Thermador Groupe

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT **UNIVERSEL**

Incluant le rapport financier annuel,
le rapport de gestion, l'état de durabilité
et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

2024

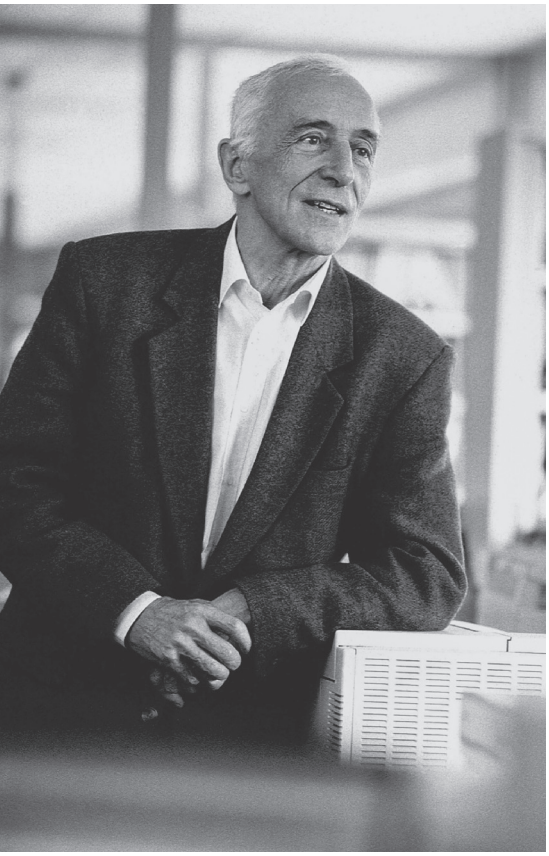

HOMMAGE

Guy Vincent

Fondateur de Thermador
(1930-2024)

Guy Vincent, fondateur de Thermador, nous a quittés le 19 avril 2024 à l'âge de 93 ans. Beaucoup d'entre vous le connaissaient et appréciaient son franc-parler, son intégrité, ses qualités de visionnaire et ses idées révolutionnaires.
Il a su briser les tabous en instaurant la transparence des comptes et des salaires, la promotion des femmes à des postes de direction, le partage des bénéfices et l'ouverture du capital aux collaborateurs.

Lors de l'introduction en bourse de Thermador Holding en 1987, il s'inspira du modèle Air Liquide pour une communication exemplaire avec les actionnaires. Son moteur était la réussite du groupe Thermador, l'argent et le pouvoir restaient des moyens pour y parvenir. Il a toujours radicalement refusé tout type de montage qui aurait pu lui permettre de devenir beaucoup plus riche au détriment des autres parties prenantes. Depuis cette date, il n'a pas vendu une seule action Thermador Groupe.

Il nous a transmis les commandes en 2011 d'un groupe sans dette et propriétaire de son immobilier. Nous lui devons beaucoup. Son exemple nous incite à poursuivre cette aventure entrepreneuriale en préservant l'esprit de son fondement.

THERMADOR GROUPE EST ENGAGÉE AUPRÈS DU NEXT CHALLENGE DE NEXTWISE DEPUIS SA CRÉATION EN 2021.

Initiée par la société NextWise, cette compétition, destinée aux étudiants, vise à les sensibiliser aux principes de l'investissement, de la gestion financière et de la bourse.

Lors du salon Investir Day, organisé à Paris en novembre 2024, certains de ces jeunes talents se sont portés volontaires pour illustrer la couverture de notre Document d'Enregistrement Universel. Leur participation incarne notre engagement à intégrer la jeune génération dans notre actionnariat.

Nous adressons nos sincères remerciements à toute l'équipe de NextWise, en particulier Roxana Hakimi-Tabrizi, sa présidente et Aldo Sicurani, son directeur général.

***De gauche à droite** : Patricia Mavigner, Jules Ott, Bastien Schweitzer, Kevin Roder, Nathan Philipp, Anthony Posteraro, Sirine Amari, Louis Vélayoudom et Guillaume Robin.*

Mot du président

Dans cette période très délicate et cette conjoncture imprévisible, notre ambition à long terme apparaît comme un défi.

ACTIVITÉ et DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il faut bien admettre que nous n'avions pas anticipé à la fin de l'année 2023 cette baisse de chiffre d'affaires constatée en 2024. Le rebond escompté au 2nd semestre n'a pas eu lieu, bien au contraire. Nous actons un repli moyen sur les volumes de 10,9 % et sur les prix de 2,6 %.

La diminution significative des budgets alloués par les pouvoirs publics pour la rénovation énergétique des bâtiments, associée aux modifications des règles d'attribution des aides estampillées MaPrimeRénov' sont les principales raisons de cette baisse. De surcroît, la chute du nombre des transactions immobilières combinée à une quantité de logements neufs mis en chantier à un niveau historiquement bas a extrêmement pénalisé PBtub et Thermacome qui enregistrent une contraction de 22,8 % de leurs chiffres d'affaires.

Moins déprimé, le marché grand public du bricolage a tout de même affiché une perte de 4 % sur l'année, entraînant nos filiales Odrea, Mecafer et Domac en territoire très négatif (-13,6 %). Cette différence s'explique par une pluviométrie record qui a privé Odrea d'une partie de ses ventes de pompes d'arrosage et par des volumes exceptionnellement élevés de groupes électrogènes vendus par Mecafer et Domac en grandes surfaces de bricolage en 2023.

DPI, quant à elle, affiche une baisse de volume de 11,2 %, amplifiée par un recul moyen de ses prix estimé à 10,1 %.

Fort heureusement, des gains de parts de marché dans le domaine des produits destinés à l'industrie nous ont permis d'amortir les effets négatifs de ces circonstances très difficiles.

Malgré cette forte baisse de l'activité, nos filiales ont choisi de ne pas réduire leurs effectifs. Elles privilégient la préservation de leurs ressources humaines afin d'être pleinement opérationnelles lorsque l'activité repartira. Cela a pour conséquence à court terme une baisse du résultat opérationnel à périmètre constant nettement plus marquée (-25,7 %) que celle du chiffre d'affaires (-13,5 %).

En matière de développement durable, nous avons consacré en 2024 beaucoup de ressources pour nous conformer à la nouvelle réglementation européenne de reporting (CSRD). Ce travail considérable nous conduit à publier nos résultats et notre premier état de durabilité, que nous vous invitons à lire au chapitre 3 de ce document.

STRUCTURE FINANCIÈRE et PERSPECTIVES

Même s'il baisse de 4,6 M€ en valeur, notre niveau de stock augmente à 213 jours d'achats consommés, à comparer à 187 jours fin décembre 2023. Notre besoin en fonds de roulement d'exploitation consolidé s'établit à 40,4 % du chiffre d'affaires en fin d'exercice. Au 31 décembre 2024, notre dette bancaire s'élève à 30,5 M€ et nos capitaux propres après affectation du résultat à 363 M€. Dans ce contexte morose pour l'activité, nos équipes se sont mobilisées pour hisser le montant du cash disponible à 63,3 M€ en maîtrisant les encours clients et fournisseurs.

Le 4e trimestre 2024, encore nettement en retrait, ne nous permet pas d'entrevoir une stabilisation du chiffre d'affaires au 1er trimestre 2025. Avec toute la prudence qui s'impose lorsqu'on essaye d'estimer la variation future de nos prix nets, nous pensons que l'effet prix en 2025 sera presque nul. Toutefois, comptant sur un redémarrage progressif du marché du bâtiment et de la rénovation énergétique et sur la poursuite de nos bonnes performances dans le marché de l'industrie, nous nous attendons à une stabilisation du chiffre d'affaires dès 2025.

Dans cette période très délicate et cette conjoncture imprévisible, notre ambition à long terme apparaît comme un défi. Nous sommes cependant déterminés à le relever, convaincus du retour prochain de notre croissance organique et en nous appuyant sur des acquisitions ciblées. Une de nos pistes a été dévoilée le 18 décembre dernier lors de la publication d'un communiqué de presse décrivant notre projet commun avec les actionnaires et dirigeants de la société C2Ai. Parmi les deux autres opportunités évoquées dans notre lettre aux actionnaires n° 117, nous poursuivons nos échanges avec les propriétaires d'une société européenne qui a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires d'environ 14 M€, avec la conviction de pouvoir conclure en 2025.

DIVIDENDE et ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En décembre 2024, les actionnaires individuels détenaient 48,3 % du capital, les investisseurs institutionnels 41,7 % et nos salariés actifs ou retraités 6,6 %. Conformément à ce que nous avions écrit au mois de juillet 2024 dans notre lettre aux actionnaires n° 116, nous proposerons le maintien du dividende à 2,08 euros lors de notre prochaine Assemblée Générale.

Elle se tiendra **à Lyon le lundi 7 avril à 17 h au Musée des Confluences**. Nous comptons sur votre présence ou vos votes pour dépasser à nouveau 77 % de taux de participation.

Nous organiserons également une réunion d'information **à Paris le jeudi 10 avril à 16 h aux Salons Hoche**.

Nous vous prions d'agréer, Cher(e) Actionnaire, l'assurance de notre entier dévouement.

Guillaume Robin

SOMMAIRE

1 EXTRAITS DU RAPPORT ANNUEL INTÉGRÉ

1.1 Mot du Président 1
1.2 Nos marchés 4
1.3 Nos métiers 6
1.4 Notre histoire 8
1.5 Nos objectifs et notre stratégie 10
1.6 Notre activité commerciale 12
1.7 Direction de la supply chain 14
1.8 Nos fournisseurs 15
1.9 Nos clients français 16
1.10 Nos clients à l'international 17
1.11 Nos chiffres clés financiers 18
1.12 Nos chiffres clés extra-financiers 20
1.13 Notre patrimoine immobilier 22
1.14 Notre Conseil d'Administration 24
1.15 Notre comité exécutif 25
1.16 Organigramme de la gouvernance 26

2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 Organigramme 28
2.2 Comité exécutif 29
2.3 Conseil d'Administration 32
2.4 Comité d'audit 37
2.5 Comité du développement durable 38
2.6 Comité des rémunérations et des nominations 39
2.7 Formation des administrateurs 40
2.8 Rémunération des dirigeants 40
2.9 Vie boursière 52
2.10 Composition du capital 54
2.11 Prévoir 2025 56
2.12 Assemblée Générale 2024 57
2.13 Relations avec nos actionnaires 58
2.14 Courriels et chat des actionnaires 60

3 DURABILITÉ

INFORMATIONS DURABLES 62
3.1 Introduction 62
ÉTAT DE DURABILITÉ 70
3.2 Informations générales 70
3.3 Environnement 87
3.4 Social 116
3.5 Gouvernance 132
3.6 Synthèse des indicateurs 138
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉTAT DE DURABILITÉ 142

4 GESTION DES RISQUES

4.1 Facteurs de risques 146
4.2 Assurances 151
4.3 Contrôle interne 152

5 NOS SOCIÉTÉS

5.1 Informations générales 155
5.2 Nos sociétés 156

6 LES CHIFFRES CONSOLIDÉS ANNUELS

6.1 Principaux indicateurs financiers 176
6.2 Comptes consolidés 2024 180
6.3 Notes aux comptes consolidés annuels 183
6.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 203

7 COMPTES SOCIAUX ET INDICATIONS JURIDIQUES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

7.1 Les comptes sociaux 207
7.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 215
7.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 217
7.4 Commissaires aux Comptes 218

8 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

8.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel 220
8.2 Table de concordance du rapport financier annuel incluant le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise 223
8.3 Attestation du responsable du document 223

9 PROJET DES RÉSOLUTIONS 225

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le document d'enregistrement universel a été déposé le 3 mars 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

1 EXTRAITS DU RAPPORT ANNUEL INTÉGRÉ

1.1	Mot du Président	1
1.2	Nos marchés	4
1.3	Nos métiers	6
1.4	Notre histoire	8
1.5	Nos objectifs et notre stratégie	10
1.6	Notre activité commerciale	12
1.7	Direction de la supply chain	14
1.8	Nos fournisseurs	15
1.9	Nos clients français	16
1.10	Nos clients à l'international	17
1.11	Nos chiffres clés financiers	18
1.12	Nos chiffres clés extra-financiers	20
1.13	Notre patrimoine immobilier	22
1.14	Notre Conseil d'Administration	24
1.15	Notre comité exécutif	25
1.16	Organigramme de la gouvernance	26

1.2 NOS MARCHÉS

Bien que les métiers de nos différentes filiales soient assez voisins, notre organisation par marché assure une bonne répartition des risques. La plupart des marchés sur lesquels nous intervenons sont liés à des besoins primaires. Par exemple : se protéger du froid et de la chaleur (chauffage et rafraîchissement), se laver (eau chaude sanitaire, assainissement), s'hydrater (adduction d'eau potable), se nourrir (industrie agroalimentaire), se soigner (industrie pharmaceutique). De plus, nos produits sont majoritairement vendus pour la maintenance et la rénovation.

Ces caractéristiques nous donnent une résilience naturelle en période de crise et nous protègent des risques conjoncturels. À un horizon de 6 ans, les programmes de rénovation énergétique devraient favoriser nos activités bâtiment en France. À plus long terme, notre groupe a une belle carte à jouer en Europe sur le marché de la robinetterie industrielle qui reste à ce jour assez morcelé. En 2022, l'acquisition de DPI nous a donné l'opportunité de devenir un fournisseur des grands acteurs des travaux publics en France. L'entrée dans ce nouveau marché contribue encore à une plus grande répartition de nos risques.

Les circuits de fluides dans le bâtiment = 42,9 % de notre chiffre d'affaires

80 % des ventes
en entretien et rénovation

37,0 millions
de logements en France (01/2024)
dont 5,8 millions de passoires thermiques

MaPrimeRénov'
3,3 milliards
distribués en 2024

341 000
rénovations énergétiques
en 2024 grâce aux aides de l'État

Nous offrons aux marchés de l'habitat individuel, de l'habitat collectif et des bâtiments du secteur tertiaire tous les accessoires et matériels nécessaires à la bonne circulation de l'eau dans les installations de chauffage et sanitaire. Nous proposons également des gammes complètes pour maîtriser la qualité et la température de l'air intérieur. Nos filiales s'adressent aux grossistes, aux grandes surfaces de bricolage, aux acteurs du web et à certains fabricants.

Les évolutions réglementaires (RE2020) visent à économiser l'eau et l'énergie, ainsi qu'à réduire les émissions carbone des bâtiments tout en assurant le confort et la sécurité des habitants ou des utilisateurs. Elles stimulent l'innovation et nous amènent à proposer des solutions à plus forte valeur ajoutée.

MaPrimeRénov, financée par les pouvoirs publics, et les Certificats d'Économie d'Énergie, financés par les fournisseurs d'énergie, enveloppe théorique de financement d'environ 7 milliards d'euros pour 2024 versus 8,3 milliards d'euros en 2023. Tous secteurs confondus, l'utilisation d'énergie est la première source d'émissions de GES en France : cela représente au moins 255 Mt CO_2 en 2022, soit 63 % du total national. Les bâtiments résidentiels et tertiaires émettent 64 Mt (16 %), ce qui place la rénovation énergétique comme une priorité nationale pour de nombreuses années (source : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr).

L'essentiel de notre activité est basé sur l'entretien et la rénovation ; il s'agit de marchés résilients de « besoins » sur lesquels nous sommes très bien positionnés et très réactifs.

Voir le détail sur chacune des sociétés au chapitre 5.2 de ce document.

Les circuits de fluides dans l'industrie = 25,6 % de notre chiffre d'affaires

H_2O GAZ VAPEUR ...

Traitement des déchets
Industrie chimique et pétrochimique
Industrie alimentaire
Industrie pharmaceutique

Sur la plupart des sites industriels circulent des fluides sous forme liquide ou gazeuse. Six de nos filiales distribuent des vannes manuelles et motorisées, des clapets, des filtres, des raccords et des accessoires de régulation et de contrôle adaptés aux opérations de maintenance et aux projets de travaux neufs.

Nous sommes présents chez pratiquement tous les distributeurs en robinetterie industrielle et en fournitures industrielles, chez les sociétés d'engineering et chez certains grands comptes de la chimie. Nous enrichissons continuellement nos gammes de produits. Nous menons de surcroît des actions de prescription auprès des usines pour mieux faire connaître nos gammes et implanter nos marques.

Sodeco Valves, basée en Belgique, s'adresse prioritairement aux sites industriels importants. Ce marché devrait être dynamique à moyenne échéance du fait de la volonté européenne de reconquérir son indépendance sur des secteurs stratégiques et des nécessaires investissements à réaliser dans le cadre de la transition écologique de l'industrie.

Voir le détail sur chacune des sociétés au chapitre 5.2 de ce document.

Les pompes domestiques (arrosage, piscine, relevage, récupération d'eau de pluie) = 17,0 % de notre chiffre d'affaires

15 millions
de jardins en France, avec une ou plusieurs pompes par jardin

1,7 million
de bassins enterrés en France

Relevage domestique d'eaux usées :
5 millions d'habitations en Assainissement Non Collectif dont 2 millions à mettre en conformité

Nous sommes un intervenant majeur sur le marché français des pompes domestiques dans les circuits de distribution professionnels et dans les grandes surfaces de bricolage. Arrosage, irrigation, alimentation en eau de maisons individuelles, transfert et relevage d'eaux claires ou usées, gestion des piscines, le marché des pompes est, et restera important.

Les canicules et inondations successives constatées ces dernières années ont contribué à augmenter les besoins, qui restent cependant liés aux caprices de la météo.

Notre retour sur le marché des piscines nous a conduits à offrir une très large gamme de matériels aux professionnels qui les construisent et les rénovent.

Odrea aello Jetly SYVECO

Voir le détail sur chacune des sociétés au chapitre 5.2 de ce document.

Canalisations pour les travaux publics = 6,5 % de notre chiffre d'affaires

175 000 tonnes (estimation)
de canalisations plastique pour réseaux humides et secs vendues sur le marché français

En France, le réseau d'eau potable s'étend sur environ 996 000 kilomètres, tandis que le réseau d'assainissement couvre environ 380 000 kilomètres(www.tpdemain.com). Actuellement, le taux de renouvellement annuel de ces réseaux est d'environ 0,6 % pour l'eau potable et 0,7 % pour l'assainissement. (www.eau-entreprises.org). À ce rythme, il faudrait entre 160 ans et 150 ans pour renouveler l'intégralité de ces infrastructures. Ces chiffres indiquent un besoin significatif de rénovation pour maintenir et améliorer la performance des réseaux d'eau potable et d'assainissement en France. Nos canalisations plastique (conduits, tuyaux et tubes, gaines, drains, raccords, etc.) sont utilisées pour l'eau potable, les eaux usées, l'irrigation, l'arrosage, le drainage, le dragage, le gaz et le biogaz, ainsi que les réseaux de télécommunications, d'électricité et de fibre optique.

Nos clients sont des grossistes spécialisés et les acteurs majeurs des marchés du bâtiment, des travaux publics, de la conception et construction de réseaux et de l'irrigation.

DPI

Voir le détail sur chacune des sociétés au chapitre 5.2 de ce document.

Gros outillage pour particuliers, professionnels et industriels = 8,0 % de notre chiffre d'affaires

88 M€
Le marché en GSB des compresseurs, groupes électrogènes et poste de soudage

126 M€
Le marché des nettoyeurs Haute Pression en GSB

140 M€ ou 110 000 compresseurs
Le marché des compresseurs d'air dans le canal professionnel

Nous commercialisons des compresseurs d'air, des groupes électrogènes, des postes de soudage, des chargeurs et des nettoyeurs haute pression auprès de la grande distribution et via le web à destination des bricoleurs avertis.

Pour différencier l'offre faite aux différents acteurs du bricolage, nous utilisons nos marques (Mecafer), celles de nos clients, et également les marques exploitées sous licence par nos fournisseurs (Michelin, Stanley, Facom).

Sous les marques Nuair et Fini, nous vendons, en plus des compresseurs à pistons et des compresseurs à vis auprès des professionnels de la fourniture automobile et de la fourniture industrielle. Nous complétons cette activité par la commercialisation de réservoirs d'air et de nombreuses gammes d'accessoires.

mecafer domac SECTORIEL NUAIR FRANCE

Voir le détail sur chacune des sociétés au chapitre 5.2 de ce document.

1.3 NOS MÉTIERS

Nos filiales sont les interfaces utiles et efficaces entre un grand nombre d'industriels disséminés dans le monde et des grossistes, grandes surfaces de bricolage, usines, professionnels de la piscine, e-marchands et places de marché de plus en plus exigeants.

NOS FOURNISSEURS

1 099 usines de fabricants-partenaires assurent la production.

Nous leur garantissons la diffusion de leurs produits en Europe via une organisation commerciale et logistique extrêmement efficace.

NOS FILIALES

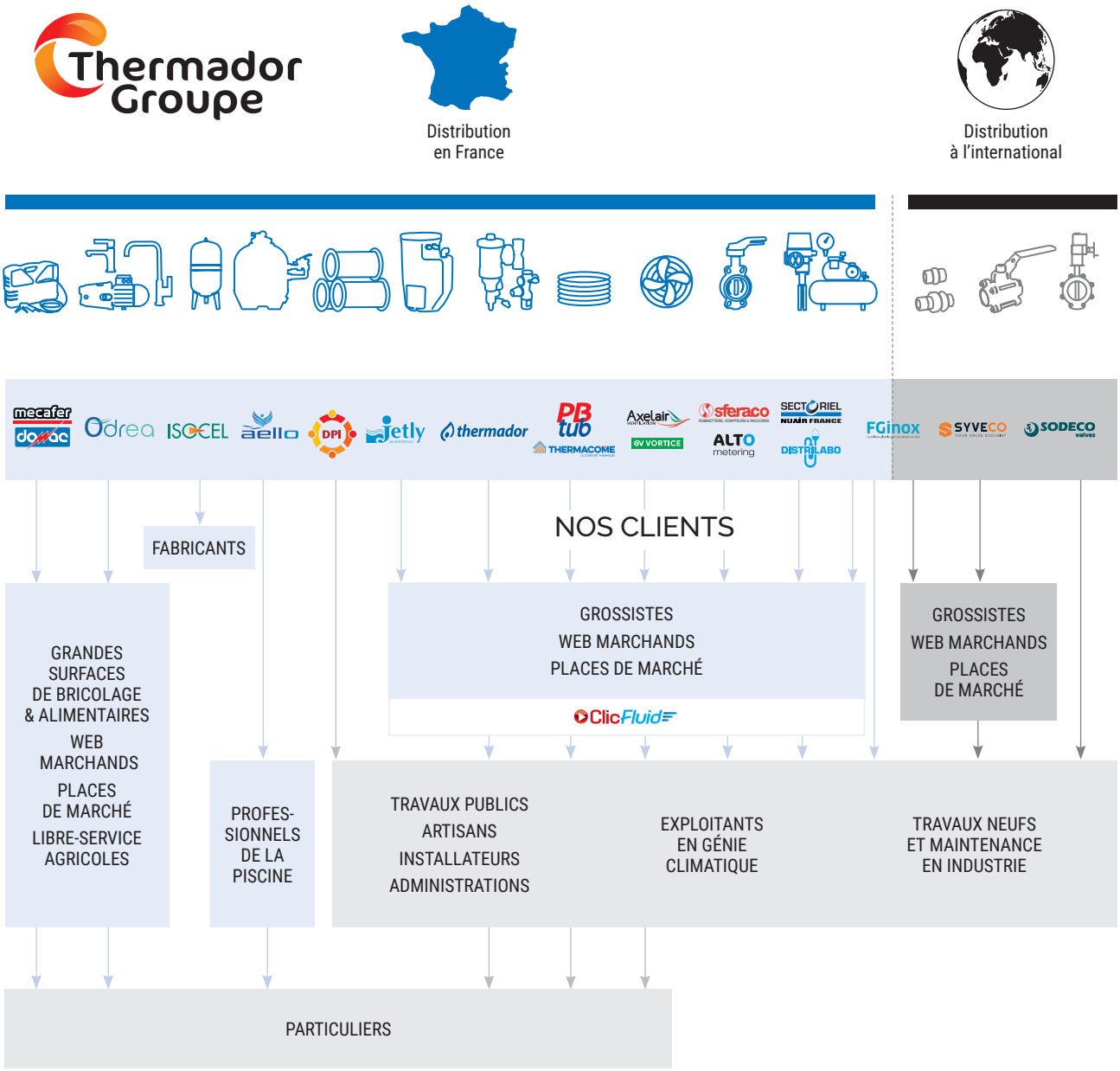

LES ATTENTES DE NOS FOURNISSEURS

- Parts de marché sur nos zones de chalandise.
- Transparence.
- Sécurité des paiements.
- Régularité et programmation des commandes.
- Retours qualitatifs sur les attentes du marché.
- Codéveloppement des produits.
- Notoriété des marques.
- Simplicité de la relation.

NOS ATOUTS

- Une large gamme de produits appropriés.
- Des équipes commerciales de haut niveau très présentes sur le terrain.
- Un marketing adapté à chaque marché.
- Un stock immédiatement disponible.
- Une logistique extrêmement efficace.
- Livraison en 24/72 h en France, 2 à 6 jours partout en Europe.
- Des marques fortes, qu'elles appartiennent aux fabricants ou au groupe Thermador.

NOTRE CONCURRENCE

Chacune de nos filiales commerciales peut dénombrer des dizaines de concurrents qui sont très majoritairement des importateurs ou des filiales commerciales de fabricants. Certains de ces concurrents sont communs à plusieurs de nos filiales, mais aucun n'intervient sur l'intégralité de nos plans de vente.

Parmi les plus connus figurent Watts Industry ou Aalberts qui font à la fois le métier d'industriel et celui de s'adresser aux grossistes français et Eriks à l'international.

La grande diversité et le nombre très important de concurrents qui n'interviennent que sur une part infime de nos produits réduisent notre risque.

Les pure players du web sont potentiellement des concurrents de nos clients. Certains de nos produits sont présents sur leurs plateformes (Leroy Merlin, Amazon, Cdiscount, ManoMano…). À nous d'agir et monter en compétences pour maîtriser et utiliser le canal digital avec discernement et intelligence.

Par ailleurs, beaucoup de nos produits représentent des niches qui se vendent grâce à l'expertise technique de nos commerciaux et à notre service après-vente. Les géants du web n'ont pas ce type de compétences et de savoir-faire.

LES ATTENTES DE NOS CLIENTS

L'ESSENTIEL

- Une politique commerciale claire.
- Une politique tarifaire claire et cohérente.
- Des prix compétitifs.
- Des produits de qualité.
- Des gammes très larges.
- Des innovations.
- Des délais courts et sûrs.
- Des commandes complètes.

LA RELATION - LE SERVICE

- Stabilité des équipes commerciales terrain et sédentaires.
- Des accompagnements terrain et salons régionaux.
- Des conseils techniques au téléphone, préconisation, installation.
- Des sites Internet simples et riches en données.
- Du service après-vente et des pièces détachées.

L'AIDE À LA VENTE

- Des marques de distributeur.
- De la prescription.
- Un bon packaging.
- Des promotions.
- Des actions de vente conjointes au téléphone.
- Des argumentaires de vente.

1.4 NOTRE HISTOIRE

LES ÉTAPES DE **NOTRE DÉVELOPPEMENT**

1968

Création de Thermador

Capital de départ 300 000 F (45 735 €).

Importation, distribution d'accessoires de chauffage central.

Fondateurs : Guy Vincent, Jacques Borde, Hubert Fournier, Geneviève Boreil et Marc de Sereys

1973

Création de Thely

Société civile immobilière

1977

Création de Jetly

Distribution de pompes domestiques et accessoires

1978

Création de Sferaco

Distribution de robinetterie bâtiment et industrie

1986

Création de Dipra

Vente aux grandes surfaces de bricolage : pompes, robinetterie, bâtiment et plomberie

Fusion de Dipra et Édouard Rousseau

Changement de nom pour **ODREA en 2022**

2002

Création d'Opaline

Agence de communication

2006

Création de Thermador International

Distribution des produits du groupe sur les marchés internationaux

Changement de nom en 2019 pour **Syveco**

2013

Création d'Axelair

Distribution spécialisée de matériels et accessoires de ventilation

2013

Création de Thewa

Département robinetterie sanitaire au sein de la filiale Thermador

2015

Création d'Aello

Distribution spécialisée de matériels et accessoires de piscine

2017

Acquisition de Domac par Mecafer

Vente de compresseurs d'air, groupes électrogènes, postes de soudage et chargeurs de batteries

2017

Acquisition de la société Groupe Valfit par Sferaco

Vente aux grossistes spécialisés d'une gamme ciblée de raccords, compteurs et robinetterie

2018

Acquisition des Établissements Édouard Rousseau par Thermador Groupe

Vente aux grandes surfaces de bricolage et grandes surfaces alimentaires en France et en Espagne, d'une gamme de robinetterie pour les salles de bain et les cuisines

Fusion de Dipra et Édouard Rousseau

Changement de nom pour **ODREA en 2022**

2019

Acquisition de Distrilabo par Thermador Groupe

Distribution de matériels techniques pour la mesure et le contrôle de la pression, la température, le niveau et le débit pour les process industriels et le génie climatique

2020

Acquisition de Thermacome par Thermador Groupe

Systèmes de surfaces rayonnantes et d'hydrodistribution pour les logements et les bâtiments

CROISSANCE EXTERNE

1986

Création de Thermador Groupe
Capital : 66 320 000 F (10 110 418 €)

1987

Introduction en bourse de Thermador Groupe

1989

Création de Sectoriel
Automatisation de vannes

1989

Création de PBtub
Distribution de tubes en matériaux de synthèse, chauffage par le sol et distribution d'eau sanitaire

1992

Création d'Isocel
Vente de composants aux fabricants de chaudières

2015

Acquisition de Nuair par Sectoriel
Distribution de compresseurs d'air à pistons et à vis pour les professionnels et l'industrie

2015

Acquisition de Mecafer par Thermador Groupe
Vente aux grandes surfaces de bricolage de compresseurs d'air, outillage pneumatique, groupes électrogènes, postes de soudage et chargeurs

2017

Acquisition de Sodeco Valves par Thermador Groupe
Robinetterie industrielle en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, en France et en Suisse
Fusion de Sodeco et Vena Contracta en 2024

2017

Acquisition de FGinox par Thermador Groupe
Vente de raccords, brides, vannes et accessoires en acier inoxydable

2017

Acquisition du fonds de commerce de Vortice France par Axelair

2015 LE DÉBUT DE LA CROISSANCE EXTERNE

2022

Acquisition du fonds de commerce de la société AFY par Sferaco
Vente aux grossistes spécialisés de fournitures industrielles

2022

Acquisition de la société DPI par Thermador Groupe
Vente aux grossistes spécialisés et installateurs de solutions plastiques pour eau, bâtiment et travaux publics

2022

Fusion de Dipra et Édouard Rousseau
Changement de nom pour **ODREA en 2022**

2024

Acquisition des sociétés Compteur-energie.com, OTMetric et MyMeterInfo par Thermador Groupe
Changement de nom pour Alto Metering en 2024

2024

Acquisition du fonds de commerce de la société Vena Contracta par Sodeco Valves

1.5 NOS OBJECTIFS ET NOTRE STRATÉGIE

Enjeux 2025-2030

RESSOURCES HUMAINES	Attirer et fidéliser des talents à tous les niveaux du groupe. Promouvoir la parité dans tous les organes de gouvernance et la diversité dans toutes nos organisations. Accueillir et aider les personnes en situation de handicap.
DÉVELOPPEMENT DURABLE	Respecter nos engagements et atteindre nos objectifs énoncés au 1.12 de ce document. Embarquer nos fournisseurs pour réduire nos impacts. Susciter et soutenir les initiatives internes pour la sauvegarde de l'environnement.
ACTIVITÉ	Mieux connaître et mieux satisfaire les attentes des clients de nos clients. Augmenter en proportion l'activité à l'international. Poursuivre le process d'intégration des sociétés récemment acquises.
TRANSFORMATION DIGITALE	Développer nos compétences et les outils digitaux pour gagner en efficacité opérationnelle. Porter une attention particulière sur les possibilités offertes par l'intelligence artificielle générative. Assurer l'intégrité de nos systèmes d'information.
LOGISTIQUE	Améliorer constamment les conditions de travail de nos collaborateurs. Optimiser nos plateformes logistiques (flux, moyens, ressources, impact environnemental). Accroître notre efficacité opérationnelle.
GÉOPOLITIQUE	Diversifier nos sources d'approvisionnement et privilégier les fournisseurs de proximité.

THERMADOR GROUPE POSSÈDE, CONTRÔLE, RASSEMBLE, FÉDÈRE ET ACCOMPAGNE DES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION :

- de matériels et accessoires pour la circulation des fluides dans le bâtiment, les travaux publics et l'industrie,
- et de gros outillages destinés au grand public et aux professionnels.

OBJECTIFS

Sur 10 ans glissants, notre objectif est de maintenir une croissance annuelle moyenne supérieure à 7 % dans le respect des équipes, des actionnaires, des clients, des fournisseurs, des autres parties prenantes et de l'environnement.

QUI SOMMES-NOUS, ET QUELLES SONT NOS VALEURS ?

Nous privilégions toujours la confiance, la transparence, la simplicité, la sobriété et la convivialité dans les rapports humains, en partageant également un haut niveau d'exigence et la recherche de la meilleure efficacité. Nous demandons à tous de bien travailler, bien faire, pour ne pas avoir à refaire.

Nous voulons donner à nos équipes d'excellentes conditions de travail et une rémunération fixe cohérente. Une part des bénéfices est partagée au niveau des filiales, le FCPE Thermador étant le levier de motivation du groupe.

Nous attendons de nos dirigeants qu'ils soient performants, exemplaires, communicants et principalement animés par l'intérêt collectif.

Notre choix d'ouvrir très largement le capital nous place devant l'obligation de satisfaire nos actionnaires par une communication, une gestion et un comportement exemplaire, la bonne allocation des capitaux investis, des résultats et dividendes réguliers, une grande transparence et une parfaite disponibilité. Nous menons une politique volontariste pour que nos salariés et dirigeants détiennent une part significative du capital.

Notre modèle implique un système d'information performant, un stock important et des bâtiments adaptés que nous pouvons assumer grâce à notre très solide structure financière qui ne doit pas être fragilisée.

UNE ORGANISATION DÉCENTRALISÉE ET DES ÉLÉMENTS DE DIFFÉRENCIATION

Notre modèle s'appuie sur des filiales commerciales spécialisées qui assurent le commerce, le marketing et la logistique sur les zones géographiques, les clients et les canaux de distribution convenus avec leurs partenaires fabricants. Leurs prix d'achat et la maîtrise de leurs coûts leur assurent une bonne rentabilité tout en étant compétitives.

Elles se différencient par :

- la stabilité, la qualité et l'implication de leurs équipes,
- le souci permanent de la satisfaction de leurs clients,
- une démarche volontariste de progrès en matière de développement durable,
- la largeur, la profondeur et l'adaptation incessante des gammes,
- un sourcing permanent et performant,
- l'expertise produit dans le service avant-vente,
- l'efficacité et la constance du service après-vente,
- l'excellence de la logistique et des processus opérationnels,
- la maîtrise des outils digitaux mis à leur disposition,
- la pertinence des informations transmises au marché pour alimenter efficacement les canaux digitaux,
- la capacité d'adaptation et d'innovation.

Leurs dirigeants bénéficient d'une autonomie étendue sur le management des hommes et la conduite de leurs affaires.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Nous pouvons agir sur plusieurs leviers pour assurer notre croissance.

CROISSANCE ORGANIQUE :
Chaque filiale agit sur trois leviers pour développer ses ventes par :

- le développement des parts de marché pour les gammes où elles sont inférieures à 30 %,
- l'augmentation des prix lorsque les conditions de marché la rendent possible ou nécessaire,
- et les extensions de gamme sans jamais concurrencer une autre filiale du groupe.

INTERNATIONAL :
À partir de la France, nous nous concentrons sur les marchés à portée de notre organisation logistique et sur les gammes pour lesquelles nous avons un avantage compétitif. Nos filiales situées à l'étranger utilisent les leviers classiques de la croissance organique.

CRÉATION DE FILIALE :
Elle est possible dans une activité proche de notre univers, pour autant que nous trouvions les femmes ou les hommes pour mener le projet et les partenaires industriels pour constituer l'offre de base.

CROISSANCE EXTERNE :
Nous étudions les opportunités, avec une préférence pour des entreprises situées en Europe et hors de France afin de mieux équilibrer nos ventes domestiques et nos ventes export, en nous fixant quelques prérequis : des sociétés de distribution proches de notre modèle d'affaires et de notre marché, un intérêt stratégique démontré, un prix raisonnable et acceptable par nos actionnaires, l'honnêteté, le professionnalisme et l'implication des dirigeants et équipes de direction, le contrôle à terme de 100 % du capital, et le maintien à moyen terme de l'excellence opérationnelle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE :
Nous voulons progresser en matière de développement durable par :

- l'expertise et la formation dans tous les organes de la gouvernance,
- la codécision d'objectifs consolidés ambitieux par tous les dirigeants du groupe,
- le respect des engagements pris,
- une communication précise, honnête et régulière avec toutes les parties prenantes.

EFFICACITÉ COMMERCIALE ET LOGISTIQUE

Nous souhaitons renforcer notre efficacité commerciale et logistique par :

- la poursuite de l'amélioration continue de nos systèmes d'information en augmentant notre niveau d'autonomie et notre capacité de développement,
- la collecte, le stockage, l'analyse et l'exploitation des données utiles à nos métiers en adjoignant à nos systèmes d'information des modèles algorithmiques idoines,
- l'introduction progressive des systèmes de stockage mécanisés.

1.6 NOTRE ACTIVITÉ COMMERCIALE

Thermador Groupe en chiffres

VISITES CHEZ NOS CLIENTS	51 818 ↘ 2024	54 303 2023	52 435 2022
COMPTES CLIENTS	33 724 ↗ 2024	32 332 2023	32 081 2022
CLIENTS AYANT VISITÉ LE GROUPE	430 ↗ 2024	255 2023	668 2022
SITES MARCHANDS ET ACTIVITÉ INTERNE	15 ↗ 2024	12 2023	8 2022

Exprimé en nombre d'unités.

47 %
des effectifs en contact permanent avec nos clients sur le terrain ou au téléphone

Les D.G. et les équipes commerciales ont pour vocation d'être en permanence au contact de nos clients, sur le terrain ou au téléphone. Ils connaissent en profondeur les gammes de produits qu'ils promeuvent et si certains de nos clients grossistes reçoivent dans la même journée des représentants de plusieurs filiales du groupe, ils ne se plaignent jamais d'une perte de temps.

Chaque semaine, nous menons des actions de formation sur le terrain ou chez nous, auprès des équipes de nos clients.

Nos équipes technico-commerciales sédentaires traitent très rapidement tous types de demandes au téléphone : prix, disponibilité, SAV, informations techniques…

Certains de nos clients grossistes ont développé une activité sur le web. Simultanément, des pure players et des places de marché ont fait irruption sur nos marchés. Nous accueillons ce nouveau canal de distribution comme autant d'opportunités et investissons pour que nos moyens techniques et le savoir-faire de nos équipes soient à la hauteur de l'enjeu. Sites Internet modernes, enrichissement et diffusion des données produits, référencement de nos marques, adaptation des politiques tarifaires, marketing digital, vidéos en ligne, réseaux sociaux, influenceurs…

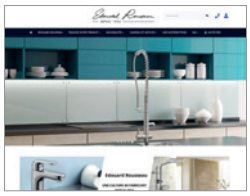
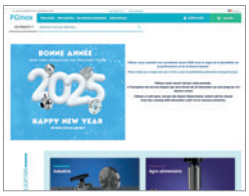
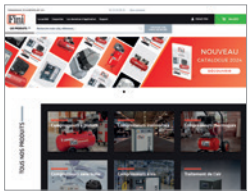

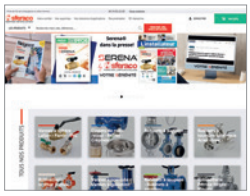

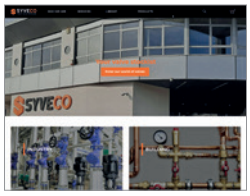

APPELS TÉLÉPHONIQUES	429 339 ↘ 2024	546 371 2023	581 994 2022
WEB PAGES VISITÉES SUR NOS SITES	4 683 279 ↗ 2024	3 785 780 2023	6 172 080 2022
PAGES DE CATALOGUES	4 075 ↘ 2024	4 770 2023	4 623 2022
CLIENTS AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE DE SATISFACTION	575 ↘ 2024	1 127 2023	262 2022

Exprimé en nombre d'unités.

RÉALITÉ VIRTUELLE

Depuis 2021, Opaline s'illustre dans la création de projets immersifs pour les secteurs du bâtiment et de l'industrie.

En quatre ans, l'équipe 3D a conçu trois plateformes de visites virtuelles : une maison individuelle, un bâtiment tertiaire et un immeuble collectif. Ces environnements virtuels permettent de mettre en valeur les produits des six filiales bâtiment dans leur contexte d'utilisation : Axelair, Jetly, Pbtub, Sferaco, Thermacome et Thermador.

La maison individuelle a été adaptée pour un casque de réalité virtuelle, offrant aux visiteurs des salons professionnels une expérience immersive et unique.

En 2024, une version enrichie de cet habitat individuel a vu le jour, avec une nouvelle interface ergonomique et des visites guidées pour présenter les produits phares des filiales.

Du côté de l'industrie, Opaline a développé plusieurs vannes interactives, capables de révéler leur technicité grâce à un mode d'éclatement détaillé des composants. Ces outils visuels sont très utiles pour la formation ou la vente.

En partenariat avec Sectoriel, Sferaco, Sodeco et Syveco, un autre univers virtuel est déjà opérationnel présentant une cuve de stockage dans une usine virtuelle. Deux nouvelles parties de l'usine viendront compléter cet univers digital en 2025 et 2026.

Avec ces projets, Thermador Groupe démontre sa capacité d'innovation, en créant des expériences immersives qui renforcent l'attractivité de ses produits.

1.7 DIRECTION DE LA SUPPLY CHAIN

Les fortes évolutions technologiques applicables à la Supply Chain, ainsi que le contexte de ces dernières années positionnent plus que jamais la veille comme un incontournable. Elle est un levier stratégique pour optimiser les performances logistiques, identifier les tendances émergentes et les innovations technologiques, permettant ainsi de maintenir un avantage concurrentiel. Elle est donc essentielle pour enrichir notre approche, affiner notre vision, garantir une prise de décision éclairée contribuant ainsi à la pérennité et l'efficacité opérationnelle. C'est pourquoi nous avons à cœur de participer régulièrement à des conférences, des salons, d'échanger avec des intégrateurs et entreprises de toutes tailles, de suivre au quotidien les actualités du monde de la Supply Chain en France et à l'international.

NOTRE LOGISTIQUE EN QUELQUES CHIFFRES

Nos imports :

- 45 % **du tonnage reçu en containers par voie maritime**
- **un verdissement du post-acheminement toujours en cours avec des remontées de nos containers du port de Fos par route, rail et/ou barge**

Nos plateformes logistiques :

- 199 **femmes et hommes**
- 129 018 M^2 **de stockage**
- **un capacitaire palettes de** 115 960
- 236 **engins de manutention provenant de 3 fabricants historiques**
- 62 629 **articles tenus en stock**
- 578 884 **commandes expédiées sur l'année, soit 77 264 322 articles pour un tonnage total de 49 657 tonnes et un CA moyen/commande de 1 093 €**

Nos engagements envers nos clients en France, en Europe et en Afrique (délais de livraison) :

- 24H/72H **en France**
- DE 2 À 6 JOURS **à l'international selon les destinations**
- EN 4H **pour Sodeco Valves, basée en Belgique, dans sa zone de chalandise.**

Nous ne pourrions assurer ce niveau d'exigence sans un souci quotidien du bien-être de nos collaborateurs, un niveau de stock adapté ainsi que des partenariats forts avec des transporteurs fiables.

Pour plus de détail sur le bien-être de nos collaborateurs, voir le chapitre 3.4 ESRS S1.

NOS APPROVISIONNEMENTS

Nos filiales utilisent à ce jour différents outils pour effectuer leurs approvisionnements. ThermAppro est l'outil le plus avancé et le plus en pointe technologiquement que nous ayons à leur proposer.

Cet outil d'aide à la décision intégrant des algorithmes de machine learning a été développé sur mesure en 2020-2021 pour permettre à nos équipes d'acheteurs/approvisionneurs d'optimiser leurs approvisionnements. L'année 2023 avait été une année très dense en développements, l'année 2024 fut celle de la stabilisation. Nous avons tout de même continué à travailler en mode agile et mis à disposition de nos équipes de nouvelles fonctionnalités sur 2024. Nous avons par ailleurs déployé cet outil chez Thermador. À ce jour nous comptons donc 5 filiales utilisatrices. Certaines d'entre elles utilisent aujourd'hui ThermAppro pour plus de 80 % de leurs lignes de commande de produits stockés.

NOTRE TRANSPORT AMONT (IMPORT)

Nous importons nos articles majoritairement d'Europe et d'Asie par différents modes de transport : mer, route, rail ou encore barge selon les contextes et les besoins.

En 2024, 123 de nos containers ont utilisé la barge ou le rail pour être acheminés du port de Fos vers nos filiales de Saint-Quentin-Fallavier. Cette volonté de report modal et de massification s'accélèrera dans les années à venir.

L'année 2024 a marqué un tournant dans notre appréhension du transport amont pour le grand import puisque nous avons lancé notre 1er appel d'offres au niveau groupe auprès de 7 transitaires de toutes tailles. Cet appel d'offres lancé fin août 2024 se finalisera en janvier 2025. Notre objectif affiché est d'apporter à nos filiales des solutions optimisées pour leurs imports maritimes tant sur le plan financier qu'opérationnel.

NOS PLATEFORMES

Nos plateformes logistiques jouent un rôle central dans nos métiers. Nous devons nous assurer constamment d'avoir les flux les plus simples et les plus optimisés possibles pour faciliter le stockage, la préparation et l'expédition de nos produits tout en accroissant régulièrement notre efficacité et notre réactivité. C'est pourquoi nous avons entrepris depuis plusieurs années des projets de digitalisation et/ou de mécanisation voire d'automatisation de certaines de nos plateformes.

Nous avions lancé en juin 2023 un projet d'optimisation de la plateforme Sferaco. Ce projet avait pour ambition d'accompagner la croissance de cette filiale à horizon 5-10 ans. Les enjeux à relever étaient multiples : toujours mieux servir nos clients, optimiser nos flux et nos moyens pour gagner en efficacité, densifier nos stocks et, ce, dans le respect des enjeux environnementaux et sociaux. Après une étude approfondie, nous avons lancé et mené en 2024 un appel d'offres intégrateurs. Nous prévoyons de contractualiser avec l'intégrateur retenu en 2025 avec un déploiement de la solution en 2026-2027.

NOS PARTENAIRES TRANSPORTEURS

Le transport aval est une composante clé de notre offre. Il participe à la satisfaction de nos clients et à notre efficacité opérationnelle globale. Nous sélectionnons nos partenaires avec soin pour qu'ils nous garantissent la livraison de nos produits dans les délais attendus tout en répondant aux exigences croissantes de flexibilité et de fiabilité de nos clients. Anaïs Der Hagopian-Virieux dirige l'équipe qui négocie et sélectionne annuellement nos partenaires transporteurs (messagers et expressistes) par le biais d'appels d'offres structurés. Nous avons à cœur de nouer des partenariats équilibrés nous assurant une bonne performance économique, des engagements durables et une qualité de service à la hauteur de nos attentes.

1.8 NOS FOURNISSEURS

C'est la responsabilité du dirigeant de chacune de nos filiales de choisir ses fournisseurs et d'entretenir avec eux des relations de confiance.

Bien que certains fournisseurs soient communs à plusieurs filiales, nous ne jugeons pas utile d'avoir un service achats centralisé pour le groupe. Nous préférons que chaque société se concentre sur ses priorités, liées à son marché et demandons à chacun de partager l'information sur ces partenaires « groupe ». Nos fournisseurs sont des fabricants que nous avons sélectionnés parmi les meilleurs dans leur profession. C'est en étroite collaboration que nous travaillons avec eux dans la durée, en nous assurant que leurs produits répondent bien à toutes les normes techniques et de sécurité en vigueur.

Les enjeux liés au développement durable et la future réglementation européenne CS3D (Corporate Sustainability Due Diligence Directive) nous amènent à construire un formalisme homogène pour toutes les filiales du groupe : notre charte d'achats responsables et notre notation fournisseurs ont été déployées respectivement en 2021 et 2024. En 2024, nous avons déterminé une démarche homogène d'audit.

Nous travaillons également pour estimer les risques géopolitiques et climatiques liés aux sites industriels d'où proviennent nos produits. D'une manière générale, nos visites sur sites sont très approfondies : nous nous soucions particulièrement des conditions de travail des salariés et veillons à ce qu'aucun enfant ne soit présent dans les ateliers et usines de nos partenaires (voir notre état de durabilité à la rubrique 3.4.2 de ce document de référence).

Le développement du groupe s'est fait dès l'origine avec des industriels italiens, très réputés pour leur savoir-faire dans les domaines de la robinetterie et des pompes. Ils représentent aujourd'hui 34 % de nos approvisionnements. Caleffi, Cordivari et DAB ont conforté leurs positions de fournisseurs n°1, n°2 et n°5 en 2024.

Depuis la fin des années 90, nous avons également sélectionné des fabricants chinois et taïwanais spécialisés dans nos métiers, avec lesquels nous entretenons de solides partenariats.

Aujourd'hui, 32 % de nos achats sont faits en Chine et à Taïwan où nous comptons une centaine de fournisseurs réguliers de bonne qualité. À l'exception des années de crise sanitaire, nos équipes font environ 20 à 30 voyages par an dans ce pays, souvent accompagnées d'une collaboratrice chinoise vivant en France. Celle-ci est en outre chargée d'assister et conseiller les filiales pour développer et faciliter les relations que nous entretenons avec nos partenaires industriels et leurs dirigeants.

Odrea a depuis plusieurs années un bureau de représentation à Shanghai où une équipe très fidèle à l'entreprise assure des contrôles dans les usines et l'organisation logistique pour optimiser le remplissage des containers.

40 ans de partenariat pour 20 % de nos fournisseurs

+de 1 099 usines partenaires dans le monde

65 % de nos achats sont réalisés auprès de fabricants européens

Notre 1er fournisseur : 7,1 % de nos achats marchandises
Les 5 premiers représentent : 21,7 %
Les 10 premiers représentent : 31,2 %

MARCHANDISES ACHETÉES

2024	2023	2022
321 M€	374 M€	361 M€

ACHATS DU GROUPE
Répartition par pays

	2024	2023	2022
ITALIE	34 %	39 %	35 %
CHINE + TAÏWAN	32 %	29 %	36 %
FRANCE	12 %	11 %	12 %
ESPAGNE	10 %	9 %	6 %
ALLEMAGNE	4 %	4 %	3 %
AUTRES PAYS	8 %	8 %	8 %

RÉPARTITION PAR DEVISE

	2024	2023	2022
EURO	68 %	70 %	61 %
US DOLLAR	30 %	29 %	37 %
AUTRES	2 %	1 %	2 %

1.9 NOS CLIENTS FRANÇAIS

Nos clients sont les grossistes en chauffage et sanitaire, pompes, robinetterie, fournitures industrielles, des OEM, des professionnels de la piscine, des industriels, des entreprises de travaux publics et tous les acteurs du bricolage.

Certains de nos clients se sont développés par des opérations de croissance externe, d'autres privilégient la croissance organique. Ils sont en tous les cas très divers :

- Indépendants ou affiliés à des groupes cotés ou familiaux.
- Internationaux, nationaux ou régionaux pour leur organisation et leur logistique.
- Adhérents d'un groupement ou indépendants pour leurs achats, leur marketing et leur communication.

Nous retrouvons parmi eux :

Saint-Gobain Distribution, Adeo, Pompac Développement, Les Mousquetaires, Mr Bricolage, Rexel, Qérys, Kingfisher, Richardson, FransBonhomme, les adhérents d'Algorel et de Socoda.

Notre présence commerciale est très active au niveau des centres de décision nationaux et au niveau des points de vente (animation, formation…).

L'organisation de notre force de vente avec de petites équipes de vendeurs très professionnels et très présents sur le terrain ou au téléphone permet une bonne efficacité.

Notre démarche de développement durable intéresse de plus en plus de nos clients, et tout particulièrement ceux qui sont soumis à la réglementation européenne de reporting CSRD.

30 036
clients en France

Notre 1er client représente 5,9 % du chiffre d'affaires.

Les 5 premiers représentent 21,6 %, les 10 premiers 33,3 %.

Produits Odrea chez un distributeur

Produits Jetly chez un distributeur

Stand Axelair, Sferaco et Thermador au salon Interclima

1.10 NOS CLIENTS À L'INTERNATIONAL

66 pays visités depuis 2019

Activité à l'international 16,3 %

3 688 clients

PLUS DE 20 LANGUES MAÎTRISÉES PAR NOS ÉQUIPES

Nos activités à l'international, en majorité orientées vers l'industrie, ont plutôt bien résisté. Syveco et FGinox ont vraisemblablement gagné des parts de marché en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient chez leurs clients distributeurs. Sodeco Valves a pu contenir la baisse de son CA, malgré l'absence de grands projets. En Espagne, Odrea a dû faire face à une concurrence plus vive des marques propres des grandes surfaces de bricolage. Au total, la part de notre chiffre d'affaires à l'international progresse par apport à 2023 (14,6 %).

Par ailleurs, les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer (DROM-COM) représentent 2,1 % du chiffre d'affaires du groupe, activité réalisée par plusieurs filiales. L'export compte donc pour 18,4 % du chiffre d'affaires du groupe.

À la fin des années 60 et jusqu'au milieu des années 2000, les filiales du groupe achetaient en Europe pour vendre en France. Aujourd'hui, elles achètent dans le monde pour vendre en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient via les sociétés Syveco, Sodeco Valves, FGinox et Rousseau. Syveco, créée en 2006, a contribué en 2024 à hauteur de 43,3 % de notre chiffre à l'international. Sodeco Valves, FGinox et Odrea représentent 50 % de cette activité, le reste étant réalisé par nos autres filiales.

Syveco livre à des grossistes à partir de notre stock principal situé à Saint-Quentin-Fallavier et dans un délai court de larges gammes de produits répondant parfaitement à la demande du marché. Les progrès de la logistique et le raccourcissement des délais de livraison ont simplement repoussé nos frontières puisque nous sommes maintenant à même de livrer toute l'Europe entre J+2 et J+6. Pour nos clients hors Europe, les commandes sont remises de façon complète et immédiate aux transitaires qui acheminent la marchandise en deux ou trois semaines sur les marchés concernés.

Sodeco Valves, dont le siège est en Belgique, livre en J+1 et J+2 ses clients donneurs d'ordre industriels principalement en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne (avec la présence d'une société commerciale pour chaque pays et de commerciaux basés sur place).

FGinox dispose d'un département export et commercialise ses gammes de raccords en inox auprès de clients industriels et de grossistes spécialisés en Europe et en Afrique.

Rousseau, filiale commerciale d'Odrea en Espagne, stocke et distribue dans ce pays des gammes de robinetterie sanitaire destinées aux grandes surfaces de bricolage.

Nos marges de progression sont immenses, à la mesure des besoins actuels et futurs de pays à fort potentiel de développement et des synergies commerciales qui se mettent en place entre les différentes filiales concernées.

- Afrique du Sud
- Albanie
- Algérie
- Allemagne
- Angola
- Arabie Saoudite
- Autriche
- Belgique
- Bénin
- Bosnie-Herzégovine
- Bulgarie
- Cameroun
- Canada
- Colombie
- Congo
- Côte d'Ivoire
- Croatie
- Danemark
- Égypte
- Émirats Arabes Unis
- Espagne
- Estonie
- Éthiopie
- Finlande
- Gabon
- Ghana
- Grèce
- Guinée
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Jordanie
- Kenya
- Lettonie
- Liban
- Lituanie
- Luxembourg
- Macédoine du Nord
- Madagascar
- Mali
- Maroc
- Mauritanie
- Mexique
- Moldavie
- Monténégro
- Nigeria
- Norvège
- Oman
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- Qatar
- République Tchèque
- Roumanie
- Royaume-Uni
- Rwanda
- Sénégal
- Serbie
- Slovaquie
- Slovénie
- Suède
- Suisse
- Togo
- Tunisie
- Turquie
- Ukraine

1.11 NOS CHIFFRES CLÉS FINANCIERS

UNE CROISSANCE BASÉE SUR DES BESOINS ESSENTIELS

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ H.T.
(EN MILLIONS D'EUROS)
503,9 M€

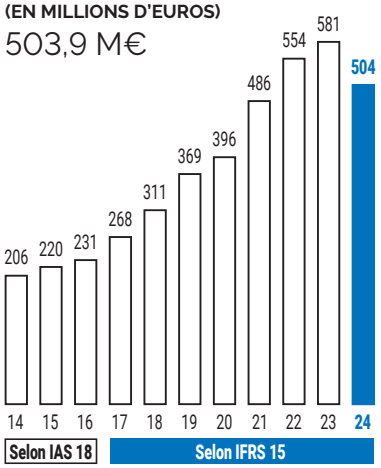

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
(EN MILLIONS D'EUROS)
60,2 M€

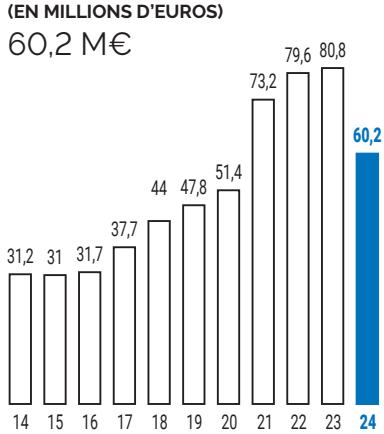

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE
(EN MILLIONS D'EUROS)
44,7 M€

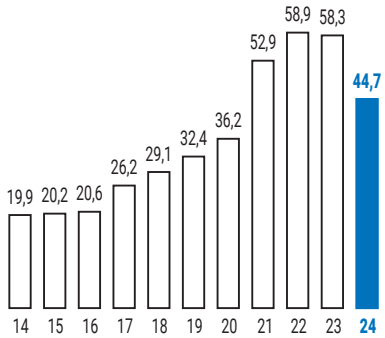

EFFECTIFS
821 PERSONNES

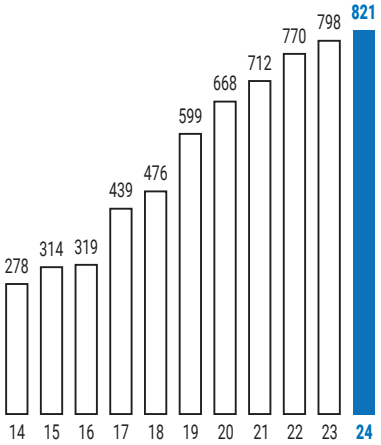

CAPITAUX PROPRES APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT
(EN MILLIONS D'EUROS)
363,3 M€

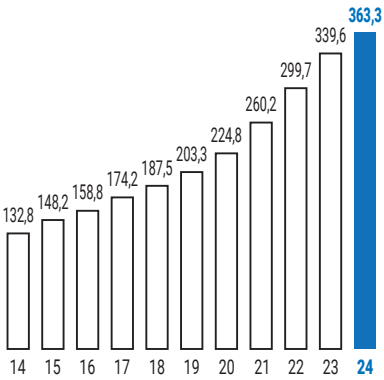

STOCK
(EN MILLIONS D'EUROS)
187,1 M€

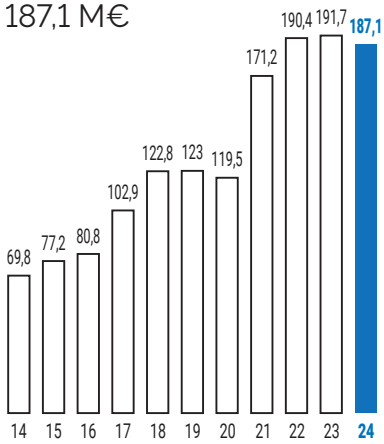

TRÉSORERIE
(EN MILLIONS D'EUROS)
63,3 M€

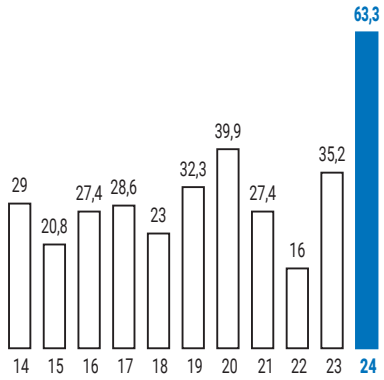

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES
(EN MILLIONS D'EUROS)
30,5 M€

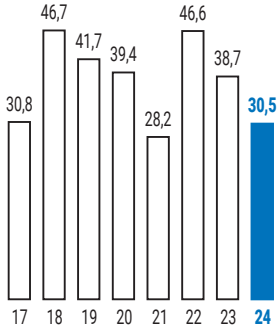

2016 et années précédentes : aucun emprunt et dette.

NOS RATIOS DE RENTABILITÉ

Les chiffres clés financiers étant présentés sur 10 ans, nous avons calculé les ratios sur la base **d'un chiffre d'affaires arrêté selon IFRS 15.**

ROCE = RENDEMENT DES CAPITAUX EMPLOYÉS AVANT IMPÔT

(AVEC GOODWILL) (HORS IFRS 16) (EN %)

16,7 %

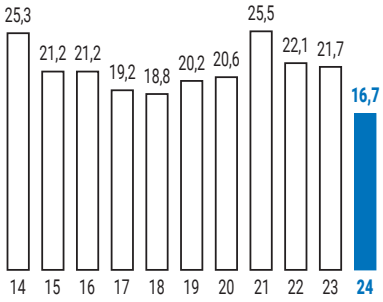

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL / C.A.

(EN %)

11,9 %

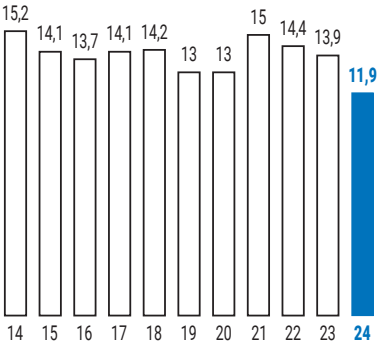

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE / CHIFFRE D'AFFAIRES

(EN %)

8,90 %

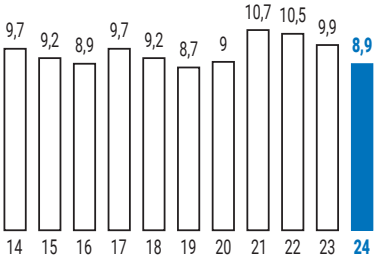

Le ROCE est le ratio entre le résultat opérationnel avant impôt et les capitaux employés. Ces derniers sont l'agrégat de l'actif non courant **y compris les écarts d'acquisition** et du besoin en fonds de roulement. Nous n'avons pas pris en compte dans ces agrégats l'impact des retraitements de l'IFRS 16.

RATIOS DE RENTABILITÉ (EN %)	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Résultat opérationnel / Chiffre d'affaires	11,9	13,9	14,4	15,0	13,0	13,0	14,2	14,1	13,7	14,1	15,2
ROE = rendement des capitaux propres	12,3	17,2	19,7	20,3	16,1	15,9	15,5	15,1	13,0	13,6	14,9
Capacité d'autofinancement / Chiffre d'affaires	11,0	12,0	12,2	12,4	10,8	10,3	10,5	11,2	9,9	10,2	11,0

RATIOS DE PRODUCTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires par personne	614	728	719	683	592	616	654	610	725	701	740

RATIOS DE STRUCTURE FINANCIÈRE APRÈS AFFECTATION (EN %)	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Capacité d'autofinancement / Capitaux propres après affectation	15	20	22	23	19	18,7	17	17	14	15	17
Actif non courant + stock / Capitaux propres après affectation	101	111	125	120	113	121	125	117	96	101	93
Capitaux permanents / Actif non courant	201	184	162	183	167	165	168	172	219	206	249
Capitaux permanents / Stock	194	177	157	152	188	165	153	169	197	192	190

1.12 NOS CHIFFRES CLÉS EXTRA-FINANCIERS

Nous avons sélectionné 19 priorités à moyen et long termes

GOUVERNANCE | **SOCIAL** | **ENVIRONNEMENT** | **SOCIÉTAL**

Notre responsabilité sociale est depuis 1968 au cœur de nos valeurs et préoccupations. En 2012, nous avons pour la première fois parlé de notre démarche développement durable dans notre rapport annuel et commencé à décrire les initiatives et réalisations de nos collaborateurs et équipes dirigeantes sur la gouvernance, l'environnement et le sociétal.

En 2021, le comité exécutif a sélectionné 19 indicateurs clés reflétant nos engagements et la volonté du groupe de s'inscrire dans la durée en structurant sa démarche d'amélioration continue autour d'enjeux prioritaires. Elles s'articulent autour de quatre axes : la gouvernance, l'humain, l'environnement et le sociétal. Les horizons choisis en 2025 et 2030 traduisent l'engagement de la direction actuelle de Thermador Groupe jusqu'à l'échéance du départ à la retraite de la majeure partie de ses membres. Ces objectifs ont été discutés et challengés en comité du développement durable et présentés à notre Conseil d'Administration.

Chaque priorité est traduite par un objectif chiffré et suivi au niveau de nos indicateurs consolidés, permettant à tous de piloter l'évolution de notre performance extra-financière.

Le déploiement de la nouvelle norme européenne de reporting (CSRD) ne remet pas en cause nos priorités fixées dès 2021.

Les années 2021 à 2024 ont été riches en avancées sur nos réalisations extra-financières.

- En 2021, fixation de nos 19 priorités clés, réalisation de notre bilan carbone sur les 3 scopes, engagement auprès du Global Compact et développement de notre charte d'achats responsables pour inciter nos parties prenantes à s'impliquer avec nous sur nos objectifs de développement durable. La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux est indexée aux résultats obtenus sur nos priorités en matière de développement durable.
- En 2022, création d'une direction du développement durable au niveau du comité exécutif et publication du chiffre d'affaires réalisé avec les produits de notre gamme alignés à la taxonomie européenne.
- En 2023, publication de nos premiers chiffres d'affaires éligibles et alignés à la taxonomie européenne, permettant une contribution aux objectifs de transition vers une économie circulaire, à travers la vente de pièces détachées, la réparation et la remise à neuf. Publication également de nos dépenses d'investissements et d'exploitation éligibles et alignées pour nos activités liées aux bâtiments détenus par notre filiale Thely. Fixation d'un objectif de réduction de nos émissions carbone sur le scope 3 en réalisant la cartographie de notre exposition aux risques physiques climatiques.
- En 2024, déploiement pour certains produits des premières Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire, Profil Environnemental Produit et autre Environmental Product Declaration. Lancement d'une gamme éco-conçue chez Sferaco et déploiement de la très compliquée norme européenne de reporting auditée par un auditeur des informations en matière de durabilité.

Les moyens engagés pour conduire les plans de transition du groupe et de ses filiales, assurer sa performance extra-financière et in fine la pérennité de l'entreprise sont de différentes natures : la formation à tous les niveaux, capitale pour mener à bien les travaux, les rémunérations des équipes dédiées, les supports externes et les outils. Ils sont présentés dans l'état de durabilité.

2001 — Mise en place du **PEE**

2010 — Thermador Groupe entre dans le **TOP 10 des indices GAÏA**

2016 — Nomination d'une administratrice **représentant les salariés actionnaires**

2017 — Mise en place **du 1er baromètre QVT**
Accompagnement par l'ADEME **pour la réduction de l'empreinte carbone**

2018 — **Première DPEF intégrant les objectifs de développement durable**

2020 — Création du comité de **développement durable**
Création **du groupe Thermavert**

2021 — Publication de nos objectifs 2025 et 2030
Signataire du pacte

2022 — Création du pôle **développement durable**

2023 — Éligibilité à la taxonomie
Objectif carbone scope 3

2024 — 1er état de durabilité
Analyse du cycle de vie de certains de nos produits
Lancement d'une gamme écoconçue

Priorités & objectifs

NOS 19 INDICATEURS CLÉS	*Année de référence 2021*	2023 RÉEL	2024 RÉEL	Avancement	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
GOUVERNANCE						
1. Taux de présence au Conseil d'Administration.	*100 %*	95,2 %	93,4 %	● ○ ○	≥ 95 %	≥ 95 %
2. Taux de participation à l'Assemblée Générale.	*71,5 %*	76,3 %	77,1 %	● ● ●	≥ 68 %	≥ 73 %
3. Part du capital détenue par les salariés et anciens salariés.	*7 %*	6,7 %	6,6 %	● ○ ○	≥ 8,0 %	≥ 8,5 %
4. Pourcentage des salariés exposés formés sur les 3 dernières années à l'anticorruption.	*98,9 %*	98,7 %	98,6 %	● ● ●	≥ 95 %	≥ 95 %
SOCIAL						
5. Index égalité professionnelle (x/100).	*88*	89	81	● ○ ○	≥ 90	≥ 90
6. Femmes à des postes de direction.	*39 %*	42,9 %	41,6 %	● ● ●	≥ 40 %	≥ 40 %
7. Ancienneté moyenne (années).	*9,68*	9,6	9,28	● ● ●	≥ 8	≥ 8
8. Pourcentage de salariés CDI formés par année (y compris formations internes).	*72,1 %*	96,4 %	85,5 %	● ○ ○	≥ 95 %	≥ 95 %
9. Absentéisme (y compris longues maladies).	*3,4 %*	5,5 %	5,8 %	● ○ ○	< 4 %	< 4 %
ENVIRONNEMENT						
10. Scope 1 - Émissions directes - flotte de véhicules (Teq CO_2/véhicule).	*3,49*	3,26	2,64	● ● ●	< 2,72	< 1,69
11. Scope 1 - Émissions directes - chauffage et rafraîchissement des bâtiments (Teq CO_2/1 000 m^2).	*6,37*	3,95	3,95	● ● ●	< 4,56	< 3,82
12. Scope 2 - Émissions indirectes dues à la consommation d'énergies des bâtiments (Teq CO_2/1 000 m^2).	*1,25*	0,75	0,74	● ● ●	< 0,81	< 0,44
13. Scope 3 - Émissions indirectes dues à nos produits (Teq CO_2/tonne de produits).	*7,13*	6,53	6,41	● ● ●	- 2 %	- 17 %
14. Déchets liés à nos activités (kg/tonnage réceptionné).	*20,28*	22,97	15,94	● ● ●	< 20,71	< 18,72
15. % de déchets envoyés en filière de revalorisation.	*90,7 %*	99,4 %	96,5 %	● ● ●	≥ 90 %	≥ 95 %
SOCIÉTAL						
16. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs notés.	*17,1 %*	89,9 %	86,2 %	● ● ●	≥ 80 %	≥ 85 %
17. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs certifiés ISO 9001 ou 14001.	*80,4 %*	90,2 %	91 %	● ● ●	≥ 85 %	≥ 90 %
18. Pourcentage de CA réalisé par des filiales ISO 9001 ou 14001.	*32,6 %*	65,1 %	65,9 %	● ● ○	≥ 70 %	≥ 90 %
19. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs signataires de notre Charte achats responsables ou d'une charte équivalente.	*4,8 %*	92,1 %	92,2 %	● ● ●	≥ 85 %	≥ 90 %

● ● ●: objectifs atteints ● ● ○: objectifs en cours d'atteinte ● ○ ○: en retard par rapport aux objectifs

Teq CO_2 : tonne équivalent CO_2

1.13 NOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

TERRAIN	315 679 m² 2024	310 002 m² 2023	310 002 m² 2022
BÂTIMENTS	125 992 m² 2024	124 397 m² 2023	123 114 m² 2022

La préoccupation majeure des années à venir qu'implique le changement climatique nous incite à faire évoluer notre patrimoine immobilier pour le rendre plus performant, tout en réduisant son empreinte carbone.

La volonté du groupe d'être propriétaire de ses actifs immobiliers permet d'investir dans des solutions concrètes et innovantes pour atteindre des objectifs ambitieux.

La S.C.I. THELY, filiale de Thermador Groupe, détient en pleine propriété 84 % du patrimoine immobilier. Le domaine se situe majoritairement à 25 km au sud-est de Lyon, à Saint-Quentin-Fallavier (Isère 38, dans le plus important parc d'activité de France et 3e plus grand d'Europe).

Le parc immobilier s'est agrandi au fil des années avec l'acquisition des sociétés Domac (3 857 m²), Sodeco Valves (5 340 m²) et des Établissements Édouard Rousseau renommés Odrea (9 345 m²).

En 2022, à travers l'acquisition par la SCI THELY d'un bâtiment de 2 927 m² à Saint-Quentin-Fallavier, le patrimoine immobilier du groupe se renforce à nouveau.

Fin 2024, l'acquisition du bâtiment ACORE situé Rue du Ruisseau toujours à Saint-Quentin-Fallavier permet au patrimoine du Groupe d'atteindre une surface totale de 125 992 m².

Depuis 1973, la volonté du groupe est d'être propriétaire de son patrimoine immobilier offrant ainsi à l'ensemble de nos filiales des bâtiments répondant à leurs besoins, évolutifs et performants.

Cette stratégie nous permet d'être réactifs sur l'ensemble des investissements nécessaires à l'adaptation de nos actifs, à leur mise en conformité, à leur entretien et à l'enjeu majeur de la rénovation énergétique.

À travers des opérations complexes de construction, d'extension ou de réhabilitation, la S.C.I. THELY accompagne le développement des entités du groupe en apportant une attention particulière à l'isolation thermique et acoustique des bâtiments, au déploiement d'équipements climatiques performants alliant économies d'énergie et confort thermique, ainsi qu'à la mise en place d'outils de supervision permettant le pilotage et la régulation des différents équipements. Également soucieuse des exigences de la qualité de vie au travail, elle offre un cadre de travail agréable à l'ensemble des salariés avec des espaces lumineux, conviviaux et fonctionnels.

La SCI THELY attache également une grande importance à la nécessité de préserver l'environnement en limitant son empreinte carbone et en permettant à ses bâtiments d'être énergétiquement performants. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique active visant à dépasser les objectifs du Décret tertiaire qui nous imposent une réduction de nos consommations énergétiques de 40 % d'ici à 2030 sur l'ensemble du patrimoine.

Ainsi, nous orientons depuis 2022 notre réflexion sur le déploiement en masse de solutions photovoltaïques sur ombrières ou en toiture ainsi que la mise en place de trackers.

La modernisation des bâtiments et la gestion des équipements à travers une supervision sont également un préalable nécessaire à la performance énergétique. Nous étudions la mise en place de systèmes de gestion technique du bâtiment sur chacun de nos sites pour optimiser leur fonctionnement.

Enfin, nous intégrons systématiquement des objectifs de performance thermique sur l'ensemble de nos opérations immobilières issues essentiellement de la RT 2012 ou des 7 audits énergétiques réalisés en 2022 et 2023 sur près de 50 % du patrimoine incluant les surfaces en location.

Désormais, notre cahier des charges pour toute nouvelle construction prend en compte notre approche environnementale : sous-comptage communicant, gestion technique du bâtiment, solutions photovoltaïques, récupération d'eau de pluie, terrain de pétanque, salles de repos, application de notre charte biodiversité, etc.

THELY

S.C.I. THELY

Société civile immobilière créée en 1973 pour gérer le parc immobilier du groupe.

- Capital 3 100 k€ détenu à 100 % par Thermador Groupe.
- Total fonds propres au 31 décembre 2024 : 38 902 k€.
- Emprunts à Thermador Groupe au 31 décembre 2024 : 23 109 k€.
- Valeur estimée de l'ensemble immobilier : 89,3 M€ dont 81,3 M€, au titre de Thely (voir Note 14 du chapitre 6.3 Annexe aux comptes consolidés annuels).
- Valeur nette comptable de l'ensemble immobilier hors immobilisation en cours : 57 978 k€.
- Résultat 2024 : 2 000 k€ (1 576 k€ en 2023).

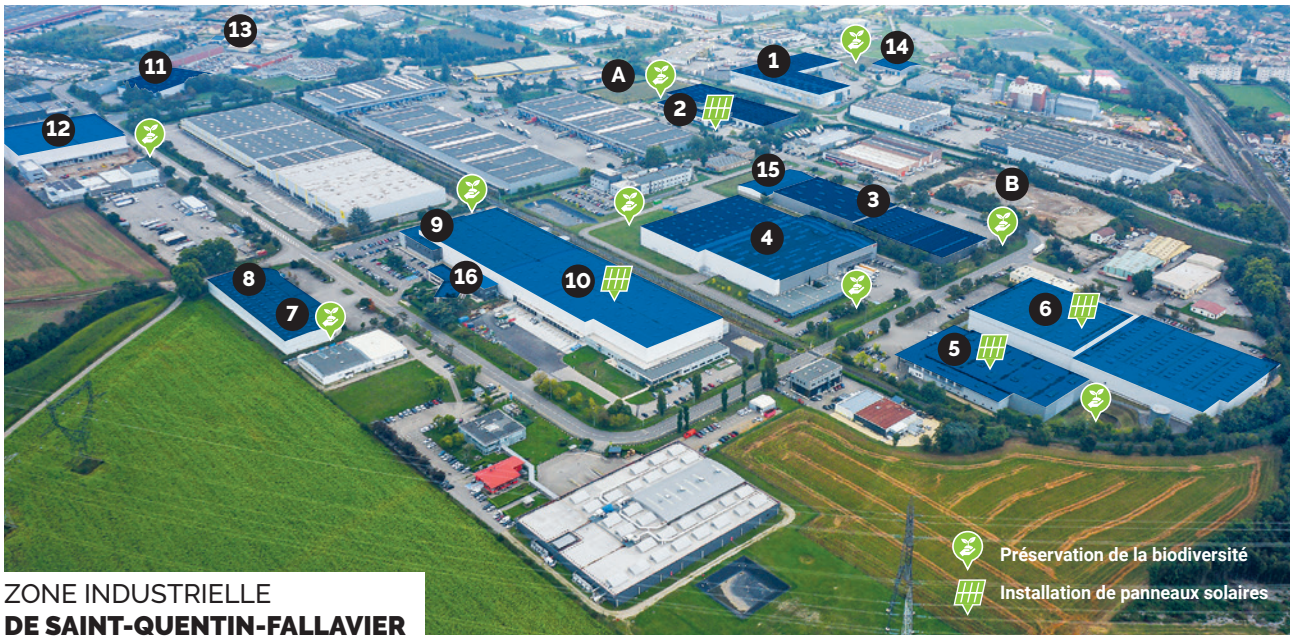

ZONE INDUSTRIELLE
DE SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

1. Jetly
2. Sectoriel
3. Thermador
4. Sferaco
5. Syveco et Isocel
6. PBtub
7. Thermador Groupe
8. Opaline
9. Odrea
10. Aello et Axelair
11. Locataire extérieur
12. Entrepôt FGinox
13. Bâtiment tertiaire
14. Bâtiment tertiaire
15. Locataire extérieur
16. Locataire extérieur

RÉSERVE **FONCIÈRE**

A. Terrain rue du Ruisseau proche Sectoriel
B. Terrain rue du Ruisseau face Thermador

1. Jetly

2. Sectoriel

3. Thermador

4. Sferaco

5. Syveco et Isocel

6. PBtub

7. 8. Thermador Groupe et Opaline

9. Odrea

10. Aello et Axelair

12. Entrepôt FGinox

Odrea (à Etigny)

Sodeco Valves (à Ternat, Belgique)

1.14 NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nos administrateurs ont été choisis pour leurs personnalités (simples, désintéressées et engagées) et pour leurs connaissances des métiers de la distribution, du e-commerce, des réseaux sociaux, des catalyseurs de l'innovation et des processus de décision des investisseurs institutionnels et individuels. La diversité de leurs âges, origines et parcours nous garantit une plus grande ouverture et nous protège d'une pensée unique. Parmi les 11 administrateurs, 5 sont des femmes, 5 sont indépendants et 2 administrateurs représentent les salariés.

ADMINISTRATEURS NON LIBRES D'INTÉRÊTS

Guillaume Robin

Président-Directeur Général depuis le 30 juin 2011.

Administrateur depuis le 12 avril 2010.
Fin du mandat en cours : avril 2026.

Lionel Monroe

Directeur Général Délégué depuis le 1er avril 2021.

Administrateur depuis le 6 avril 2021.
Fin du mandat en cours : avril 2025.

D.G. de Syveco depuis 2008.

Invité régulier du comité d'audit.

Frank Bourgois

D.G. de Jetly depuis 2020.

Administrateur depuis le 2 avril 2024.
Fin du mandat en cours : avril 2025.

Janis Rentrop

Administrateur non libre d'intérêts depuis le 10 avril 2017. Fin du mandat en cours : avril 2025.

Membre du comité des rémunérations et des nominations.

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS 2016

Patricia Mavigner

Directrice Générale Déléguée depuis le 1er mai 2016.

Invitée régulière du comité du développement durable.

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

Bertrand Chevalier

Administrateur salarié depuis le 4 avril 2022.
Fin du mandat en cours : avril 2026.

Membre du comité du développement durable.

Marion Granger

Administratrice salariée depuis le 4 avril 2022.
Fin du mandat en cours : avril 2026.

Membre du comité des rémunérations et des nominations.

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Olivier Villemonte de la Clergerie

Administrateur indépendant depuis le 5 avril 2016.
Fin du mandat en cours : avril 2027.

Président indépendant du comité d'audit.

Membre indépendant du comité du développement durable.

Caroline Meignen

Administratrice indépendante depuis le 10 avril 2017.
Fin du mandat en cours : avril 2025.

Membre indépendante du comité des rémunérations et des nominations.

Véronique Bouscayrol

Administratrice indépendante depuis le 3 avril 2023.
Fin du mandat en cours : avril 2027.

Membre indépendante du comité d'audit.

Laurence Paganini

Administratrice indépendante depuis le 10 avril 2017.
Fin du mandat en cours : avril 2025.

Administratrice référente.

Présidente et membre indépendante du comité des rémunérations et des nominations.

Membre indépendante du comité du développement durable.

Mathilde Yagoubi

Administratrice indépendante depuis le 8 avril 2019.
Fin du mandat en cours : avril 2027.

Présidente et membre indépendante du comité du développement durable.

1.15 NOTRE COMITÉ EXÉCUTIF

2,6 % du capital détenu par le comité exécutif soit 243 815 titres.

Christophe Arquillière
D.G. de Sferaco depuis 2016.
Président d'Alto Metering depuis 2024.

Frank Bourgois
D.G. de Jetly depuis 2020.
Animateur de l'activité *cycle de l'eau*.
Administrateur.

Caroline Desplats
Directrice du développement durable depuis 2022.

Laure Empereur
D.G. d'Odrea depuis 2020.
Animatrice de l'activité *grand public*.

Xavier Isaac
D.G. de Sectoriel depuis 2008.
Président de Distrilabo depuis 2020.
Animateur de l'activité *industrie*.

Patricia Mavigner
D.G. Déléguée de Thermador Groupe depuis 2016.
D.G.D. Finance, juridique, immobilier, système d'information.
Secrétaire du Conseil d'Administration.

Lionel Monroe
D.G. de Syveco depuis 2006.
D.G. Délégué de Thermador Groupe depuis 2021.
Animateur de l'activité *international*.
Administrateur.

Guillaume Robin
P.-D.G. de Thermador Groupe depuis 2011.
Administrateur.

Yves Ruget
D.G. de Thermador depuis 2014.
Animateur de l'activité *bâtiment*.

1.16 ORGANIGRAMME DE LA GOUVERNANCE

À chacun ses droits, devoirs et responsabilités dans le groupe Thermador. Les actionnaires investissent et votent ; les administrateurs surveillent et challengent ; les dirigeants imaginent, organisent et exécutent. Point clé de notre organisation, nous donnons aux équipes dirigeantes de nos filiales la responsabilité de leurs équipes, leurs clients, leurs fournisseurs, leurs objectifs et leurs stratégies. Cette organisation décentralisée laisse place aux initiatives et donne à chacun l'opportunité de s'épanouir dans son travail en développant ses compétences, voire son expertise.

POUVOIR **SOUVERAIN**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES
10 147 personnes morales et physiques

POUVOIR DE **SURVEILLANCE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE THERMADOR GROUPE
11 administrateurs + 1 D.G. Déléguée

POUVOIR **EXÉCUTIF**

COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX)
9 dirigeants

COMITÉ EXÉCUTIF ÉLARGI
COMEX + 12 dirigeants

19 COMITÉS DE DIRECTION - **CODIR**

19 sociétés commerciales, 1 société de communication, 1 société immobilière

Capital humain : 821 salariés

2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Organigramme	28
2.2	Comité exécutif	29
2.3	Conseil d'Administration	32
2.4	Comité d'audit	37
2.5	Comité du développement durable	38
2.6	Comité des rémunérations et des nominations	39
2.7	Formation des administrateurs	40
2.8	Rémunération des dirigeants	40
2.9	Vie boursière	52
2.10	Composition du capital	54
2.11	Prévoir 2025	56
2.12	Assemblée Générale 2024	57
2.13	Relations avec nos actionnaires	58
2.14	Courriels et chat des actionnaires	60

2.1 ORGANIGRAMME

Toutes les filiales de Thermador Groupe sont détenues à 100 % des parts.

HOLDING

- **Guillaume Robin** – Président-Directeur Général – Chapitre 2.3.2
  - **Caroline Desplats** – Directrice Développement Durable – Chapitre 2.2.1
- **Lionel Monroe** – Directeur Général Délégué – Chapitre 2.3.2
- **Patricia Mavigner** – Directrice Générale Déléguée – Chapitre 2.3.2
  - **Pôle Finance**
  - **Direction des Systèmes d'Information**
  - **Direction de la Supply Chain**

100 %

CHAUFFAGE SANITAIRE PLOMBERIE VENTILATION

- thermador – **Yves Ruget** – Directeur Général – Chapitre 2.2.1
- PB tub – **Eric Mantione** – Directeur Général – Président de Thermacome – Chapitre 2.2.2
- THERMACOME – **Florent Kieffer** – Directeur Général – Chapitre 2.2.2
- Axelair VENTILATION – **Lionel Grès** – Directeur Général – Chapitre 2.2.2

INDUSTRIE

- ALTO metering – **Thierry Dupont** – Directeur Général – Chapitre 2.2.2
- sferaco – **Christophe Arquillière** – Directeur Général – Président d'Alto Metering – Chapitre 2.2.1
- SECTORIEL NUAIR FRANCE – **Xavier Isaac** – Directeur Général – Président de Distrilabo – Chapitre 2.2.1
- DISTRILABO – **Anne-Sophie Bultey** – Directrice Générale – Chapitre 2.2.2
- FGinox – **Jean-Philippe Paul** – Directeur Général – Chapitre 2.2.2
- SYVECO – **Lionel Monroe** – Directeur Général – Chapitre 2.3.2
- SODECO valves – **Peter Wartel** – Directeur Général – Chapitre 2.2.2

BRICOLAGE

- mecafer / domac – **Marylène Pattard** – Directrice Générale – Chapitre 2.2.2
- Odrea – **Laure Empereur** – Directrice Générale – Chapitre 2.2.1

FABRICANT

- ISOCEL – **Fabienne Bochet** – Directrice Générale – Chapitre 2.2.2

POMPES EAU FROIDE PISCINE

- aello – **Jérôme Chabaudie** – Directeur Général – Chapitre 2.2.2
- Jetly – **Frank Bourgois** – Directeur Général – Chapitre 2.3.2

CANALISATIONS POUR TRAVAUX PUBLICS

- DPI – **Grégory Urpi** – Directeur Général – Chapitre 2.2.2

COMMUNICATION

- opaline – **Arlette Berliocchi** – Directrice Générale – Chapitre 2.2.2

IMMOBILIER

- THELY – **Patricia Mavigner** – Gérante – Chapitre 2.2.2

2.2 COMITÉ EXÉCUTIF

Nous sommes parfois questionnés sur la pertinence de notre organigramme qui montre que nous avons autant d'équipes de direction que de filiales. N'est-ce pas trop coûteux ?

Nous pensons au contraire que l'efficacité démontrée de petites équipes spécialisées et très motivées est source de productivité et d'économie.

Les 18 Directeurs Généraux des filiales disposent en effet du maximum de liberté pour développer leur société, bénéficiant du soutien et de l'expertise de Thermador Groupe dans les domaines financiers, extra-financiers, immobiliers, informatiques et juridiques. Ils sont très proches du terrain, ont pour la majorité d'entre eux de nombreuses années d'expérience dans le groupe avec une connaissance approfondie de leurs métiers.

Lors du dernier trimestre de l'année 2024, des décisions ont été prises pour préparer le groupe à franchir les prochaines étapes de sa croissance.

Le **comité exécutif** est composé de **9 personnes**, incluant a minima le P.-D.G., les deux D.G.D., les directeurs généraux des trois sociétés les plus contributrices au résultat du groupe et la directrice du développement durable. Ses membres seront consultés deux fois par mois, ou lors de réunion adhoc, pour éclairer et challenger les décisions à forts enjeux qui doivent être prises par la direction générale.

Parmi les membres, cinq animateurs d'activité (bâtiment, industrie, cycle de l'eau, grand public et international) ont été désignés pour leur expertise et leur capacité à fédérer, organiser, et favoriser les synergies entre les filiales opérant sur le même secteur. Dès 2025, ils vont progressivement s'atteler à leur mission qui peut se résumer ainsi **pour chacune des 5 activités**.

- Animer des rencontres régulières entre les filiales pour favoriser les synergies, synchroniser les actions, échanger les bonnes pratiques des filiales.
- Représenter l'activité au sein du comité exécutif.
- Participer le cas échéant aux projets de croissance externe qui concernent l'activité.
- Incarner la vision à moyen et long terme de l'activité au sein du groupe.

Et, à horizon 2032 :

- coconstruire les visions stratégiques des filiales avec leurs dirigeants,
- être le responsable hiérarchique de ses pairs,
- avoir la capacité et l'autorité pour arbitrer entre les filiales.

Le **comité exécutif élargi**, constitué de **21 personnes**, regroupe tous les mandataires sociaux du groupe et la directrice du développement durable. Il se réunit 75 minutes deux fois par mois lors d'une visioconférence pour échanger sur les sujets d'actualité.

Trois fois par an, les 21 dirigeants consacrent ensemble une ou deux journées à l'extérieur pour réfléchir, échanger, travailler et se former sur les enjeux majeurs du moment. Les objectifs, stratégies et règles de fonctionnement sont élaborés en mode collaboratif afin d'obtenir une totale adhésion et une grande efficacité opérationnelle lorsque les décisions sont prises.

Nous avons invité fin janvier 2024 52 femmes et 89 hommes, cadres et agents de maîtrise du groupe, lors des présentations des « objectifs, stratégies, projets et enjeux » de chaque filiale. L'auditoire est alors invité à questionner les dirigeants de filiales sur leurs visions, leurs analyses, leurs décisions et leurs prévisions. Les administrateurs et nos Commissaires aux Comptes participent à cette journée de travail.

Enfin, des membres du comité exécutif élargi animent des groupes transversaux par fonction ou par thématique, dans lesquels peuvent intervenir des collaborateurs de toutes les sociétés du groupe.

Désignation par le conclave du candidat au poste de D.G.Délégué.

En avril 2025 se terminera le mandat de Lionel Monroe comme D.G. Délégué en charge de remplacer le P.-D.G. en cas d'indisponibilité soudaine.

Le 18 juin 2024, les membres du comité exécutif élargi réunis en conclave ont désigné Xavier Isaac comme candidat à ce mandat. C'est le même processus qui avait désigné Lionel Monroe en 2020.

Cette candidature a ensuite été soumise au Conseil d'Administration, qui l'a validée (voir paragraphe 2.3.3 - Travaux du Conseil d'Administration en 2024).

Consécutivement, la candidature de Xavier Isaac sera soumise aux votes de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 7 avril 2025.

Enfin, lors du Conseil d'Administration du 8 avril 2025, la candidature de Xavier Isaac au poste de D.G. Délégué de Thermador Groupe sera soumise aux votes de nos administrateurs.

2.2.1 - MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Christophe Arquillière

- D.G. de Sferaco depuis 2016.
- Président d'Alto Metering depuis 2024.
- Entré en 2007.
- Né en 1968, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 8 875.**

Formation et parcours professionnel :

- 1992 : Diplômé de l'EM Lyon.
- 1994-2005 : Directeur de site Darty.
- 2005-2007 : Directeur de site Lapeyre Saint-Gobain.
- 2007-2016 : Directeur Commercial de Sferaco.

Frank Bourgois

- D.G. de Jetly depuis 2020.
- Administrateur.
- Entré en 2002.
- Né en 1968, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 5 552.**

Formation et parcours professionnel :

Voir chap. 2.3.2.

Caroline Desplats

- Directrice Développement Durable.
- Invitée régulière du comité du développement durable.
- Entrée en 2022.
- Née en 1974, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 25.**

Formation et parcours professionnel :

- 1996 : Diplômée de l'ESSCA.
- 1997 - 2012 : Différentes fonctions opérationnelles dans des grands groupes (Colgate-Palmolive, P&G, Kellogg's).
- 2009 : Master 2 Développement Durable et Organisations de l'Université Paris Dauphine.
- 2013 - 2023 : Conseil & Audit en RSE (indépendante puis Mazars).

Laure Empereur

- D.G. d'Odrea depuis 2020.
- Entrée en 2019.
- Née en 1981, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 300.**

Formation et parcours professionnel :

- 2004 : Diplômée de Grenoble École de Management.
- 2005 - 2011 : Différentes fonctions commerciales chez Microsoft France.
- 2011 - 2014 : Directrice des Achats Supply chain chez Spigraph.
- 2015 - 2019 : Directrice Commerciale et Operations chez Addev Materials.

Xavier Isaac

- D.G. de Sectoriel depuis 2008.
- Président de Distrilabo depuis 2020.
- Entré en 2000.
- Né en 1969, nationalité française.
- **Nombre d'actions propre : 54 000*.**

Formation et parcours professionnel :

- 1992 : Diplômé de l'Institut National Polytechnique de Grenoble.
- 2006 : Diplômé ICG.
- 1993 - 1996 : Ingénieur Commercial Export chez Heidelberger Zement (HeidelbergCement) en Allemagne.
- 1996 - 2000 : Chef de Produit robinetterie chez Spirax.

Patricia Mavigner

- D.G. Déléguée de Thermador Groupe depuis 2016.
- Secrétaire du Conseil d'Administration.
- Invitée régulière du comité d'audit et du comité du développement durable.
- Entrée en 2000.
- Née en 1968, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 18 598.**

Formation et parcours professionnel :

Voir chap. 2.3.2.

Lionel Monroe

- D.G. Délégué de Thermador Groupe depuis 2021.
- D.G. de Syveco depuis 2006.
- Administrateur.
- Invité régulier du comité d'audit.
- Représentant de Thermador Groupe chez Deco Holding NV (holding de Sodeco Valves).
- Entré en 2006.
- Né en 1967, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 82 192*.**

Formation et parcours professionnel :

Voir chap. 2.3.2.

Guillaume Robin

- P.-D.G. de Thermador Groupe depuis 2011.
- Administrateur.
- Entré dans le groupe en 1999.
- Né en 1965, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 69 771*.**

Formation et parcours professionnel :

Voir chap. 2.3.2.

Yves Ruget

- D.G. de Thermador depuis 2014.
- Invité régulier du comité du développement durable.
- Entré en 2012.
- Né en 1971, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 4 502.**

Formation et parcours professionnel :

- 1995 : Diplômé Ingénieur U.T.C.
- 1997 : Diplômé MBA de l'EM Lyon.
- 1998 - 2005 : Service Développement Groupe Forsym.
- 2005 - 2012 : Direction Commerciale Groupe JBT.
- 2012 - 2014 : Directeur du commerce et du développement de Thermador.

* Bénéficiaire du plan d'actions gratuites 2010 - 2020.

2.2.2 - MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ÉLARGI

Aux 9 personnes composant le comité exécutif s'ajoutent 12 mandataires sociaux, directeurs généraux de filiales de Thermador Groupe.

Les membres du comité exécutif élargi

Arlette Berliocchi
- D.G. d'Opaline depuis 2002.
- Entrée en 2002.
- Née en 1970, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 10 180.**

Fabienne Bochet
- D.G. d'Isocel depuis 2008.
- Entrée en 2001.
- Née en 1974, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 85 065*.**

Anne-Sophie Bultey
- D.G. de Distrilabo depuis 2019.
- Entrée en 2019.
- Née en 1981, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 77.**

Jérôme Chabaudie
- D.G. d'Aello depuis 2016.
- Entré en 2015.
- Né en 1965, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 9 409.**

Thierry Dupont
- D.G. d'Alto Metering depuis 2014.
- Entré en 2024.
- Né en 1968, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 0.**

Lionel Grès
- D.G. d'Axelair depuis 2015.
- Entré en 2013.
- Né en 1967, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 7 558.**

Florent Kieffer
- D.G. de Thermacome depuis 2016.
- Entré en 2020.
- Né en 1965, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 1 200.**

Eric Mantione
- D.G. de PBtub depuis 1995.
- Président de Thermacome depuis 2020.
- Entré en 1990.
- Né en 1959, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 142 584*.**

Marylène Pattard
- D.G. de Mecafer Domac depuis 2024.
- Présidente de Domac depuis 2024.
- Entrée en 2022.
- Née en 1978, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 66.**

Jean-Philippe Paul
- D.G. de FGinox depuis 2023.
- Entré en 2006.
- Né en 1970, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 5 976.**

Grégory Urpi
- Président délégué de 2010 à 2022, puis D.G. de DPI depuis 2022.
- Entré en 2022.
- Né en 1971, nationalité française.
- **Nombre d'actions propres : 300.**

Peter Wartel
- D.G. de Sodeco Valves depuis 2019.
- Entré en 2017.
- Né en 1968, nationalité belge.
- **Nombre d'actions propres : 436.**

* Bénéficiaire du plan d'actions gratuites 2010 - 2020.

2.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.3.1 - PRINCIPE DE GOUVERNANCE ET DE CONSTITUTION

Pour rédiger ce rapport, le Président s'est référé au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext. Tous les administrateurs ont pris connaissance des points de vigilance figurant dans ce code mis à jour en 2021.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration et celui du conclave sont disponibles sur le site Internet du groupe.

Le conclave est à ce jour le processus utilisé pour désigner le candidat au poste de D.G. Délégué en charge de remplacer le P.-D.G. en cas d'indisponibilité soudaine (voir paragraphes 2.2 et 2.3.3).

Dès l'origine, à la fin des années soixante, les cinq dirigeants fondateurs (G. Vincent, J. Borde, H. Fournier, M. de Sereys et G. Boreil) avaient décidé que leurs enfants n'auraient pas de postes à responsabilités au sein de l'entreprise. Le groupe a été constitué en 1986 en vue de l'introduction en bourse en 1987 au second marché de Lyon. Les buts principaux de l'introduction en bourse étaient :

- D'assurer la pérennité et le développement des sociétés du groupe,
- De faciliter pour le présent et l'avenir la liquidité du patrimoine des fondateurs,
- D'intéresser et satisfaire un nombre important d'actionnaires extérieurs pour permettre un bon niveau d'autonomie à des dirigeants minoritaires.

Aujourd'hui, notre flottant se situe selon Euronext à 65 % du capital. Les membres du comité exécutif élargi possèdent 2,6 % du capital. Sauf événement exceptionnel, nous pensons que cette part baissera naturellement avec le départ des anciens et l'arrivée de dirigeants plus jeunes.

Les salariés possèdent 4,1 % du capital en direct et via le FCPE, les investisseurs 41,7 %, et les actionnaires individuels 48,3 %.

Cette répartition du capital et l'évolution rapide de nos métiers nous ont conduits à faire évoluer notre Conseil d'Administration en 2016 et 2017.

Les administrateurs arrivés durant cette période ont été choisis pour leurs personnalités (simples, désintéressées et engagées) et pour leurs connaissances des métiers de la distribution, du e-commerce, des réseaux sociaux, des catalyseurs de l'innovation et des processus de décision des investisseurs institutionnels et individuels. La diversité de leurs âges, origines et parcours nous garantit une plus grande ouverture et nous protège d'une pensée unique régnant au Conseil d'Administration. Parmi les 11 administrateurs, 5 sont des femmes et 5 sont indépendants.

Les sièges sont ainsi répartis de la manière suivante :

- Un administrateur et P.-D.G. de Thermador Groupe.
- Un administrateur et D.G. Délégué de Thermador Groupe, potentiel successeur du P.-D.G. en cas d'accident ou d'indisponibilité brutale.
- Une administratrice référente dont la mission est définie dans le règlement intérieur.
- Un administrateur non libre d'intérêts proposé par notre premier actionnaire et représentant plus généralement les investisseurs institutionnels.
- Un administrateur non libre d'intérêts, dirigeant opérationnel d'une filiale commerciale du groupe.
- Une administratrice non libre d'intérêts représentant les salariés.
- Un administrateur non libre d'intérêts représentant les salariés.
- Deux administratrices indépendantes et un administrateur indépendant.
- Une administratrice indépendante représentant les actionnaires individuels.

La secrétaire du Conseil n'est pas administrateur. Cette fonction est occupée par le ou la D.G. Délégué(e) en charge de la finance et de l'organisation et D.G. Déléguée de Thermador Groupe.

Cet équilibre garantit à tous les actionnaires une surveillance permanente des orientations et décisions stratégiques proposées par les dirigeants opérationnels et la régularité du fonctionnement du Conseil d'Administration.

La nomination en 2023 d'une administratrice référente a amené un contre-pouvoir simple et efficace au P.-D.G. En effet, elle pilote l'auto-évaluation du Conseil d'Administration, participe à la rédaction des ordres du jour, peut demander la convocation d'une réunion du Conseil d'Administration et échange librement avec les actionnaires sur les sujets de gouvernance.

Afin de conserver un contact permanent avec la réalité de nos affaires, les administrateurs participent au mois de février à la journée « objectifs, stratégies, projets et enjeux des filiales » durant laquelle les dirigeants des filiales exposent leurs visions de l'année à venir. Chaque mois, ils reçoivent les rapports rédigés par chaque dirigeant de filiale et peuvent questionner la direction du groupe sur leurs contenus. C'est avec le même objectif que nous organisons des rencontres directes entre les administrateurs et les membres du comité exécutif, au rythme des réunions du Conseil d'Administration.

Taux de féminisation

45,5 %

Indicateurs	2024	2023	2022
Nombre d'administrateurs exécutifs	3	4	4
Nombre d'administrateurs non exécutifs	6	6	6
Dont indépendants	5	5	5
Représentation des employés dans les instances de gouvernance (nombre)	2	2	2
% d'administrateurs indépendants non exécutifs non salariés	55,6 %	50 %	50 %
% de femmes au CA	45,5 %	41,7 %	45,5 %
% d'hommes au CA	54,5 %	58,3 %	54,5 %

2.3.2 - COMPOSITION DE NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Née en 1968.
Nationalité française.

Nombre d'actions propres : 18 598.

Patricia Mavigner

- Directrice Générale Déléguée de Thermador Groupe depuis le 1er mai 2016. Fin du mandat en cours : avril 2028.
- Secrétaire du Conseil d'Administration de Thermador Groupe depuis 2016.
- Entrée dans le groupe en 2000 comme Directrice Administrative de Sferaco.
- Gérante de la S.C.I. Thely et de Sodalis Investment NV (BE).
- Membre du Conseil d'Administration de Deco Holding NV (BE) et de DPI.
- Invitée régulière du comité d'audit et du comité du développement durable.
- Aucun autre mandat n'est exercé à l'extérieur du groupe.

Formation et parcours professionnel :

1991 : Diplômée de l'EM Lyon.

1996 : DECF (expertise comptable).

1991 - 2000 : Auditeur senior manager chez PriceWaterhouseCoopers (dont 2 ans au Royaume-Uni).

Administrateurs non libres d'intérêts

Né en 1965.
Nationalité française.

Nombre d'actions propres : 69 771.

Guillaume Robin

- Président-Directeur Général de Thermador Groupe depuis le 30 juin 2011. Fin des mandats en cours : avril 2026.
- Administrateur depuis le 12 avril 2010. Fin du mandat en cours : avril 2026.
- Entré dans le groupe en 1999 comme Directeur Commercial de PBtub.
- Directeur Général de Thermador Groupe du 13 avril 2010 au 30 juin 2011.
- Représentant permanent de Thermador Groupe au Conseil d'Administration d'Axelair et de DPI.
- Président d'Aello, d'Odrea, FGinox, Isocel, Jetly, Opaline, PBtub, Sectoriel, Sferaco, Syveco, Thermador.
- Représentant de Thermador Groupe, Administrateur unique de Rousseau SA (Espagne).
- Représentant général du bureau de représentation d'Odrea à Shanghai.
- Administrateur de l'association Middlenext.
- Membre du comité d'orientation de Lyon Place Financière.
- Aucun autre mandat n'est exercé à l'extérieur du groupe.

Formation et parcours professionnel :

1989 : Diplômé de l'école d'ingénieurs UTC Compiègne, spécialité Génie Mécanique.

1991 : Diplômé Cesma MBA de l'EM Lyon.

1991 - 1998 : Chef des Ventes d'une filiale du groupe Descours et Cabaud.

Né en 1967.
Nationalité française.

Nombre d'actions propres : 82 192.

Lionel Monroe

- Directeur Général Délégué depuis le 1er avril 2021. Fin du mandat en cours : avril 2025.
- Administrateur depuis le 6 avril 2021. Fin du mandat en cours : avril 2025.
- Gérant de Sodeco Valves BV (NL), Sodeco Armaturen GmbH et de Sodeco Valves AG (CH). Administrateur de Sodeco Valves NV (BE) et de Sodalis Investment NV (BE). Représentant de Thermador Groupe chez Deco Holding NV (BE).
- D.G. de Syveco depuis 2006.
- Invité régulier du comité d'audit.
- Aucun autre mandat n'est exercé à l'extérieur du groupe.

Formation et parcours professionnel :

1990 : Diplômé de l'Institut Supérieur du Commerce de Paris.

1992 - 1996 : Chef des Ventes Régional chez Mars.

1996 - 2006 : Directeur de Zone Export Groupe Deveaux textiles (dont 3 ans aux U.S.A.).

2.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs non libres d'intérêts

Né en 1968.
Nationalité française.
Nombre d'actions propres : 5 552.

Frank Bourgois

- Administrateur depuis le 2 avril 2024. Fin du mandat en cours : avril 2025.
- Entré en 2002.
- D.G. de Jetly depuis 2020.

Formation et parcours professionnel :

1993 : Diplômé de l'institut Commercial de Nancy.
1998 - 2000 : Directeur Régional Paris Ouest chez Kraft Foods.
2002 - 2019 : Directeur Commercial de Jetly.

Né en 1989.
Nationalité allemande.
Nombre d'actions propres : 800.

Janis Rentrop

- Administrateur depuis le 10 avril 2017. Fin du mandat en cours : avril 2025.
  - Membre du comité des rémunérations et des nominations.
- Depuis 2024 : avocat chez Luther Rechtsanwaltsgesellschaft à Cologne.
- 2012 - 2019 : représentant mandaté de l'Investmentaktiengesellschaft für langfristige Investoren TGV aux Assemblées Générales de plusieurs sociétés européennes.
- Aucun autre mandat n'est exercé à l'extérieur du groupe.

Formation et parcours professionnel :

2010 - 2014 : maîtrise en droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et LL.B. de l'Université de Cologne.
2016 : premier Examen d'État pour les professions juridiques.
2018 - 2020 : préparation au Deuxième Examen d'État en réalisant un parcours diversifié (entre autres Représentation Permanente de l'Allemagne auprès de l'U.E. à Bruxelles, cabinets d'affaires Allen & Overy et DLA Piper).
2020 : deuxième Examen d'État pour les professions juridiques.
2020 - 2023 : Avocat chez DLA Piper et Herbert Smith Freehills.

Administrateurs salariés

Né en 1977.
Nationalité française.
Nombre d'actions propres : 10.

Bertrand Chevalier

- Administrateur salarié depuis le 4 avril 2022.
  - Membre du comité du développement durable.
- Commercial itinérant chez PBtub.
- Entré en 2014.
- Fin du mandat en cours : avril 2026.

Formation et parcours professionnel :

2001 : BTS Institut Carrel.
2002 : commercial Stanley B&D.
2004 : délégué commercial Bosch.
2007 : responsable commercial SOUDAL.

Née en 1991.
Nationalité française.
Nombre d'actions propres : 10.

Marion Granger

- Administratrice salariée depuis le 4 avril 2022.
  - Membre du comité des rémunérations et des nominations.
- Chef de projet E-commerce chez Syveco.
- Entrée en 2018.
- Fin du mandat en cours : avril 2026.

Formation et parcours professionnel :

2011 : DUT Génie biologique option diététique.
2014 : Ingénieur ISARA Lyon.
2015 : assistante marketing opérationnel Belchim Crop Protection.

Administrateurs indépendants

Né en 1972.

Nationalité française.

Nombre d'actions propres : 2 500.

Olivier Villemonte de la Clergerie

- Administrateur depuis le 5 avril 2016. Fin du mandat en cours : avril 2027.
  - Président du comité d'audit.
  - Membre indépendant du comité du développement durable.
- Depuis 2001 : Directeur Général du Groupe LDLC.
- Aucun autre mandat n'est exercé à l'extérieur du groupe.

Formation et parcours professionnel :

1994 : diplômé de l'ECAM.

1996 : diplômé de l'EM Lyon.

Née en 1966.

Nationalité française.

Nombre d'actions propres : 140.

Véronique Bouscayrol

- Administratrice depuis le 3 avril 2023. Fin du mandat en cours : avril 2027.
  - Membre indépendante du comité d'audit.
- Depuis 2019 : Membre du conseil de surveillance Bayard Presse.
- Depuis 2018 : Économe Diocésain au Diocèse de Lyon.

Formation et parcours professionnel :

1985 - 1988 : IEP Grenoble.

1988 - 1990 : EM Lyon : Accounting and finances.

1990 - 1992 : PwC, auditeur.

1992 - 1998 : GFF, contrôleur de gestion.

1998 - 2000 : Coflexip, responsable consolidation.

2001 - 2018 : Boiron, directeur des comptes puis DAF groupe.

2013 - 2015 : EM Lyon business school.

2017 - 2023 : Présidente du Conseil d'Administration Valpré Lyon.

Née en 1961.

Nationalité française.

Nombre d'actions propres : 444.

Caroline Meignen

- Administratrice depuis le 10 avril 2017. Fin du mandat en cours : avril 2025.
  - Membre indépendante du comité des rémunérations et des nominations.
- Depuis 2006 : gestion active d'un portefeuille boursier de 67 lignes, dont Thermador Groupe et membre des comités consultatifs des actionnaires individuels du groupe Axa, Société Générale et Renault.
- Participation à une trentaine d'A.G., réunions d'actionnaires individuels et SFAF.
- Aucun autre mandat n'est exercé à l'extérieur du groupe.

Formation et parcours professionnel :

1983 : maîtrise de Sciences Économiques, Université Paris II Assas.

1983 - 2006 : Banque de France, carrière de 24 ans au sein de différents services. Formateur en économie pour le concours interne de secrétaire comptable.

Née en 1964.

Nationalité française.

Nombre d'actions propres : 970.

Laurence Paganini

- Administratrice depuis le 10 avril 2017. Fin du mandat en cours : avril 2025.
  - Administratrice référente.
  - Présidente du comité des rémunérations et des nominations.
  - Membre indépendante du comité du développement durable.
- Depuis 2023 : senior advisor chez Towerbrook Capital Partners.
- Membre du comité stratégique du Groupe JJA.
- Depuis 2024 : Présidente du conseil de surveillance de Deltaqua-marque AquaChiara.

Formation et parcours professionnel :

1985 : diplômée de l'université Paris-Dauphine Master Finance et Stratégie.

1987 : diplômée de l'ESSEC Grande école.

1997 - 2006 : différents postes de directrice exécutive dont Directrice Marketing du groupe Carrefour.

2006 - 2008 : Directrice Générale de Marionnaud.

2009 - 2012 : Directrice Générale des 3 Suisses.

2013 - 2023 : Directrice Générale de Kaporal.

2019 : trophée "Femme Dirigeante de l'année".

2020 - 2023 : Présidente de Procos (fédération du commerce spécialisé).

2022 : Chevalière de la Légion d'Honneur.

2024 : certificat des Mines de Paris "Manager la transition durable".

Née en 1987.

Nationalité française.

Nombre d'actions propres : 300.

Mathilde Yagoubi

- Administratrice depuis le 8 avril 2019. Fin du mandat en cours : avril 2027.
  - Présidente du comité du développement durable.
- Administratrice indépendante du groupe Samse depuis juin 2024.
- Depuis 2020 : Déléguée générale de Game Only, l'association des entreprises du jeu vidéo en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Depuis 2017 : Encadrement des séminaires Entrepreneuriat - École supérieure de Publicité.

Formation et parcours professionnel :

2010 : diplômée de Sciences Po Lyon - Management des Institutions.

2011 - 2015 : conseil expert en levée de fonds privés - Aklea société d'avocats.

2016 - 2019 : fondatrice et Présidente de Fundy, startup pionnière de la vente phygitale de produits innovants.

2023 : certification transition écologique et transformations des entreprises - Sciences Po Paris.

2.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.3.3 - TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2024

Au cours de cet exercice, les administrateurs se sont formellement réunis 9 fois notamment pour :

- Assister à la journée « Objectifs, stratégies, projets, enjeux des filiales » le 31 janvier 2024, en présence d'un de nos commissaires aux comptes et de 141 collaborateurs du groupe.
- Tenir 9 Conseils d'Administration pour :

- Débattre de la pertinence de certains projets de développement pouvant avoir un impact significatif sur les actifs (acquisitions, créations de sociétés, agrandissement du patrimoine immobilier...).
- Autoriser le cas échéant la mise en œuvre opérationnelle de certains projets.
- Arrêter les chiffres d'affaires trimestriels, les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels.
- Participer à la relecture des communiqués de presse, des lettres aux actionnaires et du document d'enregistrement universel.
- Après avoir pris connaissance des conclusions du comité du développement durable, valider la matrice de double matérialité réalisée conformément aux exigences de la nouvelle norme d'état en matière de durabilité (CSRD).
- Autoriser la négociation et la signature du montant des emprunts bancaires et de leurs conditions.
- Valider la nomination des membres du comité d'éthique mis en place dans le cadre de la loi Sapin 2 ainsi que la charte de ce comité définissant son fonctionnement.
- Souligner les 18 points de vigilance figurant dans le code de gouvernance Middlenext 2021 et inviter les administrateurs à formuler leurs remarques sur leur contenu.
- Modifier le règlement intérieur du Conseil d'Administration. La version du 10 décembre 2024 de ce règlement intérieur est disponible sur notre site Internet : **www.thermador-groupe.fr**
- Identifier et gérer les possibles conflits d'intérêts et liens d'affaires entre les administrateurs, le groupe Thermador et les actionnaires. **Aucun conflit d'intérêts n'a été identifié** (le seul lien d'affaires identifié représente un montant d'achats de 504 € à Groupe LDLC).
- Confirmer la candidature de Xavier Isaac au poste de D.G. délégué en charge de remplacer le P.-D.G. en cas d'indisponibilité soudaine. Cette candidature a été issue d'un conclave organisé au sein du comité exécutif élargi le 18 juin 2024. Le règlement intérieur du conclave est disponible sur le site Internet du groupe (voir chap. 2.2 et 2.3.1).
- Proposer de nouveaux administrateurs dans le cadre des mandats arrivant à échéance.
- Auto-évaluer le fonctionnement du Conseil d'Administration par un questionnaire écrit et produire une synthèse des réponses des administrateurs. En 2024, cette auto-évaluation a été confiée à l'administratrice référente.
- Après avoir pris connaissance des conclusions du comité des rémunérations et des nominations, modifier les salaires mensuels et établir la partie variable des rémunérations de Xavier Isaac, Patricia Mavigner, Lionel Monroe et Guillaume Robin (voir chap. 2.8).

93,4 %

Taux de présence des administrateurs

- Après avoir pris connaissance des conclusions du comité du développement durable et du comité des rémunérations et des nominations, définir le montant refacturé de la rémunération de Xavier Isaac et Lionel Monroe.
- Autoriser le versement de rémunérations allouées à Véronique Bouscayrol, Caroline Meignen, Laurence Paganini, Janis Rentrop, Olivier Villemonte de la Clergerie, Mathilde Yagoubi.
- Augmenter de 1,36 % le montant de la rémunération allouée par séance de Conseil d'Administration sous réserve de leur présence et proposer de porter l'enveloppe maximum de rémunérations allouées à 223 000 €.
- Entériner l'augmentation de 4,4473 % les loyers de tous les bâtiments (loués aux filiales ou à l'extérieur) appartenants à la SCI Thely à compter du 1er janvier 2025.
- En juillet 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni en comité stratégique pour passer en revue les objectifs et stratégies des filiales. Il est convenu que ce comité stratégique se réunisse tous les deux ans.

Le taux de présence physique des administrateurs aux séances du conseil a été de 93,4 %.

Nous remercions chaleureusement nos administrateurs pour leur implication exemplaire et pour le travail additionnel fourni au sein des comités.

2.3.4 - TRAVAUX DE L'ADMINISTRATRICE RÉFÉRENTE

Lors du Conseil d'administration du 27 février 2025, Laurence Paganini a fait un compte rendu de l'exercice de sa mission d'administratrice référente au cours de l'exercice 2024.

Évaluation et suivi du fonctionnement du Conseil d'administration

L'administratrice référente a réuni, les 3 avril et 15 octobre 2024, les administrateurs non exécutifs et non-salariés (*non executive session*). Les administrateurs ont notamment pu débattre des modalités de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil et de ses comités, ainsi que sur les axes d'améliorations éventuels issus de cette autoévaluation.

En application de l'article 11 du règlement intérieur, l'administratrice référente a en effet assuré en 2024 la direction du processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration. Un questionnaire tenant compte des révisions effectuées par Middlenext en 2024 a été envoyé à chacun des administrateurs ainsi qu'à la Directrice Générale Déléguée secrétaire du CA et une synthèse des réponses a été présentée par l'administratrice référente lors de la réunion du Conseil du 10 décembre 2024.

Le bon fonctionnement du Conseil d'Administration a été confirmé et ses points forts remis en exergue :

- La composition du Conseil est diversifiée, avec un bon équilibre entre administrateurs indépendants, exécutifs et salariés.
- Les administrateurs sont engagés, alignés sur la stratégie et le rôle du Conseil autour d'un PDG dont le leadership est reconnu de tous.
- Les réunions du Conseil permettent des débats de qualité.

- Les trois comités fonctionnent efficacement et apportent une réelle valeur ajoutée.

Des recommandations et attentes ont également été formulées, afin notamment de continuer à renforcer le temps consacré à l'échange avec les dirigeants de filiales, la stratégie et l'analyse des risques (par exemple impacts du réchauffement climatique ou de l'intelligence artificielle sur le modèle d'affaires). Les administrateurs ont de surcroît appelé de leurs vœux la poursuite sur le même rythme de leur formation.

Prévention et aide à la gestion des conflits d'intérêts

L'administratrice référente confirme qu'une revue complète des risques de conflits d'intérêts est réalisée à chaque réunion. Dans les cas où certains conflits d'intérêts ont été identifiés, le Conseil les a énoncés et gérés clairement.

Relations avec les actionnaires et agences de conseils en vote sur les sujets de gouvernance

En bonne coordination avec le Président et pour la préparation de l'Assemblée Générale, l'administratrice référente a participé à différents échanges avec les actionnaires institutionnels et les agences de recommandations de vote sur les sujets de gouvernance et de politique de rémunération.

Relation avec le Président-directeur général

Outre des échanges réguliers, l'administratrice référente a échangé avec le Président avant chaque réunion du Conseil d'Administration pour lui proposer si nécessaire l'ajout de points complémentaires à l'ordre du jour.

2.4 COMITÉ D'AUDIT

En conformité avec la recommandation n° 7 du Code Middlenext, le Conseil a décidé de constituer un comité d'audit à partir de 2018. Il a été institué le 25 juillet 2018, à l'occasion de l'arrêté des comptes semestriels.

Le comité d'audit se réunit à minima trois fois par an sur convocation de son Président ou à la demande du Président. Il comprend deux membres qui sont réputés indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprise et présentent des compétences particulières en matière comptable, financière et/ou de communication dans une entreprise cotée.

Le comité d'audit est constitué de deux membres, Véronique Bouscayrol (administratrice indépendante) et Olivier Villemonte de la Clergerie (Président et membre indépendant). Lionel Monroe (administrateur non libre d'intérêts) est invité régulier.

Le comité d'audit entend, en sa qualité de directeur financier, la Directrice Générale Déléguée en charge des finances et des systèmes d'information, le Contrôleur Financier, le Responsable de la Sécurité des systèmes d'information et tout autre salarié du groupe dont les fonctions portent ou contribuent au contrôle interne. Les membres du comité d'audit reçoivent les conclusions des travaux des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires et annuels. Pour l'exercice de sa mission, il a accès à toutes les informations, documents et peut auditionner tout responsable de la société. Le comité d'audit rend compte de ses missions au Conseil d'Administration.

Le comité d'audit s'est réuni le 22 février 2024 et a couvert les sujets suivants :

- L'examen des comptes annuels consolidés et sociaux 2023.
- La présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux ainsi que leur approche d'audit.
- La revue de l'attestation de l'Organisme tiers indépendant relative à la Déclaration de Performance Extra-Financière.
- La revue du dispositif et des alertes dans le cadre de la lutte contre la corruption.
- Un point sur la qualité des processus d'arrêté des comptes.

Le comité s'est réuni le 25 juillet 2024 pour traiter des sujets suivants :

- L'examen des comptes semestriels au 30 juin 2024.
- La présentation par les Commissaires aux Comptes de la synthèse des travaux.
- Les principales zones de risques et l'efficacité de notre contrôle interne.
- La revue du dispositif et des alertes dans le cadre de la lutte contre la corruption.
- La présentation des actions menées en lien avec la sécurité des systèmes d'information.

Le comité s'est réuni le 6 décembre 2024 pour échanger sur les sujets suivants :

- L'examen des comptes arrêtés au 31 octobre 2024.
- Les options et arrêtés comptables de l'exercice et des évolutions réglementaires.
- La revue du dispositif anticorruption avec le suivi des actions de formation des salariés, l'évaluation des tiers et le suivi des alertes.
- Les principales zones de risques et le système de contrôle interne.
- La présentation du calendrier d'application de la CSRD.

100 %

de présence lors des comités d'audit

Les comptes sont présentés au comité d'audit. Ils sont établis en filiale par nos services comptables et supervisés par les Directions Administratives ayant souvent une expérience de plusieurs années en cabinet d'audit ou en cabinet d'expertise comptable.

L'ensemble des comptes de nos filiales est audité par un Commissaire aux Comptes.

Les comptes sont ensuite contrôlés et consolidés par la Directrice Générale Déléguée en charge des finances de Thermador Groupe et le pôle finance. Les comptes de Thermador Groupe sont audités par nos deux Commissaires aux Comptes : Deloitte et Cabinet Royet.

Par ailleurs, l'A.M.F. procède à ses propres contrôles. Nous avons déjà, à ce stade, trois étages de contrôle, dont un (les Commissaires aux Comptes) indépendant de la société. C'est le Conseil d'Administration qui doit, après les contrôles, se porter garant devant l'Assemblée Générale des actionnaires qui est l'organe juridiquement souverain.

2.5 COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

100 %

de présence lors des comités de développement durable

2.5.1 - COMPOSITION DU COMITÉ

Membres du comité

Mathilde Yagoubi - Présidente et administratrice indépendante.

Laurence Paganini - membre du comité, administratrice référente et indépendante, Présidente du comité des rémunérations et des nominations.

Olivier Villemonte de la Clergerie - membre du comité, administrateur indépendant et Président du comité d'audit.

Bertrand Chevalier - membre du comité, administrateur représentant les salariés.

Invités réguliers

Patricia Mavigner - D.G. Déléguée, Thermador Groupe.

Yves Ruget - D.G. de la filiale Thermador.
Caroline Desplats - Directrice Développement Durable, Thermador Groupe.
Nicolas Klein - Chargé de missions RSE, Thermador Groupe.

2.5.2 - OBJECTIFS ET RÔLE DU COMITÉ

Le comité a pour mission générale d'assister le Conseil d'Administration dans le suivi des questions relatives à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) afin que le groupe Thermador anticipe au mieux les opportunités, risques et enjeux qui y sont associés. Les travaux du comité doivent faciliter les décisions du Conseil d'Administration en matière de développement durable. Les décisions et la responsabilité reviennent aux administrateurs, au comité et dirigeants exécutifs.

Le comité s'est attaché en 2024 à veiller à ce que le calendrier et les moyens disponibles au sein du groupe et en dehors permettent le passage à CSRD. En ce sens, le comité a demandé à décaler de quelques jours la date de l'Assemblée générale en 2025.

2.5.3 - SYNTHÈSE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024

Réunions et formations

RÉUNIONS DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le comité s'est réuni six fois en 2024 : le 11 janvier, le 2 février, le 21 février, le 25 juillet, le 10 octobre et le 2 décembre. Le taux de présence des membres au comité est de 100 %.

Outre les réunions du comité, la Présidente du comité, la directrice du développement durable et le chargé de mission RSE ont participé à tour de rôle à l'ensemble des groupes de travail RSE organisés par Middlenext tout au long de l'année 2024. Ces réunions techniques permettent une formation continue en matière de RSE sur des sujets réglementaires (CSRD, SFDR, Taxonomie européenne, lois nationales, etc.) de prospective (biodiversité, climat, relations sociales, handicap, etc.) mais également un partage de bonnes pratiques avec d'autres entreprises cotées.

FORMATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ

Conformément aux exigences de CSRD, la formation des administrateurs fait désormais l'objet d'un plan de formation pluriannuel. Ce plan est détaillé dans le présent document chapitre 2.7 de ce document.

RÉALISATIONS

Le comité souligne encore cette année le travail conséquent réalisé par l'ensemble des équipes opérationnelles et dirigeants du groupe Thermador sur les enjeux de développement durable. De plus, le comité a pu constater le travail significatif réalisé par l'équipe développement durable en vue du passage à CSRD.

Les travaux du comité se sont principalement intéressés cette année à l'élaboration de la grille de double matérialité ainsi qu'à la définition des impacts, risques et opportunités (IRO) associés pour le groupe. Le comité s'est assuré que l'ensemble des travaux aient été dirigés en concertation avec les dirigeantes et les dirigeants du groupe, en cohérence avec les 19 indicateurs clés définis en 2021. Les enjeux matériels et IRO associés ont été validés en Conseil d'Administration sur proposition du comité lors de la séance du 15 octobre 2024.

Sur les 19 indicateurs clefs de la feuille de route de développement durable et les objectifs associés, il est apparu qu'un travail de révision pourrait intervenir en 2025, notamment pour étudier l'opportunité d'ajouter ou retirer certains indicateurs et s'aligner sur les enjeux matériels et IRO nouvellement définis.

Le comité a par ailleurs suivi avec attention la nomination de l'auditeur de durabilité (KPMG ex Finexfi).

Dans le cadre de ses travaux de pré-audit de l'État de durabilité, l'auditeur a ensuite interrogé la Présidente sur son rôle, le fonctionnement du comité et le processus de validation des décisions entre les différents organes de gouvernance en matière de développement durable.

En matière de gouvernance et conformité, le comité suit chaque année avec attention la conformité du groupe vis à vis de la législation et des règlementations qui lui sont applicables. Plus particulièrement cette année, le comité a insisté sur l'importance que chaque administrateur soit formé régulièrement aux sujets RSE afin d'assurer que chacun puisse avoir une lecture complète des enjeux applicables au groupe lors des prises de décision stratégiques. Comme déjà précisé ci-avant, le plan de formation des administrateurs est inscrit dans le présent document.

Sur le volet social, le comité a pu s'entretenir comme chaque année avec les représentants du personnel d'une filiale du groupe et échanger avec ces derniers sur les préoccupations des salariés. Cet échange permet notamment au comité de saisir la perception des sujets relatifs au développement durable par les salariés et de proposer des pistes de travail afférentes.

Sur le volet environnemental, le comité suit régulièrement la stratégie et les travaux du groupe relatifs à sa politique climat.

Le comité poursuivra en 2025 ses travaux relatifs à CSRD qui accentueront encore la coordination nécessaire avec le comité d'audit et le comité des rémunérations et des nominations.

2.6 COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

2.6.1 - COMPOSITION DU COMITÉ

Administrateurs

Laurence Paganini - Présidente du comité, administratrice référente, membre du comité de développement durable et administratrice indépendante.

Marion Granger - Membre du comité et administratrice salariée, représentante salariée au conseil de surveillance du FCPE.

Caroline Meignen - Membre du comité et administratrice indépendante.

Janis Rentrop - Membre du comité et administrateur extérieur non libre d'intérêt.

2.6.2 - OBJECTIFS ET RÔLE DU COMITÉ

Le comité a pour mission de réaliser un travail préparatoire et de faciliter les décisions du Conseil d'Administration, s'agissant :

- des différents constituants de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Thermador Groupe,
- des rémunérations allouées aux administrateurs : leur enveloppe et leur répartition,
- des pratiques de rémunérations globales et de leur conformité aux réglementations en vigueur et code de gouvernance Middlenext,
- de la nomination ou du renouvellement des membres du Conseil d'Administration, de la composition des comités du Conseil d'Administration et de l'administrateur référent,
- de la nomination du Président-Directeur Général et des directeurs généraux délégués de Thermador Groupe,
- du processus permanent de succession du dirigeant.

Les décisions légales reviennent au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le comité des rémunérations et des nominations rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

2.6.3 - SYNTHÈSE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024

Réunions et formations

Réunions du comité

En 2024, le comité des rémunérations et des nominations s'est réuni quatre fois : les 12 et 30 janvier, le 18 septembre et le 6 décembre ; et préalablement à toute réunion du Conseil d'Administration se prononçant sur la fixation de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, sur la répartition de l'enveloppe relative à la rémunération allouée aux administrateurs ou sur des changements dans la composition du Conseil d'Administration et des comités. Le taux de présence des membres du comité est de 100 %*. Les membres du comité ont disposé d'une information complète et régulièrement mise à jour.

Formations des membres du comité

Les formations suivies par les membres du comité en 2024 sont détaillées au chapitre 2.7.

87,5 %*

de présence lors des comités des rémunérations et des nominations

Réalisations

- Le comité a couvert les sujets suivants :

1. Gouvernance :

- Discussion sur le renouvellement des administrateurs dont le mandat arrive à échéance en avril 2025.
- Proposition des règles de nomination et de renouvellement au Conseil d'Administration, aux comités et D.G. délégués.
- Évaluation de la candidature de Xavier Isaac au poste de D.G. délégué.
- Proposition de modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration.
- Contribution à la rédaction du DEU 2024 sur les sujets concernant le comité des rémunérations et des nominations.
- Formation des membres du comité en 2025.
- Revue du calendrier des réunions du comité pour 2026.

2. Rémunération :

- Rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2023.
- Objectifs des critères pour la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2024.
- Politique de rémunération 2025 en se basant sur les pratiques historiques du groupe et sur la comparaison avec des sociétés cotées de tailles similaires.
- Recommandations pour les critères de rémunération variable annuelle 2025 pour les dirigeants mandataires sociaux Guillaume Robin et Patricia Mavigner, en se basant sur un benchmark des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de 12 sociétés** comparables à Thermador Groupe.
- Examen de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux Guillaume Robin et Patricia Mavigner au titre de l'exercice 2024.
- Examen de l'enveloppe des primes de fin d'année 2024 dans les filiales et des salaires des dirigeants des filiales pour 2024.
- Discussion sur les rémunérations allouées aux administrateurs pour 2025 ainsi que les montants alloués pour les comités (audit, rémunérations et nominations, et développement durable).
- Rémunération de Lionel Monroe, dirigeant mandataire social de Thermador Groupe, 2024 (ex post) et 2025 (ex ante).
- Examen de la proposition du plan d'abondement au plan d'épargne entreprise au titre de 2025.

** Les absences de l'administratrice salariée sont exclusivement dues à un arrêt maladie suivi d'un congé maternité.*

*** ABC arbitrage, Boiron, EPC Groupe, Esker, Interparfums, Lectra, Maurel & Prom, Roche Bobois, Serge Ferrari, Showroom Privé, Vranken Pommery et Wavestone.*

2.7 FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Formation des administrateurs

Janis Rentrop	
Anticorruption : identifier et prévenir les situations à risques	2022
La réglementation CSRD	2024
Le minimum à savoir pour les dirigeants et les administrateurs de société en 2023	2023
Le minimum à savoir pour les dirigeants et les administrateurs de société en 2024	2024
Bertrand Chevalier	
Administrateurs pour une gouvernance raisonnable	2022
Anticorruption : identifier et prévenir les situations à risques	2022
La réglementation CSRD	2024
Le minimum à savoir pour les dirigeants et les administrateurs de société en 2023	2023
RSE pour dirigeants - Carbone	2024
RSE pour dirigeants 1re partie	2023
RSE pour dirigeants 2de partie	2024
Marion Granger	
Administrateurs pour une gouvernance raisonnable	2022
Anticorruption : identifier et prévenir les situations à risques	2022
La réglementation CSRD	2024
Le minimum à savoir pour les dirigeants et les administrateurs de société en 2023	2023
Le minimum à savoir pour les dirigeants et les administrateurs de société en 2024	2024
RSE pour dirigeants - Carbone	2024
RSE pour dirigeants 1re partie	2023
RSE pour dirigeants 2de partie	2024
Olivier de la Clergerie	
Anticorruption : identifier et prévenir les situations à risques	2022
Comité d'audit, les pièges à éviter	2023
La réglementation CSRD	2024
RSE pour dirigeants - Carbone	2024
RSE pour dirigeants 1re partie	2023
RSE pour dirigeants 2de partie	2024
Véronique Bouscayrol	
Compliance Anti-corruption	2024
Finance responsable	2023
La RSE pour de vrai	2024/25
Le minimum à savoir pour les dirigeants et les administrateurs de société en 2024	2024
Reporting de durabilité (absente)	2024
Caroline Meignen	
Anticorruption : identifier et prévenir les situations à risques	2022
La réglementation CSRD	2024
Le minimum à savoir pour les dirigeants et les administrateurs de société en 2023	2023
Le minimum à savoir pour les dirigeants et les administrateurs de société en 2024	2024
RSE pour dirigeants - Carbone	2024
RSE pour dirigeants 1re partie	2023
RSE pour dirigeants 2de partie	2024
Laurence Paganini	
Anticorruption : identifier et prévenir les situations à risques	2022
Formation minimum à savoir pour les dirigeants et administrateur pour 2022	2022
La réglementation CSRD	2024
Le minimum à savoir pour les dirigeants et les administrateurs de société en 2023	2023
Le minimum à savoir pour les dirigeants et les administrateurs de société en 2024	2024
Manager la Transition durable	2024
RSE pour dirigeants - Carbone	2024
RSE pour dirigeants 2de partie	2024
Mathilde Yagoubi	
Anticorruption : identifier et prévenir les situations à risques	2022
Formation minimum à savoir pour les dirigeants et administrateur pour 2022	2022
La réglementation CSRD	2024
La RSE pour de vrai Niveau 2	2022
Le minimum à savoir pour les dirigeants et les administrateurs de société en 2023	2023
Le minimum à savoir pour les dirigeants et les administrateurs de société en 2024	2024
Reporting de durabilité	2022
RSE	2023

Compétences des administrateurs

Janis Rentrop	Finance durable/ESG, Juridique (droit financier avec spécialisation sur des fonds d'investissement, droit des affaires, droit des sociétés), Stratégie, Finance, Gouvernance, Climat.
Olivier de la Clergerie	Stratégie d'entreprise, Système d'information, E-Commerce, Finance, Climat, Communication financière, Acquisition IFRS, Droit des affaires, Droit boursier, Sécurité informatique, Anti-corruption.
Véronique Bouscayrol	Management, Gouvernance, Finance, IFRS, Droit social, Droit des affaires, Droit des sociétés, Stratégie d'entreprise, Communication financière, Épargne salariale.
Caroline Meignen	Actionnariat, Communication financière, Finance, Droit boursier, Stratégie d'entreprise, Épargne salariale.
Laurence Paganini	Stratégie, Direction Générale et Management, Gouvernance d'entreprise, Digital et E-Commerce, ESG (dont climat, engagement sociétal et expérience de développement d'une stratégie ESG au sein d'un groupe), Finance, Croissance externe, Marketing.
Mathilde Yagoubi	Direction générale, Management, Carbone, Climat, Analyse du cycle de vie, Biodiversité, ESG, Digital, E-Commerce, Intelligence artificielle, Affaires publiques françaises et européennes, Communication institutionnelle.

2.8 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

GÉNÉRALITÉS

Une fois par an, au mois de décembre, le Conseil d'Administration prend connaissance des conclusions du comité des rémunérations et des nominations pour faire le point sur les packages des D.G. et D.G.D. de Thermador Groupe et sur les décisions définitives pour les directeurs généraux de filiale qui sont administrateurs de Thermador Groupe.

En 2024, le montant total des rémunérations brutes et avantages de toute nature, directs ou indirects, pour chaque mandataire social au sein du groupe (société consolidante et sociétés contrôlées incluses, au sens des articles L233-3 et L233-16 du Code du Commerce) alloué au titre de l'exercice aux membres du Conseil d'Administration en raison de leur fonction s'élève à 1308,4 k€ répartis comme mentionné chapitre 2.7.5. Parmi ces dirigeants, seul Philippe Bories a bénéficié d'avantages en nature (voiture de fonction). Comme tous les salariés du groupe, les dirigeants mandataires sociaux ont droit à un abondement s'ils investissent dans le FCPE Thermador. L'abondement maximum a été de 2700 € en 2024 (2 750 € en 2025). Ceux qui respectent les conditions énoncées par leur société pour bénéficier du forfait de mobilité durable pourront toucher à ce titre jusqu'à 600 € par an.

Seuls les administrateurs indépendants bénéficient d'une rémunération au titre de leur fonction d'administrateur (voir 2.8.8 Rémunérations allouées).

Conformément à la loi, la partie variable de la rémunération de Guillaume Robin, Patricia Mavigner et Lionel Monroe ne sera versée qu'après l'approbation de l'Assemblée Générale (résolutions n° 9, 10 et 11).

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux reflète les responsabilités et les performances de ces derniers, les résultats du groupe Thermador ainsi que ses perspectives d'avenir.

Elle est basée sur les principes suivants :

- Maintien de la cohésion sociale.
- Cohérence avec les objectifs, les stratégies mises en œuvre et les résultats obtenus aussi bien financiers qu'extra-financiers.
- Équilibre et transparence des critères de rémunération.
- Comparabilité avec des sociétés de taille similaire.

Elle inclut une partie fixe et une partie variable qui sont toutes les deux liées au développement durable du groupe Thermador. Toutes les composantes de la rémunération sont structurées de sorte qu'elles soient raisonnables, et qu'elles évitent des prises de risques démesurées. Sa partie variable, très significative, vise à gratifier l'atteinte des objectifs ou diminuer les coûts dans le cas contraire.

Chacun des dirigeants mandataires sociaux a la possibilité de revoir à la baisse le montant proposé pour la partie variable de sa rémunération.

Principes de la rémunération variable.

Les principes et la structure ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

La rémunération variable annuelle :

- Est plafonnée à 100 % de la rémunération fixe annuelle.
- Est arrêtée une fois par an en fin d'année par le Conseil d'Administration, après avis du comité des rémunérations et des nominations. Les décisions définitives pour les directeurs généraux des filiales appartiennent aux conseils d'administration ou à l'associé unique des filiales concernées.
- Est octroyée sous conditions de performance comprenant des critères économiques quantifiables et concernant le développement durable (quantifiable à partir de 2022) ainsi que des critères managériaux déterminés par avance de manière précise et objective par le Conseil d'Administration, après avis du comité des rémunérations et des nominations.
- Est établie sur la base d'une cible, du résultat opérationnel consolidé, et du niveau d'accomplissement d'objectifs extra-financiers, sans minimum ni plancher garanti.
- Est limitée puisque sa hausse ne peut excéder celle du résultat opérationnel consolidé à périmètre constant.

2.8.1 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

En 2024, les parties fixes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ont été augmentées comme suit :

- Guillaume Robin : + 1,6 %, soit 220 870 €.
- Patricia Mavigner : + 3,4 %, soit 163 670 €.
- Lionel Monroe : + 2,0 %, soit 167 180 €.
  - Au titre de son mandat de Directeur Général Délégué de Thermador Groupe : + 2,2 %, soit 41 795 €.
  - Au titre de son mandat de D.G. de Syveco : + 2,0 %, soit 125 385 €.

La partie variable cible des dirigeants mandataires sociaux en 2024 est constituée de :

- Part économique, quantifiable, établie par rapport au principal objectif financier de Thermador Groupe, à savoir le résultat opérationnel consolidé : 60 % de la rémunération annuelle variable totale.
- Part développement durable (quantitatif) établie par référence à des objectifs de Thermador Groupe (objectifs extra-financiers quantitatifs) : 20 % de la rémunération variable totale.

Part managériale individuelle, déterminée en fonction d'objectifs annuels spécifiques (objectifs extra-financiers qualitatifs) : 20 % de la rémunération variable totale. En 2024, un retour concernant ces critères a été demandé aux membres du Conseil d'Administration, du Comex et des autres dirigeants de filiale pour étayer l'évaluation de Guillaume Robin et Patricia Mavigner.

Le poids des critères quantifiables est de 80 %.

Rémunération variable 2024 pour le Président-Directeur Général GUILLAUME **ROBIN** :

La partie fixe s'élève à 220 870 € euros sur l'année 2024.

1. CRITÈRE ÉCONOMIQUE : 52,9 % DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE.

C'est un pourcentage du résultat opérationnel consolidé à périmètre constant 2024 et dont la cible représente 60 % de la rémunération variable totale :

0,1115 % x 60 076 000 € = 66 985 € au titre de l'année 2024.

2. CRITÈRES DÉVELOPPEMENT DURABLE (QUANTITATIFS) : 26,3 % DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE.

Le point d'étape 2024 de la feuille de route « développement durable » du groupe montre que nous sommes en bonne voie pour réaliser nos objectifs 2030 (voir chapitre 1.12), avec un taux de réalisation moyen de 109,3 %.

Montant de la prime = 33 387 €.

3. CRITÈRES MANAGÉRIAUX INDIVIDUELS : 20,8 % DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE.

Le Conseil a validé une atteinte à 85 % soit 26 284 € au titre de l'année 2024.

Guillaume Robin est largement reconnu pour son leadership externe et stratégique. Cependant, il doit renforcer son implication dans le soutien aux équipes IT et dans la gestion des synergies internes pour maximiser l'efficacité organisationnelle.

Critère 1 « Énoncé, respect et mise en œuvre de la stratégie » : 78 %.

- **Indicateur : La poursuite de la transformation digitale du groupe**

Des progrès notables ont été réalisés, notamment avec le lancement de sites e-commerce pour plusieurs filiales, la mise en place de bâtiments virtuels et l'implémentation d'un CRM. Guillaume Robin a soutenu ces initiatives en déléguant à Patricia Mavigner et en créant un comité de pilotage SI, tout en initiant un audit sur l'intégration de l'IA. Cependant, des défis subsistent. Certaines filiales rencontrent des difficultés à exploiter les outils digitaux, et les progrès restent inégaux, nécessitant une gouvernance renforcée pour accélérer la transformation.

- **Indicateur : Qualité de l'arrimage des acquisitions déjà réalisées**

Les processus de communication et d'organisation ont montré des améliorations, et l'intégration des acquisitions récentes a été en ligne avec les attentes. Cependant, l'intégration de DPI reste un défi, bien qu'il y ait eu des efforts pour améliorer la situation comme la mise en place de réunions régulières du comité de direction. Des progrès sont attendus, tant au niveau des résultats financiers que des synergies commerciales. Une attention toute particulière sera portée dès 2025 sur la nécessité d'épauler le directeur général de DPI à la suite du départ du directeur technique (début 2025) et du directeur commercial (fin 2025).

- **Indicateur : Les initiatives visant à promouvoir l'innovation et la position concurrentielle du groupe**

Guillaume Robin favorise l'innovation au niveau des filiales, en leur laissant de l'autonomie tout en ayant une vision globale. Le groupe a bien avancé en RSE et développement durable, ce qui constitue un avantage concurrentiel.

Critère 2 « Image-réputation de l'entreprise » : 92 %.

- **Indicateur : La qualité du dialogue avec les parties prenantes (collaborateurs, actionnaires individuels, investisseurs, agences de notation, fournisseurs)**

Guillaume Robin entretient un dialogue de qualité avec les parties externes, notamment les actionnaires, investisseurs et agences de notation, qui apprécient sa transparence et son écoute active lors des salons, webinaires et visioconférences.

En interne, bien qu'il soit perçu comme très exigeant, sa rigueur et son professionnalisme sont largement respectés. Il reste ouvert aux retours des collaborateurs.

Les différentes composantes de la partie variable de la rémunération conduisent à un montant total de 126 655 €.

2.8 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Grille d'interpolation de la rémunération variable 2024 de GUILLAUME **ROBIN** — **Grille d'interpolation**

		MIN	CIBLE	MAX	RÉALISÉ
INDICATEURS FINANCIERS (QUANTITATIF) **Pourcentage du résultat opérationnel**	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**42 %**	60 %	**30 %**
	Montant	0 €	**92 765 €**	132 522 €	**66 985 €**
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	143 %	72 %
INDICATEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE (QUANTITATIF) **Taux d'atteinte de la feuille de route développement durable** (calculé sur un index relatif aux chiffres clés extra-financiers, Chapitre 1.12 du DEU 2024)	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**14 %**	20 %	**15,1 %**
	Montant	0 €	**30 922 €**	44 174 €	**33 387 €**
	Valeur de l'indicateur	80 %	100 %	150 %	109,3 %
INDICATEURS MANAGÉRIAUX (QUALITATIF) **Énoncé, respect et mise en œuvre de la stratégie** (Transformation digitale, innovation/position concurrentielle, intégration acquisitions)	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**7 %**	10 %	**5 %**
	Montant	0 €	**15 461 €**	22 087 €	**12 060 €**
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	143 %	78 %
Image-réputation de l'entreprise /dialogue avec les parties prenantes	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**7 %**	10 %	**6 %**
	Montant	0 €	**15 461 €**	22 087 €	**14 224 €**
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	143 %	92 %
SOUS-TOTAL INDICATEURS MANAGÉRIAUX (QUALITATIF)	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**14 %**	20 %	**11,9 %**
	Montant	0 €	**30 922 €**	44 174 €	**26 284 €**
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	143 %	85 %
TOTAL	**TOTAL variable en % de la rémunération fixe**	0 %	**70 %**	**100 %**	**57 %**
	Montant	0 €	**154 609 €**	**220 870 €**	**126 655 €**

Guillaume Robin a souhaité pour des raisons de cohérence et de cohésion avec les dirigeants de filiale, ramener son variable au titre de 2024 à un montant de : 110 100 €
(Prime attribuée 2023 : 146 800 € | Δ 2024/2023 -25,0 %).

Rémunération variable 2024 pour la Directrice Générale Déléguée PATRICIA **MAVIGNER** :

La partie fixe s'élève à 163 670 € sur l'année 2024.

1. CRITÈRE ÉCONOMIQUE : 52,1 % DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE.

C'est un pourcentage du résultat opérationnel consolidé à périmètre constant 2024 et dont la cible représente 60 % de la rémunération variable totale :

0,0905 % x 60 076 000 € = 54 369 €au titre de l'année 2024.

2. CRITÈRES DÉVELOPPEMENT DURABLE (QUANTITATIFS) : 25,8 % DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE.

Le point d'étape 2024 de la feuille de route « développement durable » du groupe montre que nous sommes en bonne voie pour réaliser nos objectifs 2030 (voir chapitre 1.12), avec un taux de réalisation moyen de 109,3 %.

Montant de la prime = 28 872 €.

3. CRITÈRES MANAGÉRIAUX INDIVIDUELS : 22,1 % DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE.

Le Conseil a validé une atteinte à 91 % soit 23 107 € au titre de l'année 2024.

Patricia Mavigner est reconnue pour sa rigueur et son efficacité dans tous les domaines sous sa responsabilité. Cependant l'IT nécessite un meilleur soutien organisationnel et des ressources accrues pour garantir des progrès alignés avec les ambitions stratégiques du groupe.

Critère 1 « Communication financière et qualité du dialogue avec les parties prenantes (collaborateurs, actionnaires individuels, investisseurs, agences de notation...), conformité (RGPD, anti-corruption, réglementation boursière) » : 96 %.

Patricia Mavigner a démontré une communication financière exemplaire en 2024, assurant un échange fluide et régulier avec les actionnaires, les investisseurs et les agences de notation lors des salons, webinaires et visioconférences. Elle a également renforcé la présence du groupe sur les réseaux sociaux pour améliorer la visibilité et l'engagement avec ses parties prenantes externes. En interne, Patricia Mavigner a mis en place un coaching structuré pour son équipe IT, favorisant un environnement de travail collaboratif et motivant. Elle a également œuvré à la formation des collaborateurs sur des sujets cruciaux comme la conformité RGPD et anti-corruption, en veillant à ce que les outils et les processus soient bien compris et déployés. De plus, elle a contribué à la mise en œuvre de systèmes de veille réglementaire, notamment pour la réglementation boursière, tout en accompagnant activement les filiales dans la gestion de la conformité. Sa gestion de la conformité et de la communication interne est un modèle d'efficacité, avec une grande disponibilité pour clarifier les attentes et renforcer la collaboration entre les équipes.

Critère 2 « Efficacité, sécurisation des systèmes d'information du groupe, poursuite de la transformation digitale dans le respect du schéma directeur, gestion de la SCI Thely » : 85 %

- **Indicateur : Efficacité, sécurisation des systèmes d'information du groupe**

En 2024, sous l'impulsion de Patricia Mavigner, Thermador Groupe a considérablement renforcé la sécurité de ses systèmes d'information. Un programme de formation continue en cybersécurité a été déployé pour tous les collaborateurs via une plateforme e-learning. L'équipe cybersécurité a été consolidée, des audits externes ont été réalisés et des formations régulières, telles qu'Awaretrain, ont sensibilisé les équipes aux risques cyber. Grâce à ces initiatives, le groupe a obtenu une bonne évaluation lors d'un audit par LEXFO. Cependant, des défis demeurent, notamment sur l'efficacité du système ERP, avec des lenteurs occasionnelles, Patricia Mavigner a mis en évidence la nécessité de structurer davantage l'équipe et de recourir à l'externalisation partielle pour accélérer les progrès sur ces aspects. Ces actions, dirigées par Patricia Mavigner, témoignent d'une approche proactive en cybersécurité, visant à garantir un environnement sécurisé et réactif pour les collaborateurs et les filiales.

- **Indicateur : Poursuite de la transformation digitale dans le respect du schéma directeur informatique**

En 2024, la transformation digitale du groupe Thermador a avancé malgré certains défis. Patricia Mavigner a repris les projets clés, comme la migration de Thermacome et le déploiement du CRM, après des retards. Elle a identifié les causes et coordonné les efforts entre la DSI et les filiales pour améliorer la prise en charge des projets. Elle a aussi favorisé l'intégration de l'intelligence artificielle dans le codage et le e-commerce. Le respect du schéma directeur a été maintenu, bien que des retards subsistent. Patricia Mavigner a travaillé activement pour améliorer la gestion des projets et renforcer la coopération entre les équipes.

• **Gestion de la SCI Thely**

En 2024, la gestion immobilière de Thermador Groupe a été renforcée grâce à l'implication directe de Patricia Mavigner, avec des projets de rénovation énergétique et l'installation de trackers solaires dans plusieurs filiales. Sous sa direction, la SCI Thely, pilotée par Olivier Judic, a acquis le bâtiment d'Acore Industrie. La trésorerie de la SCI a été stabilisée, permettant la réalisation des investissements et des travaux prévus. Patricia a également mis en place un système de gestion centralisée de la maintenance pour garantir la conformité, avec des formations sur la sécurité incendie pour les filiales. Des études sur les panneaux photovoltaïques ont été menées et un deuxième tracker solaire a été installé. Il est recommandé de poursuivre les investissements immobiliers pour étendre la présence du groupe au-delà de Saint-Quentin-Fallavier.

Les différentes composantes de la partie variable de la rémunération conduisent à un montant total de 104 348 €.

Grille d'interpolation de la rémunération variable 2024 de PATRICIA **MAVIGNER** — Grille d'interpolation

		MIN	CIBLE	MAX	RÉALISÉ
INDICATEURS FINANCIERS (QUANTITATIF)					
Pourcentage du résultat opérationnel	**En % de la rémunération fixe**	**0 %**	**46,8 %**	**60,0 %**	**33,2 %**
	Montant	0 €	**76 598 €**	98 202 €	**54 369 €**
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	128 %	71 %
INDICATEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE (QUANTITATIF)					
Taux d'atteinte de la feuille de route développement durable (calculée sur un index relatif aux chiffres clés extra-financiers, Chapitre 1.12 du DEU 2024)	**En % de la rémunération fixe**	**0 %**	**15,6 %**	**20,0 %**	**16,4 %**
	Montant	0 €	**25 533 €**	32 734 €	**26 872 €**
	Valeur de l'indicateur	80 %	100 %	150 %	109,3 %
INDICATEURS MANAGÉRIAUX (QUALITATIF)					
Communication financière, qualité du dialogue (collaborateurs, actionnaires individuels, investisseurs, agence de notation...), conformité (RGPD, anti-corruption, réglementation boursière)	**En % de la rémunération fixe**	**0 %**	**7,8 %**	**10,0 %**	**7,5 %**
	Montant	0 €	**12 766 €**	16 367 €	**12 256 €**
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	128 %	96 %
Efficacité, sécurisation des systèmes d'information du groupe, poursuite de la transformation digitale au respect du schéma directeur, gestion de SCI Thely	**En % de la rémunération fixe**	**0 %**	**7,8 %**	**10,0 %**	**6,6 %**
	Montant	0 €	**12 766 €**	16 367 €	**10 851 €**
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	128 %	85 %
SOUS-TOTAL INDICATEURS MANAGÉRIAUX (QUALITATIF)	**En % de la rémunération fixe**	**0 %**	**15,6 %**	**20,0 %**	**14,1 %**
	Montant	0 €	**25 533 €**	32 734 €	**23 107 €**
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	128 %	91 %
TOTAL	**Total variable en % de la rémunération fixe**	**0 %**	**78 %**	**100 %**	**64 %**
	Montant	**0 €**	**127 663 €**	**163 670 €**	**104 348 €**

Patricia Mavigner a souhaité pour des raisons de cohérence et de cohésion avec les dirigeants de filiale, ramener son variable au titre de 2024 à un montant de : 89 925 €
(Prime attribuée 2023 : 119 900 € | Δ 2024/2023 -25,0 %).

Rémunération variable 2024 pour le Directeur Général Délégué LIONEL **MONROE** :

En 2024, Thermador Groupe a rémunéré Lionel Monroe directement, à hauteur de 41 795 €, pour la part de sa rémunération fixe annuelle correspondant à son mandat de Directeur Général Délégué de Thermador Groupe. Il n'a pas bénéficié de rémunération variable au titre de ce mandat.

Au titre de son mandat de D.G. de Syveco, la partie fixe s'élève à 125 385 €sur l'année 2024.

Sa rémunération variable est rattachée et attribuée au titre de son mandat de D.G. de Syveco. Elle ne peut en aucun cas dépasser la partie fixe du salaire (125 385 €). Elle est basée sur des indicateurs quantitatifs à savoir, le résultat opérationnel et le taux d'atteinte de la feuille de route des objectifs de développement durable de Syveco, et sur les autres critères managériaux qualitatifs issus de la fiche de mission des dirigeants de filiale.

Sur l'année 2024, la partie variable calculée s'élève à 80 840 € (2023 : 80 000 €).

Par souci de cohérence et de cohésion avec les salariés de Syveco, Lionel Monroe a souhaité ramener sa rémunération variable au titre de 2024 à **un montant de 80 000** € (stable par rapport à 2023).

1. CRITÈRE QUANTITATIF :

Il est fonction du résultat avant impôts de Syveco : 6 360 000 € (voir chapitre 5.1).

Si résultat avant IS < 2 M € : 2 % du résultat avant IS.

Si résultat avant IS > 2 M € : 0,4 % du résultat avant IS + 33 k€.

Le calcul donne donc : 0,004 % x 6 360 000 €+ 33 000 €= 58 440 €.

2. DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Un maximum de 18 k€, fonction de la contribution de Syveco aux objectifs du groupe en matière de développement durable. En 2024 : 14 400 €

3. CRITÈRES QUALITATIFS :

Un maximum de 10 k€ si les grandes thématiques de la fiche de mission des dirigeants de filiales sont convenablement traitées : climat social, objectifs et stratégies, relations clients, relations fournisseurs, conformité et reporting des indicateurs financiers et extra financiers. En 2024 : 8 000 €

Grille d'interpolation de la rémunération variable 2024 de LIONEL **MONROE** — Grille d'interpolation

		MIN	CIBLE	MAX	RÉALISÉ
INDICATEURS FINANCIERS (QUANTITATIF)					
Pourcentage du résultat net avant IS	**En % de la rémunération fixe**	**0 %**	**47,1 %**	**77,7 %**	**46,6 %**
	Montant	0 €	**59 000 €**	97 385 €	**58 440 €**
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	165 %	99 %
INDICATEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE (QUANTITATIF)					
Taux d'atteinte de la feuille de route développement durable (calculée sur un index relatif aux chiffres clés extra-financiers, Chapitre 1.12 du DEU 2024)	**En % de la rémunération fixe**	**0 %**	**12,9 %**	**14,4 %**	**11,5 %**
	Montant	0 €	**16 200 €**	18 000 €	**14 400 €**
	Valeur de l'indicateur	60 %	90 %	100 %	80 %
INDICATEURS MANAGÉRIAUX (QUALITATIF)					
Critères issus de la fiche de mission des dirigeants de filiale : communication au sein de la société dirigée et au sein du groupe, objectifs et stratégies, relations clients, relations fournisseurs, conformité et reporting des indicateurs financiers et extra-financiers.	**En % de la rémunération fixe**	**0 %**	**7,2 %**	**8,0 %**	**6,4 %**
	Montant	0 €	**9 000 €**	10 000 €	**8 000 €**
	Valeur de l'indicateur	0 %	90 %	100 %	80 %
TOTAL	**TOTAL variable en % de la rémunération fixe**	**0 %**	**67,2 %**	**100,0 %**	**64 %**
	Montant	**0 €**	**84 200 €**	**125 385 €**	**80 840 €**

Lionel Monroe a souhaité pour des raisons de cohérence et de cohésion les salariés de Syveco, ramener son variable au titre de 2024 à un montant de : 80 000 €

2.8 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

2.8.2 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX GUILLAUME ROBIN ET PATRICIA MAVIGNER AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Sur la proposition du comité des rémunérations et des nominations, le Conseil d'Administration souhaite maintenir la structure de la rémunération de l'exercice précédent pour les dirigeants mandataires sociaux Guillaume Robin et Patricia Mavigner.

Ainsi, la structure de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux Guillaume Robin et Patricia Mavigner en 2025 serait comme suit :

Partie fixe : augmentation de 1,0 %, soit 223 080 € pour Guillaume Robin, augmentation de 1,4 % soit 165 880 € pour Patricia Mavigner.

Partie variable : plafonnée à 100 % de la rémunération annuelle, son augmentation ne peut excéder l'augmentation du résultat opérationnel consolidé à périmètre constant.

Ainsi la répartition des critères pour Guillaume Robin et Patricia Mavigner serait la suivante :

- Part économique, quantifiable, établie par rapport aux principaux objectifs financiers de Thermador Groupe, à savoir le résultat opérationnel consolidé à périmètre constant : 60 % de la rémunération annuelle variable totale.
- Part développement durable quantifiable, établie par référence à des objectifs de Thermador Groupe (objectifs extra-financiers quantitatifs) : 20 % de la rémunération variable totale.
- Part managériale individuelle, déterminée en fonction d'objectifs annuels spécifiques détaillés (objectifs extra-financiers qualitatifs) : 20 % de la rémunération variable totale.
- Actions de performance : si la résolution n° 21 est adoptée et si les conditions d'attribution énoncées dans cette résolution sont validées par le conseil d'administration, Patricia Mavigner pourrait bénéficier d'un maximum de 250 actions de performance en avril 2028.

Le poids des critères quantifiables est de 80 %.

Le Conseil souligne qu'il souhaite proposer un système qui corresponde aux attentes de transparence et de quantification exprimées par les parties prenantes. Ainsi, les objectifs attendus liés aux indicateurs extra-financiers peuvent rester confidentiels ex ante et seront révélés ex post. Une grille d'interpolation est créée afin que les paliers pour les différents indicateurs soient connus et chiffrés.

1. CRITÈRE ÉCONOMIQUE :

Pour Guillaume Robin et Patricia Mavigner : 60 % de la rémunération annuelle variable totale. Comme en 2024, c'est un pourcentage du résultat opérationnel consolidé (voir calcul ex post au chapitre 2.7).

2. CRITÈRE « DÉVELOPPEMENT DURABLE » (CRITÈRE EXTRA-FINANCIER QUANTITATIF) :

Pour Guillaume Robin et Patricia Mavigner : 20 % de la rémunération annuelle variable totale basés sur le taux d'atteinte de la feuille de route « développement durable » du groupe Thermador.

La feuille de route est constituée des critères clés extra-financiers quantifiables concernant la gouvernance, l'humain, l'environnement et le sociétal (voir chapitre 1.12).

3. CRITÈRES MANAGÉRIAUX (CRITÈRES EXTRA FINANCIERS QUALITATIFS) :

Pour Guillaume Robin et Patricia Mavigner : 20 % de la rémunération annuelle variable totale.

Pour Guillaume Robin :

Critère 1 : énoncé, respect et mise en œuvre de la stratégie avec comme indicateurs : la poursuite de la transformation digitale du groupe, la qualité de l'arrimage des acquisitions déjà réalisées, les initiatives visant à promouvoir l'innovation et la position concurrentielle du groupe.

Critère 2 : image-réputation de l'entreprise avec comme indicateur : la qualité du dialogue avec les parties prenantes (collaborateurs, actionnaires individuels, investisseurs, agences de notation, fournisseurs...).

Grille d'interpolation de la rémunération variable 2025 de GUILLAUME **ROBIN** — **Grille d'interpolation**

		MIN	CIBLE	MAX
INDICATEURS FINANCIERS (QUANTITATIF) **Pourcentage du résultat opérationnel**	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**42 %**	60 %
	Montant	0 €	**93 694 €**	133 848 €
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	143 %
INDICATEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE (QUANTITATIF) **Taux d'atteinte de la feuille de route développement durable** (calculée sur un index relatif aux chiffres clés extra-financiers, voir chapitre 1.12 du DEU 2024)	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**14 %**	20 %
	Montant	0 €	**31 231 €**	44 616 €
	Valeur de l'indicateur	80 %	100 %	150 %
INDICATEURS MANAGÉRIAUX (QUALITATIF) **Énoncé, respect et mise en œuvre de la stratégie** (Transformation digitale, innovation/position concurrentielle, intégration acquisitions)	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**7 %**	10 %
	Montant	0 €	**15 616 €**	22 308 €
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	143 %
Image-réputation de l'entreprise /dialogue avec les parties prenantes	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**7 %**	10 %
	Montant	0 €	**15 616 €**	22 308 €
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	143 %
SOUS-TOTAL INDICATEURS MANAGÉRIAUX (QUALITATIF)	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**14 %**	20 %
	Montant	0 €	**31 231 €**	44 616 €
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	143 %
TOTAL	**Total variable en % de la rémunération fixe**	**0 %**	**70 %**	**100 %**
	Montant	**0 €**	**156 156 €**	**223 080 €**

Pour Patricia Mavigner :

Critère 1 : communication financière, qualité du dialogue (collaborateurs, actionnaires individuels, investisseurs, agences de notation...), conformité (RGPD, anti-corruption, réglementation boursière).

Critère 2 : efficacité, sécurisation des systèmes d'information du groupe, poursuite de la transformation digitale dans le respect du schéma directeur informatique, gestion de la SCI Thely.

Grille d'interpolation de la rémunération variable 2025 de PATRICIA **MAVIGNER** — **Grille d'interpolation**

		MIN	CIBLE	MAX
INDICATEURS FINANCIERS (QUANTITATIF)				
Pourcentage du résultat opérationnel	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**46,8 %**	60,0 %
	Montant	0 €	**77 632 €**	99 528 €
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	128 %
INDICATEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE (QUANTITATIF)				
Taux d'atteinte de la feuille de route développement durable (calculée sur un index relatif aux chiffres clés extra-financiers, voir chapitre 1.12 du DEU 2024)	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**15,6 %**	20,0 %
	Montant	0 €	**25 877 €**	33 176 €
	Valeur de l'indicateur	80 %	100 %	150 %
INDICATEURS MANAGÉRIAUX (QUALITATIF)				
Communication financière, qualité du dialogue (collaborateurs, actionnaires individuels, investisseurs, agence de notation...), **conformité** (RGPD, anti-corruption, réglementation boursière)	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**7,8 %**	10,0 %
	Montant	0 €	**12 939 €**	16 588 €
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	128 %
Efficacité, sécurisation des systèmes d'information du groupe, poursuite de la transformation digitale au respect du schéma directeur, gestion de SCI Thely	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**7,8 %**	10,0 %
	Montant	0 €	**12 939 €**	16 588 €
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	128 %
SOUS-TOTAL INDICATEURS MANAGÉRIAUX (QUALITATIF)	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**15,6 %**	20,0 %
	Montant	0 €	**25 877 €**	33 176 €
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	128 %
TOTAL	**Total variable en % de la rémunération fixe**	**0 %**	**78 %**	**100 %**
	Montant	**0 €**	**129 386 €**	**165 880 €**

2.8.3 - RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL LIONEL MONROE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

En 2025, Thermador Groupe rémunérera Lionel Monroe directement, à hauteur de 10 587 €, pour la part de sa rémunération fixe annuelle correspondant à son mandat de Directeur Général Délégué de Thermador Groupe qui se terminera le 7 avril 2025. Il ne bénéficiera pas de rémunération variable au titre de ce mandat.

Au titre de son mandat de D.G. de Syveco, **la partie fixe s'élève à 158 803 € sur l'année 2025** (+1,3 % versus 2024).

Sa rémunération variable est rattachée et attribuée au titre de son mandat de D.G. de Syveco. Elle ne peut en aucun cas dépasser la partie fixe du salaire. Elle est basée sur des indicateurs quantitatifs à savoir, le résultat opérationnel et le taux d'atteinte de la feuille de route des objectifs de développement durable de Syveco, et sur les autres critères managériaux qualitatifs issus de la fiche de mission des dirigeants de filiale.

1. CRITÈRE QUANTITATIF :

C'est fonction du résultat opérationnel de Syveco en 2025 :

Si résultat avant IS < 2 M € : 2 % du résultat avant IS.

Si résultat avant IS > 2 M € : 0,4 % du résultat avant IS + 33 k€.

2. DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Un maximum de 18 k€, fonction de la contribution de Syveco aux objectifs du groupe en matière de développement durable.

3. CRITÈRES QUALITATIFS :

Un maximum de 10 k€ si les grandes thématiques de la fiche de mission des dirigeants de filiales sont convenablement traitées : climat social, objectifs et stratégies, relations clients, relations fournisseurs, conformité et reporting des indicateurs financiers et extra-financiers.

Grille d'interpolation de la rémunération variable 2025 de LIONEL **MONROE** — **Grille d'interpolation**

		MIN	CIBLE	MAX
INDICATEURS FINANCIERS (QUANTITATIF)				
Pourcentage du résultat net avant IS	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**37,2 %**	82,4 %
	Montant	0 €	**59 000 €**	130 803 €
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	222 %
INDICATEUR DÉVELOPPEMENT DURABLE (QUANTITATIF)		0 %	10,2 %	11,3 %
Taux d'atteinte 2025 de la feuille de route développement durable (calculé sur un index relatif aux chiffres cléfs extra-financiers, voir chapitre 1.12 du DEU 2024)	**En % de la rémunération fixe**	0 €	**16 200 €**	18 000 €
	Montant	60 %	**90 %**	100 %
	Valeur de l'indicateur			
INDICATEURS MANAGÉRIAUX (QUALITATIF)		0 %	5,7 %	6,3 %
Critères issus de la fiche de mission des dirigeants de filiale : communication au sein de la société dirigée et au sein du groupe, objectifs et stratégies, relations clients, relations fournisseurs, conformité et reporting des indicateurs financiers et extra-financiers	**En % de la rémunération fixe**	0 €	**9 000 €**	10 000 €
	Montant	0 %	**90 %**	100 %
	Valeur de l'indicateur	0 %	90 %	100 %
TOTAL	**Total variable en % de la rémunération fixe**	**0 %**	**53,0 %**	**100,0 %**
	Montant	**0 €**	**84 200 €**	**158 803 €**

2.8 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

2.8.4 - POTENTIELLE RÉMUNÉRATION DE XAVIER ISAAC AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 S'IL EST NOMMÉ DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DE THERMADOR GROUPE

Le 8 avril 2025 se terminera le mandat de Lionel Monroe comme D.G. délégué en charge de remplacer le P.-D.G. en cas d'indisponibilité soudaine. Le 18 juin 2024, les membres du comité exécutif élargi réunis en conclave ont désigné Xavier Isaac comme candidat à sa succession. Cette candidature a été validée le 15 octobre 2024 par le Conseil d'Administration de Thermador Groupe. Par voie de conséquence, sa candidature comme administrateur sera soumise à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 7 avril 2025 (Résolution n° 5). Sous réserve d'un vote favorable, Thermador Groupe rémunérera Xavier Isaac directement, à hauteur de 30,591 €, pour la part de sa rémunération fixe annuelle correspondant à son mandat de Directeur Général Délégué de Thermador. Il ne bénéficiera pas de rémunération variable au titre de ce mandat.

Au titre de son mandat de D.G. de Sectoriel, **la partie fixe s'élève à 132 559 € sur l'année 2025** (+ 1,4 % versus 2024).

Sa rémunération variable est rattachée et attribuée au titre de son mandat de D.G. de Sectoriel. Elle ne peut en aucun cas dépasser la partie fixe du salaire. Elle est basée sur des indicateurs quantitatifs à savoir, le résultat opérationnel et le taux d'atteinte de la feuille de route des objectifs de développement durable de Sectoriel, et sur les autres critères managériaux qualitatifs issus de la fiche de mission des dirigeants de filiale.

1. CRITÈRE QUANTITATIF :

C'est fonction du résultat opérationnel de Sectoriel en 2025 :

Si résultat avant IS < 2 M € : 2 % du résultat avant IS.

Si résultat avant IS > 2 M € : 0,4 % du résultat avant IS + 33 k€.

2. DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Un maximum de 18 k€, fonction de la contribution de Sectoriel aux objectifs du groupe en matière de développement durable.

3. CRITÈRES QUALITATIFS :

Un maximum de 10 k€ si les grandes thématiques de la fiche de mission des dirigeants de filiales sont convenablement traitées : climat social, objectifs et stratégies, relations clients, relations fournisseurs, conformité et reporting des indicateurs financiers et extra-financiers.

Grille d'interpolation de la rémunération variable 2025 de XAVIER **ISAAC** — **Grille d'interpolation**

		MIN	CIBLE	MAX
INDICATEURS FINANCIERS (QUANTITATIF) **Pourcentage du résultat net avant IS**	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**44,5 %**	78,9 %
	Montant	0 €	**59 000 €**	104 559 €
	Valeur de l'indicateur	0 %	100 %	177 %
INDICATEUR DÉVELOPPEMENT DURABLE (QUANTITATIF) **Taux d'atteinte 2025 de la feuille de route développement durable** (calculé sur un index relatif aux chiffres cléfs extra-financiers, voir chapitre 1.12 du DEU 2024)	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**12,2 %**	13,6 %
	Montant	0 €	**16 200 €**	18 000 €
	Valeur de l'indicateur	60 %	90 %	100 %
INDICATEURS MANAGÉRIAUX (QUALITATIF) **Critères issus de la fiche de mission des dirigeants de filiale :** communication au sein de la société dirigée et au sein du groupe, objectifs et stratégies, relations clients, relations fournisseurs, conformité et reporting des indicateurs financiers et extra-financiers	**En % de la rémunération fixe**	0 %	**6,8 %**	7,5 %
	Montant	0 €	**9 000 €**	10 000 €
	Valeur de l'indicateur	0 %	90 %	100 %
TOTAL	**Total variable en % de la rémunération fixe**	**0 %**	**63,5 %**	**100,0 %**
	Montant	**0 €**	**84 200 €**	**132 559 €**

2.8.5 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DES FILIALES COMMERCIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Par souci de cohérence, le calcul de leurs rémunérations variables dirigeants mandataires sociaux des filiales commerciales adopte les mêmes principes que pour Lionel Monroe et Xavier Isaac. Elles sont basées sur un critère quantitatif et sur des critères qualitatifs et ne peuvent en aucun cas dépasser les parties fixes des salaires.

Chacun des dirigeants mandataires sociaux des filiales commerciales a la possibilité de revoir à la baisse le montant proposé pour la partie variable de sa rémunération.

1. CRITÈRE QUANTITATIF :

C'est fonction du résultat opérationnel de la filiale.

Si résultat avant IS < 2 M € : 2 % du résultat avant IS.

Si résultat avant IS > 2 M € : 0,4 % du résultat avant IS + 33 k€.

2. DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Un maximum de 18 k€, fonction de la contribution de la filiale aux objectifs du groupe en matière de développement durable.

3. CRITÈRES QUALITATIFS :

Un maximum de 10 k€si les grandes thématiques de la fiche de mission des dirigeants de filiales sont convenablement traitées : climat social, objectifs et stratégies, relations clients, relations fournisseurs, conformité et reporting des indicateurs financiers et extra-financiers.

2.8.6 - TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS

Les rémunérations correspondent à un mandat social.

Valeurs en milliers d'euros

ADMINISTRATEURS OPÉRATIONNELS P.-D.G. ET D.G. DÉLÉGUÉS	Taux d'assiduité	Rémunérations fixes et variables (dues/versées et à verser selon décision de l'Assemblée Générale du 07/04/2025)								
		Partie fixe annuelle			Partie variable annuelle			Total rémunération annuelle		
	2024	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Frank Bourgois, Administrateur, D.G. de Jetly	**100 %**	**163,7**	158,3	151,3	**102,0**	113,0	103,0	**265,7**	271,3	254,3
Patricia Mavigner, secrétaire du Conseil d'Administration, D.G. déléguée depuis le 1er mai 2016 et invitée régulière du comité du développement durable	**100 %**	**163,7**	158,3	151,3	**89,9**	119,9	119,9	**253,6**	278,2	271,2
Lionel Monroe, Administrateur, invité régulier du comité d'audit, D.G. de Syveco et D.G. délégué										
- Rémunération en tant que D.G. de Syveco	**87,5 %**	**125,4**	122,9	117,5	**80,0**	80,0	75,0	**205,4**	202,9	192,5
- Rémunération en tant que D.G. Délégué de Thermador Groupe		**41,8**	40,9	39,2				**41,8**	40,9	39,2
Guillaume Robin, P.-D.G.	**100 %**	**220,9**	217,5	207,9	**110,1**	146,8	146,8	**331,0**	364,3	354,7
Sous-total		**715,5**	697,9	667,2	**382,0**	459,7	444,7	**1 097,5**	1 157,6	1 111,9
ADMINISTRATEURS EXTÉRIEURS		**RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES** (dues et versées)								
Janis Rentrop, membre extérieur du comité des rémunérations et des nominations	**100 %**	**29,3**	27,7	26,5				**29,3**	27,7	26,5
ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS		**RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES** (dues et versées)								
Véronique Bouscayrol, membre indépendante du comité d'audit	**100 %**	**25,9**	12,7					**25,9**	12,7	
Caroline Meignen, membre indépendante du comité des rémunérations et des nominations	**100 %**	**31,7**	30,1	28,2				**31,7**	30,1	28,2
Laurence Paganini, Présidente et membre indépendante du comité des rémunérations et des nominations, membre indépendante du comité du développement durable	**100 %**	**51,1**	39,3	33,2				**51,1**	39,3	33,2
Olivier V. de la Clergerie, Président et membre indépendant du comité d'audit et membre indépendant du comité du développement durable	**100 %**	**40,0**	32,4	33,2				**40,0**	32,4	33,2
Mathilde Yagoubi, Présidente et membre indépendante du comité du développement durable	**100 %**	**32,9**	25,4	26,5				**32,9**	25,4	26,5
Sous-total		**210,9**	167,6	147,6	0,0	0,0	0,0	**210,9**	167,6	147,6
TOTAL		**926,4**	865,5	814,8	**382,0**	459,7	444,7	**1 308,4**	1 325,2	1 259,5

Rémunérations des administrateurs opérationnels, P.-D.G. et D.G. délégués :

Lionel Monroe a été nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2021. Sa rémunération fixe au titre de son mandat de Directeur Général délégué de Thermador Groupe a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 2 avril 2024. La rémunération variable de Lionel Monroe est basée sur le résultat opérationnel de Syveco se rapportant à son poste de Directeur Général de Syveco uniquement. En conséquence elle n'est pas soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 7 avril 2025. Elle est due au 31 décembre 2024 et sera versée en janvier 2025. En revanche, l'Assemblée Générale du 7 avril 2025 sera amenée à se prononcer sur l'approbation de la conduite de la politique de rémunération fixe pour Lionel Monroe et pour l'exercice 2024 telle présentée dans ce rapport au paragraphe 2.8.3.

La rémunération variable de Guillaume Robin et de Patricia Mavigner sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 7 avril 2025. En cas de vote positif de l'Assemblée Générale du 7 avril 2025, leur rémunération variable sera versée en avril 2025.

Il n'existe ni indemnités de départ ni indemnités d'arrivée pour les mandataires sociaux. Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique. Ils ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence ni d'indemnités de rupture. Les mandataires sociaux bénéficient d'un abondement dans le cadre de notre plan d'épargne groupe au même titre que nos salariés. Pour 1 500 €versés, cet abondement brut est de 2 700 € au titre de 2024, de 2 500 € au titre de 2023 et de 2 400 € au titre de 2022.

Frank Bourgois, Patricia Mavigner, Lionel Monroe et Guillaume Robin ont bénéficié du Forfait Mobilités Durables (FMD) en 2024 à hauteur respectivement de 100 €, 656 €, 800 € et 656 €. La prime au titre du FMD récompense les salariés et mandataires sociaux qui ont utilisé des modes de transport doux (covoiturage, transports en commun, vélo) sur un nombre de trajets définis.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun avantage en nature ni d'options et actions de performance.

2.8 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

2.8.7 - RATIO D'ÉQUITÉ

L'article 187 de la loi Pacte introduit la communication du ratio d'équité par les sociétés cotées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté à l'Assemblée Générale annuelle par le Conseil d'Administration. Il s'agit du ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mis au regard de la rémunération moyenne des salariés à temps plein de la société et du ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mis au regard de la rémunération médiane des salariés à temps plein de la société et des mandataires sociaux et son évolution au cours des cinq derniers exercices.

Nous présentons ici le ratio d'équité entre le niveau de rémunération du Président-Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Délégués de Thermador Groupe et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la société Thermador Groupe, holding du groupe Thermador.

Les rémunérations retenues pour le calcul du ratio correspondent aux rémunérations dues au titre de l'exercice, telles que présentées au chapitre 2.8.6.

Ratio pour la société Thermador Groupe (tête de groupe), en comparaison avec la rémunération moyenne

	RAPPEL RÉMUNÉRATION 2024	2024	2023	2022	2021	2020
RÉMUNÉRATION MOYENNE RETENUE (EN MILLIERS D'EUROS)		64,9	70,4	67,6	**68,7**	**71,4**
Guillaume Robin, Président-Directeur Général de Thermador Groupe	331,0	5,10	5,17	5,24	4,98	4,36
Patricia Mavigner, Directrice Générale Déléguée de Thermador Groupe depuis le 1er mai 2016	253,6	3,91	3,95	4,01	3,80	3,32
Lionel Monroe, Directeur Général Délégué de Thermador Groupe depuis le 1er avril 2021	247,2	3,81	3,46	3,39	3,28	-
Jean-François Bonnefond, Directeur Général Délégué de Thermador Groupe du 1er avril 2016 au 31 mars 2021	-	-	-	-	-	3,98

Ratio pour la société Thermador Groupe (tête de groupe), en comparaison avec la rémunération médiane

	RAPPEL RÉMUNÉRATION 2024	2024	2023	2022	2021	2020
RÉMUNÉRATION MÉDIANE RETENUE (EN MILLIERS D'EUROS)		53,4	61,0	56,1	56,8	66,5
Guillaume Robin, Président-Directeur Général de Thermador Groupe	331,0	6,19	5,97	6,32	6,02	4,68
Patricia Mavigner, Directrice Générale Déléguée de Thermador Groupe depuis le 1er mai 2016	253,6	4,74	4,56	4,83	4,60	3,56
Lionel Monroe, Directeur Général Délégué de Thermador Groupe depuis le 1er avril 2021	247,2	4,62	4,00	4,09	3,96	-
Jean-François Bonnefond, Directeur Général Délégué de Thermador Groupe du 1er avril 2016 au 31 mars 2021	-	-	-	-	-	4,27

Indicateurs de performance de la société

	2024	2023	2022	2021	2020
Résultat opérationnel consolidé - Thermador Groupe	60 167	80 841	79 592	73 201	51 411
Résultat opérationnel à périmètre constant consolidé - Thermador Groupe	60 076	78 557	78 676	72 621	50 638
Résultat opérationnel - Syveco	6 359	6 105	5 371	4 831	3 460
Taux d'atteinte de la feuille de route développement durable	109,3 %	104,1 %	118,70 %	104,70 %	non disponible

Le taux d'atteinte de la feuille de route n'est pas disponible avant 2021 car celle-ci n'avait pas encore été mise en place.

Ratio d'équité entre le niveau de rémunération du Président-Directeur Général, des deux Directeurs Généraux Délégués de Thermador Groupe et les rémunérations moyenne et médiane de l'ensemble des salariés du groupe Thermador à l'exception de ces trois dirigeants :

Ratios pour l'ensemble du groupe Thermador

	RAPPEL RÉMUNÉRATION 2024	2024		2023		2022		2021		2020	
		salaire moyen	salaire médian	salaire moyen	salaire médian	salaire moyen	salaire médian	salaire moyen	salaire médian	salaire moyen	salaire médian
RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE RETENUE (EN MILLIERS D'EUROS)		**53,8**	**44,6**	**54,7**	**45,0**	**52,9**	**44,0**	**50,2**	**41,0**	**49,2**	**41,0**
Guillaume Robin, Président-Directeur Général de Thermador Groupe	331,0	6,16	7,41	6,66	8,10	6,70	8,07	6,81	8,32	6,33	7,59
Patricia Mavigner, Directeur Général Délégué de Thermador Groupe depuis le 1er mai 2016	253,6	4,72	5,68	5,09	6,19	5,12	6,17	5,20	6,36	4,81	5,77
Lionel Monroe, Directeur Général Délégué de Thermador Groupe depuis le 1er avril 2021	247,2	4,60	5,54	4,46	5,42	4,34	5,23	4,48	5,48	-	-
Jean-François Bonnefond, Directeur Général Délégué de Thermador Groupe du 1er avril 2016 au 31 mars 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,77	6,92

Ces rémunérations moyennes et médianes ont été calculées sur la base des salaires équivalent temps plein de l'ensemble des salariés français du groupe Thermador. L'effectif pris en compte est le même que pour le calcul de l'index de l'égalité professionnel, c'est-à-dire que les apprentis, titulaires d'un contrat de professionnalisation, ainsi que les salariés absents plus de la moitié l'année sont exclus de ce calcul.

Ratios par rapport au SMIC moyen annuel

	RAPPEL RÉMUNÉRATION 2024	2024	2023	2022	2021	2020
RÉMUNÉRATION ANNUELLE AU SMIC RETENUE (EN MILLIERS D'EUROS)		**21,3**	20,8	19,7	18,8	**18,5**
Guillaume Robin, Président-Directeur Général de Thermador Groupe	331,0	15,56	17,50	17,96	18,21	16,86
Patricia Mavigner, Directrice Générale Déléguée de Thermador Groupe depuis le 1er mai 2016	253,6	11,92	13,37	13,73	13,92	12,81
Lionel Monroe, Directeur Général Délégué de Thermador Groupe depuis le 1er avril 2021	247,2	11,62	11,71	11,63	12,00	-
Jean-François Bonnefond, Directeur Général Délégué de Thermador Groupe du 1er avril 2016 au 31 mars 2021	-	-	-	-	-	15,38

Ratio d'équité entre le niveau de rémunération du Président-Directeur Général, des deux Directeurs Généraux Délégués de Thermador Groupe et le SMIC annuel moyen 2024 (12 mois de 151,67 h à 11,69 €soit 21 273 €).

2.8.8 - RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES (ANCIENNEMENT JETONS DE PRÉSENCE)

Les administrateurs mandataires sociaux et dirigeants ainsi que les administrateurs salariés ne perçoivent pas de rémunérations allouées.

En 2024, les administrateurs indépendants et extérieurs ont perçu 2 350 € par séance du Conseil et des différents comités sous réserve de leur présence. Les montants dus et versés des rémunérations allouées sont mentionnés au chapitre 2.8.6. Le taux d'assiduité de nos administrateurs indépendants et extérieurs atteint 100 % (cf. chapitre 2.8.6).

En plus du temps passé pour les Conseils, ils ont mené quelques missions ponctuelles, étudié mensuellement les rapports détaillés de toutes les filiales et assisté à la présentation annuelle des projets afin de rester très concrètement connectés aux réalités de nos entreprises.

L'Assemblée Générale du 2 avril 2024 a voté un montant global annuel maximum de 220 000 € de rémunérations allouées.

Une revalorisation des rémunérations allouées en ligne avec celle des rémunérations fixes des dirigeants mandataires sociaux du groupe Thermador nous conduira à demander à l'Assemblée Générale une augmentation de ce montant pour le porter à 223 000 € (voir la résolution n°17).

2.8 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

2.8.9 - PACTE D'ACTIONNAIRES

PACTE D'ACTIONNAIRES 2016-2026 :

Hervé Le Guillerm et Marylène Boyer sont partis à la retraite respectivement fin mars et fin avril 2016. Conformément aux engagements pris en 2008, ils ont revendu les 37 643 actions qu'ils détenaient dans le pacte d'actionnaires 2010-2020, avec une décote de 30 %. Ces titres ont été repris par 19 dirigeants et cadres du groupe pour 71 % et ont alimenté le plan d'épargne groupe pour 29 %. Un nouveau pacte d'actionnaires sur 10 ans a été conclu dans le cadre de cette opération dans lequel les 19 signataires s'engagent à revendre leurs titres avec une décote de 30 % s'ils devaient quitter le groupe. À noter que dans le pacte 2010-2020 les signataires avaient l'obligation de réinvestir les dividendes, nets de fiscalité, ce qui n'est pas le cas pour le pacte 2016-2026.

PACTE 2016-2026	FILIALES	FONCTIONS	NOMBRE DE TITRES AU 05/04/2016	NOMBRE DE TITRES* AU 09/05/2018
Christophe Arquillière	Sferaco	Directeur Général	2 662	5 324
Arlette Berliocchi	Opaline	Directrice Générale	532	1 064
Nicolas Billiard	Sferaco	Directeur Achats	887	1 774
Philippe Bories	Mecafer	Ancien dirigeant	355	710
Delphine Bourdin	Syveco	Ancienne salariée	532	1 064
Frank Bourgois	Jetly	Directeur Général	1 420	2 840
Loïc Brossat	Sectoriel	Directeur Commercial	355	710
Jérôme Chabaudie	Aello	Directeur Général	3 994	7 988
Charlotte Deguerry-Fraisse	Sferaco	Directrice Administrative	2 662	5 324
Isabelle Giraud	Mecafer	Directrice Administrative	355	710
Lionel Grès	Axelair	Directeur Général	2 183	4 366
Cyrille Javault	Isocel	Directeur Commercial	745	1 490
Bertrand Kinche	Odrea	Directeur Commercial	958	1 916
Myriam Mathon	Aello	Directrice Achats Logistique	532	1 064
Patricia Mavigner	Thermador Groupe	Directrice Générale Déléguée	3 550	7 100
François Nanson	Jetly	Ancien salarié	355	710
Jean-Philippe Paul	FGinox	Directeur Général	2 662	5 324
Yves Ruget	Thermador	Directeur Général	1 420	2 840
Fréderic Watine	Axelair	Directeur du développement	710	1 420
TOTAL			**26 869**	**53 738**

* Intégrant la division du nominal de l'action par 2.

PACTE DUTREIL :

À l'initiative des ayants droit du fondateur de Thermador, Monsieur Guy Vincent, des actionnaires de longue date de Thermador Groupe ont pris la décision de constituer un pacte Dutreil représentant 2 313 461 titres soit 25,14 % du capital et 25,23 % des droits de vote.

Ce pacte a été signé le 2 octobre 2024 pour une durée de deux ans. Il n'est pas constitutif d'une action de concert entre les signataires au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce. Chacun restera totalement libre de voter comme il l'entend lors des prochaines Assemblées Générales.

NOMS DES SIGNATAIRES AYANT LA QUALITÉ DE DIRIGEANTS MANDATAIRES ET/OU ADMINISTRATEURS ET/OU D'ASSOCIÉS ET/OU DÉTENANT PLUS DE 2 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ	NOMBRE TOTAL DE TITRES SOUMIS À ENGAGEMENT ET CONSERVATION	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE
Investmentaktiengesellschaft für langfristige Investoren TGV	827 668	9,00 %	9,03 %
M. et Mme de Sereys	319 436	3,47 %	3,48 %
Indivision succession Guy Vincent	272 809	2,97 %	2,97 %
Guillaume Robin (P.-D.G.)	69 671	0,76 %	0,76 %
Arlette Berliocchi, Fabienne Bochet, Laure Empereur, Xavier Isaac, Eric Mantione, Patricia Mavigner et Lionel Monroe	361 879	3,93 %	3,95 %

2.8.10 - DÉLÉGATIONS VALIDES POUR UNE ÉVENTUELLE AUGMENTATION DE CAPITAL

Une délégation est valide jusqu'au 2 juin 2026. Elle est consécutive à l'adoption de la dix-huitième résolution lors de l'Assemblée Générale du 2 avril 2024 et n'a pas été utilisée à ce jour.

2.8.11 - OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES ADMINISTRATEURS ET LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF EN 2024

DÉCLARANT	QUALITÉ	ACQUISITIONS	CESSIONS	PRIX MOYEN D'ACHAT EN €	PRIX MOYEN DE VENTE EN €
Christophe Arquillière	Membre du Comex - D.G. de Sferaco		56		85,00 €
Arlette Berliocchi	Membre du Comex élargi - D.G. d'Opaline	280		74,56 €	
Frank Bourgois	Membre du Comex - D.G. de Jetly	15		75,00 €	
Véronique Bouscayrol	Membre du Conseil d'Administration	140		84,70 €	
Olivier de la Clergerie	Membre du Conseil d'Administration	100		74,30 €	
Laure Empereur	Membre du Comex - D.G. d'Odrea	100		78,30 €	
Lionel Grès	Membre du Comex élargi - D.G. d'Axelair	181		77,40 €	
Xavier Isaac	Membre du Comex - D.G. de Sectoriel		2 000		80,85 €
Florent Kieffer	Membre du Comex élargi - D.G. de Thermacome	150		75,95 €	
Eric Mantione	Membre du Comex élargi - D.G. de PBtub	175		74,50 €	
Patricia Mavigner	Membre du Comex - D.G. déléguée de Thermador Groupe	108		75,26 €	
Laurence Paganini	Membre du Conseil d'Administration	100		83,50 €	
Marylène Pattard	Membre du Comex élargi - D.G. de Mecafer et de Domac	36		81,53 €	
Janis Rentrop	Membre du Conseil d'Administration	150		74,00 €	
Guillaume Robin	Membre du Conseil d'Administration - P.-D.G. de Thermador Groupe	596		78,26 €	
Yves Ruget	Membre du Comex - D.G. de Thermador	165		77,38 €	
Mathilde Yagoubi	Membre du Conseil d'Administration	190		81,68 €	

2.8.12 - ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES DIRIGEANTS

L'engagement de retraite concerne le versement d'une indemnité de départ à la retraite autorisée par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2003. Cette indemnité est calculée de la même façon que celle versée à un cadre suivant les modalités de l'article 5 de l'avenant I de la convention collective du Commerce de gros et de la Métallurgie - Article 48. Au 31 décembre 2024, le montant de l'engagement correspondant à cette indemnité pour les administrateurs et mandataires sociaux est égal à 361 k€ : 127 k€ pour Guillaume Robin, 83 k€ pour Patricia Mavigner, 72 k€ pour Lionel Monroe et 79 k€ pour Frank Bourgois. Aucune indemnité de départ en retraite n'a été versée aux dirigeants. Il n'existe pas d'engagement portant sur des indemnités de rupture au profit des dirigeants.

2.8.13 - MODALITÉ DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous invitons par courrier tous nos actionnaires à participer à l'Assemblée Générale, sur la base d'une procédure d'identification des actionnaires complète réalisée tous les ans le 30 novembre. Les modalités de participation sont décrites au chapitre 2.12 de ce rapport. Lors de l'Assemblée Générale du 4 avril 2016, nous avons adopté le principe d'une action, une voix.

2.8.14 - AUTRES INFORMATIONS

2.8.14.1 - Cessation du contrat de travail pour les mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux dont le renouvellement du mandat ou la nomination sont proposés par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 7 avril 2025 ne sont pas liés par un contrat de travail. La recommandation relative à la cessation du contrat de travail lorsqu'un dirigeant devient mandataire social n'est pas applicable.

2.8.14.2 - Information sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et de direction.

Les conventions soumises à autorisation sont celles décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les conventions courantes font l'objet d'une liste établie par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et communiquée aux Commissaires aux Comptes conformément aux dispositions des articles L 225-39 et L 225-87 du Code de commerce.

2.8.14.3 - Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction.

Aucun prêt n'a été accordé ni aucune garantie donnée par la société en faveur des membres du Conseil d'Administration.

2.8.14.4 - Charges fiscalement non déductibles visées à l'article 39.4 du C.G.I.

Néant.

2.9 VIE BOURSIÈRE

L'action Thermador Groupe figure dans les indices CAC ALL SHARE et ENT PEA PME 150.

Nous sommes actuellement cotés sur le marché réglementé d'EURONEXT Paris dans le **compartiment B** et admis au **S.R.D.***

* Depuis 2008, nous sommes inclus dans le Service de Règlement Différé qui permet aux actionnaires de payer en fin de mois le montant de leurs transactions sur le titre Thermador. Rappelons que le compartiment B comprend les valeurs dont la capitalisation boursière est comprise entre 150 M€ et 1 000 M€.

L'action Thermador Groupe a été introduite en Bourse le 24 juin 1987 au cours de **240 francs français soit 2,99 €** compte tenu du taux de conversion €/FF et des différentes distributions d'actions gratuites réalisées depuis cette date.

CHIFFRES CLÉS

Dividendes

Pour 2024, nous proposons un dividende de 2,08 €par action. Cela représente 42,8 % du résultat net consolidé. Sur la base du cours moyen de 2024 (79,37 €), le rendement est de 2,62 %.

Volumes de transactions

Liquidité : l'importance du flottant (dernière estimation Euronext = 65%) et du nombre d'actionnaires assure une bonne liquidité.

Les volumes d'échanges ont diminué de 3 % en 2024. En moyenne quotidienne, 7 306 titres Thermador Groupe se sont échangés, avec un maximum constaté durant le mois d'avril.

Volumes de transactions en millions de titres

Source Bloomberg.

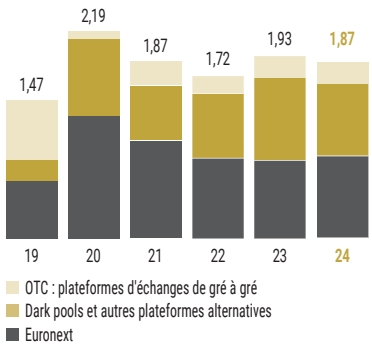

PER en 2024

(PER calculé sur le cours moyen de l'année)

16,3

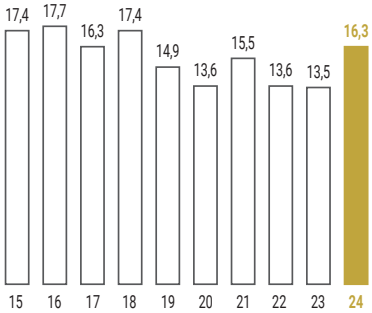

Résultat net consolidé par action** en 2024

(en euros, calculé sur 9 200 849 actions)

4,86 €

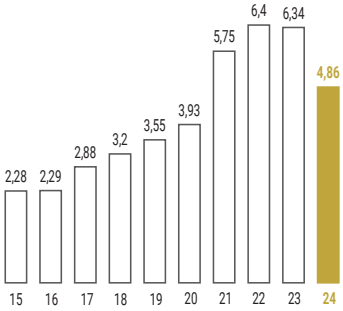

** Les données boursières sont ajustées pour tenir compte de la division du nominal par 2 mai 2018.

COTATION

- **Identification de l'action :** Thermador Groupe
- **Code ISIN :** FR0013333432
- **Code mnémonique :** THEP
- **Nombre d'actions :** 9 200 849
- **Capital social :** 36 803 396 €
- **LEI :** 969500SSIGMAGT008F11

Dividende net par action** en 2024

(en millions d'euros)

2,08 €

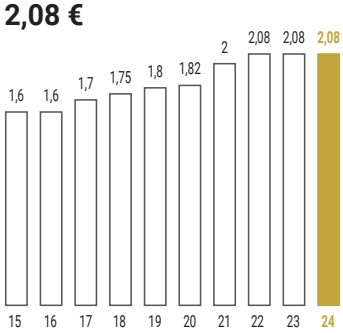

** Les données boursières sont ajustées pour tenir compte de la division du nominal par 2 mai 2018.

Capitalisation boursière au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)

663,4 M€

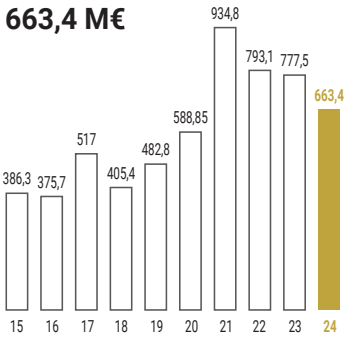

ÉVOLUTION DU COURS DE THERMADOR GROUPE

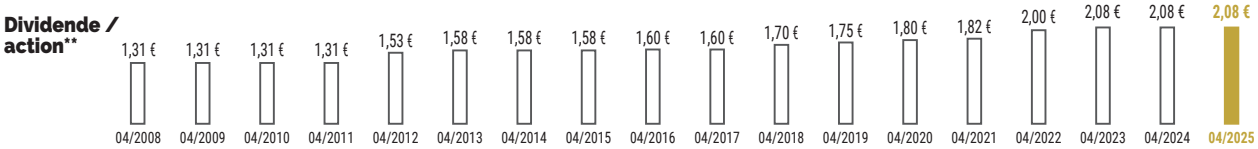

** Les données boursières sont ajustées pour tenir compte des attributions d'actions gratuites (une pour six en novembre 2011), de la division du nominal par 2 en mai 2012 et de la division du nominal par 2 en mai 2018.

HISTORIQUE DES COURS	NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS SUR EURONEXT	CAPITAUX EN MILLIERS D'EUROS SUR EURONEXT	COURS LE PLUS BAS EN EUROS	COURS LE PLUS HAUT EN EUROS	DERNIER COURS EN EUROS
2010	1 226 100	32 608	19,72	26,14	24,24
2011	1 099 652	34 570	24,03	34,18	26,74
2012	1 184 137	34 340	25,16	33,00	28,57
2013	1 058 274	32 255	27,93	34,60	34,00
2014	1 089 080	40 510	32,50	42,16	35,51
2015	841 670	32 982	35,06	44,98	43,50
2016	782 672	31 774	37,79	45,93	41,75
2017	1 123 584	52 000	40,53	57,00	56,75
2018	872 897	48 943	42,50	65,00	44,50
2019	609 324	31 932	43,00	58,20	53,00
2020	1 287 872	61 832	35,70	66,22	64,00
2021	1 037 143	90 797	64,80	105,00	101,60
2022	845 711	73 316	62,2	106,6	86,2
Juillet 2023	67 631	5 516	79,2	84,6	80,6
Août 2023	66 797	5 392	77,3	85,6	84,8
Septembre 2023	43 808	3 531	77,9	84,5	78,8
Octobre 2023	160 559	11 074	64,4	78,6	67,1
Novembre 2023	68 246	5 015	68,6	78	76,5
Décembre 2023	54 291	4 385	77,7	84,5	84,5
2023	830 057	69 520	64,4	100,4	84,5
Janvier 2024	57 645	4 747	84	80	85,9
Février 2024	82 148	6 731	79,6	86,9	81,4
Mars 2024	77 714	6 560	80,3	88,6	88,3
Avril 2024	153 865	12 927	79,4	90,4	80
Mai 2024	78 986	6 703	79,5	90,1	90,1
Juin 2024	93 759	7 814	78,1	90,9	78,1
Juillet 2024	88 100	6 944	73,5	82,1	76,3
Août 2024	48 710	3 729	73,2	79,7	78,7
Septembre 2024	52 615	4 048	74,6	79,5	77
Octobre 2024	66 017	4 878	70,2	77,9	71,4
Novembre 2024	47 441	3 383	68,1	76,8	69,5
Décembre 2024	56 248	3 934	67	72,8	72,1
2024	**903 248**	**72 397**	**67**	**90,9**	**72,1**

Source Euronext

2.10 COMPOSITION DU CAPITAL

2.10.1 - RÉPARTITION DU CAPITAL

Pour une société de notre taille, nous avons un nombre exceptionnellement important d'actionnaires individuels : 9 531 personnes qui représentent 48,3 % du capital.

En 2024, 2 221 nouveaux actionnaires nous ont rejoints et 2 137 sont partis (provisoirement peut-être…).

Nous avons constaté en 2024 une légère diminution de la part détenue par les salariés actifs et retraités. Nous maintenons toutefois notre objectif d'atteindre 8,5 % du capital détenus par ces personnes en 2030.

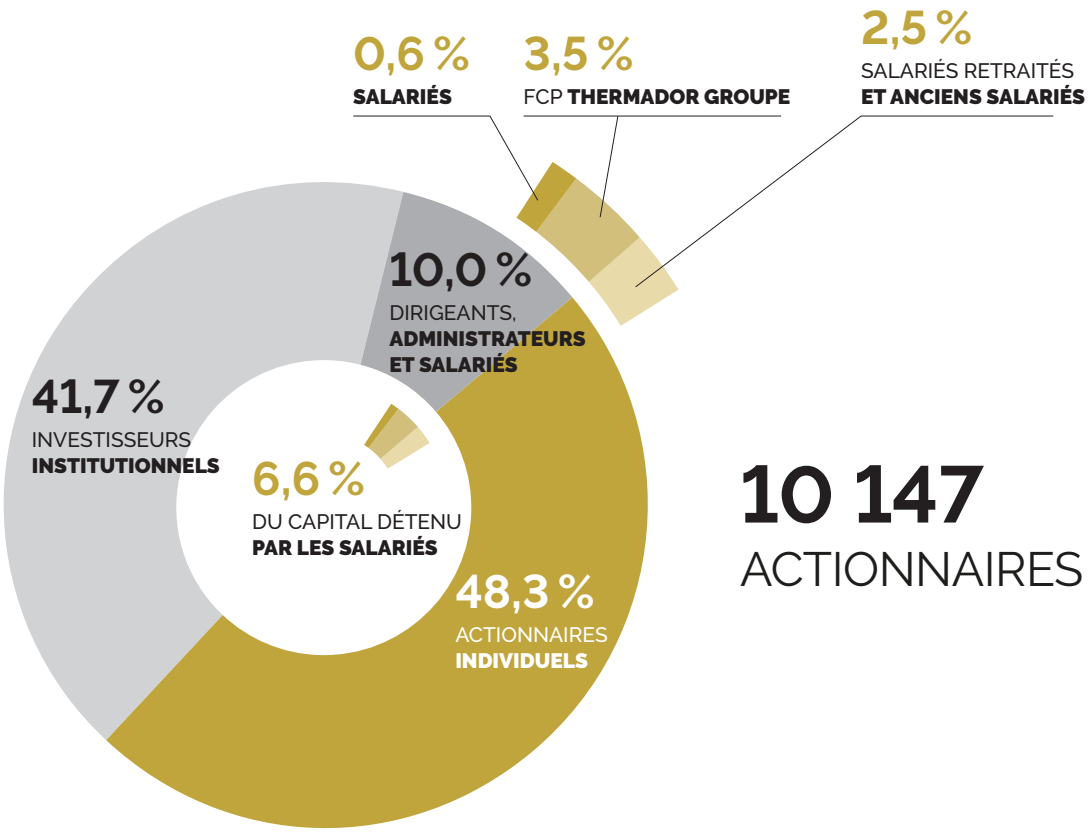

NOMBRE D'ACTIONNAIRES	2022	2023	2024
Dirigeants	19	20	20
Administrateurs	8	8	8
Salariés	143	171	177
Salariés retraités et anciens salariés	56	58	69
Anciens dirigeants	4	5	5
Fondateurs	4	4	3
Famille des fondateurs	39	41	48
Investisseurs français	173	190	145
Investisseurs étrangers	114	139	141
Actionnaires individuels	8 144	9 427	9 531
TOTAL	**8 704**	**10 063**	**10 147**

Évolution du nombre d'actionnaires en 2024

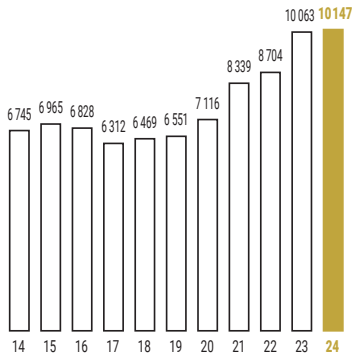

2.10.2 - RÉPARTITION DES ACTIONS ET DES DROITS DE VOTE

Il n'existe aucun lien familial entre les fondateurs (Guy Vincent, Jacques Borde, Geneviève Boreil, Hubert Fournier et Marc de Sereys) et les dirigeants actuels.

Le recours à la procédure d'identification des actionnaires doit être autorisé par une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 1988 nous a donné cette autorisation qui est insérée dans nos statuts. Nous pouvons ainsi, en nous adressant à des organismes accrédités obtenir - moyennant finance - le nom, l'adresse et le nombre d'actions de tous nos actionnaires français.

Le nombre d'actions est arrêté au 30 novembre 2024.

Lors de l'Assemblée Générale du 4 avril 2016, nous avons adopté le principe d'une action, une voix. Depuis le 31 décembre 2020, les pourcentages du capital et des droits de vote sont identiques.

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessous ne détient de participation supérieure à 5 %.

Faits marquants 2024 :

À l'initiative des ayants droit du fondateur de Thermador, Monsieur Guy Vincent, des actionnaires de longue date de Thermador Groupe ont pris la décision de constituer un pacte Dutreil représentant 2 313 461 titres soit 25,14 % du capital et 25,23 %* (c.-à-d. "Thermador Groupe détient 30 136 actions, qui sont dépourvues des droits de vote (cf. notre communiqué de presse en date du 13 août 2024"). Ce pacte a été signé le 2 octobre 2024 pour une durée de deux ans.

Par courriel reçu le 6 janvier 2025, la société Investmentaktiengesellschaft für langfristige Investoren TGV (Rüngsdorfer Str. 2e, 53173 Bonn, Allemagne) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 décembre 2024, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société Thermador Groupe, et ne plus détenir aucune action de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'un transfert de 827 668 actions Thermador Groupe de la société Investmentaktiengesellschaft für langfristige Investoren TGV au profit de Monsieur Norman Rentrop dans le contexte d'un remboursement en nature. Simultanément, et également par courriel reçu le 6 janvier 2025, Monsieur Norman Rentrop a déclaré avoir franchi à la hausse, le 30 décembre 2024, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société Thermador Groupe et détenir 827 669 actions. En toute cohérence avec l'annonce faite le 2 octobre 2024, ces 827 669 actions restent incluses dans le pacte Dutreil représentant 25,14 % du capital de Thermador Groupe.

	2022		2023		2024	
	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL / DROITS DE VOTE	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL / DROITS DE VOTE	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL / DROITS DE VOTE
DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS ET PERSONNEL	962 457	10,5 %	940 724	10,3 %	920 890	10,0 %
Dirigeants administrateurs	205 168	2,2 %	206 566	2,3 %	157 515	1,7 %
Administrateurs non libres d'intérêts	440	0,1 %	670	0,1 %	820	0,1 %
Administrateurs indépendants	3 695		3 834		4 354	
Thermador Groupe en actions en propres	3 000		136		30 136	0,3 %
Dirigeants - non administrateurs	342 409	3,7 %	346 110	3,8 %	348 851	3,8 %
Salariés	99 895	1,1 %	66 383	0,7 %	53 454	0,6 %
FCP Thermador Groupe	307 850	3,4 %	317 025	3,4 %	325 760	3,5 %
ACTIONNAIRES INDIVIDUELS	**3 718 864**	**40,4 %**	**3 785 656**	**41,1 %**	**4 440 512**	**48,3 %**
dont les salariés retraités et anciens salariés	236 050	2,6 %	232 976	2,5 %	226 361	2,5 %
dont anciens dirigeants*	265 464	2,9 %	235 061	2,6 %	278 455	3,0 %
dont Guy Vincent*	490 000	5,3 %	490 000	5,3 %	-	-
dont Indivision Guy Vincent					272 809	3,0 %
dont Marc de Sereys*	319 436	3,5 %	313 960	3,4 %	319 436	3,5 %
dont Geneviève Boreil*	94 318	1,0 %	94 318	1,0 %	94 318	1,0 %
dont Hubert Fournier*	120 078	1,3 %	120 078	1,3 %	120 078	1,3 %
dont Norman Rentrop					827 669	9,0 %
Actionnaires individuels	**2 193 518**	**23,8 %**			**2 301 386**	**25 %**
INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS	**4 519 528**	**49,1 %**	**4 474 469**	**48,6 %**	**3 839 447**	**41,7 %**
Investmentaktiengesellschaft für langfristige Investoren TGV	827 668	9,0 %	827 668	9,0 %	-	-
Crédit Mutuel Equity	629 906	6,9 %	629 906	6,9 %	629 906	6,9 %
Fidelity Management and Research Company LLC	-	-	440 874	4,8 %	531 413	5,8 %
Autres investisseurs français	1 479 536	16,0 %	1 241 563	13,4 %	1 293 216	14,0 %
Autres investisseurs étrangers	1 582 418	17,2 %	1 334 458	14,5 %	1 384 912	15,0 %
TOTAL GÉNÉRAL	**9 200 849**	**100 %**	**9 200 849**	**100 %**	**9 200 849**	**100 %**

Capital détenu par les salariés. * Ne sont liés par aucun pacte. Guy Vincent, Marc de Sereys, Geneviève Boreil et Hubert Fournier sont quatre des cinq fondateurs de Thermador.

2.11 PRÉVOIR 2025

Assemblée Générale

LE 7 AVRIL 2025 À 17 HEURES AU MUSÉE DES CONFLUENCES **DE LYON**

AGENDA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	Le 07 avril 2025 à 17 heures à Lyon.
RÉUNION DES ACTIONNAIRES À PARIS	Le 10 avril 2025 à 16 heures aux Salons Hoche à Paris.
PAIEMENT DES DIVIDENDES	Le dividende sera détaché le 14 avril 2025 et mis en paiement le 16 avril 2025.
PUBLICATION DES CHIFFRES D'AFFAIRES TRIMESTRIELS	16 avril 2025, 11 juillet 2025, 15 octobre 2025, 15 janvier 2026, 18 heures CET.
PUBLICATION DES RÉSULTATS SEMESTRIELS	29 juillet 2025, 18 heures CET.
PUBLICATION DES RÉSULTATS ANNUELS	02 mars 2026, 18 heures CET.

Les publications de résultats annuels et semestriels seront précédées d'une période d'embargo d'un mois, la publication des chiffres d'affaires trimestriels sera quant à elle précédée d'une période d'embargo de 15 jours, conformément au Guide de l'information permanente et de la gestion de l'information privilégiée (DOC-2016-08) et à l'article 19.11 de MAR.

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits (Code civil art. 2277). Ils sont alors reversés à l'État.

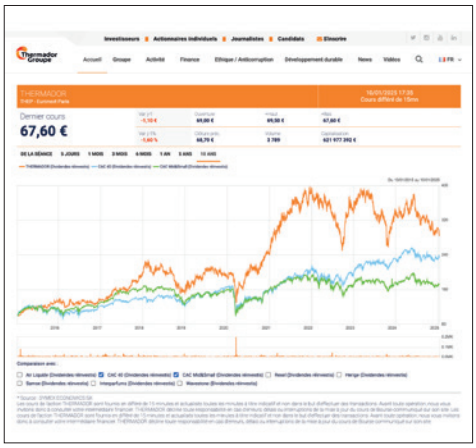

Notre site Internet : www.thermador-groupe.fr

Écrivez-nous : contact@actionnaires.thermador-groupe.fr

Régulièrement mis à jour, il existe en versions française et anglaise. Il présente les activités du groupe, les informations financières, la vie boursière.

Nos publications financières sont diffusées dans les rubriques « actualités » et « informations réglementées ». Elles sont également relayées sur les sites d'information boursière en français et en anglais, sur LinkedIn et Instagram.

En déroulant notre page d'accueil, vous trouverez une courbe mise à jour quotidiennement et qui vous donne le parcours du titre Thermador Groupe, dividendes réinvestis.

Le 10 février 2025, on pouvait voir que 100 € investis 10 ans auparavant valaient 266,65 €. Cela équivaut à un rendement brut annuel moyen de 10,3 %.

Sur la même base de calcul (10 ans, dividendes réinvestis), le CAC40 montrait une augmentation de 8,3 % par an.

ÉTUDES

Nous remercions les analystes qui s'intéressent à notre groupe. Des études sont réalisées régulièrement sur notre titre par :

- Portzamparc à Nantes - tél. +33 2 40 44 94 09.
- CM-CIC Securities à Paris - tél. +33 1 45 96 77 00.
- ODDO BHF à Lyon - tél. +33 4 72 68 27 00.
- IDMidCaps à Paris - tél. +33 1 80 48 80 12.
- Financière d'Uzès à Lyon - tél. +33 4 78 42 51 18.

Responsable de l'information financière : Guillaume Robin.

2.12 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Assemblée Générale 2024 au Musée des Confluences

DÉROULEMENT DE NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre Assemblée Générale s'est déroulée à Lyon le 2 avril 2024. Elle a réuni 215 personnes au Musée des Confluences et 40 en ligne. 1239 votants ont été comptabilisés représentant 7 094 568 actions, soit 77,11 % des droits de vote.

Notre Assemblée Générale a pu à nouveau se tenir physiquement. Nos actionnaires se sont cependant fortement mobilisés pour voter à distance, utilisant largement la plateforme Votaccess. Toutes les résolutions ont été adoptées avec des taux d'approbation compris entre 89,65 % et 99,99 %.
Vous retrouverez le texte des résolutions dans le chapitre 9 de notre document d'enregistrement universel 2023 ainsi que sur notre site Internet. Ainsi, un dividende de 2,08 euros par action a été détaché le 12 avril et mis en paiement le 16 avril 2024. Comme les années précédentes, l'intégralité de l'Assemblée Générale a été filmée et mise en ligne sur la chaîne YouTube de Thermador Groupe.

LES ACTIONS PEUVENT ÊTRE AU PORTEUR, AU NOMINATIF PUR OU AU NOMINATIF ADMINISTRÉ

1) Les actionnaires au **porteur** confient la gestion de leurs actions à leur intermédiaire financier qui perçoit des droits de garde. Dans notre cas, ils sont connus de notre société seulement lors du recensement annuel par la procédure d'identification des actionnaires.
2) Le **nominatif** pur est un mode de détention des titres dans lequel l'actionnaire fait la démarche volontaire de déposer ses titres dans un compte titres géré par l'émetteur ou par un intermédiaire financier mandaté par l'émetteur.

Dans notre cas, l'intermédiaire mandaté par nous est : **Securities CM-CIC / Middle Office Émetteur - 6, avenue de Provence - 75441 Paris cedex 09.**

Pour transférer vos actions au nominatif pur, il suffit d'en faire la demande par lettre à votre intermédiaire financier en lui donnant les coordonnées de notre mandataire ci-dessus. Les actions au nominatif pur sont connues en permanence par l'émetteur. Elles ne supportent pas de droits de garde.

3) Vous pouvez aussi opter pour le **nominatif administré**. Vous conservez votre compte titres - ou votre PEA - chez votre intermédiaire financier qui s'engage à nous informer en permanence de votre position.

VOTE À DISTANCE

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'Assemblée Générale, vous pouvez donner un pouvoir au président ou à tout autre actionnaire de votre choix.

Vous pouvez aussi voter par correspondance. Dans les deux cas, nous vous invitons à utiliser un formulaire unique que nous tenons à votre disposition sur simple demande.

Pour les actionnaires au nominatif pur et nominatif administré et les actionnaires au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système VOTACCESS, le vote électronique par VOTACCESS est possible depuis l'Assemblée Générale de 2017.

2.13 RELATIONS AVEC NOS ACTIONNAIRES

Plus de 20 événements par an à la rencontre des actionnaires

2.13.1 - WEBCONFÉRENCES

Notre agence de communication Opaline a organisé six webconférences traduites simultanément en anglais, quelques jours après les dates de nos publications. Deux d'entre elles furent spécialement dédiées aux investisseurs institutionnels français et étrangers.

Les participants sont des actionnaires individuels, des investisseurs institutionnels et des salariés, novices ou experts du titre qui peuvent assister en direct ou visionner le replay. Ils posent leurs questions sur le chat et les dirigeants de Thermador Groupe répondent en direct.

Web conférence du 15 octobre 2024

2.13.2 - INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Pour rencontrer les investisseurs institutionnels, nous participons chaque année à des salons physiques ou virtuels durant lesquels nous avons en moyenne une dizaine d'entretiens par jour.

- 2 jours au forum physique de **Oddo Midcap** en janvier à Lyon.
- 2 jours forum physique et digital **Next Cap** avec **Oddo** en juin.
- 1 jour de forum avec **Portzamparc** en juin.
- 1 visite in situ d'une dizaine d'investisseurs organisée par **Oddo** en septembre.
- 1 jour au forum investisseurs de **Lyon Pôle Bourse** en septembre à Lyon.
- 1 jour avec **Midcap Events** en octobre à Paris.
- 1 journée de Road show à Paris en octobre avec **CIC market solutions**.
- 1 jour avec **CM-CIC Market solutions** en novembre.
- 1 jour sur **Impact Investing** avec **Portzamparc** en novembre.
- 1 jour au forum **ESG Next'up Ethifinance** au mois de décembre à Paris.

En cours d'année, nous avons de nombreux contacts au téléphone, in situ, ou lors de road shows organisés le plus souvent à Paris. Les investisseurs apprécient tout particulièrement le contact simple et direct avec le P.-D.G. et la D.G. Déléguée en charge des finances.

Notre directrice du développement durable a participé au forum **ESG Next'up Ethifinance**.

2.13.3 - ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Ils reçoivent tous le rapport annuel, les lettres aux actionnaires, notre invitation à l'Assemblée Générale à partir d'une action détenue. À notre connaissance, nous sommes une des rares sociétés à le faire. Cette pratique nous vaut d'avoir un nombre important d'actionnaires individuels (9 531 lors du TPI* du 30 novembre 2024) qui représentent 48,3 % de notre capital (la moyenne pour les sociétés cotées est inférieure à 10 %).

Notre Assemblée Générale se tenant à Lyon, nous venons traditionnellement faire un « replay » physique à Paris au mois d'avril. En 2024, nous avons pu échanger avec 115 actionnaires aux Salons Hoche.

2.13.3.1 - Investir Day

Nous étions présents au Carrousel du Louvre le 26 novembre 2024 pour la 6e édition d'Investir Day durant laquelle nous avons rencontré 177 actionnaires individuels, organisé une réunion d'actionnaires et répondu à diverses interviews.

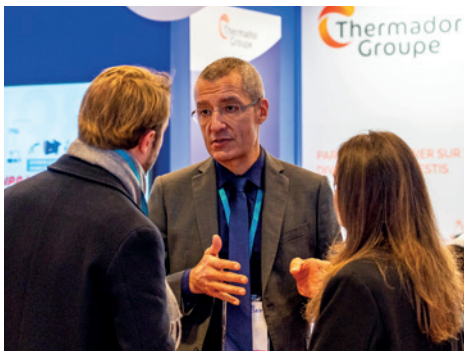

Investir Day le 26 novembre 2024

2.13.3.2 - Observatoire des Actionnaires d'Avenir

Nous avons participé à ce groupe de travail avec Air Liquide, Orange et L'Oréal. L'Observatoire des Actionnaires d'Avenir (OAA) a œuvré à la promotion de l'actionnariat individuel et salarié afin de favoriser la réorientation de l'épargne des Français vers l'appareil productif national, dans une logique de long terme et de maintien des centres de décision en France.
https://www.capitalisme-responsable.com/actionnaires-davenir/

2.13.3.3 - Place des Investisseurs et NextWise

En partenariat avec Place des Investisseurs, nous nous sommes physiquement rendus à Lille, accompagnés par **Interparfums** et **Vivendi** (122 personnes présentes).

Nous sommes également partenaires du Next Challenge organisé tous les ans par NextWise. La 3e édition a marqué une forte progression de la participation avec plus de 2 000 étudiants venant de plus de 100 universités et écoles.

Les compétiteurs en solo ou parmi les 145 clubs ont vécu la vie d'un investisseur ou d'un gérant pendant plusieurs mois. Ceux sélectionnés pour l'une des quatre « pitch battle » ont dû expliquer leur stratégie à un jury de professionnels stimulants et bienveillants.

Ce partenariat a été renouvelé pour la 4e édition du Next Challenge 2024 - 2025 pour lequel nous avons organisé un quiz qui a mobilisé 99 étudiants. Les 5 gagnants ont été invités à participer à notre Assemblée Générale à Lyon.

Enfin, deux clubs d'investissement constitués par des salariés du groupe en 2021 ont poursuivi depuis leurs investissements.

2.13.4 - ACTIONNAIRES SALARIÉS ET RETRAITÉS

6,6 % **C'est la part du capital qu'ils détiennent, en direct ou via le FCPE Thermador.**

Les salariés sont signataires d'une charte boursière et ne peuvent intervenir sur le marché que 4 fois par an durant des fenêtres positives de 3 semaines consécutivement à la publication du chiffre d'affaires (1er et 3e trimestre) et des résultats (1er semestre et résultats annuels).

Depuis 2017, nous invitons tous les salariés à une réunion pré-Assemblée Générale pour prendre le temps de leur expliquer l'organisation de la gouvernance, le rôle des administrateurs indépendants, et les résolutions proposées. La parole est également donnée durant cette réunion aux représentants des salariés au conseil de surveillance du FCPE (3,5 % du capital) lesquels sont ainsi pleinement informés pour voter selon leur conviction au moment de l'Assemblée Générale.

Traditionnellement, les salariés, salariés retraités et anciens salariés sont très présents à l'Assemblée Générale. Ils furent 134 lors de l'édition 2024, dont 11 qui se sont connectés à la retransmission en direct.

Lors de l'Assemblée Générale du 7 avril 2025, nous proposerons à nos actionnaires une possible attribution d'actions de performance afin de nous permettre d'atteindre notre objectif de 8,5 % du capital détenu par les salariés (actifs et retraités) en 2030. Avec ce dispositif reconductible tous les ans, nous souhaitons également récompenser voire encourager la fidélité de tous nos salariés (voir la 20e résolution du chapitre 9).

* Titre au Porteur Identifiable

2.14 COURRIELS ET CHAT DES ACTIONNAIRES

Replay - Actionnaires individuels - Présentation des résultats semestriels 2024, le 30 juillet :

J-F.R. : Avez-vous une réflexion sur votre structure financière ? Pourquoi ne faites-vous pas jouer un effet de levier ?

Réponse de Patricia Mavigner

Un des objectifs est de nous développer à l'international. Ce que l'on voit bien, les chiffres à fin juin 2024 sont là aussi pour le montrer, c'est notre dépendance par rapport à la France. Réduire cette dépendance, c'est développer le chiffre d'affaires à l'international. Nous avons un certain nombre de filiales qui œuvrent à l'extérieur, mais le rapport est déséquilibré et nous devons trouver des cibles à l'international. Nous sommes focalisés sur la partie robinetterie industrielle, car nous avons de vrais avantages pour ce type de marché et nous sommes attentifs aux cibles potentielles qu'il peut y avoir sur le marché. Pour l'instant, nous n'avons pas de cibles majeures.

Réponse de Guillaume Robin

La première réponse de Patricia, c'est qu'on ne va pas faire des acquisitions pour le plaisir de le faire, il faut vraiment que ce soit en ligne avec notre stratégie. La deuxième chose, c'est que nous sommes par nature des personnes qui aimons la liberté et nous ne souhaitons pas de toute façon avoir un niveau de dette trop important dans le groupe Thermador. Quand Guy Vincent nous a transmis le pouvoir opérationnel dans le groupe Thermador, il nous a conseillé de ne pas trop utiliser, je dirais même de ne pas utiliser la dette. On l'a un peu utilisé, raisonnablement, et on a bien fait. /…/
Je pense que pour la solidité, la pérennité de notre groupe, pour la solidité aussi de notre stock, puisque notre business model est basé sur le stock, il faut que nous gardions ces structures financières extrêmement solides, qui pour nous est un atout long terme.

Replay - Présentation du chiffre d'affaires du 3e trimestre 2024, le 16 octobre :

G.B. : Quelles sont vos actions pour accompagner ce contexte morose, certainement durable et ses répercussions financières ?

Réponse de Guillaume Robin

Vous le savez, le groupe Thermador est extrêmement décentralisé. Ce que je peux simplement vous dire, c'est que toutes nos filiales sont mobilisées ; certaines dans des situations extrêmement difficiles, avec des marchés extrêmement difficiles, je pense à DPI par exemple. Mais je peux vous garantir que ces sociétés sont mobilisées commercialement pour compenser au maximum ces difficultés temporaires. Pas de ralentissement de l'activité commerciale ; au contraire, il y a même certaines filiales qui continuent à renforcer leurs équipes pour éventuellement aller chercher des parts de marché dans un marché en baisse.
En ce qui concerne les finances, nos filiales sont particulièrement mobilisées pour la maîtrise du BFR. Bien maîtriser son stock, bien maîtriser ses règlements clients, bien maîtriser ses règlements fournisseurs. Ce sont les sujets sur lesquels nos filiales sont mobilisées et sur lesquels elles sont intéressées.

G.B. : Utilisez-vous votre voiture pour produire de l'électricité photovoltaïque ? Et sinon, envisagez-vous de le faire ?

Réponse de Patricia Mavigner

Nous avons déjà commencé, puisque notre filiale belge a maintenant des panneaux photovoltaïques qui lui permettent de couvrir à peu près 40 % de ses consommations électriques.
En France également, sur notre site principal de 16 000 m² où nous avons qui ont mis en place des panneaux photovoltaïques et d'autres solutions qui ont convaincu nos filiales, Sectoriel et PBtub. Elles ont mis en place des trackers qui suivent la trajectoire du soleil ; une forme de tournesol photovoltaïque géant. Ça permet aussi de couvrir à peu près 40 % des besoins. Voilà pour l'existant.
Ensuite, nous étudions des projets incluant au moins quatre sites qui pourraient accueillir soit des panneaux photovoltaïques en toiture, soit des trackers. Nous continuerons de compléter notre parc.

A.S. : Les acquisitions que vous êtes en train de préparer sont dans quels secteurs d'activité ?

Réponse de Guillaume Robin

Ce sont des sociétés de distribution, et je n'irai pas plus loin parce que je ne souhaite pas dévoiler quoi que ce soit à ce sujet ; cela pourrait être considéré comme une information d'initié. En revanche, je peux revenir sur notre posture théorique sur ces opérations éventuelles de croissance externe. Nous souhaiterions effectivement développer notre chiffre d'affaires en Europe parce que c'est tout particulièrement vrai aujourd'hui, notre exposition sur la France, au vu des investisseurs, est trop forte. Alors, nous prenons toujours l'exemple de cette acquisition faite en 2017 en Belgique, avec cette très belle société Sodeco, qui est maintenant parfaitement intégrée au groupe Thermador, bien qu'elle ait conservé sa personnalité.

E.B. : Aux vues de votre situation bilancielle très solide, ne serait-il pas pertinent de profiter (même modestement) d'un faible cours de bourse dans un contexte de bas de cycle pour racheter vos propres titres en vue de les annuler ?

Réponse de Guillaume Robin

C'est une pratique que l'on n'a jamais utilisée et, pour l'instant nous ne souhaitons pas le faire. Nous ne sommes pas Microsoft, nous ne sommes pas sur une montagne de cash, de plus, il est probable que nous ayons besoin de ce cash dans les mois et années qui viennent pour des projets de développement. Donc, si nous avons fait des acquisitions de titres, c'est pour les deux usages évoqués tout à l'heure. Et pour l'instant, il n'est pas question de faire de l'annulation de titres. Je rappelle aux investisseurs particuliers que le plus important pour eux, s'ils sont investisseurs à long terme, c'est de regarder leur rendement global, dividende réinvesti.

A.S. : On entend beaucoup parler des investissements colossaux à réaliser dans les canalisations pour réduire les fuites. Comment expliquer la faiblesse des ventes de DPI ?

Réponse de Guillaume Robin

Désolé d'aller dans le sens inverse de cette affirmation : malheureusement en France, les investissements ne sont pas colossaux. Ils devraient être colossaux si on voulait effectivement étancher toutes les canalisations françaises. Mais là où on devrait investir des milliards, pour l'instant, les investissements sont réduits à quelques centaines de millions, ce qui n'est absolument pas suffisant pour faire ces travaux-là. Ce qui coûte cher dans la rénovation des canalisations, ce n'est pas tellement la canalisation en plastique, mais surtout la main-d'œuvre. Vous imaginez, il faut creuser les tranchées, changer les canalisations, et tout ça, c'est extrêmement coûteux. Et c'est vrai que les perspectives budgétaires actuelles en France ne nous laissent pas vraiment beaucoup d'espoir de voir ce marché décoller tel qu'on devrait le faire pour économiser l'eau potable.

3 DURABILITÉ

INFORMATIONS DURABLES			
3.1		Mot du président	**62**
		Notation extra-financière	**63**
		Informations complémentaires à l'état de durabilité	**64**
ÉTAT DE DURABILITÉ			
3.2	ESRS 2	**Informations générales**	**70**
3.3		**Environnement**	**87**
	ESRS E1	Changement climatique	**93**
	ESRS E3	Ressources hydriques et marines	**106**
	ESRS E5	Utilisation des ressources et économie circulaire	**109**
3.4		**Social**	**116**
	ESRS S1	Effectifs de l'entreprise	**116**
	ESRS S2	Travailleurs de la chaîne de valeur	**130**
3.5		**Gouvernance**	**132**
	ESRS G1	Conduite des affaires	**132**
3.6		**Synthèse des indicateurs**	**138**
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉTAT DE DURABILITÉ			**142**

3.1 INFORMATIONS DURABLES

MOT DU PRÉSIDENT

Nous entamons l'année 2025 avec une question lancinante : l'Europe est-elle allée trop loin en imposant dès 2024 une réglementation très détaillée au sujet du reporting extra-financier des entreprises ?

En effet, nous constatons en l'appliquant l'extrême lourdeur du processus, ainsi que son coût significatif pour des entreprises de notre taille. En lisant notre premier état de durabilité conforme à la réglementation CSRD, vous observerez qu'il n'est plus fait pour des actionnaires ou des investisseurs, mais davantage pour des experts, voire des intelligences artificielles.

La France, fidèle à son goût immodéré pour les normes, a voulu être exemplaire en transposant les textes dès le 7 décembre 2023. Hélas, elle se retourne aujourd'hui et voit que beaucoup de pays européens ont décroché du petit peloton de tête, ajournant leur propre transposition. Dans une lettre datée du 17 décembre 2024 et adressée à la Commission européenne, quatre ministres allemands ont carrément demandé que la CSRD soit reportée de deux ans pour les grandes entreprises, et que les PME soient exemptées des obligations de l'état de durabilité !

En résumé, nous nous trouvons à court terme en déficit de compétitivité économique face à des concurrents venant d'autres pays européens. Qui plus est, nous avons mobilisé énormément de ressources pour mesurer et divulguer au détriment de celles que nous pourrions déployer pour réduire notre impact. Le montant total des salaires et prestations payés en 2024 pour travailler et rendre compte sur les sujets de durabilité est estimé à 830 k€.

Nous gardons malgré tout une vision optimiste de la situation en vous donnant des perspectives à long terme plus positives.

- Le passage au crible des risques ESG selon les nouveaux standards européens ne contredit pas notre approche précédente, basée sur l'expérience et l'expertise de nos équipes.
- La nécessaire adaptation de notre civilisation au changement climatique produira des opportunités que les filiales de notre groupe pourront saisir.
- Notre modèle d'affaires, résilient grâce à la vente de matériels et services répondant à des besoins primaires, pourrait encore se renforcer si nous continuons à anticiper les évolutions probables de notre environnement.

Concrètement, nos équipes ont tout de même multiplié les initiatives tant dans le domaine de l'éco-conception que pour allonger la durée de vie de nos produits : analyse des cycles de vie, score de réparabilité, lancement de la vente de produits de seconde main par exemple.

Enfin, notre baromètre de la qualité et des conditions de vie au travail a confirmé un taux de satisfaction élevé de nos équipes sur une cinquantaine de thèmes très précis : 77 % de taux de satisfaction à comparer à 75 % en 2021.

Nous restons donc mobilisés à long terme pour améliorer nos indicateurs environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance, en déployant avec pragmatisme les réglementations qui s'imposent à nous.

Formation RSE du comité exécutif élargi et des administrateurs - Lyon, Mars 2024

NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE : UNE PERFORMANCE RSE RECONNUE

En 2024, plusieurs de nos filiales ont sollicité une évaluation de leur performance RSE auprès d'EcoVadis.

Thermador Groupe a répondu à 5 questionnaires de notation extra-financière dont certains viennent directement des investisseurs.

Dans un objectif de transparence et d'ouverture notamment vers les investisseurs et actionnaires, Thermador Groupe participe également à des conférences dédiées à la thématique ESG.

Les réalisations extra-financières de Thermador Groupe sont reconnues par l'indice "Gaïa-rating". Nous sommes depuis le lancement parmi les leaders de cet indice réalisé en toute indépendance par EthiFinance.

En 2024, pour l'année 2023, nous avons obtenu la médaille de platine et sommes classés à la 3e place de notre secteur (sur 538 entreprises) et 8e des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros (sur 1 395 entreprises).

Année	Note ESG
2023	82
2022	77
2021	70
2020	63

* Année de réalisation des actions (note fournie en année N+1).

La mission d'Humpact est de montrer qu'il est possible d'allier réussite économique et transition juste en France et en Europe. Humpact fournit aux investisseurs les outils nécessaires à la compréhension de l'impact sociétal de leurs investissements. Humpact décerne, en 2024 **le score de 4,5 étoiles sur 5 à Thermador Groupe** pour illustrer sa bonne performance emploi grâce aux actions menées en matière de formation, emploi des seniors, de diversité et inclusion et d'avantages sociaux. En 2024, Humpact a ajouté de nouveaux critères d'évaluation, qui seront intégrés dans notre process d'amélioration.

2e SUR 63

16e SUR 291

En 2024, la performance en matière de RSE de nos filiales a été évaluée par EcoVadis pour favoriser la transparence et la confiance de nos clients et partenaires commerciaux. Dix de nos filiales ont été évaluées en 2024, reflet de leur volonté de s'inscrire dans une démarche d'évaluation. Un travail de coordination est réalisé au sein du groupe, afin d'utiliser ces évaluations comme de réels leviers d'amélioration (couvrant 67 % de notre chiffre d'affaires).

* Questionnaire complété en 2024.

	2024	2023
Axelair	-	OR
Distrilabo	PLATINE	PLATINE
DPI	ARGENT	
FGinox	OR	OR
Jetly	-	PLATINE
Mecafer	ARGENT	
PBtub	Attente du score*	PLATINE
Sectoriel	PLATINE	PLATINE
Sferaco	PLATINE	PLATINE
Sodeco Valves	OR	PLATINE
Syveco	PLATINE	
Thermador	PLATINE	PLATINE
Thermacome	-	OR

Nos filiales Odrea et Mecafer Domac répondent au questionnaire RSE Sedex, qui est une auto-évaluation pour les entreprises européennes (les entreprises hors UE sont auditées) réalisée sur la base de documents permettant de vérifier les engagements RSE sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. L'utilisation de Sedex permet de cartographier et de réduire les risques dans les chaînes d'approvisionnement. Le questionnaire Sedex ne délivre pas de note (il propose un plan d'actions si des pistes d'amélioration sont identifiées). Ce dernier est qualifié après une nouvelle soumission.

Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif qui gère la plus grande base de données environnementales au monde. C'est un outil de reporting qui permet de répondre à la demande croissante de transparence, et au-delà de fournir des éléments pour construire une feuille de route. C'est pour cela que nous avons décidé de nous investir dans cette notation, pour une première fois en 2022. Les entreprises sont évaluées sur la base de 4 niveaux (A, B, C, D). Nous sommes fiers d'avoir obtenu pour nos deux premiers exercices la note B.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DE DURABILITÉ

Les informations présentées dans cette section ne sont pas matérielles au sens de la CSRD et n'ont pas été vérifiées par notre vérificateur de durabilité. Elles sont toutefois demandées par nos parties prenantes, notamment dans le cadre des questionnaires ESG.

ENVIRONNEMENT

Indicateur alternatif de performance environnementale des produits Thermador Groupe

Pour la troisième année consécutive, Thermador Groupe a entrepris de calculer son chiffre d'affaires associé à des produits nécessaires à l'aboutissement d'activités alignées au sens de la taxonomie verte. Cet indicateur n'est pas établi conformément au règlement sur la taxonomie verte car il n'est pas calculé sur des activités éligibles, à ce jour, à la taxonomie verte.

En effet, à l'exception de catégories spécifiques pour l'objectif d'économie circulaire, les activités de distribution ne sont pas éligibles à la taxonomie verte. Toutefois, certains des produits commercialisés par le groupe sont dédiés à des équipements permettant la réalisation d'activités alignées à la taxonomie. Il s'agit en particulier des activités suivantes, au sens de la taxonomie verte :

Atténuation du changement climatique

3.5. Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments,

3.6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone,

7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique,

7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments,

7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables.

Ressources aquatiques et marines

1.3 Production de ressources en eau alternative à des fins autres que la consommation humaine. Construction, agrandissement, exploitation et rénovation d'installation pour la collecte des eaux pluviales, pour la production d'eau régénérée et pour le traitement de l'eau.

Économie circulaire

Les activités concernées sont présentées dans le chapitre 3.3 *Environnement* dans la section *taxonomie verte*.

Ce travail a été réalisé avec l'appui du cabinet I Care by BearingPoint® pour l'ensemble des filiales du groupe, sur la base des catalogues produits et en réalisant différents entretiens avec chacune des filiales pour une cartographie des produits à la maille de la sous-famille ou de la sous-sous famille.

Les principaux produits concernés sont : les plafonds rayonnants, les équipements pour pompes à chaleur et énergie solaire, les bouteilles de mélange, les robinets thermostatiques, les produits de comptage et de régulation, les gestionnaires de pompage des eaux de pluie et les pièces détachées.

La méthodologie retenue est ainsi identique à celle des années précédentes, à l'exception de quelques hypothèses pour certaines filiales :

- Pour Thermacome, la part des produits dédiés à des équipements à bon niveau d'efficacité énergétique pour les bâtiments (notamment eu égard de la section 3.5 de la taxonomie européenne pour l'objectif d'atténuation du changement climatique) au sein de plusieurs sous-famille a été revue.
- Pour Alto Metering, cet exercice était nouveau et il a été retenu une première approche fondée sur les déclarations de la filiale quant à la part de son chiffre d'affaires lié à la distribution de compteurs intelligents pour le gaz, l'électricité, l'eau (voir section 7.5 de la taxonomie verte pour l'objectif d'atténuation du changement climatique).

Le tableau ci-après présente une vision complète, intégrant l'indicateur alternatif de performance ainsi que l'indicateur réglementaire sur la part du chiffre d'affaires aligné aux critères de la taxonomie verte.

Le chiffre d'affaires vert estimé est de 76 563 k€ dont 10 % pour l'économie circulaire, 7 % pour les ressources aquatiques et marines et de 83 % pour l'atténuation du changement climatique.

Chiffre d'affaires alternatif

	ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE		RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES		ÉCONOMIE CIRCULAIRE		TOTAL	
Dont :	Devise absolue k€	Proportion %	Devise absolue k€	Proportion %	Devise absolue k€	Proportion %	Devise absolue k€	Proportion %
Activités **éligibles à la taxonomie***	78,9	0,02 %	-	-	597,4	0,12 %	676,3	0,13 %
Activités **non éligibles à la taxonomie****	63 703,9	12,6 %	5 047,3	1,0 %	7 135,9	1,4 %	75 887,1	15,1 %
TOTAL	63 782,8	12,7 %	5 047,3	1,0 %	7 733,3	1,5 %	76 563,4	15,2 %

* Ce chiffre d'affaires est le chiffre d'affaires des activités éligibles et alignées à la taxonomie verte, tel que reporté dans le chapitre 3.3 *Environnement*.

** Ce chiffre d'affaires est le chiffre d'affaires des activités alignées aux critères de contribution substantielle de la taxonomie verte mais dont les critères DNSH n'ont pas été systématiquement validés.

BIODIVERSITÉ

Politique du groupe

Attentifs depuis toujours à l'environnement qui nous entoure, nous prenons soin des écosystèmes autour de nos sites. Nous agissons en interaction avec les parties prenantes locales : communes, communautés de communes, voisins et associations.

Ainsi, l'APIE (Association Porte de l'Isère Environnement) accompagne nos filiales situées à Saint-Quentin-Fallavier depuis 2015, dans le cadre d'un partenariat de long terme, à travers des prestations de services d'experts naturalistes. L'APIE est adhérente à France Nature Environnement (FNE) et interlocutrice des collectivités locales, des administrations et des entreprises. Les 3 axes d'actions de l'APIE rejoignent les nôtres : connaître le territoire pour le préserver, prévenir et réduire les atteintes à l'environnement, améliorer le cadre de vie.

En 2020 a été créé **le groupe transversal inter-filiales sur l'environnement Thermavert** présenté au chapitre 3.2.2 (Gouvernance). Ses membres sont en contact direct avec l'association, ce qui permet aux filiales d'avancer sur les projets liés à leurs écosystèmes.

En 2023, nous avons réalisé une charte interne de la biodiversité, sur la base de préconisations de l'APIE. Celle-ci recense les actions conseillées pour la gestion de nos espaces verts pour la préservation de la faune et de la flore locale. Les préconisations sont à appliquer en fonction de leur pertinence locale pour chaque site et à communiquer auprès de nos prestataires.

En 2023, le gouvernement français a publié la **SNB (Stratégie Nationale Biodiversité) 2030**. Le plan présenté s'articule autour de ses grands axes.

Nos actions

Établir la cartographie de nos sites

Nos terrains situés à Saint-Quentin-Fallavier se trouvent à moins de 5 km de sites naturels protégés : 2 ENS (Espaces Naturels Sensibles), 5 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) et 2 corridors écologiques régionaux.

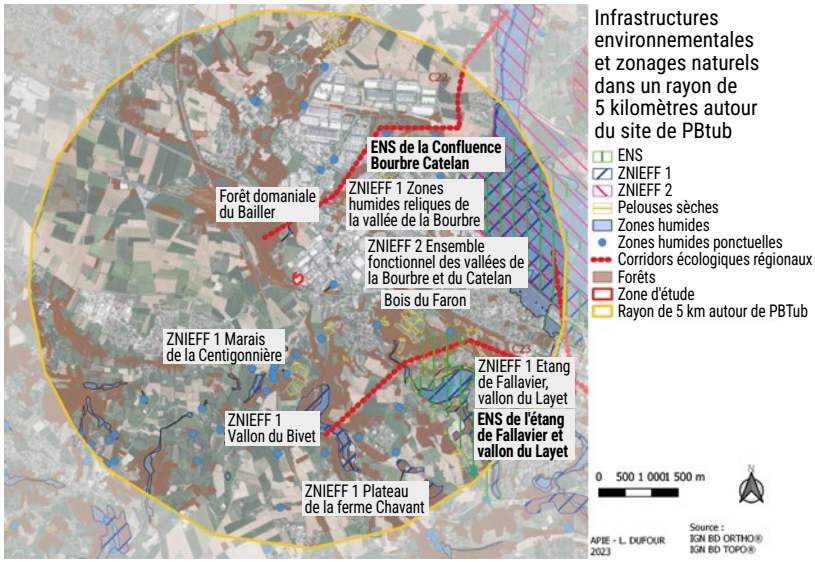

Les études réalisées par l'APIE pour les filiales du groupe s'inscrivent dans nos ambitions partagées de protéger la biodiversité et d'améliorer le cadre de vie. Les travaux comportent **un état initial de l'environnement** assorti de préconisations d'aménagements écologiques sur les sites. L'état initial fournit un inventaire des données faunistiques et floristiques de la zone et une cartographie des habitats. Il se base sur la bibliographie existante et sur des inventaires de terrain réalisés au printemps. Il inclut les espèces protégées selon les bases de données publiques et met en lumière certains enjeux locaux (exemple : corridor écologique ou espèce à enjeux).

• Axe 1 : réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité

Nous veillons à ce que nos activités ne portent pas atteinte aux écosystèmes nous entourant et à ce que ceux-ci soient respectés dans notre chaîne de valeur amont au travers de notre charte des achats responsables.

La réduction des pollutions liées à l'usage des pesticides et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes sont incluses dans notre charte interne de la biodiversité.

La lutte contre les pollutions plastiques est assurée localement par le tri et la revalorisation de plus de 95 % de nos déchets.

• Axe 2 : restaurer la biodiversité partout où c'est possible

D'après les inventaires de terrain réalisés par l'APIE, les habitats identifiés sur ces sites sont majoritairement artificiels avec des enjeux patrimoniaux et écologiques faibles. Des espèces horticoles ont généralement été plantées sur ces habitats, où une faune et une flore commune accompagnées d'espèces protégées ou à enjeu (œillets velus, orchidées, crapaud calamite, moineau domestique et hirondelle rustique) ou d'espèces exotiques envahissantes sont parfois présentes. Un potentiel de biodiversité à développer a été identifié sur ces sites. Les préconisations d'aménagements écologiques consistent en l'amélioration et la création de biotopes essentiels aux espèces sauvages locales ainsi que des aménagements pour favoriser leurs déplacements au travers de corridors écologiques.

Visite de la chêneraie avec l'APIE

Dans le cadre de ses engagements, Distrilabo a entrepris un projet de renaturation de ses espaces verts en partenariat avec Diversité pour Tous, association alsacienne. Plus de 68 arbres fruitiers, haies et 50 pieds de fleurs sauvages locales ont été replantés par l'équipe afin de favoriser la pollinisation et renforcer les corridors écologiques. Ces aménagements visent à restaurer la biodiversité locale en soutenant les espèces protégées identifiées, tout en limitant les espèces invasives.

Préservation de la biodiversité sur les sites de Thermador Groupe à Saint-Quentin-Fallavier

Ces préconisations sont présentées dans des "fiches actions" qui détaillent les actions à mettre en œuvre représentées sur des cartes ainsi que les moyens nécessaires et les coûts. Les actions menées sont les suivantes :

- réhabilitation de corridors écologiques : création de passages à petite faune sur les clôtures et mises en place d'échappatoires pour la faune en bordure du bassin de rétention.
- création de refuges : plantation de haies champêtres, mise en place de gîtes en pierres pour la faune et de nichoirs.
- amélioration de l'attractivité pour les insectes et l'avifaune : plantation d'arbres fruitiers, d'herbes aromatiques, de prairie.
- limitation des espèces invasives : arrachage.

Il est prévu d'effectuer au fil des années un inventaire faisant suite à "l'état initial" afin de voir l'évolution de la biodiversité. PBtub a ainsi réalisé un second diagnostic, qui a permis de constater l'évolution, notamment en réponse aux aménagements réalisés après le diagnostic initial. Une diversification des habitats a été relevée au profit de plantations d'arbres, de haies et de prairies. Ces modifications, couplées avec les aménagements à destination de la faune sauvage, ont permis l'accueil d'espèces à enjeu faible, modéré et de quelques espèces d'enjeu fort, comme le Crapaud calamite. L'apparition de nouveaux prédateurs, comme le hérisson, la fouine et le renard, sous-entend la présence d'une ressource alimentaire en conséquence.

En 2023, la société Sodeco Valves a réalisé l'acquisition d'un bois à proximité de ses locaux à Ternat. Celle-ci a pour but de veiller à la protection et au maintien des écosystèmes forestiers ainsi que de proposer des activités ressourçantes aux équipes.

Chacune de nos sociétés reste libre de mener des initiatives volontaires comme par exemple : chez Syveco et Isocel, la création d'un jardin potager par les salariés, ou la création d'un espace potager en permaculture chez Sectoriel, où les moutons d'Ouessant sont toujours présents, privilégiant l'éco-pâturage à la tonte classique. Sectoriel a également déployé une dizaine de cours de permaculture à ses salariés. Et Thermador a planté en 2023 un verger d'arbres fruitiers.

• Axe 3 : mobiliser tous les acteurs

Nous nous efforçons d'être exemplaires à travers nos pratiques et promouvons les services et actions de l'APIE auprès de notre écosystème relationnel local.

Des actions de sensibilisation sont proposées sur le terrain à l'ensemble des salariés. En 2024, l'APIE a organisé une matinale sur la préservation de la biodiversité sur des sites logistiques, un atelier sur "l'usage des plantes sauvages" (les reconnaître, les cueillir et les utiliser), ainsi qu'un atelier "créer un jardin (ou balcon) favorable à la diversité".

Nouveaux aménagements

Toute nouvelle construction intègre désormais à son cahier des charges la plantation d'essence locale. L'association APIE accompagne chaque futur locataire dans des choix responsables dans la gestion des espaces verts. Le bâtiment qui a accueilli Thermador Groupe et Opaline en 2023 comporte un parking paysagé, favorisant le développement de la faune et de la flore, tout en remplissant sa fonction pratique.

INDICATEURS

Bois acquis à Ternat en 2023	1 hectare
Diagnostics et aménagements écologiques (M² traités avec l'APIE)	67 912
Nombre de référents et de réunions Thermavert	*voir chapitre 3.2.2 - Gouvernance*
% de salarié ayant accès à la nature en moins de 15 minutes	95 %
Nombre d'espèces inventoriées	305

SOCIAL

Solidarité et philanthropie

Politique du groupe

Le groupe a rédigé une politique qui précise les règles à respecter pour les dons, le mécénat et le sponsoring. Elle est consultable sur notre site internet. Nous avons initié en 2019 un partenariat au niveau du groupe avec la fondation Apprentis d'Auteuil.

En 2023, le comité exécutif a décidé d'aller plus loin en engageant toutes ses filiales sur le plan caritatif et en se dotant de fils conducteurs, qui sont en lien avec nos partenariats historiques et nos métiers : l'éducation qui est notre fil conducteur historique, les initiatives des salariés afin de soutenir leur implication et l'économie circulaire en lien avec nos produits. À travers ces divers types d'actions, nos sociétés souhaitent apporter leur soutien financier ou matériel à des œuvres, à des actions sociales, culturelles ou sportives afin de promouvoir nos valeurs. Les actions de mécénat et de sponsoring sont sous la responsabilité du P.-D.G. et du D.G. de chaque filiale. Ils peuvent choisir librement leurs engagements en concertation avec leurs salariés.

Engagement auprès de la fondation les Apprentis d'Auteuil

Fondée au milieu du XIXe siècle, reconnue d'utilité publique, **la fondation Apprentis d'Auteuil** s'engage et agit auprès des jeunes et des familles les plus fragiles. Elle s'est donné pour mission la protection de l'enfance, la formation professionnelle, l'insertion sociale et professionnelle et l'accompagnement des familles. Plus de 7 000 collaborateurs et 1 600 bénévoles accompagnent chaque année 40 000 jeunes et 8 000 familles au sein de 400 établissements (de la crèche au centre de formation continue).

Notre partenariat avec les Apprentis d'Auteuil s'est poursuivi en 2024 à travers des actions de formation. Des salariés d'Isocel, Jetly, Syveco et Thermador Groupe ont dispensé des cours d'anglais (simulation de ventes) à des jeunes destinés aux métiers de la vente, dans le cadre du dispositif Prépa'venir du Pôle Emploi de Villeurbanne et, à des apprentis serveurs dans le cadre des formations SKOLA Restauration, au sein des restaurants la Salle à Manger de Lyon.

Sferaco a fait un don en 2024, comme les 3 années précédentes, de 30 000 € pour financer la rénovation de la Maison de l'Enfance à Caractère Social à Morestel (Isère) en BBC (bâtiment bas carbone). Ceux-ci sont détaillés dans le chapitre 3.3.1 Environnement - *ESRS E1 Changement climatique - section II - Actions liées à la contribution carbone.*

Quelques-unes de nos actions en 2024

La Fondation Pelicano est un fonds qui lutte **contre la pauvreté infantile en Belgique**, en consacrant les montants versés pour répondre aux besoins de base des enfants vivant dans la pauvreté dans le pays : repas, vêtements, fournitures scolaires, visites chez le médecin par exemple. En 2021, Sodeco Valves a signé un partenariat avec Pelicano. Pour collecter des fonds, la filiale organise une action tout au long de l'année : les salariés de Sodeco Valves sont encouragés à effectuer leur trajet domicile/ travail à vélo, chaque kilomètre parcouru rapportant 0,25 € à Pelicano. En 2024, ce sont environ 12 000 km qui ont été parcourus pour un don de 3 000 € qui ont été versés.

Dans le cadre **d'Octobre Rose 2024**, Thermador Groupe a renouvelé, pour la deuxième année consécutive, son engagement en faveur de la sensibilisation au dépistage du cancer du sein, en partenariat avec l'association Courir POUR ELLES. 255 collaborateurs ont participé à une marche ou une course de 5,5 km à Saint-Quentin-Fallavier, et plusieurs actions ont également eu lieu à Brignais, Strasbourg, Chatuzange le Goubet et Saint-James. Cet événement, inscrit dans une démarche solidaire et responsable, reflète l'implication du groupe dans des causes de santé publique, tout en encourageant le bien-être et la prévention auprès de ses équipes et de la société. Grâce à cette mobilisation, un don de plus de 6 000 € a été remis à l'association, renforçant l'impact de cette initiative.

L'association **Rêv'Elles** a pour objet d'inspirer, de motiver et d'accompagner les jeunes femmes des quartiers populaires dans la construction de leur projet personnel et professionnel. En 2024, 7 de nos filiales ont soutenu cette association à hauteur de 13 000 €. Ce soutien a permis à l'association de se structurer sur notre territoire isérois afin de pouvoir organiser très prochainement des ateliers, du coaching, des rencontres de femmes "rôles modèles" et des temps de découverte du monde de l'entreprise. Un 1er groupe de 15 à 20 jeunes filles pourra ainsi être accompagné dès 2025.

L'association **APO 38** (À Vos Jeux, Prêts, Parlez) a pour objet d'accompagner et d'outiller les parents pour développer les compétences langagières de leurs enfants de 0 à 4 ans et, ainsi, de prévenir les inégalités de développement de la communication et du langage. En 2024, 6 de nos filiales ont soutenu cette association à hauteur de 10 000 €. L'association a ainsi pu former dès septembre 13 professionnels de PMI et orthophonistes afin de lancer de 1ers ateliers (autour du bain, de la sortie, du repas et du coucher) sur notre territoire isérois auprès de plusieurs familles.

Depuis décembre 2020, nous organisons une collecte au mois de décembre au profit des **restaurant du cœur** de Villefontaine. Cette année, plus de 370 kg de denrées alimentaires, de produits d'entretien et de soins corporels ont été collectés.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ET SÉCURITÉ INFORMATIQUE

La sécurité informatique et la protection de nos données font partie de nos priorités. Nous avons mis en place une organisation spécifique dédiée qui comprend :

- Une charte informatique diffusée à tous les salariés et abordant l'ensemble des règles d'usage informatique : sécurité du matériel et prudence relative à l'utilisation des courriers électroniques, d'internet, des transferts de fichiers, des connexions à distance, de la protection des données. Elle rappelle aussi les délits et sanctions.
- Des formations, dispensées à l'ensemble de nos salariés utilisateurs de l'environnement réseau du groupe.
- Une Déléguée à la Protection des Données (DPO - Data Protection Officer) au niveau groupe. Ses missions : garantir la cohérence de nos pratiques et de leur mise en œuvre dans les filiales ; assurer la veille réglementaire et la diffusion des bonnes pratiques RGPD ; mettre à jour les registres de traitement, les mentions d'informations et le déploiement de la politique de protection des données en collaboration avec les opérationnels.
- Un dispositif de protection des données couvert par une sensibilisation des salariés du groupe depuis 2018, des formations, une politique de protection des données, une mise à jour de nos CGV, des registres de traitements par filiale et des dispositifs d'information des personnes à la mise en place de nouveaux traitements. La sécurité et la protection de nos données sont garanties par leur stockage dans la mesure du possible sur nos propres serveurs ou par l'hébergement sur des serveurs basés en Europe.
- Des audits de sécurité informatique sont réalisés régulièrement et donnent lieu à des plans de suivi.

INDICATEURS	2024	2023	2022	2021
Formation des utilisateurs de l'environnement réseau du groupe à la sécurité informatique	100 %	100 %	100 %	NA
Demandes des relais en filiales adressées à la DPO	11	13	22	19

GOUVERNANCE

Relations au sein de nos secteurs d'activité

Les dirigeants de nos filiales et leurs équipes sont actifs au sein d'organisations professionnelles liées à nos domaines d'activité. Ils ont pris des responsabilités dans la gouvernance de ces instances et donnent de leur temps en partageant leur expérience.

Ils participent au pilotage des instances et à l'évolution des normes applicables dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie pour favoriser les produits plus vertueux sur le plan sanitaire et environnemental. Nos filiales sont présentes auprès de neuf syndicats : AF Ventilation, INOHA, ADFRI, COCHEBAT, COEDIS, l'IFEP, SYNAA, SYNASAV et UPB.

Thermador Groupe adhère à MiddleNext, association professionnelle indépendante française représentative des valeurs moyennes cotées.

DIRIGEANTS	FILIALE	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	FONCTION
Laure Empereur	**Odrea**	INOHA (les Industriels du Nouvel Habitat)	*Administratrice*
Philippe Bories	**Mecafer Domac**	INOHA (les Industriels du Nouvel Habitat)	*Membre*
Christophe Arquillière	**Sferaco**	ADFRI (Association de Distribution Française de Robinetterie Industrielle)	*Secrétaire adjoint*
		ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement)	
Xavier Isaac	**Sectoriel**	ADFRI (Association de Distribution Française de Robinetterie Industrielle)	*Membre*
		Bureau de Normalisation du Gaz, organisme de normalisation dépendant de l'AFGAZ	
		UNM (Union de Normalisation de la Mécanique), section 76	
		CEN/TC 474 Carbon Capture Transport and Storage	
Anne-Sophie Bultey	**Disrilabo**	Réseau Mesure, regroupant des entreprises spécialistes de l'instrumentation et de la mesure	*Membre*
Yves Ruget	**Thermador**	COEDIS (Fédération des Distributeurs d'Équipements et Solutions Électriques, Génie climatique & Sanitaires)	*Partenaire*
		SYNASAV (Syndicat national de la maintenance et des services en efficacité énergétique)	
		ENERPLAN : Syndicat de l'Energie Solaire Renouvelable	*Membre*
		ETIM : Association pour la Classification Internationale Standard des Produits Techniques	
Fabrice Marand		CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment	*Membre*
Florent Kieffer	**Thermacome**	UPB (Union des Syndicats en Plasturgie du Bâtiment)	*Président*
		COCHEBAT (le syndicat national des fabricants de composants et de systèmes intégrés de chauffage, rafraîchissement et sanitaire)	
Éric Mantione	**PBtub**	COCHEBAT (le syndicat national des fabricants de composants et de systèmes intégrés de chauffage, rafraîchissement et sanitaire)	*Vice-Président*
Lionel Grès	**Axelair**	Association Française de Ventilation	*Membre*
Frank Bourgois	**Jetly**	IFEP (Industriels Français de l'Eau Pluie)	*Membre*
		SYNAA (Syndicat National de l'Arrosage Automatique)	

NOS ENGAGEMENTS AUTOUR DES ODD ET DU GLOBAL COMPACT

En 2018, Thermador Groupe s'est référé aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'O.N.U. dans le cadre de sa stratégie R.S.E. Ci-dessous la synthèse des 11 ODD que nous avons retenus :

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES :

FAIRE GRANDIR NOS ÉQUIPES

Objectifs :

Offrir des conditions épanouissantes pour attirer de nouveaux talents et maintenir au sein de nos filiales.

Développer les compétences de nos équipes.

Favoriser l'égalité des chances.

Veiller en tous lieux à la santé et la sécurité de nos salariés.

CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Objectifs :

Mesurer et agir, avec nos partenaires, sur l'ensemble des postes de notre bilan carbone.

Commercialiser des produits plus durables et écoresponsables.

Faire adhérer et participer nos équipes à notre politique environnementale.

ÊTRE UN ACTEUR RESPONSABLE ET ENGAGÉ

Objectifs :

Respecter l'éthique et la conformité dans toute notre chaîne de valeur.

S'engager à travers des actions solidaires en lien avec nos valeurs.

Mobiliser nos parties prenantes.

Méthodologie de sélection des ODD pour Thermador Groupe

Nous nous sommes appuyés sur un outil interne de cadrage, construit à partir du SDG Compass et permettant d'évaluer notre contribution à chacun des ODD.

NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL

UN GLOBAL COMPACT

Depuis 2021, Thermador Groupe est engagée auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 principes autour des droits humains, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. L'ambition du Global Compact est de développer l'impact mondial des entreprises en atteignant les 17 objectifs de développement durable. Thermador Groupe s'inscrit pleinement dans cette démarche de progrès.

La lettre d'engagement, signée par notre Président-Directeur Général, est accessible ici :
https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/146870-Thermador-Groupe

Les dix principes du Global Compact des Nations Unies :

Droits de l'homme

1 - Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
2 - Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

Normes internationales du travail

3 - Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
4 - Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5 - Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6 - Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.

Environnement

7 - Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
8 - Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9 - Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10 - Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Nous nous conformons également aux principes directeurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) à l'intention des entreprises multinationales, qui formulent des recommandations au sujet du respect des droits humains.

3.2 INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

3.2.1 - BASE DE PRÉPARATION

ESRS2 BP-1
BASE GÉNÉRALE POUR LA PRÉPARATION DES ÉTATS DE DURABILITÉ

Contexte

Les informations en matière de durabilité figurant dans cet état de durabilité ont été établies dans un contexte de première application des exigences légales et réglementaires résultant de la transposition de la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive ou "Directive CSRD").

Cette première année de mise en œuvre de la Directive CSRD est marquée par de nombreuses incertitudes. Outre celles inhérentes à l'état des connaissances scientifiques ou économiques ainsi qu'à la qualité des données externes utilisées, plusieurs interprétations des textes demeurent, pour lesquelles des précisions supplémentaires de la part des organismes de normalisation ou de régulation sont souhaitées.

Dans ce contexte, le groupe s'est attaché à appliquer les exigences réglementaires fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement de l'état de durabilité, sur la base des informations disponibles, dans les délais d'établissement de l'état de durabilité.

L'établissement des informations en matière de durabilité a également été rendu complexe par l'absence de données comparatives et de benchmarks fiables, en particulier au niveau sectoriel, ainsi que par des difficultés de collecte de données, notamment au sein de la chaîne de valeur. Dans certains cas, ces difficultés d'accès à des données fiables nous ont contraints à recourir à des hypothèses, estimations ou appréciations, mentionnées dans la note méthodologique, qui pourront être affinées à mesure que la qualité des données disponibles s'améliore.

Les limites méthodologiques relatives à la préparation de certains indicateurs ou les limites inhérentes aux systèmes actuels de reporting interne du groupe vont conduire le groupe à poursuivre ses travaux dans les années qui viennent afin de continuer à améliorer la précision de certains indicateurs.

En particulier, les principales incertitudes et limites méthodologiques auxquelles nous avons été confrontés dans l'établissement des informations que nous avons présentées sont les suivantes :

- Deux indicateurs sociaux restent à mettre en conformité complète et ils le seront en 2025 : l'index égalité professionnelle et les écarts de rémunération, actuellement établis sur le périmètre France (88 % de nos effectifs).
- Concernant les émissions de CO_2, nous faisons face aux limites des connaissances actuelles relatives à la qualité des facteurs d'émissions disponibles dans les bases de données officielles. Les émissions de CO_2 en valeur brute projetées pour 2030 le sont à volume et périmètre constants, nos objectifs 2030 étant formulés sur la base d'une approche en euros et non en volume. Nous travaillerons à une approche en volume en 2025, le point est explicité à la page 103.
- Nous recueillerons en 2025, auprès de nos prestataires, les métriques relatives à la fin de vie de nos déchets par filière détaillée, ainsi que les tonnages d'emballages totaux ou réutilisés.
- Les travaux que nous avons menés concernant les impacts environnementaux de notre chaîne de valeur amont ne mettent pas en évidence de matérialité pour : pollutions, biodiversité, écosystèmes, ressources aquatiques et marines. Nous mènerons des travaux complémentaires dans les années à venir qui pourraient potentiellement modifier l'absence de matérialité. Pour ce faire, nous exploiterons les rapports de durabilité des fournisseurs soumis à la directive CSRD, garantissant ainsi des informations comparables et auditées.

Périmètre

Le périmètre du présent état de durabilité couvre toutes les activités de Thermador Groupe. Ce périmètre est identique à celui des états financiers. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée dans la section 6.3.21 (Périmètre et mode de consolidation).

L'état de durabilité a été préparé sur une base consolidée et intègre l'activité du groupe Thermador.

Le périmètre France représente 88 % de nos effectifs. Les salariés de nos entités monégasque, belge, espagnole et chinoise (DPI, Sodeco Valves, Odrea Espagne et Chine) n'entrent pas dans le périmètre de l'indicateur "Égalité Professionnelle".

Les évolutions de périmètre sont présentées dans la section 3.2 (Publication d'informations relatives à des circonstances particulières, ESRS 2 BP-2).

Méthodologie de reporting

Pour établir son état de durabilité, Thermador Groupe s'est appuyé sur ses **systèmes d'information** qui lui permettent de suivre ses **performances**. Le groupe perfectionne continuellement ses outils et processus de reporting afin d'améliorer la qualité et l'exactitude de ses données consolidées, détaillées dans le protocole de reporting partagé avec l'ensemble des contributeurs internes.

Thermador Groupe a préparé son état de durabilité sur la base des **normes européennes de reporting en matière de durabilité** (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS). Ces normes fournissent un cadre complet pour la publication d'informations extra-financières, traitant des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). L'état de durabilité du groupe repose sur une **double approche de la matérialité**, qui prend en compte l'impact de Thermador Groupe sur l'environnement et la société, et l'influence des questions environnementales et sociales sur les performances de l'entreprise. Cette approche garantit que l'état de durabilité est pertinent pour toutes les parties prenantes, y compris les employés, les investisseurs, les fournisseurs, les clients et les communautés auprès desquelles le groupe opère.

Thermador Groupe a conduit en 2024 son **analyse de double matérialité** en préparation de l'application de la Directive européenne 2022/2464 Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

La méthodologie appliquée pour l'analyse de double matérialité est décrite en section 3.2 - IRO-1 (*Description des procédures d'identification des incidences, risques et opportunités matériels*), du présent Document d'Enregistrement Universel.

L'entreprise n'a pas fait usage de la possibilité d'omettre une information spécifique correspondant à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats de l'innovation.

Chaîne de valeur dans l'état de durabilité

Dans son état de durabilité, Thermador Groupe considère **sa chaîne de valeur dans une approche globale**. La chaîne de valeur désigne l'ensemble des activités, des ressources et des relations qui font partie intégrante du modèle économique du groupe et de l'environnement externe dans lequel il opère. La chaîne de valeur de Thermador Groupe hors opérations englobe :

- La chaîne de valeur amont :

- les investisseurs, actionnaires ou banquiers, qui apportent les capitaux nécessaires à l'investissement, la stabilité et la croissance,

- les fournisseurs et partenaires qui apportent les biens et les services indispensables à l'activité.

- La chaîne de valeur aval : les clients, qu'il s'agisse de distributeurs ou d'utilisateurs, font vivre économiquement le groupe par leurs achats.

Les politiques de Thermador Groupe sont conçues pour **couvrir toutes ses parties prenantes**. Ces politiques, telles que le Code de conduite anticorruption, la politique cadeaux et invitations du groupe, la politique d'achats responsables (disponibles sur le site internet institutionnel de Thermador Groupe[1]), décrivent les engagements et les responsabilités de Thermador Groupe envers ses parties prenantes, et fournissent un cadre sur la manière dont l'entreprise entend mener ses activités de manière durable et responsable (consulter la section 3.5 - G1 *Gouvernance et conduite des affaires*).

En outre, les documents, informations de durabilité et politiques sont facilement accessibles au public. Ces ressources sont disponibles sur le site internet institutionnel de Thermador Groupe[1] et fournissent des informations sur les progrès et performances de l'entreprise en matière de développement durable.

ESRS 2 BP-2
PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES À DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

Cette section détaille les évolutions du périmètre de reporting et des méthodologies de calcul.

Par rapport à la Déclaration de Performance Extra-Financière 2023, le périmètre de reporting intègre désormais les filiales DPI (acquise en octobre 2022) et Alto Metering (acquise le 31 juillet 2024).

Concernant les méthodologies, la méthodologie Bilan Carbone a évolué, avec des précisions détaillées dans la section ESRS E1 (*Changement climatique*).

Certains indicateurs ont été ajustés :

- "**Consommation d'Eau**" devient "**Prélèvement d'eau potable sur le réseau**".
- La méthode de calcul du "**Taux de rotation**" a été adaptée aux exigences de la **CSRD**, avec retraitement des années précédentes en conséquence.

1 - https://www.thermador-groupe.fr/ethique-anti-corruption/

3.2.2 - GOUVERNANCE

GOV-1 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour les informations détaillées, voir chapitre 2 *Rapport sur le gouvernement d'entreprise*.

Gouvernance de la RSE

Notre responsabilité sociale est depuis 1968 au cœur de nos valeurs et préoccupations. En 2012, nous avons pour la première fois parlé de notre démarche RSE dans notre rapport annuel et commencé à décrire les initiatives et réalisations de nos collaborateurs et équipes dirigeantes sur la gouvernance, l'environnement et le sociétal.

- **Nos filiales** se sont étoffées et organisées sur ces thématiques :
- Les comités de direction animent, motivent et donnent les moyens à leurs équipes de mener leurs missions dans les domaines sociétaux et environnementaux.
- Chaque filiale a nommé un ou une référente carbone, dont le rôle est de réaliser le bilan carbone et de suivre les plans de réduction des émissions carbone.
- Certaines filiales ont un ou une référente RSE qui suit le plan d'ensemble des actions de la filiale.
- **Des groupes transversaux** inter-filiales ont été créés pour partager les bonnes pratiques, les coordonner et les homogénéiser lorsque cela est pertinent :
- Le groupe Thermavert, constitué sur la base du volontariat, a pour vocation de favoriser les écogestes et les pratiques qui concernent tous les salariés, comme la mobilité douce, le tri des déchets, la sobriété ou la biodiversité.
- Le groupe Enjeux Bas Carbone réunit les référents carbone dans le but de suivre nos plans carbone.
- **Le comité exécutif** fixe les objectifs de développement durable et acte les plans d'actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Il prend les décisions. C'est également un lieu d'échange sur les initiatives prises dans les filiales.
- **Une direction du développement durable** a été créée en 2022, rattachée à la direction générale du groupe et membre du comité exécutif. Le pôle développement durable est composé d'une équipe de spécialistes au service des filiales pour contribuer concrètement à l'atteinte de nos objectifs. Elle est également invitée à challenger la direction du groupe et à formuler des propositions pour continuer à nous faire progresser. En 2024, un poste de contrôleur de gestion RSE a été créé afin de nous apporter une meilleure efficacité et une meilleure fiabilité dans le traitement et le reporting des données extra-financières.
- **Le Conseil d'Administration** challenge le comité exécutif sur sa stratégie. Les administrateurs s'assurent de l'avancée des plans d'actions et échangent au sein du conseil grâce à leurs expériences dans le cadre de leurs activités à l'extérieur de notre groupe.
- En 2020, **le Comité du Développement Durable** a été créé. Il est composé de Mathilde Yagoubi, administratrice indépendante, qui en est la Présidente, de Laurence Paganini et d'Olivier Villemonte de La Clergerie, administrateurs indépendants, respectivement présidents du comité des rémunérations & des nominations et du comité d'audit, d'un administrateur salarié, de quatre invités réguliers dont la mission est d'assister le Conseil d'Administration dans le suivi des questions relatives à la RSE.

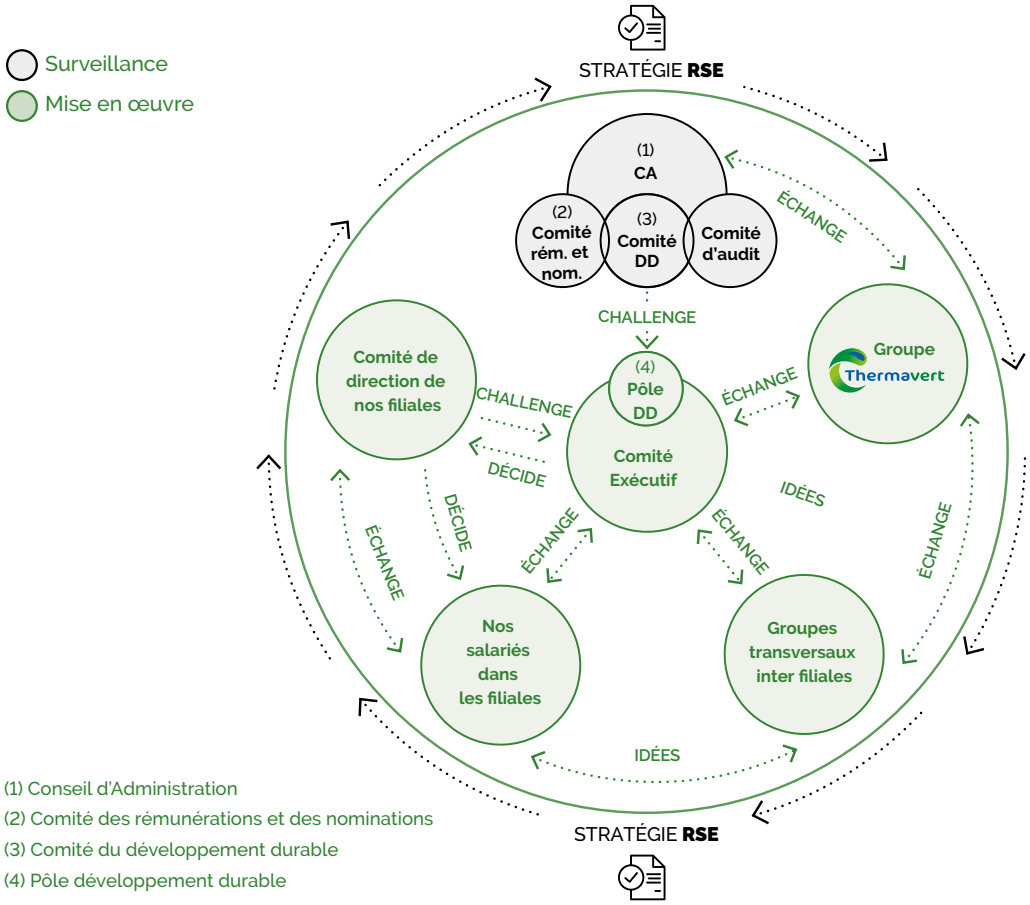

(1) Conseil d'Administration
(2) Comité des rémunérations et des nominations
(3) Comité du développement durable
(4) Pôle développement durable

GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traitées par ces organes

Suivi de la gouvernance

LES ACTEURS	INDICATEURS DE SUIVI
Conseil d'Administration (CA)	• **5** administrateurs indépendants. • **9** réunions, dont 6 incluant un point développement durable. • **3** comités qui interagissent en permanence : comité du développement durable, comité d'audit, comité des rémunérations et des nominations.
Comité du développement durable (C3D)	• **3** administrateurs indépendants dont la Présidente. • **1** administrateur salarié. • **4** invités réguliers dont 3 membres du comité exécutif (Patricia Mavigner, D.G. Déléguée de Thermador Groupe, Caroline Desplats, Directrice développement durable de Thermador Groupe et Yves Ruget, D.G. de la filiale Thermador) et un membre de l'équipe du développement durable (Nicolas Klein, Chargé de missions développement durable de Thermador Groupe). • **6** réunions en 2024. • La synthèse des travaux réalisés en 2024 se trouve au chapitre 2.5 de ce document.
Comité exécutif et mandataires sociaux	• **9** membres du Comex. • **22** réunions bimensuelles dans lesquelles la RSE figure systématiquement à l'ordre du jour. • **2** "Comex au vert" qui se tiennent en juillet et décembre (3 jours).
Comités de direction	• **19** comités de direction qui assurent le pilotage opérationnel de nos filiales.
Thermavert	• **4** réunions en 2024. • **28** salariés, dont 2 membres du comité exécutif (Christophe Arquillière et Caroline Desplats).
Référents carbone	• **15** référents. • **4** réunions et 1 journée dédiée.
Salariés dans les filiales	• **10** comités RSE au sein de nos filiales. • **31** réunions en 2024 afin de traiter des sujets opérationnels autour de l'environnement.

Le développement durable est un sujet régulièrement abordé lors de chaque réunion du CA. Les travaux du conseil d'administration sont décrits à la section 2.3.3 (*Travaux du conseil d'administration en 2024*) du présent DEU.

Le développement durable est abordé au niveau des comités, pour les sujets relevant de la responsabilité de ces comités et tels qu'énoncés en particulier pour le comité du développement durable dans le chapitre 2.5 (*Comité du Développement Durable*), section dans laquelle les travaux du C3D sont décrits.

En 2024, le C3D a revu le protocole de collecte d'informations pour s'assurer de la qualité et de la pertinence des données rendues publiques incluant :

- les informations extra-financières,
- la cartographie, l'évaluation et l'examen des risques extra-financiers,
- la méthodologie de reporting,
- la mise en oeuvre de l'audit externe indépendant des informations extra-financières.

Guillaume Robin et Caroline Desplats

Le comité a reporté ses travaux au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'est également vu présenter en 2024 les résultats de l'analyse de double matérialité menée par Thermador Groupe, ainsi qu'une mise à jour sur les nouvelles responsabilités à venir du CA dans le cadre de la Directive CSRD.

Moyens engagés au service de notre transition

Les moyens engagés pour conduire les plans de transition du groupe et de ses filiales, assurer sa performance de durabilité et in fine la pérennité de l'entreprise sont de différentes natures : la formation à tous les niveaux, capitale pour mener à bien les travaux, les rémunérations des équipes dédiées, les supports externes et les outils.

Ce tableau présente les moyens dédiés à 100 % à nos actions en matière environnementale. Il ne présente pas tous les temps passés au sein de nos équipes opérationnelles, intégrés dans leurs missions (par exemple, temps consacré aux évaluations RSE de nos fournisseurs, aux plans de sobriété énergétique, etc.).

FORMATIONS

PUBLIC CIBLE	THÈME	INDICATEUR	PÉRIMÈTRE
Dirigeants	RSE	2 journées dédiées	100 % Comex 5 administrateurs
Pôle développement durable	SST	2 journées sur la santé et la sécurité au travail	Chargé de missions RSE
Dirigeants, administrateurs et comité de direction	CSRD	1 journée 1/2 journée 1 journée 1/2 journée	100 % Comex 100 % Adminitrateurs Équipe finance et DD Directions administratives
Référents carbone	Enjeux bas carbone	1 jour	15 référents carbone
Tous les salariés	Fresque du climat	713 salariés dont 79 en 2024	Groupe
Managers et CSE	Handicap	1 journée	100 % Managers 100 % CSE

MOYENS

RESSOURCES	INDICATEUR	PÉRIMÈTRE
Pôle développement durable	440 journées	2 personnes
Temps passés dirigeants	447 journées	P.-D.G. et D.G.D.* D.A.* et D.G.*
Référents carbone	99 journées	15 référents 100 % des référents
Support externe thématique carbone	17 journées	Groupe

*D.A. : Direction administrative, D.D.D. : Directrice du développement durable, D.G. : Direction générale, D.G.D. : Directrice Générale Déléguée.

Concernant les formations relatives aux thématiques gouvernance et sociale : voir chapitre 3.2 *(Informations générales - ESRS 2*).
Concernant la formation de nos administrateurs : voir chapitre 2.7 *(Formation des administrateurs*).

Groupe Thermavert

Fresque du climat

GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

2021 a marqué l'intégration des critères RSE dans le système de rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Les rémunérations variables du Président-Directeur Général Guillaume Robin et de la Directrice Générale Déléguée Patricia Mavigner se basent sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. Sur ces 19 critères, 4 d'entre eux sont relatifs à des performances liées à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre sur nos scopes 1, 2 et 3.

Ces critères représentent en 2024 respectivement pour Guillaume Robin et Patricia Mavigner, 26,3 % et 25,8 % de leur rémunération variable. En 2022, le Comité des rémunérations et des nominations a proposé de passer à un indicateur consolidé, représentatif de la performance de durabilité du groupe. Il est mesuré sur le taux d'atteinte des 19 objectifs présentés au chapitre 3.2.6 (*Notre performance RSE*) et a été en 2024 de 109,3 %.

De la même manière, la rémunération variable de tous les dirigeants mandataires sociaux intègre, depuis 2024, ces critères sur les performances annuelles.

Présentées au chapitre 2.8.6 (*Tableau des rémunérations*), les seules rémunérations allouées aux membres externes du Conseil d'Administration sont liées à leur temps de présence.

GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable

Devoir de vigilance

Le groupe et ses filiales restent en deçà des seuils fixés par la **réglementation française sur le devoir de vigilance** adoptée en 2017. Néanmoins, nous veillons depuis longtemps au respect des droits humains et sociaux par nos **fournisseurs** et partenaires. Cette attention repose sur des relations de longue date et une connaissance approfondie de nos fournisseurs, que nous visitons régulièrement et auditons si besoin, soit avec nos équipes internes, soit via des organismes externes mandatés.

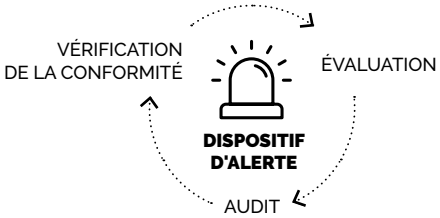

Depuis plusieurs années, nous déployons progressivement un ensemble de dispositifs, détaillés ci-après, pour garantir leur **conformité** et encourager leurs **bonnes pratiques**. Voici comment se structure notre processus de vigilance à l'égard des fournisseurs de marchandises :

- En 2019, nous avons mis en place **un dispositif d'alerte** (décrit dans le chapitre 3.5 ESRS 2 GOV-1) qui permet à toute personne interne ou externe de signaler toute situation irrégulière.
- En 2021, nous avons rédigé notre **charte d'achats responsables**.
- En 2022, nous avons déployé au sein du groupe transversal inter-filiales "achats" une grille de notation commune. Le groupe de travail s'est inspiré des pratiques qui existaient déjà dans certaines de nos filiales, les a homogénéisées et les a enrichies. Ainsi, en plus des critères liés à la fonction achats (qualité, délais, coûts, …), des critères RSE ont été ajoutés à cette grille commune. Celle-ci a été déployée en 2023. Les notations portant sur les critères RSE ont été intégrées en 2024.
- En 2023, nous nous sommes équipés d'un **outil de conformité** (Compliance Catalyst, commercialisée par Bureau van Dijk, une société du groupe Moody's Analytics) qui est une base de données mondiale contenant des informations sur plus de 400 millions d'entreprises dans tous les pays du monde, constituant une source de référence en matière de données d'entreprises non cotées. Cet outil nous permet de vérifier que nos fournisseurs ne font pas l'objet de pratiques controversées ; il nous donne également une notation financière et une meilleure connaissance de leur gouvernance.
- Un groupe de travail dédié à la formalisation des audits fournisseurs sur la RSE a été créé en 2023. En 2024, il a établi le référentiel d'audit ainsi que le choix des organismes compétents pour leur réalisation. Ces audits pourront être confiés à des prestataires externes, tout en laissant à chaque filiale la liberté de mener ses propres contrôles. Les critères de déclenchement des audits seront définis en 2025.

Mesures et cibles

Extrait de nos 19 indicateurs clés	*Année de référence 2021*	2023 RÉEL	2024 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
16. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs notés.	*17,1 %*	89,9 %	86,2 %	≥ 80 %	≥ 85 %
17. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs certifiés ISO 9001 ou 14001.	*80,4 %*	90,2 %	91 %	≥ 85 %	≥ 90 %
19. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs signataires de notre Charte achats responsables ou d'une charte équivalente.	*4,8 %*	92,1 %	92,2 %	≥ 85 %	≥ 90 %

GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Les risques liés au développement durable sont pilotés, comme l'ensemble des risques du groupe, par la direction générale et reposent sur une gouvernance et un cadre de contrôle adaptés. L'analyse de double matérialité a renforcé notre identification des risques spécifiques à Thermador Groupe. La mise à jour méthodologique de notre bilan carbone nous a amenés à revoir les risques associés au changement climatique détaillés plus loin. En 2024, nous avons réalisé cette analyse de double matérialité, dont la méthodologie et les conclusions figurent dans la section 3.2 (*Description des procédures d'identification des incidences, risques et opportunités matériels*, IRO-1). Les politiques et plans d'action présentés dans cet état de durabilité traduisent les ajustements mis en place pour atténuer ces risques.

3.2.3 - STRATÉGIE

SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Le modèle d'affaires est présenté à la page suivante.

Des informations détaillées se trouvent également :

- Dans le chapitre 2 (*Rapport sur le gouvernement d'entreprise*),
- Dans le chapitre 6.3 (*Comptes consolidés annuels*) : nos revenus par activité,
- Dans le chapitre 3.3 (*Environnement - section Taxonomie verte*) : informations relatives à nos activités contributives à la taxonomie verte.

Le caractère vert des produits commercialisés par la société Alto Metering a été déterminant dans la décision d'acquérir cette entreprise.

NOTRE IDENTITÉ

Thermador Groupe fédère des entreprises de distribution de matériels et accessoires pour la circulation des fluides dans le bâtiment, les travaux publics et l'industrie et de gros outillages destinés au grand public et aux professionnels. Nos clients sont des grossistes en chauffage et sanitaire, pompes, robinetterie, fournitures industrielles, des sociétés de travaux publics, des industriels et tous les acteurs du bricolage. Nos fournisseurs sont les fabricants de ces produits présents à travers le monde.

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES : DES ACTIVITÉS QUI NOUS PLACENT AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le groupe Thermador est une fédération de sociétés de distribution spécialisée. Nos filiales sont les interfaces entre des fabricants et des grossistes, grandes surfaces de bricolage, usines, professionnels de la piscine, e-marchands et places de marché.

Équipant les bâtiments, les travaux publics et l'industrie, nos activités nous placent au cœur de la transition écologique.

En tant que distributeurs, nos filiales ont un rôle clé à jouer en sélectionnant des produits durables, développant l'éco-conception avec leurs partenaires ou faisant évoluer leurs gammes vers des produits permettant des économies d'eau ou d'énergie. Les services mis à disposition de nos clients permettent également de maximiser la durée de vie des produits.

Nos métiers sont présentés au chapitre 1.3. de ce document.

NOS RESSOURCES

ÉCONOMIQUES

Financières : *(voir chapitre 6 : comptes consolidés annuels)*
- *Capitaux propres : 382,4 M€.*
- *Actionnariat dilué avec 10 147 actionnaires dont 48,3 % d'actionnaires individuels.*
- *Trésorerie : 63,3 M€.*
- *Endettement : 30,5 M€.*

Fournisseurs :
- *+ de 1 099 usines partenaires.*

Clients :
- *33 724 clients partenaires dans le monde.*
- *Stocks produits : 187,1 M€.*

Parc immobilier :
- *Valeur vénale : 89,3 M€.*

HUMAINES

Nos équipes constituées de femmes et d'hommes :
- 821 salariés.

(voir chapitre 3.4, section S1-6)

OPÉRATIONNELLES

Immobilier :
- *129 018 m² de surface de stockage produits et ateliers.*

Produits :
- *62 629 produits en stock.*

Logistique :
- *20 partenaires transporteurs (expressistes et messagers).*

Intellectuelles :
- *4 bureaux d'études dans nos filiales.*
- *Plus de 20 langues maîtrisées par nos équipes.*
- *Plus de 50 marques déposées sont portées par une part significative des produits que nous vendons.*

Systèmes d'information :
- *1 équipe systèmes d'informations composée de 17 experts.*
- *1 agence de communication composée de 17 experts en marketing digital, graphisme, production et vidéo.*

ENVIRONNEMENTALES

Énergie :
- *Électricité : 2 023 637 kWh et gaz : 2 597 345 kWh.*
- *Auto-production d'électricité : 358 234 kWh.*
- *Carburant.*

Ressources renouvelables :
- *Carton et bois.*

Ressources non renouvelables :
- *Films étirables.*

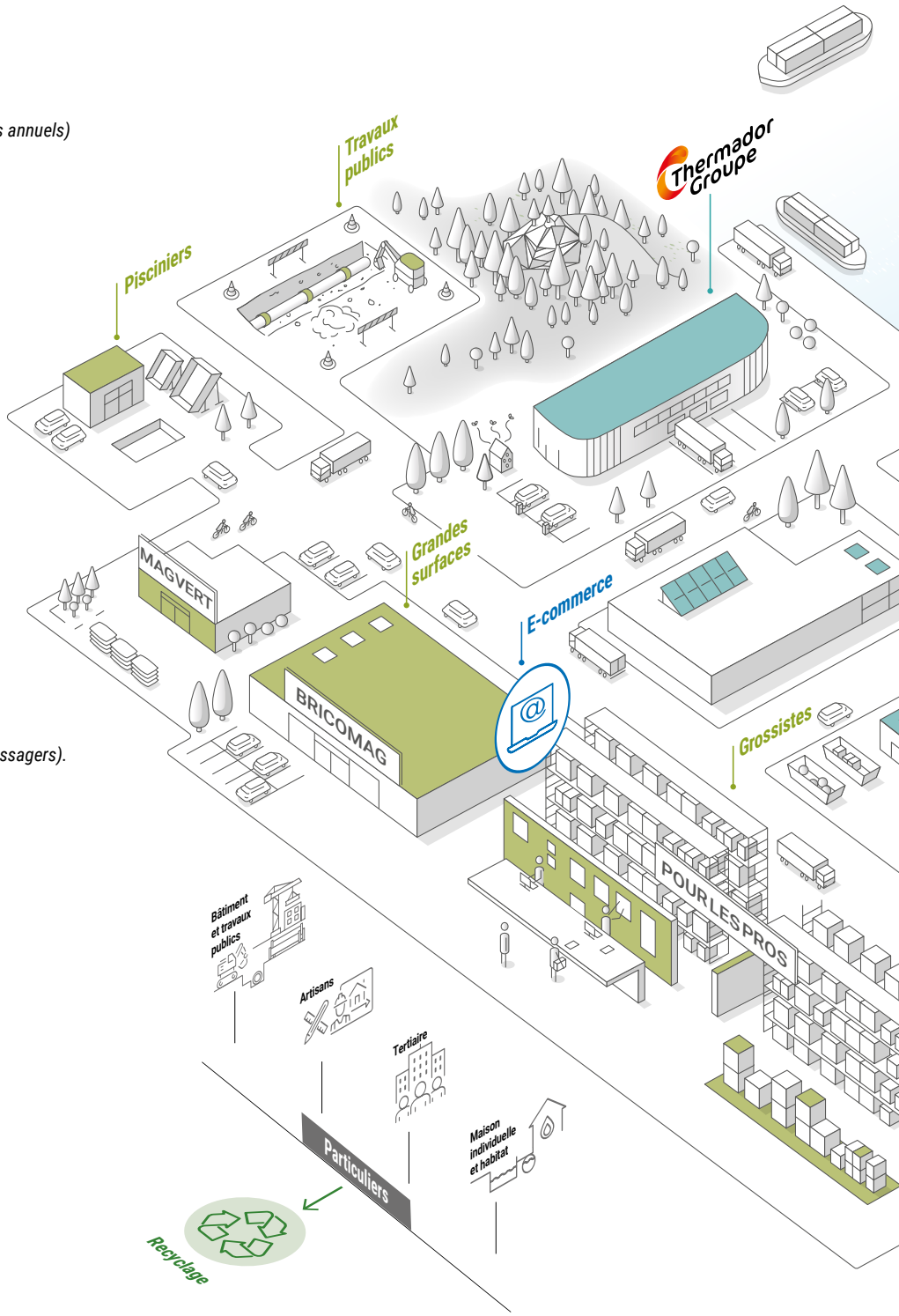

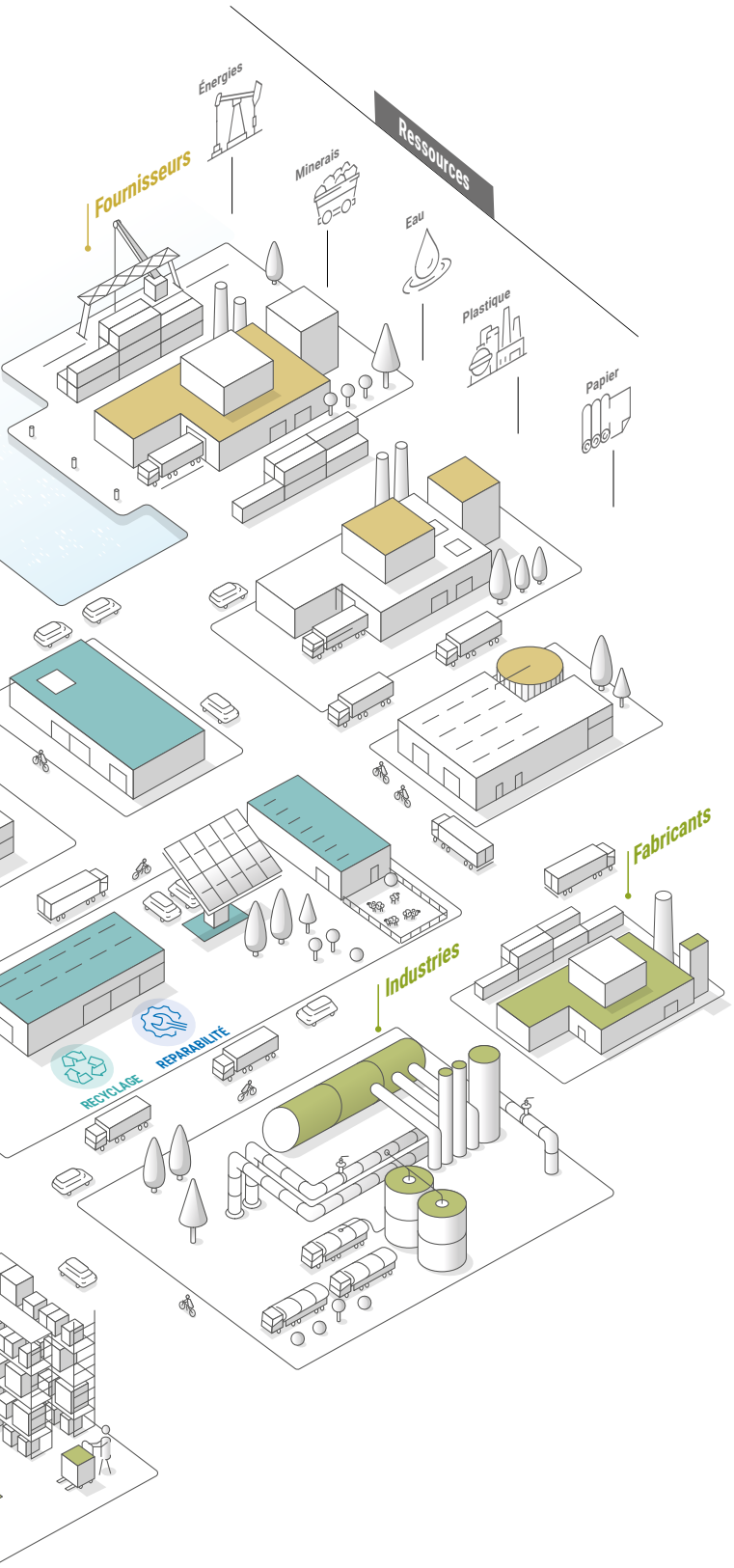

NOS RÉALISATIONS

ÉCONOMIQUES

Financières :

(voir chapitre 6 : comptes consolidés annuels)

- *Chiffres d'affaires : 503,89 M€ en évolution de -13,5 %, à périmètre constant (-13,3 % au total).*
- *Résultat opérationnel : 60,2 M€.*

Partage de la valeur créée :

- *Masse salariale : 61 223 k€.*
- *Partage des bénéfices : 94 % de nos salariés perçoivent une rémunération variable.*
- *Achats de marchandises et services : 321,4 M€.*
- *Actionnaires : dividendes versés chaque année depuis 1988 sans avoir jamais baissé. Le 10 février 2025, on pouvait voir que 100 € investis 10 ans auparavant valaient 266,65 €. Cela équivaut à un rendement brut annuel moyen de 10,3 %.*
- *Charges d'impôts : 15,8 M€.*
- *Dons et mécénat 198,3 k€.*

Fournisseurs :

- *92,4 % signataires de notre charte achats.*
- *Ancienneté des fournisseurs : 40 ans de partenariat pour 20 % de nos fournisseurs.*

HUMAINES *(voir chapitre 3.4)*

Fidélisation et satisfaction de nos équipes :

- *Taux de rotation (CSRD) des effectifs : 12 %.*
- *Ancienneté moyenne de 9,3 ans.*
- *Baromètre de la qualité de vie au travail : 91 % des salariés ont répondu à note dernière enquête.*

Santé de nos équipes :

- *Taux de fréquence des accidents du travail : 16,35.*

Développement des compétences :

- *Pourcentage de salariés formés : 85,5 %.*
- *Nombre d'heures de formation : 15 073.*

Diversité :

- *41,56 % de femmes à des postes de direction.*

Création d'emplois :

- *Nombre d'emplois créés en 2024 en France : 29.*

OPÉRATIONNELLES

Produits :

- *Tonnage réceptionné : 49 019 tonnes de produits.*
- *Tonnage expédié : 49 658 tonnes de produits.*

Intellectuelles :

- *3 filiales organismes de formation délivrent ces formations à nos clients.*
- *9 filiales représentant 66 % de notre chiffre d'affaires certifiées ISO 9001.*
- *15 catalogues créés.*
- *Plus de 50 vidéos produites.*
- *Plus de 500 produits bâtiment et industrie modélisés en 3D.*

ENVIRONNEMENTALES

Énergie :

- *99 % d'électricité consommée sur un contrat vert.*
- *Réductions de consommations électriques totales : -6,2 %.*
- *Réductions de consommations de gaz totales : -0,4 %.*
- *Augmentations de consommations d'eau totales : +22,6 %.*

Déchets et émissions :

- *96,5 % de déchets recyclés ou revalorisés.*
- *Contribution DEEE pour le recyclage des produits : 402 k€.*
- *Émissions de CO_2 totales (scope 1,2,3 - location based GHG protocol) : 322,7 ktCO_2e.*

Les données en évolution sont indiquées par rapport à l'année précédente.

SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Notre écosystème

Les filiales du groupe Thermador évoluent dans un environnement constitué de parties prenantes ayant une influence sur nos activités. Nous privilégions l'échange, la transparence et l'écoute dans toutes nos relations économiques ou sociales. Ce dialogue continu nous permet de comprendre et d'intégrer leurs attentes dans les orientations stratégiques, les opérations et les engagements du groupe. Thermador Groupe identifie **cinq parties prenantes majeures** :

- **Les salariés**, qui apportent leur travail, leurs compétences, leurs savoir-faire et leur savoir-être.
- **Les clients**, qu'il s'agisse de distributeurs ou d'utilisateurs, font vivre économiquement le groupe par leurs achats.
- **Les investisseurs**, actionnaires ou banquiers, qui apportent les capitaux nécessaires à l'investissement, la stabilité et la croissance.
- **Les fournisseurs** et partenaires qui apportent les biens et les services indispensables à l'activité.
- **Les pouvoirs publics**, les collectivités locales et les autorités de régulation.

Nos parties prenantes influent sur notre activité et notre stratégie en matière de responsabilité sociétale selon trois niveaux :

- **NIVEAU 1 :** elles sont indispensables à l'existence de Thermador Groupe.
- **NIVEAU 2 :** leur influence est significative soit sur un projet soit sur une activité majeure de Thermador Groupe.
- **NIVEAU 3 :** leurs impacts sont ponctuels ou limités à un projet ou à une activité du groupe.

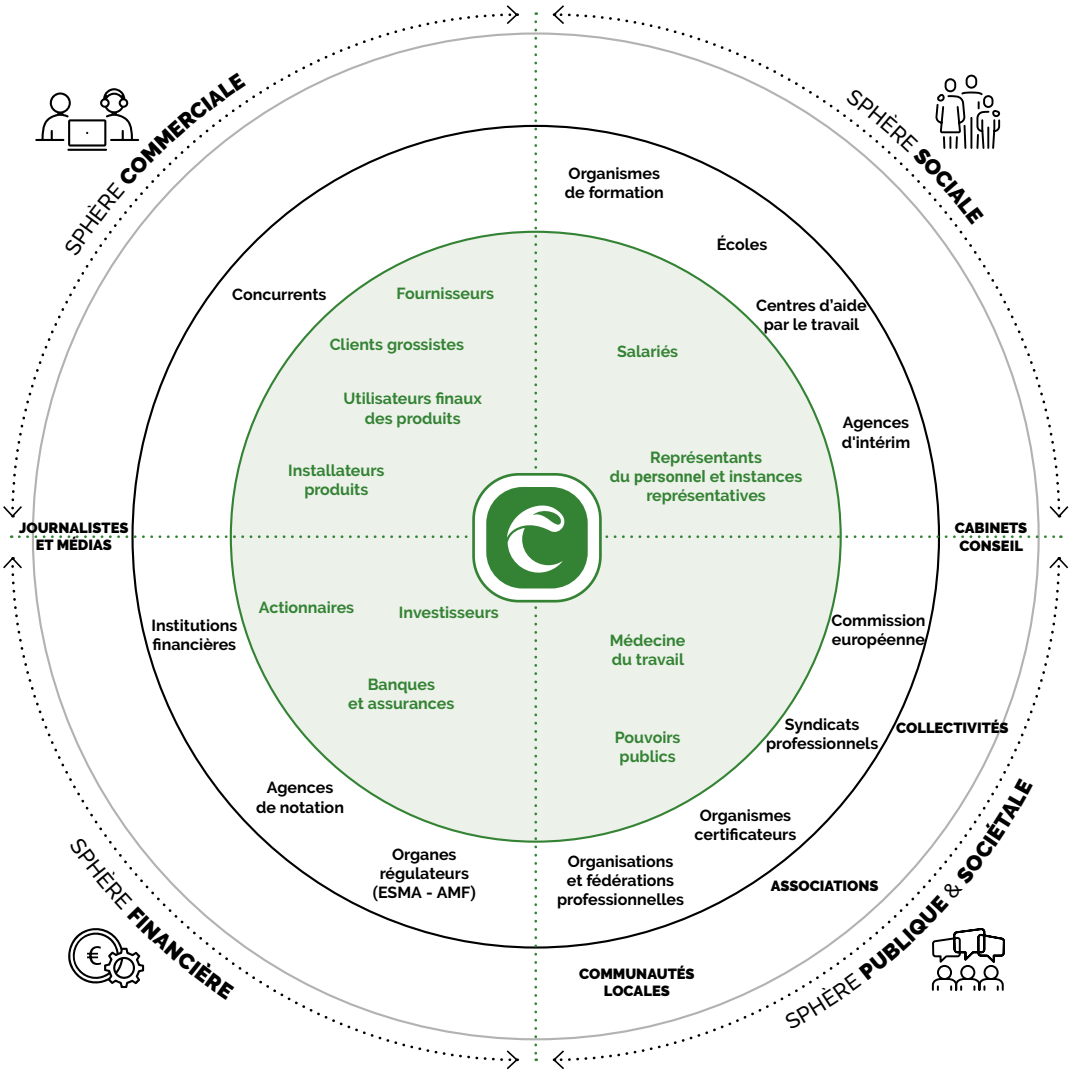

Les modalités d'interactions principales avec les 6 parties prenantes majeures sont les suivantes :

PARTIE PRENANTE		ATTENTES DES PARTIES PRENANTES
Salariés *Détails chapitre 3.4*	• Organisation des bureaux en plateaux ouverts favorisant les échanges fluides au quotidien. • Une réunion générale mensuelle avec tous les salariés par société. • Instances représentatives du personnel : minimum 6 réunions par an et par filiale. • Entretien annuel et entretien professionnel bisannuel avec le manager. • Développement d'un Intranet d'échange d'informations quotidiennes sur la vie du groupe.	• Sécurité de l'emploi et des rémunérations. • Santé et sécurité au travail. • Formation et développement. • Bien-être au travail. • Dialogue social. • Éthique. • Inclusion. • Respect des valeurs.
Clients *Détails chapitres 1.6, 1.9 et 1.10*	• 149 commerciaux itinérants et 162 technico-commerciaux sédentaires au contact quotidien de nos clients, représentant plus du tiers de nos effectifs.	• Attentes détaillées au chapitre 1.3.
Investisseurs *Détails chapitre 2.12*	• Communication semestrielle des résultats et perspectives par vidéo conférence. • Assemblée Générale annuelle à laquelle tous les actionnaires sont invités. • Participation régulière à des forums et rendez-vous investisseurs.	• Pérennité financière du groupe. • Valorisation du titre à long terme. • Minimisation des risques. • Performance ESG. • Répondre aux attentes de leurs clients. • Cohérence avec les fonds labellisés. • Absence de controverse.
Fournisseurs *Détails chapitres 1.8 et 3.5*	• Échanges au quotidien avec nos équipes achats et approvisionnements. • Visites régulières des fournisseurs sur sites de productions. • Évaluations annuelles de nos fournisseurs.	• Attentes détaillées au chapitre 1.3.
Pouvoirs publics	• Participation à des commissions du CSTB (Comité Scientifique et Technique du Bâtiment). • Notre P.-D.G. est membre de la commission émetteurs de l'Autorité des Marchés Financiers. • Échanges réguliers avec la CAPI (Communauté d'Agglomérations du Nord Isère).	• Respect des lois et règlements. • Développement économique et création d'emplois. • Respect de l'environnement et de la sécurité.

Les retours de nos parties prenantes sont pris en compte pour amender au fil du temps nos stratégies et nos plans.

Nos instances de gouvernance sont régulièrement informées des retours de nos parties prenantes, comme indiqué dans la section 3.2.2 (*Gouvernance*).

Salon investisseurs

Salon de la piscine

SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Thermador Groupe s'engage à publier de **manière transparente et responsable** ses impacts matériels, ses risques et ses opportunités, voir section 3.2.4 (*Gestion des impacts, des risques et des opportunités*). **L'analyse de double matérialité** réalisée en 2024 a enrichi les évaluations précédentes, permettant d'identifier et d'évaluer ces facteurs en tenant compte des opérations internes et de l'environnement externe. Le résultat de cette analyse est présenté en section IRO1 (*Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels*).

La stratégie et le modèle économique de Thermador Groupe (voir section 3.2.3 - *Stratégie*) sont conçus pour être réactifs et adaptables aux thèmes identifiés comme matériels pour Thermador Groupe. Le groupe surveille et évalue continuellement ses impacts et risques et saisit les opportunités alignées sur les objectifs stratégiques.

La feuille de route RSE garantit une stratégie et le modèle soient résilients et durable, créant de la valeur pour les parties prenantes tout en réduisant les risques. Les impacts, risques, opportunités, leurs effets financiers prévus ainsi que leur lien avec la stratégie du groupe sont détaillés dans les sections dédiées aux thématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Grâce à cette approche proactive et complète, Thermador Groupe **renforce sa compétitivité et favorise une création de valeur à long terme**. Nos engagements et 19 priorités à moyen et long termes, applicables à l'ensemble des sociétés, sont présentés en section 3.2.5.

3.2.4 - GESTION DES IMPACTS, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Conformément à la directive CSRD sur les états de durabilité, complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil, nous avons réalisé une analyse de double matérialité d'avril à octobre 2024 en suivant quatre étapes : **étude préliminaire** pour cadrer l'analyse, **identification** des impacts, risques et opportunités (IRO) liés à la durabilité, **évaluation et détermination** des IRO matériels et **validation** par la direction et le comité d'administration.

Méthodologie

Les deux étapes centrales ont impliqué des parties prenantes internes et externes pour assurer une représentation des principaux acteurs de la chaîne de valeur.

Des ateliers thématiques (Environnement, Social, Gouvernance) ont mobilisé les fonctions de développement durable, direction générale déléguée, achats filiale, directions commerciales et administratives des filiales et membres du CSE. Ces groupes ont coté les IRO, avant validation par des comités d'arbitrage. Le pôle développement durable a assuré le contrôle de cohérence tout au long du processus en gardant un niveau d'attention uniforme aux salariés et aux activités, quelle que soit leur localisation.

Une enquête auprès des directions générales a évalué les risques et opportunités financiers liés aux enjeux environnementaux, dont le changement climatique. Elle a affiné l'identification initiale par une analyse détaillée par filiale, famille de produits et type d'enjeu.

Les principales parties prenantes externes (actionnaires, fournisseurs, clients, experts environnementaux) ont été consultées pour affiner les cotations et préciser les IRO identifiés.

Échelles de cotation et seuils de matérialité

L'analyse a évalué :

- **La matérialité d'impact**, mesurant les effets positifs et négatifs des activités du groupe sur les personnes et l'environnement. L'impact négatif a été estimé selon sa gravité (ampleur, étendue, caractère irrémédiable) et sa probabilité d'occurrence. L'impact positif a suivi la même approche, sans le critère d'irréversibilité.
- **La matérialité financière**, évaluant les risques et opportunités de durabilité en fonction de leur impact sur les ressources naturelles et humaines, ainsi que leur dépendance à ces ressources. Elle repose sur une combinaison de l'ampleur des effets financiers potentiels et leur probabilité de réalisation.

L'échelle de cotation construite a été inspirée de la CRCC (Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes), croisant les niveaux d'impact (de faible à critique) et de probabilité (de rare à certain) pour prioriser les enjeux environnementaux, sanitaires, sécuritaires et financiers. Un seuil de matérialité basé sur la moyenne a permis d'identifier les IRO matériels, considérés comme majeurs ou critiques. Il diffère pour les impacts négatifs et positifs, ces derniers n'ayant pas de caractère irrémédiable.

Validation et audit

Les résultats de l'analyse ont été validés par la Direction (P.-D.G., D.G.D. et D.G. de filiale) lors de quatre comités d'arbitrage dédiés. Le comité du développement durable a ensuite revu les IRO matériels en coordination avec le comité d'audit, qui assiste le Conseil d'Administration sur les sujets RSE. Conformément aux obligations légales, Thermador Groupe fait auditer chaque année la présence et la sincérité des informations sociales et environnementales de son document d'enregistrement universel par le cabinet KPMG, commissaire aux comptes.

La revue globale des risques impactant l'activité du groupe et sa situation financière a été réalisée avec deux processus distincts : **l'évaluation des IRO régis par la CSRD** et **l'analyse des autres risques** (marchés, événements géopolitiques, etc.), tous deux revus par la direction générale.

ENJEUX MATÉRIELS DU POINT DE VUE DE LA MATÉRIALITÉ

D'IMPACT	FINANCIÈRE & D'IMPACT	FINANCIÈRE
• Préservation de la ressource en eau (E3) • Gestion des déchets (E5) • Santé et sécurité (S1) • Diversité et inclusion (S1) - Égalité de genre - Emploi et inclusion des personnes handicapées • Chaîne d'approvisionnement responsable : - conditions de travail (S2) - droits humains (S2) • Stabilité des équipes (G1) • Relations avec les fournisseurs (G1) • Corruption - Prévention (G1) • Éthique - Commerce responsable* (G1)	• Émissions de gaz à effet de serre (E1) • Économie circulaire - Ressources entrantes (E5) • Sécurité de l'emploi, partage de la valeur* (S1) • Temps de travail (S1) • Dialogue social (S1) • Développement des compétences (S1) • Gouvernance responsable* (G1) • Corruption - Incidents/Cas (G1)	• Adaptation au changement climatique (E1)

E : Environnement S : Social G : Gouvernance * Enjeux spécifiques Thermador Groupe.

IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise

IRO-2_01 Appendice B : Liste des points de données prévues dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'Union

Le présent appendice fait partie intégrante d'ESRS 2. Le tableau qui suit présente les points de données visés dans ESRS 2 et l'ESRS thématique qui découlent d'autres actes législatifs de l'Union.

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉE RELATIF	THERMADOR GROUPE	RÉFÉRENCE SFDR[1]	RÉFÉRENCE PILIER 3[2]	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE[3]	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT[4]
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Traité dans section ESRS 2 GOV-1 (renvoi au chapitre 2 - Rapport sur le gouvernement d'entreprise)	Indicateur nº 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission5	
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)	Traité dans section ESRS 2 GOV-1 (renvoi au chapitre 2 - Rapport sur le gouvernement d'entreprise) 55,6 %	Indicateur nº 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) nº 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission6, tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	Traité dans la section ESRS 2 GOV-4	Indicateur nº 10, tableau 3, annexe I			
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) I)	Non concernée	Indicateur nº 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) nº 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission6, tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) II)	Non concernée	Indicateur nº 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) III)	Non concernée	Indicateur nº 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/18187, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) IV)	Non concernée			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.	
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14	Traité dans la section ESRS E1 E1-1				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence "accord de Paris" paragraphe 16, point g)	Non concernée		Article 449 bis Règlement (UE) nº 575/2013, règlement d'exécution (UE) 022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Traité dans la section ESRS E1 E1-4	Indicateur nº 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) nº 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique: métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Traité dans la section ESRS E1 E1-6	Indicateurs nº 1 et nº 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) nº 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Traité dans la section ESRS E1 E1-6	Indicateur nº 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) nº 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56	Traité dans la section ESRS E1 E1-7				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66	Traité dans la section ESRS E1 E1-9			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉE RELATIF	THERMADOR GROUPE	RÉFÉRENCE SFDR[1]	RÉFÉRENCE PILIER 3[2]	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE[3]	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT[4]
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) **ESRS E1-9** Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif paragraphe 66, point c)	Mesure transitoire		Article 449 bis du règlement (UE) nº 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire - Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique.		
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)	Mesure transitoire		Article 449 bis du règlement (UE) nº 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés		
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69	Traité dans section ESRS E1 E1-9			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission	
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	Traité dans section ESRS E3 E3-1	Indicateur nº 7, tableau 2, annexe I			
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Traité dans section ESRS E3 E3-1	Indicateur nº 8, tableau 2, annexe I			
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Traité dans section ESRS E5 E5-5	Indicateur nº 13, tableau 2, annexe I			
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Traité dans section ESRS E5 E5-5	Indicateur nº 9, tableau 1, annexe I			
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Traité dans section ESRS S1 ESRS 2 SBM-3	Indicateur nº 13, tableau 3, annexe I			
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Traité dans section ESRS S1 ESRS 2 SBM-3	Indicateur nº 12, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Traité dans section ESRS S1 S1-1	Indicateur nº 9, tableau 3, et indicateur nº 11, tableau 1, annexe I			
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21	Traité dans section ESRS S1 S1-1			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention e la traite des êtres humains paragraphe 22	Traité dans section ESRS S1 S1-1	Indicateur nº 11, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Traité dans section ESRS S1 S1-1	Indicateur nº 1, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Traité dans section ESRS S1 S1-3	Indicateur nº 5, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Traité dans section ESRS S1 S1-14	Indicateur nº 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Traité dans section ESRS S1 S1-14	Indicateur nº 3, tableau 3, annexe I			

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉE RELATIF	THERMADOR GROUPE	RÉFÉRENCE SFDR[1]	RÉFÉRENCE PILIER 3[2]	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE[3]	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT[4]
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Traité dans section ESRS S1 S1-16	Indicateur nº 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du Directeur Général paragraphe 97, point b)	Traité dans section ESRS S1 S1-16	Indicateur nº 8, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Traité dans section ESRS S1 S1-17	Indicateur nº 7, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Traité dans section ESRS S1 S1-17	Indicateur nº 10, tableau 1, et indicateur nº 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS 2- SBM3 - S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Traité dans section ESRS S2 ESRS 2 SBM-3 (avec éventuel renvoi)	Indicateurs nº 12 et nº 13, tableau 3, annexe I			
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Traité dans section ESRS S2 S2-1	Indicateur nº 9, tableau 3, et indicateur nº 11, tableau 1, annexe I			
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Traité dans section ESRS S2 S2-1	Indicateurs nº 11 et nº 4, tableau 3, annexe I			
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Traité dans section ESRS S2 S2-1 (renvoi à confirmer vers ESRS 2 GOV-4)	Indicateur nº 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19	Traité dans section ESRS S2 S2-1 (renvoi à confirmer vers ESRS 2 GOV-4)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	Traité dans section ESRS S2 S2-4	Indicateur nº 14, tableau 3, annexe I			
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Traité dans section ESRS G1 G1-1	Indicateur nº 15, tableau 3, annexe I			
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Traité dans section ESRS G1 G1-4	Indicateur nº 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Traité dans section ESRS G1 G1-4	Indicateur nº 16, tableau 3, annexe I			

1 - Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (JO L 317 du 9.12.2019, p. 1).

2 - Règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 (règlement sur les exigences de fonds propres ou règlement "CRR") (JO L 176 du 27.6.2013, p. 1).

3 - Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (JO L 171 du 29.6.2016, p. 1).

4 - Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 ("loi européenne sur le climat") (JO L 243 du 9.7.2021, p. 1).

5 - Règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'explication, dans la déclaration d'indice de référence, de la manière dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans chaque indice de référence fourni et publié (JO L 406 du 3.12.2020, p. 1).

6 - Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission du 30 novembre 2022 modifiant les normes techniques d'exécution définies dans le règlement d'exécution (UE) 2021/637 en ce qui concerne la publication d'informations sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (JO L 324 du 19.12.2022, p. 1).

7 - Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union (JO L 406 du 3.12.2020, p. 17).

IRO-2_02 Table de concordance entre les ESRS et l'analyse de double matérialité

PILIER	ESRS	DR - EXIGENCES DE PUBLICATION GÉNÉRALES	ENJEU MATÉRIEL	DR - EXIGENCES DE PUBLICATION THÉMATIQUES	Pages, paragraphes
ESRS2	ESRS 2	BP-1 - Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	NA	NA	*70*
	ESRS 2	BP-2 - Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	NA	NA	*71*
	ESRS 2	GOV-1 - Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	NA	NA	*72*
	ESRS 2	GOV-2 - Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	NA	NA	*73*
	ESRS 2	GOV-3 - Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	NA	NA	*74*
	ESRS 2	GOV-4 - Déclaration sur la diligence raisonnable	NA	NA	*75*
	ESRS 2	GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	NA	NA	*75*
	ESRS 2	SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	NA	NA	*75*
	ESRS 2	SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées	NA	NA	*78*
	ESRS 2	SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	NA	NA	*79*
	ESRS2	IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	NA	NA	*80*
	ESRS2	IRO-2 - Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	NA	NA	*81*
ENVIRONNEMENT	ESRS E1 : Changement climatique	E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique E1-2 - Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci E1-8 - Tarification interne du carbone E1-9 - Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	E1 - Adaptation au changement climatique (O)		*93*
	ESRS E1 : Changement climatique		E1 - Emission de gaz à effet de serre (-,O)	E1-6 - Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	*97*
	ESRS E3 : Ressources aquatiques et marines	E3-1 - Politiques en matière de ressources hydriques et marines E3-2 - Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines	E3 - Ressource en eau (+)	Pas de DR thématique	*106*
	ESRS E5 : Utilisation des ressources et économie circulaire	E5-1 - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire E5-3 - Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	E5 - Économie circulaire - Ressources entrantes (-,R)	E5-4 - Flux de ressources entrants	*114*
	ESRS E5 : Utilisation des ressources et économie circulaire		E5 - Gestion des déchets (-)	E5-5 - Flux de ressources sortants	*115*
SOCIAL	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise	S1-1 - Politiques concernant le personnel de l'entreprise S1-2 - Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts S1-3 - Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations S1-4 - Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions S1-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels S1-6 - Caractéristiques des salariés de l'entreprise S1-10 - Salaires décents S1-11 - Protection sociale S1-16 - Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) S1-17 - Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	S1 - Dialogue social (+,O)	S1-8 - Couverture des négociations collectives et dialogue social	*117*
	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise		S1 - Diversité et inclusion (+)	S1-9 - Indicateurs de diversité	*118*
				S1-12 - Personnes handicapées	*119*
	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise		S1 - Développement des compétences (+,O)	S1-13 - Indicateurs de la formation et du développement des compétences	*120*
	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise		S1 - Santé et sécurité (-)	S1-14 - Indicateurs de santé et de sécurité	*122*
	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise		S1 - Temps de travail (+,O)	S1-15 - Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	*123*
	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise		S1 - Sécurité de l'emploi, partage de la valeur* (+,O)	S1-X - Enjeu spécifique	*124*
	ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur	S2-1 - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur S2-2 - Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts S2-3 - Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations S2-4 - Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions S2-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	S2 - Chaîne d'approvisionnement responsable : conditions de travail chez nos partenaires (+)	Pas de DR thématique	*130*
	ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur		S2 - Chaîne d'approvisionnement responsable : droits humains (+)	Pas de DR thématique	*130*
GOUVERNANCE	ESRS G1 : Conduite des affaires	G1-1 - Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	G1 - Corruption - Prévention (+)	G1-3 - Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	*136*
	ESRS G1 : Conduite des affaires		G1 - Corruption - Incidents/Cas (-,R)	G1-4 - Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	*137*
	ESRS G1 : Conduite des affaires		G1 - Stabilité des équipes* (+)	G1-X - Enjeu transverse	*134*
	ESRS G1 : Conduite des affaires		G1 - Ethique - Commerce responsable* (+)	G1-X - Enjeu spécifique	*137*
	ESRS G1 : Conduite des affaires		G1 - Relations avec les fournisseurs (+)	G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs	*135*
				G1-6 - Pratiques en matière de paiement"	*137*
	ESRS G1 : Conduite des affaires		G1 - Gouvernance responsable* (+,O)	G1-X - Enjeu spécifique	*134*

On distingue les IRO parmi les enjeux avec (+) pour les impacts positifs, (-) pour les impacts négatifs, (R) pour les risques, et (O) pour les opportunités.

* Enjeu spécifique Thermador Groupe.

3.2.5 - NOS ENGAGEMENTS ET 19 PRIORITÉS À MOYEN ET LONG TERMES

Nos engagements s'articulent autour de 3 axes majeurs :

• **La santé, le développement et l'épanouissement** de nos équipes.

• **La préservation de la planète**, à travers nos engagements pour le climat, la ressource en eau et l'économie circulaire.

• **La sensibilisation et les coopérations avec nos partenaires** dans notre chaîne de valeur.

En 2021, le comité exécutif a sélectionné **19 indicateurs clés** reflétant ces engagements et la volonté du groupe de s'inscrire dans la durée en structurant sa démarche d'amélioration continue autour d'enjeux prioritaires.

Les échéances du groupe à moyen et à long termes sont respectivement à 2025 et 2030. Cet horizon temporel pourra être assumé par la direction du groupe en place compte tenu de l'âge des dirigeants mandataires sociaux. Nos statuts indiquent une limite d'âge de 69 ans pour les dirigeants opérationnels.

Ces objectifs ont été discutés et challengés en **Comité du Développement Durable** puis présentés à notre **Conseil d'Administration**.

Ce travail a mis en évidence le besoin de ressources humaines pour mener à bien ces plans d'actions. Ceci a donc conduit en 2022 à créer une direction du développement durable au niveau du comité exécutif et à agrandir l'équipe en 2024.

Le pilotage de nos priorités et performance RSE

La performance RSE de chaque filiale du groupe est de la responsabilité du dirigeant. Elle est la résultante de la consolidation des performances de chaque filiale qui mène un travail avec son comité de direction pour déterminer un plan d'actions propre. L'échange autour des bonnes pratiques permettra d'homogénéiser les performances. Le suivi est établi filiale par filiale et permet ainsi à chaque dirigeant de se comparer avec ses pairs.

Ces indicateurs, établis sur un périmètre de 100 % sont revus deux fois par an.
Cette performance RSE consolidée est présentée dans le chapitre 3.1.8. et fait l'objet d'un avis sur la conformité et la sincérité de l'état de durabilité par un commissaire aux comptes (voir son rapport à la fin de ce chapitre).

Précisions quant à nos indicateurs

- **Indicateur n° 3 : part du capital détenue par les salariés et anciens salariés**
  Cet indicateur comprend les actions détenues en direct et les actions détenues par le FCP Thermador Groupe. Les actions détenues par les anciens dirigeants et par les fondateurs ne sont pas incluses dans cet indicateur.

- **Indicateur n° 5 : égalité professionnelle**
  L'index est calculé sur un périmètre France soit 88 % de nos effectifs. Les salariés de nos entités belge, espagnole, monégasque et chinoise (Sodeco Valves, Odrea Espagne et Chine) n'entrent pas dans le périmètre de cet index. Les classifications salariales sont très différentes et ne permettent pas une intégration de leurs données. Pour ces trois sites, l'ensemble des salaires a été augmenté cette année.

- **Indicateur n° 6 : femmes à des postes de direction**
  Depuis 2021, cet indicateur est constitué des "femmes occupant un poste de cadre dirigeant selon l'article L3111-2 du Code du travail". Sont considérées comme "cadre-dirigeant" des personnes :
  - auxquelles sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps,
  - qui sont habilitées à prendre des décisions de façon largement autonome,
  - et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise ou établissement.

  Cela se traduit par les classements suivants pour les filiales françaises selon les conventions collectives s'appliquant :
  Convention du négoce de gros : a minima IX-1. Convention de la métallurgie : a minima III-B.

- **Indicateurs n° 11 et n° 12 : émissions carbone scopes 1 et 2**
  Nous avons révisé à la hausse nos objectifs carbone pour les émissions scopes 1 et 2 liées au chauffage, au rafraîchissement et à la consommation d'énergie de nos bâtiments : - 40 % pour la consommation de gaz et - 65 % pour la consommation d'électricité, d'ici à 2030 par rapport à l'année référence 2021.

- **Indicateur n° 13 : émissions indirectes**
  Comme annoncé l'an dernier, nous nous sommes fixé un objectif de réduction de nos émissions sur le scope 3. Il est de -17 % en intensité pour 2030, par rapport à l'année référence 2022 : total des émissions CO_2 du scope 3 divisées par le tonnage total de produits.

- **Indicateur n° 16 : fournisseurs notés**
  Nous incluons dans le périmètre de calcul nos fournisseurs de marchandises, hors intra-groupe.
  Ceux-ci peuvent être considérés comme notés selon une grille de notation interne ou selon une notation externe, que nous allons vérifier le cas échéant. En 2023, nous avons relevé nos objectifs 2025 et 2030 à 80 % et 85 %.

- **Indicateur n° 19 : pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs signataires de notre charte achats responsables ou d'une charte équivalente**
  Nous incluons dans le périmètre de calcul depuis 2023 nos fournisseurs de marchandises, hors intra-groupe, ainsi que nos prestataires de services généraux (emballages, engins de manutention, intérim). En 2023, nous avons relevé nos objectifs 2025 et 2030 à 85 % et 90 %.

3.2.6 - NOTRE PERFORMANCE RSE

NOS 19 INDICATEURS CLÉS	*Année de référence 2021*	2023 RÉEL	2024 RÉEL	Avancement	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
GOUVERNANCE						
1. Taux de présence au Conseil d'Administration.	*100 %*	95,2 %	93,4 %	● ○ ○	≥ 95 %	≥ 95 %
2. Taux de participation à l'Assemblée Générale.	*71,5 %*	76,3 %	77,1 %	● ● ●	≥ 68 %	≥ 73 %
3. Part du capital détenue par les salariés et anciens salariés.	*7 %*	6,7 %	6,6 %	● ○ ○	≥ 8,0 %	≥ 8,5 %
4. Pourcentage des salariés exposés formés sur les 3 dernières années à l'anticorruption.	*98,9 %*	98,7 %	98,6 %	● ● ●	≥ 95 %	≥ 95 %
SOCIAL						
5. Index égalité professionnelle (x/100).	*88*	89	81	● ○ ○	≥ 90	≥ 90
6. Femmes à des postes de direction.	*39 %*	42,9 %	41,6 %	● ● ●	≥ 40 %	≥ 40 %
7. Ancienneté moyenne (années).	*9,68*	9,6	9,28	● ● ●	≥ 8	≥ 8
8. Pourcentage de salariés CDI formés par année (y compris formations internes).	*72,1 %*	96,4 %	85,5 %	● ○ ○	≥ 95 %	≥ 95 %
9. Absentéisme (y compris longues maladies).	*3,4 %*	5,5 %	5,8 %	● ○ ○	< 4 %	< 4 %
ENVIRONNEMENT						
10. Scope 1 - Émissions directes - flotte de véhicules (Teq CO_2/véhicule).	*3,49*	3,26	2,64	● ● ●	< 2,72	< 1,69
11. Scope 1 - Émissions directes - chauffage et rafraîchissement des bâtiments (Teq CO_2/1 000 m^2).	*6,37*	3,95	3,95	● ● ●	< 4,56	< 3,82
12. Scope 2 - Émissions indirectes dues à la consommation d'énergies des bâtiments (Teq CO_2/1 000 m^2).	*1,25*	0,75	0,74	● ● ●	< 0,81	< 0,44
13. Scope 3 - Émissions indirectes dues à nos produits (Teq CO_2/tonne de produits).	*7,13*	6,53	6,41	● ● ●	- 2 %	- 17 %
14. Déchets liés à nos activités (kg/tonnage réceptionné).	*20,28*	22,97	15,94	● ● ●	< 20,71	< 18,72
15. % de déchets envoyés en filière de revalorisation.	*90,7 %*	99,4 %	96,5 %	● ● ●	≥ 90 %	≥ 95 %
SOCIÉTAL						
16. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs notés.	*17,1 %*	89,9 %	86,2 %	● ● ●	≥ 80 %	≥ 85 %
17. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs certifiés ISO 9001 ou 14001.	*80,4 %*	90,2 %	91 %	● ● ●	≥ 85 %	≥ 90 %
18. Pourcentage de CA réalisé par des filiales ISO 9001 ou 14001.	*32,6 %*	65,1 %	65,9 %	● ● ○	≥ 70 %	≥ 90 %
19. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs signataires de notre Charte achats responsables ou d'une charte équivalente.	*4,8 %*	92,1 %	92,2 %	● ● ●	≥ 85 %	≥ 90 %

● ● ● : objectifs atteints ● ● ○ : objectifs en cours d'atteinte ● ○ ○ : en retard par rapport aux objectifs

Teq CO_2 : tonne équivalent CO_2

Concernant la fixation de nos cibles, les 19 indicateurs clés de performance RSE seront enrichis en 2025, en concertation avec les équipes opérationnelles concernées et le comité exécutif, afin de couvrir l'ensemble de nos IRO matériels.

3.3 ENVIRONNEMENT

TAXONOMIE VERTE

Éligibilité du groupe à la taxonomie verte

Thermador Groupe est concernée par le Règlement européen (UE) 2020/852 "taxonomie verte" qui met en place une classification des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

Concernant le chiffre d'affaires, l'activité principale de distribution de Thermador Groupe n'est pas éligible aux deux premiers objectifs de la taxonomie verte portant sur le climat. Seules le sont pour ces activités :

- *3.6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone, l'usine d'Etigny pour Odrea (voir paragraphe ci-dessous)*
- *7.7 Acquisition et propriété de bâtiments, réalisées par Thely (une SCI, filiale à part entière créée par le groupe pour gérer son patrimoine immobilier)*
- *9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments, réalisés par Thermacome, en marge de son activité de distribution.*

Économie circulaire chez Thermador

Après examen du Règlement délégué (UE) 2023/2485, qui vient modifier le Règlement délégué climat (UE) 2021/2139, et de l'acte délégué (UE) 2023/2486, relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux, il apparaît que certaines activités liées à la distribution et la réparation de produits vendus par l'entreprise, permettant une contribution substantielle à l'objectif de transition vers une économie circulaire, sont éligibles. Ces activités sont détaillées dans les tableaux ci-après. Cela concerne notamment les activités suivantes :

- *5.1 Réparation, remise en état et remanufacturage*
- *5.2 Vente de pièces détachées*
- *5.4 Vente de biens d'occasion*

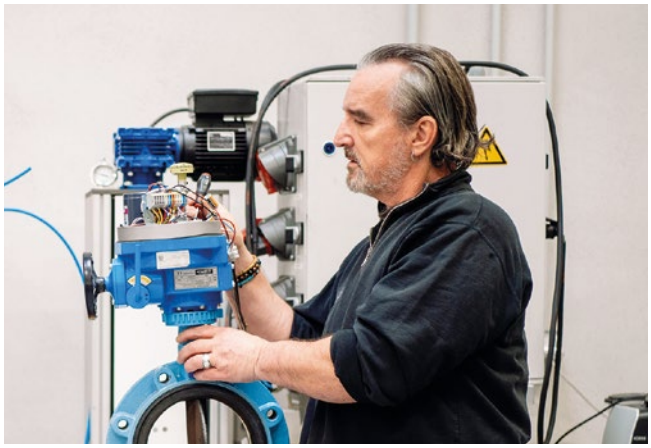

Service après-vente chez Sectoriel

Conformément à l'article 8 du Règlement "taxonomie verte", Thermador Groupe publie ses ratios d'éligibilité et d'alignement (chiffre d'affaires, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation) au regard des 6 objectifs environnementaux.

Le périmètre de couverture de notre analyse correspond à celui de cet état de durabilité, c'est-à-dire l'ensemble des activités incluant DPI et Alto Metering, sociétés acquises respectivement le 31 octobre 2022 et le 31 juillet 2024. Le chiffre d'affaires pris en compte est de 503,89 M€ concordant avec nos états financiers présentés au chapitre 6 de ce DEU, soit 503,48 M€ pour nos structures commerciales, et 0,41 M€ nos autres structures.

Alignement des activités du groupe aux critères de la taxonomie verte

Thermador Groupe, en tant que société du secteur de la distribution éligible sur l'objectif économie circulaire, est soumise pour la première fois en 2024, à la publication de ses ratios d'alignement. Le groupe avait toutefois anticipé la réglementation en publiant ces ratios dès 2023.

Ce travail a été réalisé en s'appuyant sur les documents suivants :

- Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020.
- Règlement délégué 2021/2178 de la Commission européenne du 6 juillet 2021 et de ses annexes complétant le Règlement (UE) 2020/852 en précisant la manière de calculer les KPIs ainsi que les informations narratives à publier (dit "Article 8").
- Règlement délégué 2021/2139 de la Commission européenne du 4 juin 2021.
- Rapport final de la Plateforme pour la Finance Durable (PSF) sur les Minimum Safeguards et sur la Data usability of the EU Taxonomy en 2022.
- Publication de deux FAQ par la Commission Européenne le 19 décembre 2022 portant sur l'interprétation et l'implémentation des Actes délégués Climat et de l'article 8 règlement délégué (UE) 2023/2486 de la commission du 27 juin 2023 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil et règlement délégué (UE) 2023/2485 de la commission du 27 juin 2023 modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2139 par des critères d'examen technique supplémentaires permettant de déterminer à quelles conditions certaines activités économiques peuvent être considérées comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation.

Le chiffre d'affaires aligné sur l'objectif atténuation du changement climatique est de 78,9 k€ soit 0,02 % de notre chiffre d'affaires.
Le chiffre d'affaires aligné sur l'objectif transition vers une économie circulaire est de 597 k€ soit 0,12 % de notre chiffre d'affaires.

Ce chiffre d'affaires aligné est en baisse par rapport à 2023, du fait de la non validation des critères DNSH pour les pièces détachées. En effet, nous ne sommes pas actuellement en mesure de valider que la totalité des pièces détachées que nous vendons sont dans des emballages composés d'au moins 65 % de matériaux recyclés ou certifiées FSC ou PEFC. Nous nous efforcerons d'ajouter cette exigence à nos cahiers des charges à l'avenir.

Critères de contribution substantielle aux objectifs environnementaux

Pour déterminer l'alignement de nos produits et services à ces critères, nous avons eu l'approche suivante :

- Identification des produits éligibles issus des activités listées ci-dessus, sur la base des catalogues des filiales du groupe et de l'extraction du chiffre d'affaires, avec un détail réalisé généralement à l'échelle de la sous-famille de produits et parfois aux niveaux plus granulaires (sous sous-famille ou produits) lorsque cela était nécessaire,
- Examen des critères techniques permettant de sélectionner les produits qui valident les critères, sur la base d'entretiens spécifiques menés avec chaque filiale.

Pour nos activités non principales éligibles à l'objectif sur le changement climatique, l'analyse menée a été de regarder les critères techniques des produits de nos gammes sanitaires fabriquées à Etigny, qui permettent des gains énergétiques. Certaines activités répondent à plusieurs critères. Nous mettons en avant l'objectif environnemental le plus pertinent pour chacune d'elles, et une analyse approfondie sera menée pour les prochaines publications.

En comparaison avec l'exercice réalisé pour l'année 2023, les produits assemblés au sein de l'usine d'Odrea à Étigny et validant les critères techniques de l'activité 3.6 (*Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbon)* ont été ajoutés à l'analyse d'éligibilité. En effet, Odrea réalise l'assemblage de ces produits et les commercialise en son nom propre, ce qui justifie à les considérer comme fabricant sur le marché européen[1]. Nous ne validons toutefois pas la totalité des critères de contribution requis par le règlement puisque nous n'avons pas d'ACV (analyses de cycle de vie) pour chacun des produits, ce qui ne permet pas de constater un C.A. aligné.

Vérification que les activités ne causent pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux (DNSH)

Les critères faisant référence aux annexes génériques des différents actes délégués sont validés en partie grâce aux législations environnementales en vigueur en France, notre pays principal, en particulier le DNSH relatif à l'utilisation durable des ressources hydriques et marines ou à la prévention et au contrôle de la pollution.

L'examen des critères DNSH a été découpé en différentes approches selon leur nature :

• Critère générique relatif à l'adaptation au changement climatique

Les risques physiques ont été répertoriés dans le cadre d'une analyse de l'exposition aux risques climatiques, pour tous les sites abritant les activités du groupe, propriétaire ou locataire ainsi que les sites de productions des principaux fournisseurs. Les analyses menées en 2024, sont détaillées dans le chapitre 3.3.1 - *Environnement* dans ESRS 2 IRO-1 - *Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités (IRO) importants liés au changement climatique* et E1-9 - *Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique.*

• Critère générique relatif à l'utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

L'article 2 point 22) et 23) cité dans le critère fait directement référence à des définitions énoncées dans la directive 2000/60/CE, dite "Directive Cadre sur l'Eau", transposée en droit français avec la Loi n° 2004-338 du 21 avril 2004. Ce critère est validé par l'application de la réglementation française. Par ailleurs, la directive 2011/92/UE a été transposée par l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 (ratifiée par la loi n°2018-148 du 2 mars 2018 avec quelques retouches) et par le décret n°2021-837 du 29 juin 2021 et celui n°2022-422 du 25 mars 2022.

• Critère générique relatif à la prévention et au contrôle de la pollution

Le règlement (CE) n°1005/2009 est relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. La directive 2011/65/UE, dite ROHS s'applique aux substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Le règlement (CE) n° 1907/2006, règlement REACH concerne la sécurisation, la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne.

L'Observatoire de l'Immobilier Durable précise que « *Dans le cadre des DNSH pollution, la réglementation française anticipe déjà une surveillance suffisante sur les risques de contamination et nuisance sonore pris en compte pour le secteur de la construction dans la taxonomie* ». Elle donne également la liste des textes réglementaires en vigueur en France permettant d'assurer la validité de ce critère :

- POP : https://www.ecologie.gouv.fr/polluants-organiques-persistants-pop
- REACH : https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-reach
- Arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023991852/
- Arrêté du 5 mars 2020 relatif à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041731792

Le DNSH générique relatif à la pollution exige que l'activité ne conduise pas à la fabrication, à la mise sur le marché ou à l'utilisation de substances spécifiées par l'annexe C. Nous avons mis en place un processus de suivi des substances des informations communiquées par nos fournisseurs. Nous tenons à jour un inventaire des substances soumises aux diverses réglementations de l'UE visées à l'annexe C. Notre processus couvre également les substances qui ne sont pas (encore) soumises aux réglementations de l'UE. Cependant, il subsiste des incertitudes sur l'interprétation des textes tant sur les critères a) à f), l'alinéa complémentaire de ce DNSH, que sur l'étendue des substances à analyser, ainsi que des limitations dans notre capacité à collecter l'ensemble des données requises. Pour l'exercice 2024, nous avons déployé nos meilleurs efforts pour mener l'analyse avec les informations dont nous disposons à la date de l'établissement du reporting Taxonomie et qui nous amène à considérer que nos activités sont alignées. Nous n'avons pas été en mesure de garantir que notre analyse intégrait toutes les substances couvertes dans le DNSH pollution. Nous continuons à faire progresser notre processus afin de garantir que toutes les substances potentiellement concernées par les critères a) à f) ainsi que l'alinéa complémentaire de ce DNSH soient couvertes dans les meilleurs délais.

1 - Notamment au sens du Règlement (UE) N° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011

Vue de la zone d'activités de Saint-Quentin-Fallavier

Critère générique relatif à la protection et au rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Les terrains de Thermador Groupe sur la zone de Saint-Quentin-Fallavier se trouvent à moins de 5 km de sites naturels protégés : 2 ENS (Espaces Naturels Sensibles), 5 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) et 2 corridors écologiques régionaux.

Conformément à la directive 2011/92/UE, transposé en France notamment dans le code de l'Environnement avec les articles L. 122-1 et suivants, ainsi que R. 122-1 et suivants encadrant la procédure d'évaluation environnementale en droit français, Thermador Groupe a fait l'objet d'examen ou d'étude d'incidence sur l'environnement de la construction de ses sites au cas par cas lorsque la réglementation l'estime nécessaire (article R.122-2 et suivants). Lors de nos derniers travaux d'extension, nous avons respecté les démarches environnementales obligatoires avec la mise à jour du dossier ICPE des sites concernés.

Cela se traduit notamment par l'absence ces dernières années de sanctions administratives ou pénales pour le groupe Thermador ou ses porteurs de projets, et l'absence d'annulation de permis de construire.

Satisfaire les garanties minimales sociales

La validation du critère relatif aux garanties sociales minimales a été réalisée à l'échelle du groupe en s'appuyant notamment sur le document notice de la Commission Européenne publié en juin 2023 à ce sujet.

En particulier, le groupe Thermador s'assure qu'ont été mises en œuvre des procédures de diligence raisonnable et de recours pour garantir l'alignement sur les normes de conduite responsable des entreprises mentionnées dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Selon le principe de cohérence avec la législation européenne, et en vertu du règlement SFDR, elle a veillé à ce que les procédures de diligence raisonnable et de recours permettent d'identifier, de prévenir, d'atténuer ou de corriger toute exposition réelle ou potentielle à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.

Dans le rapport final de la Plateforme européenne sur la finance durable publié en octobre 2022, le périmètre des exigences à vérifier a été précisé et concerne notamment 4 thématiques :

- **Droits humains** (y compris les droits des travailleurs et des consommateurs)
  Le groupe se réfère à la déclaration de vigilance raisonnable de l' ESRS 2 - GOV 4 Déclaration sur la vigilance raisonnable.
- **Corruption**
  Le groupe se réfère au système de gestion de la conformité existant, décrit dans le chapitre 3.5 *Gouvernance - Conduite des affaires.*
- **Fiscalité**
  Le groupe se réfère au système de gestion de la conformité existant, décrit dans le chapitre 3.5 *Gouvernance - Conduite des affaires.*
- **Droit de la concurrence**
  Le groupe se réfère au système de gestion de la conformité existant, décrit dans le chapitre 3.5 *Gouvernance - Conduite des affaires.*

Le groupe Thermador et ses dirigeants n'ont fait l'objet d'aucune condamnation ni aucune poursuite judiciaire sur ces quatre sujets. Par ailleurs, Thermador Groupe est soumis aux exigences de la loi Sapin II relative au devoir de vigilance des grandes entreprises (voir notamment la section ESRS 2 - GOV 4 - *Déclaration sur la vigilance raisonnable* et chapitre 3.5 rubrique G1-3 - *Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin*).

Dépenses d'investissement et d'exploitation

Le groupe Thermador a suivi les dispositions de l'acte délégué sur l'article 8 du règlement taxonomie pour identifier les dépenses éligibles et alignées selon la définition qu'il en est donnée, ou selon les normes IFRS qui y sont indiquées.

Chaque filiale a extrait et contrôle ses grands livres de comptes afin d'identifier et de remonter les dépenses d'investissement et d'exploitation susceptibles d'être éligibles à la taxonomie ainsi que les documents techniques nécessaires à leur analyse. Le travail d'analyse du respect des critères d'alignement a ensuite été réalisé puis consolidé au niveau du groupe.

Les dépenses d'investissement retenues dans cette partie couvrent les sections suivantes de la taxonomie verte :

CCM 5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source,
CCM 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers,
CCM 7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (tracker solaire)
CCM 7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques,
CCM 7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments,
CCM 7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables.
CCM 7.7 Acquisition et propriété des bâtiments,
CE 5.1 Réparation, remise en état et remanufacturage,
CE 5.2 Vente de pièces détachées.

Nous n'avons pas été en mesure d'aligner nos CapEx liés à CCM 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers, du fait de la complexité à prouver le respect du DNSH pollution relatif aux pneumatiques.

Conformément au règlement taxonomie, le dénominateur comprend les acquisitions d'immobilisation incorporelles, corporelles et l'acquisition des droits d'utilisation (conformément à la norme IFRS16). En 2024, le montant du dénominateur est de 6 713 k€ (voir note 14 chapitre 6).

Concernant les OpEx, les dépenses retenues couvrent les sections suivantes :

CCM 5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source,
CCM 7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique,
CCM 7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques,
CE 5.1 Réparation, remise en état et remanufacturage.

Conformément au règlement taxonomie, le dénominateur des OpEx est composé des coûts de rénovation des bâtiments, frais de maintenance et de réparation et autres dépenses liés à l'entretien des actifs. Le montant pour 2024 est de 3 257,4 k€ (inclus dans la ligne charges externes du chapitre 6.2).

Taxonomie : Chiffre d'affaires durable	Code	Chiffre d'affaires (k€)	Part du chiffre d'affaires, année 2024 (en %)	CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE: Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines	Transition vers une économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes	CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT: Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines	Transition vers une économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible (A.2), année 2023 (en %)	Catégorie activité habilitante (H)	Catégorie activité transitoire (T)
A. ACTIVITÉS ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1 ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)																			
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	78,9	0,02 %	0	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0,02 %	H	N/A
Réparation, remise en état et remanufacturage	CE 5.1	597,4	0,12 %	N/EL	N/EL	N/EL	0	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0,13 %	N/A	N/A
Vente de pièces détachées	CE 5.2	0,0	0,00 %	N/EL	N/EL	N/EL	0	N/EL	N/EL	0	0	0	0	0	0	0	0,01 %	N/A	N/A
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées à la taxonomie) (A.1)		**676,3**	**0,13 %**														**0,16 %**		
dont habilitantes		**78,9**	**0,02 %**														**0,02 %**		
dont transitoires		**0,0**	**0,00 %**														**0,00 %**		
A.2 ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES À LA TAXONOMIE)																			
Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CCM 3.6	539,9	0,11 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,00 %		
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	389,1	0,08 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,00 %		
Vente de pièces détachées	CE 5.2	797,6	0,16 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL								0,00 %		
Vente de biens d'occasion	CE 5.4	33,6	0,01 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL								0,00 %		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées à la taxonomie) (A.2)		**1 760,2**	**0,35 %**														**0,00 %**		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		**2 436,5**	**0,48 %**														**0,16 %**		
B. ACTIVITÉS NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		**501 448,7**	**99,52 %**																
TOTAL (A + B)		**503 885,2**	**100,00 %**																

Taxonomie : CapEx durables

	Code	CAPEX (k€)	Part du chiffre d'affaires, année 2024 (en %)	CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE: Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Utilisation durable et protection et marines	Transition vers une économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes	CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT: Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines	Transition vers une économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes	Garanties minimales	Part des CapEx alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible (A.2), année 2023 (en %)	Catégorie activité habilitante (H)	Catégorie activité transitoire (T)
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1 ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)																			
Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	CCM 5.5	12,0	0,18 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	N/A	N/A
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	138,1	2,06 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	24,00 %	H	N/A
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	17,9	0,27 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	1,03 %	H	N/A
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	20,2	0,30 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	0,06 %	H	N/A
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	2,2	0,03 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	3,76 %	H	N/A
Réparation, remise en état et remanufacturage	CE 5.1	5,4	0,08 %	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	N/A	N/A
Vente de pièces détachées	CE 5.2	2,5	0,04 %	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	N/A	N/A
CAPEX concernant des activités durables sur le plan environnemental (alignées à la taxonomie) (A.1)		**198,3**	**2,95 %**														**0,00 %**		
dont habilitantes		**178,4**	**2,66 %**														**28,85 %**		
dont transitoires		**0,0**	**0,00 %**														**0,00 %**		
A.2 ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES À LA TAXONOMIE)																			
Collecte et transport de déchets non dangereux liés à la source	CCM 5.5	1,3	0,02 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,00 %		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	1 011,7	15,07 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,00 %		
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	347,9	5,18 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,00 %		
CAPEX concernant des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées à la taxonomie) (A.2)		**1 360,8**	**20,27 %**														**0,00 %**		
CAPEX concernant des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		**1 559,1**	**23,22 %**														**28,85 %**		
B. ACTIVITÉS NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
CAPEX concernant des activités non éligibles à la taxonomie		**5 153,9**	**76,78 %**														**28,85 %**		
TOTAL (A + B)		**6 713,0**	**100,00 %**														**28,85 %**		

Information : le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :
OUI : Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé
NON : Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé
N/EL : Non éligible : activité non éligible à la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé

Tracker Syveco

Tracker PBtub

Taxonomie : OpEx durables	Code	OPEX (k€)	Part du chiffre d'affaires, année 2024 (en %)	CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE						CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT						Garanties minimales	Part des OpEx alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible (A.2), année 2023 (en %)	Catégorie activité habilitante (H)	Catégorie activité transitoire (T)
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines	Transition vers une économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines	Transition vers une économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes				
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1 ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)																			
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	9,7	0,30 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	H	N/A
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	0,9	0,03 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	H	N/A
Réparation, remise en état et remanufacturage	CE 5.1	3,3	0,10 %	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	0,00 %	N/A	N/A
OPEX concernant des activités durables sur le plan environnemental (alignées à la taxonomie) (A.1)		**13,9**	**0,43 %**														**0,00 %**		
dont habilitantes		**10,6**	**0,32 %**														**0,00 %**		
dont transitoires		**0,0**	**0,00 %**														**0,00 %**		
A.2 ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES À LA TAXONOMIE)																			
Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	CCM 5.5	88,3	2,71 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,00 %		
OPEX concernant des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées à la taxonomie) (A.2)		**88,3**	**2,71 %**														**0,00 %**		
OPEX concernant des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		**102,2**	**3,14 %**														**0,00 %**		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
OPEX concernant des activités non éligibles à la taxonomie		**3 155,2**	**96,86 %**																
TOTAL (A + B)		**3 257,4**	**100,00 %**																

	PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES/ CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL		PART DES CAPEX/ CAPEX TOTAL		PART DES OPEX/ OPEX TOTAL	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
Adaptation CC	NA	0 %	NA	0 %	NA	0 %
Atténuation CC	0,02 %	0,20 %	2,84 %	23,11 %	0,32 %	3,04 %
Eau	NA	0 %	NA	0 %	NA	0 %
Économie circulaire	0,12 %	0,28 %	0,12 %	0,12 %	0,10 %	0,10 %
Pollution	NA	0 %	NA	0 %	NA	0 %
Biodiversité	NA	0 %	NA	0 %	NA	0 %

Source : règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 publié au journal officiel le 21/11/23.

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

Activités liées à l'énergie nucléaire	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de roduction d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	Non
	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	Non
	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	Non
Activités liées au gaz fossile	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non

3.3.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE - ESRS E1

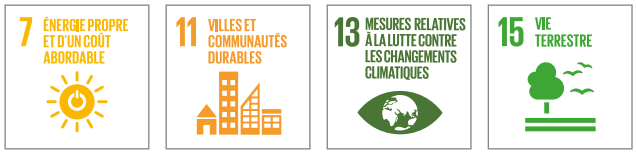

3.3.1.1 - GOUVERNANCE, IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS (IRO) LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉSILIENCE DU MODÈLE D'AFFAIRES

ESRS 2 IRO-1 DESCRIPTION DES PROCESSUS PERMETTANT D'IDENTIFIER ET D'ÉVALUER LES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS (IRO) IMPORTANTS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nous sommes attentifs à la minimisation de nos impacts. Cette attention se manifeste depuis longtemps au quotidien à travers des actions telles que la réduction de nos déchets ou les écogestes.

Nous avançons depuis plusieurs années suivant une démarche qui consiste à mesurer nos impacts pour mieux les piloter. Ainsi, entre 2021 et 2023, nous avons réalisé un travail de cartographie des impacts environnementaux de nos produits. Et en 2024, nous avons reconduit une cartographie complète d'identification de nos IRO, incluant le changement climatique, en suivant les recommandations méthodologiques de la CSRD. Ceux-ci sont détaillés dans ESRS2 IRO-1 dans le chapitre 3.2.

IRO MATÉRIELS	CHAÎNE DE VALEUR	CARACTÉRISTIQUE
Atténuation du changement climatique - scopes 1 et 2	Activités propres	Impact négatif, risque, opportunité
Atténuation du changement climatique - scope 3	Activités propres et chaîne de valeur	Impact négatif, risque, opportunité
Adaptation au changement climatique	Activités propres*	Risque, opportunité

* Les impacts de notre chaîne de valeur amont seront évalués dans la période transitoire, à l'aide de leurs données, restant à recueillir.

Risques physiques et de transition liés au changement climatique

Évaluation des risques et opportunités de transition

Dans le cadre de notre participation à la 5e promotion climat de WeCount, société lyonnaise qui propose des programmes collectifs ainsi qu'une plateforme pour définir et suivre une stratégie climat, nous avons répertorié en 2023 les risques de transition, auxquels nous sommes déjà ou pourrons être potentiellement exposés à court, moyen ou long terme (horizons tels que définis dans la directive CSRD).

En 2024, toutes nos filiales ont réalisé un chiffrage des risques et des opportunités financières. Les risques et opportunités ont été répertoriés pour les événements liés : au changement climatique, à la ressource en eau, à l'économie circulaire et aux pollutions, susceptibles de se produire à horizon 5 ans. Pour chaque gamme de produits ont été évaluées les hausses et les baisses de chiffre d'affaires potentielles, issues de ces événements. Les opportunités de développement de nouveaux marchés, ainsi que leur cannibalisation sur gammes existantes ont également été évaluées.

Cartographie de nos risques physiques

Grâce à l'outil ECLR développé par EcoAct et mis à disposition par Eiffel, l'un de nos investisseurs, nous avons réalisé fin 2023 une cartographie de notre exposition aux risques physiques des aléas climatiques.

Cette analyse se base sur un scénario à émissions élevées, SSP5-8.5 du GIEC, et couvre la période 2021-2040, sur 12 types de risques (cyclones, stress hydrique, érosion des sols, vagues de chaleur, gel, etc.).

Il couvre l'ensemble de nos sites (bureaux et entrepôts), que nous en soyons propriétaire ou locataire, ainsi que notre chaîne de valeur amont, avec les adresses des sites de production de nos fournisseurs, pour 47,2 % de nos achats de marchandises, ainsi que les zones portuaires clés.

Le résultat de ces travaux est présenté dans la section ci-dessous *SBM3- Incidences, risques et opportunités (IRO) importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique.* En 2025, nous poursuivrons nos travaux relatifs à nos fournisseurs amont afin d'évaluer leur vulnérabilité.

ESRS 2 GOV-3 INTÉGRATION DES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES MÉCANISMES D'INCITATION

Les éléments relatifs à l'intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation sont abordés dans ESRS2 GOV-3 dans le chapitre 3.2.

3.3.1.2 - STRATÉGIE CLIMAT ET RÉSILIENCE DU GROUPE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ESRS 2 SBM-3 INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS (IRO) IMPORTANTS ET LEUR INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Les éléments relatifs à l'interaction des IRO avec la stratégie de l'entreprise sont abordés dans ESRS2 SMB-3 dans le chapitre 3.2.

Risques et opportunités de transition

Si l'on se référait à une valeur de la tonne carbone émise de 187 €, notre facture carbone serait d'un montant de 60 298 M€, qui serait à nouveau absorbée par notre résultat.

Cette année, Thermador Groupe a décidé de ne pas renouveler l'analyse de sa facture carbone à travers l'outil Score Carbone développé par Axylia. Cette décision est motivée par la nécessité de se concentrer sur le déploiement de la CSRD, qui mobilise des ressources importantes, ainsi que par les évolutions significatives dans les méthodes de calcul de son bilan carbone.

Ces travaux ont abouti à des recettes potentielles générées par les opportunités supérieures aux montants éventuels engendrés par les risques. La raison est liée aux profils de nos produits, nombreux à offrir des solutions répondant aux besoins liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

Les risques identifiés sont : la hausse des coûts liés à la décarbonation, la baisse des besoins en chauffage, chaudières et distribution de gaz, la fin des énergies fossiles, la baisse de la disponibilité du cuivre et la hausse de son prix.

Les opportunités sont liées aux besoins en matière d'efficience énergétique, de conversion vers des modes de chauffage ou rafraîchissement bas carbone, de récupération de chaleur, d'économie circulaire ou préservant la ressource en eau. Les opportunités que nous avons listées sont le développement des marchés : du comptage, des matériels à bon rendement énergétique, de l'énergie solaire, de la méthanisation, des réseaux de chaleur, des produits bas carbone et de la réparation.

Risques physiques

Concernant l'exposition physique aux aléas climatiques pour nos actifs, un de nos sites a été identifié par un risque d'inondation fluviale selon l'outil ECLR, présenté plus haut. Nous évaluons, à court et moyen terme, une vulnérabilité faible car celui-ci n'a jusqu'à présent jamais fait l'objet d'inondation ayant affecté son exploitation. Nous avons étudié les plans en vigueur sur cette zone géographique. Le site n'est pas situé dans un territoire à risque d'inondation (TRI). Il existe un risque sur la commune, qui se matérialise par un PPRI (plan de prévention risque inondation), qui exclut la zone où nos bâtiments se situent du fait de la distance avec le cours d'eau.

Les risques relatifs aux sites de production de nos fournisseurs, les risques extrêmes et élevés, identifiés avec un niveau de confiance élevé du modèle, sont : principalement les vagues de chaleur chroniques, ainsi que le nombre de jours de froid et de gel. Nous échangerons avec nos fournisseurs à ce sujet dans les années à venir. Une analyse de résilience de Thermador Groupe vis-à-vis des différents types de risques et opportunités liés au climat a été menée et synthétisée dans le tableau ci-dessous.

IRO MATÉRIELS	EFFETS ACTUELS OU ESCOMPTÉS	RÉSILIENCE
Atténuation du changement climatique Risque de transition règlementaire. • Application d'une taxe carbone.	**Effet potentiel sur le résultat financier** Si nous devions compenser financièrement la totalité de nos émissions CO_2, un hypothétique déficit opérationnel serait constaté à partir d'un coût de la tonne de CO_2 à 187 €. Nous restons cependant dubitatifs quant à cette approche puisque la responsabilité du cycle de vie des produits serait à répartir entre les différents acteurs (extraction et transformation des matières, fabrication, transport, utilisation, recyclage).	Nous serions capables d'absorber un coût jusqu'à 187 € par tCO_2e en restant profitable (notre résultat opérationnel s'élève à 60,2 millions en 2024).
Atténuation du changement climatique Risques et opportunités de transition liés aux marchés : • Règlementations thermiques / sanitaires / eau • Limitations de la construction du neuf • Hausse des prix de l'énergie / eau • Evolution des primes gouvernementales pour les aides aux ménages (Prime Renov, CEE...)	Effets potentiels sur le chiffre d'affaires à horizon 5 ans Méthodologie utilisée expliquée dans la section E1-9 - Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique.	Notre résilience a été vérifiée du fait que les opportunités d'affaires liées au changement climatique sont supérieures aux risques évalués. Pour maintenir un niveau d'opportunités supérieur aux risques, nous nous efforçons de développer nos produits vertueux (avec nos fournisseurs et auprès de nos clients) et restons en veille permanente pour déceler les évolutions de marchés.
Adaptation au changement climatique Risques physiques des aléas climatiques.	Méthodologie utilisée pour réaliser cette analyse expliquée dans la section E1-9 - Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique.	Périmètre opérationnel : notre résilience été vérifiée du fait d'une vulnérabilité faible de nos actifs. Chaîne de valeur : la résilience reste à mener dans les années suivantes.
Adaptation au changement climatique Risques divers • Hausse des coûts ou ruptures logistiques	Risque de discontinuité logistique pouvant être lié à différentes causes (climat, guerre, pandémie…).	• Recherche de partenaires et de solutions alternatives afin de diluer les risques. • Voir plans de continuité des activités (PCA) ci-dessous.

D'autres risques peuvent entraîner une discontinuité logistique ou informatique. Pour assurer notre résilience face à ce type d'événements, nous avons travaillé à des plans de continuité des affaires (PCA).

Plans de continuité de nos activités (PCA)

Nous travaillons notre adaptation, entre autres, à travers le développement de PCA. Ces travaux sont actuellement pilotés par la direction générale avec la contribution des directions supply chain et des systèmes d'information (DSI) ainsi que le groupe transversal des achats. La DSI et la direction générale du groupe ont mis en place des mesures permettant la continuité de nos activités en cas de pannes. Nous avons notamment notre propre réseau de fibre optique et plusieurs salles informatiques qui se répliquent en cas de défaillance de l'une d'elles. Nous avons également en place un groupe électrogène pour nos serveurs en cas de coupure électrique et des serveurs virtualisés pour d'éventuels backups.

Plusieurs de nos filiales ont démarré la formalisation de PCA, que ce soit pour sécuriser l'approvisionnement temporaire en électricité ou leurs approvisionnements en cas de défaillance de fournisseurs ou de chaîne logistique. Notre stratégie de conserver un niveau élevé de stocks demeure pour nous un atout différenciant majeur, qui nous a permis de conserver un excellent niveau d'activité en 2020 pendant la période Covid.

L'adaptation passe également par la résilience des bâtiments que nous occupons pour travailler et entreposer nos marchandises. Notre société immobilière Thely a ainsi un plan d'investissements conséquent qui permet de bénéficier de bâtiments mieux isolés, moins énergivores et moins dépendants de ressources fossiles.

E1-2 Politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

Thermador Groupe et ses filiales sont engagés dans la lutte contre le changement climatique. Nous avons rédigé une politique environnementale en 2024, présentée sur notre site web dans la rubrique développement durable, qui traite de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique :

https://www.thermador-groupe.fr/wp-content/uploads/Politique-environnementale-Thermador-Groupe

Afin de faciliter la lecture de ce chapitre, nous proposons une présentation selon le tableau ci-dessous :

STRATÉGIE CLIMAT	PLAN DE TRANSITION	ATTÉNUATION
E1-2 - Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci. **E1-3** - Ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique.	**E1-1** - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique.	**E1-6** - Émissions brutes de GES. **E1-3 -** Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique. **E1-4** - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.
		COMPENSATION/ CONTRIBUTION **E1-7** - Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone. **E1-3** - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique.
		ADAPTATION **E1-3** - Actions en rapport avec les politiques en matière de changement climatique. **E1-4** - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.

Gouvernance de notre stratégie climat

Pilotage de notre stratégie climat et de notre plan de transition

Notre engagement est piloté au plus haut niveau de l'entreprise. La direction développement durable est rattachée à la direction générale du groupe et partie prenante du comité exécutif du groupe. Les sujets de durabilité sont abordés par les différents comités du Conseil d'Administration. Les ESRS 2 - GOV 1 (Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance) et GOV 2 (Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes), inclus au chapitre 3.2, explicitent de manière détaillée la gouvernance des thématiques RSE, y compris le climat.

Pilotage de nos plans d'actions

Les plans d'action sont établis de manière collaborative avec les fonctions opérationnelles impliquées (directions générales, achats, techniques), les référents carbone et avec le support du pôle développement durable. Les dirigeants des filiales sont responsables de l'atteinte des objectifs. Avec les comités de direction des filiales, ils s'engagent sur le pilotage et le déploiement des plans, qui contiennent des actions relatives à nos opérations et à nos produits. Les émissions carbone du groupe étant issues à plus de 90 % des postes relatifs aux produits (fabrication, transports amont et aval, utilisation, fin de vie), c'est donc l'axe de travail primordial.

Ces plans sont établis en estimant : les réductions d'émissions carbone, les coûts induits et le délai estimé de mise en place de chaque action. Chacune des filiales décide de ses actions en priorisant des familles de produits ou des partenaires fabricants. Nos progrès majeurs réalisés en 2023 et 2024 ont concerné les émissions carbone de notre chaîne de valeur amont, à travers l'élaboration d'un objectif carbone scope 3 lié aux produits, le démarrage de l'engagement de nos fournisseurs à ce sujet, ainsi que la cartographie de l'exposition de nos sites et ceux de nos fournisseurs au risque physique selon les scénarii du GIEC.

Sur le volet **atténuation**, parmi nos axes de progrès figurait la fiabilité de notre bilan carbone, sur lequel nous avons significativement évolué en 2024, comme présenté plus haut. Nous avons également progressé dans nos plans de sobriété énergétique en réduisant nos consommations et équipant nos bâtiments de panneaux photovoltaïques ou de trackers. Sur le volet **adaptation**, l'analyse de double matérialité nous a permis d'évaluer avec beaucoup plus de précision les risques et les opportunités de transition en lien avec nos marchés et notre modèle d'affaires, comme présenté plus haut.

E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Nous n'avons pas de plan de transition groupe, celui-ci est en cours d'élaboration, il comprendra un plan complet de réduction des émissions carbone et des premières actions en matière de contribution carbone. Le groupe compte minimiser ses émissions en agissant sur trois leviers :

- réduire ses propres émissions sur les 3 scopes.
- proposer à ses clients des produits et services permettant d'accélérer leur transition.
- encourager l'ensemble de ses parties prenantes à s'engager pour être acteurs de la transition bas-carbone.

E1-3 Ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

La mise en œuvre de la stratégie et des actions dédiées à l'atteinte de nos objectifs climat dépend de l'allocation de ressources humaines, financières et techniques. Un ensemble de moyens significatifs est alloué et couvre l'ensemble des actions de notre stratégie climat (atténuation et adaptation) ; ils comprennent :

- une équipe développement durable, mise à disposition de nos filiales pour les accompagner.
- des référents carbone, dans l'ensemble de nos filiales.
- le support de cabinets externes spécialisés selon les sujets.
- des temps de formation, internes ou externes, sur les sujets environnementaux.
- des moyens opérationnels qui visent à réduire nos émissions tels que présentés ci-après.

Le tableau présenté dans la section GOV - 2 du chapitre 3.2.2 - Gouvernance, présente les moyens dédiés transversalement à nos actions en matière environnementale. Il ne présente pas la totalité des temps passés au sein de nos équipes opérationnelles, intégrés dans leurs missions mêmes (par exemple, temps consacré aux évaluations RSE de nos fournisseurs, aux plans de sobriété énergétique, etc.).

Le montant total des salaires et prestations payés en 2024 pour avancer sur ces sujets s'est élevé à 830 k€.

Il va indubitablement augmenter durant les prochaines années. Nous avons notamment pris la décision d'étoffer notre pôle développement durable en recrutant une personne supplémentaire et en réorientant un poste actuel pour davantage d'expertise sur la thématique climat. L'autre investissement notable des années à venir sera le temps passé par nos équipes avec nos fournisseurs sur ces sujets. Pour ce faire, nous avons proposé en 2024 une formation en anglais à nos dirigeants et directions achats afin de pouvoir présenter les enjeux environnementaux à nos fournisseurs non francophones.

Moyens et ressources engagés spécifiques à nos bâtiments

Les moyens mis en œuvre comprennent des ressources humaines à travers notre responsable immobilier et la gérance confiée à la Directrice Générale Déléguée.

Ils comprennent également des dépenses et des investissements. Les moyens dégagés en 2024 pour les audits, les travaux de rénovation et la GTB (gestion technique du bâtiment) se sont élevés à plus de 375 k€.

Les CapEx alignés à la Taxonomie verte sont présentés au début de ce chapitre dans la section Taxonomie.

Pour les formations relatives aux thématiques gouvernance et sociale : voir chapitre 3.2.

Pour les formations de nos administrateurs : voir chapitre 2.

Des informations complémentaires se trouvent :

- au chapitre 3.2.2 - Gouverance - GOV 2 - *Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes*,
- au début de ce chapitre 3.2 - *Les dépenses d'investissement et d'exploitation (CapEx et OpEx) prévus par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission européenne*.

Olivier Judic - Responsable immobilier de Thermador Groupe

Journée des référents carbone septembre 2024

3.3.1.3 - ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

E1-6 Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Périmètre

Notre bilan carbone couvre l'ensemble des sociétés du groupe, correspondant au périmètre financier reporté dans ce DEU, soit 100% de notre chiffre d'affaires consolidé.

Nos filiales mesurent le bilan carbone de leurs produits représentatifs tous les trois ans. Puis, celui-ci est extrapolé les deux années suivantes sur la base des volumes annuels et des FE (Facteurs d'Émissions) précédemment calculés. Il est à nouveau mesuré la quatrième année. Toutes nos filiales ont mesuré leur bilan carbone en 2024, à l'exception d'Alto Metering, société acquise le 31 juillet 2024. Faute de données volumes, nous avons évalué son bilan carbone sur la base de son chiffre d'affaires.

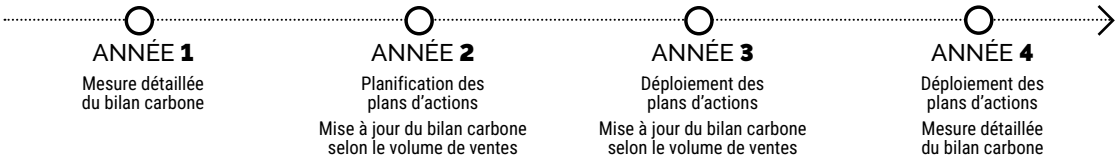

Chaque filiale compte un référent carbone. Ce n'est pas une fonction à temps plein au sein de la filiale, c'est une mission. Le rôle de cette personne est d'être un relais pour sa filiale, de piloter la mesure du bilan carbone ainsi que les plans d'actions concernant les postes directement liés aux produits.

Méthodologie

Nous mesurons notre bilan carbone sur les 3 scopes, comme exigé par la norme ISO 14064 et la méthodologie BEGES de l'ADEME. Et nous sommes accompagnés par le cabinet indépendant I Care dans le cadre de l'amélioration continue de notre méthodologie.

Celle-ci se base sur le chiffre d'affaires de chaque filiale, le poids des produits, les matériaux les composant, la puissance et le taux d'utilisation (pour les produits consommant de l'énergie en phase d'utilisation) ainsi que leur origine.

Plus précisément, les catégories d'émissions prises en compte sont les suivantes : émissions directes de GES, indirectes associées à l'énergie, indirectes associées aux transports, indirectes associées aux produits achetés, indirectes associées à l'utilisation et la fin de vie des produits vendus et autres émissions indirectes.

Les émissions du scope 3 amont pour les produits ne proviennent pas des données primaires des fabricants. Les émissions associées aux procédés de fabrication et à l'extraction des matériaux des produits marchands sont issues des facteurs d'émissions de la base Ecoinvent®. Les émissions du transport amont ont été calculées à partir des kilométrages moyens des usines de nos fournisseurs jusqu'à nos entrepôts. Celles du transport aval ont été calculées à partir des données remontées par nos prestataires. À défaut de remontées, nous avons fait des hypothèses basées sur un transport réalisé par des camions roulant au diesel, les poids transportés et le kilométrage moyen. Les données d'utilisation ont été calculées à partir des scénarii d'utilisation, des fiches techniques ou des connaissances relatives à leur utilisation moyenne. La fin de vie a été évaluée à partir des facteurs d'émissions de la base *Empreinte* de l'ADEME.

Nous mesurons tous les postes d'émissions requis par l'ISO 14064, plus précisément :

CATÉGORIE D'ÉMISSION	POSTES D'ÉMISSIONS
Scope 1 **Émissions directes de GES**	- Émissions directes des sources fixes de combustion - Émissions directes de la flotte de véhicule appartenant ou en location par le Groupe Thermador - Émissions directes fugitives liées aux installations de climatisation
Scope 2 **Émissions indirectes associées à l'énergie**	- Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité
Scope 3 **Autres émissions indirectes**	- Émissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories scope 1 et 2 - Achats de produits ou services (hors produits vendus) - Immobilisations de biens - Déchets - Déplacements professionnels et domicile-travail - Fabrication des produits vendus - Transport amont et aval de produits vendus - Utilisation des produits vendus - Fin de vie des produits vendus

À ce jour, nous n'avons pas mesuré notre scope 4, qui correspond aux émissions évitées, notamment grâce à notre gamme de produits permettant, lors de leur utilisation, des économies d'énergie.

Mise à jour des bilans précédents et évolution méthodologique en 2024

En 2023, nous avons déclaré 241 $ktCO_2e$. Dans le cadre de nos travaux d'amélioration continue visant à réduire les facteurs d'incertitude de nos calculs, nous avons réévalué nos émissions à 323 $ktCO_2e$. Nos bilans carbone de l'année 2022 ont été mis à jour également.

Notre bilan carbone est donc supérieur à ce que nous avions mesuré l'an dernier. Cet écart s'explique principalement par :

- L'utilisation de nouveaux FE : afin de fiabiliser le calcul de nos émissions et d'avoir davantage d'homogénéité entre nos bilans carbone et les ACV de nos produits, nous avons entrepris d'utiliser les FE de la base Ecoinvent® pour les matériaux composant nos produits, en remplacement des FE de ADEME utilisés historiquement, et à défaut nous avons conservé ceux de l'ADEME. Ce recalcul compte pour un peu plus de 82 $KtCO_2e$.
- Le calcul du bilan carbone détaillé d'Aello, pour la première fois, a un impact de 13 $KtCO_2e$, qui s'explique par l'usage de produits actifs, venant rectifier le FE moyen de la filiale.
- L'intégration de DPI, qui n'était pas incluse dans le périmètre précédent et qui compte pour 34 $KtCO_2e$.

En outre, d'autres évolutions ont été apportées :

- Thermador, Sferaco, PBtub et Jetly ont remis à jour leurs bilans, avec les produits représentatifs de l'année 2023, les % de matières recyclées lorsque disponibles, et les scénarii d'utilisation des produits actifs.
- Nous avons amélioré notre méthodologie de retraitement des transactions intragroupe.
- Nous avons homogénéisé les kilométrages du transport amont par grande zone d'approvisionnement pour toutes nos filiales.
- Nous avons pris en compte l'amont de l'énergie pour l'ensemble des déplacements des salariés, incluant notre flotte de véhicules.

Incertitude et facteurs d'émissions

L'incertitude mesurée de notre bilan carbone est calculée en intégrant deux facteurs : l'incertitude des FE et celle des données d'activité. Concernant ces dernières, la règle est qu'une donnée issue d'une hypothèse implique une incertitude plus importante qu'une donnée mesurée. Pour les FE, Ecoinvent® ne fournit pas d'incertitude associée aux FE qu'elle propose, contrairement à l'ADEME. L'incertitude de chaque poste d'émission est rapportée au poids carbone de ce poste pour pouvoir définir celle du bilan consolidé du groupe. L'expérience ayant montré cette année que l'ajustement méthodologique réalisé nous a amené à un bilan carbone 2023 recalculé supérieur de plus de 30 % au précédent, nous préférons rester prudent en conservant le taux d'incertitude que nous avions évalué à 30 %.

Tableau ESRS E1 - AR 48 (GHG Protocol)	*Année de référence 2022*	2023	2024	% N/N-1	2025	2030	*% cible annuelle / année de référence*
Emissions GES périmètre 1							
Emissions brutes périmètre 1 (tCO_2e)	*998*	819	**794**	96,9 %			
Flotte de véhicules (tCO_2/ véhicule)*	*3,49*	3,26	**2,64**	82,8 %	2,72	1,69	-52 %
Chauffage et raffraîchissement des bâtiments (tCO_2e / km^2)*	*6,37*	3,95	**3,95**	100,0 %	4,56	3,82	-40 %
Emissions GES périmètre 2							
Emissions brutes périmètre 2 fondées sur la localisation (tCO_2e)	*111*	96	**90**	94,3 %			
Emissions brutes périmètre 2 fondées sur le marché (tCO_2e)	*38*	8,75	**8,51**	97,2 %			
Consommation d'énergie des bâtiments (tCO_2e/ km^2)*	*1,25*	0,75	**0,74**	98,8 %	0,81	0,44	-65 %
Emissions significatives GES périmètre 3							
Emissions brutes indirectes périmètre 3 (tCO_2e)	*327 656*	376 738	**321 568**	85,4 %			
1 Biens et service achetés	*151 739*	192 113	**170 327**	88,7 %			
2 Biens d'investissements	*204*	462	**272**	58,9 %			
3 Transport amont	*5 621*	6 996	**5 988**	85,6 %			
4 Déchets produits lors de l'exploitation	*382*	487	**381**	78,3 %			
5 Voyages d'affaires	*679*	615	**581**	94,5 %			
6 Déplacement domicile - travail salariés	*1 005*	880	**967**	109,9 %			
7 Transport aval	*8 386*	10 535	**9 125**	86,6 %			
8 Utiilisation des produits vendus	*113 105*	105 692	**83 107**	78,6 %			
9 Traitement de fin de vie des produits vendus	*46 355*	58 821	**50 690**	86,2 %			
Emissions indirectes dues à nos produits	*7,13*	6,53	**6,41**	98,2 %	6,99	5,92	-17 %
Emissions totales GES							
Emissions totales GES fondées sur la localisation (tCO_2e)	*328 765*	377 653	**322 453**	85,4 %			
Emissions totales GES fondées sur le marché (tCO_2e)	*352704*	377 451	**322 253**	85,4 %			

* L'année de référence pour le calcul de ces objectifs a été fixée en 2021.

Nos émissions verrouillées sont non significatives.

Format GHG Protocol

En lien avec les exigences liées au reporting CSRD, nous effectuons dorénavant un double reporting en intégrant le format GHG Protocol en plus de celui au format Bilan Carbone, tel que réalisé historiquement. Le calcul des émissions brutes de GES prend en considération les principes et les exigences énoncés par le GHG Protocol (version 2004). Le bilan des émissions de gaz à effet de serre au format GHG Protocol a été réalisé dans ses 2 versions, location-based et market-based. Dans la version location-based, les facteurs d'émissions moyens associés aux pays de consommation (France, Belgique et Espagne) ont été utilisés, pour l'électricité et le gaz naturel (avec un mix européen pour la consommation de gaz en Espagne et en Belgique). Dans la version market-based, le calcul est basé sur des certificats de garantie d'origine renouvelable pour l'électricité et de biométhane pour le gaz. Pour l'électricité, faute de donnée spécifique du fournisseur, le scope 3 amont a été calculé en utilisant seulement la partie amont du mix local. Pour les consommations non soumises à des garanties d'origine, ce sont les facteurs d'émissions du mix résiduel de chaque pays, donné par l'AIB* (Association of Issuing Bodies), qui ont été utilisés. En ce qui concerne le gaz, le scope 3 amont a été calculé grâce au facteur d'émission du biométhane donné par la base Empreinte de l'ADEME. Les consommations, couvertes par des garanties d'origine, ont représenté 99 % de la consommation d'électricité et 92 % de celle de gaz en 2024.

	2023	2024	% 2024/2023
Chiffre d'affaires net *en k€*	580 950	503 885	86,7 %
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par chiffre d'affaires net *en $tCO_2eq/k€$*	0,650	0,640	98,4 %
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par chiffre d'affaires net *en $tCO_2eq/k€$*	0,650	0,640	98,4 %

* L'AIB est une ONG qui fédère les entités en charge d'émettre des garanties d'origine dans les pays européens. L'AIB fournit des mix énergétiques par pays.

Mesure : notre bilan carbone calculé selon la méthode ISO 14064

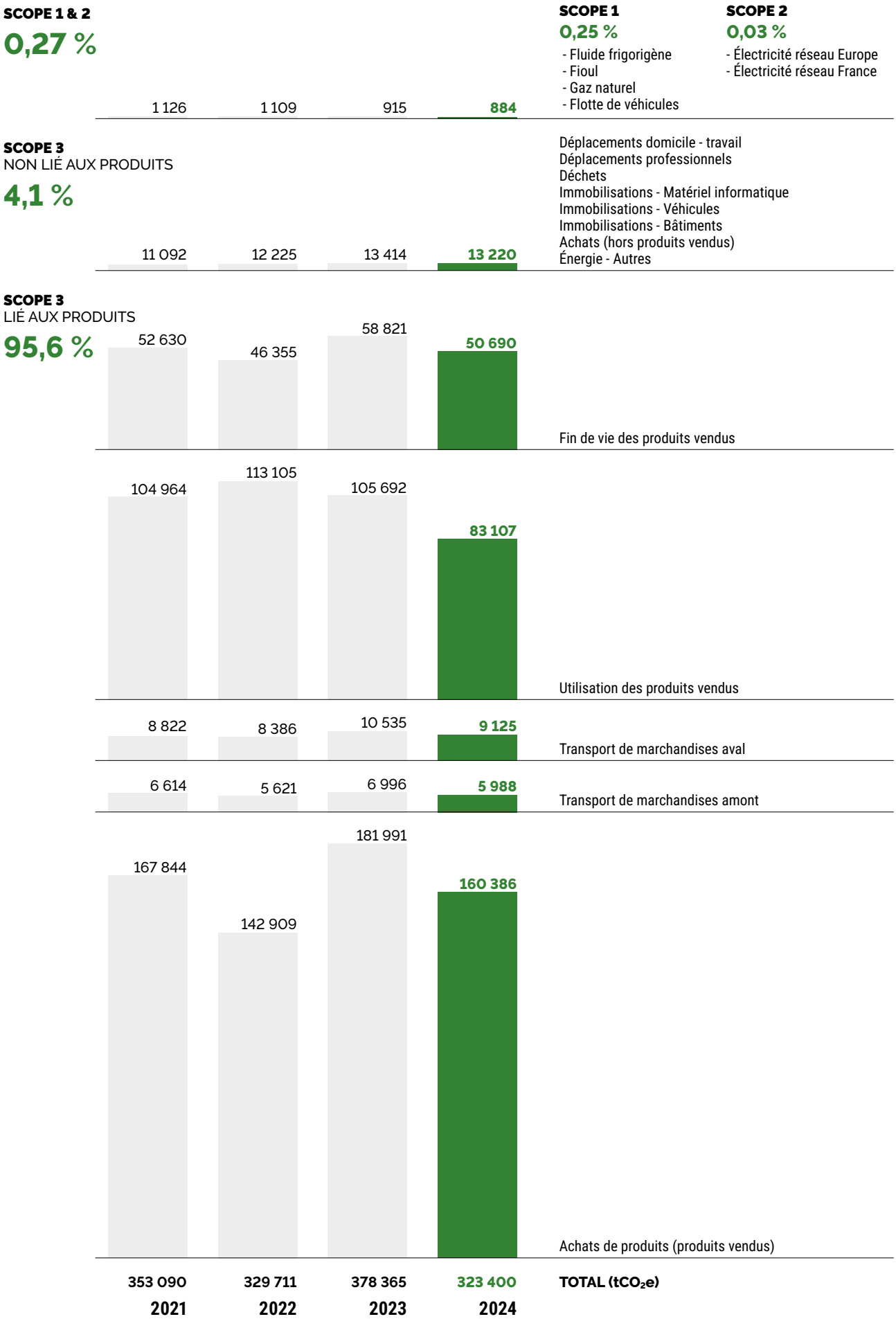

État d'avancement

En 2024, nos émissions de carbone en valeur absolue sont en baisse de 14,5 % vs 2023. Nos émissions brutes sont en baisse de 3 % sur le scope 1 et de 5,7 % sur le scope 2. Nous nous sommes améliorés sur nos quatre objectifs. Cette progression est liée à notre politique d'investissements pour réduire les consommations de nos bâtiments ainsi qu'à nos efforts pour contribuer au plan de sobriété énergétique, induisant une baisse de consommation d'électricité et de gaz. La baisse liée aux déplacements s'explique par le renouvellement de notre flotte en véhicules électriques et hybrides. En 2024, chaque filiale a rédigé son plan d'action de décarbonation à travers une liste d'initiatives concrètes sur le court, le moyen et le long termes sur les 3 scopes.

E1-3 Actions en lien avec l'atténuation du changement climatique

Nos cinq leviers clés sont les suivants :

• Socle de base à la stratégie climat : enrichir nos compétences

La formation et l'acquisition de compétences sont le prérequis nécessaire à la définition et à mise en place des actions pertinentes. Nous avons organisé de nombreuses formations et sensibilisations depuis 2021 sur diverses thématiques liées à l'environnement et au climat. Plus de 600 personnes ont suivi des Fresques du Climat®, qui ont fait émerger des idées et connaître à tous les objectifs du groupe. Tous les dirigeants de filiales ont suivi une formation de quatre jours dédiée au développement durable, dont une partie consacrée aux limites planétaires, à l'économie circulaire et au climat. Les directions achats de toutes nos filiales opérationnelles ont passé une journée de formation dédiée aux achats responsables et au rôle clé de la fonction achat dans la réalisation de nos objectifs. Le groupe transverse des référents carbone (une personne par filiale) a bénéficié de deux journées entièrement dédiées aux enjeux climat et se rencontre une fois par mois, pour partager les expériences afin de progresser et d'améliorer nos connaissances. Nous allons continuer à développer des formations en 2025, en les élargissant aux directions commerciales.

Fresque du climat - 2024

• Opérer des choix stratégiques

En tant que distributeurs, un de nos atouts réside dans le large choix de produits que nous proposons à nos clients et utilisateurs. Nous commercialisons une grande diversité de familles de produits aux impacts carbone différents selon leur nature et leurs usages. Ainsi, les produits actifs ont un impact carbone plus élevé lié à leur utilisation consommatrice d'énergie, mais ce type de produit peut permettre de réduire les émissions de nos utilisateurs. Notre rôle stratégique consiste à promouvoir les gammes les plus vertueuses, que ce soit par leur conception, ce qui réduira nos émissions carbone scope 3 amont, ou pour la consommation raisonnée chez nos utilisateurs, ce qui ne baissera pas systématiquement nos émissions carbone scope 3.

Notre travail va consister dans les prochaines années à simultanément développer les innovations dans notre offre et à orienter les préférences de nos clients vers les produits les plus vertueux ou permettant une réduction d'impact, à fonctionnalité similaire.

• Promouvoir l'éco-conception des produits

Nos émissions carbone sont réalisées à plus de 90 % par la fabrication, l'utilisation et la fin de vie des produits que nous vendons. La trajectoire de réduction de nos émissions dépendra donc en grande partie de notre capacité à réduire les émissions carbone liées à ces 3 étapes de notre chaîne de valeur. C'est pour cela que nous avons décidé en 2021 de lancer une démarche d'écoconception, présentée dans le chapitre E5 (Utilisation des ressources et économie circulaire).

• Développer la longévité et la réparabilité

Développer les circuits d'occasion et assurer la réparabilité de nos produits permet d'allonger leur durée de vie, de réduire leur impact environnemental et de préserver leur fonction.

Odrea, Jetly, Sferaco et Sectoriel proposent des gammes de pièces détachées en ou hors garantie. Odrea et Jetly réparent dans leurs ateliers les pompes qui reviennent des magasins ou des utilisateurs. Thermador s'est lancée dans la démarche en 2024. Nos actions sont présentées dans le chapitre E5 (Utilisation des ressources et économie circulaire).

• Engager nos partenaires fabricants

En tant que distributeurs, nous n'avons pas une maîtrise totale des processus de fabrication dans la plupart de nos filiales. Cependant, Odrea gère entièrement la fabrication de ses gammes de robinetterie NF, produites en France à Étigny. Nos connaissances techniques ainsi que nos relations de long terme avec nos partenaires nous permettent d'exprimer nos volontés stratégiques et d'embarquer nos fabricants. Nous savons que les facteurs d'émissions liés à la fabrication sont liés à deux facteurs prépondérants que sont les **matières premières** et l'**énergie utilisée** pour la fabrication.

Détail des actions sur les scopes 1 et 2 bâtiments

Deux de nos objectifs environnementaux portent sur nos bâtiments, ils sont présentés dans la section E1-4 (*Cibles liées à l'atténuation du changement climatique*).

Plan d'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments

Le plan de performance énergétique de nos bâtiments repose sur 3 leviers d'amélioration, ainsi que sur des audits, et un plan d'investissement présenté ci-après.

La performance environnementale de nos bâtiments est pilotée par notre responsable immobilier, qui travaille en étroite collaboration avec les pôles développement durable et finance ainsi que toutes nos filiales, que nous soyons propriétaires ou locataires. Nous sommes propriétaires de plus de 83 % de la superficie des bâtiments que nous occupons, à travers la filiale Thely, présentée au chapitre 1.13 (*Notre patrimoine immobilier*).

Pompe à chaleur bâtiment Thermador Groupe

• **Audits de nos bâtiments**

Nous déployons des audits énergétiques régulièrement. Nous avons exécuté des audits pour six de nos filiales en 2020 et 2022. Ils ont été complétés en 2023 par celui du bâtiment de Mecafer à Valence, dont nous ne sommes pas propriétaires, afin de poursuivre la réduction de nos consommations énergétiques. Ceci couvre près de 50 % de nos filiales. En 2024, l'audit de Sferaco, réalisé précédemment, a été mis à jour.

• **Réduction et sobriété de nos consommations**

Les plans de sobriété énergétique ont été accélérés en 2022 puis poursuivis en 2023 / 2024. Ils sont appliqués dans l'ensemble de nos filiales. Ils comprennent principalement la régulation des consignes de température hiver comme été et le retardement du démarrage du chauffage en hiver et du rafraîchissement en été. Il y a également la réduction de l'éclairage (lors des absences, périodes ensoleillées, zones inoccupées), le retrait des chauffages d'appoint et la coupure des prises électriques lorsque cela est possible.

• **Efficience énergétique de nos bâtiments et équipements**

Celle-ci repose avant tout sur une bonne isolation des bâtiments.

En 2023, le toit du bâtiment de PBtub, couvrant une surface de 11 820 m^2, a été refait en intégrant les recommandations de l'audit énergétique.

En 2024, nous avons déployé un chantier de réhabilitation complète pour le bâtiment occupé par Syveco et Isocel. Ce chantier comprenait l'isolation par l'intérieur, le remplacement des menuiseries et des vitrages afin de réduire les ponts thermiques avec l'extérieur, le flocage thermique en sous-face des bureaux afin de réduire les pertes thermiques par le sol.

Les travaux se poursuivront en 2025 avec la préparation d'un chantier relatif à la toiture et au bâtiment occupé par Sferaco.

Elle repose aussi sur des technologies à bon rendement énergétique, dont bénéficient bon nombre de produits commercialisés par le groupe tels que les plafonds rayonnants, les accessoires pour pompes à chaleur ou les récupérateurs d'eau de pluie pour l'eau. Les bureaux de Thermador Groupe et Opaline ont été installés en 2023 dans un bâtiment entièrement rénové, bénéficiant de tous ces équipements.

La GTB (Gestion Technique du Bâtiment) permet également d'optimiser les besoins en énergie des bâtiments. La GTB est un système informatisé connecté à des capteurs et compteurs permettant de contrôler à distance un bâtiment à usage tertiaire. Cela permet de superviser et contrôler le chauffage, la ventilation et le conditionnement ou la qualité de l'air, pour s'assurer qu'ils fonctionnent de façon efficace et économique. En 2024, nous avons travaillé à la définition de notre cahier des charges GTB, déterminé les solutions techniques choisies et l'avons installé dans une première filiale, Jetly. La GTB a pour vocation ensuite d'être déployée dans l'ensemble de notre patrimoine immobilier.

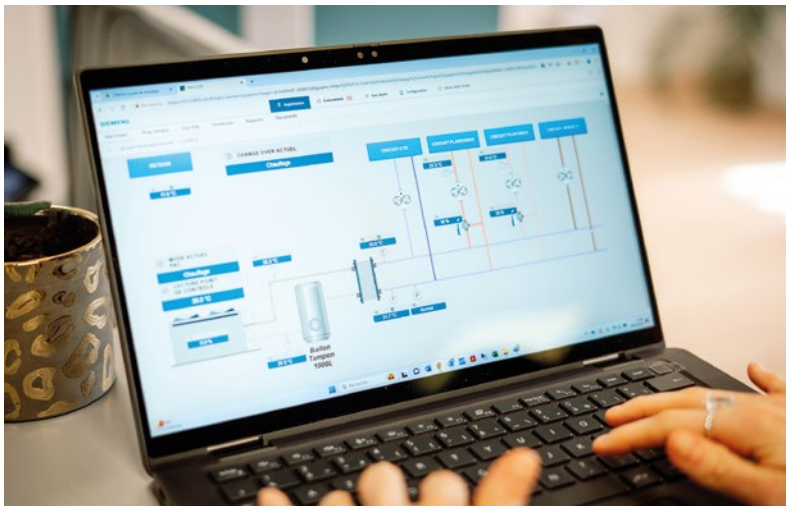

Logiciel de GTB

Nous avons également équipé pour le sous-comptage des consommations d'électricité par zone, les bâtiments occupés par Thermador Groupe, Aello, Axelair, Odrea et PBtub.

Développement des EnR (énergies renouvelables)

Le bâtiment regroupant nos filiales Aello, Axelair et Odrea, d'une superficie totale de 18 019 m², est équipé de panneaux photovoltaïques depuis plusieurs années.

En 2023, Sodeco Valves a rénové sa toiture, intégrant également des panneaux. Un tracker photovoltaïque a été installé chez Sectoriel. En 2024, un second tracker a été installé chez PBtub.

Nous étudions la faisabilité d'installation d'autres trackers et panneaux sur nos bâtiments pour les années à venir.

Ces installations permettent à nos sites de bénéficier d'électricité en autoconsommation.

Lors des jours d'inactivité, l'énergie produite est revendue, ce qui permet à d'autres usagers de bénéficier d'énergie renouvelable.

Dorénavant, chaque site en construction ou en rénovation fait l'objet d'un cahier des charges intégrant des exigences spécifiques en termes de technologies photovoltaïques, de récupération d'eau de pluie et de biodiversité. Nous fixons également des objectifs de performance énergétique.

L'ensemble de ces plans ont produit des effets grâce aux réductions des consommations de gaz et d'électricité constatées.

INDICATEURS	2024	2023	2022
Consommations de gaz (en kWh)	2 597 345	2 607 937	3 755 296
Part de la consommation de gaz (en biogaz)	92,0 %	25,2 %	-
Part de la consommation de gaz en contrat - "Compensation carbone"	91 %	85 %	89 %
Émissions directes liées au chauffage et rafraichissement des bâtiments (en tCO_2e par 1 000 m²)	3,95	3,95	5,01
Consommations d'électricité (en kWh)	2 023 637	2 156 733	2 378 488
Part de la consommation d'électricité en "Option énergie renouvelable"	99 %	99 %	92 %
Part de l'éclairage LED dans nos bâtiments (en % des m²)	86 %	79 %	67 %
Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (en tCO_2e par 1 000 m²)	0,75	1,03	1,25

Détail des actions sur le scope 3 déplacements

• Promouvoir des plans de mobilité douce

Un de nos objectifs environnementaux porte sur la mobilité. Nous avons largement dépassé nos objectifs moyen terme de nombre de salariés couverts par le Forfait Mobilités Durables (FMD) : 289 bénéficiaires à qui nous avons versé 166 k€.

Nous continuons le déploiement de cette initiative et l'avons étendue avec d'autres entreprises voisines de notre bassin d'emploi. Au-delà d'un avantage financier pour nos salariés, c'est une réelle sensibilisation permettant à tous de découvrir des modes de déplacements plus responsables pouvant être intégrés dans le cadre personnel. Des vélos électriques sont à disposition des salariés pour effectuer des déplacements entre les filiales à Saint-Quentin-Fallavier. Des bornes de recharge permettent d'alimenter les véhicules électriques sur nos sites de Ternat chez Sodeco Valves et de Saint-Quentin-Fallavier chez Sferaco. En 2023 et 2024, de nouvelles bornes ont été installées sur nos sites de Syveco-Isocel, Jetly, Thermador Groupe-Opaline, Sectoriel et Mecafer.

• Journée de la mobilité

En juin, 275 personnes des filiales de Saint-Quentin-Fallavier se sont mobilisées pour le challenge mobilité organisé par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les participants sont venus en covoiturage, à vélo ou en transport en commun.

E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique

En 2021, nous nous sommes fixé quatre objectifs clés relatifs à la réduction de nos émissions de CO_2. Le processus de fixation de nos objectifs est détaillé dans ESRS 2 dans la section 3.2.5 (*Nos engagements et 19 priorités à moyen et long termes*). Notre parti-pris est de nous engager sur des objectifs dont nous avons validé une atteinte potentielle et réaliste, à travers le calcul des actions et leviers mis en oeuvre. L'horizon temporel choisi était 2030 avec un jalon en 2025, pouvant être assumé par la direction du groupe en place.

Extrait de nos 19 indicateurs clés	*Année de référence 2021*	2023 RÉEL	2024 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
10. Scope 1 - Émissions directes - flotte de véhicules (Teq CO_2 par véhicule).	*3,49*	3,26	2,64	< 2,72	< 1,69
11. Scope 1 - Émissions directes - chauffage et rafraîchissement des bâtiments (Teq CO_2 par 1 000 m²).	*6,37*	3,95	3,95	< 4,56	< 3,82
12. Scope 2 - Émissions indirectes dues à la consommation d'énergies des bâtiments (Teq CO_2 par 1 000 m²).	*1,25*	0,75	0,74	< 0,81	< 0,44
13. Scope 3 - Émissions indirectes dues à nos produits (Teq CO_2/tonne de produits).	*7,13*	6,53	6,41	- 2 %	- 17 %

Afin de piloter notre progression opérationnelle, nous avons relié ceux-ci à des actions mesurables, notamment :

	2024 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
Formation des Codir aux enjeux environnementaux	67 %	100 %	100 %
Pourcentage de CA engagé dans un bilan scope 3 détaillé	99,8 %	80 %	100 %

Les directions administratives et les directions des achats ont suivi des formations dédiées à leurs fonctions. Une formation est programmée pour les directions commerciales en 2025.

Objectifs carbone scopes 1 et 2

Pour les objectifs relatifs à la décarbonation de l'énergie utilisée pour nos bâtiments, nous nous sommes fixé un plan d'investissement ambitieux par le biais de notre filiale immobilière Thely. Nous nous sommes basés sur les économies d'énergie prévues grâce aux équipements photovoltaïques et aux travaux d'isolation. Ces objectifs ont été réévalués en 2023 (selon la méthode location based), en cohérence et avec des ambitions supérieures à celles de la réglementation du 23 juillet 2019 relative aux obligations de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire : - 40 % pour la consommation de gaz et - 65 % pour la consommation d'électricité d'ici à 2030 par rapport à l'année référence 2021 par m^2.

Pour les objectifs relatifs à la décarbonation de notre flotte de véhicules : en 2021, nous nous sommes fixé pour objectif de convertir progressivement 100 % de notre parc à l'énergie électrique ou hybride d'ici à 2030 ; nous y avons associé les émissions relatives à ces motorisations et aux kilomètres parcourus par nos commerciaux itinérants. Ils réalisent déjà les longs trajets en train.

Objectifs carbone scope 3 produits

Comme annoncé en 2023, nous nous sommes fixé un objectif de réduction de nos émissions sur le scope 3.
Pour déterminer notre objectif sur le scope 3 produits, nous avons développé, à l'aide d'un cabinet de conseil spécialisé, un calculateur de trajectoire, se basant sur les émissions carbone des familles de produits représentatives pour l'année référence 2022, la plus à jour. Nous avons travaillé des hypothèses en nous appuyant sur l'expertise de deux de nos filiales, Sectoriel et Sferaco.

Nous avons retenu 5 leviers de décarbonation, sur nos postes d'émissions majeurs :

- la baisse du poids carbone des matériaux et produits fabriqués par le biais de la décarbonation de l'énergie des pays producteurs,
- la décarbonation du transport mondial amont,
- la décarbonation de nos partenaires de transports aval,
- la décarbonation du mix électrique français pour l'utilisation et,
- la décarbonation de l'industrie pour la fin de vie.

Les facteurs de réduction appliqués sont issus des objectifs de nos partenaires pour le transport aval, de sources officielles (scénario ADEME et AIE) pour le mix électrique français, le transport amont et la fin de vie des produits et enfin, d'échanges avec nos partenaires ou de réalisation d'ACV pour la décarbonation des produits.

PRÉSENTATION DU SCÉNARIO DE RÉDUCTION DÉTAILLÉ PAR LEVIER DE DÉCARBONATION (AR31)

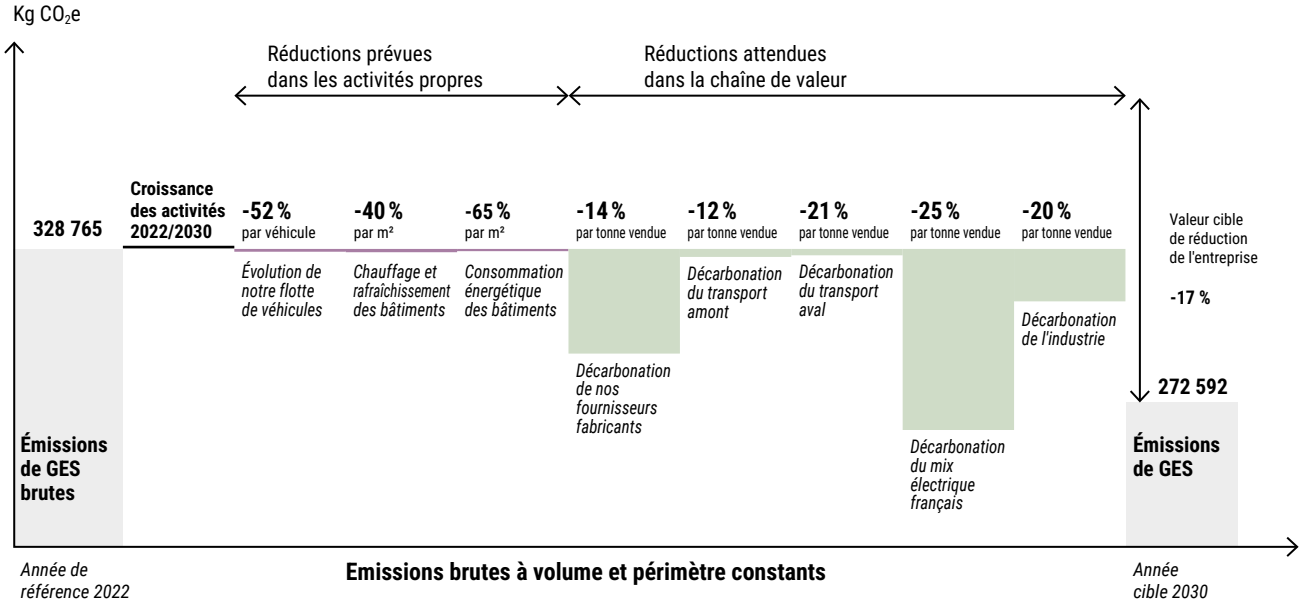

Notre scénario de baisse des émissions a été calculé en intensité carbone, c'est-à-dire en tCO_2e par tonne de produits vendus, sur le scope 3 produits. Il est de -17 % en intensité pour 2030, par rapport à l'année de référence 2022. Nous maintenons ce scénario sur la base des performances des années 2023/24.

La projection annoncée en valeur absolue de 272 592 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre a été calculé sur la base d'une activité constante. Depuis 2020, nous donnons une perspective de développement à 10 ans dans le DEU (chapitre 1.5). Nous y listons les différents leviers à notre disposition, dont la croissance externe, sans détailler leurs poids respectifs du fait de l'imprévisibilité croissante de nos marchés et du contexte politique, économique et géopolitique. Cet objectif de croissance est fixé en euros sans détails par gamme or, le mix produits a un impact qui peut être significatif sur les émissions carbone. Nous travaillerons en 2025 à un scénario en volume pour lequel des émissions de gaz à effet de serre pourront être estimés.

De surcroît, s'engager à réduire nos volumes impliquerait d'abandonner des parts de marchés à nos concurrents. En effet, nous commercialisons très majoritairement des produits répondant à des besoins primaires qui, quoiqu'il advienne, seront vendus. Nous travaillons donc à réduire l'impact de nos produits et à embarquer dans notre démarche les sociétés qui nous rejoignent.

Cette réduction sera étroitement liée aux efforts menés par et avec nos partenaires : nos fournisseurs pour la conception, les matériaux et la fabrication des produits, nos prestataires pour le transport amont et aval. Elle dépendra également du mix énergétique national concernant l'utilisation de nos produits actifs et la fin de vie des produits.

Notre objectif de réduction n'est à ce jour pas compatible avec la limite de 1.5°C fixée par l'Accord de Paris pour plusieurs raisons :

- Comme indiqué précédemment, notre objectif à moyen terme est fixé à 2030, horizon temporel que la direction actuelle du groupe est en mesure de piloter.
- Notre chaîne de valeur émettant relativement peu de gaz à effets de serre comparativement à d'autres secteurs d'activité, nous restons à ce jour circonspects quant à notre capacité à réduire de 55 % nos émissions de gaz à effet de serre dès 2030 comme nous y invitent les grands objectifs du Green Deal européen.
- Certains des process de fabrication communément utilisés par nos fournisseurs sont très consommateurs d'énergie et n'ont pas d'alternative connue à ce jour, notamment pour la transformation des métaux et des matériaux plastiques.
- L'utilisation de matière recyclée est déjà très poussée, ce qui nous laisse une marge de manœuvre limitée à ce niveau.
- C'est donc principalement l'utilisation d'une énergie décarbonée par nos fournisseurs et leurs propres fournisseurs de matière qui tracera notre trajectoire, et par conséquent les politiques énergétiques des pays dans lesquels sont implantées les usines produisant les matériels vendus par nos filiales.

Une première approche nous montre que nos fournisseurs européens prochainement soumis à la réglementation CSRD représentent 40 % de nos achats en valeur. Nous constatons que les plus grands se mettent en mouvement. De leurs trajectoires va dépendre la nôtre, ce qui va nous amener bien évidemment à monter notre niveau d'exigence envers eux. Nous sommes sûrs que les meilleurs d'entre eux sauront déceler de possibles avantages compétitifs.

3.3.1.4 - CONTRIBUTION CARBONE

E1-7 Politique liée à l'atténuation du changement climatique

Nous ne nous sommes pour l'instant pas fixé de politique ni d'objectif au niveau groupe en terme de contribution carbone car nous avons souhaité concentrer premièrement nos efforts sur les leviers d'atténuation.
Trois de nos filiales ont d'ores et déjà initié des actions de contribution, sur une partie de leur chaîne de valeur, comme décrit ci-après.

E1-3 Actions et ressources en lien avec l'atténuation du changement climatique

Rénovation de bâtiments

Notre filiale Sferaco a mis en place une démarche de contribution carbone pour une partie des émissions de son scope 3, pour lesquelles des actions de réduction ne peuvent avoir lieu à court terme. En 2024, comme en 2021, 2022 et 2023, Sferaco a fait un don de 30 000 € aux Apprentis d'Auteuil, association reconnue d'utilité publique. Cette somme a permis d'aider à financer les travaux pour la rénovation complète de la Maison de l'Enfance à Caractère Social à Morestel (Isère) en BBC (bâtiment bas carbone). L'opération concerne l'installation d'une unité de vie de 10 jeunes de 4 à 11 ans dans l'ancienne maison de la trésorerie. Une analyse de cycle de vie du bâtiment a été réalisée par un cabinet expert comprenant les impacts environnementaux couvrant : le chantier, les consommations d'énergie, les consommations et rejets d'eau, les produits de construction et équipements. Les données environnementales sont issues de la base de données nationale INIES.

En comparaison avec un même ouvrage neuf, le projet de rénovation lourde atteint : le seuil 2028 énergie, soit le plus haut niveau suivant la réglementation en vigueur et le seuil 2031 construction, soit le plus haut niveau suivant la réglementation en vigueur. Ces travaux vont donc permettre de générer des réductions de consommations énergétiques significatives.

Le projet a été soumis à la possibilité d'obtenir un certificat de compensation carbone, qui n'a pu être obtenu, car ceux-ci sont accordés à des projets de plus grande envergure. Il nous tient à cœur de soutenir une association d'utilité publique et sur notre territoire sur le long terme et, de contribuer à un projet non seulement durable au plan environnemental, mais aussi social et sociétal.

Reboisement et préservation de bois

En 2023, la société Sodeco Valves a réalisé l'acquisition d'un bois de 1 hectare à proximité de ses locaux à Ternat. L'objectif est, entre autres, de protéger cet écosystème forestier et ainsi faire en sorte qu'il continue à séquestrer du carbone.

En 2024, Syveco a décidé de contribuer au financement d'un projet de reboisement dans la région, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF). Syveco va aider la ville de Janneyrias (Isère), située à proximité de l'entreprise, dans sa stratégie d'adaptation de sa forêt aux aléas climatiques. Le soutien financier accordé à l'ONF permet de remplacer une ancienne peupleraie de la forêt communale par une plantation d'essences forestières diversifiées et adaptées. Il s'agit de reconstituer une surface d'environ un demi-hectare, par la plantation de 600 plants. Celle-ci vise à pallier le manque de régénération naturelle et à favoriser la protection de la biodiversité.

Les salariés de Syveco ont été associés à l'opération. À travers leur engagement lors de la "Semaine de la mobilité", ils ont pu épargner 8 580 km de déplacement domicile - travail en voiture grâce à l'utilisation des transports en commun et au recours au covoiturage. Nous avons valorisé ces kilomètres épargnés sur une base de 0,50 € du km, soit 4 290 €. À cette somme ont été ajoutés 5 700 €, correspondant à l'estimation du poids carbone généré par les kilomètres parcourus en avion durant l'année 2023 par les équipes commerciales (53 tCO_2), valorisé à un peu plus de 100 € la tonne de CO_2.

Une enveloppe de 10 000 € a ainsi été dégagée pour financer le projet de reboisement. Une dizaine de salariés se rendra sur la parcelle pour contribuer à la mise en terre des premiers plants début 2025.

Il est probable que cette action soit renouvelée les années suivantes et qu'elle s'inscrive dans la durée.

Métriques

CONTRIBUTION CARBONE	CHAÎNE DE VALEUR	BÉNÉFICIAIRE
Sferaco	Chaîne de valeur	Apprentis d'Auteuil
Syveco	Chaîne de valeur	ONF (office national des forêts)
Sodeco	Périmètre direct	Acquisition d'un bois

Nous ne sommes actuellement pas en mesure d'évaluer les émissions de CO_2 compensées par ces initiatives.

3.3.1.5 - ADAPTATION AU RISQUE CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN DE RÉSILIENCE

Thermador Groupe a rédigé une politique environnementale en 2024. Celle-ci est présentée sur notre site web dans la rubrique développement durable et elle inclut l'adaptation au changement climatique :
https://www.thermador-groupe.fr/wp-content/uploads/Politique-environnementale-Thermador-Groupe

Les effets du changement climatique sont actuels et vont se renforcer. Conscients qu'ils pourraient affecter notre chaîne de valeur, dans le cadre de notre politique d'adaptation au changement climatique, nous avons démarré une démarche de mitigation.

E1-3 Actions en lien avec l'adaptation au changement climatique

Cette démarche consiste dans un premier temps à identifier et évaluer nos risques. Ce travail d'identification et de cartographie a constitué notre plan d'actions en 2023 et 2024. Nos travaux, leurs champs et horizons temporels sont détaillés plus haut dans SBM-3 - Incidences, risques et opportunités (IRO) importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique.

E1-4 Cibles liées à l'adaptation au changement climatique

Nous ne nous sommes pour l'instant pas fixé de cibles et de métriques liés à l'adaptation, nous y travaillerons dans les années qui viennent.

E1-9 Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique

Les incidences financières escomptées liées au changement climatique sont détaillées au début de ce chapitre dans la section SBM-3 - Incidences, risques et opportunités (IRO) importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique.

E1-8 Tarification interne du carbone

Nous n'utilisons pour l'instant pas de système interne de tarification du carbone.

Bois acquis par Sodeco en Belgique

3.3.2 RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES - ESRS E3

Équipant les bâtiments, les travaux publics et l'industrie, notamment pour l'eau chaude sanitaire, la récupération d'eau de pluie, le traitement des eaux usées et l'adduction d'eau potable, nos activités nous placent au cœur de la transition écologique. Notre modèle d'affaires explicité dans la section 3.2.3 Strategie SBM-1 *(Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur*).

Les sécheresses des étés 2022 et 2023 nous ont rappelé à quel point la ressource en eau est précieuse. Nos actions pour la préserver concernent nos propres opérations mais aussi et surtout nos clients, à travers l'usage des produits que nous vendons. Plusieurs de nos filiales sont expertes en gestion et valorisation de l'eau.

ESRS 2 IRO-1 DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS LIÉS AUX RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques, veuillez consulter l'ESRS 2 section 3.2.D IRO-1 (*Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels*).

Dans notre cartographie, nous avons identifié l'enjeu sur la ressource aquatique comme matériel sur la chaîne de valeur aval, car nous participons à la mise sur le marché de produits permettant de réduire les prélèvements d'eau, ce qui constitue un impact positif réel tout en répondant aux attentes des utilisateurs finaux[1].

Cet enjeu s'inscrit dans le cadre de l'objectif de développement durable qui vise à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, tout en assurant une gestion durable des ressources en eau (6e ODD).

IRO MATÉRIELS	CHAÎNE DE VALEUR	CARACTÉRISTIQUE
Préservation de la ressource en eau dans la chaîne de valeur Certains de nos produits permettent de réduire les prélèvements d'eau potable. C'est un allègement de la pression sur la ressource eau.	Aval	Impact positif

En ce qui concerne la chaîne de valeur amont, nous prévoyons d'en évaluer les impacts en 2025-2026 en collaborant avec nos fournisseurs pour collecter des informations sur leurs prélèvements et rejets. Nos fournisseurs ont été consultés dans le cadre de l'analyse de double matérialité, deux d'entre eux ont été interviewés et ont confirmé que le sujet de l'eau était important.

Risques physiques et de transition liés au changement climatique

Notre analyse des risques et opportunités intègre l'eau (opportunités de marché, risques d'inondations).

La démarche est explicitée dans les sections 3.2.4 - *Gestion des impacts, des risques et des opportunités - IRO-1* et 3.3.1 - *Gouvernance, impacts, risques et opportunités liés au changement climatique - ESRS2 IRO-1*.

E3-1 Politiques en matière de ressources hydriques et marines

L'eau est une ressource limitée et précieuse. La préserver est un geste essentiel. Réduire la consommation d'eau potable est devenu une nécessité, notamment pour des usages où cette eau n'a pas besoin d'être potable.

En intégrant des solutions innovantes, le groupe met en œuvre une politique de préservation de l'eau centrée sur l'efficacité et la durabilité. Les initiatives de chaque filiale (détaillées plus loin) sont conçues non seulement pour répondre aux besoins immédiats de réduction de la consommation d'eau, mais aussi pour sensibiliser et éduquer les consommateurs sur les pratiques durables. Cette approche garantit que l'ensemble de la chaîne de valeur aval contribue à la conservation des ressources en eau, alignant ainsi la stratégie du groupe avec l'ODD 6 sur l'eau propre et l'assainissement :

Notre politique environnementale est disponible sur notre site internet et elle inclut la préservation de la ressource en eau :
https://www.thermador-groupe.fr/wp-content/uploads/Politique-environnementale-Thermador-Groupe

Le développement de solutions visant à préserver la ressource en eau constitue une priorité stratégique dans le modèle d'affaires du groupe. La préservation de l'eau est au cœur du métier de plusieurs de nos filiales, qui proposent des gammes de produits permettant de récupérer, stocker, filtrer et réutiliser l'eau, tout en réduisant la consommation, les pertes liées aux fuites, et en optimisant le comptage.

E3-2 Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines

Certains de nos produits permettent de réduire les prélèvements d'eau potable et répondent aux attentes des utilisateurs finaux, ce qui représente un impact positif dans notre chaîne de valeur aval. Grâce au développement de solutions de : comptage, récupération, traitement et filtration des eaux de pluie, réutilisation des eaux usées traitées, stockage, irrigation au goutte-à-goutte et remplacement de canalisations fuyardes.

Pour répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes croissantes en matière de préservation de l'eau, nos différentes filiales, portées par leurs directions générales, mettent en œuvre des solutions innovantes et durables adaptées à divers secteurs.

1 - Le baromètre annuel d'opinion 2021 du Centre d'information sur l'eau, montre que 9 Français sur 10 sont attentifs aux quantités d'eau qu'ils consomment, reflétant une prise de conscience croissante des impacts du changement climatique sur les ressources en eau.
https://www.cieau.com/barometre-kantar-cieau-les-francais-et-leau-25-ans-dopinion/

Récupération et valorisation de l'eau

Préserver, gérer et valoriser la ressource en eau est une priorité pour notre filiale Jetly entre autres. Les cuves de récupération permettent non seulement de stocker l'eau de pluie, mais aussi de la réguler pour des applications domestiques ou collectives. Elles permettent de réduire le prélèvement sur le réseau d'eau potable. Jetly propose aussi des solutions de pompage qui permettent d'utiliser l'eau de pluie pour les besoins quotidiens : sanitaire, nettoyage, machines à laver ou arrosage.

Une fois enterrée, la cuve est associée à une pompe, définie en fonction des besoins de l'installation (habitat, jardin, maison individuelle ou collectif). Il est possible d'automatiser cette solution de pompage à l'aide d'une électrovanne et de bénéficier ainsi d'une alimentation en eau permanente avec priorité donnée à l'eau de pluie. De plus, les dernières innovations liées à la variation de vitesse des moteurs électriques apportent silence et économies d'énergie. Pour les collectivités, le gestionnaire Aquatwin (système de gestion à 2 pompes) répond aux besoins des écoles, hôtels, hôpitaux, parcs et jardins, et ce, en toute autonomie.

Nous proposons également une gamme de filtration, qui permet de prévenir et de réduire la pollution de l'eau en traitant les particules, les Composés Organiques Volatils (COV) ou les bactéries présentes dans l'eau.

Vue du circuit de récupération d'eau de pluie et d'alimentation d'une maison

Jetly s'engage activement dans la normalisation et la réglementation de son secteur en participant à la commission RENC (Réutilisation des Eaux Non Conventionnelles) de l'AFNOR. Cette implication stratégique nous permet de contribuer directement à l'élaboration des futures normes encadrant la réutilisation des eaux, un enjeu clé pour la gestion durable des ressources hydriques. En défendant nos intérêts et ceux de nos clients, nous anticipons les évolutions réglementaires, garantissant ainsi des solutions de pompage conformes, performantes et adaptées aux exigences environnementales.

Consommation sanitaire raisonnée

Notre filiale Odrea, société française, à travers sa marque Édouard Rousseau créée en 1934 et employant une centaine de collaborateurs assemble ses robinets NF sur son site de 10 000 m² à Sens, en Bourgogne. Elle s'efforce de proposer des produits conçus pour **réduire la consommation d'eau, soit directement en utilisant les produits, soit en sensibilisant les usagers**. Ces produits intègrent certains composants ou fonctions comme :

- Une manette à butée "Éco-stop" qui limite le débit d'eau d'un robinet de 50 % à l'ouverture. Ce même principe se retrouve sur un robinet thermostatique dont la cartouche céramique "Éco-stop" est équipée d'un bouton de blocage de débit à mi-course, limitant ainsi la consommation d'eau.
- Un aérateur réducteur de débit qui obstrue partiellement le passage de l'eau et réduit de fait la consommation d'eau de 50 %.
- Des systèmes temporisés ou à infrarouge qui stoppent l'écoulement de l'eau après un certain temps. Cela évite les écoulements d'eau inutiles, par exemple lors du lavage des mains.
- La nouvelle gamme EKOGEST qui n'agit pas directement sur la consommation elle-même, mais sur l'éducation du consommateur.

Les produits de cette gamme sont équipés d'un système dynamo qui calcule la consommation d'eau. Un écran LED affiche le nombre de litres d'eau consommés, en même temps qu'un signal lumineux vert pour une consommation de moins de 25 litres, puis orange pour une consommation jusqu'à 50 litres et rouge pour une consommation au-delà de 50 litres. En réduisant le temps passé sous la douche, il réduit de fait sa consommation.

Piscine basse consommation

Aello, spécialisée dans la distribution d'équipement pour piscines à destination des professionnels, s'engage pour rendre la piscine de demain autonome en consommation d'eau et d'énergie. Pour préserver l'eau, elle propose des solutions comme des cuves de récupération des eaux de pluie et des trop-pleins, l'usage de citernes temporaires pour les opérations de maintenance ou l'utilisation de filets d'ombrage pour limiter l'évaporation. Pour l'utilisation d'énergie renouvelable, elle propose des panneaux photovoltaïques et des batteries pour capter l'énergie solaire et alimenter le local technique et des panneaux solaires pour produire de l'eau chaude sanitaire. En complément, l'offre Aello en pompes de filtration s'oriente massivement vers l'utilisation de moteurs à aimants permanents (en remplacement des moteurs asynchrones) peu consommateurs en énergie.

Odrea, à travers sa marque SPIDO, commercialise des groupes de filtration basse consommation d'énergie pour les particuliers, fabriqués en Italie.

Acheminement de l'eau

Notre filiale DPI est spécialisée dans le domaine de l'adduction de l'eau, dans les réseaux d'assainissement et de refoulement. Elle propose notamment dans sa gamme "Eau potable", des tubes ayant obtenu une attestation de conformité sanitaire (ACS), des tubes équipés de barrière antipollution. Son offre de produits couvre l'eau potable, les eaux usées, les eaux industrielles, l'irrigation.

Notre offre de produit ayant un impact positif en allégeant la pression sur la ressource en eau, se fait à travers : Alto Metering qui propose différents types de compteurs télérelevables permettant de maîtriser sa consommation d'eau et Sferaco qui offre une gamme complète sur le cycle de l'eau avec des raccordements, des produits protégeant les réseaux.

Ces solutions contribuent à notre chiffre d'affaires vert estimé tel que présenté au chapitre 3.1 - *Informations complémentaires à l'état de durabilité* (Indicateur alternatif de performance taxonomie) non audité par notre vérificateur de durabilité.

Les directions achat des filiales Jetly, Odrea, Aello travaillent étroitement avec nos fournisseurs afin d'appuyer le développement de notre offre. Nous consacrons aussi des dépenses de R&D chez Odrea à la préservation de la ressource en eau.

E3-3 Cibles

Thermador Groupe n'a pour le moment pas fixé de cibles mesurables de suivi de cet impact positif.

Nous sommes en cours de réflexion pour la définition de cibles volontaires et nous envisageons de le faire dans les prochaines années.

E3-4 Consommation d'eau

En ce qui concerne nos activités propres, nous consommons de l'eau uniquement pour nos sanitaires voire l'arrosage de jeunes arbres ainsi que le sprinklage. Nous utilisons les produits que nous offrons pour atténuer notre impact et nous cherchons ainsi à optimiser nos consommations en eau.

Installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie devant le bâtiment Opaline

Dans les bâtiments de filiales localisées à Saint-Quentin-Fallavier, Jetly, Odrea, FGinox, Thermador Groupe et Opaline, nous collectons l'eau de pluie via les systèmes de cuves vendus par Jetly pour alimenter les sanitaires. L'utilisation de cette technologie au sein de nos filiales limite la consommation en eau potable en réutilisant cette ressource d'une manière non négligeable puisqu'une chasse d'eau équivaut à un volume compris entre 6 et 9 litres. Ces cuves ne sont pas actuellement équipées de compteurs pour mesurer la quantité d'eau recyclée et réutilisée, nous étudions la faisabilité pour installer des compteurs vendus par notre filiale Alto Metering.

Nous stockons de l'eau exclusivement pour la protection incendie de nos bâtiments équipés de sprinklers. Nous avons modifié notre méthode de mise à niveau des réseaux de sprinklage en réalisant des analyses de l'eau glycolée par prélèvements plutôt que de procéder à une vidange totale des cuves, ce qui nous permet d'éviter le gaspillage d'eau potable en grande quantité.

Bien que l'eau soit un enjeu non matériel dans nos opérations propres, nous continuons de communiquer des indicateurs, ces informations étant demandées par plusieurs de nos parties prenantes.

Notre prélèvement d'eau sur le réseau a augmenté d'un peu plus de 20 % en 2024 par rapport à 2023 . Cette hausse est liée à des incidents techniques n'ayant pas permis d'utiliser nos cuves de récupération d'eau à pleine capacité, des fuites sur le réseau qui ont été difficiles à détecter, une erreur d'une de nos filiales sur son estimation 2023 (2024 étant la consommation réelle) ainsi que l'arrosage des arbres nouvellement plantés.

INDICATEURS	2024	2023	2022
Prélèvement d'eau potable sur le réseau en m^3 *	6 580	5 365	6 007
Consommation d'eau **	0	0	0
Prélèvement d'eau potable sur le réseau * dans les filiales situées en zone de stress hydrique m^3 ***	371	311	260
Superficie couverte par la récupération d'eau de pluie m^2	44 063	44 063	38 926

** Anciennement dénommé "consommation d'eau" dans nos anciennes DPEF.*
*** Consommation d'eau = Prélèvement d'eau - Rejets.*
**** Zones de stress hydrique relevées via les travaux Eiffel, mentionnées à la section 3.3.1 - Environnement.*

E3-5 Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines

Thermador Groupe a réalisé une analyse de résilience face aux différents types de risques et opportunités, incluant le changement climatique, la gestion de l'eau et l'économie circulaire. La méthodologie utilisée pour cette analyse est détaillée dans la section 3.3.2 - ESRS 2 SBM-3 *(IRO importants et leur interaction avec le modèle d'affaires*), qui décrit les processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités liés au changement climatique.

Les incidences financières escomptés sont présentées dans le même chapitre, section SBM3 (Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique). La résilience du groupe a été confirmée, les opportunités d'affaires identifiées dans le domaine de l'eau étant équivalentes aux risques évalués.

RISQUES MATÉRIELS (ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ)	EFFETS ACTUELS OU ESCOMPTÉS	RÉSILIENCE
• Règlementations sur l'eau • Hausse du prix de l'eau	Effets potentiels sur le chiffre d'affaires à horizon 5 ans. Méthodologie expliquée dans la section 3.3.1.2 - ESRS2 SBM3 (IRO importants et leur interaction avec le modèle d'affaires).	Impact positif

3.3.3 UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE - ESRS E5

Nos filiales ont un rôle clé à jouer en sélectionnant des produits durables et en développant l'éco-conception avec leurs partenaires. Les services mis à disposition de nos clients permettent également de maximiser la durée de vie des produits. Nos métiers sont présentés en détail à la section 3.2.3 Strategie SBM-1 (*Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur*).

ESRS 2 IRO-1 DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS LIÉS À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Nous sommes attentifs depuis longtemps à la minimisation de nos impacts environnementaux, ce qui se manifeste à travers des actions au quotidien telles la réduction et le recyclage de nos déchets ou les écogestes.

En 2022 / 23, nous avons réalisé une cartographie des impacts environnementaux de nos produits. Ce travail couvre les étapes clés de leur cycle de vie (fabrication, utilisation, fin de vie) pour : les émissions de GES, la consommation d'énergie, la consommation et la pollution de l'eau, l'utilisation de ressources et la génération de déchets. Il a impliqué des groupes de travail pluridisciplinaires dans nos filiales, pilotés transversalement par le pôle développement durable, et il a été partagé en comités de direction.

En 2024, nous avons approfondi l'analyse de matérialité de ces enjeux dans le cadre du déploiement de la CSRD. Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité, consulter le chapitre 3.2 ESRS 2 - IRO-1 (*Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels*).

Nous avons identifié l'enjeu sur l'utilisation des ressources et l'économie circulaire comme matériel dans nos activités propres et sur la chaîne de valeur, parce qu'il est essentiel de sécuriser l'approvisionnement en matières premières constituant nos produits, de maîtriser les coûts et de réduire notre impact environnemental.

IRO MATÉRIELS	CHAÎNE DE VALEUR	CARACTÉRISTIQUE
Économie circulaire - Ressources entrantes Pression accrue sur les ressources naturelles et minières, avec risque d'épuisement des matériaux essentiels à la fabrication.	Amont	Impact négatif
Économie circulaire - Ressources entrantes Raréfaction des ressources critiques et augmentation des coûts des matières premières comme le cuivre, l'inox, et le chrome.	Amont	Risque
Gestion des déchets Pression sur les ressources et pression sur les systèmes de gestion des déchets.	Amont, Aval, Activités propres	Impact négatif

Économie circulaire - Ressources entrantes

La gestion des ressources entrantes, essentielles à notre activité, constitue un enjeu stratégique majeur. Notre modèle d'affaires repose sur l'achat de produits nécessitant des matières premières critiques, notamment les métaux, les plastiques, l'eau et l'énergie pour leur fabrication en amont. Adopter une approche d'économie circulaire est indispensable pour réduire notre dépendance aux ressources vierges et assurer une durabilité économique face aux tensions et coûts croissants sur ces matériaux.

L'impact a été identifié à court, moyen et long termes. Il vient de ce que l'exploitation intensive des ressources naturelles et minières contribue à leur épuisement progressif, menaçant de ce fait la disponibilité de matériaux indispensables à la chaîne d'approvisionnement.

Le risque a été identifié à moyen et long termes. Il vient de la raréfaction des ressources clés. Les tensions prévues sur des matières premières telles que le cuivre, le zinc, l'acier, l'aluminium pourraient affecter notre compétitivité et nécessiter des stratégies d'adaptation pour sécuriser nos approvisionnements.

Gestion des déchets

L'impact a été identifié à court et moyen termes. Cela comprend les déchets issus des processus de fabrication, les emballages et les déchets du bâtiment (fin de vie des produits).

E5-1 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Notre politique environnementale est disponible sur notre site :
https://www.thermador-groupe.fr/wp-content/uploads/Politique-environnementale-Thermador-Groupe

Elle s'applique à l'ensemble de nos sociétés et inclut le développement d'une économie circulaire.

Ressources entrantes

Éco-conception et durée de vie de nos produits

Ayant pris la décision de lancer une démarche d'éco-conception[1] en 2021, cinq de nos filiales (Sferaco, Thermador, PBtub, Axelair, Sectoriel) se sont portées volontaires dès 2022 pour mettre en place une démarche d'éco-conception de leurs produits et contribuer à améliorer la performance environnementale de nos gammes dans leurs marchés respectifs (bâtiment et industrie). Nos autres filiales les ont rejoints depuis dans cette démarche.

L'éco-conception, c'est l'intégration des aspects environnementaux dès la conception et le développement des produits avec pour objectif la réduction des impacts environnementaux négatifs tout au long de leur cycle de vie à service rendu équivalent ou supérieur. Cette approche vise à trouver le meilleur équilibre entre les exigences environnementales, sociales, techniques et économiques.

Cycle de vie du système étudié

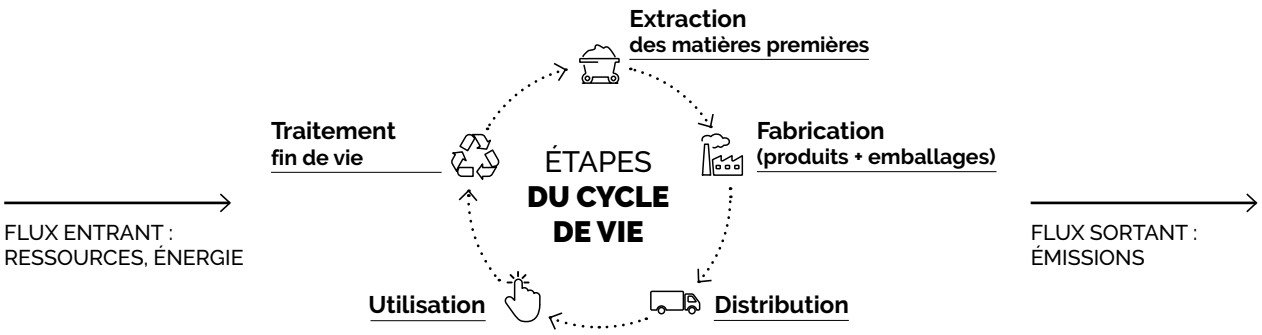

Afin d'évaluer l'impact environnemental d'un produit, il est possible de réaliser des Analyses de Cycle de Vie (ACV) ou des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES). Elles puisent des données "du berceau à la tombe".

À la suite de ces diagnostics, les filiales élaboreront avec leurs fournisseurs des plans de réduction de leurs impacts.

En 2023, nous nous sommes fixé une vision commune en matière d'éco-conception, incluant nos priorités et notre feuille de route pour 2023 / 2024. Celle-ci inclut **4 piliers d'actions** :

- **l'éco-conception de nos produits**, portant prioritairement sur les 3 étapes ayant le plus fort impact c'est-à-dire la fabrication, l'utilisation et la fin de vie,
- **l'accompagnement de nos fournisseurs**,
- **la communication auprès de nos clients à travers des labels transparents**,
- **L'allongement la durée de vie de nos produits grâce à nos travaux pour l'économie circulaire.**

Le déploiement de l'éco-conception et de l'économie circulaire nous permettra de contribuer à la baisse de nos émissions de carbone, à la préservation des ressources et à la baisse des déchets, tout au long de notre chaîne de valeur.

Gestion des déchets

Nous nous efforçons d'appliquer **le principe des 3R (réduire, réutiliser, recycler)**. Nous sommes également responsables des futurs déchets issus des produits et emballages que nous mettons en marché, à travers la Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

La REP impose à toutes les entités responsables de la mise sur le marché français de produits ou matériaux du bâtiment d'organiser ou de financer la gestion des déchets issus de leurs produits en fin de vie. La France compte aujourd'hui plus de 30 filières REP (emballages ménagers, équipements électriques et électroniques, papiers, etc.) et de nouvelles vont voir le jour dans les 5 prochaines années. Avec la promulgation de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire en 2020, dite loi AGEC (Anti-Gaspillage et pour l'Économie Circulaire), les PMCB (Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment) sont concernés, de même que les articles de bricolage et de jardin. Les metteurs sur le marché de ces produits doivent adhérer depuis 2022 à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, auquel ils transfèrent leur obligation en lui versant en contrepartie une contribution financière. Il se charge d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus des produits et matériaux. Une autre obligation légale relative aux éco-organismes est la contribution au traitement des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE), qu'ils soient pour le marché du bâtiment ou pour le marché de l'industrie.

1 - L'éco-conception est l'un des 7 piliers de l'économie circulaire.

E5-2 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Ressources entrantes

Voici un panorama de nos travaux transversaux :

- **Travaux d'éco-conception :**
  - Suite ou lancement des ACV (Analyses de Cycle de Vie) de nos produits (Thermador, Sectoriel, Sodeco, Jetly) et démarrage des travaux d'éco-conception (Sferaco, Jetly),
  - Déploiement des PPE (plans de prévention éco-conception), qui avaient été formalisés et communiqués auprès de nos éco-organismes en 2023 par toutes nos filiales,
  - Initiatives pour la baisse de l'impact de nos emballages : réduction des volumes, suppression du plastique, réutilisation, recyclabilité.
- **Allongement de la durée d'usage des produits par l'économie circulaire :**
  - Développement des catalogues de pièces détachées à prix abordables (Jetly, Sferaco, Aello, Sectoriel, Isocel, Syveco et Odrea),
  - Réparation au-delà de la garantie légale (ateliers chez Jetly et Odrea qui réparent les pompes qui reviennent des magasins ou des utilisateurs),
  - Déploiement des indices et scores de réparabilité de nos produits (Mecafer, Jetly, Thermador, Sectoriel, Axelair et en 2025 Distrilabo),
  - Mise en place de ventes d'occasion (Sectoriel).
- **Formation de nos équipes :**
  - Formation en anglais de plusieurs dirigeants et directions achats, à travers des ateliers animés par un organisme de formation, afin de pouvoir être à l'aise dans l'accompagnement de nos fournisseurs non francophones,
  - Sessions d'échanges internes avec nos référents carbone,
  - Formation dédiée à la réalisation d'ACV déployée par Sectoriel et ouverte à toutes les filiales début 2024, qui sera réitérée en 2025,
  - Temps d'échange avec nos directions commerciales afin de mieux leur faire connaître et de promouvoir les produits durables, alignés aux critères de la taxonomie verte européenne.
- **Accompagnement de nos fournisseurs :**
  En tant que distributeurs, accompagner nos fournisseurs est essentiel pour proposer une offre de produits éco-conçus. Ceci passe par :
  - Leur sensibilisation lors des échanges avec nos équipes achats, formées à cet effet,
  - Leur appropriation des réglementations, à travers des supports d'informations,
  - Les notations de nos fournisseurs sur des critères RSE,
  - Le recueil des données nécessaires aux ACV.

Les initiatives plus en détail de nos filiales sont les suivantes :

PBtub et Thermacome ont 4 FDES collectives par l'intermédiaire du syndicat professionnel Cochebat. Pour répondre à la RE2020[2] et à l'évaluation de l'impact environnemental de tout nouveau procédé dans un bâtiment, Thermacome a publié en 2023 sa première FDES pour le plafond climatique ACOSI+ selon la norme EN 15804-A2. Cette FDES - une première en France - constitue un outil majeur permettant d'aider les professionnels à concevoir des ouvrages pour rendre un bâtiment plus durable, avec des impacts limités sur l'environnement tout en créant une ambiance saine pour les utilisateurs. Les produits couverts par des FDES représentent respectivement 79 % et 90 % des chiffres d'affaires 2023 de PBtub et Thermacome. Soulignons le trophée "intégration des enjeux énergétiques", décerné par la CAPEB AURA (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) à l'entreprise Larroussinie, qui a installé des planchers et plafonds chauffants rafraîchissants Thermacome. En 2025, Thermacome poursuivra ses travaux pour proposer des solutions basse consommation adaptées aux segments du collectif et de la rénovation. Le confort d'été est également un axe travaillé par l'équipe Thermacome, avec une attention particulière aux solutions passives. De nouvelles FDES en lien avec ces solutions seront instruites.

La réalisation d'ACV par Sferaco sur ses produits prioritaires, couvrant 3,6 % de son chiffre d'affaires en 2023, a donné lieu à la publication de ses 5 premières FDES, qui sont également les premières FDES du marché des vannes. Sferaco a lancé en 2024 une vanne éco-conçue, Serena®, fabriquée avec un nouveau laiton, non dézincifiable et sans plomb.

Jetly a travaillé sur une nouvelle station de relevage en utilisant une ACV simplifiée. Bien que le résultat initial n'ait pas été concluant, cette expérience a permis de mieux comprendre l'impact environnemental de leurs produits et motive de futures recherches.

Thermador poursuit et consolide sa démarche auprès de ses principaux fournisseurs sur des produits prioritaires, pour améliorer leurs profils environnementaux et publier en 2025 leurs premières FDES/PEP[3]. En particulier, Thermador vise à améliorer la durabilité de ses produits en développant un score de réparabilité, en réduisant les retours SAV grâce à des formations, et en mettant en place un marché secondaire pour les produits usagés.

Sodeco Valves a réalisé ses premières ACV pour ses produits majeurs en 2024, accompagnés par un cabinet expert.

Sectoriel a également initié ses travaux, en optant pour le recueil des ACV par ses fournisseurs.

Sectoriel a convenu avec deux de ses fournisseurs clés de vannes de retourner les poignées manuelles, ce qui permet d'éviter des déchets et de réutiliser ces poignées chez le fournisseur.

Odrea recherche des fabricants de pompes démontables et réparables.

2 - La réglementation environnementale 2020 ("RE 2020") se substitue progressivement en France aux réglementations thermiques précédentes. Elle vise notamment à améliorer la performance énergétique, et diminuer les consommations des bâtiments neufs.

3 - Nous avons les FDES (Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire) pour les produits de construction et les PEP (Profils Environnementaux Produits) pour les équipements du bâtiment.

Les produits ont été sélectionnés soit parce qu'ils représentent une part significative du chiffre d'affaires de la filiale soit parce qu'ils présentent un potentiel intéressant vis-à-vis de la RE2020 et des subventions de l'État qui vont dans le sens de la transition environnementale ou enfin, pour répondre aux attentes des clients en faveur de produits éco-conçus.

Les données collectées vont nous permettre de cibler les points d'amélioration de nos produits. Nos actions seront de natures diverses et adaptées en fonction de leur pertinence pour chaque produit. **Les principaux leviers identifiés sont :**

- choisir des matériaux (moins carbonés),
- augmenter le taux de matière première recyclée incorporée aux produits,
- allonger la durée de vie des produits en augmentant leur réparabilité et en mettant à disposition des pièces détachées facilement disponibles et à prix abordable
- améliorer la recyclabilité des produits, à travers le choix des matériaux et leur démontrabilité,
- accélérer l'économie circulaire en développant nos filières de réparation et notre présence sur les circuits de seconde main.

Engagement de nos fournisseurs et de nos clients

Ceci ne peut se faire qu'en engageant nos fournisseurs. Cela commence par la signature de notre Charte d'achats responsables qui intègre des critères de responsabilité environnementale. Ils sont également notés sur ces critères, sur la base d'une grille de notation interne, depuis 2024. Nos avancées dépendent de leur niveau de maturité. Pour certains nous faisons de la pédagogie et pour d'autres c'est l'occasion de découvrir des engagements déjà forts.

En matière de communication produits, nous engageons nos filiales à communiquer préférentiellement avec les labels officiels. Ainsi, Thermador a réajusté les critères de ses produits porteurs de son logo "IPE" aux critères d'alignement à la taxonomie verte européenne en 2023. Le score de réparabilité développé par nos filiales se base sur la méthode officielle de l'ADEME.

LE SCORE DE RÉPARABILITÉ

C'ESTUNE NOTE DE 0 À 10 ATTRIBUÉE À UN PRODUIT
POUR INFORMER LE CONSOMMATEUR SUR SON DEGRÉ DE RÉPARABILITÉ :

<<< Non réparable **Très réparable >>>**

Les critères pris en compte sont :
- La disponibilité de la documentation technique.
- La disponibilité des pièces détachées.
- Le prix des pièces détachées.
- Des critères spécifiques à la catégorie de produits concernée.

Axelair a mis à jour son éco-score en 2023. C'est un outil d'évaluation des impacts environnementaux de ses produits, construit à partir d'un cahier des charges interne. Il inclut un maximum de critères : matériaux recyclés et recyclables, consommation d'eau et d'énergie, réparabilité, empreinte carbone et pays de fabrication. Cet éco-score est un auto-label respectant la norme ISO 14021.

Ces scores ou indices visent à éclairer les clients afin de diminuer l'impact de leurs installations, et ainsi les aider dans leurs choix.

La démarche de Thermador Groupe et de ses filiales est double : elle consiste à réduire les impacts de leurs produits, ainsi qu'à minimiser ceux des systèmes dans lesquels ils sont intégrés chez les utilisateurs.

Webinaire interne dédié au score de réparabilité

Atelier de réparation chez Jetly

Gestion des déchets

Suivant **le principe des 3R**, nos actions principales sont les suivantes :

• **Réduction des emballages à la source**

- Thermador mène un projet global de réduction des impacts de ses emballages, avec des objectifs de réduction de plastique et de carton. La filiale travaille avec des fournisseurs pour utiliser des films étirables recyclables et éco-conçoit les nouveaux produits sans sachet plastique et avec du carton.
- PBtub a remplacé le film étirable qui emballe les palettes par un film plus léger et plus étirable, permettant ainsi de diminuer de moitié le poids des films achetés. Elle a également demandé à ses fournisseurs de limiter le clouage des coiffes en bois afin de pouvoir les réutiliser, de supprimer les cornières en bois quand cela est possible et de réduire le cerclage des colis.
- Sodeco utilise des matériaux écologiques pour ses expéditions (rembourrage en carton, boîtes en carton, film étirable recyclé, angles de protection en carton, plastique rétractable avec 30% de plastique en moins, achat de palettes et bordures de seconde main, etc.).
- Chez Distrilabo, le plastique et le polystyrène ont été remplacés par des assemblages en carton recyclé, garantissant le même niveau de protection et de sécurité. De plus, les encres colorées ont été supprimées au profit d'un design sobre et écologique, réduisant ainsi l'empreinte environnementale des emballages.
- Sectoriel a réalisé un cahier des charges emballages, transmis à ses fournisseurs, sur les emballages à bannir et ceux à utiliser à l'avenir.
- Odrea a réalisé un audit de ses emballages avec des préconisations chiffrées dans le cadre du programme "J'allège mes emballages" de INOHA[4].

3R en actions chez Odrea

L'audit a débouché sur des propositions d'optimisation, des gains potentiels et un plan d'actions 3R. Les optimisations proposées incluent le remplacement des films étirables par des solutions plus écologiques, l'utilisation de calage en carton broyé, la suppression de certains emballages superflus. Les solutions proposées permettent de réduire significativement les émissions de CO_2 et les déchets. Une étude spécifique a été menée sur les emballages primaires, proposant des solutions alternatives aux emballages en PVC. L'objectif est de supprimer le PVC et d'opter pour des matériaux plus écologiques comme le carton et les attaches en papier.

• **Réutilisation des déchets d'emballages**

- FGinox, Thermador, Sferaco et PBtub se sont équipées de broyeuses qui broient les cartons qui ne sont pas réutilisables afin de caler les produits dans les colis expédiés.
- Sodeco Valves et Sectoriel se sont équipées de matelasseuses de cartons. Elles permettent de réutiliser les emballages des fournisseurs pour les calages de leurs expéditions et ainsi de réduire la matière utilisée comme les déchets.
- Jetly réutilise des cornières issues de Sferaco et Thermador.

• **Recyclage matières de nos déchets**

- PBtub a acheté une presse à balles pour stocker de façon compacte les déchets de film étirable. Elle va avoir recours à un prestataire externe permettant la revalorisation, encore peu développée, de cette matière.
- PBtub a également mené une analyse des DIB (déchets industriels banals) passant par le compacteur. Il reste principalement le bois de catégorie B et le cerclage, déchets sur lesquels l'équipe va travailler en 2025.
- Utilisation chez Sectoriel d'étiquettes "Sectoriel" apposées sur les cartons réutilisés et expédiés aux clients afin de communiquer sur sa démarche de réutilisation. PBtub réutilise les cartons envoyés par ses fournisseurs pour réexpédition à ses clients.

Sur la partie aval, nous rencontrons régulièrement au sein de ses installations notre partenaire principal, Briordures, filiale du groupe Cofibex, une société locale basée dans l'Ain. Nous sommes informés des exutoires choisis par ce prestataire pour une valorisation optimale de ceux-ci, du flux de traitement ainsi que du type de valorisation de nos déchets et de leur tonnage respectif.

Moyens et ressources mis en œuvre

Le groupe et les filiales ont déployé des moyens importants depuis 2022, qui évoluent au fil des années en fonction de notre maturité. Ces moyens regroupent : le temps de travail alloué par nos équipes, des budgets alloués à des formations, des outils et des prestations de services spécialisés, des recrutements et des créations de postes et des développements de produits ou emballages éco-conçus ou liés aux nouveaux services proposés. Les moyens mis en œuvre sont détaillés ci-après et les indicateurs réglementaires (OpEx et CapEx) de la taxonomie verte européenne sont présentés au début de ce chapitre 3.3 dans la section Taxonomie.

En 2022 et 2023, le groupe a bénéficié du support d'un consultant externe expert en ACV deux jours par semaine. Il intervenait sous la supervision de la direction développement durable et travaillait avec les ressources techniques de chaque filiale. Les travaux ont principalement consisté à compléter les cartographies des impacts environnementaux des produits (présentées précédemment), à recueillir les informations auprès de nos fournisseurs, à réaliser nos premières ACV et FDES et à faire monter en compétences nos équipes. Il continue à intervenir de manière ponctuelle en 2024 pour nous aider dans ces mêmes missions.

Dans le même temps, plusieurs de nos filiales ont commencé à se structurer. Sferaco a créé un bureau d'études en 2023 afin de contribuer de manière proactive à l'éco-conception de ses produits avec ses partenaires industriels. PBtub, Sectoriel et Axelair ont alloué des ressources dédiées en interne. Thermador a créé un poste de chef de projet économie circulaire en 2024. Odrea a cofinancé un configurateur d'ACV conjointement avec le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment).

Et comme évoqué précédemment, nous avons également mis en œuvre des formations à destination de nos équipes techniques.

Concernant les déchets, il s'agit des équipements présentés précédemment.

4 - Odrea est adhérent d'INOHA, l'association professionnelle des Industriels du Nouvel Habitat, qui fédère les fabricants de produits destinés à l'entretien, au bricolage, à l'aménagement extérieur, au jardinage, à l'amélioration de l'habitat et à la construction résidentielle neuve.

E5-3 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Ressources entrantes

Thermador Groupe n'a pour le moment pas fixé de cibles mesurables pour ses impacts et risques relatifs à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire. Elle envisage de le faire en 2025, en vue de les intégrer aux 19 priorités clés.

Nous ne pouvons pas, à ce jour, nous fixer d'objectif de réduction relatif à l'abandon de l'usage de matières vierges car ceci peut être contraire à d'autres réglementations, notamment en matière de potabilité de l'eau (pour nos produits d'équipement du cycle de l'eau), de sécurité alimentaire ou de règles sanitaires pour nos produits équipant les industries ou, de garantie de solidité pour les produits plastique. Nous n'avons actuellement pas connaissance d'alternative aux métaux ou plastiques pour nos produits, à base de matières premières renouvelables. Nous nous efforçons en revanche de supprimer ou réduire le plastique au profit du carton ou du papier pour nos emballages.

Gestion des déchets

Deux de nos indicateurs clés portent sur les déchets, avec pour objectif de les réduire et d'en maximiser leur réutilisation, à travers du recyclage matière ou, à défaut de filière de recyclage, à travers leur revalorisation énergétique.

Extrait de nos 19 indicateurs clés	*Année de référence 2021*	2023 RÉEL	2024 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
14. Déchets liés à nos activités (kg/tonnage réceptionné).	*20,28*	22,97	15,94	< 20,71	< 18,72
15. % de déchets envoyés en filière de revalorisation.	*90,7 %*	99,4 %	96,5 %	≥ 90 %	≥ 95 %

Notre indicateur n°15 ("revalorisation des déchets") intègre les déchets recyclés ainsi que la revalorisation énergétique. Les matières recyclées sont les métaux, plastiques, cartons, papiers.

En 2024, notre volume total de déchets est en baisse de 17 % par rapport à 2023, grâce à l'ensemble de nos efforts. Le volume par tonne de produit réceptionné est également en forte baisse.

E5-4 Flux de ressources entrants

Les flux du groupe sont représentés dans le schéma du modèle d'affaires au début de cet état de durabilité, dans ESRS 2 - SBM 1 (Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur).

Les flux de ressources entrants du groupe reposent principalement sur les produits achetés, composés des produits entrants en stocks et ensuite revendus et, dans une moindre mesure, de leurs emballages. Le groupe achète également des emballages secondaires ou tertiaires pour sécuriser l'expédition des produits, ainsi que de l'énergie pour le fonctionnement de ses bâtiments (bureaux et entrepôts) et de l'eau pour ses sanitaires.

Les métriques associées à l'utilisation des ressources et actuellement suivies sont : les volumes de produits achetés, les emballages achetés en direct, l'électricité, le gaz et l'eau.

Elles sont présentées dans le modèle d'affaires, section ESRS 2 - SBM-1 (*Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur*) et dans le tableau suivant :

	2024	2023	2022
Tonnage total de marchandises achetées	49 019	40 924	46 338

Les métriques suivantes seront reportées en 2025 :
- Tonnage d'emballages total
- Tonnage d'emballages réutilisés

En matière d'économie circulaire :

Depuis 2023, Nous suivons nos chiffres d'affaires, OpEx et CapEx éligibles et alignés à l'objectif d'économie circulaire dans le cadre de la taxonomie verte. Ces données, présentées en section 3.3 - *Environnement*, incluent la réparation, les ventes de pièces détachées et de produits d'occasion.

Dans le cadre de l'amélioration de la fiabilité de notre bilan carbone, de la réalisation de nos ACV et de la recherche de leviers de réduction de nos impacts, nous recueillons au fil du temps auprès de nos fournisseurs les taux de matières premières recyclées dans la composition des produits. Nos fournisseurs n'étant pas producteurs des matières premières qu'ils usinent et en l'absence de certification mondiale normalisée, nous ne disposons pas encore de données fiables sur ce sujet. En 2025, nous travaillerons à la réalisation d'une base de données interne.

PARCOURS BASSIN LYONNAIS 2024

Jetly

Jetly s'est engagée en 2024 dans la CEC (convention des entreprises pour le climat). C'est une initiative qui regroupe 77 entreprises du bassin lyonnais dans le but de transformer et d'adapter les organisations aux défis qui se présentent : raréfaction des ressources et adaptation au changement climatique, pour ne citer qu'eux. Ce travail collectif ambitionne de publier une feuille de route à visée régénérative, dont la mise en œuvre permettra la redirection et l'étoffement de l'offre Jetly vers des solutions au service du vivant. Son déploiement permettra de toujours mieux accompagner les partenaires de Jetly à relever les défis de notre époque, aussi bien fournisseurs que clients.

E5-5 Flux de ressources sortants

Nous mesurons les produits vendus, les emballages expédiés et les déchets.

Les métriques relatives aux marchandises vendues sont présentées dans le tableau suivant :

	2024	2023	2022
Tonnage total de marchandises vendues hors produits de seconde vie	48 742	*	*
Tonnage total des "produits seconde vie" vendus	11	*	*

* Données 2023 et 2022 non disponibles.

Les métriques relatives à la fin de vie des produits et emballages que nous expédions à nos clients se trouvent dans nos déclarations aux éco-organismes pour les REP, présentées dans le tableau suivant :

	2024	2023	2022
Montant reversé à la REP DEEE en k€	402	425	393
Montant reversé à la REP PMCB en k€	230	83	NA
Montant reversé à la REP ABJ en k€	77	44	22
Montant reversé à la REP PA en k€	9	0	0

Les métriques relatives aux déchets de nos opérations sont présentées dans le tableau suivant :

	2024	2023	2022
Déchets - tonnage bois	242	300	291
Déchets - tonnage carton/papier	173	205	189
Déchets - tonnage DIB	196	225	407
Déchets - tonnage électrique / électronique	5	32	3
Déchets - tonnage ferraille	97	95	102
Déchets - tonnage produits dangereux	7	84	71
Déchets - tonnage AUTRES	61		
TOTAL	781	941	1 063

Nos déchets proviennent principalement de nos entrepôts logistiques et en plus faible partie de nos bureaux. Ce sont :

- des **métaux** (moteurs et matériels issus des SAV et non réparables),
- des **DIB** (déchets industriels banals) : cerclages plastiques, polystyrènes ou ordures ménagères des bureaux ne pouvant être recyclés,
- des **emballages secondaires recyclables** (palettes bois, caisses, cartons, films) ou ménagers (barquettes, cartons),
- des **déchets d'équipements électriques et électroniques** (D3E),
- une infime part de **déchets dangereux** (huiles).

Le détail des métriques suivantes n'était pas reporté par nos prestataires jusqu'à présent. En 2025, nous fournirons le pourcentage de déchets envoyés dans une filière de réemploi, dans une filière recyclage matière, dans une filière pour valorisation énergétique, dans les autres filières d'élimination dont : incinération (sans revalorisation énergétique), enfouissement ou mise en décharge, autres types d'élimination.

E5-6 Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Une analyse de résilience du groupe vis-à-vis des différents types de risques et opportunités incluant l'économie circulaire a été menée. La méthodologie utilisée pour réaliser cette analyse est expliquée dans le chapitre 3.3.1 - ESRS E1 - Changement climatique, section IRO-1 (*Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités liés au changement climatique*).

RISQUES ET OPPORTUNITÉS	EFFETS ACTUELS OU ESCOMPTÉS	RÉSILIENCE
Économie circulaire - Ressources entrantes - Raréfaction des ressources critiques et augmentation des coûts des matériaux et ressources minières. - Augmentation des contraintes liées aux emballages. - Développement des marchés de la réparation, des ventes de pièces détachées et de la seconde main.	Effets potentiels sur le chiffre d'affaires à horizon 5 ans : nous avons identifié des opportunités dans les marchés de l'occasion, des pièces détachées, de la réparation, ainsi que d'autres développements potentiels. Les risques sont principalement liés à la hausse des coûts des matières qui se raréfieront ou à des interdictions relatives aux plastiques.	Notre résilience a été vérifiée du fait que nos risques et opportunités d'affaires liés à l'économie circulaire ont été évalués comme étant similaires.

3.4 SOCIAL

Toutes les métriques présentées dans la section 3.4 sont basées sur des données réelles et non issues d'hypothèses.

3.4.1 EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE - ESRS S1

ESRS 2 SBM-2 INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES

Pour plus d'informations sur les intérêts et points de vue des parties prenantes, voir la section 3.2.3 ESRS 2 SBM-2 *(Intérêts et points de vue des parties prenantes*).

ESRS 2 SBM-3 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS ET INTERACTIONS AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques, veuillez consulter respectivement l'ESRS 2 3.2.D IRO-1 (*Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels*) et 3.2.B GOV-5 (*Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité*).

Nous n'avons pas de dépendances qui peuvent devenir des risques dans la thématique sociale, à l'exception de la défaillance potentielle du P.-D.G. pour lequel nous avons un process spécifique de remplacement par un conclave.

Pour rappel, les 7 enjeux matériels identifiés pour le pilier Social sont les suivants :

IRO MATERIELS	CHAÎNE DE VALEUR	CARACTÉRISTIQUE
Dialogue social	Activités propres	Impact positif, opportunités
Diversité et inclusion	Activités propres	Impact positif
Développement des compétences	Activités propres	Impact positif, opportunités
Santé et sécurité	Activités propres	Impact négatif
Temps de travail	Activités propres	Impact positif, opportunités
Sécurité de l'emploi, partage de la valeur*	Activités propres	Impact positif, opportunités

* Enjeux spécifiques

S1-1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise

Nos équipes sont depuis toujours au centre de notre chaîne de valeur

« Préserver la motivation de nos salariés est primordial puisque nos salariés restent en moyenne plus de 9 ans dans nos filiales. »

Nos équipes sont depuis toujours au centre de notre chaîne de valeur. Préserver la motivation de nos salariés est primordial et nos salariés restent en moyenne plus de 9 ans dans nos filiales. Nous veillons donc à donner du sens à leurs missions, à accompagner leur évolution et à valoriser leur contribution.

Un choix assumé : la proximité avec nos salariés

Nous avons fait le choix de ne pas centraliser la gestion des ressources humaines au niveau du groupe. Chaque dirigeant de filiale, accompagné de la direction administrative et des managers de proximité, est pleinement responsable des ressources humaines, des conditions de travail et du climat social au sein de son entreprise. Nous prônons un management basé sur la bienveillance, la convivialité, la simplicité et la sérénité.

Les directions administratives des filiales jouent un rôle clé en matière de ressources humaines, y consacrant une grande partie de leur temps. Elles bénéficient de l'accompagnement de la Directrice Générale Déléguée, qui veille au respect des réglementations et apporte son soutien aux dirigeants. Elles ont également un rôle d'alerte auprès de leur direction générale et de Thermador Groupe.

Nous favorisons le partage d'expériences et de bonnes pratiques via des groupes de travail inter-filiales, notamment en matière de management. Ce mode de fonctionnement renforce la cohésion et permet à chacun de progresser.

Avec une organisation allégée, limitée à quatre niveaux hiérarchiques, nous entretenons une relation de proximité entre les dirigeants et l'ensemble des collaborateurs. Cependant, cette proximité ne suffit plus à recueillir toutes les idées et préoccupations des salariés. C'est pourquoi, depuis 2017, nous menons un baromètre de la qualité de vie au travail, un questionnaire anonyme auquel 91 % des salariés ont répondu en 2024. Les résultats donnent lieu à des plans d'action concrets au sein des filiales.

Pour en savoir plus sur les interactions avec nos salariés, voir le tableau en section 3.2 ESRS 2 - SBM-2 (Intérêts et points de vue des parties prenantes).

« La valeur future du groupe est entre les mains de ses dirigeants et de ses équipes. Nous nous évertuons donc à faire grandir nos ressources humaines. »

Thermador Groupe applique les principes du Global Compact des Nations Unies et respecte les réglementations en vigueur en France, Belgique, Espagne, Monaco et Chine.

Nos engagements en matière de droits humains sont détaillés en section 3.2.3 ESRS 2 SBM-1. Le périmètre d'application des politiques du groupe est précisé en section G1-1 (Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise).

Notre processus de lanceur d'alerte, décrit en section ESRS 2, couvre notamment le harcèlement et toute forme de discriminations.

A - Dialogue social et négociations collectives

Thermador Groupe s'engage à maintenir une discussion sociale constructive avec l'ensemble de ses partenaires sociaux.

Nous avons mis en place une politique de dialogue social, en appliquant les législations nationales en vigueur dans les pays où nous sommes implantés.

Les sujets abordés avec les partenaires sociaux sont divers, tels que les salaires, la protection sociale, la sécurité, les conditions de travail ou la négociation de nouveaux accords.

Parmi nos filiales, 15 sont dotées d'un Comité Social et Économique totalisant 50 élus. Ils ont suivi une formation pour porter la parole des salariés dans leurs entreprises respectives.

Au sein de chaque filiale, une réunion mensuelle d'information et de dialogue réunit l'ensemble du personnel. L'équipe dirigeante présente et commente la situation : chiffre d'affaires, frais, résultats, point sur les projets de la filiale. Elle répond à toutes les questions des salariés présents.

Pour faciliter la prise de parole, pas toujours aisée dans les plus grandes de nos filiales, des réunions par service sont également organisées. Le rôle des managers de proximité est primordial pour faire remonter les questions ou remarques et apporter collectivement des réponses.

Dès avril 2016, l'Assemblée Générale a nommé une salariée au poste d'administratrice. Lors de l'Assemblée Générale d'avril 2022, le Conseil d'Administration a proposé l'élection de deux salariés administrateurs (une femme et un homme). C'est un signal fort envoyé à nos équipes puisque leurs représentants occupent désormais deux sièges sur douze au sein du Conseil.

Mise en place d'un baromètre "QVCT" : Qualité de Vie et Conditions de Travail (S1-4)

En 2017/2018, dix-huit filiales ont soumis un questionnaire intitulé "baromètre de la qualité de vie au travail". Cet exercice est réitéré tous les 3 ans, afin de mesurer l'impact des décisions et des actions QVCT menées. Les salariés du groupe se sont saisis de ce mode d'expression puisque plus de 90 % d'entre eux ont répondu en 2019, 2021 puis 2024.

	2024	2021	2019
% de participants au baromètre	91 %	93 %	94 %

Les résultats sont présentés en toute transparence lors des réunions générales des filiales.

Plus d'informations relatives à notre dernier baromètre sont présentées à la suite dans la section *S1- 4 - Qualité de vie au travail.*

Métriques de couverture des conventions collectives (S1-8)

99,8 % de tous nos salariés sont couverts par des conventions collectives.

Nos filiales basées en Europe sont soumises à conventions collectives (100 % de couverture dans les pays de leur localisation), seuls nos salariés expatriés en Pologne et Hongrie, ayant un contrat de travail local, ne bénéficient pas d'une convention collective, mais leurs conditions de travail sont encadrées par les législations en vigueur dans ces pays.

Nos salariés basés en Chine sont couverts par une convention collective (Taux de couverture hors Europe : 100 %).

	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	MONACO	TOTAL
Taux de couverture	100 %	100 %	100 %	100 %	99,8 %

Métriques de dialogue social (S1-8)

Thermador Groupe n'est pas tenu de constituer un comité d'entreprise européen, ou des instances de représentation européennes. En France, nos filiales de plus de 10 salariés ont l'obligation de mettre en place un comité social et économique.

INDICATEURS DE DIALOGUE SOCIAL	2024	2023	2022
Nombre de filiale avec une IRP	15	13	11
% de salariés représentés par une IRP	86 %	84 %	71 %
Nombre d'accords d'entreprise existants	87	75	53

	COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES		DIALOGUE SOCIAL
TAUX DE COUVERTURE	**Salariés - EEE** (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	**Salariés - non EEE** (estimation pour les régions avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	**Représentation sur le lieu de travail - EEE uniquement** (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10% du total des salariés)
0 - 19 %	-	-	-
20 - 39 %	-	-	-
40 - 59 %	-	-	-
60 - 79 %	-	-	-
80 - 100 %	France	-	France

B - Équité et égalité des genres

Notre engagement envers la diversité et l'inclusion reflète notre détermination à garantir à chaque collaborateur des opportunités justes et équitables.

Diversité, inclusion et égalité des chances

Nous nous engageons à lutter contre toute forme de discrimination opérée entre les personnes sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte au sens de la réglementation, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

Égalité professionnelle

Les entreprises respectueuses de l'égalité de traitement entre tous leurs salariés ont plus de succès, une meilleure efficience organisationnelle et une meilleure productivité. Cela fait partie des valeurs fondamentales de notre groupe.

Lors des embauches ou des réévaluations de salaires, la compétence, l'expérience, les qualités relationnelles, l'efficacité, la capacité créative, l'esprit de synthèse et l'implication sont pris en compte. Sur la base de ces données et indépendamment du genre ou de tout autre critère discriminant, les salariés bénéficient bien évidemment d'un salaire fixe similaire pour des postes directement comparables au sein de chaque société. Ils ont d'ailleurs l'occasion de le vérifier pour la grande majorité d'entre eux à travers la pratique de la transparence des salaires.

La transparence des salaires au sein de chacune de nos filiales perdure depuis la création de Thermador en 1968. Cette pratique vertueuse pousse chaque décideur à réfléchir posément avant toute embauche ou toute augmentation de salaire.

Parmi les sociétés qui nous ont rejoints, Mecafer l'a mise en place au début de l'année 2018, puis FGinox en 2021 et Sodeco Valves en 2022 (avec une adaptation pour respecter la réglementation belge). Du fait de la nécessité de prendre le temps suffisant pour convaincre les managers et salariés des avantages de cette pratique, elle sera appliquée dans les années à venir chez Alto-Metering Distrilabo, DPI et Thermacome.

Part des femmes à des postes de direction (S1-4)

Depuis l'origine, le pouvoir est harmonieusement réparti entre les femmes et les hommes : celles-ci occupent 45,5 % des postes d'administrateurs du groupe sur un total de 11. Deux de nos trois comités au sein de notre Conseil d'Administration sont présidés par des femmes, Laurence Paganini (comité des rémunérations et des nominations) et Mathilde Yagoubi (comité du développement durable). Notre administratrice référente est une femme (Laurence Paganini).

33,3 % des postes au sein du Comex sur un total de 9, et 41,56 % des postes de cadres dirigeants sur un total de 77. Les mandataires sociaux du groupe et la directrice du développement durable constituent un groupe de 21 personnes, dont 7 femmes.

Dans un travail réalisé en 2024 consistant à confirmer nos cadres à haut potentiel, 9 femmes ont été identifiées parmi 24 personnes.

Mixité hommes-femmes au sein des instances dirigeantes (S1-9)

Pour la définition de la notion de cadre dirigeant, Thermador Groupe applique les statuts des conventions collectives applicables dans les filiales : - Classification minimum IX-1 pour la convention collective du commerce de gros.
- Classification III-B pour la convention collective de la métallurgie.

58 % Hommes / 42 % Femmes

La loi Rixain du 24 décembre 2021 impose à horizon 2030 d'avoir 40 % de femmes cadres dirigeantes.
Nous nous étions fixé cet objectif pour 2025 et nous l'atteignons depuis 2022.

Place des jeunes et des seniors dans notre organisation (S1-4)

Nos équipes s'engagent pour la formation des jeunes au travers de l'intégration d'alternants, d'apprentis ou de stagiaires dans un milieu professionnel bienveillant. En 2024, nous avons accueilli 56 jeunes en formation.

Au-delà, nous menons des projets en partenariat avec les Apprentis d'Auteuil tels que la découverte de nos métiers, la formation en logistique ou encore des cours d'anglais.

Notre effectif sénior (+ de 50 ans) représente 37 % du total. Chaque salarié, quel que soit son âge, bénéficie d'un plan de formation en fonction de ses compétences et de sa formation initiale. Une attention particulière est portée à nos équipes en logistique qui sont souvent en carrière longue. Nous menons des actions d'adaptation pour leurs fins de carrières. Exemple : nous avons lancé un projet pour accompagner les salariés de plus de 50 ans pour les troubles musculosquelettiques, détaillé dans la section E - Santé et sécurité de ce chapitre.

Répartition des salariés par tranche d'âge (S1-9)

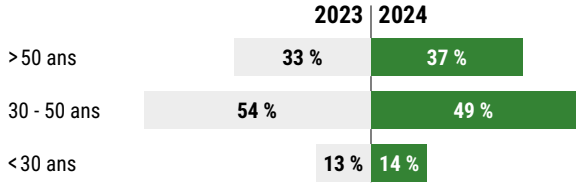

L'âge des salariés pris en compte est l'âge révolu au 31/12/2024.

C - Inclusion des personnes en situation de handicap

Notre politique en matière de handicap s'est construite au fil des années avec la volonté d'être inclusif, en adéquation avec nos valeurs de respect et de bienveillance.

Nous agissons sur les 4 grands leviers d'actions suggérés par le Vademecum "Handicap & compétences au travail" rédigé par le METI (Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire) avec le secrétariat d'État des personnes handicapées : sensibiliser, recruter, maintenir dans l'emploi, créer des partenariats de long terme. À la fin de l'année 2022, nous avons reçu des conseillers emploi et référent handicap de l'antenne Cap Emploi de Villefontaine. Nous leur avons fait visiter nos locaux de Saint-Quentin-Fallavier afin qu'ils puissent voir sur place l'adaptabilité possible au handicap.

En 2024, 12 de nos filiales emploient des travailleurs en situation de handicap. Elles adaptent les postes et conditions de travail de chacun lorsque cela est nécessaire.

Nous faisons travailler régulièrement des E.S.A.T. (Établissement et Service d'Aide par le Travail) pour des travaux de montage ou de conditionnement. L'entretien de nos espaces verts est confié au centre d'aide par le travail Isatis (situé à Villefontaine, en Isère), pour nos sites localisés à Saint-Quentin-Fallavier. En 2024, plusieurs de nos filiales ont reconduit leur accord avec l'association Messidor, gestionnaire d'établissements de travail protégé en Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui travaille au rétablissement des personnes en situation de handicap psychique.

Depuis 2023, nous faisons appel à Kouide et Gamino, cabinets spécialisés qui accompagnent les entreprises pour leur politique handicap afin de rendre le monde plus inclusif. Convaincus qu'une meilleure connaissance à ce sujet et que la réalisation d'exercices permet d'être plus à l'aise, nous avons organisé des sessions de formation destinées à tous nos dirigeants, managers et membres des CSE sur le handicap. En 2024, 8 référents handicap se sont portés volontaires et ont été formés afin de mieux accompagner les salariés en situation de handicap et d'accompagner leurs managers en cas de besoin.

Métriques des personnes en situation de handicap (S1-12)

En France et à Monaco sont comptabilisées les personnes ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés et, en Belgique et en Espagne, les personnes titulaires d'une reconnaissance de statut handicap.

	2024	2023	2022
Nombre de salariés en situation de handicap	27	24	22
% de notre effectif en situation de handicap	3,3 %	3,1 %	3 %
% de femmes en situation de handicap	4,1 %	*	*
% d'hommes en situation de handicap	2,9 %	*	*
Montants payés aux ESAT (en k€)	445	416	331

* Données 2023 et 2022 non disponibles.

Aucune réglementation ne nous interdit de communiquer sur le nombre de salariés en situation de handicap dans notre organisation. Cela signifie que nous avons la possibilité de partager cette information, dans le respect de la confidentialité des personnes concernées et des règles éthiques, afin de valoriser nos engagements en matière d'inclusion et de diversité.

D - Formation et développement des compétences

Dans un monde en constante évolution, Thermador Groupe s'engage à offrir à ses collaborateurs des opportunités de développement et de préparation pour l'avenir. Le développement continu des compétences constitue un levier essentiel pour renforcer l'autonomie, l'employabilité et le bien-être des salariés dans leur environnement professionnel.

Politique du groupe

Nous conduisons avec chaque salarié tous les deux ans un entretien professionnel. Il formalise l'élaboration du chemin de carrière du salarié à court, moyen et long termes et sert de base pour construire les plans de formation. De plus, des entretiens individuels sont réalisés chaque année avec les salariés pour faire le point sur l'année écoulée et à venir et ainsi assurer le suivi du parcours de chacun.

Des fiches de fonction existent dans nos filiales ou sont en cours de déploiement. Celles-ci formalisent les attentes requises pour le poste et servent d'appui aux actions de développement individuelles. Parallèlement, des matrices de compétences et des plans de formation sont alimentés et revus au moins une fois par an dans chaque filiale.

Nos vingt sociétés offrent de nombreuses possibilités d'évolution inter-filiales, permettant aux salariés de changer de fonction. Par exemple, il a été possible de passer d'une direction administrative à la supply chain ou d'une fonction commerciale à une fonction achat. Nous donnons ainsi l'accès à des postes et domaines d'activités évolutifs.

Afin de préparer l'avenir de l'entreprise, des accompagnements spécifiques (formation individuelle, coaching) sont mis en place pour les personnes à potentiel.

Métriques suivi des entretiens (S1-13)

Le groupe s'est fixé comme objectif que 100 % des personnes présentes sur les 12 derniers mois participent à des entretiens réguliers.

	2024	2023	2022
% des effectifs ayant eu un entretien individuel	85 %	85 %	89 %
Dont Femmes	84 %	*	*
Dont Hommes	85 %	*	*

* Données 2023 et 2022 non disponibles.

Les entretiens des mandataires sociaux ne sont pas inclus dans le suivi des entretiens du fait de leur caractère confidentiel qui n'est pas compatible avec les demandes d'audit.

Développement des compétences à travers la formation (S1-4)

Les formations initiales et continues aident les personnes à s'adapter plus rapidement aux évolutions du monde du travail et au fonctionnement des entreprises. Celles-ci sont les premières à bénéficier de la mise en pratique des connaissances, savoir-faire et savoir-être. Ainsi, favoriser les formations destinées à faire monter en compétences les collaborateurs est un facteur clé de réussite à long terme (adaptation, compétitivité, efficacité, etc.). Notre enjeu majeur est de préparer l'adéquation des ressources humaines du groupe avec ses besoins futurs.

Tous types de formations sont dispensées : des formations liées aux expertises métiers, transverses ou liées au savoir-être ainsi qu'aux enjeux du développement durable. Elles sont dispensées par les équipes internes ou en faisant appel à des organismes externes, en fonction des besoins et ressources requises.

Nos collaborateurs "experts" disposent d'un important capital de connaissances de nos métiers qu'ils transmettent aux nouveaux arrivants. Ce transfert de compétences se fait par des cours magistraux, des travaux pratiques et de l'accompagnement. Afin d'augmenter la connaissance des produits, nos spécialistes organisent des sessions de formation inter-filiales, en particulier pour les équipes qui travaillent à l'export.

Trois de nos filiales, Jetly, Sferaco et Thermador, reconnues comme organismes de formation, ont développé des modules dispensés à leurs clients dans des salles dédiées. PBtub s'est inspirée de ces exemples pour investir dans une nouvelle salle de formation qui est pleinement opérationnelle depuis 2023.

Le groupe a déployé en 2024 plusieurs modules de formations internes transverses, ouverts à de nombreuses populations métiers et adaptés aux besoins des différentes fonctions :

- Formation à la conformité, à la sécurité.
- Formation de Sauveteur Secouristes aux volontaires.
- Formation RPS (risques psychosociaux).
- Formation au fonctionnement de CSE pour nos membres CSE.
- Formation référent Harcèlement.
- Formation techniques métiers.
- Formation RH, formation développement durable.
- Formation au handicap pour les managers, membres CSE, référents Handicap.
- Formation fresque du climat aux nouveaux salariés.
- Formation anti-corruption aux personnes exposées.
- Cours de langue ouverts à tous (anglais, italien).
- Formation IT, sensibilisation à l'intelligence artificielle.

Métriques Formation (S1-13)

Le pourcentage d'effectif formé en contrat permanent fait partie de nos indicateurs clés (voir ESRS 2 - *Notre performance RSE*) pour lequel notre objectif est d'avoir un taux supérieur à 95 %.

En 2024, notre pourcentage de salariés formés a diminué versus 2023. En N-1, le groupe a déployé la formation "fresque du climat" et formé 547 collaborateurs sur ce thème. En 2024, seuls les nouveaux arrivants ont bénéficié de cette formation, soit 79 personnes. En 2025, le déploiement de formation SI devrait nous permettre de revenir à notre objectif.

Indicateurs de formation :

	2024	2023	2022
Budget formation en % de la masse salariale	2,53 %	2,64 %	2,35 %
Heures de formation	15 073	14 677	12 754
Nombre de personnes formées dans l'année	664	717	576
% de salariés en CDI formés dans l'année*	**85,5 %**	**96,4 %**	**80,8 %**

* Effectif permanent formé durant l'année divisé par effectif permanent total.

Nombre total d'heures de formation suivies par nos salariés durant 2024 avec répartition par genre :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Heures de formation	6 047	9 027	15 073
Effectif formé	253	410	663
Nombre d'heures moyen par personnes formées	23,9	22	22,7
Nombre d'heures moyen pour l'effectif total	20,4	17,2	18,4

Pourcentage de l'effectif en contrat permanent formé par CSP et genre en 2024 :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Employés	88 %	82 %	85 %
Agents de maitrise	86 %	79 %	82 %
Cadres	100 %	82 %	86 %

Accueil de nouveaux arrivants (S1-4)

Nos filiales sont mobilisées pour soigner l'accueil de leurs nouveaux collaborateurs. Chaque nouvel embauché suit un programme d'intégration lui permettant de découvrir les services de l'entreprise qu'il rejoint. Pour connaître les réalités du terrain, les commerciaux sédentaires et les acheteurs accompagnent parfois les commerciaux itinérants chez leurs clients. De même, les commerciaux passent quelques jours au sein des équipes logistiques pour préparer les commandes. Ce processus permet à chacun de prendre conscience des contraintes des autres services pour une meilleure efficacité et dans le respect de tous.

Le groupe a déployé depuis 2023, grâce à son agence de communication intégrée Opaline, différents modules de formations destinés aux nouveaux arrivants. Ils reprennent les thèmes incontournables comme notre Code de conduite, la sensibilisation à l'anti-corruption, la charte boursière ou le développement durable.

E - Santé et sécurité

Assurer un environnement de travail sûr et sain fait partie de nos responsabilités et de nos préoccupations continues. Cela est d'ailleurs ressorti comme l'un des points forts du groupe dans le baromètre QVCT puisque plus de 97 % des salariés du groupe se disent "d'accord" ou "totalement d'accord" avec le fait de se sentir en sécurité dans l'exercice de leur travail.

Les directions administratives veillent au strict respect des consignes de sécurité et des réglementations en vigueur tout comme à la régularité juridique de l'ensemble des démarches sociales, à défendre nos valeurs, à contribuer à l'atteinte des objectifs fixés au niveau du groupe, à ce que chaque collaborateur développe ses compétences et à l'équité des rémunérations.

En 2024, dix de nos filiales terminent l'année sans aucun accident du travail. Le nombre de jours d'arrêt maladie a augmenté, tandis que nous enregistrons une baisse du nombre de jours d'arrêt pour maladies professionnelles.

Cette hausse est liée à des arrêts de longue durée qui se poursuivent dans le temps.

Les arrêts de travail ont deux causes principales : les situations de santé physique personnelles de chacun de nos salariés et les risques psychosociaux, impactés à la fois par la vie personnelle et par la vie professionnelle de chacun.

Nous sommes vigilants sur ces sujets, par l'intermédiaire de la direction générale en lien étroit avec les directions administratives de nos filiales, qui assurent un suivi semestriel des absences. Face à celles-ci, nous avons mis plusieurs actions en place, telles que :

• L'accompagnement de notre mutuelle avec des actions spécifiques en lien avec les maux identifiés,

• Le renforcement du dialogue social, tel que développé ci-après,

• L'amélioration continue de nos conditions de travail et le respect de l'équilibre vie professionnelle / vie privée.

Nous enregistrons une maladie professionnelle, qui se poursuit, au sein de nos équipes logistiques et n'avons pas eu de nouvelle maladie professionnelle en 2023 et 2024.

Nous gérons des carrières longues qui nécessitent une amélioration continue des méthodes de travail afin de soulager les personnes travaillant dans les entrepôts. L'adaptation de moyens de manutention, couplée à une réduction des poids des colis transportés, a contribué à diminuer le nombre de maladies professionnelles.

Nous avons constaté une hausse des accidents du travail dont nous analysons individuellement les causes.

Pour les retours d'absences maladie supérieures à 60 jours, la personne repasse systématiquement par la médecine du travail, afin d'adapter, en accord avec celle-ci, son retour au travail dans des conditions adéquates. Cela peut passer par un retour progressif, un mi-temps thérapeutique, une adaptation de la mission ou un coaching.

Prévention et traitement des risques psychosociaux (RPS) et physiques (S1-4)

En 2021, nous avons renforcé nos actions de sensibilisation aux RPS. Chaque salarié a un rôle à jouer dans le maintien d'un bon climat social. 545 personnes parmi nos équipes ont suivi des sessions de formation pour notamment favoriser la libération de la parole et bien appréhender les situations à risque. Depuis 2022, la sensibilisation aux RPS est systématisée pour les nouveaux salariés entrants et est réitérée tous les trois ans.

Nous travaillons également à la réduction des risques physiques, notamment les troubles musculosquelettiques et d'autres risques liés à la santé au travail. Nos moyens de prévention, tant sur le plan physique que psychologique, sont l'exploitation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), la collaboration avec la médecine du travail et un ergonome, ainsi que la formation et l'adaptation permanente des conditions de travail.

68 % des filiales du groupe ont rédigé un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), soit en autonomie soit avec un conseiller en prévention. Ce document recense l'ensemble et évalue les risques présents dans l'entreprise. Il donne lieu à une série de mesures pour les réduire et les actions sont suivies dans le temps.

La médecine du travail réalise une description des postes puis fait le lien, lors des visites médicales, entre les aptitudes de la personne et les tâches liées au poste. En cas d'inadéquation, nous recherchons un aménagement du poste ou un reclassement à une autre fonction, au sein de la filiale ou du groupe.

Avec l'ergonome, nous évaluons la pénibilité du poste et il nous aide à la réduire le cas échéant. Dans nos filiales certifiées ISO 9001, chaque accident donne lieu à une analyse, un plan d'actions correctives et une communication au sein du service concerné pour éviter que cela ne se reproduise.

Avec plus de 140 commerciaux itinérants dans nos effectifs, nous prêtons également attention au risque routier. Des sessions de formation sont régulièrement organisées au fil des années (formation Centaure, formation à Réunion CSE l'écoconduite). Nous constatons peu d'accidents dans notre population de commerciaux itinérants. Lorsqu'ils habitent loin de leur zone commerciale, nous privilégions un transport jusqu'à celle-ci par le train.

Adaptation de l'environnement et des outils de travail (S1-4)

C'est dans nos entrepôts logistiques que nous rencontrons le plus de risques d'accident. Nous veillons au strict respect des consignes, à la qualité des sols pour limiter les vibrations, à la propreté, à l'état de fonctionnement des chariots et à la luminosité à l'intérieur des bâtiments.

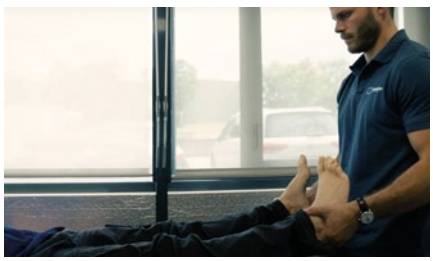

Projet Holistep

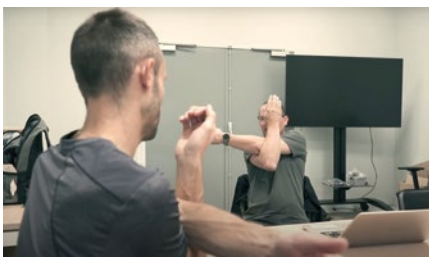

Séance d'échauffement Matvisio

Cela se traduit par des décisions concrètes comme : la formation de toutes nos équipes logistiques au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité et aux gestes et postures ; le choix d'être propriétaire de nos engins de manutention (audités en 2023 dans nos filiales de Saint-Quentin-Fallavier), entretenus régulièrement afin d'assurer une conduite en toute sécurité pour nos équipes logistiques ; des séances d'échauffement avant la prise de poste pour les collaborateurs travaillant au sein des entrepôts de PBtub et Jetly.

Nous luttons également contre les TMS (troubles musculosquelettiques) avec le programme MATVISIO Omnes™ By Anaël Aubry, initié en 2023 et testé par 18 collaborateurs. Il offre une solution de prévention personnalisée, sur-mesure et dynamique dans le temps. Les collaborateurs, qu'ils travaillent sur nos plateformes logistiques, dans nos bureaux ou sur la route, peuvent bénéficier d'exercices et d'un suivi par un Sport Scientist, sur 4 mois et en 4 temps forts : test physique individuel, captation vidéo en situation de travail grâce à une technologie innovante, présentation individuelle du programme d'exercices personnalisés et 3 sessions de suivi. Leur engouement nous a permis de reconduire le programme en 2024 et de le proposer à 42 collaborateurs de 10 filiales avec de nouvelles propositions, notamment pour les personnes ayant suivi le programme initial, de continuer l'expérience grâce à un abonnement annuel avec un suivi personnalisé et trimestriel par Anaël Aubry.

Nous avons également mis en place un cabinet éphémère de podologie à Valence et à Saint-Quentin-Fallavier en partenariat avec la société Holistep et son dirigeant Luc Barba, ancien rugbyman professionnel. Les collaborateurs inscrits ont bénéficié d'un bilan posturo-dynamique, de conseils personnalisés et de la remise systématique de semelles sur-mesure. Nous restons convaincus que ces actions de prévention sont essentielles au bien-être de nos collaborateurs et à la réduction des TMS dans le temps et notons d'ailleurs un fort niveau d'adhésion à ces différentes initiatives que nous reconduirons naturellement en 2025. Nous faisons le choix d'adopter des équipements sécurisants au fil du temps : engins de manutention avec plateforme élévatrice pour permettre à nos magasiniers-préparateurs de commandes d'accéder en toute sécurité au niveau de picking en hauteur ; caméras pour nos engins de manutention grande hauteur ; exosquelettes ou ergo squelettes pour nos magasiniers ainsi que des aides à la manutention manuelle (ventouses, palan, etc.).

Dans les bureaux, avec plus de 150 technico-commerciaux sédentaires répondant aux questions de nos clients toute la journée, le bruit est une source potentielle de nuisance. Pour y remédier, la majorité des bureaux dans nos filiales est équipée de plafonds acoustiques. Nous cherchons à coupler l'avantage des bureaux ouverts, avec une bonne communication entre les personnes et celui d'un niveau sonore maîtrisé permettant à chacun de se concentrer sur son travail. Une grande part des plateaux commerciaux est également équipée de cloisonnettes anti-bruit.

Métriques de santé et de sécurité (S1-14)

100 % de notre effectif est couvert par un système de gestion de la santé et sécurité sociale.

Depuis la création de notre groupe en 1968, nous n'avons eu aucun accident de travail, ni maladie professionnelle ayant entrainé le décès d'un salarié.

INDICATEURS DE SANTÉ ET ABSENTÉISME	2024	2023	2022
Nombre de jours d'absence	11 859	10 817	6 645
dont jours d'arrêt maladie	9 445	7 801	5 112
dont jours d'arrêt temps partiel thérapeutique (heures d'absence / 7 h par jour)	702	383	228
dont jours de congés maternité ou paternité	983	1 771	689
dont jours d'arrêt pour accidents du travail	518	524	109
dont jours d'arrêt pour maladies professionnelles	210	338	507
Jours d'absence en % du temps travaillé	5,75 %	5,5 %	3,5 %
Taux d'absentéisme [1]	5,75 %	5,5 %	3,5 %
Taux d'absentéisme France	6 %	5,6 %	3,3 %
Taux d'absentéisme hors France	4,3 %	4,7 %	3,1 %

1 - Nombre de jours d'absence en jours ouvrés / 251 x effectif global, on inclut dans le calcul les absences pour maladie, dont maladies professionnelles, accidents du travail et de trajet, maternité et paternité S1-11 - *Protection sociale*.

INDICATEURS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL	2024	2023	2022
Nombre d'accidents du travail	25	18	12
dont nombre d'accidents de trajet	4	4	1
Nombre d'accidents du travail avec arrêt > 200 jours par an	0	0	0
Taux de fréquence des accidents du travail [2]	16,35	12,71	8,91
Taux de gravité des accidents du travail [3]	0,34	0,37	0,08
Nombre de maladies professionnelles	1	1	2

2 - Nombre d'accidents avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées.
3 - Nombre de jours perdus pour accident du travail ou maladies professionnelles x 1 000 / nombre d'heures travaillées.

Aucune restriction réglementaire ne nous interdit de communiquer le nombre de salariés ayant une maladie professionnelle. Cette communication peut être effectuée dans le respect des règles de confidentialité et de protection des données personnelles, afin de garantir une information transparente tout en préservant les droits des personnes concernées.

Métriques protection sociale (S1-11)

100 % de notre effectif salarié est couvert, dans le cadre de programmes publics ou de prestations proposées par l'entreprise, par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à la maladie, aux accidents du travail, aux congés parentaux et au départ à la retraite.

Le taux de couverture du groupe atteint 97,7 % pour les risques liés au chômage car nos mandataires sociaux ne sont pas couverts.

% DE NOTRE EFFECTIF COUVERT PAR RISQUE ET PAR PAYS	BELGIQUE	CHINE	ESPAGNE	FRANCE	MONACO	THERMADOR GROUPE
Maladie	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Chômage	97,9 %	100 %	100 %	98,2 %	95,8 %	97,7 %
Accidents du travail	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Congés parentaux	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Départ à la retraite	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

F - Temps de travail, équilibre vie professionnelle / personnelle

Une politique favorisant le respect d'un équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle favorise le bien-être au travail.

Respect de la vie privée et droit à la déconnexion

Les salariés sont invités à respecter les horaires et à ne pas les dépasser.

Nos équipes logistiques commencent plus tôt le matin pour alimenter les premiers enlèvements de nos partenaires transporteurs.

La mise en place du forfait jour, formalisé par des accords d'entreprise dans quatorze de nos filiales, répond à la demande de nos salariés concernant la **flexibilité des horaires**. Pour ceux qui bénéficient de ce cadre, nous contrôlons que leurs temps de repos imposés par la loi soient respectés et qu'ils n'abusent pas de la connexion à distance.

15 filiales ont signé un accord ou une charte de **télétravail** afin de répondre à la demande des salariés. Ainsi, en 2024, 519 salariés bénéficient d'un accord ou d'une charte de télétravail.

En vérifiant la faisabilité selon le poste occupé, nous pouvons mettre en place un temps partiel à la demande du salarié.

Congés familiaux

Nos salariés basés en Belgique, Espagne, France et Monaco peuvent bénéficier de congés familiaux, que ce soit congé maternité, paternité, congé parental et congé d'aidants. Les congés familiaux pour notre équipe en Chine couvrent le congé maternité et paternité.

Qualité de vie au travail (S1-4)

Tous les trois ans, nous effectuons auprès de nos salariés un baromètre sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT). Il repose sur une cinquantaine de questions élaborées par un groupe de travail composé de 9 salariés volontaires, représentatifs des différentes fonctions de nos entreprises. Il s'appuie également sur plus de 80 entretiens individuels. Les thèmes abordés incluent le projet d'entreprise, la santé et la sécurité, l'organisation et le contenu du travail, le développement des compétences, la rémunération, le management et la convivialité au sein des équipes. Les réponses sont évaluées sur une échelle allant de "pas du tout d'accord" à "totalement d'accord". Un comité de pilotage, composé de 5 dirigeants des filiales et du groupe, suit ce travail avec l'appui d'un cabinet spécialisé garantissant l'anonymat des réponses.

Finale tournoi tennis de table

Lors du baromètre effectué en 2024, le taux d'adhésion (addition des réponses "totalement d'accord" et "assez d'accord") s'est élevé à 77 %, pour 75 % en 2021. Les principaux points forts relevés concernent la sécurité au travail, l'autonomie, la confiance dans la solidité et la pérennité du groupe, l'intégration au sein des équipes, le sens donné au travail et la convivialité. Les axes d'amélioration identifiés portent sur les perspectives d'évolution, la communication interne, l'entraide inter-filiales et la compréhension des systèmes de rémunération.

Les résultats ont été communiqués à l'ensemble des salariés dans chaque société. Afin d'identifier les axes d'amélioration et d'élaborer un plan d'action adapté à chacune, des groupes de travail ont été formés. Le suivi de ces actions est ensuite présenté aux équipes lors des réunions générales.

Le bien-être au travail étant une priorité, nous veillons à offrir à nos équipes de véritables moments de pause. Ainsi, nous mettons à leur disposition des espaces de repos, baby-foot, tables de ping-pong, terrains de pétanque et espaces de pique-nique. Nous proposons également des séances de Pilates et de body balance. Jetly dispose d'une salle de sport accessible à toutes les filiales de Saint-Quentin-Fallavier, où un coach sportif professionnel dispense des cours.

Métriques : équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)

100 % de nos salariés ont droit à un congé familial que ce soit maternité, paternité, congé parental ou congé d'aidant. En 2024, 3,53 % ont pris un tel congé, la proportion de femmes représente 45 % et la proportion d'hommes 55 %.

Pour les parents de jeunes enfants, nous proposons des places en crèche dans le réseau national Babilou. En 2024, ce sont 8 de nos filiales qui ont financé des berceaux pour 24 de leurs jeunes parents, soit 8 berceaux de plus qu'en 2023.

Nous avons répondu à la demande de 60 collaborateurs de mise en place de temps partiel, 73 % concernent des femmes et 27 % des hommes.

G - Sécurité de l'emploi, partage de la valeur

Sécurité de l'emploi : Création et maintien de l'emploi en France

Nous sommes une entreprise citoyenne contribuable en France et créatrice d'emplois continuellement depuis notre fondation en 1968. (voir graphique de l'évolution de nos effectifs depuis 10 ans au chapitre 1.11).

FRANCE	
Auvergne-Rhône-Alpes	574
Bourgogne-Franche-Comté	39
Normandie	32
Grand Est	28
Hauts-de-France	11
Centre-Val de Loire	10
Ile-de-France	9
Autres régions	10

EUROPE HORS FRANCE	
Belgique	44
Espagne	14
Monaco	12
Pays-Bas	2
Allemagne	2
Hongrie	1
Pologne	1

HORS EUROPE	
Chine	10

Nous connaissons le fort attachement de nos salariés à leur région de résidence et notre souhait est de favoriser la fidélité de nos salariés. Nous nous engageons, à chaque fois que nous faisons l'acquisition d'une nouvelle société, à respecter cet ancrage régional des salariés.

INDICATEURS	2024	2023	2022
Création d'emplois (total groupe)	30	31	41
Création d'emplois en France	29	29	38

Nous privilégions le recrutement de nos salariés en contrat permanent, les contrats de courte durée étant réservés à des remplacements ou accroissement temporaire d'activité.

Politique de rémunération : partage de la valeur

Les rémunérations et primes individuelles sont gérées au sein des filiales et les paies faites à ce même niveau. L'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les dirigeants en assure la cohérence.

Dans toutes les filiales du groupe, la partie fixe du salaire est versée sur 13 mois (excepté chez FGinox et DPI, sur 12 mois). Elle est revue annuellement en tenant compte du développement de chacun dans sa fonction et de l'évolution du coût de la vie. Nous prêtons une attention particulière aux salaires les plus bas, qui sont supérieurs à ceux du marché dans notre secteur.

Depuis toujours au sein des filiales du groupe Thermador, les bénéfices sont partagés avec les salariés. Avant même l'existence de l'intéressement légal, nous avons instauré un intéressement "maison" au sein de Thermador, première société créée dans l'histoire du groupe. La répartition des primes est l'aboutissement d'une année de travail durant laquelle les équipes de direction de chaque filiale présentent mensuellement à leurs équipes le compte d'exploitation. Chacun peut comprendre comment le résultat annuel s'élabore et quelle masse globale sera distribuée. La répartition est ensuite faite par l'équipe dirigeante, en tenant compte de la façon la plus équitable possible des performances de chacun. Dans chaque filiale, le montant de la rémunération variable dépend donc du niveau de résultat, ce qui implique des écarts importants entre les sociétés, variant de 5 % à 37 % du salaire. La moyenne dans le groupe se situe à 18 % du salaire brut annuel. Dans trois de nos filiales, Jetly, Sferaco et FGInox, un accord de participation légale ou un accord d'intéressement est en place. Ces rémunérations variables sont versées en février. Pour les autres filiales, les primes sont versées en décembre. Elles ne sont soumises à aucun blocage et sont immédiatement disponibles.

Sur nos comptes d'exploitation, la masse salariale représente environ 12,2 % du chiffre d'affaires.

Comme expliqué précédemment, nous pratiquons depuis toujours une politique de transparence des salaires. Dans chaque filiale, une fois par an, nous affichons toutes les rémunérations mensuelles et annuelles, y compris celles des dirigeants. Cela présente l'avantage de limiter la propagation d'idées fausses et de nous inciter à une grande cohérence.

La fourchette des salaires bruts dans le groupe Thermador s'établit entre 25,3 k€ et 367,7 k€ (salaires annuels pour 12 mois de présence), avec un salaire moyen annuel de 55 k€.

Dans un contexte d'inflation, qui atteint 1,8 % en moyenne en France et 2,4 % dans la zone euro en 2024, une attention particulière est portée sur l'évolution du pouvoir d'achat de l'ensemble de nos salariés avec une révision régulière des salaires.

Afin d'accompagner les salariés dans leurs trajets domicile-travail, la société a également mis en place un forfait de mobilité durable (FMD). Cet outil, combiné au renforcement du télétravail, a permis d'encourager l'utilisation de modes de transport "doux" et de limiter les impacts financiers liés à la hausse des carburants.

Salaires décents (S1-10)

Tous nos salariés perçoivent un salaire décent, conformément aux indices de référence applicables, notamment si l'entreprise opère dans des pays avec des minima sociaux (comme les pays de l'EEE appliquant les valeurs de la directive UE 2022/2041).

Dans les pays de l'EEE, Thermador Groupe se réfère au salaire minimum fixé par la législation ou par les négociations collectives. En France, cela se traduit par le respect du Salaire Minimum de Croissance (SMIC), tel que stipulé dans l'article L3231-2 du Code de travail, dont le montant est révisé annuellement par décret.

Pour les pays en dehors de l'EEE, nous nous référons à la base de données Anker, en accès libre :
https://ankerresearchinstitute.org/

Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) (S1-16)

Index Égalité professionnelle

Dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour "La liberté de choisir son avenir professionnel", et conformément au décret du 8 janvier 2019 visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, Thermador Groupe et ses filiales ont calculé leur index de l'égalité professionnelle (pour les sociétés basées en France, soit 88 % de notre effectif total).

Cet index, sur 100 points, est calculé sur la base des cinq indicateurs suivants :

Nous obtenons le score maximum sur deux des cinq indicateurs.

Sur les écarts d'augmentation et de promotion : en 2024, 98,2 % des femmes et 90,1 % des hommes du groupe Thermador ont bénéficié d'une augmentation tandis que 2,2 % des femmes et 5 % des hommes ont été promus.

La prise en compte depuis 2019 de l'index sur les augmentations au retour de congé maternité dans notre politique salariale nous permet d'atteindre les 15 points maximums sur cet indicateur.

Le score obtenu sur à catégorie socioprofessionnelle comparable et tranche d'âge comparable est de 36 sur 40. Cela reflète nos principes de rémunération fondés sur les compétences et non sur le genre.

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2024	SCORE	SCORE MAXIMUM
Indicateur 1 - Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	36	40
Indicateur 2 - Écart d'augmentations individuelles de salaire entre les femmes et les hommes	10	20
Indicateur 3 - Écart de promotions entre les femmes et les hommes	15	15
Indicateur 4 - Part de salariées ayant bénéficié d'une augmentation au retour de congé maternité	15	15
Indicateur 5 - Genre sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	5	10
TOTAL	**81**	**100**

Concernant le ratio d'équité, se référer au chapitre "rapport sur le gouvernement d'entreprise", section 2.8.6 (*Ratio d'équité*), ratios pour l'ensemble du groupe Thermador.

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 3,8 % en faveur des femmes.

Nous prévoyons de réaliser les calculs en 2025 sur 100 % du périmètre.

Partage de la valeur

INDICATEURS SALARIAUX	2024	2023	2022
Salaire moyen annuel (en k€)	55	55	54
Nombre de salariés bénéficiant d'accords participation ou intéressement	270	196	197

Plan d'épargne salariale

En janvier 2001 nous avons institué un Plan d'Épargne Entreprise ouvert à tous les salariés des filiales et investi à 95 % en actions Thermador Groupe. Jusqu'à 2012, l'abondement a été de 100 % du montant souscrit par le salarié avec un maximum de 1 000 €.

L'abondement maximum a ensuite évolué d'année en année, passant à un maximum de 2 100 € en 2020, à 2 400 € en 2022, puis 2 550 € en 2023 et à un abondement maximum de 2 700 € en 2024.

Au 30 novembre 2024, le PEE détenait 325 760 titres, soit 3,5 % du capital (voir section 2.10 *Composition du capital)*.

Perecol

En 2023, nous avons proposé à nos salariés un outil d'épargne collectif (PERECOL) destiné à la préparation de leur retraite.

Les sommes investies correspondent soit à des versements volontaires soit à la transformation de jours de repos non pris en compensation financière avantageuse.

Nous avons proposé à tous nos salariés un webinaire sur la retraite afin de les informer. Un conseiller financier a pu mener des entretiens individuels avec les salariés intéressés proches de la retraite ou non, désireux de mieux appréhender leur épargne en lien avec leur futur départ à la retraite. L'expérience ayant été un succès, celle-ci a été renouvelée en 2024.

Évolution d'une part de FCPE Thermador Groupe

S1-2 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

Nous dialoguons avec nos salariés directement ou via leurs représentants. Notre baromètre QVCT (S1-4) permet un échange direct, combinant questions et entretiens qualitatifs avec 10 % de l'effectif, réalisés par un cabinet externe. Il recueille leurs commentaires, et les actions proposées par des groupes de travail volontaires sont partagées et mises en œuvre.

Les instances représentatives du personnel, couvrant 86 % des salariés, garantissent la prise en compte des préoccupations collectives. Elles se réunissent au moins six fois par an dans chaque filiale, chaque salarié peut contacter ses élus CSE et les PV des réunions sont accessibles à tous.

En 2019, notre filiale Opaline a lancé Thermalink, un réseau social d'entreprise facilitant la communication interne, le partage de documents et de bonnes pratiques. Il centralise l'intégration des nouveaux entrants, les opportunités de mobilité interne et diverses informations RH. Il sensibilise aussi aux enjeux environnementaux comme la mobilité douce et la fresque du climat.

Nos modalités d'interaction avec les salariés sont détaillées dans ESRS 2 - SBM-2 (*Intérêts et points de vue des parties prenantes*).

S1-3 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

Thermador Groupe a mis en place un dispositif d'alerte, détaillé dans ESRS 2 - GOV 1 et en section 3.5, couvrant toutes les thématiques sociales, dont le harcèlement et toutes formes de discriminations.

Deux fois par an, les représentants du comité éthique testent son bon fonctionnement. Nos systèmes de remontées d'alertes RH sont opérationnels, avec plusieurs signalements en 2024, via la hiérarchie ou le canal du lanceur d'alerte.

S1-4 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise et efficacité de ces actions

Généralités qui s'appliquent à l'ensemble de nos actions sur le thème social

Le périmètre de nos actions sociales couvre toutes nos filiales et collaborateurs. Nos objectifs clés, établis en 2021, sont détaillés dans les sections 3.2.5 et 3.2.6 et font l'objet d'un suivi semi-annuel pour mesurer l'efficacité des plans d'actions mis en œuvre.

Tous nos indicateurs de performance, accompagnés d'un historique sur trois ans, sont publiés en section 3.6. Cette approche nous permet d'évaluer concrètement l'impact de nos actions et d'analyser les performances par rapport aux années précédentes.

Nos actions ne sont pas de simples réponses à des besoins immédiats, mais des choix stratégiques durables, dont les effets se prolongent et évoluent dans le temps. En 2025, nous poursuivrons nos plans d'action, en veillant à assurer leur continuité et à renforcer les progrès accomplis.

Les impacts liés aux ressources humaines (S1) sont gérés par les directions administratives et générales, avec des ressources allouées spécifiquement. La gestion des enjeux matériels s'intègre au process global de gestion des risques, détaillé au chapitre 4.

Nous engageons activement nos salariés dans la transition environnementale à travers des formations dédiées, la fresque du climat et le forfait mobilité durable (sections E1-2 et E1-4).

ACTIONS LIÉES À NOS INDICATEURS CLÉS	2024	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
Développer les compétences au sein de nos équipes grâce à la formation			
Pourcentage des salariés formés par année y compris les formations internes	85,5 %	≥ 95 %	≥ 95 %
Favoriser la diversité et l'égalité des chances			
Améliorer notre index égalité professionnelle	81	≥ 90	≥ 90
Augmenter la part des femmes à des postes de direction	41,56 %	≥ 40 %	≥ 40 %
Améliorer la qualité de vie au travail			
Réduire l'absentéisme (y compris longues maladies)	5,76 %	< 4	< 4
Maintenir l'ancienneté moyenne au niveau actuel (en nombre d'années)	9,28	≥ 8	≥ 8
Aligner les intérêts			
Développer l'actionnariat salarial grâce à notre plan d'épargne salariale et à la promotion de l'actionnariat direct.	6,58 %	≥ 8 %	≥ 8 %

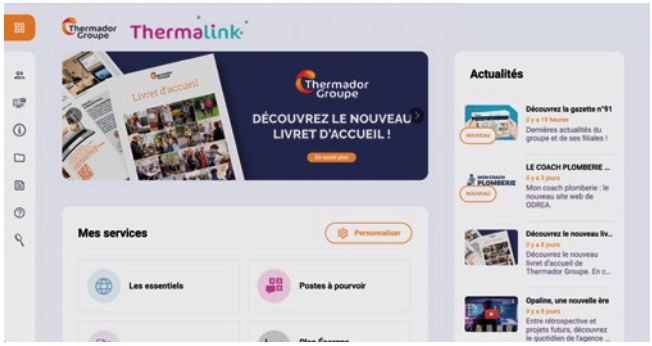

Page d'accueil Thermalink

S1-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Pour le process de détermination des cibles et les précisions quant aux indicateurs de la thématique "favoriser la diversité et l'égalité des chances" se référer à la section 3.2.5 (*Nos engagements et 19 priorités à moyen et long termes*).

Ces cibles spécifiques sont intégrées dans le calcul de la rémunération du P-D.G. et des Directeurs Généraux Délégués, explicitée au chapitre 1.12.

Cinq indicateurs clés, avec des objectifs à 2030, sur la thématique sociale ont été définis en 2021 par le comité exécutif. Le processus de fixation des objectifs est détaillé dans ESRS-2 dans la section Nos engagements et 19 priorités à moyen et long termes.

Le Comex a souhaité fixer des objectifs ambitieux, ils ont été définis de 3 manières différentes :

- Être conforme à la réglementation pour l'indicateur 6. Femmes à des postes de direction (Loi Rixain du 24 décembre 2021)
- Par des calculs pour l'indicateur 7. Ancienneté moyenne. L'objectif a été calculé en prenant en compte les futurs départs en retraite des salariés et les tendances du marché du travail dans notre secteur d'activité.
- Pour les 3 autres indicateurs : ils n'ont pas fait l'objet de calcul, mais ils reflètent des objectifs ambitieux mais atteignables et mesurables.

Extrait de nos 19 indicateurs clés	*Année de référence 2021*	2023 RÉEL	2024 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
5. Index égalité professionnelle (x/100).	*88*	89	81	≥ 90	≥ 90
6. Femmes à des postes de direction.	*39 %*	42,9 %	41,6 %	≥ 40 %	≥ 40 %
7. Ancienneté moyenne (années).	*9,68*	9,6	9,28	≥ 8	≥ 8
8. Pourcentage de salariés CDI formés par année (y compris formations internes).	*72,1 %*	96,4 %	85,5 %	≥ 95 %	≥ 95 %
9. Absentéisme (y compris longues maladies).	*3,4 %*	5,5 %	5,8 %	< 4 %	< 4 %

Ces indicateurs seront revus en 2025 afin de couvrir tous nos enjeux matériels avec définition, calcul et objectif associés.

Nous suivons d'autres indicateurs, qui couvrent nos enjeux matériels mais sans objectif déterminé, voir section 3.6 - *Synthèse des indicateurs*.

Femmes du Comex et administratrices - 8 mars 2023

Formation en anglais

Soirée alternants - 6 décembre 2024

Formation Santé Sécurité au Travail

S1-6 caractéristiques des salariés de notre entreprise

Notre groupe compte 821 salariés au 31 décembre 2024, incluant notre filiale Alto Metering acquise le 31 juillet 2024. Nos filiales sont présentes dans plusieurs pays notamment en France, Belgique, Espagne, Chine et à Monaco.

Thermador Groupe et ses filiales ont embauché 140 personnes en 2024 en contrat à durée indéterminée et déterminée. 30 postes ont été créés en 2024 dont 29 en France.

« Notre croissance s'inscrit dans la durée en respectant l'écosystème dans lequel nous interagissons. »

TABLEAU 1

Information sur l'effectif des collaborateurs par genre.

GENRE	EFFECTIF	%
Femmes	296	36 %
Hommes	525	64 %
Total des collaborateurs	821	

TABLEAU 2

Nombre total de collaborateurs par effectif, et répartition par sexe pour les pays dans lesquels l'entreprise compte 50 collaborateurs ou plus représentant au moins 10 % de son effectif total.

Effectif au 31/12/2024

SEXE / PAYS	FRANCE
Féminin	266
Masculin	462
Total effectif	728

TABLEAU 3

Nombre moyen de collaborateurs répartis par sexe et par pays en 2024

SEXE / PAYS	FRANCE	ESPAGNE	BELGIQUE	MONACO	CHINE	TOTAL
Féminin	264,15	4	11,33	10,95	3	293,43
Masculin	454,72	9	36,83	11,52	6	518,07
Total effectif	718,87	13	48,16	22,47	9	811,5

TABLEAU 4

Collaborateurs permanents / temporaires répartis par genre, collaborateurs à temps plein / temps partiel répartis par genre.

Effectif au 31/12/2024	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Nombre de salariés (effectif)	296	525	821
Nombre de salariés permanents (effectif)	277	500	777
Nombre de salariés temporaires (effectif)	19	25	44
Nombre de salariés à temps plein (effectif)	252	509	761
Nombre de salariés à temps partiel (effectif)	44	16	60

TABLEAU 5

Collaborateurs permanents, temporaires par pays.

Effectif au 31/12/2024	FRANCE	ESPAGNE	BELGIQUE	MONACO	CHINE	TOTAL
Nombre de salariés (effectif)	728	13	48	23	9	821
Nombre de salariés permanents (effectif)	685	13	46	22	9	775
Nombre de salariés temporaires (effectif)	41	0	2	1	0	44
Nombre de salariés à temps plein (effectif)	679	13	37	23	9	761

Nous favorisons l'embauche de nos collaborateurs en contrat permanent, réservant les contrats de courte durée (temporaires) aux remplacements ou aux augmentations temporaires d'activité.

Nous considérons que toute personne ayant un contrat de travail actif au 31 décembre fait partie de notre effectif. Les personnes ayant un contrat de travail à durée déterminée ou un contrat d'apprentissage sont considérées comme des travailleurs temporaires, les personnes ayant un contrat de travail à durée indéterminée sont considérées comme des permanents.

Nous appliquons notre définition des effectifs permanents / temporaires, basée sur la réglementation française, dans tous les pays où nous sommes présents. Pour nos salariés localisés en Chine, ils sont liés à notre filiale par un contrat de service de main d'œuvre qui est assimilable à un contrat permanent.

Le nombre de salariés est conforme au nombre déclaré dans la note 6.3.6 - *Notes sur les effectifs, charges et avantages au personnel*, paragraphe note 4 "Charges du personnel" des états financiers.

Respect des droits humains

Nous comptons une équipe de neuf personnes en Chine qui travaillent pour le compte de notre filiale Odrea : deux personnes en supply chain, six inspecteurs qualité et une personne en achat/qualité. Elles sont toutes basées à Shanghai. Leur rôle est :

- d'inspecter que 100 % de nos commandes respectent un cahier des charges précis et d'établir les rapports qualité correspondants (inspecteurs qualité),
- d'organiser la logistique et le flux de nos importations,
- de seconder le directeur achat qualité dans ses demandes.

Le responsable de cette équipe les rencontre en présentiel au minimum trois fois par an, et est en contact permanent avec eux, que ce soit par téléphone ou email. La P.-D.G. de la filiale se rend dans leurs locaux à chaque déplacement en Chine.

Les salariés ont tous été formés à l'anticorruption et à notre charte éthique, ils bénéficient tous d'entretien annuel individuel et de formation.

Aucune procédure d'alerte n'est en cours concernant ces salariés.

Ils sont couverts par une convention collective et par une protection sociale incluant la maladie, le chômage et les accidents de travail.

Répartition des fonctions occupées :

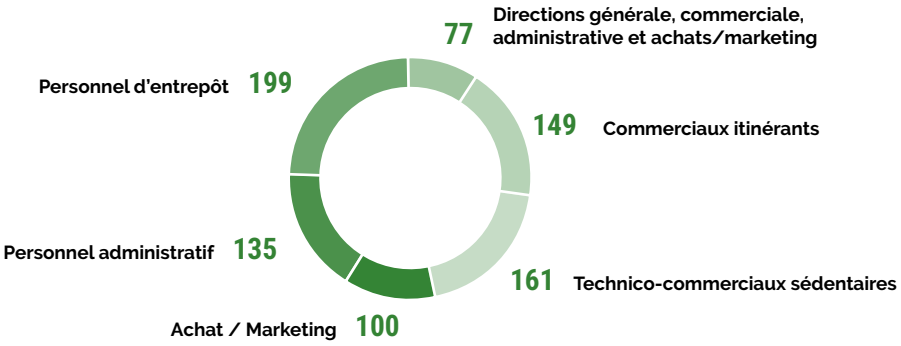

Départs

Nous constatons une hausse globale des départs de 5 % par rapport à 2023.

Les fins de périodes de CDD, d'apprentissage, de stages et période d'essai représentent 23 % des départs (35 % en N-1), les départs en retraite (9 %) restent stables. Nos filiales étant situées dans des zones économiques dynamiques, 48 % des départs sont liés à des démissions. Les licenciements comptent pour 19 % des départs avec notamment le transfert du site Odrea de Saint-Maur.

Notre taux de turnover (ou taux de départ) s'est établi à 12 % pour 2024.

	2024	2023	2022
Nombre de sorties (hors fin de CDD)	93	80	71
Taux de rotation CSRD*	12 %	11 %	11,2 %
Nombre total de départs	116	110	101
Taux d'entrées/sorties des effectifs**	31 %	31 %	35,3 %

* Le taux de rotation est calculé en divisant le nombre total de départ incluant démissions, licenciements, ruptures conventionnelles, départ en retraite, rupture de période d'essai et décès par le nombre d'employés en CDI au 31/12/2024. Les contrats temporaires ne sont pas pris en compte dans le calcul.

** Calcul : (nombre d'entrées + nombre de sorties)/Effectif total au 31/12/2024, anciennement appelé taux de rotation dans nos anciennes DPEF.

S1-7 Caractéristiques des travailleurs non-salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise

Le groupe Thermador considère comme travailleurs non-salariés : les intérimaires, les stagiaires ainsi que les travailleurs indépendants.

Notre système de collecte des données est en évolution afin de pouvoir publier des informations fiables et pertinentes relatives à ces travailleurs pour 2025.

S1-17 Incidents, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme

En 2024, sur un total de 6 alertes, le comité éthique a reçu 6 signalements RH sur des faits de discrimination, y compris de harcèlement. Tous ces signalements ont été déposés par l'intermédiaire de nos canaux d'alerte.

Les états financiers ne font apparaitre aucun montant pour des amendes, des pénalités ou d'indemnisation de dommages résultant des incidents et plaintes mentionnés ci-dessus.

Pour les incidents signalés, le comité éthique a été saisi. Ils ont tous fait l'objet d'un suivi et la mise en place d'actions adéquates a permis de clôturer ces dossiers pour les parties concernées.

En 2024, nous n'avons eu aucun incident grave en matière de droits de l'homme affectant le personnel de l'entreprise, ni aucun cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les états financiers ne font apparaitre aucune amende ou sanction à ce sujet.

3.4.2 TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR - ESRS S2

ESRS 2 SBM-2 INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 3.2 ESRS 2 - SBM-2 (*Intérêts et points de vue des parties prenantes*).

ESRS 2 SBM-3 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS ET INTERACTIONS AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Comme présenté dans l'ESRS 2, BP-1 et SBM-1 *(Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur),* Thermador Groupe collabore avec un large éventail de travailleurs tout au long de sa chaîne de valeur.

Notre chaîne de valeur comprend :
- en amont, les fournisseurs et partenaires qui apportent les biens et les services indispensables à l'activité,
- en aval, les clients et les utilisateurs qui font vivre économiquement le groupe par leurs achats,
- ainsi que les investisseurs, actionnaires ou banquiers, qui apportent les capitaux nécessaires à l'investissement et la croissance.

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité réalisée en consultant diverses parties prenantes, incluant des fournisseurs et des clients, Thermador Groupe n'a pas relevé d'impacts matériels pour les travailleurs de sa chaîne de valeur aval. Deux impacts positifs matériels ont été identifiés pour les travailleurs de sa chaîne de valeur amont, à court et moyen terme. Ces travailleurs ne sont pas particulièrement exposés à des impacts négatifs, que ce soit en raison de leurs caractéristiques intrinsèques ou du contexte, tels que les syndicalistes, les travailleurs migrants, les travailleurs à domicile, les femmes ou les jeunes travailleurs.

IRO MATÉRIELS (ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ)	EFFETS ACTUELS OU ESCOMPTÉS	RÉSILIENCE
Chaîne d'approvisionnement responsable : conditions de travail chez nos partenaires	Amont	Impact positif
Chaîne d'approvisionnement responsable : droits humains	Amont	Impact positif

Le premier impact concerne les **conditions de travail chez nos partenaires**. Nos pratiques d'achat éthiques (présentées dans le chapitre 3.5 - *Gouvernance* ESRS G1) et la longévité de nos partenariats permettent une continuité des affaires pour nos fournisseurs, garantissant ainsi le maintien de l'emploi et de bonnes conditions de travail.

Le second impact concerne les **droits humains**. Nous veillons au respect de la réglementation et des conventions internationales qui visent à protéger les travailleurs. Le groupe prévient toute forme de violence ou de harcèlement en intégrant ces exigences dans ses chartes et codes de conduite, et en cas de doute, déclenche une visite ou un audit.

Ces impacts positifs ont été confirmés par des entretiens avec les fournisseurs lors de l'analyse de double matérialité et l'absence d'impact négatif est vérifié à l'occasion des visites ou des audits fournisseurs.

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques, veuillez consulter l'ESRS 2 dans le chapitre 3.2 SBM-3 (*Impacts, risques et opportunités matériels et lien avec la stratégie et le modèle économique),* IRO-1 *(Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels) et GOV-5 (Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité*).

S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Le groupe s'engage activement à garantir le respect des droits humains et sociaux tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, comme précisé dans GOV-4 - *Déclaration sur la diligence raisonnable* (chapitre 3.2 ESRS 2). Cette vigilance repose sur des relations durables avec ses fournisseurs, des visites régulières, ainsi que des audits, réalisés en interne ou confiés à des tiers.

Pour renforcer le suivi de la conformité et des pratiques responsables, un dispositif structuré a été mis en place. Il comprend un mécanisme d'alerte, une charte d'achats responsables, un outil d'évaluation intégrant des critères RSE et un système de contrôle basé sur des audits. Ces mesures permettent un suivi rigoureux, tout en laissant aux filiales la liberté d'organiser leurs propres audits.

Par ailleurs, en tant que membre du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2021, Thermador Groupe veille au respect des principes fondamentaux des droits humains tout au long de sa chaîne d'approvisionnement (voir chapitre 3.2 ESRS2 SBM-1 *Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur*).

Les appels d'offres sont soumis à un processus de sélection, intégrant l'acceptation de notre charte des achats responsables, y compris les dispositions relatives aux droits humains et aux normes de travail basées sur les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et les normes internationales en matière de droits humains.

S2-2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts

Nos équipes achats et approvisionnement maintiennent des échanges quotidiens avec nos fournisseurs. De plus, nous effectuons des visites régulières sur leurs sites de production.

Notre système d'alerte (décrit dans le chapitre 3.5 *Conduite des affaires* - ESRS 2 GOV1) constitue un canal confidentiel permettant aux travailleurs et à toutes les parties prenantes externes de signaler toute violation du code de conduite, des législations applicables ou toute action non conforme au respect des personnes. Ce canal permet de s'assurer que tout impact négatif peut être rapidement identifié et traité par les équipes concernées.

S2-3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

Les impacts matériels étant ici positifs, nous nous sommes attachés à décrire le processus permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations, c'est-à-dire le processus de dialogue (section précédente).

Notre conduite dans les affaires se fonde sur les principes de transparence et d'éthique, détaillés dans notre code de conduite anticorruption.

La charte d'achats responsables souligne l'engagement du groupe à favoriser les impacts positifs, et à remédier aux potentiels impacts négatifs pour les travailleurs de sa chaîne de valeur.

S2-4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

Le déploiement de la charte d'achats responsables est décrit dans le chapitre 3.5 G1-2 (*Gestion des relations avec les fournisseurs*). Toutes nos filiales opérationnelles déploient cette charte depuis 2022 auprès de leurs fournisseurs de marchandises et de manière transversale auprès de nos prestataires de transport et d'achats d'emballages.

En complément de cette charte, nos filiales Odrea, Mecafer et Domac ont adopté une politique d'achats qui impose à la plupart de nos fournisseurs en zone Asie le code de conduite BSCI[1] (basé sur la norme sociale SA8000) ou de répondre aux critères SMETA (Sedex Members Etical Trade Audit) de Sedex. Ces mêmes filiales répondent au questionnaire RSE Sedex (voir chapitre 3.1 - Introduction).

S2-3 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

La mesure de l'efficacité des politiques et actions se fait à travers l'absence de controverse détectée pour les fournisseurs et à travers l'absence de signalements par notre canal d'alerte sur le plan des droits humains et sociaux. Nous n'en avons pas eu en 2024.

Réunion groupe transverse achat 2023

1 - BSCI (Business Social Compliance Initiative) est une initiative volontaire visant à améliorer les conditions de travail et à garantir le respect des normes sociales dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

3.5 GOUVERNANCE - CONDUITE DES AFFAIRES - ESRS G1

ESRS 2 GOV-1 LE RÔLE DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La Direction Générale, le Comité Exécutif ainsi que le Conseil d'Administration sont régulièrement informés du déroulement de la conduite des affaires.

Leurs compositions, leurs rôles ainsi que leurs formations et expertises dans le cadre de la conduite des affaires sont présentés au chapitre 2 de ce DEU.

La composition des comités, leurs rôles ainsi que leurs expertises dans le cadre des questions de durabilité sont présentés dans la rubrique *ESRS2 GOV-1*.

Dispositif d'alerte et comité éthique

Les sociétés du groupe Thermador ont opté pour la mise en place d'un unique dispositif technique de recueil des signalements, dans le respect des dispositions légales (protection des lanceurs d'alerte en application des articles 6 à 16 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016) en matière de protection des lanceurs d'alerte et des recommandations de l'AFA (Agence Française Anticorruption). Ce dispositif est présenté dans notre document "***Présentation du déploiement du dispositif unique d'alerte interne***", disponible sur notre site internet : https://www.thermador-groupe.fr/ethique-anti-corruption/

Le système d'alerte est valable pour tout type d'alerte, qu'elle soit relative à la pratique des affaires ou à nos pratiques internes, y compris nos ressources humaines.

Dans le cadre de notre dispositif d'alerte, nous avons ouvert une boîte mail en 2017 pour que d'éventuels lanceurs d'alerte puissent s'exprimer. Notre dispositif d'alerte est disponible dans les cinq langues les plus pratiquées au sein du groupe et avec nos partenaires. Il est communiqué en réunions générales à l'ensemble de nos salariés et mis à disposition via notre plateforme collaborative tout au long de l'année. Il est également inclus au parcours d'intégration des nouveaux arrivants. Il est disponible pour les parties prenantes externes par le biais de notre site internet, qui détaille toutes les étapes de la procédure à suivre.

Le document de présentation du dispositif rappelle les conditions et les garanties de la protection du lanceur d'alerte. Toutes les précautions utiles sont mises en œuvre pour préserver la sécurité des données et l'obligation de confidentialité renforcée. Les données personnelles recueillies sont traitées en conformité avec les obligations du Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Toutes les alertes sont transmises à notre comité éthique, qui les traite en respectant le cadre légal lié au lanceur d'alerte. Les alertes peuvent également être transmises par voie hiérarchique, comme rappelé dans notre document "*Scénarii de traitement des questions et d'alerte*" disponible sur notre site internet ; c'est d'ailleurs le cas le plus fréquent.

Le comité éthique, composé de trois membres occupant des postes de direction, reporte au Président-Directeur Général : une directrice administrative multilingue d'une filiale implantée dans plusieurs pays, une directrice générale d'une filiale française, la Directrice Générale Déléguée. Ce comité traite les alertes en instruisant les dossiers dans le respect de la confidentialité et des personnes.

Deux référents éthiques, un directeur administratif d'une filiale étrangère et un responsable grands comptes d'une filiale française, sont également désignés pour recevoir les alertes de la part de nos salariés sur la boîte mail dédiée, comme de nos parties prenantes externes.

Les membres du comité et les référents éthiques ont tous suivi la formation de prévention à la corruption et, quatre d'entre eux ont suivi la formation Middlenext *Comment traiter une alerte*.

Une charte du comité éthique définit le fonctionnement de ce comité et décrit les responsabilités et devoirs de ses membres. Elle a été révisée en 2023 et elle est signée par l'ensemble des administrateurs.

Les procédures permettant d'enquêter de manière rapide, indépendante et objective sur les incidents liés à la conduite des affaires, y compris les cas de corruption et de versement de pots-de-vin, sont détaillées dans le document "*Scénarii de traitement des questions et d'alerte*". Le comité éthique s'organise librement dans le respect de la Charte du comité éthique. L'enquête peut être traitée par tous moyens adaptés à la situation. Il peut diligenter une enquête auprès de parties prenantes internes ou externes. Toute la procédure est conduite avec le souci de garantir la confidentialité : de l'identité du lanceur d'alerte, des faits faisant l'objet du signalement et des personnes visées par le signalement. Si un dirigeant est impliqué dans les faits délictueux ou s'il s'agit d'une affaire complexe, il peut saisir les instances de gouvernance, en l'espèce le Président du Conseil d'Administration. De même au cours de l'instruction, si l'un des membres du comité éthique est concerné, celui-ci se retirera de l'instruction pendant toute la durée de l'enquête. Le Président du Conseil d'Administration décidera de la nécessité de nommer un ou une suppléante le temps de l'instruction. Selon les conclusions de l'enquête, le membre du comité éthique concerné pourra être révoqué de ses fonctions par le Président du conseil d'administration.

Le comité se réunit deux fois par an pour superviser le déroulement du programme au sein du groupe. Une synthèse anonymisée des alertes et du suivi des actions est communiquée deux fois par an au comité d'audit et au comité du développement durable. Notre Conseil d'Administration et ses différents comités challengent la direction du groupe sur les actions correctives mises en place en lien avec les alertes identifiées.

ESRS 2 IRO-1 DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques, veuillez consulter respectivement l'ESRS 2 en section 3.1 IRO-1 (*Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels*) et GOV-5 (*Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité*).

Les 6 enjeux matériels identifiés pour le pilier Gouvernance sont les suivants :

IRO MATÉRIELS	CHAÎNE DE VALEUR	CARACTÉRISTIQUE
Corruption et versement de pots de vin - Prévention et détection	Aval, amont, activités propres	Impact positif
Corruption et versement de pots de vin - Incident / Cas	Aval, amont, activités propres	Impact négatif, risques
Culture d'entreprise - Stabilité des équipes	Activités propres	Impact positif
Pratique commerciale responsable	Activités propres	Impact positif
Gestion des relations avec les fournisseurs - Chaîne d'approvisionnement responsable	Aval, activités propres	Impact positif
Gouvernance responsable	Activités propres	Impact positif, opportunités

G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise

NOS **VALEURS**

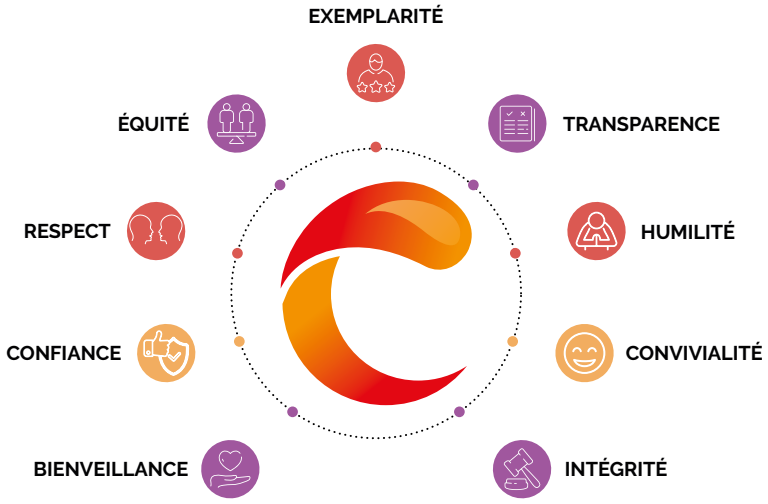

Politique et valeurs du groupe

Dès la création de Thermador, en 1968, nos relations avec nos parties prenantes furent guidées par nos valeurs.
Notre groupe a construit sa croissance dans le respect des équipes, des actionnaires, des clients, des fournisseurs, des autres parties prenantes et de l'environnement.

Nous privilégions la confiance et la simplicité dans les rapports humains.

Nous cultivons les vertus de l'exemplarité, de la transparence, du respect et d'un partage équitable des bénéfices provenant de notre travail.

Les politiques s'appliquent à tous les collaborateurs du groupe. Elles sont mises à jour dès que nécessaire par la direction.

Actions

Nos équipes dirigeantes sont responsables de la qualité du climat humain qui règne dans les sociétés du Groupe et nous encourageons la bienveillance, la convivialité, la simplicité et la sérénité. Notre structure courte, limitée à quatre niveaux hiérarchiques, favorise la proximité entre les dirigeants et l'ensemble des salariés. Chaque salarié, quelle que soit sa fonction, peut échanger avec ses pairs au sein des groupes de travail inter-filiales. Le partage des bonnes pratiques est une méthode très efficace pour amener chacun à progresser et pour assurer la cohésion d'ensemble.

L'importance de l'exemplarité et de la transparence

Tout ceci nous impose un haut degré d'exigence à tous les postes, pour le plus grand bénéfice de tous.

La conduite des affaires est guidée par l'exemplarité des dirigeants. Elle s'appuie sur notre code de conduite présenté dans la section G1 - 3 (*Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin*).

L'exercice de la transparence des salaires dans nos filiales est un moyen efficace pour préserver la cohérence des rémunérations, quels que soient les critères de genre, conviction religieuse, opinion politique, origine sociale ou ethnique, orientation ou identité sexuelle, handicap, situation de famille, nationalité, patronyme ou apparence physique.

Avec l'acquisition de dix sociétés et de deux fonds de commerce depuis 2015, notre défi est de nous ouvrir à d'autres cultures d'entreprises tout en diffusant progressivement nos principales valeurs. Celles-ci doivent perdurer et constituer le ciment du groupe.

Elles sont communiquées par les différents canaux à notre disposition : réunions générales mensuelles, parcours d'intégration, plateforme collaborative interne et site internet. Les directions générales avec leurs comités de direction sont les garants de leur diffusion et de leur respect.

Stabilité des équipes

Préserver la motivation de nos salariés est primordial. Nous accordons de l'importance à l'ancienneté dans nos équipes. Nos salariés restent en moyenne 9,3 ans dans le groupe.

Tout commence par le recrutement, que nous pratiquons avec humilité et simplicité. Les décisions collégiales nous paraissent les plus sûres. Cela passe par une réflexion sur les missions confiées, leur évolution, et sur le sens donné à l'apport de chacun. Tout au long des parcours individuels, nous tâchons de permettre à chacun de développer ses talents, selon ses mérites et ses capacités.

Lorsqu'un départ paraît inévitable, nous nous efforçons de rester justes, dignes et de conserver de bonnes relations avec ceux qui nous quittent.

Nous rassemblons un personnel impliqué, compétent, efficace et globalement fidèle.

Mesures & cibles

Extrait de nos 19 indicateurs clés	*Année de référence 2021*	2023 RÉEL	2024 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
7. Ancienneté moyenne (années).	*9,68*	9,6	9,28	≥ 8	≥ 8

G1-7 Enjeu spécifique : gouvernance responsable

Politique du groupe

Les fondateurs de Thermador ont instauré des règles de fonctionnement basées sur la transparence, l'exemplarité et l'honnêteté. Depuis 1968, nous avons su faire perdurer ces valeurs et conserver notre excellente réputation. Le groupe envisage l'exercice de ses affaires de manière strictement intègre.

La gouvernance responsable de l'entreprise assure sa pérennité. Elle repose sur l'équilibre des pouvoirs entre les parties prenantes : les actionnaires (pouvoir souverain), les administrateurs (pouvoir de surveillance) et les dirigeants (pouvoir exécutif).

Plans d'actions

Thermador Groupe suit les recommandations du code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

Nous entretenons une base de données de nos actionnaires précise mise à jour tous les ans à partir d'un TPI (Titre au Porteur Identifiable) complet. À partir d'une action détenue plus d'un an, chaque actionnaire est donc régulièrement informé et invité à participer à l'Assemblée Générale et aux webinaires trimestriels.

Les administrateurs indépendants sont majoritaires au sein de notre conseil d'administration (6 sièges sur 11).

Une administratrice référente indépendante dispose de pouvoirs étendus pour équilibrer ceux du P.-D.G. Une administratrice et un administrateur représentent nos salariés, soit 2 sièges sur 11.

Les trois comités (audit, rémunérations et nomination, et développement durable) sont présidés par des administrateurs indépendants. Nos administrateurs sont régulièrement formés sur les sujets d'actualité relevant de leurs responsabilités. Ils ont connaissance des points de vigilance figurant dans le code Middlenext mis à jour en 2021.

Un comparatif annuel montre que la rémunération des dirigeants est raisonnable. La partie variable de leurs packages est liée à des critères financiers et extra-financiers clairement énoncés. Les femmes occupent plus de 40 % des postes de cadres dirigeants dans le groupe Thermador.

Le backup du dirigeant est confirmé annuellement. Il est incarné par une direction générale déléguée renouvelée tous les 4 ans.

Les dirigeants exécutifs sont personnellement impliqués dans le capital, pour une part très significative de leur patrimoine.

Via un FCPE (Fonds Commun de Placement Entreprise) généreusement abondé et en direct, les salariés et salariés retraités détiennent une part significative du capital.

Fiscalité responsable

Thermador Groupe est une entreprise citoyenne contribuable en France et créatrice d'emplois continuellement depuis sa création en 1968. Le groupe considère qu'il est de la responsabilité du Conseil d'Administration d'établir une stratégie fiscale responsable, prévoyant que ses filiales paient leurs impôts dans les juridictions où elles mènent leurs activités et réalisent leurs bénéfices.

Les cinq principes suivants ont été approuvés par le Conseil d'Administration en 2021 :

1. La responsabilité de la stratégie fiscale est du ressort du Conseil d'Administration.
2. Les principes de responsabilité fiscale sont intégrés dans le code de conduite de l'entreprise.
3. La société paie ses impôts là où la valeur économique est générée.
4. Les opérations intra-groupe sont réalisées aux conditions du marché.
5. La société publie dans son Document d'Enregistrement Universel le montant des impôts versés, pays par pays.

Mesures & cibles

Le suivi et la mesure en matière de conduite des affaires se font à travers l'absence de controverses.

L'ancienneté dans nos équipes permet de mesurer leur adhésion à la culture de l'entreprise.

Extrait de nos 19 indicateurs clés	*Année de référence 2021*	2023 RÉEL	2024 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
1. Taux de présence au Conseil d'Administration.	*100 %*	95,2 %	93,4 %	≥ 95 %	≥ 95 %
2. Taux de participation à l'Assemblée Générale.	*71,5 %*	76,3 %	77,1 %	≥ 68 %	≥ 73 %
3. Part du capital détenue par les salariés et anciens salariés.	*7 %*	6,7 %	6,6 %	≥ 8,0 %	≥ 8,5 %

FISCALITÉ RESPONSABLE	2024	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
Part de nos impôts payés en France	92,1 %	Engagement du Conseil d'Administration sur une fiscalité responsable	
Part de nos impôts payés en Belgique	2,7 %		
Part de nos impôts payés en Espagne	1,3 %		
Part de nos impôts payés à Monaco	3,9 %		

Note 25, chapitre 6

G1-2 Gestion des relations avec les fournisseurs

Les risques relatifs à la chaîne d'approvisionnement du groupe pourraient être liés à des pratiques de nos fournisseurs en matière de droits humains, sociaux ou de normes environnementales non conformes (travail des enfants, travail forcé, santé et sécurité, émissions toxiques, pollutions, destruction d'écosystèmes...). Ils peuvent aussi être liés à des événements climatiques présentés au chapitre 3.3.1 (*Environnement*).

Ils pourraient avoir des conséquences juridiques, réputationnelles ou de déstabilisation des approvisionnements, ou encore augmenter les coûts.

À l'inverse, en nous approvisionnant auprès de fournisseurs respectueux des droits des personnes et de l'environnement, nous nous assurons d'une maîtrise de notre chaîne de valeur, contribuant à notre bonne réputation et suscitant la confiance de nos partenaires commerciaux.

Information en matière de paiement

Pour plus d'informations, voir section G1-6 (*Pratiques en matière de paiement*).

Relations avec nos fournisseurs et achats responsables

Nourrir des relations de qualité avec nos partenaires qu'ils soient fournisseurs, clients ou toute autre partie prenante fait partie de nos pratiques au quotidien.

Les dirigeants des filiales portent avec les directions d'achats la responsabilité des relations avec nos fournisseurs.

Politique du groupe

Notre conduite dans les affaires se fonde sur ces principes simples :

- Offrir une vision à moyen ou long terme.
- Privilégier la transparence vis-à-vis de nos fournisseurs.
- Être attentif à leur pérennité, à la qualité des produits ou services proposés, ainsi qu'à leur éthique.

Nous apportant les biens et les services indispensables à notre activité, nos fournisseurs sont l'une de nos parties prenantes primordiales. Les informations clés sont présentées au chapitre 1.8.

Nous nous efforçons d'entretenir des relations de confiance et de long terme, basées sur la transparence. Ainsi, 21 % de nos achats sont réalisés avec les mêmes fournisseurs depuis plus de 40 ans.

Afin de formaliser ces engagements, trois de nos indicateurs clés de performance extra-financière reposent sur nos relations avec nos fournisseurs, et l'un d'eux repose sur le pourcentage de CA réalisé par des filiales certifiées ISO 9001 ou 14001.

Notre conduite dans les affaires se fonde sur les principes de transparence et d'éthique. Nous poursuivons notre engagement à développer une Responsabilité Sociétale d'Entreprise exigeante et à formaliser les comportements éthiques attendus de la part de toutes les parties prenantes à travers notre Code de conduite, présenté au début de ce chapitre, et notre charte d'achats responsables.

Déploiement de notre charte achats responsables

Rédigée en 2021 et disponible en 5 langues via notre site internet, notre charte d'achats responsables couvre les 5 aspects suivants, dans nos relations avec nos fournisseurs : droits humains, droit du travail, éthique des affaires, confidentialité et propriété intellectuelle, environnement - santé & sécurité, chaîne d'approvisionnement.

Toutes les directions de nos filiales opérationnelles déploient cette charte depuis 2022 auprès de leurs fournisseurs de marchandises.

Concernant nos fournisseurs hors marchandises, nos achats sont réalisés essentiellement auprès de prestataires logistiques (notre logistique est présentée au chapitre 1.7 de ce rapport). Pour le transport amont, de nos fournisseurs vers nos entrepôts, une équipe transversale inter-filiales a été constituée en 2022 afin d'avoir une approche plus globale et d'homogénéiser nos critères d'exigences, ce qui contribue à renforcer notre vigilance. Pour le transport aval, une vigilance quant aux pratiques de nos partenaires est déjà effective pour ceux qui travaillent avec les filiales de Saint-Quentin-Fallavier. Des sessions de suivi de la qualité sont organisées deux fois par an avec l'ensemble des filiales utilisatrices. Les remontées issues de ces sessions donnent lieu à des ateliers dédiés avec chacun de nos partenaires pour établir des plans d'actions si nécessaire.

Afin de veiller au respect des droits humains et à des pratiques conformes aux réglementations, nous avons effectué en 2022 auprès de nos partenaires assurant le transport aval de nos marchandises les demandes suivantes :
- La signature de notre charte d'achats responsables et/ou l'application d'une charte équivalente. Cette demande a été effectuée dans le cadre de notre appel d'offres messagerie pour 2023 et elle sera renouvelée dans les appels d'offres à venir.
- La signature de notre code de conduite anti-corruption et/ou l'application d'un code de conduite équivalent dès 2023.
- L'intégration de critères environnementaux et sociétaux à notre appel d'offres messagerie. Ces critères ont été pris en compte parmi d'autres pour l'attribution des marchés 2023.

Devoir de vigilance

Les informations relatives à nos politiques et actions en matière de vigilance se trouvent dans l'ESRS 2 GOV4.

Mesures et cibles

Extrait de nos 19 indicateurs clés	*Année de référence 2021*	2023 RÉEL	2024 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
16. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs notés.	*17,1 %*	89,9 %	86,2 %	≥ 80 %	≥ 85 %
17. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs certifiés ISO 9001 ou 14001.	*80,4 %*	90,2 %	91 %	≥ 85 %	≥ 90 %
19. Pourcentage de CA réalisé auprès de fournisseurs signataires de notre Charte achats responsables ou d'une charte équivalente.	*4,8 %*	92,1 %	92,2 %	≥ 85 %	≥ 90 %

G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

La prévention de la corruption fait partie de nos enjeux les plus importants et donc de nos 19 priorités clés.

Politique du groupe

Avec l'internationalisation du groupe ainsi que l'augmentation de nos effectifs et du nombre de structures juridiques, il nous a semblé nécessaire de mieux identifier les risques de fraude et de corruption et de mettre en place des procédures de contrôle interne. Le groupe a fait évoluer la formalisation de ses pratiques à la suite de la réglementation de décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite "Sapin 2".
Depuis 2021, Thermador Groupe s'est engagé officiellement auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 principes incluant la lutte contre la corruption.

Actions

Les moyens mis en œuvre privilégient la prévention et la vigilance continue, sans attendre une potentielle survenance de cas.

- **Notre code de conduite anticorruption** est rédigé dans les cinq langues pratiquées (français, néerlandais, espagnol, chinois et anglais). Il a fait l'objet d'une présentation aux instances représentatives du personnel ainsi qu'aux salariés lors de nos réunions générales ; il est également inclus à nos CGV (conditions générales de vente). Ce document est un guide pour tous les salariés et dirigeants du groupe afin qu'ils agissent avec intégrité, équité et honnêteté en conformité avec les lois, règlements et politiques internes en vigueur. Il est également porté à la connaissance de nos fournisseurs et partenaires. Nous avons également rédigé **une politique cadeaux et invitations** spécifique qui encadre les pratiques et fixe des seuils. Chaque filiale est libre de définir les œuvres de dons et de mécénat en fonction de ses choix dans le respect de notre politique dons et mécénat. Celle-ci rappelle les règles à respecter et les bonnes pratiques.

- **Système d'alerte**

Le groupe a développé son système de lanceur d'alerte en 2017. Il est présenté au début de ce chapitre dans la section ESRS 2 GOV-1.

- **Cartographie des risques par fonction**

Cette cartographie a été rédigée en concertation avec les équipes opérationnelles : achats, commerce et directions administratives. Elle couvre toutes les activités du groupe.
Thermador Groupe et ses filiales déploient et maintiennent un programme pour former régulièrement leurs salariés avec une obligation de formation pour les salariés les plus exposés au risque de corruption, quel que soit leur niveau hiérarchique.
Nous avons classifié l'ensemble de nos salariés en deux catégories :
- catégorie 1 : exposés au risque de corruption ou pour lesquels une obligation légale existe,
- catégorie 2 : non-exposés au risque de corruption.
Tout salarié ayant par sa fonction la capacité à passer une commande à des prestataires extérieurs (fournisseurs, sous-traitants...), la possibilité par ses contacts de recevoir des cadeaux de la part de ces tiers est classé en catégorie 1. De même, tout salarié ayant, par sa fonction la capacité à octroyer des prix ou des services aux clients en toute autonomie, également la possibilité de recevoir des cadeaux de la part de ces tiers est classé en catégorie 1. Certains salariés cadres ne disposant pas d'une autonomie complète (n'engageant pas la société) ont été classés en catégorie 2.
Un programme de formation a été établi en fonction de ces deux catégories :
- formation complète délivrée par l'association Middlenext ou autres organismes de formation d'une demi-journée sur site pour la catégorie 1,
- formation e-learning basée sur une FAQ validée par l'AFA pour la catégorie 2.

- **Formation**

Depuis 2019, les salariés exposés sont formés à l'anticorruption tous les 3 ans. Ces formations sont faites en français, en anglais, en espagnol et en chinois. Nous organisons plusieurs sessions de formation par an afin d'intégrer les nouveaux entrants et les nouveaux élus de nos instances représentatives des salariés.

		FONCTIONS À RISQUE, INTÉGRANT L'ENCADREMENT	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE	AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL
Participants aux formations	Pourcentage des effectifs	35 %	NA	65 %
	Pourcentage des effectifs concernés	98,6 %	100 %	5 %
Format et durée des formations	Formations en classe	½ journée assurée par un formateur externe		-
	Formation sur ordinateur	-		E-learning : 5 modules disponibles en 2 langues
Fréquence		Tous les 3 ans		

Thèmes abordés : Notions juridiques et loi Sapin 2, Prévention de la corruption, Présentation de l'Agence française Anticorruption (AFA), Définition des délits de corruption et de trafic d'influence, Application chez Thermador Groupe.

Mesures & cibles

Extrait de nos 19 indicateurs clés	*Année de référence 2021*	2023 RÉEL	2024 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
4. Pourcentage des salariés exposés formés sur les 3 dernières années à l'anticorruption.	*98,9 %*	98,7 %	98,6 %	≥ 95 %	≥ 95 %

G1-4 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin

Nous n'avons pas eu de cas de corruption ou de versements de pots-de-vin en 2024.

G1-6 Pratiques en matière de paiement

Les délais de règlement sont négociés avec les fournisseurs, incluant les PME puis, intégrés à nos systèmes d'information qui sont paramétrés pour les payer selon les termes contractuels. Une vérification bimensuelle est faite au niveau du groupe pour s'assurer que les filiales respectent les délais. En cas d'anomalie constatée, la direction du groupe investigue pour régulariser la situation.

En France, pays dans lequel nous opérons principalement, un des aspects essentiels de la loi sur la Modernisation de l'Économie (LME) - loi ratifiée en 2008 qui a pour objectif de favoriser notamment la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) - concerne les délais de paiement des factures entre professionnels, avec pour objectif de les réduire. Elle offre l'opportunité de négocier le délai pour les professionnels qui souhaitent les limiter à 60 jours calendaires. La loi Gayssot (loi n° 98-69 du 6 février 1998) visant à améliorer les conditions d'exercice de la profession de transporteur routier protège les professionnels sous-traitants du secteur transport routier et de la logistique contre les impayés. Elle offre un cadre juridique précis pour le recouvrement de leurs créances impayées aux transporteurs routiers. Le délai pour recouvrer une créance de transport est d'un an maximum à compter de la date de livraison. Aucune procédure judiciaire n'est en cours pour retards de paiement.

Délais de paiement standard de l'entreprise (en nombre de jours) par grande catégorie de fournisseurs 2024 :

	FRANCE (JOURS)	EUROPE (JOURS)	ASIE (JOURS)
Marchandises	60	90	60
Transports	30	30	n/a
Prestations de services	60	60	n/a

n/a : non applicable

Les informations relatives aux retards de paiement des fournisseurs se trouvent dans le chapitre 6.3.7 - *Notes sur les éléments du besoin en fonds de roulement*. Ils s'élèvent à 0,5 % des achats.

G1-8 Enjeu spécifique : commerce responsable

Nos clients sont les grossistes en chauffage et sanitaire, pompes, robinetterie, fournitures industrielles, des OEM (Original Equipment Manufacturer), des professionnels de la piscine, des industriels, des entreprises de travaux publics et tous les acteurs du bricolage. Ils sont présentés au chapitre 1.9 de ce rapport.

Politique du groupe

Entretenir des relations de commerce responsable nécessite de connaître et répondre au mieux aux attentes de nos clients.

Cela signifie avoir des pratiques commerciales irréprochables au point de vue éthique. La gestion de nos relations éthiques s'applique à l'ensemble de notre chaîne de valeur, amont comme avale. Celle-ci est présentée plus haut, à travers notre **Code de conduite** et l'ensemble de **nos procédures éthique, lanceurs d'alerte et anti-corruption**.

Actions

Nourrir des relations de qualité avec nos partenaires qu'ils soient clients ou toute autre partie prenante fait partie de nos pratiques au quotidien. Cela nécessite de connaître et répondre au mieux à leurs attentes. Les attentes de nos clients sont présentées au chapitre 1.3.

Afin de formaliser cet engagement, l'un de nos 19 objectifs clés repose sur le pourcentage de CA réalisé par des filiales certifiées ISO 9001 ou 14001.

Mesures & cibles

Extrait de nos 19 indicateurs clés	*Année de référence 2021*	2023 RÉEL	2024 RÉEL	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
4. Pourcentage des salariés exposés formés sur les 3 dernières années à l'anticorruption.	*98,9 %*	98,7 %	98,6 %	≥ 95 %	≥ 95 %
18. Pourcentage de CA réalisé par des filiales ISO 9001 ou 14001.	*32,6 %*	65,1 %	65,9 %	≥ 70 %	≥ 90 %

En 2024, neuf de nos filiales sont certifiées ; c'est une de plus qu'en 2023.

Vidéo interne sur l'éthique et l'anti-corruption

Formation anti-corruption 2024

3.6 SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Les informations présentées ci-après concernent les sociétés consolidées de Thermador Groupe au 31 décembre 2024.

Démarche de vérification externe

Les informations sociales, environnementales et de gouvernance publiées dans cet état de durabilité ont fait l'objet de travaux de vérification par un commissaire aux comptes.

Données environnementales	2024	2023	2022	Pages
GOUVERNANCE DE LA RSE AU SEIN DE NOTRE GROUPE				
Nombre de salariés appartenant à un groupe environnement au sein des filiales	**44**	36	40	
Nombre de personnes au sein du groupe transversal Thermavert	**28**	27	29	
BIODIVERSITÉ				
Nombre de m² d'espaces verts traités dans le cadre d'une collaboration avec l'APIE	**67 912**	67 912	68 200	
Nombre d'espèces inventoriées	**305**	305	269	
CONSOMMATION D'ÉNERGIE - VALEURS BRUTES				
Consommation d'eau (en m³)	**6 580**	5 364	6 007	*108*
Consommation de gaz (en kWh)	**2 597 345**	2 607 937	3 755 296	*102*
Consommation d'électricité (en kWh)	**2 023 637**	2 156 733	2 378 488	*102*
kWh auto-produit	**358 214**	*	*	
kWh auto-consommé	**224 318**	*	*	
CONSOMMATION D'ÉNERGIE - VALEURS RELATIVES				
Eau (en litre par m²)	**53,36**	42,9	47,3	
Consommation de gaz (en kWh / m²)	**21,06**	20,9	29,6	*102*
Consommation d'électricité (en kWh / m²)	**16,41**	17,3	18,7	*102*
Part de l'éclairage LED dans nos bâtiments (en % des m²)	**86 %**	79 %	67 %	*102*
Part de la consommation de gaz en option "Compensation carbone"	**91 %**	85 %	89 %	*102*
Part de la consommation de gaz en biogaz	**92 %**	25,2 %	*	*102*
Part de la consommation d'électricité en "Option énergie renouvelable"	**99 %**	99 %	92 %	*102*
TOTAL consommation d'énergie (en kwh / m²)	**37,47**	**38,1**	**48,3**	
DÉCHETS LIÉS AUX ACTIVITÉS (EN % DU TONNAGE ACHETÉ)				
TOTAL déchets industriels (en tonne)	**781**	**941**	**1 063**	*115*
Déchets liés aux activités (en kg/tonne de produit réceptionnés)	**15,93**	**22,97**	**22,83**	
Part des déchets industriels non dangereux	**99,6 %**	99,6 %	99,7 %	
Part des déchets industriels dangereux	**0,4 %**	0,4 %	0 %	
% de déchets envoyés dans une filière pour revalorisation (matière ou énergétique)	**96,5 %**	**99,4 %**	**95,70 %**	*114*

Données bilan carbone (GHG Protocol)	2024	2023	2022	Pages
Scope 1 - Émissions directes (en Teq CO_2)	**794**	**819**	**998**	*98*
Émissions dues aux déplacements des véhicules de société	**306**	323	319	*98*
Émissions directes liées à la flotte de véhicules / véhicule	**2,64**	**3,26**	**3,36**	*98*
Émissions dues à la combustion de gaz naturel sur site	**471**	473	663	*98*
Émissions dues à la combustion de fioul domestique sur site	**16**	20	16	*98*
Émissions dues à l'usage de réfrigérants	**-**	-	-	*98*
Émissions directes liées au chauffage et rafraîchissement des bâtiments (CO_2 par 1000 m²)	**3,95**	**3,95**	**5,35**	*98*
Scope 2 - Émissions indirectes (en Teq CO_2)	**90**	96	111	*98*
Émissions dues à l'achat d'électricité	**90**	96	111	*98*
Émissions indirectes dues à l'achat d'électricité (Teq CO_2 par 1000 m²)	**0,74**	0,75	0,88	*98*
Scope 3 - Émissions indirectes dues à nos produits et nos activités (en Teq CO_2)	**321 568**	**376 738**	**327 656**	*98*
dont achats de produits (produits vendus) (en Teq CO_2)	**187 772**	212 224	168 190	*98*
dont utilisation des produits vendus (en Teq CO_2)	**83 107**	105 692	113 105	*98*
dont fin de vie des produits vendus (en Teq CO_2)	**50 690**	58 821	46 355	*98*
TOTAL scopes 1,2,3 (en Teq CO_2)	**322 453**	**377 653**	**328 765**	*98*

* Données 2023 et 2022 non disponibles.

Humain	2024	2023	2022	Pages
EFFECTIF PAR GENRE				
Nombre TOTAL de salariés (hors intérimaires)	**821**	**777**	**753**	*128*
dont nombre total de salariées Femmes (hors intérimaires)	**296**	281	*	
dont nombre total de salariés Hommes (hors intérimaires)	**525**	496	*	*128*
Pourcentage de femmes	**36 %**	36 %	36 %	*128*
Pourcentage d'hommes	**64 %**	64 %	64 %	*128*
Nombre moyen de salariés en 2024	**811,50**	*	*	*128*
dont nombre moyen de salariées femmes en 2024	**322,76**	*	*	*128*
dont nombre moyen de salariés hommes en 2024	**488,74**	*	*	*128*
EFFECTIF PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE				
France	**88 %**	90 %	89 %	*128*
Union Européenne	**11 %**	10 %	11 %	*128*
Hors Union Européenne	**1 %**			*128*
EFFECTIF PAR TYPE DE CONTRAT				
CDI / Contrat permanent	**777**	742	713	*128*
CDD / Contrat non permanent	**44**	35	40	*128*
Pourcentage CDI / Contrat permanent	**95 %**	95 %	95 %	*128*
Pourcentage CDI / Contrat permanent femmes	**36 %**	*	*	*128*
Pourcentage CDI / Contrat permanent hommes	**64 %**	*	*	*128*
Pourcentage CDD / Contrat temporaire	**5 %**	5 %	5 %	*128*
Pourcentage CDD / Contrat temporaire femmes	**43 %**	*	*	*128*
Pourcentage CDD / Contrat temporaire hommes	**57 %**	*	*	*128*
FIDÉLISATION DES SALARIÉS				
Ancienneté moyenne (en années)	**9,28**	9,64	9,7	*127*
Taux de rotation des effectifs (CSRD)	**12 %**	11 %	11,2 %	*129*
Entrées	**140**	134	146	
dont création d'emplois en France	**29**	29	38	*124*
dont création d'emplois en hors France	**1**	2	3	*124*
Sorties (hors fin de CDD et hors départ en retraite)	**82**	70	69	*129*
Taux entrée/sortie (anciennement taux de rotation dans nos DPEF)	**31 %**	31 %	35 %	*129*
RÉMUNÉRATION				
Salaire moyen	**55 028 €**	54 779 €	53 984 €	*125*
dont par rémunération variable	**18 %**	21 %	21 %	
Nombre de salariés bénéficiant d'accords de participation ou intéressement	**270**	196	197	
Pourcentage de salariés bénéficiant d'une rémunération variable	**94 %**	96 %	97 %	
Nombre de salariés ayant un salaire inférieur à un salaire décent (Ref base Anker)	**0**	0	0	*124*
PROTECTION SOCIALE : COUVERTURES DES RISQUES				
Taux de couverture des risques liés à la maladie	**100 %**	100 %	100 %	*123*
Taux de couverture des risques liés au chômage	**97,7 %**	*	*	
Taux de couverture des risques liés aux accidents du travail	**100 %**	100 %	100 %	*123*
Taux de couverture des risques liés aux congés parentaux (dont maternité, paternité) / familiaux	**100 %**	100 %	100 %	*123*
Taux de couverture des risques liés au départ à la retraite	**100 %**	**100 %**	**100 %**	*123*
SANTÉ : % DES ABSENCES NON LIÉES À LA CRISE SANITAIRE				
Lié aux congés paternité ou maternité	**8 %**	16 %	3 %	*122*
Lié aux accidents du travail et de trajet	**4 %**	5 %	10 %	*122*
Lié aux maladies professionnelles	**2 %**	3 %	2 %	*122*
TAUX D'ABSENTEISME MOYEN DU GROUPE	**5,75 %**	**5,55 %**	**3,52 %**	*122*
DIVERSITÉ				
Index égalité professionnelle	**81**	**89**	**86**	*125*
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	**-3,8 %**	-1 %	-3,2 %	*125*
Pourcentage de femmes à des postes de direction	**41,6 %**	**42,9 %**	**41,5 %**	*118*
Pourcentage de salariés âgés de plus de 50 ans dans les effectifs	**37 %**	33 %	33 %	*118*
Employés en situation de handicap (en nombre)	**27**	24	22	*119*
% des femmes en situation de handicap sur effectif total	**4,1 %**	*	*	*119*
% des hommes en situation de handicap sur effectif total	**2,9 %**	*	*	*119*

Humain	2024	2023	2022	Pages
FORMATION				
Budget formation en % de la masse salariale	**2,53 %**	2,64 %	2,35 %	
Pourcentage de salariés CDI formés par année (dont formations internes)	**85,5 %**	96,4 %	80,8 %	*120*
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'au moins une formation dans l'année	**663**	717	576	*120*
Dont cadres (en %)	**35 %**	35 %	37 %	*120*
Dont non-cadres (en %)	**65 %**	65 %	63 %	*120*
Nombre d'heures de formation	**15 073**	14 677	12 754	*120*
Nombre d'heures de formation par salariés (total effectif)	**18,4**	18,89	17,17	*120*
Nombre d'heures de formation par salariées Femmes (total effectif)	**20,4**	*	*	*120*
Nombre d'heures de formation par salariés Hommes (total effectif)	**17,2**	*	*	*120*
Nombre d'alternants, d'apprentis et de stagiaires présents au cours de l'année	**60**	56	56	
DIALOGUE & CLIMAT SOCIAL				
Nombres de filiales avec CSE / IRP	**15**	13	11	*117*
Pourcentage des salariés représentés par une instance représentative du personnel	**86 %**	84 %	71 %	*117*
Nombre d'accords d'entreprise existants	**87**	75	53	*117*
Pourcentage de salariés ayant répondu au baromètre QVCT	**91 %**	93 %	93 %	*117*
Pourcentage de salariés ayant pu échanger avec leur supérieur lors d'un entretien annuel	**85 %**	85 %	90 %	*119*
Nombre de litiges prud'homaux déclenchés sur l'année	**3**	1	1	
INTÉRIMAIRES				
Nombre d'heures d'intérim	**76 422**	92 792	80 198	
% heures réalisées par des femmes	**38 %**	*	*	
% heures réalisées par des hommes	**62 %**	*	*	
En % du nombre d'heures travaillées	**5 %**	6,6 %	6,0 %	

Sociétal	2024	2023	2022	Pages
Montants des dons y compris montants versés au titre des compensations carbone	**198 316 €**	91 185 €	103 457 €	
Montants versés à des organisations professionnelles	**60 015**	*	*	
Engagement du Conseil d'Administration sur une fiscalité responsable	**OUI**	OUI	OUI	*134*
CERTIFICATIONS				
Nombre de nos filiales certifiées ISO 9001 ou ISO 14001	**10**	8	6	
Pourcentage du CA effectué par des filiales ISO 9001 ou 14001	**65,9 %**	65,1 %	34,1 %	*135*
RELATIONS FOURNISSEURS				
Pourcentage du CA effectué auprès de fournisseurs certifiés ISO	**91 %**	90,2 %	87,4 %	
Pourcentage du CA effectué auprès de fournisseurs notés dans l'année	**86,2 %**	89,9 %	74,1 %	
Pourcentage du CA effectué auprès de fournisseurs signataires de notre charte ou d'une charte équivalente	**92,4 %**	92,1 %	85,5 %	
Délai moyen (en nombre de jours) qu'il faut à l'entreprise pour payer une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou statutaire commence à courir	**48**	*	*	*137*
% des paiements effectués dans les délais	**95,5 %**	*	*	
Nombre de procédures judiciaires en cours concernant des retards de paiement	**0**	0	0	*137*
Montant TTC des factures fournisseurs dont le terme est échu, en % des achats HT de l'exercice	**0,5 %**	**1,17 %**	**0,64 %**	
RELATIONS CLIENTS				
Nombre de clients ayant répondu à une enquête de satisfaction	**575**	1 127	262	

* Données 2023 et 2022 non disponibles.

Gouvernance	2024	2023	2022	Pages
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE				
Respect d'un code de gouvernance	**Middlenext**	Middlenext	Middlenext	
Signataire du Global compact des Nations Unies	**OUI**	OUI	OUI	
Nombre de membres du comité exécutif	**15**	16	17	*72*
Pourcentage de femmes au comité exécutif	**33,3 %**	31,3 %	29 %	
Transparence sur la rémunération des P.-D.G. et D.G. délégués de Thermador Groupe	**OUI**	OUI	OUI	*74*
Déclaration de la rémunération des P.-D.G. et D.G. délégués de Thermador Groupe	**OUI**	OUI	OUI	*74*
Taux de participation à l'Assemblée Générale	**77,1 %**	**76,3 %**	**74,1 %**	*134*
Taux d'approbation de la rémunération du P.-D.G. à la dernière AG	**96,34 %**	99,1 %	99,9 %	
Part de l'actionnariat salarié, hors anciens dirigeants	**6,6 %**	**6,7 %**	**7,0 %**	
Part des salariés actionnaires (individuels ou par le PEE)	**77,8 %**	77,5 %	84,7 %	
CONSEIL D'ADMINISTRATION				
Nombre d'administrateurs indépendants	**5**	5	5	*72*
Pourcentage des administrateurs indépendants	**55,6 %**	50 %	50 %	
Part des femmes dans notre Conseil d'Administration	**45,5 %**	41,7 %	45,5 %	
Administrateurs représentants les salariés	**2**	2	2	
Assiduité des membres du Conseil d'Administration	**93,4 %**	**95,2 %**	**98,8 %**	*134*
Comité d'Audit	**OUI**	OUI	OUI	
Comité des Rémunérations	**OUI**	OUI	OUI	
Comité du Développement Durable	**OUI**	OUI	OUI	*72*
Nombre de formations suivies par les administrateurs	**8**	16	15	
Pourcentage des admistrateurs formés dans l'année	**100 %**	100 %	100 %	
Publication du règlement intérieur du conseil	**OUI**	OUI	OUI	
Évaluation du fonctionnement du conseil	**OUI**	OUI	OUI	
ÉQUITÉ				
Ratio d'équité (salaire médian)	**6,19**	5,97	6,32	
10 % les + hauts vs 10 % les + bas	**4,71**	4,70	5,3	
ÉTHIQUE ET ANTI-CORRUPTION				
Comité d'éthique	**OUI**	OUI	OUI	*132*
Nombre de signalements / alertes	**6**	7	2	*132*
dont alertes RH	**6**	7	1	*132*
dont alertes anti-corruption	**0**	0	1	*132*
Nombre d'incident graves en matières des droits de l'homme affectant les effectifs de l'entreprise	**0**	0	0	*132*
Nombre de cas de non respect des principes directeurs des nations unies	**0**	0	0	*132*
Motant des amendes liées au non respect des principes directeurs des nations unies ou liées aux incident en matière des droits de l'homme affectant les effectifs	**0**	0	0	*132*
Formalisation d'une politique de conduite des affaires et lutte contre la corruption	**OUI**	OUI	OUI	*136*
% de fonctions à risques couvertes par les programmes de formation	**100 %**	*	*	*136*
Pourcentage des salariés exposés formés sur les 3 dernières années à l'anti-corruption	**98,6 %**	98,7 %	96,9 %	*136*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉTAT DE DURABILITÉ

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Thermador Groupe SA, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans les sections 3.2 à 3.6 du rapport sur la gestion du groupe de Thermador Groupe SA.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, Thermador Groupe SA est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe Thermador Groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité notre mission consiste à mettre en oeuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en oeuvre par Thermador Groupe SA pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 3 du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit *« Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 »*.

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en oeuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Thermador Groupe SA dans son rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Thermador Groupe SA, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Thermador Groupe SA en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en oeuvre par Thermador Groupe SA pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en oeuvre par Thermador Groupe SA lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section 3 du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en oeuvre par Thermador Groupe SA avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

• Concernant l'identification des parties prenantes

Dans la section SBM 2 Intérêts et points de vue des parties prenantes, Thermador Groupe SA présente ses cinq parties prenantes majeures et les modalités d'échanges avec elles.

Nous avons apprécié la méthodologie retenue par le groupe pour identifier ses parties prenantes et nous avons pris connaissance, notamment sur la base d'entretiens et d'inspection de la documentation disponible, les modalités d'interactions avec ces dernières.

• Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Dans la section IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, Thermador Groupe SA précise la méthodologie suivie pour identifier les impacts, risques et opportunités de du groupe sur l'ensemble de sa chaine de valeur.

Nous avons vérifié l'implication des fonctions, directions listées dans la section IRO-1 dans les différents ateliers de travail et nous avons vérifié que les différentes phases du processus d'élaboration de la double matérialité a fait l'objet d'approbation au niveau hiérarchique approprié. Nous avons apprécié le caractère approprié de la description donnée dans la note SBM-2 du rapport sur la gestion du groupe sur les modalités de collecte des intérêts et des points de vue des parties prenantes mises en place par l'entité.

• Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Dans la section IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, Thermador Groupe SA précise la méthodologie suivie pour définir la matérialité d'impact et la matérialité financière et le processus de validation.

Nous avons apprécié les outils utilisés par Thermador Groupe SA pour évaluer les impacts, notamment leur conformité méthodologique aux exigences des ESRS 1 et des ESRS 2. Nous avons vérifié le processus d'évaluation et revu les critères de cotation ainsi que la conformité de l'approche de cotation retenue au regard des exigences des ESRS 1 et des ESRS 2.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 3 du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et règlementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section 3 du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Thermador Groupe SA relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 3 du rapport sur la gestion du groupe, avec les exigences de l'article L. 233-28-41 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique », qui précise que la cible d'émissions de gaz à effet de serre pour 2030 est présentée en valeur absolue, sans tenir de la croissance, cette information n'étant pas en 2024 disponible en volume sur l'horizon 2022-2030.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

• Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Atténuation au changement climatique - Norme E1-6 Emissions brutes de GES de périmètre 1,2, 3 - Section 3.3.3 de l'état de durabilité

- Nous avons apprécié si le bilan de Gaz à effet de serre élaboré par le groupe respectait les critères du GHG Protocol, s'il était élaboré pour l'ensemble des sociétés du groupe et s'il couvrait l'ensemble de la chaine de valeur du groupe.
- Nous avons apprécié la pertinence des hypothèses utilisées, des éventuelles extrapolations et la justification des évolutions méthodologiques pour la construction de ce bilan.
- Nous avons porté une attention particulière à la méthodologie suivie pour la sélection et l'élaboration des facteurs d'émissions utilisés et sur la prise en compte, pour le scope 3, des émissions liées à l'utilisation des produits vendus.

• Informations fournies en application de la norme relative à la conduite des affaires (ESRS G1)

Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin ESRS G1-3- Section 3.5 Gouvernance

Nous avons réalisé des entretiens avec des membres de la Direction Générale du Groupe pour prendre connaissance du processus mis en place dans le groupe pour prévenir et détecter les éventuelles corruptions et pots de vin. Nous avons apprécié si cette politique s'appliquait à l'ensemble des filiales du groupe et donc de ses effectifs. Des travaux sur bases documentaires ont également été menés.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en oeuvre par Thermador Groupe SA pour déterminer le caractère éligible et aligné *des activités des entités comprises dans la consolidation*[1].

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

• de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;

• sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Paris la Défense, le 28 février 2025

KPMG S.A.

Isabelle Lhoste

Isabelle Lhoste

Associée

[1] Termes utilisés à l'article L.233-26 relatif au rapport sur la gestion du groupe

4 GESTION DES RISQUES

4.1	**Facteurs de risques**	**146**
4.1.1	Risques liés à l'activité - Marché	**146**
4.1.2	Risques opérationnels	**148**
4.1.3	Risques sociaux	**149**
4.1.4	Risques financiers	**149**
4.1.5	Risques géopolitiques	**149**
4.1.6	Risques de pandémie	**150**
4.1.7	Risques liés au changement climatique	**150**
4.2	**Assurances**	**151**
4.3	**Contrôle interne**	**152**
4.3.1	Objet des procédures de contrôle interne	**152**
4.3.2	Organisation du contrôle	**152**
4.3.3	Mesures anticorruption	**153**
4.3.4	Mesures RGPD	**153**
4.3.5	Appréciation du contrôle interne	**153**

4.1 FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Les différents risques sont classés selon leur impact potentiel et leur probabilité d'occurrence. Cette cartographie des risques reflète l'exposition de Thermador Groupe, intégrant donc les mesures de maîtrise mises en œuvre afin d'en limiter la probabilité et l'impact.

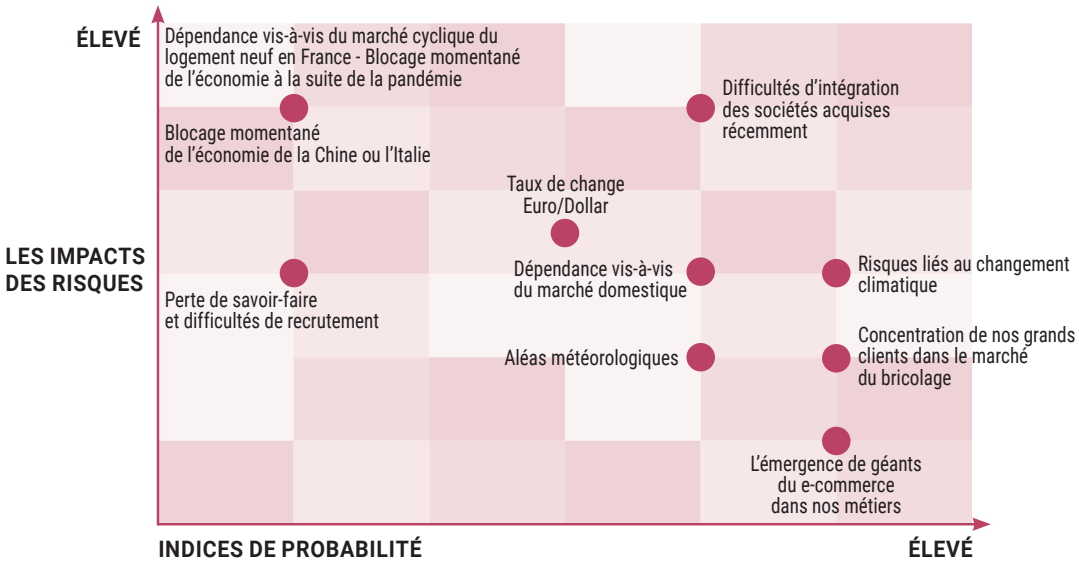

Hiérarchisation des risques

4.1.1. Risques liés à l'activité	Aléas météorologiques
	Dépendance vis-à-vis du marché cyclique du logement neuf en France
	Concentration de nos grands clients dans le marché du bricolage
	Dépendance vis-à-vis du marché domestique
	L'émergence de géants du e-commerce dans nos métiers
4.1.2. Risques opérationnels	Difficultés d'intégration des sociétés acquises récemment
4.1.3. Risques sociaux	Perte de savoir-faire et difficultés de recrutement
4.1.4. Risques financiers	Taux de change Euro/Dollar
4.1.5. Risques géopolitiques	Blocage momentané de l'économie de la Chine ou l'Italie
4.1.6. Risques de pandémie	Blocage momentané de l'économie à la suite d'une pandémie
4.1.7. Risques liés au changement climatique	Impact du changement climatique sur certains actifs, marchés ou fournisseurs

4.1.1 - RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ - MARCHÉ

Aléas météorologiques

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE	EFFTES POTENTIELS SUR LE GROUPE
Un printemps pluvieux provoquerait immanquablement la mévente des pompes d'arrosage, marché sur lequel nous sommes un intervenant significatif dans le canal professionnel et dans le canal grand public. Une sécheresse excessive durant l'été provoquerait la mévente des pompes d'arrosage.	Baisse du chiffre d'affaires. En 2022 et 2023, nous avons constaté un manque d'eau et des restrictions en France. Pour autant, les ventes de pompes d'arrosage dans le canal professionnel (Jetly) se sont bien comportées. 2024 fut une des 10 années les plus pluvieuses depuis 1900 ! Nous estimons avoir perdu 6,5 M€ de chiffre d'affaires sur l'année.

CONTRÔLE ET ATTÉNUATION DU RISQUE

Nos best sellers sont des produits stables. Les invendus d'une très mauvaise saison peuvent parfaitement se vendre lors de la saison qui suit.

Les printemps pluvieux sont très souvent suivis d'étés plus secs, ce qui nous a toujours permis de rattraper une partie du retard éventuel pris à la fin du mois de juin. Le risque de sécheresse en France va faire émerger des marchés sur lesquels nous sommes positionnés : récupération d'eau de pluie, étanchéité des réseaux, réutilisation des eaux usées.

Sur les 10 dernières années, les bonnes années compensent largement les mauvaises. À ce sujet, notre niveau élevé de stock nous permet de profiter pleinement des années où la demande est forte.

Dépendance vis-à-vis du marché cyclique du logement neuf en France

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE	EFFTES POTENTIELS SUR LE GROUPE
Nous sommes exposés au marché cyclique du bâtiment, et plus particulièrement au nombre de mises en chantier de logements neufs. 42,9 % de notre chiffre d'affaires consolidé est réalisé par nos activités dans le domaine des circuits de fluides dans le bâtiment. Sur ces 42,9 %, seuls 20 % correspondent à la part des logements neufs, les 80 % restants correspondent au marché de la rénovation. 6,5 % de notre chiffre d'affaires consolidé est réalisé par nos activités dans le domaine des travaux publics. Sur ces 6,5 %, seuls 20 % correspondent à la part des logements neufs.	Notre exposition au marché du neuf se limite à 10 % de notre chiffre d'affaires consolidé. Nos filiales les plus exposées (PBtub et Thermacome) ont vu leur chiffre d'affaires baisser de 22,6 % et 23,2 % en 2024. Toujours en 2024, année durant laquelle seuls 263 000 logements ont été mis en chantier , le chiffre d'affaires consolidé a baissé de 13,5 % à périmètre constant. Ce nombre est à comparer aux 255 000 unités de l'année 1993, la plus mauvaise enregistrée depuis 1990.

CONTRÔLE ET ATTÉNUATION DU RISQUE

La part de notre chiffre d'affaires réalisée dans le marché du bâtiment est passée depuis 2009 de 55 % à 42,9 %. Ce rééquilibrage s'est principalement fait par notre forte progression dans le marché de l'industrie, qui concerne aujourd'hui 6 de nos filiales.

L'arrivée de DPI en 2022 n'a pas changé les équilibres puisque nous estimons que sa dépendance au marché des logements neufs est de 20 %.

Concentration de nos grands clients dans le marché du bricolage

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE	EFFTES POTENTIELS SUR LE GROUPE
À l'image du groupe ADEO (Leroy Merlin) et Kingfisher (Castorama), nos grands clients du marché du bricolage détiennent aujourd'hui des parts de marché très importantes. La tendance de concentration des enseignes observée dans plusieurs marchés en France s'observe dans le bricolage (rachat de Tridôme par Les Mousquetaires par exemple). De plus, des enseignes ont établi soit des « super-centrales d'achats », soit des alliances entre concurrents pour augmenter encore les volumes négociés et la pression sur les prix. Nos filiales Odrea, Mecafer et Domac sont présentes chez tous ces clients.	Une gamme déréférencée a pu provoquer dans un passé proche une perte de 300 k€ de marge brute sur une année.

CONTRÔLE ET ATTÉNUATION DU RISQUE

Tous les ans, nous gagnons et perdons des appels d'offres. Le jeu consiste à être plus souvent le gagnant.

Odrea, Mecafer et Domac sont présentes dans plusieurs gammes et rayons. Les éventuels déréférencements ne sont que partiels.

Nous lançons régulièrement de nouveaux produits et attaquons parfois de nouveaux marchés.

Nous diversifions notre clientèle en nous adressant à des réseaux alternatifs de négoce qui cherchent des produits grand public différenciés et d'excellente qualité. Nous nous adressons également aux grandes surfaces alimentaires, à la distribution auto, aux jardineries et à la distribution agricole.

Nous améliorons sans cesse notre service et la notoriété de nos marques pour fidéliser nos clients et les utilisateurs par d'autres critères que le prix.

Nous créons des produits spécifiques dédiés à des e-marchands ou à des places de marché.

Nous investissons pour améliorer la notoriété de nos marques.

Nous développons nos propres sites Internet marchands.

Dépendance vis-à-vis du marché domestique

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE	EFFTES POTENTIELS SUR LE GROUPE
Nous réalisons 83,7 % de notre activité en France. Nous risquons donc d'avancer au rythme de la croissance de son économie, c'est-à-dire lentement.	Stagnation ou baisse du chiffre d'affaires, comme en 2013, 2014, 2023 et 2024.

CONTRÔLE ET ATTENUATION DU RISQUE

Nos parts de marché en France varient de 0 à 30 %. 30 % pour certaines gammes que nous vendons depuis plusieurs décennies dans nos plus anciennes filiales. 0 % pour les produits que nous venons de lancer et sur lesquels nous concentrons nos efforts de développement. Ainsi, notre croissance organique en France est souvent supérieure à la croissance du marché.

De nombreuses idées sur des niches de marché restent à développer. Nous devons même faire régulièrement des choix et renoncer à des projets pour éviter de nous disperser.

Par ailleurs, nous avons fait 14 acquisitions entre 2015 et 2024, qui représentent environ 180,3 M€ en 2024 dont 43 M€ à l'international.

L'émergence de géants du e-commerce dans nos métiers

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE	EFFTES POTENTIELS SUR LE GROUPE
Les grands acteurs du e-commerce ont très rapidement bouleversé certains secteurs d'activité. Peuvent-ils devenir de nouveaux concurrents pour les filiales du groupe Thermador, voire ringardiser nos modèles d'affaires ? Ces plateformes peuvent-elles permettre à des utilisateurs de court-circuiter les intermédiaires ?	Une tension plus forte sur les marges du fait de la transparence des prix à l'échelle européenne. L'apparition d'une nouvelle concurrence sous la forme de web marchands ou de places de marché, qui pourrait nous mettre « hors-jeu ». La part des ventes de nos produits via le web est comprise entre 0 % et 40 %. La précision est impossible, car certains de nos grands clients sont des acteurs multi-canaux et ne souhaitent pas communiquer la répartition de leurs ventes.

CONTRÔLE ET ATTÉNUATION DU RISQUE

Beaucoup de nos produits constituent des niches de marché peu attractives pour les mastodontes du e-commerce. Ils nécessitent en plus beaucoup de ressources humaines pour la préconisation et le service après-vente.

Pour les produits plus simples, nous avons depuis quelques années intégré dans notre stratégie le développement de ce nouveau canal de distribution. leroymerlin.fr, Amazon, Cdiscount sont par exemple des clients de certaines de nos filiales qui interviennent dans le marché grand public.

D'autre part, nous accompagnons nos clients historiques qui souhaitent vendre sur la toile, ou être acteurs de grandes places de marché comme ManoMano. Nous leur fournissons des données produits qualifiées et une logistique adaptée.

Nous formons nos équipes pour qu'elles montent en compétence sur l'exploitation des données et le marketing digital.

Nous testons de nouvelles solutions logistiques, investissons dans des sites Internet modernes et scannons régulièrement le web pour maîtriser nos politiques tarifaires.

Nous peaufinons notre service après-vente, élément clé pour la fidélisation des utilisateurs et l'amélioration de la notoriété de nos marques.

Durant les 5 dernières années, nous mesurons la progression de nos clients e-marchands et « places de marché ». Nous ne souhaitons pas communiquer les chiffres d'affaires réalisés avec ces clients.

Depuis 2020, beaucoup de nos filiales ont développé des sites marchands qui ont enregistré en 2024 des hausses importantes de fréquentations et du nombre de commandes saisies par nos clients.

4.1.2 - RISQUES OPÉRATIONNELS

Difficultés d'intégration des sociétés acquises récemment

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE	EFFTES POTENTIELS SUR LE GROUPE
Depuis 2015, nous avons réalisé 14 acquisitions de tailles très différentes. L'expérience montre qu'il est plus délicat d'intégrer les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 15 millions d'euros (7 sur les 14). Nous rencontrons des difficultés du fait de divergences de vues avec le management, d'écart de culture, d'éloignement géographique, et de systèmes d'information différents.	Non réalisation des synergies attendues, non réalisation des plans d'affaires, perte de productivité. Les résultats opérationnels de ces 7 sociétés (9,6 M€ en 2024) pourraient peser négativement sur le résultat opérationnel consolidé et dégrader le retour sur les capitaux investis. Les écarts d'acquisition s'élèvent à 72,8 M€ à l'actif du groupe. De mauvais résultats récurrents pourraient nous amener à déprécier l'actif.

CONTRÔLE ET ATTÉNUATION DU RISQUE

Notre Conseil d'Administration est équilibré : 5 administrateurs indépendants, 4 non libres d'intérêts, et deux administrateurs salariés. Aucune des 7 acquisitions importantes réalisées depuis 2015 n'a été décidée sans une majorité d'avis favorables.

Les dirigeants opérationnels du groupe sont personnellement impliqués dans les processus d'intégration.

Deux dirigeants de ces entreprises acquises ont été remplacés.

Nous avons renforcé l'équipe informatique et le contrôle interne.

Notre reporting mensuel nous permet de réagir rapidement.

4.1.3 - RISQUES SOCIAUX

Perte de savoir-faire et difficultés de recrutement

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE	EFFTES POTENTIELS SUR LE GROUPE
Une plus grande instabilité de notre personnel, et la difficulté de pourvoir certains postes pourraient être un frein à notre croissance. L'ancienneté moyenne dans le groupe est passée de 11 ans en 2016 à 9,3 ans en 2024.	Nous estimons qu'une équipe complète et expérimentée aura une performance de 3 % supérieure. Une situation contraire entraîne donc une perte du même ordre. En moyenne, cela peut représenter 1 M€ de chiffre d'affaires épisodiquement au niveau d'une ou deux de nos filiales.

CONTRÔLE ET ATTÉNUATION DU RISQUE

La responsabilité de climat social et l'animation des ressources humaines sont déléguées aux dirigeants de filiales, lesquelles sont des entreprises à taille humaine. Nous travaillons constamment pour améliorer la qualité de vie au travail sur la base de questionnaires anonymisés. Nous réalisons des actions très concrètes pour la sauvegarde de l'environnement, thème extrêmement cher aux jeunes générations. Nous accompagnons avec beaucoup d'attention les salariés en longue maladie. Nous promouvons et pratiquons la transparence des salaires au sein des filiales. Nous faisons évoluer nos contrats de travail pour responsabiliser les managers et leurs équipes sur le temps de repos obligatoire et sur le temps de travail effectif. Nous sommes transparents sur les résultats financiers et les partageons au sein de chacune de nos filiales. Nous avons créé une plateforme collaborative vouée à être accessible par tous les salariés du groupe sur laquelle les postes à pourvoir sont diffusés en interne. Nous promouvons et facilitons l'accès au capital, de même que le respect, la convivialité et la simplicité dans les relations sociales. Nous incitons et aidons les cadres et agents de maîtrise à améliorer leur capacité managériale. Nous diversifions énormément nos modes de recrutement : cabinets, réseaux sociaux, APEC, réseau personnel…

4.1.4 - RISQUES FINANCIERS

Taux de change Euro/Dollar

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE	EFFTES POTENTIELS SUR LE GROUPE
Le groupe réalise ses ventes en euros en France et à l'international. Nous nous approvisionnons dans le monde entier : environ 30 % de nos achats de marchandises sont réglés en dollar US. Ceci nous expose à la volatilité de la parité Euro/Dollar.	La variation des devises par rapport à l'Euro (majoritairement le dollar US) peut augmenter le prix d'achat de nos marchandises et ainsi détériorer les résultats du Groupe. Le prix d'achat effectif est incorporé dans nos prix de revient et répercuté au mieux dans nos prix de vente. Mathématiquement une variation de 10 % du dollar US aurait un impact de 10 M€ sur le niveau de notre marge commerciale.

CONTRÔLE ET ATTÉNUATION DU RISQUE

Depuis le 1er janvier 2018, Thermador Groupe a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie en dollar avec pour objectif de couvrir les besoins de toutes nos filiales. Cette anticipation du cours donne plus de visibilité à nos filiales pour déterminer leur prix de vente et une meilleure maîtrise de leur marge.

4.1.5 - RISQUES GÉOPOLITIQUES

Blocage momentané de l'économie de la Chine ou l'Italie

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE	EFFTES POTENTIELS SUR LE GROUPE
32 % de nos achats de produits finis proviennent de Chine et Taïwan, 34 % d'Italie. Une crise politique, sociale ou sanitaire pourrait bloquer momentanément l'économie d'un de ces deux pays.	Face à ce type d'événements, nous pourrions être confrontés à des ruptures de stock. Il est aujourd'hui impossible pour nous d'évaluer ce risque, à défaut d'avoir vécu récemment ce type de situation.

CONTRÔLE ET ATTÉNUATION DU RISQUE

Nos niveaux de stocks sont globalement plus élevés que ceux de nos concurrents. Nous entretenons avec nos fournisseurs des relations stables et équilibrées. Cela facilite les prises de décisions en situation de crise et nous place comme client prioritaire. Malgré des difficultés d'approvisionnement avérées en 2021, nous avons réussi à reconstituer nos stocks à la fin de cette année (213 jours d'achats consommés). Nous sommes actifs pour trouver et développer des fournisseurs en France, en Espagne, en Allemagne, en Belgique, au Brésil, en Turquie, en Indonésie, en Pologne, en Corée du Sud, au Luxembourg, en Inde, en Hongrie, au Pays-Bas, en Thaïlande, en Suède, en Slovaquie, aux États-Unis, en Finlande, à Monaco, en Tunisie, en Autriche, au Danemark, en Bulgarie, en Tchéquie, en Suisse, en Malaisie, au Royaume-Uni, au Portugal, en Irlande, en Slovénie, au Canada, au Japon, en Roumanie, et en Grèce.

4.1.6 - RISQUES DE PANDÉMIE

Blocage momentané de l'économie à la suite d'une pandémie

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE	EFFTES POTENTIELS SUR LE GROUPE
À l'image de la crise du Covid-19 intervenue au cours du premier semestre 2020, une pandémie mondiale pourrait bloquer l'économie.	Des malades en grand nombre dans tous les pays. Perte de productivité due au télétravail. Blocage des approvisionnements. Baisse brutale des ventes. Variation difficilement contrôlable des stocks. Fragilisation de certains clients et fournisseurs. Délais de règlement allongés par nos clients. Insuffisance de cash pour financer l'activité. Perte de confiance des actionnaires et écroulement de la valeur du titre. En 2020, nous estimons avoir perdu une opportunité de croissance organique de 4 %, soit environ 15 M€ de chiffre d'affaires.

CONTRÔLE ET ATTÉNUATION DU RISQUE

Notre organisation décentralisée, constituée de petites structures, nous permet de prendre des mesures de sécurité sanitaire extrêmement rapidement et de réagir au plus près des réalités du terrain.

3/4 de notre effectif peut travailler à distance. Le quart restant, nos équipes logistiques, a montré sa résilience et son implication en 2020 et 2021.

Nos fournisseurs sont répartis dans le monde et nos stocks sont « culturellement » élevés, ce qui nous protège des ruptures. De surcroît, l'antériorité de nos relations et la régularité de nos paiements nous placent d'emblée comme client prioritaire.

Chaque filiale suit son poste clients et communique en temps réel les incidents de paiement.

Notre structure financière très solide rassure nos banquiers.

Notre communication rapide et efficace auprès de nos actionnaires rassure toutes les parties prenantes.

4.1.7 - RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU RISQUE	EFFTES POTENTIELS SUR LE GROUPE
Montée des eaux sur les zones côtières et risques d'inondation. Interdiction de la vente de certains produits polluants. Hausse du coût de la tonne de CO_2. Stress hydrique mettant en difficulté nos partenaires industriels.	Usines de nos fournisseurs inondées et trafic portuaire perturbé. Arrêt momentané de production dans certains sites industriels de nos partenaires industriels. Nos entrepôts inondés. Nécessité de financer des travaux d'aménagement, de réparation, ou de déménagements. Une baisse de chiffre d'affaires. Une baisse du bénéfice du groupe pour compenser nos émissions de CO_2.

CONTRÔLE ET ATTÉNUATION DU RISQUE

Grâce à l'outil ECLR développé par EcoAct et mis à disposition par Eiffel, l'un de nos investisseurs, nous avons réalisé en 2023 une cartographie de l'exposition de nos sites (bureaux et entrepôts) ainsi que de nos fournisseurs, comptant pour 47,2 % de nos achats de marchandises, et zones portuaires clés. Cette analyse se base sur le scénario SSP5-8.5 du GIEC sur la période 2021-2040, sur 12 types de risques (cyclones, stress hydrique, érosion des sols, vagues de chaleur, gel, etc.).

Concernant nos actifs, un de nos sites a été identifié par un risque d'inondation fluviale. Nous évaluons, à court et moyen terme, une vulnérabilité faible car celui-ci n'a jusqu'à présent jamais fait l'objet d'inondation ayant affecté son exploitation. Concernant les risques relatifs aux sites de production de nos fournisseurs, les risques extrêmes et élevés, identifiés avec un niveau de confiance élevé du modèle, sont principalement les vagues de chaleur chroniques, ainsi que le nombre de jours de froid et de gel. Nous échangerons avec nos fournisseurs à ce sujet dans les années à venir.

Aucune de nos gammes stratégiques n'est à ce jour menacée par une interdiction. Nous sommes de surcroît en veille permanente pour respecter les réglementations en vigueur. Nous faisons régulièrement évoluer nos produits et services pour proposer des solutions contribuant aux économies d'énergies et à la préservation de la ressource en eau. Les opportunités d'affaires liées au changement climatique sont supérieures aux risques évalués en 2024.

Avec un degré d'incertitude de 30 %, le groupe Thermador a émis 378 kTeq CO_2 en 2023 et 322 kTeq CO_2 en 2024 (chap. 3.3.3), dont 96 % sont liées au cycle de vie des produits. Ainsi, si nous devions compenser financièrement la totalité, un hypothétique déficit opérationnel serait constaté à partir d'un coût de la tonne de CO_2 à 187 euros (notre résultat opérationnel s'élève à 60,2 millions en 2024). Cependant, nous restons dubitatifs quant à cette approche puisque la responsabilité du cycle de vie des produits serait à répartir entre les différents acteurs : extraction et transformation des matières premières, fabrication, assemblage, transport, stockage, pose, utilisation, réparation, recyclage.

4.2 ASSURANCES

L'ensemble des sociétés du groupe est intégré à un programme mondial d'assurances qui couvre les risques dommages et perte d'exploitation, responsabilité civile, transports. L'ensemble des filiales adhère aux garanties mises en place et négociées au niveau du groupe à l'exception de la société DPI et d'Alto Metering.

Les couvertures négociées par le groupe sont élevées et visent avant tout à assurer les sinistres éventuels les plus importants qui pourraient avoir un impact significatif sur sa situation financière.

La couverture du risque dommages et pertes d'exploitation a été renégociée au 1er janvier 2020. En 2021, tous nos sites localisés à Saint-Quentin-Fallavier (Dpt Isère) ont été visités par notre assureur dans le cadre d'un audit des procédures de protection mises en place et de maintenance préventive. En 2023, notre assureur a renouvelé sa visite pour deux de nos sites les plus importants. Ces audits ont été jugés des plus satisfaisants par notre assureur.

La couverture du risque transports a été également renégociée au 1er janvier 2020 et maintenue pour 2024. Notre assurance transport couvre les transports à l'achat et à la vente. Elle nous garantit à hauteur de 1,5 M€ quel que soit le mode de transport (maritime, terrestre, aérien…).

Le contrat responsabilité civile a été renégocié au 1er janvier 2023 pour une durée de deux ans sur la base d'une prime forfaitaire, non liée au chiffre d'affaires comme c'était le cas précédemment. Cette prime a été réduite compte tenu de la baisse significative de notre sinistralité.

Les garanties souscrites dans le programme responsabilité civile produits sont :

- 10 M€ par sinistre et par année.
- 2 M€ par sinistre et par année pour les frais de retrait et les frais de dépose/repose.
- Les garanties souscrites pour la responsabilité civile exploitation sont :
- 10 M€ par sinistre et par année.
- 6 M€ pour la faute inexcusable.
- 1,5 M€ pour les atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles.

Le groupe a également contracté une assurance mission collaborateurs pour couvrir tous les déplacements professionnels de nos équipes au niveau national et international.

Les assurances du groupe sont réactualisées au moins tous les deux ans pour suivre l'évolution du périmètre du groupe et maîtriser les risques industriels.

Les garanties du groupe sont placées auprès d'assureurs de premier plan et de notoriété mondiale.

46,5 %
de la surface de nos entrepôts sont sprinklés, soit 58 559 m²

Système Sprinklers chez Odrea

4.3 CONTRÔLE INTERNE

Séminaire des Directions Administratives

4.3.1 - OBJET DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne en place dans notre groupe a pour but de veiller à ce que le comportement de nos collaborateurs s'inscrive dans le cadre des lois et règlements, des normes et principes de notre groupe afin d'éviter tout risque d'erreur ou de fraude.

82,9 %

de nos activités sont gérés sur un même système informatique

4.3.2 - ORGANISATION DU CONTRÔLE

4.3.2.1 - Au sein de la société mère

Thermador Groupe détient la totalité du capital de ses filiales et est présente (ainsi que ses principaux dirigeants) aux Conseils d'Administration des filiales ou en tant que Présidente des SAS. Thermador Groupe définit et met en œuvre la stratégie de développement du groupe et assure la coordination des différentes activités.

Thermador Groupe identifie les risques et en fait la prévention en veillant à l'application de règles et procédures uniformes sur les questions comptables, sociales, juridiques, fiscales et informatiques.

La gestion et la sécurité des systèmes d'information sont également pilotées au niveau de Thermador Groupe. Les sociétés historiques du groupe utilisent le même système informatique (ACE de la société AUREA). Mecafer et Domac utilisent BCE de Microsoft, Thermacome SAP by Design, Distrilabo Sigest, DPI Sage et Alto Metering pour partie de ses flux Dolibarr. La recherche d'une plus grande efficacité nous conduit à harmoniser les ERP utilisés afin de simplifier les flux intragroupes et l'intégration des données dans le logiciel de consolidation des comptes.

L'élaboration des comptes consolidés se fait en interne. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple, des correspondances entre les plans de comptes, des flux intra-groupes isolés et des principes d'arrêtés de comptes partagés. La mise en place d'arrêté de comptes intermédiaires permet également une meilleure anticipation des points de clôture requérant une décision commune des directions de filiales et de la direction générale du Groupe.

4.3.2.2 - Au sein des filiales

Chaque filiale comprend une direction générale, une direction administrative, une direction commerciale et une direction des achats : elle est autonome pour définir et mettre en œuvre sa stratégie dans le respect des règles définies au niveau du groupe. Seuls le D.G. et la Directrice Administrative disposent de la signature sur les comptes en banque. La tenue de réunions transversales auxquelles participent les personnes occupant le même poste dans les différentes filiales permet de mettre en commun les expériences, partager les bonnes pratiques et de valider la bonne application des procédures.

Des inventaires physiques fréquents, complets ou tournants, permettent de détecter les écarts et de vérifier l'efficacité des procédures.

4.3.2.3 - Information comptable et financière

Chaque filiale est dotée d'une équipe comptable placée sous la responsabilité de la direction administrative. Ces équipes transmettent mensuellement à la direction du groupe : une situation prévisionnelle de leur trésorerie, une balance âgée des créances clients, le montant de leur stock, un recoupement entre la marge statistique et la marge brute comptable et un compte de résultat avant impôt. Un comparatif par rapport aux budgets élaborés en début d'année et aux chiffres de l'année précédente permet une analyse mensuelle.

Chaque semestre, les filiales établissent un arrêté des comptes selon le référentiel et le procédé d'arrêté des comptes commun. Ces éléments sont ensuite revus par les Commissaires aux Comptes et transmis à l'équipe de consolidation de Thermador Groupe qui s'assure de la cohérence des remontées d'information avant agrégation des résultats et écritures de consolidation. Les états financiers annuels et semestriels sont présentés au comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'Administration.

4.3.3 - MESURES ANTICORRUPTION

Conformément à la loi Sapin 2, nous avons ouvert en 2017 une boîte mail pour que d'éventuels lanceurs d'alertes puissent s'exprimer.

Nous avons nommé deux référents éthiques qui répondront aux questions des salariés et de nos parties prenantes et s'assureront du déploiement du dispositif général et de la confidentialité des informations recueillies. Nous avons également nommé les trois membres du comité éthique en charge de traiter les alertes en protégeant la confidentialité des parties prenantes, adopté le code de bonne conduite « Middlenext » maintenant disponible sur le site Internet du groupe Thermador, ainsi que la convention des Nations Unies qui traite de ce sujet.

Dès 2019, nous avons créé un groupe de travail anticorruption qui a réalisé les actions suivantes :

- La mise à jour de nos conditions générales d'achats et nos conditions générales de ventes.
- Le déploiement du code de conduite auprès des filiales (directions administratives, commerciales et achats-marketing, nos C.S.E., circularisation des fournisseurs, communication dans la gazette interne, rajout d'une mention dans le livret d'accueil).
- La modification des règlements intérieurs.
- La mise à jour du site web de Thermador Groupe avec la mise en ligne de notre code de conduite dans les langues parlées par nos fournisseurs et clients.
- La sensibilisation en réunion générale auprès de nos salariés avec la présentation d'un film présentant les 8 piliers de l'anticorruption.
- La formation au dispositif anticorruption pour les salariés exposés.
- Le déploiement d'un outil d'e-learning pour nos salariés non-exposés.
- La révision régulière de notre cartographie des risques.
- La mise en place d'une politique cadeaux et invitations.
- La mise en œuvre de notre politique dons et mécénat.
- **La mise en place et déploiement d'une charte achats responsables à l'attention de nos fournisseurs d'achats marchandises et de frais généraux**.

4.3.4 - MESURES RGPD

Au cours de l'exercice, Thermador Groupe a poursuivi la mise en œuvre et le déploiement de sa conformité au règlement général sur la protection des données (R.G.P.D.).

Un premier audit mené par un prestataire externe en 2018 dès l'entrée en vigueur du R.G.P.D. avait permis d'établir une cartographie des activités de traitement et les actions prioritaires à mener. Toujours en 2018, une campagne de sensibilisation a été menée avec notamment des sessions de 2 heures de formation dispensées à une cinquantaine de personnes (membres des directions des filiales et responsables de services) sur le R.G.P.D. et les bonnes pratiques de la gestion des données personnelles. Cinq autres personnes de Thermador Groupe et des filiales les plus indépendantes sur les systèmes d'information ont également suivi une formation de 3 jours pour devenir D.P.O. ou D.P.O. délégué.

L'année 2019 a été consacrée à la formalisation de cette conformité R.G.P.D. : mise à jour des conditions générales de vente, mise en ligne de notre politique de protection des données, élaboration des mentions d'information et surtout à la rédaction d'un registre des traitements types en cours de déploiement dans chaque filiale. La mise à jour et l'adaptation du registre dans les filiales au cours des années 2020 et 2021 ont aussi été l'occasion de repenser et d'optimiser les processus existants en adoptant de meilleures pratiques en matière de collecte, de conservation et d'accès aux données.

En 2024, notre D.P.O. a poursuivi son accompagnement de nos filiales. 11 demandes lui ont été faites qui ont donné lieu à la rédaction de notes internes.

4.3.5 - APPRÉCIATION DU CONTRÔLE INTERNE

Les procédures décrites ci-dessus, approuvées par le Conseil d'Administration du 27 février 2025, ont démontré jusqu'alors leur efficacité.

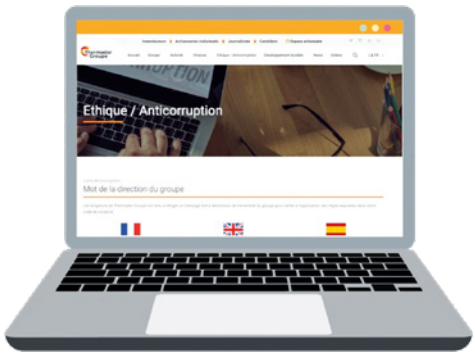

Extrait de notre vidéo anticorruption

5 NOS SOCIÉTÉS

5.1	Informations générales	155
5.2	Nos sociétés	156

5.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

LES MARCHÉS	NOS SOCIÉTÉS		Date de création ou d'acquisition	Capital en k€	Statut	Chiffre d'affaires en k€ net selon les comptes sociaux	Contribution au chiffre d'affaires en k€ (selon IFRS 15)	Nombre de personnes au 31/12/2024	Stock en k€	Résultat net en k€ avant impôts selon les comptes sociaux
BRICOLAGE	mecafer domac	Compresseurs d'air, groupes électrogènes, stations d'énergie, panneaux solaires, postes à souder et nettoyeurs haute pression	2015 / 2017	549	SAS	31 844	29 969	45	10 925	2 468
	Odrea	Pompes, plomberie technique et robinetterie sanitaire	1986 / 2018	2 284	SAS	66 142	61 220	130	28 373	3 988
FABRICANT	ISOCEL	Fourniture de composants aux intégrateurs	1992	160	SAS	7 101	7 087	8	1 263	881
POMPES EAU FROIDE PISCINE ET CANALISATIONS	aello	Matériels de piscines	2015	2 000	SAS	17 753	17 645	29	5 646	777
	DPI	Canalisations plastique pour les réseaux humides et secs	2022	150	SAM*	33 019	33 012	23	101	2 032
	Jetly	Pompes, réservoirs et stations de relevage	1977	3 200	SAS	59 205	58 304	74	15 858	12 472
CHAUFFAGE SANITAIRE PLOMBERIE VENTILATION	thermador	Matériels pour le chauffage central, le solaire et l'eau sanitaire	1968	3 200	SAS	69 149	65 969	64	32 149	7 724
	PB tub	Surfaces chauffantes rafraîchissantes et systèmes de canalisation	1989	960	SAS	21 413	20 411	33	12 419	1 184
	THERMACOME		2020	1 466	SAS	15 235	15 122	28	2 799	565
	Axelair VENTILATION / VORTICE	Matériels et accessoires de ventilation	2013	1 290	SAS	7 679	7 437	19	2 618	-564
INDUSTRIE	ALTO metering	Systèmes de télérelève, compteurs électriques, eau, gaz, fioul et énergie	2024	10	SAS	1 181	1 164	7	401	111
	sferaco	Robinetterie, compteurs et raccords	1978	3 200	SAS	94 720	75 706	91	52 727	13 249
	SECTORIEL NUAIR FRANCE	Motorisation pour vannes et compresseurs d'air	1989	780	SAS	34 781	29 790	52	8 606	5 347
	DISTRILABO	Mesure et contrôle	2019	500	SAS	7 273	7 043	24	1 864	1 150
	FGinox	Raccords, brides, vannes et accessoires en inox	2017	490	SAS	16 192	15 830	47	5 886	899
	SYVECO	International	2006	1 000	SAS	35 790	35 785	53	389	6 360
	SODECO valves	Robinetterie industrielle	2017	2 703	NV*	22 276	21 963	48	5 059	1 449
COMMUNI-CATION	opaline	Agence de communication	2002	80	SAS	2 391	39	17	-	122
IMMOBILIER	THELY	Gestion du parc immobilier du groupe	1973	3 100	SCI	8 888	389	-	-	2 000
HOLDING	Thermador Groupe		1986	36 803	SA			29	-	-

(*) Société anonyme.

Compresseurs, outils d'air comprimé, postes à souder, groupes électrogènes, nettoyeurs haute pression, stations d'énergie, kits solaires et chauffage pour les grandes surfaces de bricolage

Isabelle Giraud, Patrice Le Ponner, François Delattre, Marylène Pattard, Hervé Beaujean, Sonia Carvalho, Lionel Franquin.

L'année 2024 a été marquée par le départ à la retraite de Philippe Bories après 27 années au sein de l'entreprise. Nous le remercions vivement pour son implication exemplaire jusqu'au dernier jour.

Sur un marché du bricolage en régression, les objectifs de croissance pour les gammes de stations d'énergie et de panneaux solaires photovoltaïques ont été atteints. Cela n'a toutefois pas été suffisant pour compenser la très forte baisse de chiffre d'affaires subie dans les ventes de groupes électrogènes, marché sur lequel nous sommes un intervenant majeur. Cette correction n'est pas surprenante après deux années 2022 et 2023 durant lesquelles les quantités vendues par Mecafer et Domac ont été exceptionnellement élevées.

Le début de l'année 2025 s'annonce encore difficile et nous n'attendons pas de redémarrage significatif avant le second semestre si on s'en tient aux tendances du marché et aux informations communiquées par nos clients. Notre équipe va donc devoir faire preuve de pugnacité et de créativité pour saisir toute opportunité de référencement ou d'action promotionnelle dans les gammes historiques ou récentes.

Au-delà de ce défi commercial, il sera nécessaire de renforcer les équipes dès 2025 pour préparer sereinement l'avenir et faire face aux enjeux du marché et des clients : c'est dans cet esprit que les équipes de Mecafer se sont d'ores et déjà mobilisées pour obtenir la certification ISO9001 en décembre 2024. Cette démarche est de surcroît conforme à nos ambitions et à nos objectifs de développement durable au niveau du groupe.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

31,9 M€

* Les chiffres de Domac ont été consolidés à partir du 1er mars 2017.

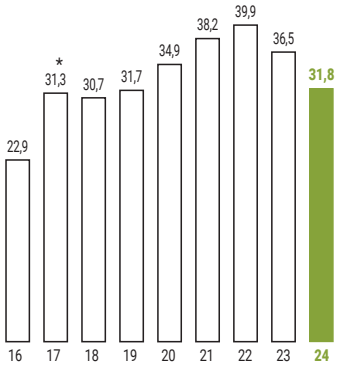

RÉSULTAT AVANT IS EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

2,5 M€

* Les chiffres de Domac ont été consolidés à partir du 1er mars 2017.

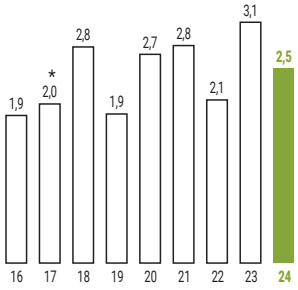

Odrea

Pompes domestiques, plomberie, robinetterie et hydrothérapie pour les grandes surfaces de bricolage, grandes surfaces alimentaires et jardineries

Franck Beyssac, Mercedes Banegas, Yannick Salmon, Valérie Bressaud-Coupat, Bertrand Kinche, Laure Empereur, Alexandra Stratulat, David Dufour.

En 2024, Odrea a poursuivi la consolidation de ses activités après la fusion de Dipra et Ets Rousseau en janvier 2023. L'entreprise a concentré ses efforts sur l'intégration informatique et l'harmonisation des processus, permettant de restaurer son niveau de service client à 96 %. Cependant, son chiffre d'affaires a connu un recul marqué, en raison d'un marché en baisse et d'une saison jardin quasi inexistante, impactée par une pluviométrie record qui a fortement réduit les ventes de pompes d'arrosage. De plus, le secteur du bricolage a subi un repli important en volume, incitant les distributeurs à privilégier des offres à bas prix et leurs propres marques, rendant le contexte encore plus défavorable.

Malgré ces difficultés, notre filiale a su tirer parti de son agilité pour améliorer sa rentabilité. Grâce à un mix produit avantageux et à une réduction des frais, elle a établi un résultat net record. L'entreprise a également renforcé sa présence dans l'e-commerce, avec trois sites marchands et deux places de marché proposant plus de 700 produits, témoignant d'une diversification réussie et d'une adaptation aux nouvelles attentes des consommateurs.

Dans la continuité de sa transformation stratégique, Odrea a restructuré son organisation pour répondre aux exigences croissantes du marché et aux évolutions réglementaires. La création d'une direction Qualité Technique a permis de regrouper les activités après-vente et le pôle qualité, tandis que de nouvelles expertises en digital et data sont venues enrichir les compétences internes.

La raison d'être d'Odrea, qui consiste à proposer des solutions durables et responsables autour de l'eau, guide ses choix stratégiques actuels et futurs. La société vise à déployer en Europe des offres durables en sanitaire, plomberie et jardin, renforçant la notoriété de ses marques auprès des consommateurs.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

66,1 M€

Les chiffres de Rousseau ont été consolidés à partir du 1er janvier 2019.

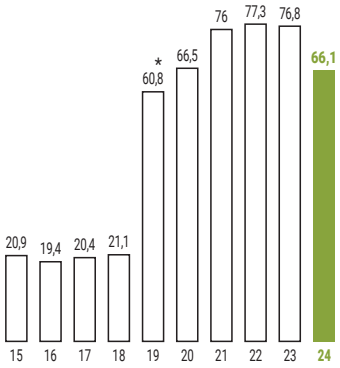

RÉSULTAT AVANT IS EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

4 M€

Les chiffres de Rousseau ont été consolidés à partir du 1er janvier 2019.

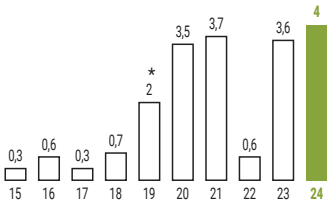

ISOCEL

Fourniture de composants aux fabricants (OEM*)

* Original Equipment Manufacturer

Cyrille Javault, Fabienne Bochet.
(Alicia Chamfray était absente au moment de cette prise de vue)

L'année 2024 marque un retour à une certaine réalité sur le marché de la pompe à chaleur, après une très forte croissance en 2022 et 2023, soutenue par des mécanismes d'aide publique généreux. Ce développement s'est brusquement ralenti, impactant directement les fabricants, clients historiques d'Isocel. L'embellie attendue pour le second semestre n'a finalement pas eu lieu, dans un contexte où les financements publics pour la rénovation énergétique restent incertains.

Les pompes à chaleur constituent une solution clé à long terme pour réduire les émissions de carbone des bâtiments. Par voie de conséquence, les perspectives à moyenne échéance restent bonnes sur ce marché où nous sommes bien positionnés.

Pour les autres intégrateurs, comme les fabricants de mobil-homes, les volumes sont également en retrait. Le chiffre d'affaires a néanmoins été maintenu, grâce à l'ouverture de nouveaux comptes et le développement de produits adaptés. L'équipe d'Isocel poursuit ses efforts pour renforcer cette clientèle et sécuriser l'activité.

L'année 2024 a également été marquée par l'absence prolongée d'un membre du comité de direction, ce qui a demandé une grande adaptation aux autres personnes de l'équipe. Du côté commercial, une nouvelle recrue rejoindra bientôt l'équipe pour renforcer la présence de l'entreprise sur le terrain et explorer de nouvelles opportunités.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

7,1 M€

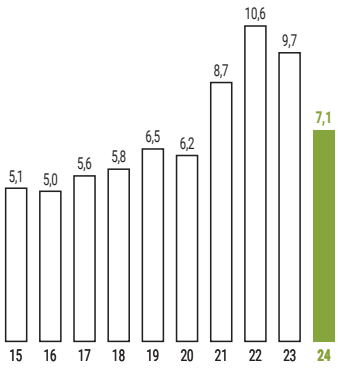

RÉSULTAT AVANT IS EN 2024

(EN MILLIERS D'EUROS)

0,9 M€

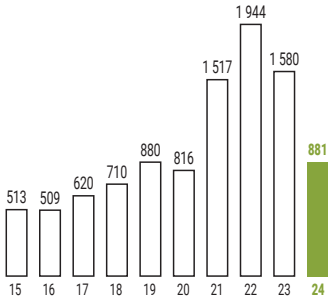

Équipements et accessoires pour la construction et la maintenance des piscines

Thibault Bonenfant, Myriam Mathon, Jérôme Chabaudie, Amélie Gagneux.

Aello continue à très bien se défendre sur un marché en forte récession pour la deuxième année consécutive. La baisse du chiffre d'affaires est contenue et se situe en deçà du repli du marché. Dans ce contexte, l'accroissement du nombre de clients actifs est un marqueur fort qui atteste de son ancrage auprès des professionnels de la piscine.

De nombreux objectifs sont au programme de 2025. Parmi les plus structurants, porter l'équipe de vente itinérante à 9 personnes, poursuivre le développement des gammes innovantes lancées en 2024 et réussir l'introduction des nouveaux produits en gestation depuis de nombreux mois.

La promotion de solutions techniques permettant des économies d'eau et d'énergie reste le fondement de la démarche d'Aello et conforte son rôle de pionnier sur ces sujets dans l'industrie de la piscine.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

17,8 M€

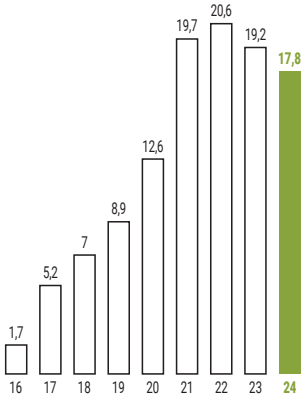

RÉSULTAT AVANT IS EN 2024

(EN MILLIERS D'EUROS)

0,8 M€

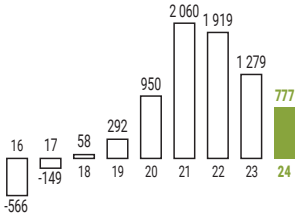

Canalisations plastique (gaines, tubes, drains, raccords, etc.) pour les réseaux humides et secs, la construction, les travaux publics et l'irrigation

Jean-Pierre Talbourdet, Grégory Urpi, Stéphane Guillard.
(Christine Bory était absente au moment de cette prise de vue)

Pour la deuxième année consécutive, DPI subit une forte baisse de son chiffre d'affaires. Les efforts de l'équipe de vente n'ont pas suffi à compenser la rareté des projets, la baisse des volumes chez les clients historiques et l'érosion des prix de vente.

La mauvaise conjoncture économique actuelle pèse lourdement sur l'activité, sans que soit perçu à ce jour le signal de l'inversement de cette tendance. Tout l'enjeu des prochains mois sera de renforcer les relations avec les clients actifs et de convaincre de nouveaux prospects d'initier un courant d'affaires.

Les trois fondateurs de la société, Grégory Urpi, Stéphane Guillard et Jean-Pierre Talbourdet, restent très fortement mobilisés à nos côtés pour relever le défi que représente cette crise inédite depuis la création de DPI.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

33,1 M€

* Les chiffres ont été consolidés à partir du 1er novembre 2022.

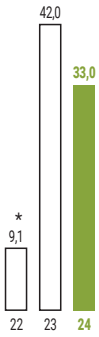

RÉSULTAT AVANT IS EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

2 M€

* Les chiffres ont été consolidés à partir du 1er novembre 2022.

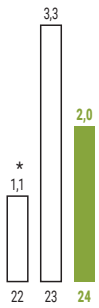

Jetly

Pompes, réservoirs, accessoires, stations de relevage

Vanessa Roy, Frank Bourgois, Éric Garot, Salomé Rivet, Stéphane Dante.

L'année 2024 a été marquée par une pluviométrie exceptionnelle, tant par sa fréquence que son intensité. Elle se situe parmi les 10 années les plus pluvieuses et les 5 années les plus chaudes depuis le début des relevés en 1900. L'impact négatif est particulièrement significatif sur les activités arrosage, pièces détachées et piscine. Cette abondance d'eau de pluie a suspendu momentanément le développement des systèmes de récupération et de valorisation de l'eau, les préoccupations immédiates s'orientant davantage sur l'évacuation, avec des performances notables sur les pompes et stations de relevage.

Le cycle de l'eau est bouleversé par le réchauffement climatique et l'artificialisation des sols. Préserver, gérer et valoriser cette ressource essentielle demeure donc une priorité centrale pour Jetly. L'entreprise collabore étroitement avec les syndicats professionnels pour informer, former et promouvoir les bonnes pratiques. Grâce à son implication auprès de l'AFNOR, elle continue de renforcer ses compétences et joue un rôle actif dans le changement.

2024 c'est aussi pour Jetly un engagement dans la convention des entreprises pour le climat (CEC). Ce programme d'un an, réalisé avec 76 entreprises du bassin lyonnais, s'est conclu en février 2025 par la publication d'une feuille de route à visée régénératrice sur 10 ans. Celle-ci met en avant des pistes d'évolution du modèle d'affaires, fixe des objectifs concrets et propose des plans d'action détaillés. 2025 sera l'année du déploiement et de l'embarquement des parties prenantes de la société.

Enfin, l'équipe de direction a intégré Salomé Rivet, diplômée de l'EM Grenoble et titulaire d'un MBA, au poste de directrice administrative. Son enthousiasme, son engagement et son regard neuf viendront compléter l'expertise du comité de direction et contribueront à la conduite des nombreux projets de Jetly.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

59,2 M€

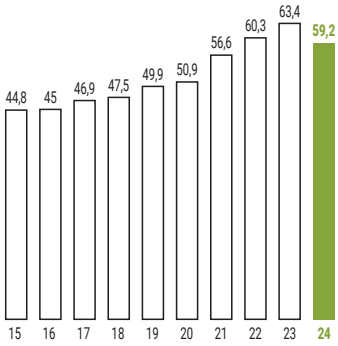

RÉSULTAT AVANT IS EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

12,5 M€

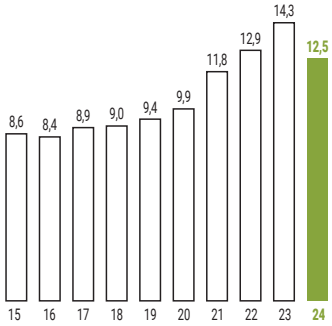

thermador

Accessoires et raccords pour le chauffage central, le solaire, et l'eau sanitaire, robinetterie sanitaire

Mathieu Horry, Aurélie Vantomme, Yves Ruget, Fabrice Marand, Daniel Sempéré.

L'année 2024 a été particulièrement éprouvante pour Thermador, marquée par une forte baisse de l'activité dans le secteur de la rénovation énergétique. Ce ralentissement était prévisible, comme mentionné dans le précédent D.E.U., en raison de la complexité accrue des dispositifs de financement. L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) a mis en place un nouveau cadre début 2024, axé sur des rénovations d'ampleur nécessitant un diagnostic énergétique et un accompagnement structuré via « MonAccompagnateurRénov ». Cependant, cette transition a généré une paralysie du marché, car ni les acteurs du secteur (accompagnateurs, diagnostiqueurs, artisans…) ni les particuliers n'étaient prêts à s'adapter à ces nouvelles exigences, engendrant de longs délais de traitement et une forte réticence à s'engager.

Face à cette situation préoccupante, le gouvernement a réagi en mai 2024 en réintroduisant le financement des travaux dits « mono-geste », comme le remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur, afin de redonner de la dynamique au secteur en attendant une montée en puissance des rénovations globales. Cette mesure, que Thermador espérait bénéfique, n'a cependant pas eu l'impact attendu : au quatrième trimestre 2024, l'entreprise a enregistré une baisse de chiffre d'affaires de 24,6 %.

Malgré ces difficultés, Thermador reste confiante quant à l'avenir du marché. Les solutions de chauffage durable, comme les pompes à chaleur et les panneaux solaires thermiques, répondent aux exigences de la RE2020 et constituent des leviers essentiels pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Un léger rebond des ventes de produits hors rénovation énergétique a été constaté en fin d'année, suggérant un retour progressif à la normale pour certains segments.

Pour 2025, Thermador mise sur une optimisation logistique en regroupant tous ses stocks déportés dans un unique entrepôt, avec 10 000 palettes repositionnées pour améliorer l'efficacité des livraisons et maintenir un excellent service auprès de ses clients.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

69,1 M€

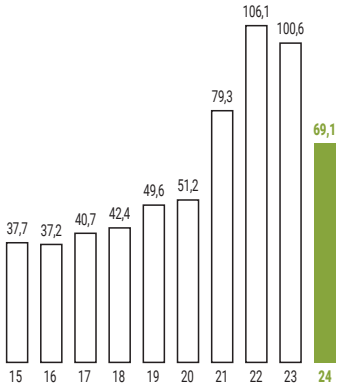

RÉSULTAT AVANT IS EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

7,7 M€

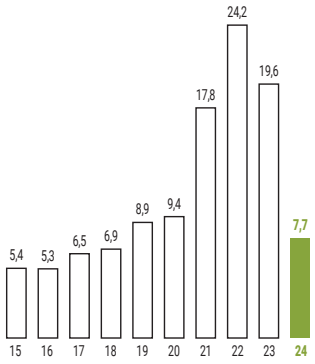

Axelair VENTILATION
VORTICE

Matériels et systèmes professionnels pour la circulation et le traitement de l'air dans le bâtiment et l'industrie

Frédéric Watine, Armelle Brun, Lionel Grès.

Malgré les vents contraires qui soufflent sur le marché du bâtiment, la courageuse équipe de notre filiale Axelair parvient à augmenter son chiffre d'affaires.

Comme depuis le début de cette aventure, il y a maintenant plus de 10 ans, les gammes qui constituent un fonds de commerce résilient poursuivent leurs progressions.

Cet apport de marge brute n'est pas suffisant pour couvrir les frais, entraînant à nouveau un résultat d'exploitation négatif.

À l'évidence, l'investissement nécessaire pour devenir un acteur pérenne de ce vaste marché de la circulation d'air dans les bâtiments est bien supérieur à celui que nous escomptions lors de la création d'Axelair en 2013. Nous restons toutefois convaincus que l'enjeu à long terme pour le groupe mérite que nous persistions.

Les capitaux propres d'Axelair au 31 décembre 2024 s'élevaient à 740 k€. La valeur des titres dans les comptes de Thermador Groupe s'élevait à 4 500 k€. Par souci de cohérence et de transparence, nous avons pris la décision de passer une provision pour dépréciation des titres au niveau des comptes sociaux de Thermador Groupe à hauteur de la différence, soit 3 760 k€.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024
(EN MILLIONS D'EUROS)

7,8 M€

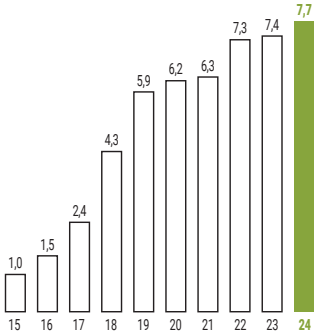

RÉSULTAT AVANT IS EN 2024
(EN MILLIERS D'EUROS)

(0,6) M€

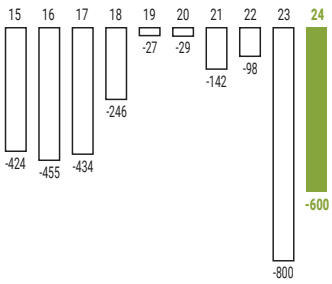

Systèmes de canalisations
pour la distribution des fluides du bâtiment

Stéphane Ben Amou, Ève Resweber, Éric Mantione, Aurélie Phalippon.

PBTUB ET THERMACOME :

L'économie française n'a malheureusement mis en chantier que 263 000 logements en 2024. Ce nombre est à comparer aux 255 000 unités de l'année 1993, la plus mauvaise enregistrée depuis 1980. C'est dire la profondeur de la crise qui touche tous les métiers du bâtiment et qui impacte nos deux filiales les plus exposées au marché du logement neuf.

Dès lors, nos gammes traditionnelles ont fortement souffert, les mises en chantier des maisons individuelles ayant chuté de plus de 50 % en deux ans.

Par ailleurs, le lancement effectif de nos relais de croissance à court terme a pris plus de temps que prévu. Il est désormais acté pour PBtub, qui prévoit le développement de ses gammes de canalisations en acier électrozingué et acier inox dès 2025.

Malgré ce contexte, PBtub et Thermacome maintiennent le cap et poursuivent leurs initiatives, principalement dans les domaines du confort thermique et de la sobriété énergétique, avec une gamme élargie de planchers chauffants (Thermactif) et de nouvelles solutions de plafonds climatiques. Elles y associent des systèmes de régulation de plus en plus performants et connectés. La commercialisation de ces innovations est chronophage, mais la hausse du nombre d'études réalisées en 2024 les incite à être confiantes pour l'avenir et maintenir un positionnement qualitatif de leurs offres et services.

PBTUB : CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

21,4 M€

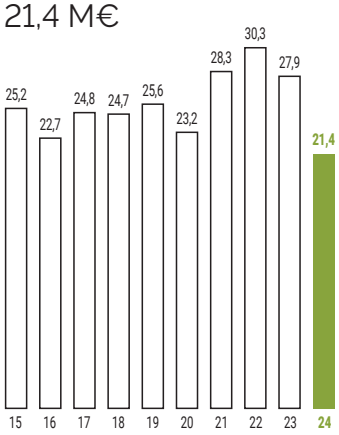

PBTUB : RÉSULTAT AVANT IS EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

1,2 M€

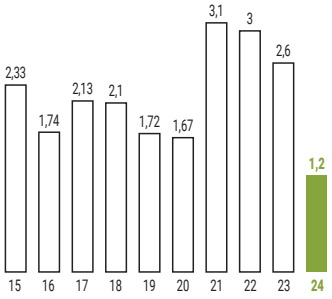

THERMACOME
LE CONFORT THERMIQUE

Systèmes de surfaces rayonnantes et d'hydrodistribution pour les logements et les bâtiments

Laurent Tansorier, Florent Kieffer, Thierry Estienne, Carlos Miranda.

DEUX SOCIÉTÉS SŒURS

Nos équipes informatiques et celles de Thermacome poursuivent leurs efforts pour réaliser dans les meilleures conditions la migration vers notre système d'information. Elle sera accomplie en 2025, avec l'objectif de gagner en efficacité et de favoriser les synergies opérationnelles entre nos deux sociétés sœurs.

Première étape du processus qui se met en place pour organiser sereinement la succession d'Éric Mantione à la direction générale de PBtub, Ève Resweber a été nommée Directrice Générale adjointe en janvier 2025. Arrivée en 2021 comme Directrice Administrative et aujourd'hui âgée de 35 ans, elle a rapidement fait preuve de leadership et démontré sa capacité à traiter des sujets complexes.

Côté Thermacome, Florent Kieffer a souhaité faire évoluer l'organisation commerciale en nommant Bruno Drumelle chef des ventes. Arrivé en 1999 et âgé de 53 ans, il a commencé son parcours comme commercial sur le secteur Est, puis a évolué comme responsable de secteur. Il aura dorénavant la mission de guider et challenger les commerciaux itinérants pour saisir et transformer l'ensemble des opportunités.

THERMACOME : CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

15,2 M€

* Les chiffres ont été consolidés à partir du 1er mai 2020.

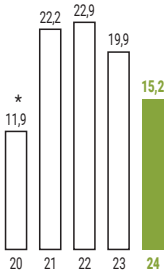

THERMACOME : RÉSULTAT AVANT IS EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

0,6 M€

* Les chiffres ont été consolidés à partir du 1er mai 2020.

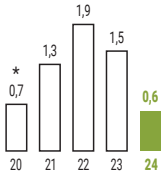

ALTO metering

Systèmes de télérelève, compteurs électriques, eau, gaz, fioul et énergie

Olivier Mogenot, Thierry Dupont.

Acquise le 31 juillet 2024, Alto Metering s'impose comme la benjamine pleine de promesses du groupe. Née de la fusion de trois sociétés (Compteur-energie.com, OTMetric et MyMeterInfo), elle conserve les marques emblématiques qui ont façonné son expertise.

Alto Metering combine deux métiers : la distribution multimarque de produits de comptage et de suivi des consommations énergétiques, ainsi que la conception, fabrication et production d'outils nécessaires au suivi de la consommation d'énergie (IoT, télérelève). Grâce à son site de vente en ligne B to B, Compteur-energie.com, elle collabore avec des leaders comme Dalkia, Vinci, Engie, Eiffage et OID, tout en s'appuyant sur un réseau étendu de distributeurs, d'installateurs et de bureaux d'étude en efficacité énergétique.

Alto Metering se distingue par son savoir-faire en matière de conseil, son accompagnement sur mesure et sa capacité à développer des solutions innovantes, pensées pour répondre aux exigences uniques de chaque client.

L'avenir s'écrit déjà avec ambition : conquête du marché des syndics et de la répartition des charges en copropriété, montée en puissance de la solution Bubble-up® pour les marchés de l'industrie, du tertiaire et des collectivités, et le développement de produits connectés, attendu par les filiales du groupe. Portée par ces projets ambitieux, l'équipe devrait rapidement s'étoffer en 2025.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

1,2 M€

* Les chiffres ont été consolidés à partir du 1er août 2024.

RÉSULTAT AVANT IS EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

0,1 M€

* Les chiffres ont été consolidés à partir du 1er août 2024.

Robinetterie, compteurs et raccords pour le bâtiment, l'industrie et le cycle de l'eau

Nicolas Billiard, Audrey Tacer, Bruno Bazatole, Christophe Arquillière, Mathieu Flety, Charlotte Deguerry-Fraisse.

Malgré sa forte exposition aux marchés du bâtiment et du génie climatique, Sferaco a limité la baisse de chiffre d'affaires grâce à la forte combativité de ses équipes et à ses activités orientées vers l'industrie et le cycle de l'eau.

Le comité de direction s'est renforcé avec la promotion d'Audrey Tacer à la Direction de la relation clients et de Bruno Bazatole comme responsable de la BU Industrie.

Audrey Tacer, 43 ans, a rejoint Sferaco en 2017 comme Technico-Commerciale Sédentaire et a réalisé un parcours exemplaire par son enthousiasme, sa passion du service client et son autorité. Audrey anime aujourd'hui une équipe de 20 personnes.

Bruno Bazatole, 59 ans, nous a rejoint en 2019 après avoir exercé la fonction de Directeur Commercial dans une entreprise leader de robinetterie industrielle de la région lyonnaise dans laquelle il a travaillé 30 ans. Bruno apporte son expertise technique et relationnelle à ses 4 commerciaux itinérants et au développement du Département Projets.

Le site Internet marchand est maintenant pleinement opérationnel et permet de répondre à la demande de nombreux clients tout en améliorant encore le taux de digitalisation des commandes.

La clientèle de Sferaco a bien accueilli la première gamme de vannes à sphère en laiton sans plomb et écoconçues, marquée "Serena®" et lancée au mois de novembre. L'année 2025 sera déterminante pour évaluer le succès de cette approche très pragmatique en matière de développement durable.

Les deux prochaines années seront marquées par le déploiement d'un projet logistique mûrement réfléchi, absolument nécessaire pour permettre le développement futur, la réduction de la pénibilité pour nos équipes et l'efficacité des processus.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024
(EN MILLIONS D'EUROS)

94,7 M€

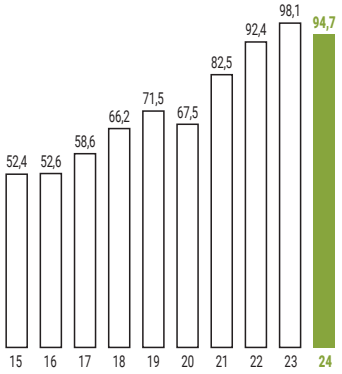

RÉSULTAT AVANT IS EN 2024
(EN MILLIONS D'EUROS)

13,2 M€

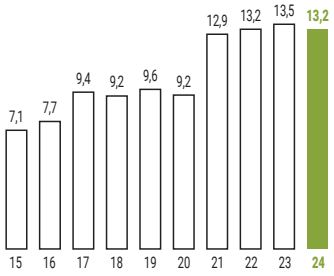

SECTORIEL NUAIR FRANCE

Motorisation de vannes, spécialités pour l'industrie et compresseurs d'air

Loïc Brossat, Julie Douai, Xavier Isaac, Laurence Vigneau-Messmer.

Deuxième année consécutive de stabilité du chiffre d'affaires pour Sectoriel, avec cependant cette fois-ci une légère augmentation des quantités vendues. Le centre de motorisation, activité historique de la société, connaît un développement intéressant alors que les activités de négoce de robinetterie technique et l'air comprimé sont en léger recul en 2024. L'accord commercial conclu l'année dernière avec le fabricant de robinetterie plastique allemand Stübbe donne de bons résultats et permet à cette gamme d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixés. Par ailleurs, l'activité engineering se distingue par une excellente performance grâce à la livraison de lots complets de robinetterie pour de nombreux projets. Enfin, les trois sites e-commerce progressent cette année, accompagnant efficacement la tendance de fond de digitalisation de la relation demandée par nos clients.

Sectoriel poursuit l'exécution de son plan « développement durable 2024-2030 » avec de nombreuses thématiques à appréhender : notamment convaincre nos partenaires-fabricants de s'engager dans l'éco-conception via des analyses de cycle de vie des produits ; militer pour l'économie circulaire en favorisant la réparabilité des produits ; et réduire les déchets d'emballage.

Ces changements fondamentaux dans nos façons de travailler nécessitent des efforts parfois intenses. Ils ne sont possibles que grâce à la forte implication de nos équipes pour relever ces défis.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

34,8 M€

* Acquisition de Nuair France le 1er juillet 2015.

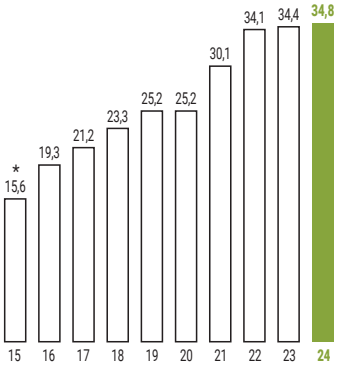

RÉSULTAT AVANT IS EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

5,3 M€

* Acquisition de Nuair France le 1er juillet 2015.

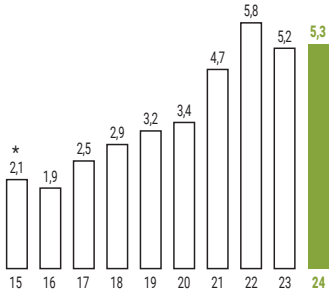

DISTRILABO

Matériels techniques pour la mesure et le contrôle de la pression, la température, le niveau et le débit

Anne-Sophie Bultey, Hélène Zimmermann, Lucas Savaris.

Dans la continuité des trois précédentes années, notre filiale alsacienne a réussi à faire progresser ses ventes dans une conjoncture difficile et très concurrentielle. C'est indubitablement une excellente performance.

Son objectif de renforcer l'équipe de direction a été atteint avec l'arrivée de Lucas Savaris en tant que directeur commercial. Âgé de 34 ans, il s'est très rapidement intégré à l'entreprise, apportant son expérience pour soutenir et guider une équipe de jeunes commerciaux itinérants.

Parallèlement, Anne-Sophie Bultey a poursuivi son travail de fond pour étoffer l'offre, déjà largement reconnue sur le marché pour sa largeur et sa profondeur. Ainsi, le catalogue 2025 inclut 337 nouveaux produits répartis sur ses 6 gammes d'instruments de mesure.

Le site e-commerce sera également optimisé et enrichi, afin d'améliorer l'expérience utilisateur et de faciliter la prescription.

Alignée avec les objectifs du groupe en matière de développement durable et en s'inspirant du travail déjà réalisé par Sectoriel, l'équipe de Distrilabo s'investit dans le développement d'un score de réparabilité de ses produits et dans la réduction de l'empreinte écologique de ses emballages.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

7,3 M€

* Les chiffres ont été consolidés à partir du 1er janvier 2020.

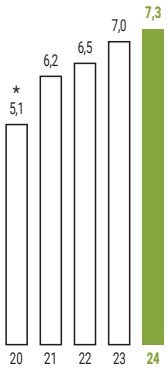

RÉSULTAT AVANT IS EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

1,2 M€

* Les chiffres ont été consolidés à partir du 1er janvier 2020.

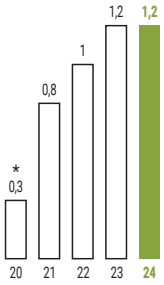

FGinox

La solution globale pour vos besoins en inox

Raccords, brides, vannes et accessoires en acier inoxydable

Cédric Dolbeau, Franck Sourisseau, Laurence Ravet, Jean-Philippe Paul, Anne-Claire Rivoire, Clément Boucheron, Cédric Gayaud.

Jean-Philippe Paul termine sa première année complète à la tête de FGinox avec la satisfaction de voir la société enregistrer une hausse moyenne de 3,8 % des volumes. Cela n'a malheureusement pas suffi pour augmenter le chiffre d'affaires du fait d'un effet prix fortement défavorable.

Nous gageons toutefois que cela marque le début d'une reconquête des parts de marché perdues depuis quelques années.

Le responsable commercial France, Cédric Dolbeau a quitté l'entreprise le 31 décembre pour mener un projet personnel. Nous le remercions pour ses 7 années consacrées à FGinox et lui souhaitons le meilleur pour la suite de sa carrière.

Dans un esprit d'efficacité, le responsable commercial Export, Cédric Gayaud, a accepté le challenge de reprendre la direction commerciale dans sa globalité. Reconnu pour la qualité de son travail et son professionnalisme, il a pour principales missions la fidélisation des équipes de vente sédentaires et itinérantes et l'augmentation du nombre de clients actifs. Nous lui faisons pleinement confiance pour y parvenir.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

16,2 M€

* Les chiffres ont été consolidés à partir du 1er octobre 2017.

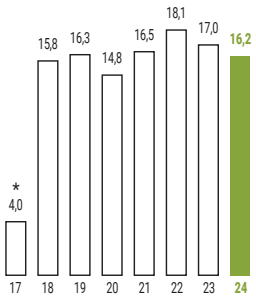

RÉSULTAT AVANT IS EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

0,9 M€

* Les chiffres ont été consolidés à partir du 1er octobre 2017.

SYVECO
YOUR VALVE STOCKIST

Distribution des produits du groupe sur les marchés internationaux

Amé Bertin, Suzanne Abela, Lionel Monroe, Vanessa Ittah, Cédric Auvray.

Les investissements de Syveco dans le recrutement, l'intégration et la formation de ses équipes ont porté leurs fruits en 2024. Dans un contexte économique difficile, elles ont démontré leur efficacité et leur ténacité, permettant de réaliser une croissance des volumes de 5,6 %. Les fondamentaux ont été respectés (marge commerciale tenue et frais maîtrisés) et le résultat a ainsi encore progressé par rapport aux années précédentes. Une part importante du chiffre d'affaires est désormais générée par le site e-commerce, grâce à un espace client dédié, un résultat particulièrement satisfaisant.

La rénovation de son bâtiment a confirmé son engagement social et environnemental. Syveco devrait très prochainement mesurer des baisses de consommation d'énergie alors que ses équipes profitent d'ores et déjà d'un confort grandement amélioré.

En dépit d'un environnement géopolitique et économique très volatile et incertain, Syveco poursuivra en 2025 ses efforts de prise de parts de marché en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient, avec l'objectif de prospecter de nouveaux comptes et de développer la digitalisation des relations avec ses clients existants.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024
(EN MILLIONS D'EUROS)

35,8 M€

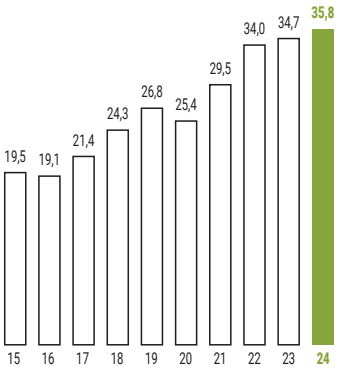

RÉSULTAT AVANT IS EN 2024
(EN MILLIONS D'EUROS)

6,4 M€

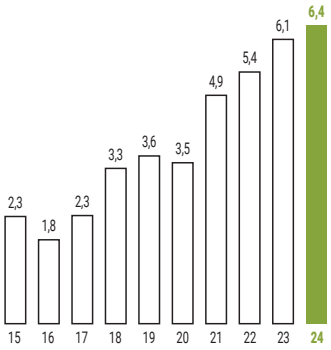

SODECO valves

Robinetterie industrielle en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suisse

Peter Gombeer, Wim Van de Vondel, Claudia Servellon, Enrico Suttels, Peter Wartel.

En 2024, Sodeco Valves a enregistré une baisse de chiffre d'affaires de 12 %, conforme aux prévisions, due à l'absence de grands projets représentant un manque de 3 M€ par rapport à 2023. Malgré ce recul, la base de clients est restée stable, et les ventes récurrentes ont été maintenues.

L'année a été marquée par deux avancées stratégiques. Sodeco Valves a élargi la distribution de la marque Richter, déjà présente au Benelux, au nord-ouest de l'Allemagne, renforçant ainsi son positionnement. Elle a également acquis le fonds de commerce de Vena Contracta, distributeur de marques complémentaires en robinetterie industrielle, enrichissant son offre.

Pour 2025, l'activité devrait rester stable, sans grands projets en perspective. Cependant, la distribution élargie de Richter en Allemagne et l'apport des marques en provenance du fonds de commerce de Vena Contracta donnent de bonnes perspectives.

Sodeco poursuivra ses engagements pour un développement durable, entre autres en approfondissant l'analyse du cycle de vie de sa gamme principale et en développant des actions pour préserver la biodiversité dans ses bois acquis en 2023.

Avec ces initiatives, la société aborde 2025 avec confiance, portée par une équipe stable, une stratégie claire et un engagement pérenne.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

22,3 M€

* Les chiffres ont été consolidés à partir du 1er septembre 2017.

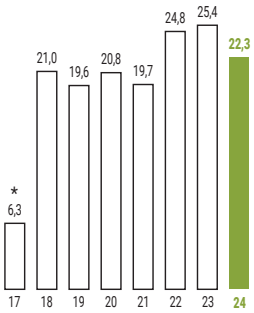

RÉSULTAT AVANT IS EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

1,4 M€

* Les chiffres ont été consolidés à partir du 1er septembre 2017.

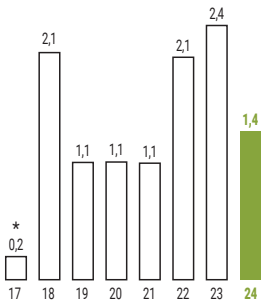

opaline Agence de communication

Adrien Leal Recio, Arlette Berliocchi, Camille Sellès, Fabien Loïacono.

En 2024, Opaline a renforcé son équipe avec le recrutement d'un nouveau responsable pour le pôle graphisme, disposant de 15 ans d'expérience en direction artistique. Adrien Leal Recio, collaborateur de l'agence depuis 2019, a été promu responsable digital et événementiel. Un développeur a également intégré l'équipe pour superviser les projets web, dont la refonte du site Thermador Groupe, avec des solutions adaptées et techniques. De son côté, Camille Sellès, après avoir piloté les projets maisons et industries virtuelles, rejoindra Sferaco en 2025 comme responsable marketing.

L'agence a poursuivi ses missions dans le domaine de la communication financière pour Thermador Groupe, via l'organisation des webconférences dans un nouveau studio de pointe, le pilotage de l'événement Investir Day et l'intégration d'un alternant pour optimiser la gestion de la base actionnaires.

Opaline a également accompagné les filiales B to B dans plusieurs projets, notamment le lancement de la vanne Serena® pour Sferaco, la production de catalogues techniques et le développement d'outils digitaux spécifiques. Elle a par ailleurs poursuivi ses projets virtuels, en s'appuyant sur son expertise des environnements interactifs et 3D.

Grâce à l'élargissement de son offre, notre agence de communication a enregistré une progression de son chiffre d'affaires de 8,6 % avec une part de 1,6 % pour sa clientèle extérieure. Avec une nouvelle identité visuelle et une équipe consolidée, l'agence reste mobilisée pour relever ses prochains défis et élargir sa base de clients hors groupe.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024

(EN MILLIONS D'EUROS)

2,4 M€

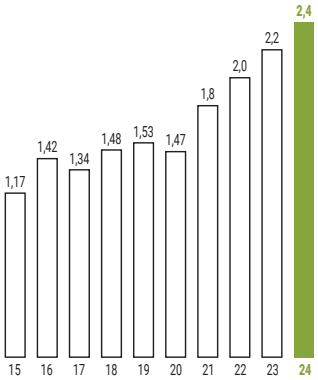

RÉSULTAT AVANT IS EN 2024

(EN MILLIERS D'EUROS)

122 k€

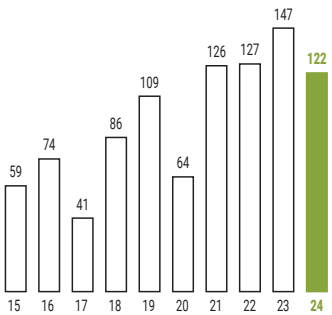

Thermador Groupe — Société holding

THELY — Société civile immobilière

Patricia Mavigner, Anaïs Der Hagopian-Virieux, Guillaume Robin, Adeline Porcher, Thomas Gaume, Caroline Desplats Scotti.

Il y a dix ans, six personnes travaillaient à temps plein au sein de Thermador Groupe et Thely.

Elles sont maintenant vingt-neuf, accompagnant les filiales du groupe dans leur développement et leurs projets grâce un vaste champ d'expertise : comptabilité, finance, contrôle de gestion, reporting, consolidation, paye, droit social, droit commercial, assurances, trésorerie, relations bancaires, couverture de change, immobilier, supply chain, développement durable et systèmes d'information.

Notre équipe informatique de dix-neuf ingénieurs et techniciens s'est organisée en plusieurs pôles : support, applications, développement 3D temps réel, data, e-commerce et sécurité.

En plus du support apporté aux filiales, Thermador Groupe orchestre la stratégie de développement et pilote les opérations de croissance externe et d'intégration.

Enfin, ce sont ses équipes, en étroite collaboration avec notre agence Opaline et toutes les filiales, qui réalisent le document d'enregistrement universel et mettent en œuvre la communication vers les actionnaires, dans le respect des lois s'appliquant aux sociétés cotées sur le marché réglementé d'Euronext.

6 LES CHIFFRES CONSOLIDÉS ANNUELS

6.1	**Principaux indicateurs financiers**	**176**
6.2	**Comptes consolidés 2024**	**180**
6.3	**Notes aux comptes consolidés annuels**	**183**
6.3.1	Référentiel appliqué et base d'élaboration des états financiers consolidés	**183**
6.3.2	Principaux évènements de l'exercice	**185**
6.3.2.1	Faits marquants	**185**
6.3.2.2	Périmètre et mode de consolidation	**186**
6.3.3	Information sectorielle	**186**
6.3.4	Notes sur le chiffre d'affaires	**188**
6.3.5	Notes sur les autres éléments du compte de résultat	**189**
6.3.6	Notes sur les effectifs, charges et avantages au personnel	**189**
6.3.7	Notes sur les éléments du besoin en fonds de roulement	**191**
6.3.8	Notes sur immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'utilisation	**193**
6.3.9	Notes sur le capital	**197**
6.3.10	Notes sur les risques et instruments financiers	**198**
6.3.11	Notes sur les provisions	**200**
6.3.12	Notes sur les impôts	**200**
6.3.13	Événements significatifs postérieurs à la clôture	**202**
6.3.14	Honoraires des Commissaires aux Comptes	**202**
6.4	**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**	**203**

6.1 PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

SYNTHÈSE

En milliers d'euros	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES NET SELON LES COMPTES SOCIAUX										
Mecafer et Domac	31 844	36 474	39 851	38 200	34 939	31 674	30 733	31 322	22 943	11 273
Odrea	66 142	76 760	77 255	75 976	66 543	59 474	21 082	20 365	19 379	20 938
Isocel	7 101	9 736	10 554	8 655	6 248	6 467	5 788	5 562	5 045	5 148
Aello	17 753	19 226	20 568	19 712	12 638	8 948	7 085	5 160	1 721	
DPI	33 019	41 957	9 070							
Jetly	59 205	63 404	60 275	56 637	50 854	49 903	47 549	46 874	44 976	44 823
Thermador	69 149	100 624	106 146	79 280	51 171	49 554	42 374	40 677	37 163	37 718
PBtub	21 413	27 851	30 316	28 286	23 194	25 559	24 723	24 847	22 704	25 201
Thermacome	15 235	19 853	22 903	22 175	11 901					
Axelair	7 679	7 386	7 346	6 287	6 152	5 883	4 314	2 391	1 531	988
Alto Metering	1 181									
Sferaco	94 720	98 077	92 410	82 521	67 491	71 482	66 218	58 639	52 614	52 391
Sectoriel	34 781	34 432	34 064	30 090	25 183	25 243	23 334	21 212	19 266	17 543
Distrilabo	7 273	6 961	6 459	6 157	5 086					
FGinox	16 192	16 977	18 124	16 527	14 772	16 280	15 819	3 950		
Syveco	35 790	34 744	33 954	29 523	25 382	26 835	24 348	21 365	19 133	19 532
Sodeco Valves	22 284	25 379	24 778	19 727	20 837	19 891	21 009	6 355		
Autres sociétés du groupe	2 391	2 202	2 017	1 768	1 471	1 534	1 483	1 341	1 421	1 174
Éliminations des chiffres d'affaires intragroupe	(31 967)	(32 133)	(33 337)	(27 442)	(22 929)	(24 766)	(20 068)	(17 981)	(16 040)	(16 002)
Autres éliminations	(292)	(552)	(630)	(618)	(692)	(618)	(558)	(508)	(460)	(482)
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES	510 893	589 358	562 123	493 461	400 241	373 343	315 233	271 571	231 396	220 245
Impact IFRS 15	(7 008)	(8 408)	(8 264)	(6 961)	(4 741)	(4 507)	(4 043)	(3 847)	non disponible selon IFRS 15	
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES CONSOLIDÉS SELON IFRS 15	**503 885**	**580 950**	**553 859**	**486 500**	**395 500**	**368 836**	**311 190**	**267 724**	non disponible selon IFRS 15	
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES										
Mecafer et Domac	2 468	3 115	2 075	2 847	2 687	1 919	2 782	2 049	1 902	741
Odrea	3 988	3 617	566	3 682	3 480	1 987	703	302	556	281
Isocel	881	1 580	1 944	1 517	816	880	710	620	509	513
Aello	777	1 254	1 919	2 060	950	292	58	(149)	(566)	(1)
DPI	2 032	3 316	1 095							
Jetly	12 472	14 322	12 903	11 787	9 880	9 356	9 003	8 922	8 440	8 610
Thermador	7 724	19 646	24 190	17 806	9 388	8 940	6 874	6 520	5 350	5 396
PBtub	1 184	2 609	3 027	3 061	1 671	1 722	2 103	2 128	1 739	2 326
Thermacome	565	1 485	1 933	1 346	689					
Axelair	(564)	(761)	(98)	(142)	(29)	(27)	(246)	(434)	(455)	(424)
Alto Metering	111									
Sferaco	13 249	13 480	13 159	12 882	9 245	9 588	9 197	9 425	7658	7 131
Sectoriel	5 347	5 237	5 830	4 678	3 449	3 249	2 928	2 545	1 940	2 060
Distrilabo	1 150	1 217	1 016	815	267					
FGinox	899	1 046	1 577	2 061	1 627	2 032	2 166	621		
Syveco	6 360	6 094	5 389	4 852	3 453	3 599	3 332	2 326	1 781	2 293
Sodeco Valves	1 450	2 436	2 093	1 058	1 111	1 107	2 144	218		
Opaline	122	147	127	126	64	109	86	41	74	59
Thely	2 010	1 576	2 433	2 064	2 003	1 957	1 778	1 487	1 402	1 196
Tagest					8	7	8	7	6	6
Groupe	30 048	33 884	33 752	26 757	23 264	20 757	18 618	16 388	16 676	15 444
TOTAL DES RÉSULTATS AVANT IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (COMPTES SOCIAUX)	92 273	115 300	114 930	99 257	74 023	67 474	62 244	53 016	47 012	45 631
Opérations de consolidation	(31 730)	(35 567)	(35 884)	(26 275)	(23 004)	(19 891)	(18 319)	(15 257)	(15 645)	(13 678)
Impôts sur les bénéfices	(15 800)	(21 434)	(20 147)	(20 082)	(14 835)	(15 205)	(14 771)	(11 513)	(10 741)	(11 763)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**44 743**	**58 299**	**58 899**	**52 899**	**36 180**	**32 373**	**29 142**	**26 240**	**20 616**	**20 186**
Résultat net revenant aux intérêts minoritaires	-	-	-	1	4	5	12	6	10	4

CHIFFRES CONSOLIDÉS DES DIX DERNIERS EXERCICES

En milliers d'euros	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
CHIFFRES D'AFFAIRES SELON IFRS 15	**503 885**	**580 950**	**553 859**	**486 500**	**395 500**	**368 836**	**311 190**	**267 724**	**231 396***	**220 245***
Marge commerciale	182 488	206 512	192 845	175 263	143 349	134 243	114 603	97 074	85 069	81 874
Personnel (Effectif)	**821**	**798**	**770**	**712**	**668**	**599**	**476**	**439**	**319**	**314**
Masse salariale	61 223	63 726	58 084	52 657	46 686	42 867	35 048	28 426	25 489	23 112
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**60 167**	**80 841**	**79 592**	**73 201**	**51 411**	**47 821**	**44 052**	**37 652**	**31 709**	**30 988**
Résultat avant impôts	60 543	79 733	79 046	72 982	51 019	47 583	43 925	37 759	31 367	31 953
Impôts sur les bénéfices	15 800	21 434	20 147	20 082	14 835	15 205	14 771	11 513	10 741	11 763
Résultat après impôts	44 743	58 299	58 899	52 900	36 184	32 378	29 154	26 246	20 626	20 190
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**44 743**	**58 299**	**58 899**	**52 899**	**36 180**	**32 373**	**29 142**	**26 240**	**20 616**	**20 186**
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	**55 478**	**69 489**	**67 355**	**60 092**	**42 687**	**37 979**	**32 660**	**29 910**	**22 864**	**22 565**
Investissements	4 064	7 655	11 037	12 221	10 610	8 589	5 462	2 477	4 145	4 611
Dont investissements immobiliers	343	3 914	5 825	8 136	7 313	6 099	3 066	218	2 772	3 425
CASH FLOW LIBRE	**60 264**	**48 146**	**(9 519)**	**16 407**	**24 895**	**31 505**	**(5 871)**	**(18 305)**	**16 237**	**2 891**
FONDS DE ROULEMENT (après répartition)	**215 941**	**198 702**	**165 460**	**141 703**	**126 418**	**118 743**	**117 949**	**101 838**	**90 328**	**80 793**
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**184 190**	**202 889**	**189 919**	**152 744**	**121 155**	**117 621**	**122 006**	**95 080**	**76 833**	**74 541**
Stock net au 31/12	187 133	191 695	190 362	171 218	119 541	123 046	122 782	102 962	80 819	77 191
TRÉSORERIE NETTE	**60 251**	**31 618**	**13 308**	**24 989**	**39 931**	**32 305**	**23 040**	**28 604**	**27 385**	**20 839**
CAPITAUX PROPRES AU 31/12										
Avant affectation du résultat	382 388	358 768	318 829	278 636	241 583	219 663	203 469	189 708	173 233	162 428
Résultat distribué	19 138	19 138	19 138	18 402	16 746	16 397	15 942	15 487	14 398	14 209
APRÈS AFFECTATION	**363 250**	**339 630**	**299 691**	**260 234**	**224 837**	**203 266**	**187 527**	**174 221**	**158 835**	**148 219**
CAPITAUX PERMANENTS AU 31/12	**363 250**	**339 630**	**299 691**	**260 234**	**224 837**	**203 266**	**187 527**	**174 221**	**158 835**	**148 219**
Passif non courant	33 104	43 507	50 303	23 555	35 932	38 768	42 347	28 633	3 934	4 450
Actif non courant	180 414	184 435	184 534	142 086	134 351	123 291	111 925	101 016	72 441	71 876

Chiffre d'affaires : nous présentons notre chiffre d'affaires sur 10 ans, selon IFRS 15
* à l'exception de 2015 et 2016.

Marge commerciale : La marge commerciale présentée ci-dessus est la résultante du calcul du chiffre d'affaires auquel nous enlevons les achats consommés.

Effectif : L'effectif correspond au nombre de salariés présents dans notre groupe au 31 décembre.

STOCK NET
(EN MILLIONS D'EUROS)
187,1 M€

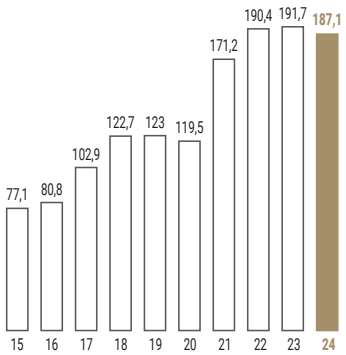

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT
(EN MILLIONS D'EUROS)
184,2 M€

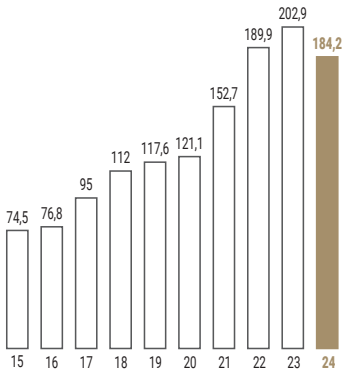

CASH FLOW LIBRE
(EN MILLIONS D'EUROS)
60,3 M€
(*) En lien avec le financement de nos acquisitions

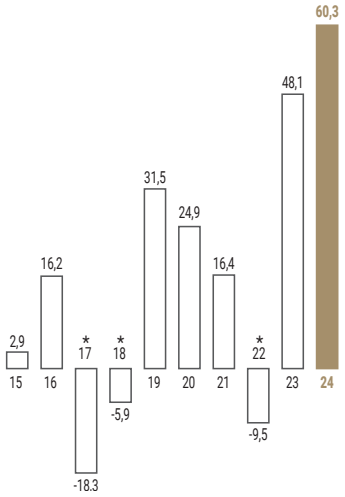

RATIOS CONSOLIDÉS DES DIX DERNIERS EXERCICES

Les chiffres clés financiers étant présentés sur 10 ans, nous avons calculé les ratios sur la base d'un chiffre d'affaires arrêté selon IFRS 15 à l'exception de 2015 et 2016.

Le ROCE est le ratio entre le résultat opérationnel avant impôt et les capitaux employés. Ces derniers sont l'agrégat de l'actif non courant y compris le goodwill et du besoin en fonds de roulement. Nous n'avons pas pris en compte dans ces agrégats l'impact de l'IFRS 16.

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
RATIOS DE RENTABILITÉ (EN %)										
Frais de personnel / Chiffre d'affaires	12,2	11,0	10,5	10,8	11,8	11,6	11,3	10,6	11,0	10,5
Résultat opérationnel / Chiffre d'affaires	11,9	13,9	14,4	15,0	13,0	13,0	14,2	14,1	13,7	14,1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE / CHIFFRE D'AFFAIRES	**8,9**	**10,0**	**10,6**	**10,9**	**9,1**	**8,8**	**9,4**	**9,8**	**8,9**	**9,2**
ROE = rendement des capitaux propres	12,3 %	17,2 %	19,7 %	20,3 %	16,1 %	15,9 %	15,5 %	15,1 %	13,0 %	13,6 %
Capacité d'autofinancement / Chiffre d'affaires	11,0 %	12,0 %	12,2 %	12,4 %	10,8 %	10,3 %	10,5 %	11,2 %	9,9 %	10,2 %
ROCE = RENDEMENT DES CAPITAUX EMPLOYÉS AVANT IMPÔT (HORS IFRS 16)	**16,7**	**21,7**	**22,1**	**25,5**	**20,6**	**20,2**	**18,8**	**19,2**	**21,2**	**21,2**
RATIOS DE PRODUCTIVITÉ (en milliers d'euros)										
Chiffre d'affaires par personne	614	728	719	683	592	616	654	610	725	701
RATIOS DE STRUCTURE FINANCIÈRE APRÈS AFFECTATION (EN %)										
Capacité d'autofinancement / Capitaux propres après affectation	15	20	22	23	19	19	17	17	14	15
Actif non courant + stock / Capitaux propres après affectation	101	111	125	120	113	121	125	117	96	101
Capitaux permanents / Actif non courant	201	184	162	183	167	165	168	172	219	206
Capitaux permanents / Stock	194	177	157	152	188	165	153	169	197	192

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL / C.A.
(EN %)
11,9 %

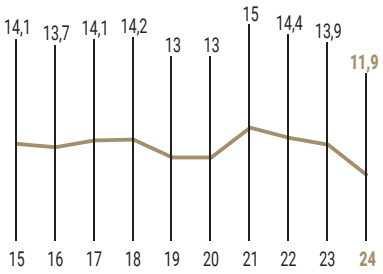

C.A. PAR PERSONNE
(EN MILLIERS D'EUROS)
614 K€

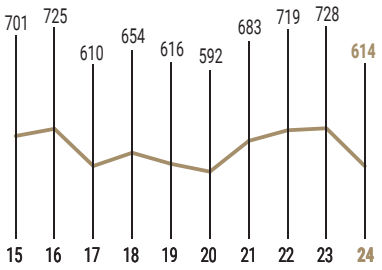

RENDEMENT DES CAPITAUX EMPLOYÉS AVANT IMPÔT
(EN %)
16,7 %

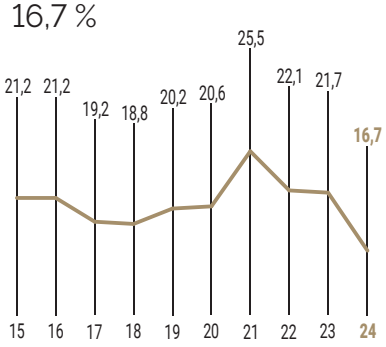

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE / C.A.
(EN %)
8,9 %

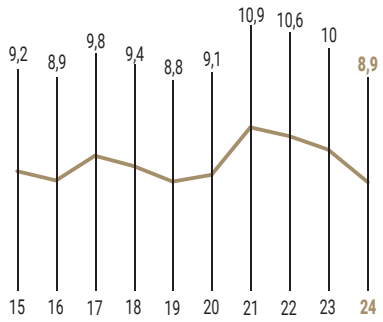

FRAIS DE PERSONNEL / C.A.
(EN %)
12,2 %

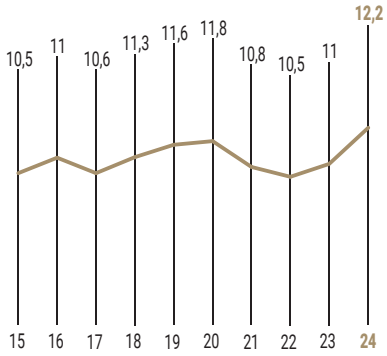

ACTIF NON COURANT + STOCK / CAPITAUX PROPRES
(EN %)
101 %

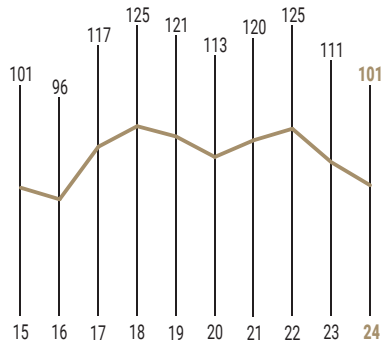

DONNÉES CLÉS DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

IMPÔTS
15,8 M€

% DU RÉSULTAT AVANT IMPÔTS
26,1 %

TOTAL DES FRAIS HORS IMPÔTS
124 M€

% DU C.A.
24,6 %

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
(EN MILLIONS D'EUROS)
60,2 M€

% DU C.A.
11,9 %

ACHATS CONSOMMÉS
(EN MILLIONS D'EUROS)
321,4 M€

% DU C.A.
63,8 %

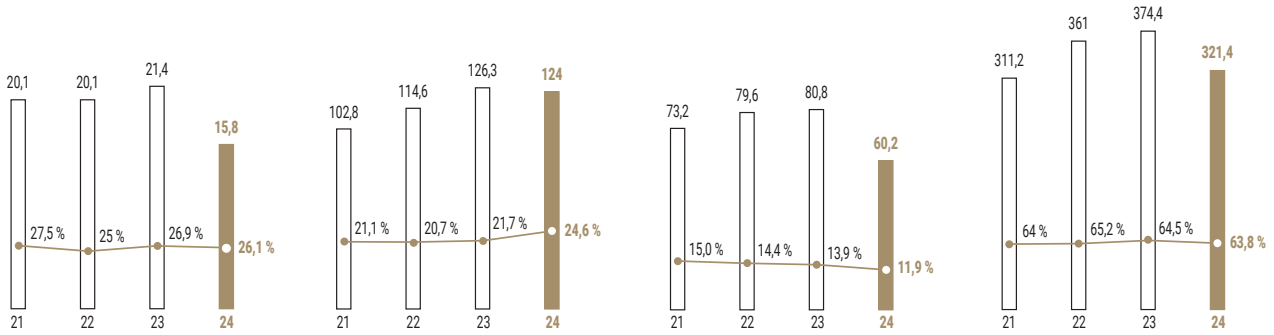

NOTRE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En milliers d'euros.

2021	2022	2023	2024
113 JOURS DE CA	123 JOURS DE CA	126 JOURS DE CA	132 JOURS DE CA
31,4 % DU CA	34,3 % DU CA	34,9 % DU CA	36,5 % DU CA

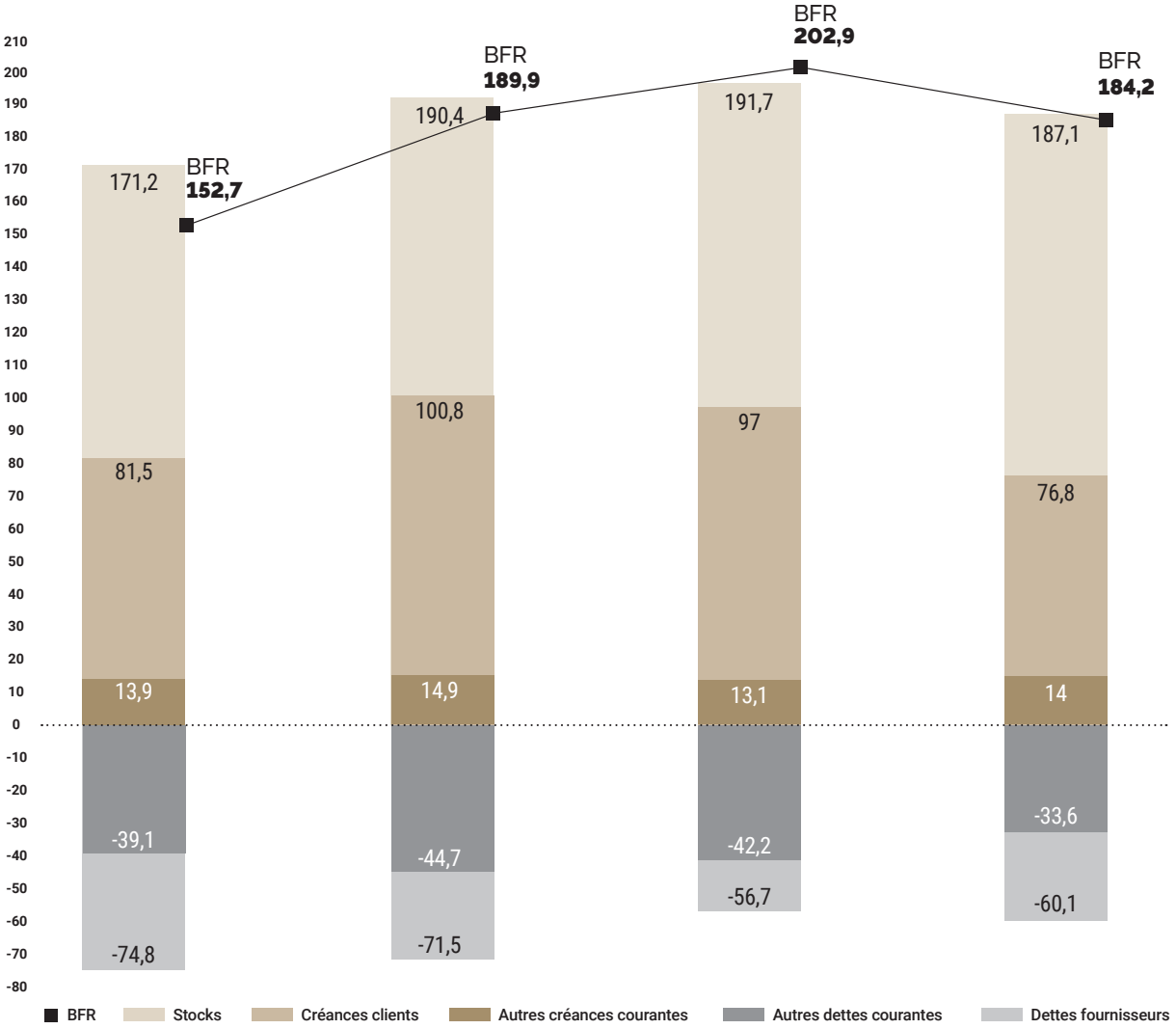

6.2 COMPTES CONSOLIDÉS 2024

En milliers d'euros

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	NOTES DE L'ANNEXE	2024	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**1 - 2**	**503 885**	**580 950**
Autres produits de l'activité		1 644	675
Achats consommés	**3**	(321 397)	(374 438)
Charges de personnel	**4**	(61 223)	(63 726)
Charges externes	**3 - 27**	(44 478)	(45 443)
Impôts et taxes dont CVAE		(4 096)	(4 262)
Dotations aux amortissements - hors IFRS 16	**15**	(8 770)	(8 635)
Dotations aux amortissements - impacts IFRS 16	**15**	(2 424)	(1 903)
Dotation nette de reprises aux provisions	**5 - 8 - 9 - 23**	(2 835)	(1 996)
Autres produits, autres charges d'exploitation		(139)	(381)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**1 - 3**	**60 167**	**80 841**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 471	216
Coût de l'endettement financier brut		(915)	(1 170)
Charges financières - impacts IFRS 16	**15**	(180)	(154)
Charge d'impôt	**25**	(15 800)	(21 434)
RÉSULTAT NET		**44 743**	**58 299**
Résultat net - Part du groupe	**3**	44 743	58 299
Résultat net revenant aux intérêts minoritaires		-	-
Résultat net par action en euros (1)		4,88	6,34
Résultat net par action en euros après dilution en euros (2)		4,63	6,01

	2024	2023
DÉTAIL DU NOMBRE D'ACTIONS		
POUR RÉSULTAT NET PAR ACTION		
Nombre d'actions totales	9 200 849	9 200 849
Nombre d'actions détenues en propres	(30 136)	(136)
(1) **Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action en circulation**	**9 170 713**	**9 200 713**
RÉSULTAT NET PAR ACTION APRÈS DILUTION		
Nombre d'actions totales	9 200 849	9 200 849
Nombre d'actions détenues en propres	(30 136)	(136)
Nombre d'actions correspondant au capital autorisé non émis de 2 000 000 €	500 000	500 000
(2) **Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action après dilution**	**9 670 713**	**9 700 713**

ÉTAT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	NOTES DE L'ANNEXE	2024	2023
RÉSULTAT NET		**44 743**	**58 299**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL :			
Écart actuariel sur la provision pour engagement de fin de carrière	**5**	61	(167)
Opérations sur actions propres	**17**	(2 334)	-
Juste valeur des instruments financiers	**22**	291	886
Écarts de conversion		(5)	13
Total du résultat global		42 756	59 031
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL - PART DU GROUPE		**42 756**	**59 031**
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL REVENANT AUX INTÉRÊTS MINORITAIRES		**0**	**0**

BILAN CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

ACTIF	NOTES DE L'ANNEXE	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF NON COURANT :			
Goodwill	**1 - 13 - 14**	82 335	78 998
Immobilisations incorporelles	**12 - 14 - 16**	19 266	20 215
Immobilisations corporelles dont droits d'utilisation	**1 - 12 - 14 - 16**	76 614	83 941
Immobilisations financières	**14**	1 443	556
Impôt différé actif	**10 - 25**	756	725
TOTAL ACTIF NON COURANT		**180 414**	**184 435**
ACTIF COURANT :			
Stock marchandises	**1 - 7 - 8**	187 133	191 695
Clients et comptes rattachés	**1 - 7 - 9 - 10**	76 774	97 005
Impôt société	**7 - 10**	3 774	2 317
Impôt différé actif	**10 - 25**	515	507
Autres créances	**7 - 10**	10 240	10 811
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**21**	63 257	35 237
TOTAL ACTIF COURANT		**341 693**	**337 572**
TOTAL DE L'ACTIF		**522 107**	**522 007**

PASSIF	NOTES DE L'ANNEXE	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES :			
Capital émis et réserves	**17**	128 857	114 936
Réserves consolidées		208 788	185 534
Résultat de l'exercice - Part du groupe		44 743	58 299
Intérêts minoritaires		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**382 388**	**358 769**
PASSIF NON COURANT :			
Emprunts et dettes financières à long terme	**21**	21 201	27 379
Obligations locatives à plus d'un an	**15 - 21**	2 028	6 289
Impôt différé passif	**25**	5 688	5 933
Provisions pour engagement de fin de carrière	**5 - 6**	4 187	3 906
TOTAL PASSIF NON COURANT		**33 104**	**43 507**
PASSIF COURANT :			
Provisions courantes	**11 - 23**	888	760
Obligations locatives à moins d'un an	**11 - 14 - 21**	1 473	1 818
Emprunts à court terme	**11 - 21**	3 006	3 619
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	**11 - 21**	6 311	7 749
Fournisseurs et comptes rattachés	**1 - 7 - 21**	60 137	56 695
Fournisseurs immobilisations	**11**	420	5 820
Impôt société exigible	**11**	587	1 611
Dettes fiscales et sociales	**11**	18 454	21 233
Autres dettes	**7 - 11**	15 339	20 426
TOTAL PASSIF COURANT		**106 615**	**119 731**
TOTAL DU PASSIF		**522 107**	**522 007**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	NOTES DE L'ANNEXE	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	**3**	**44 743**	**58 299**
Paiement fondé sur des actions - IFRS 2	**5**	0	40
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements hors IFRS 16 et provisions (non courant)	**5 - 8 - 9 - 15 - 23**	9 138	8 991
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements - IFRS 16	**15**	2 424	1 903
Plus charges financières - IFRS 16		180	154
Plus ou moins-values de cession	**3**	(431)	75
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		**56 054**	**69 462**
Charge d'impôt	**25**	15 800	21 434
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		71 854	90 896
Impôt versé	**25**	(16 376)	(21 407)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET APRÈS IMPÔT VERSÉ		**55 478**	**69 489**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	**7**	18 789	(12 970)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (CASH FLOW)		**74 267**	**56 519**
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de variation de périmètre	**CHAP. 6.3.2.2**	(4 854)	-
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	**1 - 14**	(4 064)	(7 655)
Remboursement des immobilisations financières	**14**	1	24
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations		314	38
Dû aux fournisseurs d'immobilisations (variation)	**11**	(5 400)	(780)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		**(14 003)**	**(8 373)**
CASH FLOW LIBRE		**60 264**	**48 146**
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	**18**	(19 137)	(19 132)
Souscriptions d'emprunts		-	-
Opérations sur actions propres	**17**	(2 334)	-
Flux de financement - IFRS 16	**15**	(2 537)	(2 005)
Remboursements d'emprunts		(7 618)	(8 712)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		**(31 626)**	**(29 849)**
INDICE DES VARIATIONS DE COURS DES DEVISES		**(5)**	**13**
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE		**28 633**	**18 310**
TRÉSORERIE D'OUVERTURE		**31 618**	**13 308**
Dont trésorerie positive		35 237	16 031
Dont emprunts court terme		(3 619)	(2 723)
TRÉSORERIE DE CLÔTURE		**60 251**	**31 618**
Dont trésorerie positive		63 257	35 237
Dont emprunts court terme		(3 006)	(3 619)

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL	ACTIONS PROPRES	RÉSERVES CONSOLIDÉES	RÉSULTATS RECYCLABLES ENREGISTRÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	RÉSULTATS NON RECYCLABLES ENREGISTRÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	TOTAL PART DU GROUPE	TOTAL CAPITAUX PROPRES
SITUATION AU 31/12/2023	**36 803**	**78 133**	**(11)**	**243 623**	**(293)**	**514**	**358 769**	**358 769**
Distribution				(19 137)			(19 137)	(19 137)
Affectation du résultat en réserves		13 921		(13 921)				0
Juste valeur des instruments financiers					291	-	291	291
Paiement fondé sur des actions - Impact IFRS 2							-	0
Écarts de conversion				(5)		-	(5)	(5)
Écarts actuariels					-	61	61	61
Actions propres achetées			(2 334)				(2 334)	(2 334)
Résultat de l'exercice				44 743			44 743	44 743
SITUATION AU 31/12/2024	**36 803**	**92 054**	**(2 345)**	**255 303**	**(2)**	**575**	**382 388**	**382 388**

6.3 NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Thermador Groupe est spécialisée dans la distribution de matériels pour la circulation des fluides dans le bâtiment, l'industrie et les travaux publics. Le chiffre d'affaires par famille de produits se répartit comme suit :

- Circuits de fluide dans le bâtiment (42,9 %) : chauffage, eau chaude sanitaire et ventilation.
- Circuits de fluide dans l'industrie (25,6 %) : robinetterie manuelle et motorisée, raccords.
- Pompes domestiques (17,0 %) : arrosage, piscines, relevage.
- Gros outillages pour les particuliers, les professionnels et l'industrie (8,0 %) : compresseurs d'air, groupes électrogènes et postes de soudage,
- Canalisations pour les travaux publics (6,5 %) : canalisations plastique pour réseaux humides et secs.

Les clients sont des grossistes spécialisés, des grandes surfaces de bricolage et alimentaires, des web-marchands et places de marché et des acteurs majeurs des marchés du bâtiment et travaux publics.

La société a réalisé 81,6 % de son chiffre d'affaires 2024 de 503,9 M€ en France. Au 31 décembre 2024, elle employait 821 personnes.

Le siège du groupe est domicilié à Saint-Quentin-Fallavier dans le 38 (Isère) en France.

Les titres sont cotés sur le marché réglementé d'EURONEXT Paris dans le compartiment B et admis au S.R.D.

En date du 27 février 2025, le Conseil d'Administration de Thermador Groupe a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024. Ils sont soumis à l'Assemblée Générale du 7 avril 2025.

6.3.1 - RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ ET BASE D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Thermador Groupe, société mère du Groupe, est une Société Anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du livre II du Code du commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises. Elle est régie par les dispositions légales et réglementaires, en vigueur et à venir, applicables aux sociétés anonymes et par ses statuts.

En application du règlement délégué (UE) n° 2019/980 de la Commission européenne du 14 mars 2019, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de Thermador Groupe sont fournies pour les deux derniers exercices 2023 et 2024 et sont établies conformément au règlement (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales IFRS. Au 31 décembre 2024, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont conformes aux IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2024 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2023 à l'exception des évolutions normatives reprises ci-après.

6.3.1.1.1 - Les nouvelles normes et interprétations applicables de façon obligatoire au 1er janvier 2024

Les Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables en 2024 sont :

- Amendements **IAS 1** - Présentation des états financiers : classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et passifs non courants assortis de clauses restrictives.
- Amendements **IFRS 16** - Contrats de location : passif locatif découlant d'une cession-bail.
- Amendements **IAS 7** - État des flux de trésorerie et **IFRS 7** - Instruments financiers : Informations à fournir - Accords de financement des fournisseurs.

Ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

6.3.1.1.2 - Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables à partir de 2025 et non anticipés par le Groupe

- Amendements **IAS 21** - Effet des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité.
- **IFRS 18** - Présentation et informations des états financiers.
- **IFRS 19** - Filiales sans responsabilité publique : informations à fournir : accords de financement de fournisseurs.
- Amendements **IFRS 9** - Instruments financiers et **IFRS 7** - Instruments financiers : Informations à fournir - Classification et évaluation des instruments financiers et contrats dont le sous-jacent est un contrat d'énergie électrique.
- Annual Improvements to IFRS - Volume 11.
- Améliorations annuelles - Processus annuel d'amélioration des normes IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7.

Les analyses des incidences de l'application de ces textes sont en cours.

6.3.1.2 - Utilisation d'estimations et du jugement

6.3.1.2.1 Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

CONVENTION DU COÛT HISTORIQUE

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros et préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés à la juste valeur, conformément à la norme IFRS 9.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe est établi selon la méthode indirecte à partir du résultat net.

Les « Intérêts reçus d'actifs financiers non courants » sont classés dans les flux issus des activités d'investissement parce qu'ils représentent un retour sur investissement. Les « Intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalents de trésorerie » sont classés dans les flux issus des activités de financement, car ces intérêts sont de nature à minorer le coût d'obtention des ressources financières. Cette classification est cohérente avec l'organisation interne du Groupe dans la mesure où dette et trésorerie sont gérées de façon globalisée au sein du département trésorerie Groupe.

Les flux liés au paiement de l'impôt sur les sociétés sont isolés.

6.3.1.2.2 - Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

L'évolution de l'environnement économique et financier, compte tenu en particulier de la forte volatilité des marchés des matières premières et du conflit en Ukraine, a conduit Thermador Groupe à revoir les procédures de suivi des risques, notamment dans l'évaluation des instruments financiers et l'appréciation du risque de contrepartie et de liquidité. Cet environnement et la volatilité importante des marchés ont été pris en considération par Thermador Groupe dans les estimations utilisées entre autres pour les tests de perte de valeur et les calculs des provisions.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, Thermador Groupe révise ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations réalisées par Thermador Groupe pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2024 portent principalement sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 13 sur le Goodwill) ;
- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (cf. Note 13 sur le Goodwill).

6.3.1.2.3 - Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de Thermador Groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

En particulier, le groupe a exercé son jugement pour :

- l'identification d'accords au sein desquels il existe des contrats de location (cf. Note 15)

Conformément à IAS 1, le groupe présente séparément dans l'état de la situation financière les actifs courants et non courants de même que les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour cette classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

6.3.1.2.4 - Prise en compte des enjeux climatiques dans l'établissement des états financiers du Groupe

Au-delà des enjeux et risques opérationnels et financiers pris en compte dans l'appréhension des flux de trésorerie futurs, taux d'actualisation net d'inflation et de croissance projetée, le Groupe a également exercé son jugement pour retenir les hypothèses reflétant les problématiques climatiques, afin d'en déterminer les éventuelles incidences sur les états financiers consolidés. En particulier, le Groupe a vérifié s'il existait des indications selon lesquelles des actifs non financiers pourraient s'être dépréciés (cf. note 13 - Goodwill et note 14 - Immobilisations).

6.3.2 - PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS DE L'EXERCICE

6.3.2.1 - Faits marquants

1) Principaux évènements de la période :

DÉCÈS DE GUY VINCENT

Le fondateur de Thermador, Guy Vincent, nous a quittés le 19 avril 2024 à l'âge de 93 ans.

Il nous a transmis les commandes en 2011 d'un groupe sans dette et propriétaire de son immobilier. Il était détenteur de 490 000 titres, soit 5,3 % du capital. Ses ayants droit ont manifesté leur souhait de conserver une partie de ses titres au travers d'un pacte Dutreil signé en octobre 2024 représentant 25,14 % du capital. Le fonds d'investissement allemand détenant 9 % du capital et certains dirigeants de Thermador Groupe sont également signataires de ce pacte Dutreil.

Nous lui devons beaucoup. Son exemple nous incite à poursuivre cette aventure entrepreneuriale en préservant l'esprit de son fondement.

CSRD

Nous avons l'obligation de publier notre premier état de durabilité conforme à la règlementation CSRD en 2024. Cette obligation concerne les sociétés financières et non-financières dans le champ d'application de la directive comptable et de la directive transparence et qui correspondent aux catégories suivantes : les entreprises de plus de 250 employés, ayant 50 M€ de chiffre d'affaires et/ou 25 M€ de bilan.

Cet état de durabilité couvre toutes les activités de Thermador Groupe. Il repose sur une double approche de la matérialité, qui prend en compte l'impact de Thermador Groupe sur l'environnement et la société, et l'influence des questions environnementales et sociales sur les performances de l'entreprise. Dans ce document, Thermador Groupe considère sa chaîne de valeur dans une approche globale désignant ainsi l'ensemble des activités, des ressources et des relations qui font partie intégrante du modèle économique du groupe et de l'environnement dans lequel il opère.

ACQUISITIONS DE LA PÉRIODE

Acquisition de la société Alto Metering

Thermador Groupe a acquis le 31 juillet 2024 pour un montant total de 3,485 M€ 100 % des titres de trois sociétés : Compteur-energie.com, OTMetric et MyMeterInfo, qui ont été fusionnées pour créer Alto Metering. À ce prix d'acquisition vient s'ajouter un complément de 200 k€ qui sera versé au plus tard le 30 avril 2029 dans le cas où le bénéfice avant intérêts et impôts moyen 2024-2028 serait supérieur ou égal à 517 k€.

Ces entreprises sont basées en France. Elles emploient huit personnes pour un chiffre d'affaires 2024 de 2,9 M€ et un bénéfice net de 347 k€.

Cette opération permet au groupe Thermador de renforcer son activité dans le marché du comptage sur lequel interviennent déjà ses filiales Sferaco, Sectoriel, Distrilabo et Thermador. Elle apporte également la connaissance et le savoir-faire nécessaire pour enrichir avec des matériels connectés certaines gammes déjà commercialisées par les filiales du groupe.

Cette société a donc été consolidée dans les comptes au 31 décembre 2024. Un goodwill d'une valeur de 2,337 M€ a été constaté. Les écarts d'acquisition ont été affectés aux marques (640 k€) et à la relation clients (620 k€).

Cette nouvelle filiale opérationnelle constitue une nouvelle UGT (unité génératrice de trésorerie) indépendante au sein de Thermador Groupe.

Acquisition du fonds de commerce de la société Vena Contracta par Sodeco Valves

Le 9 août 2024, la société Sodeco Valves a acquis le fonds de commerce de la société Vena Contracta (Belgique), pour un montant total de 1,0 M€. Ce fonds de commerce comprend à la fois des clients et l'accès à de nouveaux fournisseurs.

Vena Contracta, dont le chiffre d'affaires s'est élevé en 2023 à 1,4 M€, est une société experte en robinetterie industrielle dédiée à des applications très spécifiques telles que le transfert de fluides agressifs ou toxiques ou des process fonctionnant à des pressions extrêmes. Les fournisseurs sont distincts de ceux de Sodeco Valves. Les offres produits et solutions de Vena Contracta complèteront parfaitement celles de Sodeco Valves qui pourra les déployer plus largement grâce à sa présence sur le marché et à son organisation logistique. Les clients, principalement acteurs dans la chimie et la pétrochimie, font partie du cœur de cible historique de Sodeco Valves, constituant de ce fait un levier supplémentaire pour mettre en œuvre les synergies consécutives à ce rapprochement.

Ce fonds de commerce est donc rattaché à l'unité de gestion de trésorerie de Sodeco Valves.

PROJET D'ACQUISITION

Le projet de prise de participation minoritaire dans le capital de la société Femat Solutions n'a pas abouti.

CONTEXTE DÉFLATIONNISTE

L'évolution des prix nous a conduit à appliquer des baisses de prix à nos clients en moyenne estimées à 2,6 % en 2024 en ligne avec la baisse de nos prix d'achats.

Nous actons un repli moyen sur les volumes de 10,9 % (cf. chapitre 6.3.4).

INCIDENCE DU CONTEXTE GÉOPOLITIQUE

Ni la guerre en Ukraine ni le conflit israélo-palestinien n'ont eu d'impact direct significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

6.3.2.2 - Périmètre et mode de consolidation

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sont incluses dans le périmètre de consolidation toutes les filiales dont Thermador Groupe détient directement ou indirectement au moins 20 % des droits de vote au 31 décembre 2024.

Thermador Groupe a racheté, au cours du premier semestre 2024, 5 actions de la société Axelair, pour détenir 100 % du capital.

Le 31 juillet 2024, la société Thermador Groupe a confirmé l'acquisition de 100 % des titres des sociétés Compteur-energie.com, OTMetric et MyMeterInfo. Ces 3 sociétés ont fusionné le 31 octobre 2024 sous le nom de Alto Metering.

PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

NOM	LIEU	% DÉTENU ET D'INTÉRÊT	MODE DE CONSOLIDATION
AELLO	France	100,00 %	Intégration globale
ALTO METERING	France	100,00 %	Intégration globale
AXELAIR	France	100,00 %	Intégration globale
DISTRILABO	France	100,00 %	Intégration globale
DOMAC	France	100,00 %	Intégration globale
DPI	Monaco	100,00 %	Intégration globale
FGINOX	France	100,00 %	Intégration globale
ISOCEL	France	100,00 %	Intégration globale
JETLY	France	100,00 %	Intégration globale
MECAFER	France	100,00 %	Intégration globale
ODREA	France	100,00 %	Intégration globale
OPALINE	France	100,00 %	Intégration globale
PBTUB	France	100,00 %	Intégration globale
ROUSSEAU SA	Espagne	100,00 %	Intégration globale
SECTORIEL	France	100,00 %	Intégration globale
SFERACO	France	100,00 %	Intégration globale
SODECO VALVES	Belgique	100,00 %	Intégration globale
SYVECO	France	100,00 %	Intégration globale
THELY	France	100,00 %	Intégration globale
THERMACOME	France	100,00 %	Intégration globale
THERMADOR	France	100,00 %	Intégration globale

L'impact sur les flux nets de trésorerie de l'entrée au périmètre d'Alto Metering et de SEFER (Note 14) se décompose ainsi :

En milliers d'euros

	ALTO METERING	SEFER	TOTAL
Prix d'acquisition	(3 685)	(1 600)	(5 285)
Trésorerie apportée	294	137	431
TOTAL	**(3 391)**	**(1 463)**	**(4 854)**

6.3.3 - INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 1 Information sectorielle (en milliers d'euros)

En application de la norme IFRS 8, des unités génératrices de trésorerie ou appelées encore secteur opérationnel ont été définies en fonction des critères de secteur d'activité.

Compte tenu de l'organisation du groupe et de la répartition des différents métiers, les unités génératrices de trésorerie retenues par le groupe sont constituées des entités juridiques qui constituent un secteur opérationnel. Chaque dirigeant de filiale est autonome dans la gestion opérationnelle de son entité (ressources humaines, clients, fournisseurs…). Le comité exécutif a défini les entités juridiques en tant qu'UGT et suit les indicateurs d'activité suivant cette organisation : Jetly, Sferaco intégrant groupe Valfit (depuis le 31 décembre 2017), Thermador, Odrea, Isocel, PBtub, Sectoriel intégrant Nuair France depuis le 1er juillet 2015, Syveco, Axelair, Mecafer (depuis le 1er juillet 2015) intégrant Domac depuis le 1er mars 2017, Aello, Sodeco Valves, FGinox, Distrilabo (depuis le 31 décembre 2019), Thermacome (depuis le 30 avril 2020), DPI (depuis le 31 octobre 2022), Alto Metering (acquisition le 31 juillet 2024) et d'une unité distincte de moyens constituée de Thely, Opaline et Thermador Groupe appelée "Autres structures" dans les tableaux ci-après.

Les indicateurs de performance présentés dans cette information sectorielle sont ceux suivis par nos dirigeants de filiales membres de notre comité exécutif. Il s'agit des ventes selon IFRS 15, du résultat opérationnel, du résultat opérationnel en pourcentage du chiffre d'affaires et des principaux postes bilantiels en lien avec le BFR.

En milliers d'euros

ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT		2024 VENTES SELON IFRS 15	2024 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	2024 % CA	2023 VENTES SELON IFRS 15	2023 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	2023 % CA
MECAFER DOMAC	Gros outillage en G.S.B.	29 969	2 463	8,2 %	34 164	3 135	9,2 %
ODREA	Pompes, plomberie et robinetterie sanitaire en G.S.B.	61 220	3 689	6,0 %	71 395	3 482	4,9 %
ISOCEL	Constructeurs de chaudières	7 087	881	12,4 %	9 711	1 590	16,4 %
AELLO	Accessoires de piscine	17 645	803	4,6 %	19 103	1 277	6,7 %
DPI	Canalisations plastique pour réseaux secs et humides	33 012	677	2,1 %	41 950	2 071	4,9 %
JETLY	Pompes	58 304	13 921	23,9 %	62 467	15 922	25,5 %
THERMADOR	Accessoires de chauffage	65 969	9 185	13,9 %	96 729	21 573	22,3 %
PBTUB	Tubes en matériaux de synthèse	20 411	1 195	5,9 %	26 367	2 615	9,9 %
THERMACOME		15 122	456	3,0 %	19 687	1 411	7,2 %
AXELAIR	Ventilation	7 437	(565)	-	7 226	(739)	-
ALTO METERING	Conception et commercialisation de systèmes de télérelève (IOT) et compteurs	1 164	86	7,4 %	-	-	-
SFERACO	Robinetterie et raccords	75 706	14 847	19,6 %	79 048	14 615	18,5 %
SECTORIEL	Motorisation pour vannes et compresseurs d'air	29 790	5 368	18,0 %	29 492	5 261	17,8 %
DISTRILABO	Matériels techniques pour la mesure et le contrôle	7 043	982	13,9 %	6 728	1 077	16,0 %
FG INOX	Raccords, brides et accessoires	15 830	904	5,7 %	16 582	1 062	6,4 %
SYVECO	International	35 785	6 359	17,8 %	34 742	6 105	17,6 %
SODECO VALVES	Robinetterie industrielle	21 963	1 417	6,5 %	25 167	2 433	9,7 %
AUTRES STRUCTURES		428	31 684	-	392	31 649	-
ÉLIMINATIONS		-	(34 185)	-	-	(33 698)	-
TOTAL		**503 885**	**60 167**	**11,9 %**	**580 950**	**80 841**	**13,9 %**

En milliers d'euros

POSTES DU BILAN	2024 ACTIF	2024 GOODWILL	2024 DONT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2024 DONT STOCK	2024 DONT CLIENTS	2024 DONT FOURNISSEURS	2024 INVESTISSEMENTS	2023 ACTIF	2023 GOODWILL	2023 DONT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2023 DONT STOCK	2023 DONT CLIENTS	2023 DONT FOURNISSEURS	2023 INVESTISSEMENTS
MECAFER DOMAC	31 094	15 658	1 032	10 925	5 106	4 069	122	28 963	15 658	1 311	9 319	7 182	3 648	175
ODREA	50 675	1 459	4 092	28 373	16 794	10 378	156	60 597	1 459	4 671	29 864	24 640	8 049	381
ISOCEL	4 968	87	66	1 263	1 156	985	3	5 296	87	80	2 013	1 204	1 023	2
AELLO	8 967		634	5 646	590	1 474	48	9 225	-	716	5 714	755	2 172	106
DPI	12 277	22 181	726	100	285	2 191	504	10 212	22 181	582	160	165	1 482	14
JETLY	36 269	1 646	757	15 858	7 752	6 901	151	36 912	1 646	734	17 250	9 881	5 856	263
THERMADOR	47 066	2 546	638	32 150	9 697	6 946	642	59 599	2 546	428	42 092	14 167	14 282	235
PBTUB	17 656	313	1 044	12 419	2 904	2 531	31	16 307	313	1 090	9 753	3 340	1 584	469
THERMACOME	9 511	3 031	101	2 799	2 266	1 501	54	9 752	3 031	108	2 822	2 776	1 642	4
AXELAIR	4 989	819	213	2 618	1 222	592	7	5 673	819	275	3 103	1 131	774	6
ALTO METERING	978	2 337	80	451	214	331								
SFERACO	76 031	6 966	1 012	52 727	12 789	15 963	135	68 607	6 966	1 195	48 243	13 061	9 538	405
SECTORIEL	21 454	1 958	850	8 606	5 974	3 409	136	21 041	1 958	870	7 811	6 144	3 575	203
FG INOX	15 149	15 930	2 594	5 886	2 902	1 525	13	14 249	15 930	3 008	5 893	2 981	1 201	79
SYVECO	15 905	40	156	389	3 786	3 884	34	15 447	40	218	475	3 589	3 917	141
SODECO VALVES	17 432	4 876	3 024	5 059	4 655	2 007	1 080	16 649	3 876	3 147	5 502	5 898	2 086	433
DISTRILABO	5 869	2 488	180	1 864	1 315	564	21	5 089	2 488	166	1 680	1 436	536	24
AUTRES STRUCTURES	319 825		59 415		834	864	927	296 037	-	65 342	-	931	1 196	4 715
ÉLIMINATIONS	(174 008)				(3 467)	(5 978)		(157 648)	-	-	-	(2 276)	(5 865)	
TOTAL	**522 107**	**82 335**	**76 614**	**187 133**	**76 774**	**60 137**	**4 064**	**522 007**	**78 998**	**83 941**	**191 695**	**97 005**	**56 695**	**7 655**

6.3.4 - NOTES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

NOTE 2 Explication sur le chiffre d'affaires 2024

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du groupe est principalement composé de la vente de produits finis. Il est enregistré net de remises et d'avantages commerciaux consentis aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. La reconnaissance de notre chiffre d'affaires se fait à la livraison. Notre groupe n'est pas soumis à d'autres obligations de performance liées à des prestations complémentaires (installation et/ou maintenance des marchandises, etc.).

Concernant les garanties fournies, notre groupe se limite aux garanties légales. Les impacts de ces garanties au regard d'IFRS 15 sont non significatifs.

BAISSE DES VOLUMES DES VENTES SUR NOS MARCHÉS ET CONTEXTE DÉFLATIONNISTE

L'évolution des prix nous a conduit à appliquer des baisses de prix à nos clients en moyenne estimées à 2,6 % en 2024.
Il faut bien admettre nous n'avions pas anticipé à la fin de l'année 2023 cette baisse de chiffre d'affaires constatée en 2024. Nous actons un repli moyen sur les volumes de 10,9 %.

La diminution significative des budgets alloués par les pouvoirs publics pour la rénovation énergétique des bâtiments, associée aux modifications des règles d'attribution des aides estampillées MaPrimeRénov' sont les principales raisons de cette baisse.

De surcroît, la chute du nombre des transactions immobilières combinée à une quantité de logements neufs mis en chantier à un niveau historiquement bas a extrêmement pénalisé PBtub et Thermacome qui enregistrent une chute de 22,8 % de chiffre d'affaires.

Moins déprimé, le marché grand public du bricolage a tout de même affiché une perte de 4 % sur l'année, entraînant nos filiales Odrea, Mecafer et Domac en territoire très négatif (-13,6 %). Cette différence s'explique par une pluviométrie record qui a privé Odrea d'une partie de ses ventes de pompes d'arrosage et par des volumes exceptionnellement élevés de groupes électrogènes vendus par Mecafer et Domac en grandes surfaces de bricolage en 2023. DPI, quant à elle, affiche une baisse de volume de 11,2 %, amplifiée par un recul moyen de ses prix estimé à 10,1 % lié à l'évolution des cours des matières premières.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CANAL DE DISTRIBUTION :

CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	2024	2024 à périmètre constant	2023	Variation 2024/2023	Variation 2024/2023 à périmètre constant
Grand public	91 189	91 189	105 559	-13,6 %	-13,6 %
Canal professionnel	412 268	410 899	475 000	-13,2 %	-13,5 %
Autres structures	428	428	391	9,5 %	9,5 %
TOTAL	**503 885**	**502 516**	**580 950**	**-13,3 %**	**-13,5 %**

Le chiffre d'affaires 2024 inclut le chiffre d'affaires d'Alto Metering, société acquise le 31 juillet 2024 à hauteur de 1 164 k€, et de Vena Contracta, fonds de commerce acquis le 9 août 2024, à hauteur de 205 k€.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	2024	EN % DU CA TOTAL	2023	EN % DU CA TOTAL
France (hors DROM-COM)	**411 168**	**81,6 %**	**483 984**	**83,3 %**
Export dont :	**92 717**	**18,4 %**	**96 966**	**16,7 %**
International :	*82 176*	*16,3 %*	*84 998*	*14,6 %*
Syveco	35 668	7,1 %	34 742	6 %
Sodeco Valves	21 963	4,4 %	25 167	4,3 %
Rousseau SA	12 698	2,5 %	13 818	2,4 %
Autres filiales à l'international	11 847	2,3 %	11 271	1,9 %
DROM-COM	*10 541*	*2,1 %*	*11 968*	*2,1 %*
TOTAL	**503 885**	**100 %**	**580 950**	**100 %**

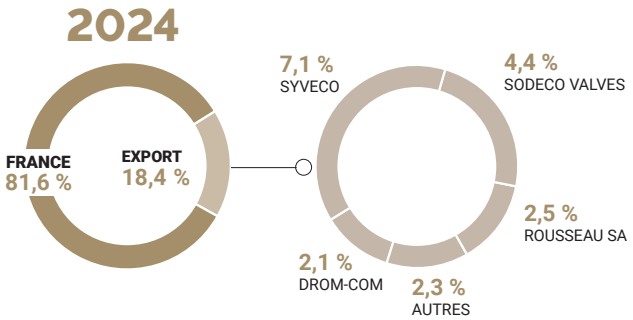

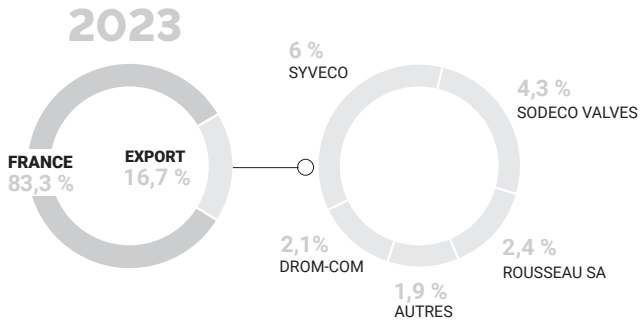

6.3.5 - NOTES SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 3 Explication sur le résultat opérationnel et le résultat net de l'exercice 2024

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT :

En milliers d'euros	2024	2024 à périmètre constant	2023	Variation 2024/2023	Variation 2024/2023 à périmètre constant
Résultat opérationnel	**60 167**	**60 076**	80 841	-25,6 %	-25,7 %
Résultat net part du groupe	**44 743**	**44 989**	58 299	-23,3 %	-22,8 %
Dont :					
Achats Consommés	**(321 397)**	**(320 670)**	(374 438)	-14,2 %	-14,4 %
Autres charges externes	**(44 478)**	**(44 382)**	(45 443)	-2,1 %	-2,3 %
Résultat financier	**376**	**375**	(1 108)	-133,9 %	-133,8 %

Le résultat 2024 à périmètre constant est retraité des acquisitions de l'année : la société Alto Metering, acquise le 31 juillet 2024, le fonds de commerce Vena Contracta acquis par Sodeco Valves le 9 août 2024 et la société Sefer acquise le 31 octobre 2024 par la SCI Thely (voir note 14).
Nos achats consommés correspondent au coût d'achat des marchandises consommées auprès de nos fournisseurs majorés de frais de transport plus ou moins l'écart de change et l'effet de couverture de change. Dans nos autres charges externes, la logistique étant traitée principalement par nos propres équipes dans nos entrepôts, les postes les plus importants sont :

- Nos dépenses de personnel (voir note 4).
- Nos charges externes, incluant notamment nos frais de transport.
- En 2024, notre résultat opérationnel comprend 431 k€ de plus-values de cession dont :
- 140 k€ au titre de l'impact IFRS 16, en lien avec résiliation anticipée de baux de locations,
- 276 k€ au titre d'un boni de liquidation en lien avec la dissolution d'une participation financière chez Thermacome.
- Notre résultat financier correspond essentiellement aux intérêts sur les emprunts contractés et aux intérêts perçus des placements de trésorerie.

6.3.6 - NOTES SUR LES EFFECTIFS, CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

NOTE 4 Charges de personnel

Les charges de personnel regroupent le coût salarial total des effectifs salariés du groupe. Ces charges évoluent notamment en fonction du nombre de salariés, du niveau de rémunération moyen et de la performance de nos filiales en matière de résultat opérationnel qui détermine le niveau des rémunérations variables.

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du personnel	43 186	45 155
Dont rémunération des dirigeants - mandataires sociaux	*1 098*	*1 320*
Charges sociales	18 037	18 571
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	**61 223**	**63 726**

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR :

FONCTION	31/12/2024			31/12/2023		
	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme
Direction générale, commerciale, administrative et achats	**77**	32	45	**71**	30	41
Commerciaux itinérants	**149**	11	138	**144**	13	131
Technico-commerciaux sédentaires	**161**	75	86	**164**	75	89
Achat-marketing	**100**	60	40	**92**	56	36
Personnel administratif	**135**	87	48	**130**	87	43
Personnel d'entrepôt	**199**	31	168	**197**	30	167
TOTAL	**821**	**296**	**525**	**798**	**291**	**507**

STATUT	31/12/2024			31/12/2023		
	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme
Cadre	**271**	58	213	**267**	63	204
Agent de maîtrise	**49**	21	28	**52**	18	34
Employé et ouvrier	**501**	217	284	**479**	210	269
TOTAL	**821**	**296**	**525**	**798**	**291**	**507**

NOTE 5 Avantages au personnel

Aucun avantage post-emploi n'est accordé au personnel du groupe, autre que les indemnités légales et conventionnelles de fin de carrière.

5.1 - Engagement de fin de carrière et médaille du travail

Les engagements de fin de carrière et médailles du travail ont été chiffrés charges comprises pour un montant de 4 187 k€ (dont administrateurs et mandataires sociaux 361 k€) en fonction de l'âge, de l'ancienneté, des salaires et des conventions collectives des entreprises de « Commerce de gros » et celle de la convention monégasque.

Aucun engagement de fin de carrière n'a été comptabilisé au 31 décembre 2024 pour deux de nos filiales étrangères : Sodeco Valves et Rousseau SA (Espagne). Sodeco Valves a souscrit un contrat d'assurance couvrant les indemnités à verser en cas de départ à la retraite. Pour la France et Monaco, en dehors de Distrilabo qui a également souscrit un contrat d'assurance couvrant partiellement les indemnités à verser, le groupe ne possède pas d'actif de couverture et les engagements de fin de carrière sont calculés sur la base d'un départ selon les hypothèses suivantes :

Selon la convention collective du commerce de gros pour la France, l'indemnité de fin de carrière est plafonnée à trois mois de salaires correspondant à 30 années de service pour les employés, à six mois de salaires correspondant à 30 années de service pour les cadres et à six mois de salaires correspondant à 43,33 années de service pour les agents de maîtrise.

Selon la convention collective monégasque, l'indemnité légales de fin de carrière n'est pas plafonnée. L'avantage est conféré au salarié dès la première année de service. Nos hypothèses de calcul de la provision pour engagement de fin de carrière sont restées identiques à celles du 31 décembre 2023, en particulier pour l'âge de départ à la retraite qui est de 64,5 ans soit supérieur au nouvel âge légal de départ à la retraite (64 ans). Nous avons fait varier l'hypothèse d'âge de départ à la retraite pour le porter à 65,5 ans et 66 ans. L'impact sur la provision pour engagement de fin de carrière est non significatif.

Les engagements au titre des médailles du travail ont été chiffrés dans notre filiale Thermacome pour certains salariés. Ils représentent un montant de 3 k€ au 31 décembre 2024.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues :	AU 31/12/2024		AU 31/12/2023	
Taux de croissance moyen des salaires sur les 3 ans		4,10 %		4,03 %
Taux d'actualisation par référence à l'IBOXX Corporate AA10+		3,38 %		3,17 %
Âge de départ à la retraite		64,5 ans		64,5 ans
Probabilité de survie à l'âge de départ à la retraite		Table de mortalité Insee		Table de mortalité Insee
Taux de rotation du personnel par tranche d'âge	Moins de 35 ans	7,87 %	Moins de 35 ans	7,56 %
	De 35 à 50 ans	5,05 %	De 35 à 50 ans	4,37 %
	Plus de 50 ans	1,24 %	Plus de 50 ans	0,81 %

	EN NOMBRE DE SALARIÉS	
CONVENTION APPLIQUÉE	AU 31/12/2024	AU 31/12/2023
Commerce de gros	693	646
Monégasque	20	20

En milliers d'euros	PROVISION POUR ENGAGEMENT DE FIN DE CARRIÈRE ET MÉDAILLE DU TRAVAIL
AU 31/12/2023	**3 906**
Entrée périmètre	36
Dotations de l'exercice	441
Écart actuariel	(81)
Reprises de l'exercice	115
AU 31/12/2024	**4 187**

5.2 - Plan d'Épargne du Groupe (PEG)

CADRE GÉNÉRAL DE NOTRE PLAN ÉPARGNE GROUPE

Chaque année, le Plan d'Épargne du Groupe (**PEG**) s'ouvre à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le groupe est présent. Une condition minimale d'ancienneté dans le groupe de trois mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Les salariés investissent dans des actions Thermador. Ces actions sont détenues par l'intermédiaire du fonds commun de placement du PEG ; elles ne peuvent être cédées pendant une période incompressible de cinq années, sauf évènements exceptionnels. Les versements des salariés bénéficient d'un abondement.

En 2024, dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe, les modalités du plan ont été les suivantes : tout versement des salariés incluant la participation, l'intéressement ou versement volontaire bénéficie d'un abondement par tranche pouvant aller jusqu'à 2 700 € pour 1 500 € versés. Cet abondement s'accompagne d'une période incompressible de détention de cinq ans.

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Maturité des plans (en années)	**5**	5
Montant souscrit par les salariés (en milliers d'euros)	**1 259**	1 455
Montant versé par le groupe et les filiales au titre de l'abondement (en milliers d'euros)	**1 386**	1 309

Le montant enregistré en charges est de 1 386 k€ en 2024 contre 1 309 k€ en 2023.

NOTE 6 Engagements ou opérations avec des parties liées

Les parties liées correspondent aux mandataires sociaux de Thermador Groupe, les dirigeants et mandataires sociaux des sociétés contrôlées au sens de l'article L233-3 et L233-16 du code du commerce.

Il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées sur 2024 hormis les éléments de rémunération et les engagements de fin de carrière. Le groupe n'utilise aucun actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille.

Rémunération brute des dirigeants de Thermador Groupe :

Le montant des rémunérations brutes et avantages de toute nature, directs ou indirects, pour chaque mandataire social au sein du groupe (société consolidante et sociétés contrôlées incluses, au sens des articles L233-3 et L233-16 du Code du Commerce) alloué au titre de l'exercice aux membres du Conseil d'Administration en raison de leur fonction s'élève à 1 308,4 k€ y compris les rémunérations allouées.

Rémunération des administrateurs indépendants / extérieurs :

Les rémunérations allouées s'élèvent à 210,9 k€ et sont comptabilisées en autres charges externes sur le principe que seuls les administrateurs indépendants perçoivent cette rémunération et ne font pas partie de l'effectif de Thermador Groupe.

Engagements de fin de carrière des dirigeants mandataires sociaux :

L'engagement de fin de carrière concerne le versement d'une indemnité de départ à la retraite autorisée par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2003. Cette indemnité est calculée de la même façon que celle versée à un cadre suivant les modalités de l'article 5 de l'avenant I de la convention collective du Commerce de gros. Au 31 décembre 2024, le montant de l'engagement correspondant à cette indemnité pour les mandataires sociaux est égal à 361 k€. Aucune indemnité de départ à la retraite n'a été versée aux dirigeants.

Il n'existe pas d'engagement portant sur des indemnités de rupture au profit des dirigeants.

Rémunération des administrateurs opérationnels : Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique. Ils ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence, ni d'indemnités de rupture.

À l'initiative des ayants droit du fondateur de Thermador, Monsieur Guy Vincent, des actionnaires de longue date de Thermador Groupe ont pris la décision de constituer un pacte Dutreil représentant 2 313 461 titres soit 25,14 % du capital et 25,23 % des droits de vote.

Ce pacte a été signé le 2 octobre 2024 pour une durée de deux ans.

L'objectif prioritaire de ce dispositif est de permettre aux familles des fondateurs de conserver un maximum de titres Thermador Groupe après l'acquittement des droits de succession.

Patricia Mavigner, Lionel Monroe et Guillaume Robin sont signataires de ce pacte Dutreil.

6.3.7 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

NOTE 7 Variation du BFR

En milliers d'euros	31/12/2024	VARIATION	31/12/2023 AVEC CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE	VARIATION DU PÉRIMÈTRE	31/12/2023	VARIATION	31/12/2022
Créances Clients	**76 360**	(20 425)	96 785	140	96 645	(3 801)	100 806
Créances clients douteux	**414**	54	360	-	360		
Stocks	**187 133**	(4 898)	192 031	336	191 695	1 333	190 362
Dettes fournisseurs	**60 137**	3 176	56 961	266	56 695	(14 760)	71 455
Autres créances courantes	**14 014**	855	13 159	31	13 128	(1 806)	14 934
Autres dettes courantes	**33 594**	(8 801)	42 395	151	42 244	(2 484)	44 728
TOTAL BFR	**184 190**	**(18 789)**	**202 979**	**90**	**202 889**	**12 970**	**189 919**

Les principales variations des éléments du BFR sont :

- La baisse des créances clients en lien avec la baisse du chiffre d'affaires et l'amélioration des délais de règlement de la part de nos clients.

- La baisse des stocks est également corrélée à la baisse de notre chiffre d'affaires. Cette baisse est moins forte qu'attendue. Nos filiales anticipant le nouvel an chinois ont passé des commandes à nos fournisseurs asiatiques. Ces commandes étant en cours d'acheminement, elles ont été comptabilisées à hauteur de 24 millions dans nos stocks.

- Les autres dettes courantes ont diminué fortement. Celles-ci comprennent nos dettes d'impôts en baisse en lien avec la diminution de nos charges d'impôts. Les bonifications de fin d'année à verser à nos clients sont également comptabilisées en autres dettes courantes. Ces bonifications de fin d'année suivent la tendance baissière de notre chiffre d'affaires.

NOTE 8 Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable définie ci-avant. La valeur de réalisation est déterminée, référence par référence, en fonction de la rotation, basée sur les quantités en stock et les ventes passées, les probabilités d'écoulement, et le cas échéant, le cours de réalisation en vigueur chez les ferrailleurs. Les taux de dépréciation retenus sont adaptés en fonction de chaque situation.

En milliers d'euros	VALEUR BRUTE DU STOCK	DÉPRÉCIATION DU STOCK	VALEUR NETTE DU STOCK
Montant au 31/12/2023	**198 010**	**6 315**	**191 695**
Entrée du périmètre			
Dotations de l'exercice		2 483	
Reprises de l'exercice		287	
MONTANT AU 31/12/2024	**195 644**	**8 511**	**187 133**

NOTE 9 Créances clients

Sur la base des cinq dernières années, les pertes irrécouvrables ont représenté une moyenne de 0,05 % du chiffre d'affaires consolidé. L'impact non significatif n'a pas donné lieu à la constitution d'une provision à l'introduction de la norme en 2018. Pour les exercices suivants et celui au 31 décembre 2024, l'impact est resté non significatif. Nous n'avons pas d'assurance-crédits.

DPI a recours à de l'affacturage au travers duquel la société cède ses créances clients.

Le contrat est sans recours, c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées à DPI, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant financé s'élève à 4 872 k€ et est comptabilisé en trésorerie et équivalent trésorerie.

- **Risque de crédit :**

Il s'agit essentiellement du risque de non-recouvrement des créances clients. Un contrôle est fait mensuellement à l'aide d'états comptables établis par échéance.

CRÉANCES CLIENTS (HORS CLIENTS DOUTEUX) AU 31/12/2024 (en milliers d'euros)	MONTANT TOTAL	MONTANT À ÉCHÉANCES POSTÉRIEURES AU 31/12/2024	MONTANT AVEC DES ÉCHÉANCES DÉPASSÉES			
			MOINS DE 30 JOURS DE RETARD	PLUS DE 30 JOURS ET MOINS DE 60 JOURS DE RETARD	PLUS DE 60 JOURS ET MOINS DE 90 JOURS DE RETARD	PLUS DE 90 JOURS DE RETARD
Créances clients au 31 décembre 2024	76 360	64 727	6 638	1 746	893	2 356
Encaissements réalisés en janvier 2025	-	-	5 512	904	310	1
Créances non encaissées à fin 01/2025	**-**	**-**	**1 127**	**841**	**584**	**2 355**

CRÉANCES CLIENTS (HORS CLIENTS DOUTEUX) AU 31/12/2023 (en milliers d'euros)	MONTANT TOTAL	MONTANT À ÉCHÉANCES POSTÉRIEURES AU 31/12/2023	MONTANT AVEC DES ÉCHÉANCES DÉPASSÉES			
			MOINS DE 30 JOURS DE RETARD	PLUS DE 30 JOURS ET MOINS DE 60 JOURS DE RETARD	PLUS DE 60 JOURS ET MOINS DE 90 JOURS DE RETARD	PLUS DE 90 JOURS DE RETARD
Créances clients au 31 décembre 2023	96 645	77 103	9 950	2 032	1 453	6 106
Encaissements réalisés en janvier 2024	-	-	7 698	849	252	489
Créances non encaissées à fin janvier 01/2024	**-**	**-**	**2 252**	**1 184**	**1 201**	**5 617**

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code du commerce) en milliers d'euros :

	0 JOUR	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET PLUS)
Nombre de factures concernées						**34 490**
Montant total des factures concernées (TTC)		9 415	435	523	2 141	**12 513**
Chiffre d'affaires (HT)	**503 885**	**503 885**	**503 885**	**503 885**	**503 885**	**503 885**
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)		1,87 %	0 %	0 %	0,4 %	**2,5 %**

Dépréciation des créances clients :

Une dépréciation est appliquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des probabilités de recouvrement soit essentiellement en cas de redressement judiciaire (10 %) et de liquidation judiciaire (0 %).

	VALEUR BRUTE DES CRÉANCES CLIENTS	DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS	VALEUR NETTE DES CRÉANCES CLIENTS
Montant au 31/12/2023	**98 395**	**1 390**	**97 005**
Entrée du périmètre		4	
Dotations de l'exercice		567	
Reprises de l'exercice		313	
MONTANT AU 31/12/2024	**78 422**	**1 648**	**76 774**

NOTE 10 Autres créances (en milliers d'euros)

AUTRES CRÉANCES	31/12/2024	31/12/2023
Impôt-société	3 774	2 317
Impôt différé actif	515	507
TVA	4 887	5 699
Autres tiers	3 387	3 659
Dont produits à recevoir	*1 907*	*2 331*
Charges constatées d'avance	1 966	1 453
TOTAL DES AUTRES CRÉANCES	**10 240**	**10 811**
TOTAL DES CRÉANCES	**91 303**	**110 640**

NOTE 11 Dettes et autres dettes

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs	60 137	56 695
Dont charges à payer	*27 217*	*22 731*
Fournisseurs immobilisations	420	5 820
Impôt-société	587	1 611
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
Personnel et organismes sociaux	13 833	16 341
Impôt différé passif	883	752
TVA	3 185	3 392
Autres impôts et taxes	553	748
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	**18 454**	**21 233**
Dont charges à payer	*9 545*	*11 238*
Autres dettes	15 339	20 426
Dont passifs sur contrats clients	*6 955*	*7 842*
Dont charges à payer	*1 053*	*1 425*
TOTAL DES DETTES	**94 937**	**105 785**

La maturité des dettes fournisseurs de 2024 est comparable à celle de 2023.

Informations sur les retards de paiement des fournisseurs : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code du commerce) en milliers d'euros :

	0 JOUR	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET PLUS)
Nombre de factures concernées						**1 782**
Montant total des factures concernées (TTC)		**2 057**	**(78)**	**(39)**	**(241)**	**1 698**
Achats de l'exercice (HT)*	**365 875**	**365 875**	**365 875**	**365 875**	**365 875**	**365 875**
Pourcentage des achats de l'exercice HT		0,6 %	0,0 %	0,0 %	-0,1 %	**0,5 %**

(*) Achats marchandises et charges externes.

6.3.8 - NOTES SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DROITS D'UTILISATION

NOTE 12 Écarts d'acquisition affectés

Les écarts d'acquisition apparus lors de l'achat des titres Thely par Thermador Groupe en 1987 et 1990 ont été affectés aux postes Terrains et Constructions. Ces écarts ont fait, par le compte de résultat, l'objet de dépréciations par voie d'amortissements conformément aux règles applicables aux biens concernés. Ainsi les écarts affectés aux terrains n'ont pas été amortis et ceux affectés aux constructions ont été amortis selon la durée de vie résiduelle prévisionnelle des constructions. Les autres immobilisations incorporelles, à durée de vie définie, sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en Résultat Opérationnel.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'entreprise doit allouer ses actifs à chacune des UGT indépendantes dans leurs opérations. Chez Thermador Groupe, chaque filiale opérationnelle représente une UGT, les tests de dépréciation et l'affectation des écarts d'acquisition se fait historiquement sur la base des filiales.

NATURE D'ACTIF	EN MILLIERS D'EUROS	THELY	SODECO	ODREA	DISTRILABO	THERMACOME	DPI	ALTO METERING	TOTAL
Terrains	Valeur brute	39	-	952	-	-	-	-	991
	Valeur nette	**39**	**-**	**952**	**-**	**-**	**-**	**-**	**991**
Constructions	Valeur brute	468	300	2 584	-	-	-	-	3 352
	Amortissements	(468)	(110)	(713)	-	-	-	-	135
	Valeur nette	**-**	**190**	**1 871**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 061**
Marque	Valeur brute	-	-	1 200	550	1 600	-	640	3 990
	Valeur nette	**-**	**-**	**1 200**	**550**	**1 600**	**-**	**640**	**3 990**
Relation clients	Valeur brute	-	-	2 500	1 350	1 000	13 900	620	19 370
	Amortissements	-	-	(1 500)	(675)	(467)	(3 012)	(26)	(5 680)
	Valeur nette	**-**	**-**	**1 000**	**675**	**533**	**10 888**	**594**	**13 690**
TOTAL		**39**	**190**	**5 023**	**1 225**	**2 133**	**10 888**	**1 234**	**20 732**

NOTE 13 Goodwill

Lors de l'entrée dans le périmètre de nouvelles sociétés, en application de la norme IFRS 3, un goodwill est enregistré. Ce goodwill représente les synergies attendues de l'intégration des nouvelles activités acquises et les économies d'échelle qui sont générées par la mutualisation des moyens mis en œuvre. Il a été alloué aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) qui bénéficient des effets du regroupement.

Le prix d'acquisition des entreprises acquises correspond à la juste valeur à la date d'acquisition des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle des acquises, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Le bilan comporte un poste « Goodwill » pour 82 335 k€ et se décompose comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	ACTIF NET COMPTABLE ACQUIS AVANT HARMONISATION COMPTABLE	RETRAITEMENTS	ACTIF NET ACQUIS	PRIX D'ACQUISITION	GOODWILL
PBtub, Isocel, Dipra, Thermador, Jetly, Sferaco, Syveco (antérieurs à 2015)	-	-	-	6 136	6 136
Mecafer	8 940	(298)	8 642	24 300	15 658
Nuair	741	-	741	2 700	1 959
Sodeco Valves	5 922	170	6 092	10 000	3 908
FGinox	6 930	21	6 951	22 881	15 930
Groupe Valfit, acquis par Sferaco	2 653	(13)	2 640	7 600	4 960
Fonds de commerce Vortice France, acquis par Axelair et Syveco	-	-	-	850	850
Odrea (anciennement Ets. E. Rousseau / Sanidom)	15 184	5 388	20 572	22 000	1 428
Cession de fonds de commerce de Sodeco Sedin	-	-	-	(31)	(31)
Distrilabo	1 293	1 419	2 712	5 200	2 488
Thermacome	2 402	1 947	4 349	7 000	2 651
Fonds de commerce chez Thermacome	-	-	-	380	380
Fonds de commerce AFY, acquis par Sferaco, Isocel et Syveco	-	-	-	500	500
DPI	4 213	10 425	14 638	36 160	21 522
Fonds de commerce chez DPI	-	-	-	659	659
Alto Metering	403	945	1 348	3 685	2 337
Fonds de commerce Vena Contracta, acquis par Sodeco	-	-	-	1 000	1 000
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	**48 681**	**20 004**	**68 685**	**151 020**	**82 335**

Tests de dépréciation du goodwill / test de valeur des unités génératrices de trésorerie (UGT) :

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », la valeur nette des immobilisations est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie dont les goodwill, des tests de dépréciation sont mis en place chaque année ou plus fréquemment quand des évènements ou des changements de circonstance indiquent qu'ils peuvent être dépréciés. Compte tenu de l'organisation du groupe et de la répartition des différents métiers, les unités génératrices de trésorerie auxquelles sont rattachés les goodwill retenues par le groupe sont constituées des entités Jetly, Sferaco, Thermador, Odrea, Isocel, PBtub, Sectoriel, Syveco, Axelair, Mecafer/Domac, Aello, Sodeco Valves, FGinox, Distrilabo, Thermacome, DPI, Alto Metering et d'une unité distincte de moyens constituée de Thely, Opaline, et Thermador Groupe.

Détermination de la valeur recouvrable et modalités du test de dépréciation :

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en UGT ou groupes d'UGT pour lesquels la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. Elle est déterminée en interne à partir :

- des flux de trésorerie estimés généralement sur la base d'un business plan établi sur 5 ans élaboré par la Direction,
- de la valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

L'ensemble de ces éléments étant ensuite actualisé en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Le test annuel a consisté à déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés les goodwill et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs concernés.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable.

Tableau des hypothèses clés

	2024	2023
Période de flux de trésorerie nets futurs prévisibles	5 ans	5 ans
Taux de croissance	1 %	1 %
Taux d'actualisation groupe appliqué	9,1 %	9,1 %
Fourchette du test de sensibilité appliqué au taux d'actualisation	+/-1 %	+/-1 %

Tendance : les principales hypothèses clé qui sont le chiffre d'affaires, la performance opérationnelle et le besoin en fonds de roulement ont été estimés à partir des données réelles constatées au 31 décembre 2024 et des prévisions futures estimées par les directions métiers.

Performance opérationnelle : les hypothèses retenues tiennent compte des estimations d'inflation et de notre capacité à répercuter les hausses de prix à nos clients dans un contexte de forte volatilité des prix des matières premières et des coûts de transport. Le besoin en fonds de roulement a été notamment estimé sur la base des prévisions de stocks établies par nos directions opérationnelles pour l'année 2025 et les années futures.

Résultat des tests et sensibilités : le résultat des tests de dépréciation sur les actifs incorporels dont les goodwill sur la base des hypothèses retenues et résumées dans le tableau ci-dessus justifient l'absence de perte de valeur. Une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation ne conduirait pas à déprécier nos goodwill. Concernant Axelair et FGinox, un taux d'actualisation supérieur à 9,4 % conduirait à comptabiliser une dépréciation sur l'actif incorporel.

Enjeux climatiques : les flux de trésorerie futurs intègrent notre meilleure estimation au mieux de notre connaissance des impacts potentiels identifiés au titre des enjeux climatiques.

NOTE 14 Immobilisations (en milliers d'euros)

VARIATIONS DE VALEURS BRUTES :

Immobilisations	Goodwill	Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles	Terrains	Constructions sur sol propre	Installations techniques, matériel et outillage	Installations générales, agencements, aménagements	Matériels de transport	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Autres immobilisations corporelles en cours	Droit d'utilisation	Total immobilisations corporelles	Autres immobilisations financières	Total immobilisations financières	TOTAL GÉNÉRAL
VALEUR BRUTE 31/12/2023	**78 998**	**29 826**	**108 824**	**11 320**	**94 054**	**13 701**	**10 914**	**298**	**6 615**	**2 383**	**11 770**	**151 055**	**556**	**556**	**260 435**
Entrée périmètre	2 337	1 261	**3 598**	681	919	15	-	-	16	-	92	**1 723**	8	**8**	**5 329**
Augmentations	1 000	556	**1 556**	-	1 911	511	247	61	544	-	4 528	**7 802**	880	**880**	**10 238**
Diminution par virement de poste à poste	-	-	**-**	-	-	-	-	-	-	1 645	-	**1 645**	-	**-**	**1 645**
Diminutions	-	14	**14**	-	-	312	65	121	159	-	8 535	**9 192**	1	**1**	**9 207**
VALEUR BRUTE 31/12/2024	**82 335**	**31 629**	**113 964**	**12 001**	**96 884**	**13 915**	**11 096**	**238**	**7 016**	**738**	**7 855**	**149 743**	**1 443**	**1 443**	**265 150**

Règles et principes comptables :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les immobilisations incorporelles concernent principalement depuis 2018 les marques acquises (pour 3 990 k€), les relations clients acquises (19 370 k€) et des logiciels.

Immobilisations corporelles - Actif immobilier (terrains & constructions) :

Au 31 décembre 2024, le domaine immobilier atteint 125 992 m² de bâtiments (entrepôts et bureaux) sur 315 679 m² de terrain. L'ensemble du patrimoine en pleine propriété est valorisé à hauteur de 89,3 M€. Cette évaluation inclut une mise à jour de la valeur de nos terrains non bâtis en novembre 2024 et l'acquisition du bâtiment détenu par la SARL SEFER pour 1,6 M€, valorisé à sa valeur d'acquisition.

Le 31 octobre 2024, la SCI Thely a fait l'acquisition de 100 % des parts sociales de la SARL SEFER, propriétaire d'un bâtiment localisé sur Saint-Quentin-Fallavier. Le 31 décembre 2024, par suite d'une opération de dissolution sans liquidation (TUP), le patrimoine immobilier de la SARL SEFER a été transféré à la SCI Thely.

Nous poursuivons nos efforts en matière de maintenance et de rénovation de nos bâtiments. En février 2024, nous avons réceptionné le chantier de réfection de la toiture de PBtub qui consistait à remplacer et renforcer l'isolation et la membrane d'étanchéité. Nous avons réalisé en 2024 un chantier de rénovation énergétique du site occupé par Syveco et Isocel au 107 rue du ruisseau. Ce chantier a consisté à l'isolation par l'intérieur de la zone bureaux et du réfectoire, le remplacement des menuiseries et vitrages de la zone bureaux, ainsi qu'un flocage thermique en sous-face de la dalle béton des bureaux qui donnent sur l'entrepôt. Nous avons initié en décembre 2024 la mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment sur le site occupé par Jetly. Ce système permettra le suivi des consommations énergétiques du bâtiment, la surveillance et la supervision de l'ensemble des équipements techniques, l'analyse des données et la régulation du système CVC et des éclairages. La réception est prévue courant avril 2025.

Nos actifs immobiliers sont construits en fonction des risques liés à leur localisation géographique (risques sismiques et autres risques naturels). Grâce à l'outil ECLR développé par EcoAct, nous avons réalisé fin 2023 une cartographie de notre exposition aux risques physiques des aléas climatiques. Cette analyse se base sur un scénario à émissions élevées, SSP5-8.5 du GIEC et couvre la période 2021-2040 sur 12 types de risques (cyclones, stress hydrique, érosion des sols, vagues de chaleur, gel, etc.). Il couvre l'ensemble de nos sites (bureaux et entrepôts), que nous soyons propriétaire ou locataire. Un de nos sites a été identifié par un risque d'inondation fluviale selon l'outil ECLR. Nous évaluons, à court et à moyen terme, une vulnérabilité faible car celui-ci n'a jusqu'à présent jamais fait l'objet d'inondation ayant affecté son exploitation. Nous avons étudié les plans en vigueur sur cette zone géographique. Le site n'est pas situé dans un territoire à risque d'inondation. Il existe un risque sur la commune, qui se matérialise par un plan de prévention risque inondation, qui exclut la zone où nos bâtiments se situent du fait de la distance avec le cours d'eau.

À la suite de cette analyse, nous avons maintenu les durées d'amortissement appliquées à notre parc immobilier.

NOTE 15 IFRS 16 - Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

La norme IFRS 16 « contrats de location » est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019. Nous avons opté pour la méthode rétrospective simplifiée.

L'application de la norme IFRS 16 concerne la présentation et la comptabilisation des contrats de location. Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat,
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût (soit la somme des loyers actualisés sur la durée du contrat) et comprend le montant initial de la dette. Pour les contrats de location avec une date de prise d'effet antérieure au 1er janvier 2019, la date de prise d'effet a été fixée au 1er janvier 2019. Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents (durée du contrat de location pour la composante loyer).

Évaluation de la dette de loyer

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, c'est-à-dire que même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitables),
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu de l'exercice d'une option d'achat.

L'évaluation de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période,
- et diminuée du montant des paiements effectués.

Par ailleurs, la dette peut être réestimée dans les situations suivantes :

- révision de la durée de location,
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option,
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Typologie des contrats de location capitalisés

- **Contrats de location « Biens immobiliers »**.

Thermador Groupe a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les bâtiments loués par les filiales Mecafer, FGinox, Odrea, Rousseau SA, Distrilabo, Thermacome et DPI. Entre 2021et 2023, la SCI Thely a pris en location six cellules logistiques pour répondre aux besoins de stockage des filiales opérationnelles de Thermador Groupe. Dans tous les cas, il s'agit de baux commerciaux de type 3-6-9 sans option de renouvellement au terme du bail. La durée retenue pour les calculs est de 9 ans. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de prise d'effet du contrat. Nous avons retenu un taux unique au niveau du groupe, les investissements immobiliers étant toujours portés par la société civile immobilière SCI Thely détenue à 99,9995 % par Thermador Groupe. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur, au commencement du contrat de location, pour emprunter sur une durée avec une garantie et dans un environnement

économique similaire, les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif. Ce taux est obtenu par l'addition du taux « emprunt phare à 10 ans » et du spread propre à Thermador Groupe (écart de taux entre le taux d'emprunt marginal de Thermador Groupe et le taux « emprunt phare à 10 ans »).

- **Contrats de location « Autres actifs »**

Les principaux contrats de location identifiés correspondent aux véhicules et à des contrats de location de photocopieurs. La durée de capitalisation des loyers de location correspond à la période non résiliable du contrat, la grande majorité des contrats ne comprenant pas d'options de renouvellement. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de prise d'effet du contrat (cf. paragraphe « Biens immobiliers » pour la détermination du taux d'endettement marginal). Ce taux d'actualisation est différent du taux d'actualisation utilisé pour les contrats de location « Biens immobiliers ».

Typologie des contrats de location non capitalisés :

Le groupe retient les deux exemptions prévues par la norme IFRS 16 qui permettent de ne pas comptabiliser au bilan : les contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

- Contrats de location de courte durée inférieure ou égale à douze mois.
- Contrats de location portant sur des actifs de faible valeur : ces contrats concernent des locations pour lesquelles la valeur à neuf des actifs est inférieure ou égale à 5 000 dollars US.

NOTE 16 Amortissements

Règles et principes comptables :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés linéairement en fonction de la durée d'utilité prévue :

Marques	**Non amorties**
Relation client	**10 ans**
Logiciels	**3, 4, 5 ans**
Gros-œuvre	**40 ans**
Bardage-charpente	**25 ans**
Toiture	**20 ans**
Électricité	**20 ans**
Chauffage-plomberie	**15 ans**
Cloison peinture	**10 ans**
Agencements, aménagements des constructions	**3, 4, 5, 7 et 10 ans**
Installations techniques, matériel et outillage	**2, 3, 4, 5 et 10 ans**
Matériel de bureau informatique	**2, 3, 4, 5, 6 et 10 ans**
Mobilier	**2, 3, 5, 8 et 10 ans**

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)

	Goodwill	Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles	Terrains	Constructions sur sol propre	Installations techniques, matériel et outillage	Installations générales, agencements, aménagements	Matériels de transport	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Autres immobilisations corporelles en cours	Droit d'utilisation aux contrats de location	Total immobilisations corporelles	TOTAL GÉNÉRAL
AMORTISSEMENTS 31/12/2023	**-**	**9 612**	**9 612**	**-**	**41 735**	**10 888**	**5 707**	**240**	**4 844**	**-**	**3 699**	**67 113**	**76 725**
Entrée périmètre		1	**1**			14			11			**25**	**26**
Augmentations		2 764	**2 764**		3 422	953	648	31	951		2 425	**8 430**	**11 194**
Diminutions		14	**14**			299	64	112	159		1 805	**2 439**	**2 453**
AMORTISSEMENTS 31/12/2024	**-**	**12 363**	**12 363**	**-**	**45 157**	**11 556**	**6 291**	**159**	**5 647**	**-**	**4 319**	**73 129**	**85 492**

6.3.9 - NOTES SUR LE CAPITAL

NOTE 17 Capital social

Le capital de Thermador Groupe est resté inchangé au cours de l'exercice 2024 à 36 803 396 €, divisé en 9 200 849 actions d'un nominal de 4 € chacune.
Il n'y a pas de stock-options.

En 2024, Thermador Groupe a acheté dans le cadre d'un programme de rachat d'actions 30 000 actions à un prix moyen pondéré de 77,7942 €.
Thermador Groupe détient au 31 décembre 2024, 30 136 de ses propres actions pour un montant de 2 345 k€.

NOTE 18 Dividendes

AU TITRE DE L'EXERCICE	NOMBRE DE TITRES RÉMUNÉRÉS	DIVIDENDE PAR ACTION	MONTANT TOTAL
2023	9 200 713 actions	2,08 €	19 137 483 €
2024	9 170 713 actions	2,08 €	19 075 083 €

Le Conseil d'Administration de Thermador Groupe a décidé, le 27 février 2025, de proposer à l'Assemblée Générale du 7 avril 2025 de verser un dividende de 2,08 € par action.

6.3.10 - NOTES SUR LES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 19 Évaluation des risques

Thermador Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. La nature des risques principaux n'a pas été modifiée en 2024. Les procédures de gestion mises en place au sein du groupe et les méthodes d'évaluation ont démontré jusqu'à présent leur efficacité.

• Risque de taux :

Nous avons souscrit entre 2020 et 2022 des emprunts auprès du CIC, de la SG et du Crédit Lyonnais. Au 31 décembre 2024, 5 emprunts en euros sont toujours en cours avec des taux fixes sur 5 ou 7 ans. Un remboursement anticipé est possible sans frais. Nous ne sommes donc pas exposés au risque de taux.

• Risque de liquidité :

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. La situation au 31 décembre 2024 est positive (État des flux de trésorerie, chapitre 6.2). Le groupe bénéficie de lignes de facilités de trésorerie court terme non utilisées. Concernant les emprunts bancaires en cours, aucun ne comprend de clauses de covenants ou de garanties. Le groupe n'a bénéficié d'aucun prêt garanti par l'État dans le cadre des mesures gouvernementales à la suite de la pandémie. Nous ne sommes pas exposés à un risque de remboursements anticipés ni à un risque de révision des taux d'intérêt.

• Risque sur les placements :

Les excédents de trésorerie sont placés le cas échéant sur des comptes à terme à 1 mois ne représentant ainsi aucun risque.

• Risque de change :

Le groupe réalise ses ventes en euros en France et à l'international. Nous nous approvisionnons dans le monde entier : environ 30 % de nos achats de marchandises sont réglés en dollar US.

Ceci nous expose à la volatilité de la parité Euro/Dollar.

La variation des devises par rapport à l'Euro (majoritairement le dollar US) peut augmenter le prix d'achat de nos marchandises et ainsi détériorer les résultats du groupe. Le prix d'achat effectif est incorporé dans nos prix de revient et répercuté au mieux dans nos prix de vente.

Mathématiquement une variation de 10 % du dollar US aurait un impact de 10 M€ sur le niveau de notre marge commerciale.

Depuis le 1er janvier 2018, Thermador Groupe a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie en dollar avec pour objectif de couvrir les besoins de toutes nos filiales. Cette anticipation du cours donne plus de visibilité à nos filiales pour déterminer leur prix de vente et une meilleure maîtrise de leur marge.

• Variation de cours de matières premières :

Ce sont nos fournisseurs fabricants qui gèrent les achats des matières premières incorporées dans leurs produits. En cas de variation importante des cours de certaines matières premières (cuivre, acier…), nous subissons éventuellement des hausses de nos prix d'achat que nous nous efforçons de répercuter au mieux dans nos prix de vente. Il y a une grande diversité de cas selon les fournisseurs et selon les produits ce qui rend un chiffrage précis impossible, la résultante étant un élément de la gestion de nos prix de revient et de nos marges.

Il n'y a pas d'instrument financier en place pour couvrir les risques sur les matières premières.

• Risque juridique :

Dans les douze derniers mois, il n'y a pas eu de procédure gouvernementale, judiciaire, d'arbitrage ou administrative (y compris toute procédure dont nous aurions eu connaissance, qui serait en suspens ou dont nous serions menacés) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe. Le 3 avril 2017, les sociétés Thermador Groupe et ses filiales Aello et Jetly, ont été assignées devant le tribunal de commerce de Rennes par les sociétés Diffusion Équipements Loisirs - D.E.L. et Multifija qui invoquent une concurrence déloyale et du parasitisme sur le marché des équipements et accessoires pour les piscines. Nous rejetons intégralement ces accusations.

À la suite de différentes séquences procédurales, la Cour d'Appel de Rennes a jugé, le 20 octobre 2020, que la procédure en concurrence déloyale engagée par les sociétés D.E.L. et Multifija devait être renvoyée à l'examen d'un tribunal arbitral, seul juge de sa compétence. Le 26 janvier 2022, la Cour de Cassation a rendu sa décision, qui confirme la solution retenue par la Cour d'Appel de Rennes.

Il en résulte que les sociétés D.E.L. et MULTIFIJA, si elles persistent dans leur volonté d'engager une action en concurrence déloyale à l'encontre de la société Thermador Groupe et d'autres personnes, devront saisir un tribunal arbitral seul compétent aux termes de ces deux décisions.

Par lettre du 28 octobre 2024, les sociétés D.E.L. et SINAGOT (qui a absorbé la société MULTIFIJA) ont retenu la compétence du Tribunal arbitral pour juger le litige dans son entier. Le 14 janvier 2025, nous avons reçu l'acte de mission du Président du Tribunal.

NOTE 20 Passifs éventuels

Nous n'avons pas connaissance d'autres faits ou litiges que ceux présentés en note 19.

Financement et instruments financiers

NOTE 21 Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros

AU 31/12/2024	COURANT	NON COURANT	TOTAL	MOINS D'UN AN 2025	ENTRE 1 ET 5 ANS 2026-2029	PLUS DE 5 APRÈS 2029
Emprunts bancaires	6 311	21 201	27 512	6 311	21 201	-
Découverts bancaires	3 006	-	3 006	3 006	-	-
Dettes de loyer (IFRS 16)	1 473	2 028	3 501	1 473	1 928	100
Trésorerie et équivalent trésorerie	63 257	-	63 257	63 257	-	-
DETTE NETTE	**52 467**	**(23 229)**	**29 238**	**52 467**	**(23 129)**	**(100)**

Le poste de trésorerie et équivalent, égal à 63 257 k€, correspond au montant des comptes bancaires pour 43 210 k€ et des comptes à terme pour 20 047 k€ avec une échéance à moins d'un mois. Tous nos emprunts bancaires sont à taux fixe pour limiter l'impact éventuel de toutes variations des taux.

DPI a recours à l'affacturage au travers duquel la société cède ses créances clients.

Le contrat est sans recours, c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées à DPI, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant financé s'élève à 4 872 k€ et est comptabilisé en trésorerie et équivalent trésorerie.

NOTE 22 Opérations en devises, instruments financiers et dérivés

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.
Les dettes et les créances en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ou des engagements pris. La différence résultant de la réévaluation des dettes et des créances en devises à ce dernier cours est portée en résultat opérationnel.
Les opérations en devises concernent essentiellement le dollar US :

- dettes fournisseurs au 31 décembre 2024 en dollar US : 15 284 k€.
- créances correspondant aux acomptes versés à nos fournisseurs au 31 décembre 2024 en dollar US : 478 k€.

Thermador Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Les instruments financiers dérivés utilisés servent uniquement à couvrir les risques de change correspondant à des achats de marchandises en devises. Thermador Groupe a décidé la mise en place d'une gestion centralisée de la trésorerie en dollar à compter du 1er janvier 2018 avec pour objectif de couvrir les besoins de toutes les filiales du groupe. À ce titre, Thermador Groupe a souscrit des achats à terme en USD à hauteur de 6 millions d'USD avec pour échéance le premier semestre 2025.
Les critères d'IFRS 9 sont respectés et nous permettent de comptabiliser la variation de juste valeur des instruments dérivés utilisés pour ces couvertures selon la comptabilité de couverture. Un test d'efficacité a été réalisé au 31 décembre 2024 : en conséquence la juste valeur de ces instruments financiers a été comptabilisée pour un montant de 3,7 k€ avant impôt au bilan.
Actifs et passifs financiers inscrits au bilan : ventilation par catégorie d'instruments.
Il n'existe pas de différence entre la juste valeur et la valeur comptable des actifs et passifs financiers. Les emprunts et dettes financières à long terme sont à taux fixe proche des taux du marché.

ACTIFS AU 31/12/2024	VALEUR AU BILAN	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	CRÉANCES	INSTRUMENTS DE COUVERTURE
Clients des activités commerciales	76 774	76 774		76 774	
Autres débiteurs	14 529	14 529		14 529	
Instruments financiers	0	0		0	
Trésorerie	63 257	63 257			
TOTAL ACTIFS	**154 560**	**154 560**	**0**	**91 303**	**0**

PASSIFS AU 31/12/2024	VALEUR AU BILAN	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	CRÉANCES	INSTRUMENTS DE COUVERTURE
Emprunts et dettes financières à long terme	21 201	21 201		21 201	
Obligations locatives à plus d'un an	2 028	2 028		2 028	
Passifs non courants	9 875	9 875		9 875	
Emprunts et dettes financières à court terme	9 317	9 317		9 317	
Obligations locatives à moins d'un an	1 473	1 473		1 473	
Fournisseurs	60 137	60 137		60 137	
Fournisseurs immobilisations	420	420		420	
Instruments financiers	4	4			4
Autres créditeurs	35 264	35 264		35 264	
TOTAL PASSIFS	**139 719**	**139 719**		**139 715**	**4**

6.3.11 - NOTES SUR LES PROVISIONS

NOTE 23 Provisions inscrites au passif (en milliers d'euros)

Nos provisions courantes correspondent à des provisions pour garanties données aux clients (473 k€), provisions pour litiges ou provisions pour risques (415 k€). Elles sont réévaluées annuellement.

	PROVISIONS COURANTES	DONT UTILISATIONS
Montant au 31/12/2023	**760**	
Entrée du périmètre	-	
Dotations de l'exercice	377	
Reprises de l'exercice	249	223
MONTANT AU 31/12/2024	**888**	

6.3.12 - NOTES SUR LES IMPÔTS

NOTE 24 Impôts sur le résultat

Les impôts différés ont été calculés sur tous les postes de bilan et du compte de résultat. Nous n'activons pas les déficits reportables de notre filiale Axelair (impact 2024 : 112 k€ de charge d'impôt).

En milliers d'euros

RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT (BÉNÉFICE COMPTABLE)	**60 543**
Taux d'impôts théorique sur les activités ordinaires [1]	*25,00 %*
Charge d'impôt théorique	15 136
Contribution sociale de 3,3 %	257
Frais et charges non déductibles sur les dividendes des filiales [2]	385
Non activation des déficits reportables [3]	112
Charges non déductibles et effet de taux de fiscalité hors France	7
Crédits d'impôt et dons	(97)
CHARGE D'IMPÔT	**15 800**
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	***26,10 %***
TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE SUR LES ACTIVITÉS ORDINAIRES [1]	***25,00 %***
Contribution sociale de 3,3 %	0,42 %
Frais et charges non déductibles sur les dividendes des filiales [2]	0,64 %
Non activation des déficits reportables [3]	0,18 %
Charges non déductibles et effet de taux de fiscalité hors France	0,01 %
Crédits d'impôt et dons	(0,16 %)
TAUX DE L'IMPÔT-SOCIÉTÉ SUR LE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	**26,10 %**

[1] Le taux d'impôt applicable en France, en Belgique, en Espagne et à Monaco est de 25 %. Aux Pays-Bas, le taux d'impôt applicable est de 19 % jusqu'à 200 k€ et de 25,8 % au-delà de 200 k€. En Allemagne, le taux d'impôt applicable est de 15 % auquel s'ajoute une taxe de solidarité de 5,5 %.

[2] La loi de finances en France a fixé à 5 % le pourcentage des frais et charges non déductibles sur les dividendes des filiales. Thermador Groupe et ses filiales ne sont pas en intégration fiscale, cela représente une charge d'impôt-société de 1 541 k€ sur les dividendes qui seront versés en 2025 à Thermador Groupe.

[3] La probabilité d'imputation des déficits fiscaux futurs de la filiale Axelair a été revue en fonction des prévisions de résultats futurs. La décision d'arrêter l'activation des déficits fiscaux futurs a été prise au 31 décembre 2023. Les déficits fiscaux générés au 31 décembre 2024 n'ont pas donné lieu à activation.

NOTE 25 Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques. Au 31 décembre 2024, les impôts différés actif et passif ont été répartis entre les impôts différés courants et non courants comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF NON COURANT		
Provision pour engagement de fin de carrière	715	677
Déficit Sodeco Valves	65	63
Survaleur terrain et construction	(10)	(10)
Plus-value sur bâtiment	(84)	(95)
Fonds de commerce	23	33
Amortissement bâtiment	36	35
IFRS 16	11	22
TOTAL	**756**	**725**
IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF COURANT		
Décalage temporaire	515	507
TOTAL	**515**	**507**
IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF NON COURANT		
Fonds de commerce *	1 429	1 429
IFRS 16	(1)	(1)
Survaleur terrain et construction	(2)	(3)
Provision pour engagement de fin de carrière	(316)	(280)
Décalage temporaire	(35)	(30)
Plus-value sur bâtiment	677	706
Marque et relations clients	3 936	4 112
TOTAL	**5 688**	**5 933**

(*) Voir note 13 page chapitre 6.3.8.

IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF COURANT		
Impôts sur les distributions des filiales	386	428
Juste valeur sur instruments financiers	(1)	(98)
Survaleur terrain et construction	4	4
Plus-value sur bâtiment	37	37
Marque et relations clients	527	469
Décalage temporaire	(56)	(74)
TOTAL	**897**	**766**

En milliers d'euros	31/12/2024	Part	31/12/2023	Part
CHARGE D'IMPÔT PAR PAYS				
France	14 948	94,6 %	20 104	93,8 %
Belgique	140	0,9 %	570	2,7 %
Suisse	63	0,4 %	-	0 %
Allemagne	2	0 %	-	0 %
Pays-Bas	153	1,0 %	-	0 %
Espagne	336	2,1 %	277	1,3 %
Principauté de Monaco	158	1 %	483	2,3 %
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	**15 800**	**100%**	**21 434**	**100,0 %**
IMPÔT VERSÉ PAR PAYS				
France	15 174	92,7 %	19 713	92,1 %
Belgique	144	0,9 %	586	2,7 %
Suisse	63	0,4 %	-	0 %
Allemagne	2	0 %	-	0 %
Pays-Bas	153	0,9 %	-	0 %
Espagne	334	2 %	275	1,3 %
Principauté de Monaco	506	3,1 %	833	3,9 %
TOTAL IMPÔT VERSÉ	**16 376**	**100,0 %**	**21 407**	**100,0 %**

6.3.13 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

NOTE 26 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun changement significatif dans la structure financière ou commerciale n'est intervenu depuis la fin de l'exercice.

Conscients de l'atonie de certains de nos marchés mais déterminés à activer tous les leviers à notre disposition pour maintenir un rythme de croissance raisonnable à long terme, nous poursuivons l'étude avec attention les propositions d'entreprises de distribution qui pourraient venir nous rejoindre. Actuellement, nous poursuivons les discussions avec trois d'entre elles qui réalisent des chiffres d'affaires compris entre 12 et 30 M€. Elles sont basées en Europe dont une en France pour laquelle nous en sommes au stade de la négociation exclusive (cf. paragraphe ci-dessous).

Négociation exclusive avec la société C2Ai

Nous avons annoncé le 17 décembre 2024 être entrés en négociation exclusive avec les actionnaires de la société MMT pour l'acquisition de 100 % des titres de la société MMT, société-mère de C2Ai.

La société C2Ai, dont le siège social est situé à Décines (Rhône), est spécialisée dans le développement, la fabrication et la distribution d'équipements de contrôle et pilotage des fluides et de mesures environnementales auprès d'une large clientèle industrielle.

En 2023, son chiffre d'affaires s'est élevé à 10,3 M€ et son EBITDA à 1 162 k€. Elle emploie 45 personnes en France, dont 33 sont domiciliées en région Lyonnaise.

Ses produits, solutions et services techniques viendraient parfaitement compléter ceux de Sectoriel et Distrilabo qui interviennent également sur le vaste marché français de l'instrumentation, de la régulation et du contrôle des fluides dans l'industrie.

La signature du protocole d'accord pourrait intervenir avant la fin du premier semestre 2025. Ce projet d'acquisition n'a aucun d'impact sur les comptes 2024.

6.3.14 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

NOTE 27 Honoraires des commissaires aux comptes

	DELOITTE		CABINET ROYET		AUTRES CABINETS		TOTAL	
En milliers d'euros	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
HONORAIRES DE CERTIFICATION DES COMPTES								
Émetteur	49	45	47	45	-	-	96	90
Filiales intégrées globalement	112	103	114	106	61	68	287	277
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES								
SACC requis par les textes - Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
SACC requis par les textes - Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres SACC - Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres SACC - Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL HONORAIRES DES C.A.C.	**161**	**148**	**161**	**151**	**61**	**68**	**383**	**367**

6.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024.

À l'Assemblée Générale de la société THERMADOR GROUPE.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société THERMADOR GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie dont les goodwill

(Note 13 de l'annexe aux comptes consolidés)

RISQUES IDENTIFIÉS

Dans le cadre de son développement, le Groupe réalise des opérations de croissance externe et comptabilise des goodwill. Ces goodwill correspondent, au cas présent, à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis ; ils sont décrits dans la note 13 comme représentant les synergies attendues de l'intégration des nouvelles activités acquises et les économies d'échelle qui sont générées par la mutualisation des moyens mis en œuvre. Au 31 décembre 2024, les valeurs nettes comptables des actifs incorporels à durée de vie indéfinie dont les goodwill comptabilisées dans l'état de situation financière consolidée s'élèvent à 82 millions d'euros, soit environ 15,8 % du total des actifs consolidés.

Dans le cadre de l'évaluation de ces actifs, le Groupe réalise annuellement des tests de dépréciation sur ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie dont les goodwill et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés. Pour la réalisation de ces tests, les goodwill sont affectés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) telles que décrites en note 13 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation des valeurs recouvrables des actifs incorporels à durée de vie indéfinie dont les goodwill constitue un point clé de l'audit en raison :

- Du caractère significatif des actifs incorporels à durée de vie indéfinie dont les goodwill dans les comptes consolidés ;

- De l'importance des estimations sur lesquelles repose notamment la détermination de leur valeur d'utilité, parmi lesquelles les prévisions de chiffre d'affaires, la performance opérationnelle, le besoin en fonds de roulement, le taux de croissance à l'infini utilisé pour la détermination de la valeur terminale, ainsi que le taux d'actualisation ;

- De la sensibilité de l'évaluation de ces valeurs d'utilité à certaines hypothèses dont les évolutions possibles du chiffre d'affaires, de la performance opérationnelle, du besoin en fonds de roulement, du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini.

PROCÉDURES D'AUDIT MISES EN ŒUVRE FACE AUX RISQUES IDENTIFIÉS

Nous avons (i) apprécié la conformité avec les normes comptables en vigueur de la méthodologie appliquée par la Direction et (ii) pris connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'évaluation des goodwill.

Nous avons également apprécié les principales estimations retenues en considérant en particulier :

- Les modalités et les paramètres retenus par la Direction pour la détermination des taux d'actualisation et des taux de croissance à l'infini appliqués aux flux de trésorerie estimés. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation intégrés dans l'équipe d'audit, nous avons recalculé ces taux d'actualisation à partir des dernières données de marché externes compte tenu du contexte économique et financier propre à chaque UGT ;

- La cohérence des projections de flux de trésorerie futurs des UGT au regard des réalisations passées et de notre connaissance des activités.

- Les scénarios de sensibilité retenus par la Direction dont nous avons vérifié l'exactitude arithmétique.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur-Général.

S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société THERMADOR GROUPE :

- Par l'Assemblée générale du 2 avril 2023 pour le cabinet Deloitte & Associés.

- Par l'Assemblée générale du 4 avril 2005 en qualité de suppléant pour le cabinet Royet qui a pris ses fonctions de titulaire en date du 17 avril 2015 à la suite de la démission du cabinet SSEC.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 2ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Royet dans la 19ème année de sa mission (dont 10 années en qualité de commissaire aux comptes titulaire), dont respectivement 2 et 19 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Saint-Étienne et Lyon le 28 février 2025.

Les Commissaires aux Comptes.

Cabinet Royet	**Deloitte & Associés**
Serge Guillot	Patrice Choquet

7 COMPTES SOCIAUX ET INDICATIONS JURIDIQUES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

7.1	Les comptes sociaux	207
7.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	215
7.3	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	217
7.4	Commissaires aux Comptes	218

7.1 LES COMPTES SOCIAUX

7.1.1 THERMADOR GROUPE RAPPORT D'ACTIVITÉ

La société Thermador Groupe, dirigée par Guillaume Robin, définit et met en œuvre la stratégie de développement du groupe et assure, en collaboration avec les dirigeants des filiales, la coordination des différentes activités. Par ailleurs, Thermador Groupe assure la gestion centralisée de la trésorerie du groupe, la mise en œuvre de l'informatique commune et veille à l'application de règles uniformes dans les filiales sur les questions comptables, juridiques et fiscales.

En 2024, les ressources de Thermador Groupe se sont élevées à 66 006 k€ dont les principales ont été les suivantes :

1 Bénéfices versés par les filiales à Thermador Groupe 34 185 k€

Depuis quelques années, nous avons adopté une politique d'allocation aux filiales de fonds propres à un niveau convenable pour leurs besoins de financement. Ainsi, dans chaque filiale une partie des résultats est mise en réserve. D'autre part, nous vous rappelons que les dividendes versés en 2024 à Thermador Groupe sont ceux prélevés sur les résultats 2023 des filiales.

2 Produits financiers correspondant aux prêts aux filiales pour équilibrer leur trésorerie et aux avances en comptes courants 3 227 k€

3 Produits de placement de la trésorerie excédentaire du groupe 1 397 k€

4 Redevances de location-gérance 6 848 k€

Rappel : Thermador Groupe, la société mère, a été créée en 1986 en vue de son introduction en bourse en 1987. La restructuration juridique du groupe effectuée à cette occasion a apporté les fonds de commerce des filiales existantes (Jetly, Sferaco et Thermador) à Thermador Groupe qui loue, dans le cadre d'un contrat de location-gérance, ces fonds de commerce à ces trois filiales. Par contre, toutes les autres filiales sont propriétaires de leur fonds de commerce et ne versent pas de redevances à Thermador Groupe. Les redevances versées en 2022 par Jetly, Sferaco et Thermador, sont les suivantes :

- **3 876 k€** pour la partie incorporelle du fonds, cette redevance est fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires (1,7 % pour Sferaco, 2,3 % pour Thermador et 2,5 % pour Jetly).
- **2 k€** pour les matériels loués qui est égal à 10 % de la valeur nette des matériels concernés.
- **2 971 k€** de redevance pour la location des bureaux et des entrepôts en fonction des m² moyens loués représentant 8 800 m² pour Thermador, 14 550 m² pour Sferaco et 11 419 m² pour Jetly.

5 Mise à disposition de personnel ou de prestataires de services 196 k€

Chaque filiale est facturée au coût de revient en fonction du temps passé estimé.

6 Mise en œuvre de l'informatique commune 1 473 k€

En 2001, nous avons mis en place au niveau du groupe un ERP pour la gestion commerciale et la finance-comptabilité.

Thermador Groupe a acheté le matériel et les logiciels nécessaires et amortit ces immobilisations dans sa comptabilité. Chaque filiale est facturée au coût de revient en fonction du nombre d'utilisateurs.

7 Gestion centralisée des contrats d'assurance 862 k€

Chaque filiale est facturée au coût d'achat en fonction des capitaux et des risques propres à chacune.

8 Forfait d'assistance et de conseil aux filiales 2 170 k€

Ce forfait est de 7 à 302 k€ suivant la taille des filiales et rémunère la présidence, le rôle d'assistance et de conseil dans les domaines juridique, comptable, fiscal, social, informatique et logistique.

En 2024 les principales dépenses de Thermador Groupe ont été les suivantes :

1 Loyer 3 121 k€

dont 137 k€ pour les bureaux propres de Thermador Groupe et 2 984 k€ refacturés à Jetly, Sferaco et Thermador dans le cadre de la location-gérance.

2 Salaires et charges 3 278 k€

3 Dotation aux amortissements 753 k€

(principalement pour le matériel informatique et les logiciels).

4 Différence de change nette pour 347 k€ (charge)

résultant de la mise en place de la gestion centralisée de la trésorerie en dollar depuis le 1er janvier 2018.

5 Autres frais d'exploitation pour 4 694 k€

dont 137 k€ de loyer et de charges locatives pour les bureaux propres de Thermador Groupe.

6 Charge nette d'impôt-société de 818 k€ calculée sur le résultat propre de Thermador Groupe et sur la quote-part du résultat de la SCI Thely.

7 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun changement significatif n'est intervenu depuis la fin de l'exercice.

En 2024, le résultat net de Thermador Groupe, la société mère cotée, est égal à 29 229 k€. Nous proposons de distribuer un dividende de 2,08 € par action soit 19 138 k€, 10 092 k€ étant mis en réserve.

7.1.2 - COMPTE DE RÉSULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Valeurs en milliers d'euros

PRODUITS D'EXPLOITATION	2024	2023
Redevances location-gérance loyer	2 971	2 847
Autres redevances location-gérance	3 876	4 608
Prestations	3 878	3 638
Reprises sur provisions/Transferts de charges	1 224	1 024
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**11 949**	**12 117**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Loyer en location-gérance refacturé	2 984	2 858
Autres achats et charges externes sauf loyer en location-gérance	4 305	3 580
Impôts, taxes et versements assimilés	132	138
Salaires et traitements	2 283	2 215
Charges sociales	995	927
Dotations aux amortissements	753	771
Dotations aux provisions	24	59
Autres charges	257	244
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**11 733**	**10 792**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**216**	**1 325**
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des titres de participations [1]	37 412	33 698
Revenus des créances rattachées à des participations	1 397	2 516
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Revenus autres créances		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	15 249	6 424
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**54 058**	**42 638**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 934	
Intérêts et charges assimilées [2]	4 698	3 224
Différences négatives de change	15 595	6 861
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	**24 227**	**10 085**
RÉSULTAT FINANCIER	**29 831**	**32 553**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**30 047**	**33 878**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**-**	**6**
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	**818**	**825**
RÉSULTAT NET	**29 229**	**33 059**
[1] Dont produits concernant les entreprises liées.	37 412	36 021
[2] Dont intérêts concernant les entreprises liées.	3 817	2 344

7.1.3 - BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Valeurs en milliers d'euros			31/12/2024	31/12/2023
ACTIF	**BRUT**	**AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**	**NET**	**NET**
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles :				
- Fonds de commerce	5 717		5 717	5 717
- Autres	5 381	4 447	934	1 165
Immobilisations corporelles :				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Autres	1 728	1 237	491	550
Immobilisations financières :				
- Participations	163 559	3 760	159 799	158 374
- Créances rattachées à des participations	23 109		23 109	22 188
- Autres	7		7	7
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**199 501**	**9 444**	**190 057**	**188 001**
ACTIF CIRCULANT				
Créances :				
- Clients et comptes rattachés	4		4	4
- Autres	7 185		7 185	19 060
Valeurs mobilières de placement	2 346	173	2 173	11
Disponibilités	55 805		55 805	26 613
Comptes de régularisation :				
- Charges constatées d'avance	446		446	456
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**65 786**	**173**	**65 613**	**46 144**
TOTAL GÉNÉRAL	**265 287**	**9 617**	**255 670**	**234 145**

PASSIF	**31/12/2024 NET**	**31/12/2023 NET**
CAPITAUX PROPRES		
Capital	36 803	36 803
Prime d'émission	23 028	23 028
Réserves :		
- Réserve légale	3 680	3 680
- Autres	65 346	51 424
Résultat de l'exercice (bénéfice)	29 229	33 059
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**158 086**	**147 994**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour charges	321	298
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**321**	**298**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37 450	35 090
Emprunts et dettes financières divers	852	846
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	478	855
Dettes fiscales et sociales	1 288	1 538
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	227	5 187
Autres dettes	56 968	42 337
TOTAL DETTES	**97 263**	**85 853**
TOTAL GÉNÉRAL	**255 670**	**234 145**

TABLEAU DES PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)	Capital social au 31/12/2024	Primes, réserves et report à nouveau	Quote-part capital détenu (%) au 31/12/2024	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice	Résultat comptable du dernier exercice clos	Résultats 2023 encaissés par la société mère en 2024	Date d'arrêté de l'exercice
				Brut	Net						
SFERACO S.A.S	3 200	39 240	100	3 049	3 049	Néant	Néant	94 720	9 837	6 400	31/12
THERMADOR S.A.S	3 200	26 706	100	3 049	3 049	Néant	Néant	69 149	5 917	8 000	31/12
JETLY S.A.S	3 200	12 170	100	3 049	3 049	Néant	Néant	59 205	9 264	9 800	31/12
ODREA S.A.S	2 284	21 986	100	24 632	24 632	Néant	Néant	53 406	1 875	-	31/12
PBTUB S.A.S	960	9 970	100	896	896	1 747	Néant	21 413	891	1 500	31/12
THERMACOME S.A.S	1 466	4 253	100	7 000	7 000	Néant	Néant	15 235	479	Néant	31/12
ISOCEL S.A.S	160	2 760	100	152	152	Néant	Néant	7 101	671	920	31/12
SECTORIEL S.A.S	780	11 273	100	3 255	3 255	Néant	Néant	34 781	4 001	3 315	31/12
THELY S.C.I	3 100	33 801	100	8 670	8 670	23 109	Néant	8 888	2 000	Néant	31/12
SYVECO S.A.S	1 000	4 904	100	1 000	1 000	Néant	Néant	35 790	4 757	4 250	31/12
OPALINE S.A.S	80	461	100	80	80	Néant	Néant	2 391	96	Néant	31/12
AXELAIR S.A	1 290	6	100	4 500	740	2 872	Néant	7 679	(556)	Néant	31/12
MECAFER S.A.S	540	16 946	100	24 300	24 300	Néant	Néant	22 933	1 691	Néant	31/12
AELLO S.A.S	2 000	4 307	100	2 000	2 000	Néant	Néant	17 753	578	Néant	31/12
FGINOX S.A.S	490	11 494	100	22 882	22 882	Néant	Néant	16 192	662	Néant	31/12
DECO HOLDING N.V	2 703	7 414	100	10 000	10 000	Néant	Néant	929	284	Néant	31/12
DISTRILABO S.A.S	500	3 254	100	5 200	5 200	Néant	Néant	7 273	859	Néant	31/12
DPI S.A.M	150	7 367	100	36 160	36 160	Néant	Néant	33 019	1 526	Néant	31/12
ALTO METERING S.A.S	10	335	100	3 685	3 685	Néant	Néant	1 181	82	Néant	31/12

7.1.4 - AUTRES ÉLÉMENTS DES COMPTES SOCIAUX

Valeurs en milliers d'euros

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES	31/12/2024 12 MOIS	31/12/2023 12 MOIS	31/12/2022 12 MOIS	31/12/2021 12 MOIS	31/12/2020 12 MOIS
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en k€)	36 803	36 803	36 803	36 803	36 803
Nombre d'actions ordinaires existantes	9 200 849	9 200 849	9 200 849	9 200 849	9 200 849
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (EN k€)					
Produits hors-taxes (exploitation + financier)	64 745	53 732	62 923	50 693	33 635
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	30 824	34 714	34 368	27 483	23 755
Impôt sur les bénéfices	818	825	1 088	1 264	1 122
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	29 229	33 059	32 664	25 494	22 141
Résultat distribué	19 137	19 138	19 138	18 402	16 746
RÉSULTATS PAR ACTION (EN €)					
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,26	3,68	3,62	2,85	2,46
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	3,18	3,59	3,55	2,77	2,41
Dividende net attribué à chaque action	2,08*	2,08	2,08	2,00	1,82
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	26	23	22	15	10
Montant de la masse salariale de l'exercice (en k€)	2 283	2 214	2 002	1 448	1 161
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en k€)	995	927	825	617	510

* Dividende proposé à l'A.G. du 07/04/2025.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE (EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de l'exercice	29 229	33 059
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	4 537	555
Résultat net des cessions d'éléments d'actifs.	-	60
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	33 766	33 674
Variation du BFR d'exploitation	25 893	12 380
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	**59 659**	**46 054**
Acquisition d'immobilisations	(563)	(951)
Dû aux fournisseurs d'immobilisations (variation)	(4 960)	
Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	100	203
Immobilisations financières	(6 106)	(792)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	**(11 529)**	**(1 540)**
Dividendes versés	(19 137)	(19 132)
Variation des dettes financières	(7 586)	(8 147)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**(26 723)**	**(27 279)**
Variation de trésorerie nette	21 407	17 235
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	**26 613**	**9 378**
Dont trésorerie positive	26 809	12 181
Dont emprunt court terme	(196)	(2 803)
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	**48 020**	**26 613**
Dont trésorerie positive	58 150	26 809
Dont emprunt court terme	(10 130)	(196)

7.1.5 - ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS THERMADOR GROUPE

La société Thermador Groupe est la société tête du groupe consolidé Thermador Groupe.

Principaux évènements de l'exercice

DÉCÈS DE GUY VINCENT :

Le fondateur de Thermador, Guy Vincent, nous a quittés le 19 avril 2024 à l'âge de 93 ans. Il nous a transmis les commandes en 2011 d'un groupe sans dette et propriétaire de son immobilier. Il était détenteur de 490 000 titres, soit 5,3 % du capital. Ses ayants droit ont manifesté leur souhait de conserver une partie de ses titres au travers d'un pacte Dutreil signé en octobre 2024 représentant 25,14 % du capital. Le fonds d'investissement allemand détenant 9 % du capital et certains dirigeants de Thermador Groupe sont également signataires de ce pacte Dutreil. Nous lui devons beaucoup. Son exemple nous incite à poursuivre cette aventure entrepreneuriale en préservant l'esprit de son fondement.

ACQUISITIONS DE LA PÉRIODE :

Acquisition de la société Alto Metering

Thermador Groupe a acquis le 31 juillet 2024 pour un montant total de 3,485 M€ 100 % des titres de trois sociétés : Compteur-energie. com, OTMetric et MyMeterInfo, qui ont été fusionnées pour créer Alto Metering. À ce prix d'acquisition vient s'ajouter un complément de 200 k€ qui sera versé au plus tard le 30 avril 2029 dans le cas où le bénéfice avant intérêts et impôts moyen 2024-2028 serait supérieur ou égal à 517 k€. Ces entreprises sont basées en France. Elles emploient huit personnes pour un chiffre d'affaires 2024 de 2,9 M€ et un bénéfice net de 347 k€. Cette opération permet au groupe Thermador de renforcer son activité dans le marché du comptage sur lequel interviennent déjà ses filiales Sferaco, Sectoriel, Distrilabo et Thermador. Elle apporte également la connaissance et le savoir-faire nécessaire pour enrichir avec des matériels connectés certaines gammes déjà commercialisées par les filiales du groupe. Cette société a donc été consolidée dans les comptes au 31 décembre 2024.

RACHATS D'ACTIONS :

Le programme de rachat d'actions confié à CIC Market Solutions en 2024 a été mené à son terme. 30 000 titres ont été achetés sur le marché entre le 3 juillet et le 13 août 2024 à un prix moyen pondéré de 77,7942 euros. Cela a généré un décaissement de trésorerie de 2,3 millions d'euros.
Les actions détenues en propre au 31 décembre 2024 sont de 30 136 actions. La valorisation au cours de clôture de 72,10 euros représente une moins-value latente de 173 k€.

RECAPITALISATION DE NOTRE FILIALE AXELAIR :

Thermador Groupe a souscrit à 100 % à l'augmentation de capital de sa filiale Axelair de 1,5 M€ le 28 février 2024. Thermador Groupe a racheté les actions détenues par Lionel Grès et Eric Mantione chez Axelair le 29 mars 2024. Thermador Groupe détient désormais 100 % des actions de la société Axelair.

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice. Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base : - Continuité de l'exploitation, - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, - Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent.

NOTE 1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les amortissements pour dépréciation sont calculés linéairement en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels	3 et 5 ans
Agencements et installations	3, 6 et 10 ans
Matériel de bureau et informatique	2, 3, 4, 5 et 6 ans
Mobilier	2, 4, 5, 6 et 10 ans

Les immobilisations incorporelles concernent principalement des logiciels. Le bilan comporte un poste « Fonds de Commerce » pour 5 717 k€ représentant les 3 fonds de commerce acquis par Thermador Groupe lors de la fusion-absorption en 1987 avec les 3 sociétés anonymes d'origine : Thermador, Sferaco et Jetly. Ce poste « Fonds de Commerce » n'a pas été amorti, l'amortissement n'étant pas légalement obligatoire en France. Ils n'ont pas été dépréciés, car leurs valeurs appréciées en fonction, soit de la valeur de marché, soit de la méthode basée notamment sur les flux de trésorerie nets futurs prévisibles sur une période de 5 ans et un taux de croissance postérieur de 1 %, actualisé au taux de 9,1 %, sont supérieures à leur valeur comptable. Le calcul des flux de trésorerie nets futurs prévisibles est réalisé au niveau de l'entité juridique.

NOTE 2 Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'acquisition des titres. La liste des participations figure au 7.1.3. Les titres de participation figurent au bilan pour respectivement leur coût d'acquisition ou pour leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est estimée à partir de la quote-part d'actif net ou si jugée plus pertinent les flux de trésorerie actualisés tenant compte des perspectives d'évolution des sociétés concernées. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée. Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, elles sont dépréciées pour tenir compte des risques le recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. La valeur d'utilité des titres d'Axelair étant inférieure au coût d'acquisition, une provision de 3 760 k€ a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2024 pour ramener la quote-part de la participation à la quote-part de la situation nette détenue par Axelair (voir note 7).

NOTE 3 Créances

Les créances sont constituées notamment des créances client et autres créances dont celle au titre de la convention de trésorerie en place au sein du groupe. Ces créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe un risque de recouvrement sur les créances concernées.

NOTE 4 Dettes

Les dettes sont constituées notamment des dettes d'emprunts et autres dettes dont celle au titre de la convention de trésorerie en place au sein du groupe. Ces dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

NOTE 5 Provisions pour risques et charges

Actions détenues en propre

En 2024, Thermador Groupe a acheté dans le cadre d'un programme de rachat d'actions 30 000 actions à un prix moyen pondéré de 77,7942 €. Au 31 décembre 2024, Thermador Groupe détient 30 136 de ses propres actions valorisées à 2 345 k€, soit une moins-value latente de 173 k€.

Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite ont été chiffrées, charges comprises, pour un montant de 321,4 k€ (dont administrateurs et mandataires sociaux 209,6 k€) en fonction de l'âge, de l'ancienneté, des salaires et de la convention collective des entreprises de « Commerce de gros ». Elles sont calculées sur la base d'un départ à l'initiative du salarié. Le calcul tient compte des hypothèses suivantes :

- de l'âge de départ à la retraite : 64,5 ans pour tenir compte de la loi sur l'âge de départ à la retraite et l'âge moyen de départ constaté,
- du taux de rotation du personnel calculé par tranche d'âge : moins de 35 ans, de 35 à 50 ans et plus de 50 ans,
- de l'évolution des salaires en fonction de la politique salariale,
- de la probabilité de survie à l'âge de départ à la retraite et d'un coefficient d'actualisation de 3,38 %.

La provision comptabilisée est égale à 321,4 k€ et concerne donc l'ensemble des salariés et des mandataires sociaux. La dotation de 2024 est égale à 23,9 k€. Selon la convention collective du commerce de gros, l'indemnité de fin de carrière est plafonnée à trois mois de salaires correspondant à 30 années de service pour les employés, à six mois de salaires correspondant à 30 années de service pour les cadres et à six mois de salaires correspondant à 43,33 années de service pour les agents de maîtrise.

Risque juridique

Dans les douze derniers mois, il n'y a pas eu de procédure gouvernementale, judiciaire, d'arbitrage ou administrative (y compris toute procédure dont nous aurions eu connaissance, qui serait en suspens ou dont nous serions menacés) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe. Le 3 avril 2017, les sociétés Thermador Groupe et ses filiales Aello et Jetly, ont été assignées devant le tribunal de commerce de Rennes par les sociétés Diffusion Équipements Loisirs - D.E.L. et Multifija qui invoquent une concurrence déloyale et du parasitisme sur le marché des équipements et accessoires pour les piscines. Nous rejetons intégralement ces accusations.
À la suite de différentes séquences procédurales, la Cour d'Appel de Rennes a jugé, le 20 octobre 2020, que la procédure en concurrence déloyale engagée par les sociétés D.E.L. et Multifija devait être renvoyée à l'examen d'un tribunal arbitral, seul juge de sa compétence. Le 26 janvier 2022, la Cour de Cassation a rendu sa décision, qui confirme la solution retenue par la Cour d'Appel de Rennes.
Il en résulte que les sociétés D.E.L. et MULTIFIJA, si elles persistent dans leur volonté d'engager une action en concurrence déloyale à l'encontre de la société Thermador Groupe et d'autres personnes, devront saisir un tribunal arbitral seul compétent aux termes de ces deux décisions.
Par lettre du 28 octobre 2024, les sociétés D.E.L. et SINAGOT (qui a absorbé la société MULTIFIJA) ont retenu la compétence du Tribunal arbitral pour juger le litige dans son entier. Le 14 janvier 2025, nous avons reçu l'acte de mission du Président du Tribunal.

NOTE 6 Explication des postes du bilan et du compte de résultat. Immobilisations et amortissements (en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Fonds de commerce	5 717			5 717
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 085	399	103	5 381
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**10 802**	**399**	**103**	**11 098**
Installations techniques, matériel et outillage	-			-
Installations générales, agencements et aménagements	387	14		401
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 095	220	3	1 312
Immobilisations corporelles en cours	84	41	110	15
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 566**	**275**	**113**	**1 728**
Participations [1]	158 375	5 185		163 560
Créances rattachées à des participations [2]	22 188	921		23 109
Autres immobilisations financières	7			7
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**180 570**	**6 106**	**-**	**186 676**
TOTAL GÉNÉRAL	**192 939**	**6 780**	**216**	**199 503**

[1] La totalité du poste concerne les entreprises liées. [2] Prêt à S.C.I. Thely.

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions amortissements des éléments sortis	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds de commerce				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 921	529	3	4 447
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 921**	**529**	**3**	**4 447**
Installations techniques, matériel et outillage	-			-
Installations générales, agencements et aménagements	319	18		337
Matériel de bureau et informatique, mobilier	697	205	2	900
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 016**	**223**	**2**	**1 237**
TOTAL GÉNÉRAL	**4 937**	**752**	**5**	**5 684**

NOTE 7 Provisions (en milliers d'euros)

PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provision pour indemnités de départ à la retraite	298	24		322
Provision pour paiement en actions gratuites	-			-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**298**	**24**	**-**	**322**
Provision pour dépréciation actions en propre		173	-	173
Autres provisions		3 760		3760
TOTAL GÉNÉRAL	**298**	**3 933**	**-**	**4 255**
Dont dotations et reprises : - d'exploitation		24		
- financières		3 933		
Dont utilisations				

NOTE 8 État des créances (en milliers d'euros)

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	Entreprises liées	À 1 an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	23 109	23 109		23 109
Autres immobilisations financières	7			7
Clients	4		4	
Autres tiers	97		97	
Groupe dont convention de trésorerie	7 073	7 073	7 073	
Charges constatées d'avance	446		446	
TOTAL	**30 736**	**30 182**	**7 620**	**23 116**

NOTE 9 État des dettes (en milliers d'euros)

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	Entreprises liées	À 1 an au plus	À plus d'un an
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	37 450		16 250	21 200
Emprunts et dettes financières diverses	851		851	
Fournisseurs	478		478	
Fournisseurs immobilisations	227		227	
Impôt-société				
Personnel et organismes sociaux	763		763	
TVA	422		422	
Autres impôts et taxes	104		104	
Groupe dont convention de trésorerie	56 968	56 968	56 968	
Autres tiers				
TOTAL	**97 263**	**56 968**	**76 063**	**21 200**

L'agrégat Groupe intègre notamment les fonds avancés par les filiales pour 56 968 k€ dans le cadre de la convention de trésorerie mise en place en 2021. Ces avances en compte courant sont rémunérées sur la base du taux €STR +0,50 %.

NOTE 10 Engagement hors bilan

Thermador Groupe a décidé la mise en place d'une gestion centralisée de la trésorerie en dollar à compter du 1er janvier 2018 avec pour objectif de couvrir les besoins de toutes les filiales du groupe. À ce titre, Thermador Groupe a souscrit des contrats d'achats à terme en USD à hauteur de 6 000 kUSD dont l'échéance est en 2024. La juste valeur de ces instruments financiers s'élève à 3,7 k€ au 31 décembre 2024.

NOTE 11 Informations liées aux transactions significatives conclues avec les parties liées de l'article R-123-197-1 du code du commerce

- Loyer facturé par la S.C.I. Thely 3 121 k€ dont 137 k€ pour les bureaux propres de Thermador Groupe.
- Location gérance avec Jetly, Sferaco et Thermador :
  - Loyer refacturé aux 3 sociétés pour respectivement Jetly 1 049 k€, Sferaco 1 272 k€ et Thermador 650 k€,
  - Redevance sur chiffre d'affaires aux 3 sociétés pour respectivement Jetly 1 464 k€, Sferaco 1 090 k€ et Thermador 1 321 k€.

NOTE 12 Autres informations

Produits à recevoir : Groupe : 814 k€ au titre de redevances, 15 k€ d'agios et commissions de comptes.

Charges à payer : Fournisseurs et comptes rattachés : 384 k€, fournisseurs d'immobilisation : 200 k€, au titre du complément prix d'Alto Metering.

Dettes fiscales et sociales : 529 k€ dont 200 k€ au titre de la rémunération variable des mandataires sociaux (Guillaume Robin et Patricia Mavigner) soumise au vote de l'Assemblée Générale du 7 avril 2025. Provision pour congés payés : 131 k€.

Groupe : 851 k€.

Intérêts courus sur emprunts : 115 k€.

Charges constatées d'avance : 446 k€.

Effectif moyen : 23 cadres et 3 non-cadres.

Composition du capital : Le capital était fixé à 36 803 396 € au début de l'exercice, divisé en 9 200 849 actions d'un nominal de 4 € chacune.

Il n'y a pas de stock-options.

Rémunération des dirigeants : Le montant des rémunérations brutes et avantages de toute nature, directs ou indirects, pour chaque mandataire social au sein du groupe (société consolidante et sociétés contrôlées incluses, au sens des articles L233-3 L233-16 du Code du Commerce) alloué au titre de l'exercice aux membres du Conseil d'Administration en raison de leur fonction s'élève à 1 308,4 k€.

Impôts sur les bénéfices : Impôts exigibles.

Le montant de l'impôt exigible et de la contribution sociale de 3,3 % s'élève à 818 k€ sur le résultat courant et exceptionnel; l'impôt est donc de 818 k€ sur le résultat net. Sur la distribution envisagée de 19 137 k€, l'impôt et la contribution s'élèvent à 6 146 k€.

Allègements : Frais d'acquisition 93 k€ et crédits d'impôts 25 k€.

NOTE 13 Honoraires des Commissaires aux Comptes (en milliers d'euros)

	DELOITTE		CABINET ROYET		TOTAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
HONORAIRES DE CERTIFICATION DES COMPTES						
Honoraires de certification des comptes	49	45	47	45	96	90
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES						
SACC requis par les textes						
Autres SACC	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL HONORAIRES DES C.A.C.	**49**	**45**	**47**	**45**	**96**	**90**

SACC requis par les textes : examen des conventions réglementées, contrôle du rapport de gestion, contrôle du rapport financier annuel.

7.1.6 - INDICATIONS JURIDIQUES DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

INFORMATIONS

- Dénomination : Thermador Groupe.
- Siège social : Parc d'Activités de Chesnes
  60, rue de Luzais, 38 070 Saint-Quentin-Fallavier
  France - Tél. 04 74 95 63 28
- N° RCS : 339 159 402 RCS Vienne
- Code APE : 7420Z.
- Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration soumise à la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales (droit français).
- Date de constitution et durée : la société a été constituée le 2 octobre 1986 pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce, soit le 31 octobre 1986.
- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre.
- Lieu de consultation des documents juridiques : au siège social.

Pendant la durée de validité du présent Document de Référence, les statuts, les rapports des Commissaires aux Comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de Thermador Groupe et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établies par expert à la demande de l'émetteur, et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège social de l'émetteur.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux, dans toutes sociétés, affaires ou entreprises commerciales, industrielles, financières, immobilières, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations,
- la propriété, la gestion ou la location de tous fonds de commerce,
- l'exécution de toutes opérations de conseil et de toutes prestations de service,
- et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, en France ou à l'étranger, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation ou l'extension.

Forme des actions - Identification des titres au porteur (article 11 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription au compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Transmission des actions (article 12 des statuts)

Les actions sont librement négociables. La transmission est réalisée par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Conditions d'acquisition des droits de vote (article 22 des statuts, § droit de vote)

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Faisant application des dispositions de l'article L.225-123 alinéa 3 du Code de commerce, la faculté de bénéficier de droit de vote double pour les actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif depuis deux ans ou toute autre période définie par la loi au nom du même actionnaire, est expressément exclue aux termes des présents statuts. Les votes s'expriment soit à mainlevée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause. Tout actionnaire pourra, dès l'entrée en application de la réglementation en vigueur, voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte que s'il est reçu par la société, deux jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Admission aux Assemblées Générales (article 22 des statuts, § admission aux assemblées)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, du certificat de l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte, de la date de ce dépôt jusqu'à celle de l'assemblée.
Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée. Le Conseil d'Administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Répartition statutaire des bénéfices (article 27 des statuts)

L'Assemblée Générale décide, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, de l'affectation du résultat de l'année et le montant des dividendes versés. L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la société. Le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende au moyen d'actions se fera conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Existence de seuils déclaratifs statutaires :

L'article 13 des statuts prévoit l'obligation de déclarer à la Société, dans les quinze jours de Bourse, la détention directe, indirecte ou de concert de titres représentant au moins 2 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage.

Renseignements concernant le capital social

Le capital est fixé à 36 803 396 € divisé en 9 200 849 actions de 4 € chacune de valeur nominale, entièrement libérée.

Modification du capital et des droits attachés aux actions

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti par tous les modes autorisés par la loi. Toute modification des droits attachés aux actions qui représentent le capital de la société est soumise aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les statuts ne contenant pas de stipulation spécifique à cet effet.

Pouvoir du Directeur Général

Le Conseil ou les statuts n'ont pas apporté de limitation particulière au pouvoir du Directeur Général qui s'exerce dans le cadre des pouvoirs définis par la loi. Capital autorisé non émis : 2 000 000 € jusqu'au 4 juin 2026.

Capital potentiel : néant.

Intervention de la société sur ses propres titres :

Voir note 17 du chapitre 6. Nantissements d'actions ou d'actifs de la société ou de ses filiales : néant.

Autres informations

La société respecte la limitation des mandats imposée par la loi NRE. Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration. Aucun prêt ni garantie ne sont accordés ou constitués en faveur de mandataires sociaux par la société ou une société de son groupe. Il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de Thermador Groupe, et des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés. À notre connaissance, au cours des cinq dernières années, aucun membre du Conseil d'Administration :

- n'exerce ou n'a exercé des mandats ou fonctions hors du groupe Thermador, en dehors des Administrateurs Indépendants.
- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

ÉVOLUTION DU CAPITAL DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Années	Opérations	Nominal en euros	Augmentation de capital	Nombre de titres émis	Nombre cumulé d'actions	Montants successifs du capital en euros
12/05/2015	Paiement du dividende en actions	8 €	262 008 €	32 751	4 356 484	34 851 872 €
07/08/2015	Augmentation de capital en rémunération de l'apport d'actions de Mecafer	8 €	670 608 €	83 826	4 440 310	35 522 480 €
09/05/2016	Paiement du dividende en actions	8 €	471 656 €	58 957	4 499 267	35 994 136 €
17/05/2017	Paiement du dividende en actions	8 €	444 872 €	55 609	4 554 876	36 439 008 €
09/05/2018	Division du nominal	4 €				
28/04/2020	Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés	4 €	364 388 €	91 097	9 200 849	36 803 396 €

7.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024.

À l'Assemblée Générale de la société THERMADOR GROUPE.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société THERMADOR GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation (Notes 2 et 6 de l'annexe aux comptes annuels)

Risques identifiés

Les titres de participation comptabilisés au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant net de 160 millions d'euros représentent 62,5 % du total du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et, le cas échéant, dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, la valeur d'utilité est appréciée par rapport à la quote-part d'actif net ou si jugé plus pertinent les flux de trésorerie actualisés tenant compte des perspectives d'évolution des sociétés concernées. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance de ces actifs dans le bilan de la société THERMADOR GROUPE,
- La nécessité pour la Direction de recourir à des estimations et hypothèses sur lesquelles repose la détermination de la valeur d'utilité, et
- La sensibilité de cette évaluation à certaines de ces hypothèses.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons (i) apprécié la conformité de la méthodologie retenue par la Direction aux normes comptables en vigueur et (ii) pris connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'évaluation des titres de participation. Nous avons également examiné les modalités de détermination de la valeur d'utilité retenue par la Direction à l'appui des estimations obtenues et documentées selon les différents critères décrits ci-dessous.

Pour les valorisations reposant sur la quote-part d'actif net, nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes audités des entités concernées.

Pour les estimations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons, lorsqu'applicable :

- Vérifié la cohérence des hypothèses retenues dans les projections de flux de trésorerie par rapport aux performances historiques et à l'environnement économique et à apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers business plans, établis sous le contrôle des Directions générales de chacune de ces activités,
- Analysé les modalités et paramètres retenus pour la détermination de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimée, et
- Vérifié l'exactitude arithmétique du calcul de ces estimations.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 2 et 6 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur-Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société THERMADOR GROUPE :

- Par l'Assemblée générale du 2 avril 2023 pour le cabinet Deloitte & Associés.

- Par l'Assemblée générale du 4 avril 2005 en qualité de suppléant pour le cabinet Royet qui a pris ses fonctions de titulaire en date du 17 avril 2015 à la suite de la démission du cabinet SSEC.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 2ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Royet dans la 19ème année de sa mission (dont 10 années en qualité de Commissaire aux comptes titulaire), dont respectivement 2 et 19 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Cabinet Royet

Saint-Étienne, le 28 février 2025

Serge Guillot

Deloitte & Associés

Lyon, le 28 février 2025

Patrice Choquet

7.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société THERMADOR GROUPE,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

I. Contrats de location-gérance des fonds de commerce et location des locaux de stockage et des locaux administratifs avec certaines sociétés du groupe

Entités concernées :

Jetly SAS, Sferaco SAS et Thermador SAS (filiales détenues à 100 %).

Nature et objet :

Des contrats de location gérance ont été signés par Thermador Groupe SA avec ses filiales dont Jetly Sas et Sferaco Sas au titre des fonds de commerce dont Thermador Groupe SA dispose de la propriété et qui sont exploités par ces dernières. Des contrats ont également été signés par Thermador Groupe SA avec ces mêmes filiales au titre de la location de locaux de stockage et locaux administratifs. Les redevances prévues par ces contrats sont de trois natures :

- Redevances au titre des loyers : produits des baux fonction de la surface occupée par chaque filiale (soit bureaux, ateliers et entrepôts) représentant respectivement 8 800 m², 14 550 m² et 11 419 m² au cours de l'exercice 2024 et du prix au mètre carré ;
- Redevance sur chiffre d'affaires : fonction de l'application du taux prévu au contrat, soit respectivement 2,3 % pour Thermador, 1,7 % pour Sferaco et 2,5 % pour Jetly du chiffre d'affaires attaché au fonds de commerce.
- Redevances sur matériel : liées aux matériels loués, soit 10 % de la valeur nette des matériels concernés.

Modalités :

En application de ces conventions, votre société a enregistré les produits suivants pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

(en k€)	Redevances de loyers	Redevances sur chiffre d'affaires	Redevances sur matériel
JETLY SAS	1 049	1 464	2
SFERACO SAS	1 272	1 090	
THERMADOR SAS	650	1 321	
TOTAL	**2 971**	**3 875**	**2**

II. Indemnités de fin de carrière des dirigeants

Personnes concernées :

Mandataires sociaux de Thermador Groupe SA.

Nature et objet :

Votre société s'est engagée à verser une indemnité de fin de carrière à ses mandataires sociaux en cas de départ à la retraite. Cette indemnité est calculée de la même façon que pour celle versée à un cadre salarié, suivant les dispositions de l'article 5 de l'avenant I de la convention collective du commerce de gros dont dépend votre société.

Modalités :

Cette convention ne s'est pas appliquée sur l'exercice 2024.

Les commissaires aux comptes,

Saint-Étienne et Lyon le 28 février 2025

Cabinet Royet	Deloitte & Associés
Serge Guillot	Patrice Choquet

7.4 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires :

Cabinet Royet
9, place Jean Moulin BP 30 005 - 42001 Saint-Étienne (Loire), nommé le 4 avril 2016 et renouvelé le 10 avril 2017, représenté par Serge Guillot depuis 2021 et antérieurement par Stéphane Guichard, changement initié dans le cadre de la loi de la sécurité financière.

Deloitte
Tour To-Lyon, 51 boulevard Marius Vivier-Merle - 69003 Lyon (Rhône), nommé le 3 avril 2023 et représenté par Patrice Choquet.

8 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

8.1	Table de concordance du document d'enregistrement universel	220
8.2	Table de concordance du rapport financier annuel incluant le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise	223
8.3	Attestation du responsable du document	223

8.1 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les états financiers consolidés et le rapport des commissaires aux comptes correspondant, les comptes annuels et le rapport des commissaires aux comptes correspondant, ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion figurant aux pages 146 à 173 du document d'enregistrement universel de l'exercice 2023 déposé auprès de l'AMF en date du 29 février 2024 sous le n° D.24-0074 ;
- les états financiers consolidés et le rapport des commissaires aux comptes correspondant, les comptes annuels et le rapport des commissaires aux comptes correspondant, ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion figurant aux pages 139 à 167 du document d'enregistrement universel de l'exercice 2022 déposé auprès de l'AMF en date du 23 février 2023 sous le n° D.23-0053 ;

Table de concordance du document d'enregistrement universel permettant d'identifier les informations prévues par les annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Dans le tableau ci-dessous, les pages mentionnées font référence au présent document d'enregistrement universel de Thermador Groupe déposé auprès de l'AMF sauf mention des pages du document d'enregistrement universel 2023 et 2022.

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué (ue) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le règlement (ue) 2017/1129 du 14 juin 2017 :		SECTION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
1	**PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATION PROVENANT DE TIERS, RAPPORT D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE**	
1.1.	Identité des personnes responsables	8.3
1.2.	Déclaration des personnes responsables	8.3
1.3.	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A
1.4.	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	N/A
1.5.	Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	Sommaire
2	**CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES**	
2.1.	Identité des contrôleurs légaux	7.4
2.2.	Changement éventuel	7.4
3	**FACTEURS DE RISQUE**	Chapitre 4
4	**INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR**	
4.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1.6
4.2.	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	2.9
4.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.1.6
4.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	2.11 / 7.1.6
5	**APERÇU DES ACTIVITÉS**	
5.1.	Principales activités	
5.1.1.	Nature des opérations	1.2 / 1.3 / Chapitre 5
5.1.2.	Nouveaux produits et services importants	1.2
5.2.	Principaux marchés	1.2 / 1.3 / 6.3.3 / Chapitre 5
5.3.	Événements importants	6.3.2
5.4.	Stratégie et objectifs	1.5
5.5.	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	N/A
5.6.	Déclaration sur la position concurrentielle	1.2 / 1.3 / Chapitre 5
5.7.	Investissements	
5.7.1.	Investissements importants réalisés	1.13 / 6.1 / 6.3.3 / 6.3.8
5.7.2.	Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	1.13 / 6.3.8
5.7.3.	Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	N/A
5.7.4.	Questions environnementales	3.3

		SECTION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
6	**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**	
6.1.	Description sommaire du Groupe	2.1
6.2.	Liste des filiales importantes	2.1 / Chapitre 5 / 6.3.3
7	**EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT**	
7.1.	Situation financière	
7.1.1.	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	1.11 / 1.12 Chapitres 3, 5, 6 et 7
7.1.2.	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	N/A
7.2.	Résultats d'exploitation	
7.2.1.	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	1.1 /6.3.2
7.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	6.3.4
8	**TRÉSORERIE ET CAPITAUX**	
8.1.	Information sur les capitaux	6.1
8.2.	Flux de trésorerie	6.2
8.3.	Besoins de financement et structure de financement	6.1 / 6.2
8.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	N/A
8.5.	Sources de financement attendues	N/A
9	**ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE**	4.1
10	**INFORMATIONS SUR LES TENDANCES**	
10.1.	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice	Chapitres 1, 4, 5 et 6
1.2.	Événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	1.1
11	**PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE**	
11.1.	Prévisions ou estimations de bénéfice publiées	N/A
11.2.	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	N/A
11.3.	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	N/A
12	**ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE**	
12.1.	Informations concernant les membres : nom, adresse professionnelle et fonction, nature de tout lien familial existant, expertise et expérience, déclaration de non-condamnation	1.14 / 1.15 / 2.2 / 2.3 / 7.1.6
12.2.	Conflits d'intérêts	2.3.3 / 7.1.6
13	**RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES**	
13.1.	Rémunération versée et avantages en nature	2.8
13.2.	Provisions pour pensions et retraites	2.8 / 6.3.6
14	**FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**	
14.1.	Date d'expiration des mandats	1.14
14.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur	2.2 / 7.1.6
14.3.	Informations sur les comités d'audit et le comité de rémunération	2.4 / 2.6
14.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	2.3
14.5.	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A
15	**SALARIÉS**	
15.1.	Nombre de salariés	3.4 / 5.1 / 6.3.6
15.2.	Participations et stock-options	2.8 / 6.3.9
15.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	2.10 / 2.13 / 6.3.6
16	**PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**	
16.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital à la date du document d'enregistrement	2.10 / 2.13
16.2.	Existence de droits de vote différents	2.10 / 7.1.6
16.3.	Contrôle direct ou indirect	N/A
16.4.	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A

		SECTION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
17	**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**	2.3 / 2.4 / 2.7 / 6.3 - Annexe aux comptes consolidés annuels - Note 6 / 7.3
18	**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**	
18.1.	Informations financières historiques	6.1
18.1.1.	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	Chapitres 6 et 7
18.1.2.	Changement de date de référence comptable	N/A
18.1.3.	Normes comptables	6.3.1
18.1.4.	Changement de référentiel comptable	N/A
18.1.5.	Informations financières en normes comptables françaises	Chapitre 7
18.1.6.	États financiers consolidés	Chapitre 6
18.1.7.	Date des dernières informations financières	N/A
18.2.	Informations financières intermédiaires et autres	2.11
18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles	2.11
18.3.	Audit des informations financières annuelles historiques	
18.3.1.	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	6.4 / 7.2 / 7.3
18.3.2.	Autres informations auditées	3.7
18.3.3.	Sources et raisons pour lesquelles des informations n'ont pas été auditées	N/A
18.4.	Informations financières pro forma	N/A
18.5.	Politique de distribution de dividendes	
18.5.1.	Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable	1.1 / 2.9
18.5.2.	Montant du dividende par action	1.1 / 2.9 / Chapitre 9
18.6.	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	6.3.10
18.7.	Changement significatif de la situation financière	6.3.10
19	**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**	
19.1.	Capital social	
19.1.1.	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	7.1.6
19.1.2.	Informations relatives aux actions non représentatives du capital	N/A
19.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	6.3.9 / 7.1.5
19.1.4.	Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A
19.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
19.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	N/A
19.1.7.	Historique du capital social	7.1.6
19.2.	Acte constitutif et statuts	
19.2.1.	Registre et objet social	7.1.6
19.2.2.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	7.1.6
19.2.3.	Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	2.10
20	**CONTRATS IMPORTANTS**	N/A
21	**DOCUMENTS DISPONIBLES**	2.11

8.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION ET LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La table de concordance ci-après permet d'identifier les principales informations prévues à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

	SECTION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
RUBRIQUES	
Comptes annuels de la Société	Chapitre 7
Comptes consolidés du Groupe	Chapitre 6
Rapport de gestion incluant les informations en matière de durabilité	1.1 à 1.3 / 1.6 à 1.10 / 2.8 / 2.10 / Chapitre 3 / 4.1 / 4.2 Chapitre 5 / 6.1 / 6.2 / 7.1
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Chapitre 2 / 4.3
Attestation du responsable du rapport financier annuel	8.3
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	7.2 / 7.3
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	6.4
Rapport de certification sur les informations en matière de durabilité	3.7

8.3 ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actifs et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, inclus dans le présent document d'enregistrement universel, présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Saint-Quentin-Fallavier, le 28 février 2025

Guillaume Robin
Président-Directeur Général
Tél. 04 74 95 63 28

9 PROJETS DES RÉSOLUTIONS

9 PROJETS DE RÉSOLUTIONS

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 7 AVRIL 2025

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 29 229 449,29 € de la manière suivante :

- distribution d'un dividende de 2,08 € brut par action, soit pour 9 200 849 actions un montant de 19 137 765,92 €,
- affectation du solde au poste « autres réserves » soit 10 091 683,37 €.

L'Assemblée Générale prend acte que cette enveloppe de dividendes est basée sur le nombre total d'actions existantes au jour de l'établissement du texte des résolutions ouvrant potentiellement droit aux présents dividendes, étant précisé en outre que les actions auto-détenues au jour du détachement du droit à dividende n'ouvriront pas droit à dividendes ; par conséquent le montant total des dividendes est susceptible de varier à la baisse en fonction du nombre d'actions ouvrant réellement droit à dividendes au jour du détachement dudit droit, et que la différence éventuelle sera automatiquement affectée au compte « autres réserves ».

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158 du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Les dividendes dont la distribution est décidée seront détachés le 14 avril et mis en paiement le 16 avril 2025.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé, pour répondre aux exigences légales par référence à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, que la société a distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À L'ABATTEMENT		REVENUS NON ÉLIGIBLES À L'ABATTEMENT
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2023	19 137 483 €	-	-
2022	19 131 526 €	-	-
2021	18 395 698 €		-

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Nomination de Monsieur Peter Wartel en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Frank Bourgois)

Afin de rester proches des réalités du terrain, tout en assurant la majorité des droits de vote aux administrateurs indépendants, nous souhaitons bénéficier de la présence de deux dirigeants de filiales au sein de notre Conseil d'Administration, mais avec un seul pouvoir de vote. Ainsi, depuis le 2 avril 2024, Frank Bourgois (D.G. de Jetly) est administrateur et Peter Wartel (D.G. de Sodeco Valves), invité régulier du Conseil d'Administration. Comme annoncé le 2 avril 2024, nous vous proposons d'inverser les rôles à compter du 7 avril 2025.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme comme nouvel administrateur Monsieur Peter Wartel en remplacement de Monsieur Frank Bourgois pour une durée d'un an soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle réunie en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Nomination de Monsieur Xavier Isaac en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Lionel Monroe)

En 2021, Lionel Monroe a été nommé administrateur et directeur général délégué en charge de remplacer le P.-D.G. en cas d'indisponibilité soudaine. En anticipation de la fin de ses mandats, les 21 membres du comité exécutif élargi, réunis en conclave le 18 juin 2024, ont désigné Xavier Isaac comme candidat à sa succession (Voir chapitre 2.2.1). Cette candidature, validée par le Conseil d'Administration le 15 octobre 2024 (Voir chapitre 2.3.3), sera donc soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Nous remercions Lionel Monroe pour sa contribution sans faille depuis 4 ans au sein de la direction générale et du Conseil d'Administration. Il a pleinement assuré sa mission principale : être prêt à remplacer le P.-D.G. à tout moment. En acquérant les compétences nécessaires, il a contribué aux décisions majeures avec loyauté, tout en apportant un regard critique et constructif. Fort de son engagement dans les domaines de l'international et de la robinetterie industrielle, Lionel Monroe est un dirigeant clé pour le groupe Thermador. Confirmé au sein du comité exécutif, il assumera dans cet organe de gouvernance la responsabilité du développement à l'export.

Xavier Isaac est arrivé dans le groupe comme D.G. adjoint de Sectoriel en 2000. En 2006, à la suite de Jacques Borde, il a été nommé D.G. Le chemin parcouru par cette société depuis cette date témoigne pleinement de ses qualités de dirigeant. Il a réussi l'intégration-fusion de Nuair France, l'arrimage de Distrilabo en tant que Président et est également à l'origine du rapprochement récent avec la société C2Ai. Enfin, il a contribué concrètement à favoriser les synergies entre les filiales actives sur le marché de l'industrie, mission qui lui a été attribuée au sein du comité exécutif. Nous sommes sûrs qu'il sera rapidement en position de pouvoir inopinément remplacer le P.-D.G. du groupe, en complétant la large palette de ses compétences.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme comme nouvel administrateur Monsieur Xavier Isaac en remplacement de Monsieur Lionel Monroe pour une durée de quatre ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle réunie en 2029 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de Madame Caroline Meignen en qualité d'administratrice)

Caroline Meignen est administratrice indépendante depuis 2017 et actuellement membre du comité des rémunérations et nominations. En 2024, elle a été présente à toutes les réunions du Conseil d'Administration et celles du comité des rémunérations et nominations. Elle détient actuellement 444 actions Thermador Groupe. Gestionnaire active d'un portefeuille boursier, elle représente tout particulièrement les actionnaires individuels au sein du Conseil d'Administration et s'implique personnellement lors des évènements qui leur sont dédiés.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle comme administratrice Madame Caroline Meignen pour une durée de quatre ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale réunie en 2029 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de Madame Laurence Paganini en qualité d'administratrice)

Laurence Paganini est administratrice indépendante depuis 2017, administratrice référente, et Présidente du comité des rémunérations et nominations. En 2024, elle a été présente à toutes les réunions du Conseil d'Administration et celles du comité des rémunérations et nominations. Elle détient actuellement 970 actions Thermador Groupe. Son expérience de chef d'entreprise et aujourd'hui de conseiller auprès d'un fonds d'investissement lui permet d'apporter un avis éclairé sur des sujets très vastes. De surcroît, elle assume avec loyauté et implication le rôle d'administratrice référente qui lui a été confié le 12 décembre 2023.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle comme administratrice Madame Laurence Paganini pour une durée de quatre ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale réunie en 2029 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de Monsieur Janis Rentrop en qualité d'administrateur)

Janis Rentrop est administrateur extérieur, non libre d'intérêts, depuis 2017. Il est membre du comité des rémunérations et nominations. En 2024, il a été présent à toutes les réunions du Conseil d'Administration et celles du comité des rémunérations et nominations. Il détient actuellement

800 actions Thermador Groupe. Ses compétences juridiques, sa très bonne connaissance des attentes des actionnaires « long terme », et la précision de son travail font de lui un administrateur contributif et stimulant.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle comme administrateur Monsieur Janis Rentrop pour une durée de quatre ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale réunie en 2029 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Guillaume Robin, Président-Directeur Général)

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice en application de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 2 avril 2024, à **Monsieur Guillaume Robin**, Président-Directeur Général (voir chapitre 2.8 de notre document d'enregistrement universel).

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Patricia Mavigner, Directrice Générale Déléguée)

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice en application de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 2 avril 2024, à **Madame Patricia Mavigner**, Directrice Générale Déléguée (voir chapitre 2.8 de notre document d'enregistrement universel).

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Lionel Monroe, Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice en application de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 2 avril 2024, à **Monsieur Lionel Monroe**, Directeur Général Délégué (voir chapitre 2.8 de notre document d'enregistrement universel).

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel (voir chapitre 2.8 de notre document d'enregistrement universel).

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale statuant en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, approuve les informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel. (voir chapitre 2.8 de notre document d'enregistrement universel).

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération de Guillaume Robin, Président-Directeur général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions du quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise approuve la politique de rémunération de **Monsieur Guillaume Robin**, Président-Directeur Général de Thermador Groupe pour l'exercice 2025 telle que présentée dans ce rapport (voir chapitre 2.8.2 de notre document d'enregistrement universel).

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération de Patricia Mavigner, Directrice Générale Déléguée)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions du quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise approuve la politique de rémunération de **Madame Patricia Mavigner**, Directrice Générale Déléguée de Thermador Groupe pour l'exercice 2025 telle que présentée dans ce rapport (voir chapitre 2.8.2 de notre document d'enregistrement universel).

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions du quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise approuve la politique de rémunération du Directeur Général Délégué pour l'exercice 2025 telle que présentée dans ce rapport (voir chapitre 2.8.2 de notre document d'enregistrement universel).

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Somme fixe annuelle à allouer aux membres du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale porte à deux cent vingt-trois mille euros (223 000 €) le montant global annuel maximum des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration. Ce montant applicable, à l'exercice en cours, sera maintenu jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport et, successivement, chacune des conventions nouvelles qui y sont mentionnées. (voir chapitre 7.3 de notre document d'enregistrement universel).

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants et L.225-210 et suivants du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration, à faire acheter par la Société ses propres actions. **Le prix maximum d'achat par action est fixé à 99 euros**, hors frais d'acquisition. Le nombre d'actions acquises ne pourra pas excéder 3 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Ce prix maximum d'achat pourra toutefois être ajusté en cas de modifications du nominal de l'action, d'augmentations de capital par incorporation de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de ces opérations sur la valeur de l'action. Le montant maximal de l'opération est fixé à 27,3 millions d'euros.

La Société pourra acheter ses propres actions ou utiliser les actions auto-détenues en vue de :

- l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation,
- satisfaire aux obligations découlant des éventuels plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Économique et sociétés liées, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Économique et sociétés liées,
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ; ou
- plus généralement, de réaliser toutes opérations ne faisant pas expressément l'objet d'une interdiction légale notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admises par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées. Le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente autorisation en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation prendra fin à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

Attributions d'actions de performance existantes ou à émettre au profit de membres du personnel salarié et de dirigeants mandataires sociaux.

Ce projet vise à renforcer l'alignement des intérêts des actionnaires, des salariés et des dirigeants du groupe et à aider les salariés à détenir 8,5 % du capital en 2030 (voir nos objectifs en matière de gouvernance au chapitre 1.12 de ce document).

Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 2 avril 2024, ont été votées des résolutions permettant la mise en place d'un plan de rémunérations long terme via l'attribution d'actions aux salariés et dirigeants du groupe Thermador. Ce projet, qui avait un coût, aurait pu avoir un impact sur les rémunérations variables des collaborateurs basées en partie sur le résultat opérationnel de leur filiale. Pour cette raison essentielle, environ 30 % d'entre eux ont exprimé leur désaccord, à l'occasion d'un vote organisé en interne. Par souci de cohésion, nous avons préféré ne pas mettre en œuvre ce projet en 2024.

Afin de nous donner les meilleures chances d'atteindre nos objectifs de participation des salariés au capital du groupe, nous nous sommes efforcés de trouver une formule qui pourrait convenir à tous.

À cette fin, et souhaitant nous donner à la fois du temps et la possibilité de nous adapter à un contexte économique extrêmement difficile, nous vous proposons des résolutions qui nous laisseraient plus de souplesse dans la mise en œuvre.

Tout d'abord, une alternative à l'attribution d'actions de performance serait proposée pour les salariés qui n'adhèrent pas au concept de rémunération à long terme. Elle serait basée partiellement sur un abondement unilatéral de l'employeur.

Ensuite, 100 % du nombre des actions de performance seraient attribuées selon l'atteinte de nos objectifs prioritaires en matière de développement durable.

Enfin, les nombres maximums d'actions attribuables par personne ont été réduits de manière à limiter l'impact sur les résultats et sur l'effet de dilution subi par les actionnaires : entre 15 et 80 pour les salariés et au maximum 250 pour les mandataires sociaux.

Ces présentes résolutions ont vocation à être adaptées tous les ans pour tenir compte du niveau de résultat opérationnel et seraient applicables pour une durée de 38 mois à compter de la date de la présente Assemblée.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés, emportant dans ce dernier cas, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription)

Le Conseil d'Administration souhaite intégrer un plan de rémunérations long terme pour tous les salariés du groupe Thermador afin de les fidéliser, d'aider leur montée au capital et d'attirer de nouveaux talents. Cette présente résolution a vocation à être adaptée tous les ans pour tenir compte du niveau de résultat opérationnel.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser l'attribution d'actions de performance aux salariés de Thermador Groupe et de ses filiales (à l'exclusion de ses dirigeants mandataires sociaux qui font l'objet d'une autorisation distincte). **Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions qui pourraient être attribuées ne pourra représenter plus de 0,6 % du capital social** au jour de la décision du Conseil d'Administration. En application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, l'attribution des actions de performance à leurs bénéficiaires peut être définitive à l'issue des trois (3) ans suivant la date d'attribution.

Les modalités d'attribution sont les suivantes : **100 % du nombre des actions prévues représentant un maximum de 0,6 % du capital social sera attribué selon l'atteinte de certains de nos objectifs prioritaires en matière de développement durable**, tels qu'ils sont définis au chapitre 1.12 du document d'enregistrement universel. L'atteinte de ces objectifs en matière de développement durable sera mesurée à l'issue de la période d'attribution des trois (3) ans.

Le nombre total d'actions attribuées par salarié serait compris entre quinze (15) et quatre-vingts (80) actions.

Si l'Assemblée Générale approuve cette résolution, les éventuelles attributions d'actions de performance seront décidées par le Conseil d'Administration sur la base des propositions du comité des rémunérations et des nominations. Le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions et le nombre d'actions attribuées à chacun.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants et L.22-10-59 du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois dans les limites fixées par la présente autorisation, à des attributions d'actions existantes ou à émettre de la Société,

- Décide que les bénéficiaires des attributions pourront être les salariés de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'exclusion des dirigeants mandataires de la Société,

- Décide que les attributions d'actions se feront conformément aux conditions de présence et de performance énoncées ci-dessus.

- **Décide que le nombre total d'actions attribuées en vertu de la présente résolution ne pourra représenter plus de 0,6 % du capital social** au jour de la décision d'attribution du Conseil d'Administration. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver les droits des bénéficiaires d'attributions d'actions en cas d'opérations sur le capital de la Société pendant la période d'acquisition.

- **Décide que le nombre d'actions attribuées en vertu de la présente résolution sera compris entre quinze (15) et quatre-vingts (80) actions par bénéficiaire**,

- Décide que l'attribution des actions de performance à leurs bénéficiaires sera définitive, au terme d'une période d'acquisition minimale de trois (3) ans sous condition d'atteinte des objectifs fixés,

- Décide que la durée de la période de conservation des actions par les bénéficiaires sera, le cas échéant, fixée par le Conseil d'Administration, étant rappelé que la durée cumulée de la période d'acquisition et de la période de conservation ne pourra être inférieure à cinq (5) ans,

- Décide qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-1 du Code de la sécurité sociale, les actions lui seront attribuées définitivement avant le terme de la période d'acquisition et seront librement cessibles dès l'attribution,

- Prend acte que la présente décision emporte renonciation de plein droit des actionnaires pour la partie des réserves qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les limites légales et dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions et critères d'attribution définitive des actions,

- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,

- fixer si besoin des périodes d'acquisition et des obligations de conservation supérieures aux durées minimales fixées ci-dessus, et prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation,

- fixer la date de jouissance, même rétroactive, des actions émises,

- prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution,

- fixer, en cas d'attribution d'actions à émettre, le montant et la nature des réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise à incorporer au capital et constituer le cas échéant la réserve indisponible destinée à la réalisation de l'augmentation de capital par création des actions attribuées,

- déterminer le cas échéant les incidences sur les droits des bénéficiaires des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et en conséquence modifier ou ajuster si nécessaire le nombre d'actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,

- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,

- augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes d'émission pour procéder à l'émission d'actions, constater le cas échéant l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation,

- modifier les statuts en conséquence, effectuer les formalités liées à la cotation des titres émis,

- informer chaque année les actionnaires des attributions réalisées dans le cadre de la présente autorisation, par l'établissement d'un rapport spécial conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce,

- effectuer les formalités liées à la cotation des titres émis, et d'une manière générale, dans le cadre de la législation actuelle, faire tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation, rendra nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la date de la présente Assemblée. Elle prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre au profit des dirigeants mandataires sociaux, emportant dans ce dernier cas, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription)

Le Conseil d'Administration souhaite intégrer un plan de rémunérations long terme pour tous les mandataires sociaux opérationnels du groupe Thermador afin de les fidéliser, d'aider leur montée au capital et d'attirer éventuellement de nouveaux talents. Cette présente résolution a vocation à être adaptée tous les ans pour tenir compte du niveau de résultat opérationnel

Parmi les 20 mandataires sociaux opérationnels que comptait le groupe Thermador le 31 décembre 2024, seuls 15 seraient concernés. En effet, les 5 mandataires sociaux qui ont bénéficié du plan d'actions gratuites attribuées en 2010 renonceraient à ce nouveau dispositif s'il était mis en place. Il s'agit de Fabienne Bochet, Xavier Isaac, Eric Mantione, Lionel Monroe et Guillaume Robin.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser l'attribution d'actions aux mandataires sociaux opérationnels de la Société Thermador Groupe et de ses filiales. **Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions qui pourraient être attribuées ne pourra représenter plus de 0,06% du capital social** au jour de la décision du Conseil d'Administration. En application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, l'attribution des actions de performance à leurs bénéficiaires peut être définitive à l'issue des trois (3) ans suivant la date d'attribution.

Les modalités d'attribution sont les suivantes : **100 % du nombre des actions prévues représentant un maximum de 0,06 % du capital social sera attribué selon l'atteinte de nos objectifs prioritaires en matière de développement durable**, tels qu'ils sont définis au chapitre 1.12 du document d'enregistrement universel. L'atteinte de nos objectifs en matière de développement durable sera mesurée à l'issue de la période d'attribution des trois (3) ans.

Un plafond du nombre total d'actions attribuées par mandataire social est fixé à deux cent cinquante (250) actions.

Si l'Assemblée Générale approuve cette résolution, les éventuelles attributions d'actions seront décidées par le Conseil d'Administration sur la base des propositions du Comité des Rémunérations et des Nominations. Le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions, le nombre d'actions de performance attribuées à chacun et les conditions de performance à satisfaire pour l'acquisition définitive de tout ou partie des actions.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants et L.22-10-59 et L.22-10-60 du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois dans les limites fixées par la présente autorisation, à des attributions d'actions existantes ou à émettre de la Société,

- Décide que les bénéficiaires des attributions seront les dirigeants mandataires de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

- Décide que les attributions d'actions se feront conformément aux conditions de présence et de performance énoncées ci-dessus.

- **Décide que le nombre total d'actions attribuées en vertu de la présente résolution ne pourra représenter plus de 0,06% du capital social** au jour de la décision d'attribution du Conseil d'Administration. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver les droits des bénéficiaires d'attributions d'actions en cas d'opérations sur le capital de la Société pendant la période d'acquisition,

- **Décide que le nombre maximum d'actions attribuées en vertu de la présente résolution ne pourra être supérieur à deux cent cinquante (250) actions par dirigeant mandataire social**,

- Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, au terme d'une période d'acquisition minimale de trois (3) ans,

- Décide que la durée de la période de conservation des actions par les bénéficiaires sera, le cas échéant, fixée par le Conseil d'Administration, étant rappelé que la durée cumulée de la période d'acquisition et de la période de conservation ne pourra être inférieure à cinq (5) ans,

- Décide qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-1 du Code de la sécurité sociale, les actions lui seront attribuées définitivement avant le terme de la période d'acquisition et seront librement cessibles dès l'attribution,

- Prend acte que la présente décision emporte renonciation de plein droit des actionnaires pour la partie des réserves qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation dans les limites légales et dans les limites fixées ci-dessus à l'effet notamment de :

- fixer les conditions et critères d'attribution définitive des actions,

- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,

- fixer si besoin des périodes d'acquisition et des obligations de conservation supérieures aux durées minimales fixées ci-dessus, et prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation,

- fixer la date de jouissance, même rétroactive, des actions émises,

- prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution,

- fixer, en cas d'attribution d'actions à émettre, le montant et la nature des réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise à incorporer au capital et constituer le cas échéant la réserve indisponible destinée à la réalisation de l'augmentation de capital par création des actions attribuées,

- déterminer le cas échéant les incidences sur les droits des bénéficiaires des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et en conséquence modifier ou ajuster si nécessaire le nombre d'actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,

- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,

- augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes d'émission pour procéder à l'émission d'actions, constater le cas échéant l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation,

- modifier les statuts en conséquence, effectuer les formalités liées à la cotation des titres émis,

- informer chaque année les actionnaires des attributions réalisées dans le cadre de la présente autorisation, par l'établissement d'un rapport spécial conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce,

- effectuer les formalités liées à la cotation des titres émis, et d'une manière générale, dans le cadre de la législation actuelle, faire tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation, rendra nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la date de la présente Assemblée. Elle prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Modification de l'article 4 des statuts sur les modalités de transfert du siège social conformément aux dispositions de l'article L. 225-36 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier comme suit l'alinéa 2 de l'article 4 des statuts pour tenir compte des dispositions de l'article L. 225-36 du Code de commerce relatives au transfert du siège social, le reste de l'article demeurant inchangé :

Ancienne rédaction

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale ordinaire, et partout ailleurs par décision de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.

Nouvelle rédaction

Il peut être transféré en tout autre endroit **sur le territoire français** par décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

(Modification de l'article 10 des statuts relatifs à la libération des actions)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier comme suit l'article 10 des statuts afin de prévoir la possibilité de procéder aux appels de fonds par la publication d'un avis dans un support habilité à recevoir des annonces légales, le reste de l'article demeurant inchangé :

Ancienne rédaction

Les appels de fonds sont effectués par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à chaque actionnaire, trente jours au moins à l'avance.

Nouvelle rédaction

Les appels de fonds sont effectués soit par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à chaque actionnaire, **soit par un avis publié dans un support habilité à recevoir des annonces légales**, trente jours au moins à l'avance.

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Modification de l'article 14 des statuts relatifs à la nomination des membres du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 14 des statuts afin de :

- Prévoir expressément que le Conseil d'Administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes,

- Fixer la durée des fonctions de membre du Conseil d'Administration à quatre ans,

- Prévoir la possibilité pour l'Assemblée Générale ordinaire de nommer un administrateur pour une durée plus courte dans certains cas spécifiques, étant précisé en tant que de besoin des mandats d'administrateurs se poursuivront jusqu'au terme initialement prévu.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 14 des statuts est remplacé par les deux alinéas suivants, le reste de l'article demeurant inchangé :

Ancienne rédaction

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée au plus égale à six ans.

Nouvelle rédaction

Le Conseil d'Administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de quatre ans. Par exception, l'Assemblée Générale Ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration pour une durée plus courte de trois années, de deux années ou d'une année exclusivement afin de permettre la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats et pour les administrateurs exerçant au jour de leur nomination des fonctions opérationnelles au sein d'une filiale de la Société.

VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Modification de l'article 15 des statuts relatifs aux délibérations du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 15 des statuts afin de :

- Préciser les modalités d'organisation, de participation et de représentation aux réunions du Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales et règlementaires en vigueur,

- Mettre en harmonie les dispositions relatives au recours à un moyen de télécommunication avec les dispositions de l'article L. 22-10-3-1 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2024-537 du 13 juin 2024,

- Prévoir la possibilité de recourir à la consultation écrite des administrateurs conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2024-537 du 13 juin 2024 et d'en déterminer les délais et modalités.

En conséquence, l'article 15 des statuts est désormais rédigé comme suit :

Ancienne rédaction

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au lieu désigné dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt l'exige. Le mode de convocation est déterminé par le Conseil.

Toutefois si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un groupe d'administrateurs représentant au moins le tiers des membres en fonction peut procéder à une convocation et fixer l'ordre du jour de la réunion.

La présence de la moitié au moins des membres en fonction, avec un minimum de deux membres, est nécessaire pour la validité des délibérations. Il est tenu un registre de présence signé par les administrateurs assistant à la séance.

Sous réserve des exceptions relatives à certaines décisions prévues par la loi, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs participant à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification dans les conditions prévues par décret.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du président de la séance est prépondérante. Toutefois, si deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises d'un commun accord.

Le conseil peut choisir un secrétaire même en dehors de ses membres.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le président de séance et au moins un administrateur, ou, en cas d'empêchement du président, par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, un Directeur Général Délégué ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Nouvelle rédaction

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au lieu désigné dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt l'exige. Le mode de convocation est déterminé par le Conseil.

Toutefois si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un groupe d'administrateurs représentant au moins le tiers des membres en fonction peut procéder à une convocation et fixer l'ordre du jour de la réunion.

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par un Administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Un Administrateur peut donner à un autre Administrateur, pouvoir de le représenter mais chaque Administrateur ne peut représenter qu'un seul membre et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres en fonction, avec un minimum de deux membres, est nécessaire pour la validité des délibérations. Il est tenu un registre de présence signé par les administrateurs assistant à la séance, **conformément aux dispositions de l'article R.225-20 du Code de commerce**.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs participant à la réunion par **un moyen de télécommunication** permettant leur identification dans les conditions prévues par décret. **Le règlement intérieur peut prévoir que certaines décisions ne peuvent pas être prises lors d'une réunion tenue dans ces conditions**.

Le Directeur Général participe aux séances du Conseil.

Un ou plusieurs délégués du Comité Social et Economique assistent aux séances du Conseil dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du président de la séance est prépondérante. Toutefois, si deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises d'un commun accord.

Le conseil peut choisir un secrétaire même en dehors de ses membres.

À l'initiative du Président du Conseil, le Conseil d'Administration peut également prendre des décisions par consultation écrite de ses membres. Dans ce cas, les administrateurs sont appelés, à la demande du Président du Conseil, à se prononcer par tout moyen écrit, y compris par voie électronique, sur la ou les décisions qui leur ont été adressées et ce, dans les cinq jours ouvrés suivant l'envoi de la demande. Tout administrateur dispose d'un jour ouvré à compter de cet envoi pour s'opposer au recours à la consultation écrite. En cas d'opposition, le Président en informe sans délai les autres administrateurs et convoque un Conseil d'Administration. À défaut d'avoir répondu par écrit au Président du Conseil, à la consultation écrite dans le délai susvisé et conformément aux modalités prévues dans la demande, les administrateurs seront réputés absents et ne pas avoir participé à la décision. La décision ne peut être adoptée que si la moitié au moins des administrateurs a participé à la consultation écrite, et qu'à la majorité des administrateurs participant à cette consultation. Le Président du Conseil est réputé présider la consultation écrite et a donc voix prépondérante en cas de partage des voix. Le règlement intérieur précise les autres modalités de la consultation écrite non définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou par les présents statuts.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le président de séance et au moins un administrateur, ou, en cas d'empêchement du président, par deux administrateurs au moins **conformément aux dispositions de l'article R.225-22 du Code de commerce**.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, un Directeur Général Délégué ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet **conformément aux dispositions de l'article R.225-24 du Code de commerce**.

VINGT-SIXIÈME RÉSOLUTION

(Modification de l'article 22 des statuts concernant l'exercice du droit de vote en cas de démembrement de propriété et le vote par correspondance)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier le paragraphe *DROIT DE VOTE* figurant à l'article 22 comme suit afin de prévoir qu'en cas de démembrement de propriété, le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-propriétaire pour toutes les décisions sauf celles concernant l'affectation du bénéfice où il demeure réservé à l'usufruitier et de modifier la rédaction relative au vote par correspondance en conformité avec la réglementation applicable :

Ancienne rédaction

(…)

DROIT DE VOTE

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Faisant application des dispositions de l'article L.225-123 alinéa 3 du Code de commerce, la faculté de bénéficier de droit de vote double pour les actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif depuis deux ans ou toute autre période définie par la loi au nom du même actionnaire, est expressément exclue aux termes des présents statuts.

Les votes s'expriment soit à mainlevée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités

qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Tout actionnaire pourra, dès l'entrée en application de la réglementation en vigueur, voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte que s'il est reçu par la société, 2 jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

(…)

Nouvelle rédaction

(…)

DROIT DE VOTE

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. La faculté de bénéficier de droit de vote double pour les actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif depuis deux ans ou toute autre période définie par la loi au nom du même actionnaire, est expressément exclue aux termes des présents statuts.

En cas de démembrement de propriété, le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-propriétaire pour toutes les décisions sauf celles concernant l'affectation du bénéfice où il demeure réservé à l'usufruitier.

Les votes s'expriment soit à mainlevée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions prévues par la réglementation.

(…)

VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Mise en conformité des statuts avec les dispositions légales ou réglementaires applicables, précisions, reformulations et simplifications rédactionnelles)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de procéder à une mise en conformité des statuts avec les dispositions légales et réglementaires applicables ainsi qu'à la reformulation, précision et/ou la simplification de certaines clauses de la façon suivante :

- L'article 1er est modifié comme suit afin notamment de modifier les références textuelles visées :

Ancienne rédaction

Il existe entre les propriétaires des actions ci-après dénombrées et de toutes celles qui pourront être créées ultérieurement, une société anonyme régie par la législation française et notamment par les dispositions des chapitres IV et V du Livre deuxième du Code de Commerce ainsi que par les présents statuts.

Nouvelle rédaction

La société est une société anonyme régie par la législation française et notamment par les dispositions des chapitres IV, V **et X du Titre II du Livre II** du Code de Commerce ainsi que par les présents statuts.

- Les articles 8 - Augmentation de capital et 9 - Réduction de capital sont simplifiés comme suit, par renvoi à la réglementation applicable :

Ancienne rédaction

ARTICLE 8 – AUGMENTATION DE CAPITAL

Le capital social peut être augmenté par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. Lorsque l'augmentation de capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui la décide statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

L'Assemblée Générale peur déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser conformément aux dispositions législatives et réglementaires, l'augmentation de capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

En cas d'augmentation de capital en numéraire, le capital ancien doit, au préalable, être intégralement libéré.

En cas d'augmentation de capital en numéraire, les actionnaires seront admis à souscrire ces actions tant à titre irréductible qu'à titre réductible dans les conditions prévues à l'article L 225-41 du Code de Commerce.

La renonciation éventuelle au droit préférentiel de souscription se fera conformément à la loi.

En cas d'apports en nature et de stipulation d'avantages particuliers, un ou plusieurs commissaires aux apports sont désignés conformément aux dispositions de l'article L.225.147 du Code de Commerce.

ARTICLE 9 – REDUCTION DE CAPITAL

La réduction du capital est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire aux conditions prévues par la loi et les règlements, l'Assemblée peut déléguer tous pouvoirs au conseil à l'effet de la réaliser.

Les droits des créanciers et obligataires seront exercés et protégés conformément à l'article L.225.205 du Code de Commerce.

L'achat ou la prise en gage par la société de ses propres actions sont interdits, sauf dispositions légales.

Nouvelle rédaction

ARTICLE 8 – AUGMENTATION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté **dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur**.

ARTICLE 9 – REDUCTION DU CAPITAL

La réduction du capital est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire **dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur**.

- Le second alinéa de l'article 11 relatif à l'identification des détenteurs de titres au porteur est mis en harmonie avec l'article L.228-2 du Code de commerce et est désormais rédigé comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

Ancienne rédaction

Pour permettre l'identification des détenteurs de ses titres au porteur, la société peut, à tout moment, demander, contre rémunération à sa charge, à l'organisme centralisateur chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblés générales d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et éventuellement les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Nouvelle rédaction

Pour permettre l'identification des détenteurs de ses titres au porteur, **la Société, dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, est en droit de demander, à tout moment, les informations concernant les propriétaires d'actions ou** de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées générales d'actionnaires.

- Au septième alinéa de l'article 13 des statuts, la référence erronée au « premier alinéa du » est supprimée, le reste de l'article demeurant inchangé.

- Les alinéas 1 et 3 de l'article 16 des statuts sont mis en harmonie comme suit avec les dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce, le reste de l'article demeurant inchangé :

Ancienne rédaction

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social. Le Conseil d'Administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

(…)

Les cautions, avals et garanties données par la société font obligatoirement l'objet d'une autorisation du Conseil.

Nouvelle rédaction

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, **conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.** Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

(…)

Les cautions, avals et garanties données par la société **sont autorisés conformément à la réglementation en vigueur**.

- À l'article 17 des statuts :

o Le paragraphe « Nomination du Président – Durée des fonctions » est complété d'une précision comme suit :

Ancienne rédaction

Nomination du Président - Durée des fonctions

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres, un Président dont la durée des fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Toutefois quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été confiées, les fonctions du Président prend fin de plein droit au plus tard le 31 décembre de l'année où il atteint l'âge de soixante-neuf ans.

Nouvelle rédaction

Nomination du Président - Durée des fonctions

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres **personnes physiques**, un Président dont la durée des fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Toutefois quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été confiées, les fonctions du Président prennent fin de plein droit au plus tard le 31 décembre de l'année où il atteint l'âge de soixante-neuf ans.

o La première phrase du paragraphe « Pouvoirs du Président » est modifiée comme suit :

Ancienne rédaction

Pouvoirs du Président

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration :

(…)

Nouvelle rédaction

Pouvoirs du Président

Le Président du Conseil d'Administration **a les pouvoirs suivants** :

(…)

o Le cinquième alinéa du paragraphe « Directeur Général et Directeurs Généraux délégués » est modifié comme suit pour tenir compte de l'article L.22-10-8 du Code de commerce :

Ancienne rédaction

Directeur Général et Directeurs Généraux délégués

(…)

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

(…)

Nouvelle rédaction

Directeur Général et Directeurs Généraux délégués

(…)

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués **dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur**.

(…)

- L'article 18 relatif à la rémunération des administrateurs est modifié comme suit pour corriger une erreur de renvoi et tenir compte des articles L.225-45 et L.22-10-8 du Code de commerce :

Ancienne rédaction

L'Assemblée Générale annuelle peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence. Le Conseil d'Administration répartit ces rémunérations entre ses membres comme il l'entend.

Il peut être allouées par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire suivant la procédure prévue à l'article 23 ci-après.

Nouvelle rédaction

L'Assemblée Générale annuelle peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle. Le Conseil d'Administration répartit ces rémunérations entre ses membres **dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur**.

Il peut être allouées par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire suivant la procédure prévue à l'article **20** ci-après.

- Les alinéas 1 et 4 de l'article 20 relatif aux conventions réglementées sont mis en harmonie comme suit avec les articles L.225-38 et L.225-39 du Code de commerce le reste de l'article demeurant inchangé :

Ancienne rédaction

Toute convention, intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 5 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233.3 du nouveau Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

(…)

Les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au président du Conseil d'Administration. Le liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le président aux membres du Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes.

Nouvelle rédaction

Toute convention, intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à **10** % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233.3 du Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

(…)

Les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables **dans les cas prévus par la loi**.

- L'alinéa 2 de l'article 21 relatif aux commissaires aux comptes est modifié comme suit concernant les conditions de leur rééligibilité, le reste de l'article demeurant inchangé :

Ancienne rédaction

(…)

Les commissaires sont nommés pour six exercices, leurs fonctions expirant après l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes du sixième exercice. Ils sont rééligibles. Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la Loi.

Nouvelle rédaction

(…)

Les commissaires sont nommés pour six exercices, leurs fonctions expirant après l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes du sixième exercice. Ils sont rééligibles **dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur**. Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la Loi.

- Les paragraphes ORDRE DU JOUR, CONVOCATION, ADMISSION AUX ASSEMBLÉES et REPRÉSENTATIONS DES ACTIONNAIRES figurants à l'article 22 relatif aux règles communes à toutes les Assemblées générales est mis en conformité avec la réglementation applicable, simplifié et reformulé de la façon suivante :

Ancienne rédaction

(…)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est arrêté conformément à l'article L.225.105 du Code de Commerce et aux articles 128 à 131 du décret du 23 Mars 1967 modifié.

CONVOCATION

Préalablement aux opérations de convocation, la société publie au Bulletin Des Annonces Légales Obligatoires trente jours avant la réunion de l'Assemblée un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée.

Les Assemblées sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le B.A.L.O.

Les convocations sont confirmées par lettre ordinaire adressée aux titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation ; ces derniers peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions nominatives dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et les avis de convocation rappellent la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément à la loi.

Le délai entre la date soit de la dernière insertion contenant l'avis de convocation soit de l'envoi des lettres recommandés et la date de l'Assemblée est de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte, de la date de ce dépôt jusqu'à celle de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de réunion à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer ou se faire représenter à l'Assemblée. Les propriétaires d'actions indivises sont représentées à l'Assemblée Générale par l'un deux ou par un mandataire unique qui est désigné, en

cas de désaccord, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d copropriétaire le plus diligent.

REPRÉSENTATION DES ACTIONNAIRES

Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée par un autre actionnaire ou son conjoint. La procuration spécifique pour chaque Assemblée est signée par le mandant qui indique ses nom, prénoms et domicile.

Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants de personnes morales actionnaires, peuvent participer aux Assemblées sans être personnellement actionnaires.

Nouvelle rédaction

(…)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est arrêté conformément à l'article L.225-105 du Code de Commerce.

CONVOCATION

Préalablement aux opérations de convocation, la société publie au Bulletin Des Annonces Légales Obligatoires (B.A.L.O.) au moins trente-cinq jours avant la réunion de l'Assemblée un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée.

Les Assemblées sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le B.A.L.O.

Les titulaires d'actions nominatives sont convoqués dans les conditions prévues par la réglementation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et les avis de convocation rappellent la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément à la loi.

Le délai entre la date soit de la dernière insertion contenant l'avis de convocation soit de l'envoi **ou de la transmission de la convocation dans les conditions prévues par la réglementation** et la date de l'Assemblée est **au moins** de quinze jours sur première convocation et de **dix jours** sur convocation suivante.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions **au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans le délai prévu par la réglementation en vigueur**.

Les propriétaires d'actions indivises sont représentées à l'Assemblée Générale par l'un d'eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

REPRÉSENTATION DES ACTIONNAIRES

Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants de personnes morales actionnaires, peuvent participer aux Assemblées sans être personnellement actionnaires.

- Les alinéas 2 et 4 de l'article 23 relatif aux dispositions particulières aux Assemblées ordinaires sont mis en conformité avec la réglementation applicable de la façon suivante, le reste de l'article demeurant inchangé :

Ancienne rédaction

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédant le quart au moins des actions ayant droit de vote.

(…)

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

(…)

Nouvelle rédaction

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédant le cinquième au moins des actions ayant droit de vote.

(…)

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance. **Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul**.

(…)

- Les alinéas 1,2 et 3 de l'article 24 relatif aux dispositions particulières aux Assemblées générales extraordinaires sont mis en conformité avec la réglementation applicable de la façon suivante, le reste de l'article demeurant inchangé :

Ancienne rédaction

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédant au moins le tiers des actions ayant droit de vote.

Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée de nouveau selon les formes légales en reproduisant l'ordre du jour et indiquant la date et le résultat de la précédente Assemblée. Elle délibère valablement si elle est composée d'un nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédant le quart au moins des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

(…)

Nouvelle rédaction

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédant au moins le quart des actions ayant droit de vote.

Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée de nouveau selon les formes légales en reproduisant l'ordre du jour et indiquant la date et le résultat de la précédente Assemblée. Elle délibère valablement si elle est composée d'un nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédant le cinquième au moins des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

(…)

- L'article 29 des statuts relatif aux capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social est mis en conformité avec la réglementation applicable de la façon suivante :

Ancienne rédaction

Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'Administration est tenu de réunir une Assemblée Générale Extraordinaire dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société. La résolution adoptée par l'Assemblée est publiée et donne lieu à l'accomplissement des formalités réglementaires.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue et sous réserve des dispositions légales ayant trait au montant minimum du capital des sociétés anonymes, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

9. Projets des résolutions

À défaut de réunion de l'Assemblée Générale, comme dans le cas où Assemblée n'a pas pu délibérer valablement sur dernière convocation, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société. Il en est de même si les dispositions de l'alinéa 2 ci-dessus n'ont pas été appliquées. Dans tous les cas, le Tribunal peut accorder à la société un délai maximal de six mois pour régulariser la situation ; il ne peut prononcer la dissolution, si, au jour où il statue sur le fonds, cette régularisation a eu lieu.

Nouvelle rédaction

Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'Administration est tenu dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'Assemblée Générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la société **doit reconstituer ses capitaux propres ou réduire son capital social dans les conditions prévues par la règlementation.**

- Au troisième alinéa de l'article 30 des statuts, les termes « *Assemblée Extraordinaire* » sont remplacés par les termes « *Assemblée Générale Extraordinaire* ».

- Il est procédé à une uniformisation de l'écriture de certains mots ou termes dans l'ensemble des statuts et notamment en écrivant en minuscule certains mots (notamment les noms propres), sans majuscules en début de mot certains termes (notamment société, administrateurs, loi, comptes annuels, annexes…), avec majuscule en début de mot certains termes (notamment Conseil d'Administration, Assemblée(s) Générale(s), Assemblée(s) Générale(s) Ordinaire(s), Assemblée(s) Générale(s) Extraordinaire(s), Directeurs Généraux Délégués…).

VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra ainsi que toutes modifications nécessaires des statuts.

www.thermador-groupe.fr

Ce document a été imprimé sur papier NAUTILUS Super White (100 et 300g), 100 % recyclé.

C'est un papier produit à partir de fibres 100 % recyclées (soit à 100 % à partir de vieux papiers désencrés). Notre imprimeur est certifié Imprim'Vert, il garantit l'utilisation d'encres végétales et le respect de l'environnement. Il veille à la sobriété de ses consommations énergétiques grâce à l'outil de pilotage Equilibre de EDF.

La fabrication de ce document a nécessité l'utilisation de 6,65 tonnes de papier.

Le présent rapport, publié le 14 mars 2024, a été imprimé à 6 500 exemplaires.

Direction artistique et réalisation : Agence Opaline - 04 74 95 59 48.

Crédits photos : Betty Garcia, Opaline, salariés de Thermador Groupe, photos aériennes (Scanair, David Fanfare - DM drone métropole).

Illustrations : Opaline.

Impression : Imprimerie Delta.

Thermador Groupe

Parc d'Activités de Chesnes - 60 rue de Luzais
38 070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER - France
-
Tél. 04 74 95 63 28
Site internet : www.thermador-groupe.fr
Écrivez-nous : contact@actionnaires.thermador-groupe.fr